



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

all.g. 84 72

Belleval

K

<36624196700010

<36624196700010

Bayer. Staatsbibliothek

AZINCOURT

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La première Campagne d'Édouard III en France.

— Paris, 1864, Aug. Durand, 7, rue des Grès. — Un vol. in-8°.

La Grande Guerre, FRAGMENTS D'UNE HISTOIRE DE FRANCE AUX

XIV^e ET XV^e SIÈCLES. — Paris, 1862, Aug. Durand, 7, rue des Grès. — Un fort vol. in-8°.

La Journée de Mons-en-Vimeu et le Ponthieu

après le traité de Troyes. — Paris, 1861, Durand et Aubry. — Un vol. in-8°

Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu. — Amiens, 1861

et 1864, Lemer aîné. — 2 vol. grand in-8°, avec un Atlas de Blasons.

**Rôle des Nobles et Fiefs du Bailliage d'Amiens
convoqués pour la guerre le 25 août 1337,**

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC UN AVANT-PROPOS, DES NOTES ET
DES ÉCLAIRCISSEMENTS. — Amiens, 1862, Lemer aîné. — Un vol.
in-18.

**Notices historiques et généalogiques sur quelques
familles nobles de Picardie.** — 2 livraisons parues

formant chacune un vol. grand in-8°. — Amiens, 1860, V^e Herment, et 1863, Lemer aîné.

AZINCOURT

PAR

RENÉ DE BELLEVAL

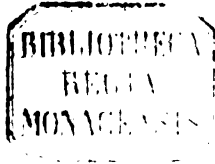


PARIS

J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE ÉDITEUR

13, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

1865



Amiens. — Imp. Lamer aîné.

« Un pli de terrain, la butte de l'ancienne forteresse, voilà tout ce qui indique au passant le champ de bataille d'Azincourt. » — Quand nous nous exprimions ainsi en terminant le récit de ce que l'on peut appeler à bon droit l'événement le plus important du xv^e siècle, nous ignorions que quelques hommes, pleins d'un religieux respect pour les souvenirs du passé, avaient formé le projet d'élever à la mémoire des Français morts pour leur pays un monument sur cette terre que leur sang avait fécondée. Ce n'eut été d'ailleurs qu'une reconstruction, car la chapelle que l'on se proposait de bâtir devait remplacer dans ce funeste champ de la Gacogne, engraisé de tant de cadavres, celle que la foi de nos pères y avait édifiée en 1734 et que l'ouragan de 1793 emporta avec lui. Sur les murailles de l'édifice projeté devaient être réunis les noms et les blasons des gentilshommes qui avaient succombé dans la lutte, véritable hécatombe de la noblesse française, et l'une des plus meurtrières que l'histoire ait eu à enregistrer. La modeste chapelle d'Azincourt, associant, au milieu de la solitude, la reconnaissance à la foi, aurait, certes, parlé bien plus à l'imagination que les salles somptueuses du palais de Versailles : elle aurait rappelé sans doute par quelque touchant souvenir ces inconnus de l'histoire dont les noms, moins brillants, n'ont pas survécu, mais qu'il est interdit d'oublier,

car, eux aussi, pauvres « gens des communes, » ils surent, comme les chevaliers, combattre et mourir pour la défense du pays.

Toutefois, l'exécution d'un si louable projet, si elle devait rencontrer d'universelles sympathies, devait aussi soulever quelques difficultés. On n'eut pas manqué d'avoir à lutter contre les prétentions, plus ou moins fondées, de gens qui n'auraient vu dans l'inscription des morts qu'une preuve de noblesse à faire devant la postérité. L'érection d'une chapelle commémorative sur le champ de bataille d'Azincourt ne pouvait pas être cependant une œuvre de complaisance généalogique. Il ne s'agissait pas de tendre un appât à cette sorte d'amour-propre, l'un des traits les plus saillants du caractère français, mais bien d'adresser un appel désintéressé à toute la noblesse française et de lui faire comprendre qu'en aidant à la glorification de quelques-uns de ses membres elle travaillerait utilement à celle du corps tout entier dont les vaincus d'Azincourt s'étaient faits les héroïques champions. Il fallait donc être aussi complet que possible tout en restant véridique, et c'était là une grande difficulté. L'importance de la tâche effraya-t-elle ceux qui se l'étaient proposée les premiers? Nous l'ignorons, mais le projet a été totalement abandonné et c'est à peine si quelques prospectus, lancés discrètement dans le public, appelèrent l'attention de quelques-uns sur une question qui intéressait un si grand nombre de personnes.

La lecture des chroniqueurs nous passionna pour cet épisode si émouvant, si dramatique des secousses qui ébranlèrent pendant un siècle entier notre malheureux pays, et le résultat de cette lecture fut le travail qu'on va lire.

Pour jeter quelque nouveau jour sur une question déjà si souvent

traitée, il était indispensable d'invoquer le témoignage, muet jusqu'alors, des contemporains anglais : nous l'avons fait avec soin et nous avons tenté de fixer, grâce à eux, d'une façon définitive le chiffre et l'état nominatif des pertes que la chevalerie française a subies dans cette fatale journée.

Ce dernier but, du reste, était difficile à atteindre. Pour ne parler que des documents français, la chronique de Monstrelet est presque le seul document véritablement authentique auquel on puisse recourir. La confrontation des différents manuscrits que l'on connaît a fourni un certain nombre de noms nouveaux et de précieuses variantes pour quelques autres noms. Ce que l'on avait fait pour Monstrelet, il a fallu le faire également pour les autres chroniqueurs : les meilleurs manuscrits, les textes imprimés les plus estimés ont été comparés entre eux. Saint-Remy, Juvénal des Ursins, Guillaume Gruel, Pierre de Fénin, Wavrin et l'écrivain anonyme de la chronique de Tramecourt ont apporté chacun leur contingent et leur pierre à l'édifice. Les actes de Rymer, revêtus d'un incontestable caractère d'authenticité, le Père Anselme, l'histoire des Chanceliers de Du Chesne n'ont pas été moins fructueusement explorés. Enfin, pour rendre sinon plus complètes, au moins plus intelligibles les listes dressées à l'aide de ces écrivains, nous avons ajouté, partout où il a été possible de le faire, les noms et prénoms des personnages qui, le plus souvent, ne figurent que sous la dénomination de « le sire » ou « le seigneur de..... » Ces renseignements ont été empruntés soit aux grandes collections de pièces originales contenues aux Archives de l'Empire ou dans la Bibliothèque impériale, soit aux généalogies particulières des familles, soit enfin aux recueils généalogiques les plus estimés.

A moins d'introduire le roman dans l'histoire ou d'invoquer des traditions de famille, fort respectables sans doute, mais que rien ne justifie, — car tradition ne fait pas titre, — il était impossible d'ajouter de nouveaux noms à ceux dont l'énumération fait l'objet d'une partie considérable de ce volume. C'est bien peu, en effet, quand on songe que huit mille gentilshommes périrent à Azincourt ; mais on comprendra que les chroniqueurs, malgré toute leur exactitude, ne pouvaient enregistrer huit mille noms : ils ont dû faire, ils ont fait un choix et, parmi les combattants et les victimes ils n'ont nommé que les personnages les plus en évidence par leurs grandes fonctions ou leur haute naissance : Monstrelet en donne la preuve quand il déclare ne citer que « les grands seigneurs des marches de Picardie comme d'autres pays. »

Les considérations qui avaient entravé la construction de la chapelle commémorative d'Azincourt ne pouvaient avoir les mêmes effets pour la publication du présent travail. Pussions-nous seulement, et nous n'ambitionnerions pas d'autre récompense, contribuer à faire revivre et à faire exécuter des projets oubliés. Si chaque ville a ses grands hommes et se peuple de leurs statues, pourquoi n'élèverait-on pas à Azincourt un monument à la valeur française ? Une pareille défaite c'est encore de la gloire !



I

HENRI IV n'était encore âgé que de quarante-six ans ¹, pourtant de précoces infirmités avaient déjà ruiné sa robuste constitution et, dans les premiers jours du mois de mars 1413, l'avaient réduit à la dernière extrémité. De fréquentes attaques d'épilepsie, selon les uns ², d'apoplexie, selon les autres ³, l'avaient frappé depuis son retour d'Ecosse, et à cela s'était jointe la lèpre, ce hideux présent que l'Orient avait fait à l'Europe. Henri perdait quelquefois connaissance et demeurait ainsi pendant de longues heures dans un état voisin de la mort. Un jour qu'une de ces crises s'était prolongée plus que d'habitude et que tout son entourage le croyait trépassé, le prince de Galles sortit de l'appartement où gisait son père, en emportant avec lui la couronne royale. Revenu à lui, Henri apprit ce qui s'était passé et entra dans une terrible colère. La soumission du jeune prince, son respect et ses excuses calmèrent le mourant, qui lui demanda avec plus de tristesse que d'amertume : « Beau fils, comment auriez-vous droit à cette couronne, car je n'en eus oncques point? — Mon seigneur,

¹ Il était né en 1367. On le surnomma Bolingbroke, du lieu de sa naissance.

² Hist. d'Angleterre, par M. de Roujoux, t. II, p. 231.

³ Note de l'édit. de Monstrelet de M. Buchon, p. 265. .

répondit Henri, ainsi que vous l'avez tenue et gardée à l'épée, c'est mon intention de la garder et défendre toute ma vie. — Or, dit le roi, en faites comme bon vous semble : je m'en rapporte à Dieu du surplus auquel je prie qu'il ait merci de moi ¹. » Puis quelques heures après il expira. C'était le 20 mars ².

Si la majorité de la nation n'accordait aucun regret à la mémoire d'Henri IV, l'avènement d'Henri V n'inspirait de confiance à personne, et les défauts du père menaçaient de revivre dans le fils. La première jeunesse d'Henri avait bien permis de mettre en lui quelque espérance ³. Sa valeur avait été remarquée à la bataille de Shrewsbury où, malgré une large blessure au visage, faite par une flèche galloise, blessure dont il devait conserver toute sa vie la glorieuse cicatrice, il avait contribué par son exemple au triomphe des armes anglaises. Ce premier pas heureux et à un âge si tendre ⁴ dans la carrière militaire avaient remis en mémoire l'héroïsme de son grand-oncle Edouard qui, lui aussi, à peine adolescent, avait gagné à Crécy ses éperons dorés. Le peuple surtout, se plaisait à établir cette comparaison et se flattait de voir renaître au quinzième les beaux jours du quatorzième siècle. Il est possible qu'en effet la grande armure du Prince-Noir n'eût pas été trop lourde pour les jeunes épaules de son petit-neveu ; mais Henri IV perdait en popularité tout ce que gagnait son fils ; son inquiétude et sa jalousie s'éveillèrent ; il rappela Henri auprès de lui, l'éloigna des affaires et

¹ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 108.

² *Historia brevis Angliæ*, par Thomas Walsingham, et *Life and reign of Henri IV*, by Heywarde.

³ Il était né en 1388, de Marie de Bohun, première femme de son père. De même que son père avait été surnommé Bolingbroke, on l'appela, lui, Henri de Monmouth parce qu'il naquit dans cette ville.

⁴ Il avait quinze ans, puisqu'il était né en 1388, et que la bataille de Shrewsbury fut livrée le 21 juillet 1403.

s'appliqua à effacer cette personnalité qui voulait se faire jour à tout prix. Usurpateur lui-même, le roi ne voyait que des usurpateurs autour de lui, et la pensée qui le guida dans sa conduite nouvelle ne peut être expliquée que par la crainte où il était que son héritier ne fût destiné à devenir le vengeur de Richard II.

Arrêté dans son essor, détourné de la seule carrière qu'il aimât, Henri employa désormais à faire le mal une activité dévorante qui n'eût demandé qu'un noble but, une direction sage, pour accomplir de grandes choses. Il se jeta à corps perdu dans la débauche et là, du moins, ne rencontra nul obstacle dans la volonté paternelle. Il s'entoura d'une société dissolue et choisit ses compagnons de plaisir parmi les hommes les plus décriés de l'Angleterre : ses désordres ne connurent plus de bornes. Libertin, ivrogne, il ne rougissait même pas, disent d'anciennes traditions, de traîner la pourpre royale sur les grands chemins où il se plaisait à dévaliser les passants ¹. Après avoir été l'idole de ses futurs sujets, il en était devenu l'effroi. Son père s'éloignait de plus en plus de lui et les conseillers de la couronne, les plus grands personnages du royaume, ne craignaient pas, au risque d'encourir son déplaisir, de blâmer sévèrement des écarts qui déshonoraient le sang dont il était issu ². L'un d'eux, le lord chief-justice Gascoigne, contre qui le prince avait osé tirer l'épée, en pleine cour de justice, le fit arrêter et conduire en prison ³.

Telle était la situation lorsque Henri IV rendit le dernier soupir.

Aussitôt après la mort de son père le nouveau roi s'était retiré dans ses appartements et y avait passé le reste de la journée

¹ Hist. d'Angleterre, par Hume, t. VI, p. 50.

² Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 2.

³ Elmham, vita et gesta Henrici V, Anglorum regis, et Tyler, memoirs on the life and character of Henri V.

enfermé avec son confesseur, un simple religieux de l'abbaye de Westminster ¹. Lorsque le prince reparut, un changement complet s'était opéré en lui : le jeune homme frivole, fougueux, à la parole hardie, s'était transformé en un homme grave, au maintien réservé : le prince de Galles n'était plus, le règne d'Henri V avait commencé.

Ses premiers actes ne démentirent pas la nouvelle attitude qu'il avait su s'imposer. Dès qu'il eut proclamé la paix du roi ², il congédia les compagnons de ses folies et appela auprès de lui les serviteurs de son père, ceux surtout, qui s'étaient montrés les plus sévères pour lui et notamment Gascoigne dont il avait eu le plus à se plaindre. D'impie qu'il était auparavant, il tomba dans une dévotion excessive, au point de vouloir convertir lui-même le chef des Lollards, John Oldcastle, lord de Cobham ³. Il remit en liberté le

¹ Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 2.

² Le 21 mars. — Rymer, t. IV, part. II, p. 24.

³ Ce sectaire, imbu des doctrines de Wycliff, s'appelait sir John Oldcastle ; il était devenu lord Cobham par son mariage avec l'héritière de cette pairie, et on le connaissait sous le nom du bon lord Cobham. Se fiant sur une intime liaison avec Henri V lorsqu'il n'était encore qu'héritier du trône, et sur les services militaires qu'il avait rendus au feu roi dans ses guerres en France, il ne tarda pas à faire de son château de Cowling le rendez-vous des Lollards ou partisans de Wycliff, et entreprit une immense propagande dans le peuple que ses doctrines égalitaires devaient séduire. Tant d'audace devait lasser la longanimité d'Henri qui, après un entretien avec Oldcastle, l'abandonna à sa destinée. Enfermé à la Tour il parvint à s'enfuir pendant le procès que dirigeait l'archevêque de Canterbury, et arma deux fois ses partisans contre le roi. Henri et les communes d'Angleterre déclarèrent que les Lollards n'avaient d'autre but que de faire table rase du gouvernement et des institutions nationales pour y substituer une république avec Oldcastle pour chef. Quoiqu'il en soit de l'exactitude de ces sentiments prêtés aux Lollards par leurs ennemis, sir John s'enfuit dans le pays de Galles et parvint à s'y cacher pendant quatre ans. Enhardi par cette longue impunité il profita du séjour du roi sur le continent, en 1417, pour s'approcher de Londres : arrêté et condamné à mort il périt dans d'horribles tourments, suspendu par le milieu du corps au dessus d'un brasier ardent qui le consuma lentement.

comte de March, véritable héritier d'Isabelle, femme d'Edouard II et fille de Philippe IV de France, et, par elle, des droits aux deux trônes de France et d'Angleterre. Pour ce double motif, le comte avait été tenu dans une étroite prison pendant les dix dernières années du règne d'Henri IV. Cet acte de générosité faillit, du reste, lui coûter cher, comme on le verra plus loin. Les Percy, rappelés de leur exil, furent remis en possession de leurs biens et de leurs dignités. Il fit enfin ensevelir en grande pompe les restes du malheureux Richard II dans l'abbaye de Westminster, et conduisit lui-même le deuil à la cérémonie des funérailles.

Henri s'était acquis le dévouement inébranlable et la sincère affection du comte de March, qui aurait pu devenir pour la suite un très-grave embarras ; les Percy tout puissants étaient au roi corps et âme ; la révolte des Lollards lui avait fourni l'occasion d'une cruelle mais incontestable victoire ; le trône enfin semblait solidement assis sur ses bases et, libre de tout souci de ce côté, Henri tourna ses regards vers la France.

Seul, parmi tous les historiens, Hume prétend qu'au nombre des conseils suprêmes donnés par le père mourant à son fils était celui de déclarer la guerre à Charles VI, afin qu'occupés au dehors, les Anglais n'eussent ni le temps, ni les moyens, ni même la pensée d'exciter des troubles au dedans¹, afin aussi qu'une trop longue paix n'affaiblît pas les instincts guerriers que son peuple possédait alors au suprême degré². Nul ne reproduit ce fait auquel, pourtant, l'autorité de Hume prête une certaine consistance. Personne ne mentionne davantage l'influence qu'exerçait sur le prince l'archevêque de Canterbury, Chicheley, très-hostile à la France. La guerre

¹ Hist. d'Angleterre, de Hume, t. VI. p. 62.

² Le religieux de Saint-Denis, dans sa chronique (publiée par M. Bellaguet, t. 5. p. 499) prétend que le bruit public était alors que le roi d'Angleterre était poussé à la guerre par ses sujets.

qui devait illustrer son règne ne fut réellement pas pour Henri un legs de son père ; elle fut plutôt le résultat de son ambition personnelle et aussi des souvenirs de la maison d'Yorck dont, en même temps que la couronne, il avait hérité les traditions et la politique.

Une autre cause de la reprise des hostilités entre les deux pays a été l'état de la France sur laquelle il est temps de jeter les yeux.

Le duc de Berry avait repris le gouvernement de Paris dont le duc de Bourgogne s'était vu forcé de sortir, débordé par la populace qu'il avait lui-même déchainée. Le comte d'Armagnac avait été reçu dans la capitale comme le libérateur de la patrie. Aux Bourguignons on avait arraché leurs emplois pour en revêtir les hommes de l'écharpe blanche. Une tentative de Jean-sans-Peur pour enlever le roi pendant qu'il chassait à Vincennes ayant été déjouée par Juvénal des Ursins et les Parisiens, le duc gagna au pied et se retira dans ses états de Flandre, où il se disposa à venger l'échec qu'on lui avait fait subir. A une démonstration qu'il fit sous les murs de Paris, le duc de Berry répondit par une ordonnance royale, du 17 février (1413), qui le bannissait « comme faux, traître, meurtrier, lui et tous les siens, et abandonné, corps et biens, sans pitié et sans merci. » Le Parlement tout entier s'était associé par une manifestation solennelle à cet arrêt, rigoureux mais bien mérité, et s'était montré en corps dans les rues de Paris, tandis qu'on le criait à tous les carrefours.

Se tenant dès lors pour battu, le duc avait regagné la Flandre en toute hâte, après avoir laissé en passant des garnisons à Compiègne et à Soissons, comme s'il eût marqué d'avance les étapes de l'armée royale. Au mandement qu'il fit à la noblesse de Picardie et d'Artois, pour qu'elle le vint rejoindre à Arras, elle répondit en masse par un refus. On cita le seigneur de Ronq, qui obéit au duc sans conditions ¹. Les autres avaient dit qu'ils serviraient volontiers Jean,

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 37. — Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 124.

pourvu que ce ne fût pas contre le roi et ses fils ; Ronq seul déclara qu'il servirait le prince envers et contre tous. Ils allèrent donc grossir les rangs de l'armée que Charles rassembla au printemps (1414) dans l'Île-de-France et à la tête de laquelle il avait résolu de se mettre en personne.

Le roi prit l'oriflamme à Saint-Denis et le confia à Guillaume Martel, sire de Bacqueville, car le titulaire de cette charge, Hutin, sire d'Aumont, venait de mourir de la coqueluche ¹, maladie nouvelle et qui exerçait de grands ravages ². Suivi de quatre vingt mille hommes, Charles alla mettre le siège devant Compiègne où étaient renfermés Mauroy de Saint-Léger et Hector, son fils, Hugues de Lannoy, Guillaume de Sorel, Martelet du Maisnil, Philippe et Le Bon de Saveuses, frères, et Lionnel de Maldinghen, avec cinq cents hommes d'armes ³.

Après une vive escarmouche entre les Bourguignons et Hector, bâtard de Bourbon, qui leur avait annoncé son intention d'aller leur « présenter le Mai, » et qui s'était en effet transporté sous les murs de la place avec deux cents cavaliers et autant de fantassins, portant tous sur leur casque une couronne de feuillage et tenant une branche d'arbre à la main ⁴, la garnison demanda à capituler et le roi la reçut à merci, malgré les vives instances du comte d'Armagnac. Cette maladroite opposition fit encore remarquer davantage que le roi était décoré de la bande d'Armagnac, au lieu de la croix blanche, insigne favori des rois ses prédécesseurs, et ce fut au bruit des murmures des grands seigneurs que l'on alla investir Soissons.

¹ Hist. de France, par le P. Daniel, t. IV, p. 297.

² « Maladie qui tenoist en la teste, dont plusieurs josnes et vieux moururent. » Chron. de Saint-Remy, ch. 37.

³ Mém. de Févin, p. 38. — Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 125.

⁴ Le lundi 7 mai. — Mém. de Févin, p. 40. — Saint-Remy, chap. 38 et Monstrelet, liv. I, chap. 126.

Enguerrand de Bournonville, Lamon de Lannoy, Colart de Fiennes, Gilles du Plessis, Pierre de Menau et son père, et Guy le Bouteiller ¹ n'étaient pas d'humeur à se rendre, et ils firent une défense remarquable. La résistance qu'ils éprouvaient, la mort du bâtard de Bourbon, tué par un vireton qui lui perça la gorge malgré son camail d'acier ², redoublèrent l'ardeur des assiégeants et, après un assaut pendant lequel le duc de Bourbon, renversé dans les fossés du haut d'une échelle sur laquelle il combattait, avait été transporté dans sa tente en un si piteux état qu'il ne « connoissoit ne homme ne femme ³ », Soissons fut emporté et livré à toutes les horreurs du pillage. Bournonville, Pierre de Menau qui prit la place de son vieux père et quatre autres furent livrés au bourreau. Les chroniqueurs s'étendent complaisamment sur les traitements barbares qui furent infligés à la ville et à ses infortunés habitants, et les détails qu'ils donnent sont repoussants.

Ce terrible exemple eut cela de bon, que la plupart des autres villes qui tenaient pour le duc de Bourgogne, Bapaume entre autres, se soumirent immédiatement. Un corps de Bourguignons qui venaient en Flandre rejoindre le duc, fut attaqué près de la Sambre et complètement défait par le duc de Bourbon et le connétable d'Albret. Arras investi à son tour résista si bien qu'après un long siège on n'avait encore fait aucun progrès. La disette et des maladies commencèrent à incommoder assiégeants et assiégés ; Jean-sans-Peur demanda la paix pour la troisième fois et fit appuyer

¹ Chron. de Monstrelet, liv. 1, chap. 127. — Chron. de Saint-Remy, chap. 39. — Mém. de Fénelon, p. 42; — Juvénal des Ursins, — l'Anonyme de Saint-Denis et Berry. — Ils ne sont pas d'accord sur le nom de Pierre de Menau qu'ils appellent de Menou (Menou ?) et disent être tourangeau.

² Il était fils de Louis II, duc de Bourbon, né en 1391 et blessé mortellement le 11 mai 1414, à l'âge par conséquent de 23 ans. Il ne mourut que le lendemain, 12 mai.

³ Chron. de Saint-Remy, ch. 39.

sa requête par la comtesse de Hainaut, sa sœur, par le duc de Brabant et par les députés des trois États de Flandre. Le parti modéré, représenté par le comte d'Alençon et par quelques membres du Conseil ¹, triompha des irrésolutions du dauphin, dépositaire de l'autorité souveraine, car le roi était retombé en démence, et qui était enfin décidé à se soustraire à la tutelle du duc d'Orléans et à l'humeur impérieuse du comte d'Armagnac.

Le duc se soumit à tout ce qu'on exigea de lui : ses ambassadeurs remirent au dauphin les clefs d'Arras ; ils promirent au nom de leur maître qu'il éloignerait ceux de ses serviteurs qui avaient encouru la disgrâce du roi ; qu'il ne reparaitrait jamais devant Charles VI ; qu'il ne viendrait pas à Paris sans être mandé par des lettres-patentes scellées du grand sceau et qu'enfin il renoncerait à toute alliance étrangère. Des lettres d'abolition pleine et entière étaient le prix de ces sacrifices.

Les ducs d'Orléans et de Bourbon furent longtemps avant de se décider à souscrire à ce traité, mais le dauphin, maître de la situation, parlait en homme qui veut être obéi ; ses ordres étaient péremptoires et les Armagnacs tendirent en frémissant de rage la main aux Bourguignons (4 septembre).

Quand il rentra dans Paris, le dauphin ne portait plus la bande blanche, mais hélas ! cet abandon réciproque par les partis des deux célèbres insignes, n'était pas encore l'annonce d'une réconciliation sincère et durable.

Il faut croire, pour l'honneur des parties contractantes, que la paix avait été signée avec le ferme propos de la faire respecter. Or, si c'était la paix des princes, ce n'était ni celle des seigneurs, ni celle des soldats et des aventuriers. Les troupes, qui avaient été licenciées sans paiement, se répandirent dans l'Île-de-France, où

¹ Histoire de France, par M. H. Martin, t. V, p. 547.

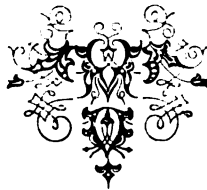
elles vécutrent aux dépens du peuple et comme en pays conquis. Paris, que l'on avait habitué à plus d'égards, mécontent du traité et inquiet de n'avoir pas été consulté, demanda des explications au vieux duc de Berry et s'attira cette réponse d'une hauteur écrasante : « Ce ne vous touche en rien , ni entremettre vous devez de monseigneur le roy , ni de nous qui sommes de son sang , car nous nous courrouçons l'un à l'autre quand il nous plaist , et quand il nous plaist la paix est faite ¹. »

C'était, selon la belle et pittoresque expression d'un historien, « le crépuscule précédant la nuit d'horreur et de chaos où allait s'abimer la France ², » et cette nuit funèbre devait durer trente-cinq ans.

Tel fut le moment qu'Henri V choisit pour faire revivre les prétentions d'Édouard III à la couronne de France.

¹ Chron. de Moustrelet, liv. I, ch. 147.

² Hist. de France, par M. H. Martin, t. V, p. 547.



II

Les historiens anglais et les chroniqueurs contemporains s'accordent à reconnaître Henri V pour le plus grand capitaine et le plus profond politique de son siècle ; jamais réputation ne fut mieux justifiée que la sienne. La victoire d'Azincourt est en effet la preuve la plus éclatante de ses talents militaires, et les préliminaires de sa campagne de France furent un véritable chef-d'œuvre de diplomatie.

Il n'est pas même douteux que le projet d'une invasion sur le continent n'eût germé depuis longtemps dans la tête du souverain anglais. L'exemple de son père, qui n'avait pas su profiter des circonstances si favorables à son ambition, offertes par les luttes intestines dont la France était déchirée, avait pu faire naître en lui le désir de recueillir la glorieuse succession du Prince-Noir. Henri IV, d'un caractère inquiet et méfiant, mal assis sur un trône dont le pied glissait dans le sang, s'était borné à rester vis-à-vis de la France dans une position qui n'était ni une paix solide, ni une guerre déclarée; il attisait le feu en envoyant tour-à-tour des renforts aux deux partis qui se disputaient la tutelle d'un roi en démence. Henri V, aventureux, avide de gloire et de dangers, ne pouvait se contenter d'un rôle aussi secondaire ; il fallait un aliment à cette

activité qui n'aurait pas trouvé à s'exercer en Angleterre, où tout était tranquille. Le jour même de son avènement, on peut l'affirmer, Henri avait formé son plan, et il fut une année à le mûrir, en attendant le moment propice, que le triomphe des Armagnacs ne tarda pas à lui fournir. Sa dissimulation fut telle que, le 25 septembre 1413, il concluait avec Charles VI un traité destiné à entretenir le prince dans une sécurité complète à son égard. Le 24 janvier 1414 était proclamée solennellement une trêve d'une année entière, qui commençait le jour de la purification pour finir à la veille du même jour de l'an 1415¹.

Henri avait réussi : son apparente modération, le bon accueil qu'il avait fait aux ambassadeurs français, le désir qu'il avait témoigné d'entretenir avec Charles des relations amicales, avaient complètement aveuglé les envoyés et, par suite, la Cour française sur ses desseins ultérieurs. Faute d'avoir pu lire sur ce visage de marbre, ils partirent convaincus de sa sincérité.

Tout alla bien jusqu'au début de la campagne contre le duc de Bourgogne, mais alors des bruits de guerre ne tardèrent pas à se répandre; il est certain que Jean avait noué des rapports avec le roi d'Angleterre et qu'il comptait trouver aide et protection chez l'allié naturel de tous ceux qui guerroyaient contre la France. C'était ce qu'on devait redouter par-dessus tout. Rien, pourtant, de définitif n'avait été arrêté entre eux, lorsque, tandis que le roi était à Arras, avait débarqué une mission anglaise, composée des évêques de Durham² et de Norwich³, du comte de Salisbury, du lord de Grey, de

¹ Rymer, édit de La Haye, t. IV, part. II, p. 67. — Par un rescrit royal du 14 juillet 1413, nommant des ambassadeurs pour traiter avec le roi de France, il ne donne déjà à Charles VI d'autre titre que celui-ci : « Notre adversaire de France. » C'est ainsi qu'il préludait au traité du 25 septembre suivant.

² Le cardinal Langley.

³ Richard Courtenay.

John Pelham, chevalier, de Robert Waterton, écuyer, et d'Henri Ware, licencié. Le duc de Berry était seul à Paris ¹, et il reçut les diplomates avec courtoisie, bien que les propositions qu'ils étaient venus lui apporter fussent d'une insolence sans égale. Henri avait enfin levé le masque; il demandait qu'on lui rendit son héritage et que Charles VI lui cédât la place. Comme il devait bien s'y attendre, sa prétention fut immédiatement repoussée, et de la façon la plus méprisante, puisqu'on refusa même d'en faire l'objet d'une discussion ².

L'évêque de Norwich qui portait la parole ³ se rabattit alors sur la confirmation du traité de Brétigny, sur la cession de la Normandie, du Ponthieu, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, de la suzeraineté sur la Bretagne et la Flandre ⁴, le tout sans foi ni hommage; sur le paiement de seize cents livres sterling que l'on prétendait être dues encore de la rançon du roi Jean ⁵, et enfin sur l'alliance de Henri avec Catherine de France ⁶, qui apporterait à son époux deux millions de dot. On remarquera, ce qui concerne cette dernière clause, qu'Henri se bornait à réclamer l'exécution d'une promesse faite, et, contrairement au dire de beaucoup d'historiens, il est évident que les ambassadeurs français, lorsqu'ils avaient signé la trêve, le 24 janvier précédent, avaient été chargés d'offrir au roi la main de la princesse Catherine. Les nombreux actes concernant cette négociation et qui ont été recueillis par Rymer ⁷, l'établissent d'une manière incontestable.

¹ Juvénal des Ursins.

² Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 40.

³ Juvénal des Ursins.

⁴ Hist. de France par M. Henri Martin, t. VI, p. 5.

⁵ Hist. d'Angleterre, par Hume, t. VI, p. 69.

⁶ Elle était née le 27 octobre 1400, et avait alors, par conséquent, un peu moins de quatorze ans,

⁷ T. IV, part. II, passim.

Quoique l'évêque de Norwich eût pris pour texte de sa harangue le passage de Josué : *Venimus vobiscum facere pacem magnam*; quoiqu'il eût entremêlé les termes excessifs de son message des fleurs de rhétorique les plus séduisantes, le duc de Berry, en recevant du prélat la copie de son discours écrit en latin lui répondit : « Que le roy ny monseigneur le dauphin n'estoient en la ville ny au pays, et que sans eux on ne leur pourroit faire aucune responce ¹. » L'évêque et ses collègues durent se contenter de cet ajournement évasif et s'en retournèrent à Calais.

Henri assembla aussitôt son parlement, par lettres du 26 septembre. Le 18 novembre suivant, devant les lords et les communes, réunis dans la Chambre-Peinte de Westminster, il déclara la session ouverte et donna la parole à Henri Beauford, évêque de Winchester, son chancelier. Ce prélat, dans un discours très-long et très-diffus, expliqua que l'intention du roi était de recouvrer son héritage, et il termina ainsi que chacun devait s'y attendre, en réclamant des secours de toute nature pour arriver au but que le prince se proposait. Thomas Chaucer, fils du célèbre poète, orateur du parlement, répondit à l'évêque et accorda un subside de deux dixièmes et de deux quinzièmes ², mais il affecta de n'avoir pas compris les ambitieux projets d'Henri et il ne parla que de la sûreté et de la défense du royaume, comme s'il se fût agi seulement de se préparer à repousser une attaque ou une invasion ³.

Au mois de janvier 1415, et Charles VI étant de retour à Paris avec tous les princes, une nouvelle et plus imposante ambassade traversa le nord de la France et fit son entrée solennelle dans la capitale. Elle était composée, cette fois, du comte de Dorset, oncle du

¹ Juvénal des Ursins.

² Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 11.

³ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 6.

roi, des deux mêmes prélats, les évêques de Norwich et de Durham, de Richard, lord de Grey, de Philippe Morgan, et de Richard de Holme, légistes. Six cents hommes d'armes lui servaient d'escorte. Les comtes de Vertus, d'Eu et de Vendôme allèrent recevoir les étrangers aux portes de la ville ¹ et les conduisirent au Temple où leur logement était préparé ².

Charles et ses oncles rivalisèrent d'empressement pour les fêter pendant leur séjour. On donna pour eux un tournoi où assistait toute la cour, et où le duc de Guyenne jouta contre le comte d'Aleçon, nouvellement créé duc, et le duc d'Orléans contre le duc de Brabant. Il fallut enfin s'occuper de l'objet de leur visite, et les Anglais ayant offert tout d'abord une prolongation de trêve de quatre mois, elle fut acceptée sans observation et signée le 24 janvier par les commissaires français : l'archevêque de Bourges, l'évêque de Noyon, le comte d'Eu et Guillaume Martel, sire de Bacqueville, porte-oriflamme de France ³.

Les négociations s'engagèrent alors sur de nouvelles bases : Henri renonçait à la Normandie, au Maine et à l'Anjou, mais il maintenait ses autres exigences avec une insultante hauteur et les menaces de guerre se mêlaient aux paroles de paix dans la bouche de ses envoyés. Le duc de Berry, au nom du Conseil, offrit la restitution du duché de Guyenne, en y joignant le Limousin, la main de Catherine avec une dot de six cent mille couronnes, qu'il porta ensuite à huit cent sans compter le trousseau et les bijoux (14 mars ⁴). Les Anglais refusèrent et partirent pour Londres, avec l'assurance formelle pour-

¹ Hist. des ducs de Bourgogne, par M. de Barante, t. IV, p. 205.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch 141.

³ Rymer, t. IV, part. II, p. 103.

⁴ Rymer, t. IV, part. II, p. 106-109. — Chron. du religieux de St.-Denis, t. V, p. 517.

tant que Charles VI allait envoyer à son tour des députés à Henri, afin de s'efforcer de s'entendre sur les points en litige.

Sans les attendre, sans même connaître le résultat de son ambassade, Henri avait fait les préparatifs les plus menaçants. Le 18 mars, quatre jours seulement après la réponse définitive du Gouvernement français, il envoya deux écuyers, Richard Clyderow et Simon Flete en Hollande et en Zélande pour traiter avec des mariniers de ces deux provinces, pour recruter autant de vaisseaux qu'ils en pourraient trouver, et pour engager navires et matelots, en les laissant libres de fixer le terme de leur engagement ¹. Le 22, il appela aux armes tous les gentilshommes qui lui devaient le service militaire.

Le 7 avril, il rappelle à Charles, dans une curieuse lettre conservée par Le Laboureur ², que l'expiration de la trêve est proche, qu'il avait promis de lui envoyer des commissaires et qu'il est surpris de ne pas les avoir encore vus et de ne pas avoir encore été prévenu de leur voyage. Charles ayant notifié, en échange, le prochain départ des ambassadeurs, dont il envoyait les noms à Henri, ainsi que la teneur du sauf-conduit qu'il demandait pour eux, Henri écrit encore à la date du 15 du même mois ; après avoir accordé le sauf-conduit dont il limite la durée, suivant le plus ou moins de bonnes choses que les envoyés auront à lui dire, il termine par des phrases sonores sur le bonheur de la paix, par de pieuses exhortations au roi de France de ne pas la rompre ; il lui recommande de ne pas répandre à la légère le sang chrétien, de songer à l'éternité et au moment où il lui faudra rendre un compte fidèle et terrible de ses actes.

Les deux lettres que Juvénal qualifie de « douces et humbles » sont le modèle le plus accompli d'hypocrisie et de duplicité qu'il soit

¹ Rymer, t. IV, part. II, p. 109.

² Hist. de Charles VI, t. II, p. 993-995. — Chron. du religieux de St.-Denis, t. V, p. 501 et suiv.

possible de trouver dans l'histoire. Henri proteste de ses intentions pacifiques, et de la même main qui a signé ces missives en apparence amicales, il vient de signer un ordre, à deux de ses sergents d'armes, Nicolas Mauduit et Robert Spellowe, d'arrêter et de conduire dans les ports de Southampton et de Winchelsea, pour le 8 mai, tous les navires tant anglais que français du port de vingt tonneaux et au-dessus qu'ils pourront réunir ¹. Il donne l'assurance la plus formelle que s'il réclame des droits légués par ses ancêtres, ce n'est pas à son ambition personnelle, mais bien au vœu de ses peuples qu'il obéit, et cependant Thomas Chaucer lui avait déclaré en plein parlement que loin d'aspirer après des conquêtes étrangères, l'Angleterre demandait avant tout à garantir l'intégrité de son territoire. Pouvait-il donc se prendre au sérieux, quand il parlait de ces prétentions surannées dont le bon sens public avait déjà fait justice et que les souverains ses successeurs ont eu la faiblesse de conserver jusqu'aux jours voisins des nôtres ? On a attribué la rédaction des deux lettres où les paraboles et les citations des Saintes Ecritures ne sont pas épargnées et où le roi prend souvent le ciel à témoin de sa sincérité, à son chancelier le cardinal Beaufort.

Henri ne se faisait aucune illusion sur le résultat des négociations qui allaient être entamées de nouveau ; profitant du délai que lui laissait l'arrivée des ambassadeurs dont le sauf-conduit venait d'être expédié, il convoqua le même jour à Westminster un grand conseil composé de seize pairs ecclésiastiques et de vingt-sept pairs laïques ². Le chancelier communiqua aux assistants les résolutions prises par le dernier parlement et l'intention du roi de s'embarquer en personne afin de conquérir la France. Henri remit ensuite ses pouvoirs à son frère, le duc de Bedford, lui confia le gouvernement de l'Angleterre

¹ Rymer, t. IV, part. II, p. 110.

² Rymer, t. IV, part. II, p. 112.

en son absence, et nomma pour l'assister l'archevêque de Canterbury, les évêques de Winchester et de Durham, le comte de Westmoreland, le prieur de l'hôpital, les lords de Grey, de Ruthin, Berkeley, Powis et Morley ; le comte de Westmoreland, les lords Mauley et Dacre reçurent le commandement des frontières d'Ecosse, et les forces dont ils pouvaient disposer furent ainsi réparties : deux cents lances et quatre cents archers pour les frontières de l'Est et de l'Ouest ; cent lances et deux cents archers pour celles du Sud et du pays de Galles ; cent cinquante lances et trois cents archers pour Calais et ses environs et pareil nombre pour le service de la mer ¹. On détermina les conditions du service militaire ; la solde d'un duc devait être, par jour, de treize shillings ; celle d'un comte de six shillings huit deniers ; celle d'un baron de quatre shillings ; celle d'un chevalier de deux shillings ; celle d'un écuyer ou d'un homme d'armes ordinaire de douze deniers et celle d'un archer de six deniers ². Un duc devait avoir cinquante chevaux, un comte vingt-quatre, un baron seize, un chevalier six, un écuyer quatre, un archer un. Ils devaient tous recevoir un quartier d'avance et, en signant le contrat d'engagement, chaque troupe de trente hommes d'armes percevait cent marcs à titre de prime supplémentaire ³.

Avant de réunir son Conseil, le roi avait pris d'autres mesures de détail qui témoignent autant de sa prévoyance que de son infatigable activité ⁴. Il avait ordonné aux capitaines des vaisseaux : la Trinité

¹ The battle of Agincourt by Harris Nicholas, p. 20.

² The battle of Agincourt by Harris Nicholas, p. 29.

³ Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 13. — Bymer a réuni un grand nombre de ces contrats, pleins de curieux détails, mais qu'il serait trop long d'énumérer ici. On les trouvera dans l'édit. de la Haye, t. IV, part. II, passim. — On s'en servira pour relever le nom des gentilshommes qui accompagnèrent Henri V en France et qui combattirent avec lui à Azincourt.

⁴ Le chirurgien du roi, Thomas Morstede, réclamait seul contre les mesures qui

Royale, qu'il devait monter, la Catherine, le Nicolas, la Petite-Trinité, le Gabriel et la Petite-Marie, de faire la presse pour compléter leurs équipages. A Robert Hunt, il avait enjoint de se procurer par le même moyen des charpentiers, des forgerons, des voitures et des chevaux pour les traîner. Un autre chevalier était chargé du fer pour ferrer les chevaux du roi; un autre encore devait faire la presse des maçons. Henri ne négligea pas non plus de s'occuper de la sûreté du royaume et il créa à ce sujet une nouvelle organisation militaire qui a quelque analogie avec ce que l'on appelle aujourd'hui Garde Nationale. Les principaux barons de chaque comté durent réunir immédiatement tous les hommes valides, les divisèrent en compagnies et leur distribuèrent des armes ¹.

Restait enfin la question d'argent, l'une des plus importantes, l'un des problèmes les plus difficiles, qu'Henri résolut avec une admirable habileté et un plein succès. Les fonds votés par le parlement, quoique très-considérables, étaient loin de suffire et ne couvraient même pas les avances qu'il fallait faire à l'armée avant son entrée en campagne. Le roi s'adressa au peuple, en faisant vibrer les cordes de l'amour-propre national, et sir John Pelham et William Esturmy, chevaliers, parcoururent l'Angleterre la proclamation royale à la main ². Cet expédient produisit de grosses sommes, mais ne put combler le déficit. Henri eut recours alors à un moyen suprême. Il mit en gage la couronne de Richard II; il donna aux hommes

avaient été prises à l'égard de son service. Il se plaignait sans doute du trop petit nombre d'aides qu'on lui avait donnés, car dans deux pétitions du mois de mars 1415, il demande qu'on lui accorde une suite de quinze personnes, dont douze hommes de l'art et trois archers, et qu'on lui attribue pour lui la qualité et le traitement d'un homme d'armes. Le roi acquiesça à toutes ces requêtes. — Rymer, t. IV, part. II, p. 123.

¹ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 40 et suiv.

² Rymer, t. IV, part. II, p. 119.

d'armes en nantissement de leur traitement ses propres bijoux ; ses colliers, ses bagues, ses bracelets et jusqu'à sa vaisselle ¹. Quand il

¹ Nous empruntons au travail si consciencieux de M. Harris Nicholas, sur la bataille d'Azincourt, le passage suivant relatif aux bijoux engagés par Henri V pour pouvoir solder ses hommes d'armes, et qui forme un véritable inventaire des bijoux de la couronne d'Angleterre à cette époque :

« A l'abbaye de Westminster la couronne du roi Richard (elle fut rachetée par Henri VI), à savoir : un cercle d'or, garni de 56 rubis balais, de 40 saphirs, de 8 diamants et de 7 grosses perles. »

« A Thomas Peverel, baron de Worcester, à Richard Crosby, prieur de Coventry, au maire et à la commune de la ville et à William Waltam, un grand collier que le roi portait quand il était prince de Galles, garni de 4 rubis, de 4 grands saphirs, de 32 grenats et de 43 perles. »

« A John Chistern et Walter Cook, clerks, deux bassins d'or, relevés en bosse, ornés d'écussons. Au milieu de ces bassins sont les armes de saint Georges, et tout autour, celles de saint Edouard et de saint Edmond, de l'Empereur, d'Angleterre, de France, de la principauté de Galles et du duché de Guyenne. »

« A John Heend, alderman de Londres, un plat d'or, appelé « le plat d'Espagne, » orné de 35 rubis balais, de 4 saphirs, de 15 grandes émeraudes, de 300 émeraudes plus petites, et de 300 petites perles. »

« Aux doyen et chapitre d'Exeter, un grand tabernacle d'argent doré, provenant du duc de Bourgogne, garni de 30 rubis balais, de 32 saphirs, et de 137 perles. »

« Au lord-maire de Londres, un collier appelé « pusan d'or » composé d'antilopes (qui étaient la devise du roi Richard II), enrichies de diverses pierres précieuses. »

« La couronne Henri fut brisée et ses morceaux dispersés furent donnés en gage à plusieurs seigneurs. — Sir John Colvyl reçut une grande fleur de lys, ornée de 2 rubis balais, de 3 grands saphirs et de 10 grandes perles. — John Pudsey, écuyer, eut un fleuron garni de 2 saphirs, d'un rubis et de 6 perles. — Maurice Brune eut un fleuron semblable, ainsi que John Saundish. »

« A Edouard, duc d'Yorck, un grand plat d'or, appelé « le Tigre, » fait en forme de navire soutenu par un ours, le tout orné de 19 rubis, de 12 grandes et de 40 petites perles. »

« A Thomas Montagu, comte de Salisbury, un grand vaisseau d'argent doré portant douze hommes d'armes combattant, et une tour à chaque extrémité. »

« Au même, deux chandeliers d'or. »

« A Robert Chalons, chevalier, une coupe d'or, 2 pots de vermeil et 1 petit vaisseau de vermeil. »

n'eut plus rien, il fit briser une couronne que l'on connaissait sous le nom de Couronne Henri¹, et chacun de ses morceaux servit encore à contenter un grand nombre de gentilshommes. « Tellement, —

« A sir Ralph Shirley, une paix d'or émaillé, 1 crucifix et 2 statues de la Vierge et de saint Jean. »

« Au même, un petit miroir d'or, garni de 3 rubis, de 9 perles pendant à une chaîne d'or, et portant sur une de ses faces une représentation émaillée de la salutation angélique ; — une crosse d'or, garnie de 4 rubis, de 6 saphirs et de 40 perles. »

« A John Irby, un tableau d'or portant l'image du Christ, avec 4 rubis, 11 grosses perles et 1 superbe saphir. »

« A sir Thomas Dulton, un tableau d'or représentant la Sainte-Trinité, à ses pieds la sainte Vierge et en bas les trois Rois-Mages ; le tout enrichi de 36 grosses perles. »

« A sir Thomas Hanley, une paire d'éperons d'or avec des lanières rouges ; une aiguière de vermeil garnie de corail. »

« A sir John Radclyffe, un reliquaire en forme de tableau, entouré de 6 rubis, 6 saphirs, 12 grosses et 12 petites perles. »

« A sir William Porter, une coupe en or.

« A John Attilbrigg, huissier de la verge noire, un camail de velours pourpre, garni d'or ; un grand anneau d'or sur lequel sont gravés ces mots : *ex un sans plus* ; 2 chapelets d'or, chacun de 12 douzaines. »

« A un écuyer nommé Brut et à un autre écuyer, nommé William Branespathe, une crosse d'or, émaillée de vert, et ornée de 33 perles ; une coupe. »

« A John Pilkington et à William Bradshaw, un petit tableau d'or représentant les armes de France et d'Angleterre ; une chaîne d'or, alternativement composée de lettres et de couronnes. »

« A John Durwarde, un tabernacle d'or, dans lequel est une image de la Vierge assise sur le gazon, avec Adam et Eve à ses côtés et quatre anges aux 4 coins : sur le tabernacle est un crucifix et une église ; le tout est garni de 3 rubis, 3 diamants, 4 rubis balais, 3 saphirs, 70 grosses et 40 petites perles. »

« A John Clyff, un des ménestrels du roi, un pupitre de vermeil, porté sur 4 pieds ; 2 aiguières de vermeil, l'une d'elle émaillée aux armes de France et d'Angleterre ; un reliquaire en forme de tableau supporté par deux lions. »

(The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 46-53. — Il a emprunté ces détails au 4^e volume de Rymer.)

¹ La Corowne Henry. — Rymer, t. IV, part. II, p. 136.

dit un historien anglais — était grande l'estime dans laquelle on tenait la parole royale ¹. »

Si ces sacrifices avaient été pénibles pour l'orgueil du prince, ils avaient du moins porté leur fruit et le but que l'on s'était proposé était atteint. Les premières dépenses payées, il restait au roi cinq cents mille nobles d'Angleterre pour faire face à toutes les éventualités ².

Ce fut le 18 juin que le roi partit de Westminster pour Southampton où rendez-vous avait été donné à l'armée. Il traversa Londres en grande pompe, accompagné par le lord-maire et par une foule immense de peuple, fit ses dévotions à Saint-Paul et à Saint-Georges en offrant de riches présents à ces deux sanctuaires, prit congé de sa belle-mère Jeanne, fille de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre ³, et se mit en marche pour Winchester. Il apprit là qu'enfin les ambassadeurs français étaient débarqués et il s'y arrêta pour les recevoir ⁴.

Les préparatifs du roi d'Angleterre, accomplis sans mystère, avaient duré deux mois environ et le gouvernement français en avait été informé dès le début. Juvénal des Ursins et Monstrelet l'affirment de la manière la plus positive. Rien n'avait pu jusqu'alors tirer le Conseil de son incroyable apathie, et ce n'est qu'après la réception du double message d'Henri que la question fut sérieusement prise en considération, sous les auspices du dauphin aux yeux de qui la lumière commençait à se faire. On fit choix de l'archevêque de Bourges comme principal ambassadeur, choix heureux,

¹ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 45.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 146.

³ Et veuve de Jean, duc de Bretagne. Elle avait épousé Henri IV en 1403, et mourut sans avoir eu d'enfants de lui, le 10 juillet 1437.

⁴ M. Mazas, t. IV, p. 417, par une inexplicable erreur, place le théâtre de toute cette scène, qu'il ne reproduit pas d'ailleurs, à Westminster.

car il passait pour homme aussi intelligent qu'habile orateur, et on lui adjoignit le comte de Vendôme, grand maître de la maison du roi, le comte de Tancarville, le baron d'Ivry, le sire d'Offémont, le sire Braquet de Braquemont, le sire de Rossay, maître Jean André, conseiller et secrétaire du roi, maître Gontier Col, et maître Jean de Villebrême¹, tout deux conseillers du roi, avec une suite de quatre cent quatre-vingt-deux personnes².

La légation s'embarqua à Calais le 17 juin, débarqua à Douvres, gagna Canterbury où elle trouva les officiers du roi d'Angleterre qui étaient venus au-devant d'elle pour lui faire honneur, et, sous leur escorte, arriva à Winchester par Rochester et Londres³. Le 4^e juillet les Français furent admis en présence d'Henri, qui, un peu souffrant, les reçut à demi-couché sur un carreau de velours⁴, et entouré de ses frères, les ducs de Clarence, de Bedford et de Gloucester, et des grands officiers de sa maison⁵. La première entrevue se passa en civilités réciproques et aucun mot de politique ne fut prononcé de part et d'autre. Henri ne pouvait oublier les égards qui avaient été témoignés à ses derniers envoyés et il s'efforça en cette circons-

¹ Et l'évêque de Lisieux (Chron. du religieux de St.-Denis, t. V, p. 507.

² Rymer, liv. IV, part. II, p. 411. — Monstrelet, qui fait autorité, dit 350 « chevaux » en tout ; mais les pièces de Rymer sont officielles.

³ Monstrelet donne exactement cet itinéraire. Il est, avec Juvénal des Ursins, celui qui a fourni les détails les plus circonstanciés sur cette dernière tentative de négociation.

⁴ Hist. des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. VI, p. 417.

⁵ La Chron. du religieux de St.-Denis nous donne une légère variante. Elle dit d'abord que la première audience fut accordée aux ambassadeurs le dernier jour du mois de juin et non le 4^e juillet ; qu'ensuite Henri était non pas à demi-couché sur un carreau de velours, mais « appuyé sur une table, vêtu d'une longue robe royale toute tissée d'or, ayant près de son lit une chaise magnifiquement ornée de tapisseries d'or. » Elle ajoute que toute la cérémonie consista dans la présentation par les Français de leurs lettres de créance que le roi *baisa* après les avoir lues, et qu'après avoir pris avec les Français le vin et les épices il les congédia. (T. V, p. 515.)

tance de ne pas se laisser vaincre en courtoisie par celui qu'il commençait à appeler : son adversaire de France.

La première semaine fut toute entière consacrée aux banquets, aux réjouissances, aux cérémonies de toute sorte, et le 11 ou le 12 juillet seulement, pour la première fois, les ambassadeurs, réunis au Conseil d'Angleterre, commencèrent à discuter la question du mariage projeté entre Henri et Catherine de France ¹. Le peu d'importance du douaire que le roi comptait constituer à sa future femme, souleva tout d'abord des difficultés et donna lieu à d'assez vives réclamations ². On se sépara sans avoir rien conclu pour se retrouver le soir à la table du roi ³. Trois jours après, le 14, en présence d'Henri, les Français renouvelèrent les propositions faites par le duc de Berry au mois de janvier ⁴, en y ajoutant la promesse d'un supplément de quarante mille couronnes d'or, et demandèrent, au nom de Charles VI, comme preuve de la sincérité du prince anglais, le licenciement de l'armée réunie à Southampton ⁵. Henri parut goû-

¹ Nouvelle variante dans la Chron. du religieux de St.-Denis (t. V, p. 515). Selon lui les négociations auraient commencé le 1^{er} juillet, par la lecture d'un discours de l'archevêque de Bourges qui prit pour texte ces paroles du 19^{me} chapitre du 1^{er} livre des Rois : *Sit pax tibi et domui tuæ*. — Selon le même chroniqueur, c'est le soir du même jour, 1^{er} juillet, qu'eut lieu le repas offert aux ambassadeurs par le roi. Le lendemain, 2 juillet, on serait entré sérieusement en matière sur l'observation du chancelier d'Angleterre que tous retards étaient préjudiciables au roi.

² Hist. de Charles VI, par Le Laboureur, t. II, p. 992.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 146.

⁴ Ces propositions consistaient, outre l'abandon de territoire rapporté plus haut, dans le mariage de Catherine de France avec une dot de 800 mille francs d'or, que l'archevêque de Bourges augmenta dès les premiers pourparlers de 100 mille francs : le lendemain il offrit comme ultimatum de s'en tenir au chiffre de 800,000, mais en changeant les francs en écus d'or. Après avoir enfin consulté les instructions contenues dans leurs lettres de créance, lui et ses collègues ajoutèrent encore 50,000 écus, mais ils refusèrent d'aller plus loin. (Chron. du religieux de St.-Denis, t. V, p. 519.)

⁵ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 146.

ter le discours de l'archevêque de Bourges et remit sa réponse au surlendemain.

Le 16 juillet, le chancelier, évêque de Winchester ¹, reprit une par une les offres des Français mais en les dénaturant de telle sorte qu'il s'attira une virulente apostrophe de l'archevêque de Bourges ; sans s'y arrêter, il développa ensuite l'ultimatum de son maître : la fixation immédiate du jour où Catherine serait remise à des députés nommés ad hoc ; l'investiture des territoires cédés ; le paiement de la dot, des bijoux et du supplément en numéraire avant le 30 novembre. A ce prix, Henri accordait une trêve de cinquante ans pendant laquelle on réglerait d'une manière définitive ses rapports avec les rois de France, et on prononcerait en dernier ressort sur le plus ou moins de validité de ses droits. Les ambassadeurs atterrés, ayant essayé en vain de démontrer qu'un si bref délai pour l'exécution des diverses conditions était trop insuffisant, qu'il fallait du temps pour réunir des sommes aussi considérables, qu'ils n'avaient enfin mission de rien décider de semblable sans en référer à leur gouvernement, le roi prit la parole et confirma en quelques mots le discours de son chancelier ; puis, après une violente réplique de l'archevêque de Bourges, qui, outré de tant de mauvaise foi, ne garda plus aucun ménagement et défia le roi en propres termes, Henri congédia les ambassadeurs en leur disant qu'il les suivrait de près ². Ils retournèrent à Paris et remirent au duc de Guyenne devant le Conseil assemblé, la relation écrite de leur mission.

A peine furent-ils partis que le roi s'en fut à Southampton d'où il envoya au concile de Constance, à l'empereur et à tous les

¹ Monstrelet dit : l'archevêque de Cantorbie (Canterbury), mais il est plus probable que ce fut, selon l'usage, le chancelier qui expliqua aux ambassadeurs les intentions du roi.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 146. — Juvénal des Ursins. — Chron. de Saint-Remy, ch. 55.

princes de la chrétienté, des copies du traité passé entre son père et Charles VI relativement à la restitution de la Guyenne à l'Angleterre, et d'où il data encore quelques ordonnances touchant le voyage projeté, une, entre autres, qui enjoignait aux chevaliers et aux hommes d'armes de se pourvoir de trois mois de vivres, et de se tenir prêts à s'embarquer le 1^{er} août pour le suivre ¹.

¹ Ordonnances des 20 et 24 juillet. — Rymer, t. IV, part II, p. 137 et suiv. — S'il faut en croire l'historien anonyme d'Henri V, ce n'aurait pas été à Southampton, mais à l'abbaye de Titchfield, à 10 milles anglais de cette ville, que le roi aurait fixé sa résidence. — Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur d'établir, en réponse à cette assertion et d'après les actes de Henri V, recueillis par Rymer, son itinéraire avant de quitter l'Angleterre :

25 juin, à Westminster.

25, 29, 30 juin à Winchester.

5 juillet au château de Porchester.

Du 6 au 14 juillet, à Westminster.

Du 20 au 28 juillet, à Southampton.

29 juillet au château de Porchester.

1^{er} août à Westminster.

2 à 7 à Southampton.

7 à Porchester.

10 à Waltham.

11 à Portsmouth.

12 à Westminster.

14 à Southampton.

24 à Westminster.

M. Harris Nicholas, qui publie également cette liste (The battle of Agincourt, p. 56), s'étonne avec raison des contradictions que l'on y rencontre. Il était matériellement impossible, par exemple, que le roi se trouvât le même jour, le 25 juin à Westminster et à Winchester, distant l'un de l'autre d'environ 64 milles, et qu'ayant été le 5 à Porchester, il pût être le lendemain 6, à Westminster, à 70 milles de là. La nomination du duc de Bedford, frère du roi, aux fonctions de régent du royaume, ayant été signée le mercredi 17 avril précédent, ne pouvait-il pas se faire que les ordonnances datées de Westminster, au nom du roi, fussent émanées du régent et du conseil chargé de l'assister, le roi bien qu'étant encore en Angleterre, ayant cessé de s'occuper alors de l'administration intérieure pour porter tous ses regards vers le royaume qu'il s'apprêtait à conquérir ?

Il fit ensuite son testament au bas duquel il écrivit de sa propre main « telles sont mes dernières volontés, signées par moi, H. R., (Henri roi,) Dieu et lady Marie aient pitié de moi ! » Plusieurs grands seigneurs suivirent son exemple ; il faut citer lord Henry Scroop et le duc d'Yorck, dont Rymer a rapporté les testaments avec celui du roi ¹.

Le séjour du roi à Southampton et dans les environs fit hâter l'arrivée des retardataires. De toutes parts affluèrent des compagnies de gens d'armes, des chevaliers accompagnés de l'élite de leurs tenanciers. Beaucoup d'entre eux étaient inconnus à Henri qui avait, pour tous, les paroles les plus bienveillantes, l'accueil le plus flatteur. Il ne se départit qu'une fois de sa courtoisie de commande et dans des circonstances assez curieuses pour mériter d'être rapportées ici.

On présenta un jour au roi un gentilhomme qui était venu, avec vingt hommes bien équipés ², lui offrir ses services. Ce chevalier s'appelait William Olandyne : il avait eu un passé fort orageux. Quoique marié, il était allé s'enfermer dans un monastère pendant que sa femme prenait le voile dans un couvent ; mais, tandis que celle-ci restait fidèle à des serments sacrés, Olandyne, bientôt fatigué d'une vie pour laquelle il n'était réellement pas fait, avait jeté le froc aux orties, après un mois de claustration, sous l'inspiration du diable, ennemi de toutes les vertus, dit le pieux chroniqueur, et avait de nouveau endossé le harnais de l'homme de guerre ; il y

¹ Rymer, t. IV, part. II, p. 131, 138 et 145.

² Et non pas 120, comme le dit M. Mazas, qui a poétisé cet épisode et imaginé une conversation entre le roi et sir Olandyne, dont le manuscrit de la bibliothèque harléienne ne dit pas un mot. M. Mazas est souvent inexact dans son livre, d'ailleurs très-attachant, des Grands Capitaines du moyen-âge. On y relève de nombreuses erreurs, des confusions de dates, de noms, de faits même, et ses récits ne doivent être souvent acceptés que sous bénéfice d'inventaire.

avait été autorisé, il est vrai, par une dispense du pape. Mais le dévot Henri, plus religieux que le chef même de la religion dont il faisait profession, jeta les hauts cris avec un zèle trop ardent pour n'être pas étudié, quand on l'eut renseigné sur le compte de sa nouvelle recrue. Il refusa formellement d'admettre ce mécréant dans les rangs de son armée, et Olandyne, furieux d'une insulte si peu méritée, s'embarqua avec ses vingt hommes pour la France, et alla offrir ses services au dauphin. Il fut tué plus tard à Azincourt en combattant contre ses compatriotes ¹.

Il faut convenir, avec l'historien qui rapporte cette anecdote, qu'une piété si outrée, succédant à tant de désordres, ne dénotait pas chez Henri la conviction sage et sincère d'un fervent catholique : cela ressemblait fort à de l'hypocrisie, et une telle appréciation sortie de la bouche d'un Anglais a bien son importance, surtout quand il s'agit d'un des héros dont l'Angleterre s'est toujours montrée le plus fière.

On sera confirmé dans cette opinion par la lecture de la lettre qu'Henri adressa de Southampton à Charles VI, au moment de mettre à la voile pour l'expédition de laquelle il devait retirer tant de gloire et de profit. Dans un langage ampoulé et mystique où il compare son adversaire et lui-même à Loth et à Abraham, il maintient ses prétentions en s'appuyant sur le Deutéronome et les Évangiles, adjure Charles de lui restituer une couronne et un royaume qui lui appartiennent légitimement et proteste enfin qu'il lui serait bien plus agréable de vivre heureux et tranquille avec sa jeune et belle cousine Catherine que d'allumer le flambeau de la guerre. (28 juillet.) ².

¹ The battle of Agincourt, by Harris Nicolas, p. 69.

² Monstrelet et Des Ursins, qui rapportent tous deux cette lettre, lui assignent deux dates différentes; le premier la place au 5 août et le second au 28 juillet. Nous croyons avec les historiens anglais que cette dernière date est la véritable, car elle

Cette missive, écrite en latin, fut portée à Paris par Antilope, poursuivant d'armes, ou par Exeter, héraut du roi et fut soumise au Conseil. Charles, indigné, répondit lui-même, car il jouissait alors de toute sa raison; sa lettre, courte et digne, contenait seulement qu'il avait la consolation d'avoir épuisé avant d'en venir à de telles extrémités toutes les voies de conciliation, et que si le roi Henri débarquait en France il saurait bien l'en chasser ¹; puis il fit signifier au héraut d'aller rejoindre son maître.

On assure qu'au message de son père le dauphin joignit une caisse remplie de balles, de raquettes et de tamis, en disant que c'était pour le roi et pour ses lords et qu'il leur conviendrait mieux de s'en servir que de venir tenter de conquérir son héritage, car ils étaient trop jeunes pour cela ². Henri, piqué au vif, s'écria en recevant des mains de son envoyé le cadeau dérisoire du dauphin qu'il acceptait les balles que le jeune prince lui offrait, mais qu'il en lancerait à son tour de si pesantes, que les portes de Paris ne seraient pas assez fortes pour les renvoyer. Cette bravade, arrachée

coïncide avec la découverte du complot du comte de Cambridge, dont le procès et la condamnation si rapides, n'auraient pas laissé à Henri la liberté d'esprit nécessaire pour libeller un défi d'une forme aussi nouvelle.

¹ Juvénal des Ursins et *Le Laboureur* (t. II, p. 1010,) sont les seuls qui parlent de cette réponse et qui la reproduisent; Monstrelet et Saint-Remy assurent au contraire que le roi se serait borné à dire au héraut qu'il aviserait et à le renvoyer tout de suite, ce qui eût été, après tout, arriver à la même conclusion par un moyen différent. — Le religieux de Saint-Denis, après avoir enregistré aussi la réponse de Charles VI ajoute: « Et certes il eût tenu parole, s'il était resté en bonne santé jusqu'à la fin de sa querelle! » On ne peut faire en peu de mots un plus bel éloge du pauvre roi.

² *The battle of Agincourt*, by Harris Nicholas, p. 8 et suiv. — Bien qu'aucun chroniqueur français n'ait enregistré ce détail, on le trouve dans les chroniqueurs anglais Otterbourne, Elpham, Rapin-Thoiras et d'autres encore; il est trop dans le goût du temps d'une part et, de l'autre, trop injurieux à Henri V pour qu'ils n'aient pas cherché à atténuer le fait s'il n'avait été public et exactement vrai.

à la colère et acceptée comme telle, n'était, hélas ! qu'une trop cruele prophétie. La garnison d'Harfleur et la noblesse française à Azincourt ne devaient que trop tôt apprendre quel beau joueur était Henri V et avec quelle adresse il conduirait la terrible partie dont la couronne de France était l'enjeu.

Mais au moment où Henri se disposait ainsi à conquérir des royaumes, se formait dans sa propre famille, pour lui ravir ses États, une conspiration dont voici l'histoire en quelques mots :

Le duc d'Yorck, oncle de Richard II et frère du duc de Lancastre, avait laissé deux fils, dont l'aîné, Richard, venait d'être récemment créé comte de Cambridge. Il avait épousé la sœur du comte de March et fût devenu après son beau-frère l'héritier de ses droits ¹. Le comte avait fait complète abnégation de sa personnalité, mais il était permis de supposer qu'une révolution en eût fait un roi, et cette révolution, Cambridge, ambitieux et remuant, s'était chargé de la provoquer. Cambridge s'était entendu avec Thomas Grey de Heton, chevalier northumbrien ², pour réunir un corps de troupes, avec Henri de Percy qui était toujours en Écosse et avec Thomas de Trumpyngton qui représentait encore Richard. On avait tout dévoilé à Scroop de Masham, lord-trésorier, le seul des compagnons de ses folies passées que le roi eût gardé auprès de lui et à qui il témoignait une confiance et une affection sans bornes. Scroop avait gardé le silence et, s'il n'avait pas promis son concours aux conjurés, il n'avait du moins révélé à qui que ce fût leurs criminels desseins. Il prétendit devant ses juges qu'il n'avait agi ainsi que pour découvrir tous les fils de la conspiration et l'écraser d'un seul coup.

¹ Les droits du comte de March étaient incontestables, car il était l'unique héritier de Lionel, duc de Clarence, 3^me fils d'Edouard III, tandis qu'Henri V n'était que l'héritier de Jean de Gand, duc de Lancastre, 4^me fils d'Edouard III.

² Hist d'Angleterre de Lingard, t. V, p. 17.

Il fallut enfin instruire le comte de March des projets que l'on avait sur lui, et on prétend qu'épouvanté de ce qu'il avait entendu, il serait allé tout découvrir au roi. Ce point n'a jamais été entièrement éclairci ; il est constant seulement que le comte reçut d'Henri des lettres d'abolition, le 7 août, mais les termes en sont si vagues qu'ils ne permettent pas de conclure ¹. L'histoire n'a d'autre lumière pour se guider dans cette obscurité que la déposition du comte de Cambridge, mais elle pouvait n'être motivée que par son désir de perdre avec lui celui pour qui il s'était perdu. Quoiqu'il en soit, Grey de Heton, Cambridge et Scroop de Masham, furent arrêtés et enfermés dans le château de Southampton. Sir John Popham, qui en était gouverneur, ayant le soir même déclaré que les trois accusés lui avaient fait séparément l'aveu de leur culpabilité, Grey comparut devant un jury tiré des Communes et composé par le sort ², fut condamné et subit aussitôt sa peine. Il fut décapité au lieu d'être pendu, voilà tout ce qu'il obtint de la clémence royale ³. Ses complices, pairs du royaume, réclamèrent le privilège auquel leur dignité leur donnait droit. On rassembla, au nombre de dix-huit, tous leurs collègues présents à l'armée ; le duc d'Yorck s'abstint et se fit remplacer par le comte de Dorset ; le comte de March, moins scrupuleux, siégea avec les autres et le pardon qu'il avait obtenu du roi fut peut-être le prix de son vote. Déclarés coupables, les accusés furent condamnés à l'unanimité. Ils présentèrent au roi un recours en grâce qui fut repoussé, et comme Henri était pressé de s'embarquer, l'exécution suivit de près la sentence. Le 8 août leurs têtes tombèrent sous la hache du bourreau ; celle de Scroop fut envoyée à Yorck et plantée sur une des portes de la ville ; le sang royal qui

¹ Rymer, t. IV, part. II, p. 143.

² Hist. d'Angleterre, par Hume, t. VI, p. 72.

³ Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 17. — Elmham, *vita et gesta Henrici V, Anglorum regis*, et Tytler, *mémoires on the life and character of Henri V.*

coulait dans les veines de Cambridge épargna à ses restes cette suprême profanation ¹.

Rien ne retenait plus Henri dont l'impatience s'accroissait de tous les délais que nécessitaient les derniers préparatifs. Il profita du peu de jours qui lui restaient pour promulguer encore deux ordonnances ² : l'une qui conférait la régence à Bedford (le 11 août); l'autre qui ordonnait au lord-maire de Londres d'apporter tous ses soins à maintenir la tranquillité dans la ville pendant l'absence du roi et à rappeler, pour l'aider à y parvenir, tous les aldermenn absents ³.

Le 10 août le roi monta à bord de la Trinité et fit ferler la plus haute voile du grand-mât ⁴. L'armée n'attendait plus que ce signal

¹ Plusieurs écrivains contemporains ont affirmé que les conjurés étaient d'accord avec la France qui, comme arrhes du marché, leur avait envoyé un million. Il faut dire que tous ces écrivains étaient Anglais et créatures d'Henri V, ce dont on s'aperçoit facilement au ton qui règne dans leurs ouvrages (Goodwyn-Lydgate, — Cottonian Mss. Claudius A. cité par Harris Nicholas, p. 77-78).

² Il en avait encore promulgué une, le 7 août, qui prouve que la triple exécution dont Southampton avait été le théâtre ne l'avait pas entièrement rassuré, et qu'il partait inquiet et convaincu que la conspiration avait encore d'autres et profondes racines en Angleterre. Ce dut être à coup sûr sous l'empire de ce sentiment qu'il ordonna à tous les baillis de veiller à ce que jusqu'à la Toussaint (sans doute choisie d'avance par lui comme époque de son retour) il y eût dans toutes les villes du royaume des gardes et des patrouilles nocturnes, à ce qu'aucun aubergiste ne pût garder d'étrangers chez lui plus d'un jour et d'une nuit, et à ce que, passé ce délai, tout étranger qui refuserait de faire connaître les motifs de son séjour, fût aussitôt incarcéré. (Rymer, t. II, part. IV, p. 144.)

³ Rymer, t. IV. part. II, p. 144-145.

⁴ Mss. de la Bibl. Cottonienne contenant le récit de l'expédition de Henri V. Il paraît avoir été écrit par un des chapelains du roi, qui l'accompagna pendant toute la campagne, et en fut témoin oculaire depuis le siège d'Harfleur jusqu'à la bataille d'Azincourt. Nous emprunterons des détails tout-à-fait nouveaux et inconnus en France, à ce chroniqueur dont Harris Nicholas a traduit en anglais d'importants extraits pour les intercaler dans son travail sur Azincourt.

pour s'embarquer ¹. Le lendemain, 14 août, la flotte leva l'ancre et un vent favorable la poussa rapidement dans la Manche. Elle était encore en vue des côtes, lorsqu'un terrible accident faillit réduire à néant ces vastes préparatifs, si chèrement payés, et sauver la France en rejetant pour longtemps, pour toujours peut-être, Henri en Angleterre. Les vaisseaux, très-nombreux, n'avaient pas encore eu le temps de se déployer et voguaient serrés les uns contre les autres à la suite de la Trinité qui portait l'étendard royal. Le feu éclata tout à coup sur plusieurs points à la fois et jeta dans la flotte un désordre et une épouvante indicibles. Grâce à la promptitude que mirent les capitaines à s'écarter de chaque foyer d'incendie, on n'eut à déplorer que la perte de trois des plus gros navires, mais la coïncidence d'un si fâcheux événement avec le départ du roi, pour une expédition en définitive fort aventureuse, contre un puissant royaume qui pouvait mettre en ligne des forces dix fois supérieures et où le patriotisme avait déjà enfanté des miracles, frappa tous les esprits comme un présage de sinistre augure. L'entourage d'Henri s'en émut et lui conseilla de renoncer, pendant qu'il en était temps encore, à une entreprise qui s'annonçait sous d'aussi défavorables auspices ². Le roi résista et ne voulut rien entendre. Avait-il, lui aussi, la foi aux présages et lui avait-il suffi, pour être rassuré, de voir des cygnes se jouer sur les flots autour de son vaisseau ³? Toujours est-il qu'il ordonna de pousser en avant et que rien, dès-lors, qui

¹ Elle l'attendait depuis plus d'un mois, s'il faut en croire le religieux de Saint-Denis (chron. t. V, p. 533); le même ajoute que dans cette vaste agglomération d'hommes, il n'y en avait pas un qui connût la destination de la flotte, tellement le roi avait gardé secrets ses projets, ou tellement ceux à qui il les avait confiés avaient su les taire.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 56.

³ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 265.

fût digne de remarque, ne signala plus le reste de la traversée ¹.

Les forces dont disposait le roi d'Angleterre étaient plus importantes en apparence qu'en réalité. Les divers historiens, tant anglais que français, ne sont pas d'accord sur l'importance de sa flotte que l'on peut évaluer à environ douze ou quatorze cents voiles, sans compter encore une centaine de navires qui, partis de divers points du littoral, n'avaient pu rallier à temps et qui suivaient à quelques lieues en arrière : en tout donc quinze cents vaisseaux jaugeant de trente à trois cents tonneaux ². Sur ces quinze cents vaisseaux étaient répartis trente mille hommes, divisés à peu près ainsi qu'il suit : deux mille cinq cents chevaliers, tant bannerets que bacheliers et écuyers ; cinq mille archers à cheval ; cinq mille archers à pied et un millier d'artisans de toute espèce, tels qu'armuriers, peintres, forgerons, charpentiers, maçons et cordonniers : on comptait aussi parmi eux des mineurs et des canonniers ³ ; c'est-à-dire, avec les archers,

¹ « Les nouns des niefs and vesseaux du roy :

GRANDS NIEFS :
La Trinitee, de Hull.
Le Saint-Esprit, de Leen.
III carrakes.
Le Nicholas, de Hull.

BARGES :
La Katerine.
Le Gabriel.
Le Thomas.
La Marie, de Londres.
Le Roodecoge.
La petite Trinitee.
II autres.

BALINGERS :
Le George, de Lenn.
La Ane.
Le Gabriel, de Hareflieu.
La Marie, de Sandwich.
Le Cracchere.
Le James.
Le Cigne.
Le petit Johan.
Le Nicholas
Et II autres.

(Cottonian Mss. Cleopatra, f. III, p. 152.)

² La chron. manuscrite anglaise dit 1,500 en tout, Saint-Remy (ch. 56) dit 800 et Monstrelet (chap. 149) 1,600. Les historiens anglais modernes, tels que Lingard, par exemple, qui a traité avec soin cette période, ont adopté le même chiffre que nous.

³ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 85.

dix à douze mille hommes. Or, si l'on considère que chaque lance représentait deux ou trois hommes, quelquefois plus, que l'archer à cheval était suivi d'un valet à pied ou coutillier bien armé, on arrivera facilement au chiffre de trente mille qui vient d'être énoncé. Monstrelet compte autrement et arrive à un résultat plus élevé; il parle en effet de « six mille bacinets ¹ et vingt-quatre mille archers, sans les canonniers et autres usant de fronde et engins dont ils avoient grande abondance ²; » c'est-à-dire déjà trente mille hommes de troupes régulières, plus des frondeurs, des canonniers et des valets armés à la légère. Saint-Remy et Wavrin, plus modérés, parlent de seize à vingt mille combattants, et encore n'affirment-ils rien : Ils ne le savent que par ouï-dire, « comme on disoit » ont-ils soin d'ajouter ³. Quant à Juvénal des Ursins, chroniqueur bourgeois, écho des bruits de la capitale, il répète ce qu'il a entendu dire autour de lui : ses nouvelles viennent de loin et ont fait bien des bouches avant de lui parvenir; aussi n'est-ce plus de vingt ou de trente, mais de quarante-six mille hommes qu'il s'agit, avec un « peuple sans nombre, avec grosse artillerie, bombardes, canons et gens se connoissant en armes. »

L'élite de la noblesse du royaume avait tenu à honneur d'accompagner le roi.

Le mardi 13 acût, à cinq heures de l'après-midi, la flotte s'engageait, toutes voiles dehors, dans l'embouchure de la Seine, aux yeux stupéfaits des populations riveraines accourues pour contempler cet imposant spectacle.

¹ Coiffure militaire particulière au gentilhomme ou à l'homme d'armes à cheval. — C'est la partie pour le tout.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 149.

³ Chron. de Saint-Remy, ch. 54. — Chron. de Wavrin, part. v, liv. I, ch. 5.



III

Des côtes de la Normandie le bruit de l'arrivée des Anglais se répandit bientôt dans toute la France avec la rapidité de l'éclair. Cette invasion, préparée et annoncée de longue main, trouvait, chose incroyable à dire, le gouvernement tout à fait au dépourvu. Le roi n'avait même pas publié son ban, et il ne le fit que le 23 août. Le trésor était vide et on n'avait pas davantage songé au moyen de le remplir. On se hâta de lever une taille nouvelle sur les communes et un décime sur le clergé. Les soldats firent eux-mêmes l'office de collecteurs, et on imaginera sans peine à combien de désordres et de crimes même donna lieu ce nouveau système que l'urgence seule avait fait adopter ¹. Le dau-

¹ « Les habitants des faubourgs et des campagnes aimèrent mieux se réfugier dans les villes closes ou fuir au fond des bois, comme des bêtes fauves, avec leurs femmes, leurs enfants et tout leur avoir, que de s'exposer à la rencontre des gens du roi qu'ils redoutaient plus que l'ennemi même. Ils apprirent bientôt en effet à leurs dépens qu'il n'y avait point de différence entre ces gens et les Anglais, ou plutôt que ceux-là les rançonnaient et les pillaient davantage, et exerçaient des brigandages plus intolérables. Ils leur extorquaient par la violence leur or, leur argent et ce qu'ils avaient de plus précieux. Leur cruauté inspirait partout une telle terreur que les ecclésiastiques enlevaient des églises et cachaient dans des lieux sûrs les bijoux consacrés à Dieu et aux saints, parce que ces pillards faisaient main basse sur tout ce

phin comprit combien l'alliance du duc de Bourgogne lui serait d'un puissant secours et il pressa les négociations qui languissaient depuis quelque temps. Il fit sceller les lettres d'abolition que Charles VI avait promises au duc et à ses adhérents, et réduisit de cinq cents à quarante-cinq seulement le nombre des personnes qui étaient exceptées de l'amnistie. Thibaut de Soissons, sire de Moreuil et Jean de Wailly, président au Parlement, portèrent ces lettres à Jean-sans-Peur ; ils trouvèrent le prince à Argilly, près de Beaune, où il vivait depuis un mois avec toute sa cour sous la tente et au milieu des forêts. Il semblait avoir rompu avec le monde, et passait ses journées à chasser et ses nuits à dormir comme un chasseur, ou quand il ne dormait pas à entendre les cerfs brâmer au fond des bois. Jean reçut à merveille les envoyés, écouta les griefs, y fit droit et enfin jura sur le bois de la vraie croix les articles du traité d'Arras ¹. Ce qui ne l'empêchait pas de traiter avec une égale bienveillance Philippe Morgan, docteur ès-lois, que le roi d'Angleterre avait accredité auprès de lui pour s'efforcer de se l'attacher ou du moins d'obtenir la promesse de sa neutralité.

Ce point capital ayant été obtenu, il avait fallu pourvoir à l'organisation de l'armée dont le commandement en chef fut attribué au sire d'Albret, connétable de France ; détestable choix de toutes manières, car, outre qu'il était l'un des plus grands ennemis du duc de Bourgogne dont on avait besoin et que l'on aurait voulu ramener, il n'avait ni les talents ni l'énergie nécessaires pour dresser un plan de campagne et pour le faire exécuter. On l'accusa, de plus, d'être d'intelligence avec l'ennemi parce qu'après s'être transporté à Rouen suivi de la plus grande partie de ses forces, non-seulement il n'avait rien tenté pour faire lever le siège d'Harfleur, mais qu'il avait même

qu'ils pouvaient trouver hors des villes fortifiées et s'en emparaient sans scrupule. » (Chron. du religieux de Saint-Denis, t. V, p. 537).

¹ Hist. des ducs de Bourgogne, par M. de Barante, t. IV, p. 216.

défendu à ses lieutenants de faire un pas ¹. L'indignation fut générale, le peuple cria à la trahison, et le bâtard de Bourbon ne craignit pas de se faire dans le conseil l'écho de ces clameurs ². La nomination du maréchal Boucicaut au gouvernement de la Normandie et de l'amiral Pierre de Bréban, dit Clignet, à celui de la Picardie, rassurèrent un peu les esprits, car ces hommes de guerre étaient justement et généralement estimés.

Avant même que le connétable eût quitté Paris, Boucicaut était déjà au-dessous de Rouen, mais les troupes dont disposait le maréchal étaient en quantité trop inférieure à celles de l'ennemi, et tout ce

¹ « Charles de La Brech, connétable de France, alloit bien souvent boire et mangier avec le roi en l'ost des Engls, dont plusieurs seigneurs de France ne s'en tenoient bien pour contents. » Ce détail, tout à fait inconnu et qui aurait justifié, il faut l'avouer, les soupçons outrageants pour l'honneur du connétable, est fourni par une chronique manuscrite de la bataille d'Azincourt qui faisait partie, avant la révolution, des archives de l'abbaye de Ruisseauville si voisine du champ de bataille que ce furent ses religieux qui enterrèrent les victimes. Cette chronique intitulée « bataille de Roussiauville » a été communiquée par M. Godin, archiviste du Pas-de-Calais, à M. Roger qui a inséré ce qui était relatif à la bataille d'Azincourt et à ses préliminaires dans son livre intitulé : « Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie, pages 161-172. » Comme nous aurons occasion de citer plusieurs fois pendant la suite de notre récit ce document dont la provenance est constatée par les tournures de phrase et les expressions de l'ancien dialecte picard que l'on y remarque à chaque page, nous le désignerons désormais sous le nom de chronique de Ruisseauville.

² Le religieux de Saint-Denis, tout en répétant ces accusations, s'empresse de les réfuter, en ce qui touche du moins le grief de trahison. C'est ainsi qu'il s'exprime : « cependant quelques personnes dignes de foi m'ont assuré que ces accusations étaient sans fondement, et que le connétable n'avait donné de pareils ordres que pour montrer le peu de cas qu'il faisait de l'ennemi. Il avait, en effet, peu de temps auparavant, fait connaître au roi les forces des anglais, et le nom des capitaines qui les commandaient ; il l'avait informé que la chose ne souffrait point de retards, et qu'il fallait agir avec vigueur, et rassembler de tous côtés des gens de guerre pour attaquer l'ennemi et le vaincre en détail. Les chevaliers les plus recommandables par leur âge et leur expérience avaient appuyé cet avis dans le conseil. » (Chron. t. V, p. 535). — Ce n'était donc ni trahison, ni lâcheté, mais seulement, si l'on peut s'exprimer ainsi, excès de chevalerie.

qu'il put faire fut de ravitailler, sous les yeux des Anglais, Harfleur qui était menacé, et d'y jeter cinq cents hommes commandés par le sire de Gaucourt et Mignet de Contes ¹.

La flotte anglaise avait jeté l'ancre le mardi 13 août, vers le soir, devant un port de la côte nommé Kidecaus ou clé de Caus ², à un endroit où « l'eau de la Seine chet en la mer » et qui offrait un abri pour les vaisseaux ³. Ce « port » était situé à trois milles anglais environ d'Harfleur. Avant de descendre de son navire le roi réunit son conseil et fit publier dans l'armée la défense formelle que personne prit terre avant lui. La nuit se passa au mouillage et, à l'aube du jour (14 août), on se prépara au débarquement.

Par un brillant soleil et une splendide matinée, John Holland, comte de Huntington, Gilbert d'Umfrevill, comte de Kyme, John Cromwell, John Grey, William Porter, John Steward et plusieurs autres gentilshommes ⁴ se firent conduire au rivage avec un fort détachement de cavalerie, gravirent une colline près d'Harfleur ⁵ et poussèrent sans rencontrer de résistance une reconnaissance jusqu'aux portes de la ville dont Henri se proposait avant tout de faire le siège. Quand ils furent de retour et qu'ils eurent rendu compte de leur mission, le roi débarqua à son tour et toute l'armée suivit son exemple avec allégresse. En mettant le pied sur le sol français,

¹ Juvénal des Ursins.

² Chron. d'un chapelain de Henri V. Ce document que nous désignerons désormais sous le nom de « chronique anglaise manuscrite, » est rempli de détails curieux et tout à fait inédits sur la première campagne de Henri V en France; il offre un caractère irrécusable d'authenticité, et on lui fera à ce double titre de fréquents emprunts pour la suite de ce récit.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 149. — Chron. de Saint-Remy, ch. 55. — Chron. de Wavrin, part. V, liv. I, ch. 5.

⁴ Hardyng's chronicle.

⁵ Les déclivités de cette colline du côté de la Seine étaient couvertes d'un bois. Sur le versant opposé étaient dispersés des maisons et des enclos. (Chron. Mss. anglaise.

Henri ne put résister au désir de signaler son heureuse arrivée dans *ses Etats* par une scène théâtrale propre à frapper l'esprit de la multitude. Il s'agenouilla et adressa à haute voix de pompeuses prières à Dieu pour qu'il bénît la justice de sa cause ¹. Les deux jours suivants furent employés à décharger le matériel qui était considérable, et, le soir du 17, l'armée, au complet, se mit en marche et investit Harfleur par terre pendant que la flotte, ayant remonté la Seine, la bloquait par eau. La garnison de la place, composée de quatre cents hommes seulement et de quelques braves chevaliers, tels que les sires de Blainville, de Bacqueville, d'Hermanville, de Bréauté ², de Gaillard, du Bus, de Clères, de Adsanches, de Breton, de l'Île-Adam ³, Lyonnell de Braquemont, le châtelain de Beauvais ⁴, Guillaume de Roncherolles ⁵, le sire de Quitry, et le Baudrain de la Heuze ⁶, était commandée par le sire d'Estouteville. Elle fut renforcée le lendemain, comme on l'a dit, par les cinq cents hommes du sire de Gaucourt, ce qui la porta à un millier de combattants éprouvés sans compter les bourgeois qui rendirent par la suite les plus grands services.

¹ The battle of Agincourt, by Harris-Nicholas, p. 268. — Cet acte de reconnaissance était d'autant plus à propos qu'au dire du chapelain de Henri V, le rivage, hérissé de roches rendait le débarquement très-difficile, menaçant en cas de gros temps, de compromettre le salut de la flotte, en même temps que de vastes amoncellements de pierres auraient pu fournir aux Français des armes toutes trouvées pour recevoir les envahisseurs. (Chron. du chapelain). Cette opinion est corroborée par celle du religieux de Saint-Denis qui dit aussi « il eût été facile d'empêcher le débarquement des ennemis. Au dire des hommes de guerre et de tous les habitants des côtes voisines, il eût suffi pour cela d'une poignée de gens de guerre, car ce débarquement ne pouvait s'effectuer sans de grandes difficultés et demandait beaucoup de temps. » (Chron. t. V, p. 533.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 56.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 149.

⁴ Juvénal des Ursins.

⁵ Vies des grands capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 428.

⁶ Chron. du religieux de Saint-Denis, pub. et traduite par M. Bellaguet, t. V, p. 539.

Le roi avait divisé son armée en trois corps : il s'était établi avec le centre, qu'il commandait en personne, au sommet de l'éminence du haut de laquelle il avait découvert Harfleur pour la première fois : il avait étendu ses deux ailes à droite et à gauche jusqu'aux rives de la Seine, de manière à couper toute communication de la ville avec Montivilliers et Saint-Romain, les places les plus rapprochées. Les assiégés avaient du reste renoncé d'avance au bénéfice qu'ils auraient pu retirer de la première de ces deux villes, car ils avaient coupé et défoncé la chaussée qui la reliait avec Harfleur, et avaient, pour plus de sûreté, emporté et jeté à la Seine les pierres dont elle était pavée.

Les approches de la ville du côté de la terre étaient rendus plus difficiles par le cours de la Lézarde qui la traverse et qui alimentait d'une large nappe d'eau les doubles fossés dont son enceinte était entourée. En avant des trois portes ¹ qui donnaient accès dans Harfleur on avait élevé autant de retranchements ou boulevarts, construits de troncs d'arbres étroitement liés les uns aux autres et dont les interstices avaient été bouchés avec de la terre détrempée, en y ménageant seulement quelques embrasures pour l'artillerie et des meurtrières pour les archers. Ces retranchements, de forme elliptique, étaient en outre défendus par des fossés. L'enceinte de la

— Jean de la Heuze, dit le Baudrain, chevalier, mourut ou fut tué pendant le siège. Ceci est constaté par le passage suivant d'une lettre de Charles VI attribuant à Jeanne de Beaumont, veuve du chevalier, la tutelle de ses enfants mineurs : « ... nostre amé et féal chevalier et chambellan, le Baudrain, seigneur de la Heuze.... soit alé en nostre bonne ville d'Harfleu pour la garde et defence dicelle et pour résister aux foles et dampnables entreprises de nostre adversaire d'Angleterre, en laquelle ville pour nous servir et lui estant en nostre service et en l'expédition du bien de la chose publique de nostre royaume, a fini ses jours..... Vernon, 9 octobre 1415 ». (Dossier de la Heuze, Bibl. imp. Cab. des Titres).

¹ Monstrelet ne parle que de deux portes : « la porte Calcinenses et la porte Montervilliers. » — Liv. I, chap. 149. Mais ici encore, la relation du chapelain, témoin oculaire, nous a paru l'emporter en exactitude sur le chroniqueur français.

ville, avec laquelle les ouvrages avancés communiquaient par des ponts-levis, était d'une circonférence médiocre, mais elle rachetait en force ce qui lui manquait en étendue ¹. Les murs, entièrement crénelés, ce qui fit dire à maître Gilles, ingénieur anglais chargé de la direction du siège, qu'il serait aussi difficile de les attaquer que facile de les défendre, étaient reliés de distance en distance par des tours très-élevées et d'une épaisseur considérable. Du côté de la Seine, l'entrée du port, qui s'avancait jusqu'au cœur de la ville, était protégée par une triple muraille crénelée qui bordait le chenal. A l'extrémité de ces murailles et baignant leurs fondations dans les flots, se dressaient deux maitresses tours, dont l'une, plus élevée, contenait deux étages de combattants, tandis que l'autre n'en contenait qu'un seul. Des chaines, tendues entre elles, barraient la passe, qui était en outre rendue impraticable par une estacade et par des troncs d'arbre aiguisés qui dépassaient à peine la surface de l'eau ².

L'investissement par terre, qui n'était pas encore achevé, avait permis à Gaucourt d'entrer dans la place, aussi le roi donna-t-il ordre au duc de Clarence, son frère, de faire un long détour, car les écluses et les ponts ayant été rompus, les eaux de la Lézarde

¹ C'est, — dit le chapelain du roi d'Angleterre, témoin oculaire, — une jolie ville, où il y a de beaux édifices et une église paroissiale. (British Museum, Cottonian Mss).

² Chron. anglaise Mss. passim. — Titus Livius, biographe d'Henri V, dit que le port d'Harfleur, très sûr et très vaste, pouvait contenir une flotte considérable. (Bibl. Harleienne, Mss. 85, p. 24. — Ce serait alors le cas de s'écrier avec le poète : *Quantum mutatus ab illo*..... de ce port si vaste il n'existe plus aucune trace. La vase apportée par la mer a commencé ce que l'industrie des riverains a terminé. De vertes prairies font à ce qui reste de la ville une riante ceinture parmi laquelle court la Lézarde, petite rivière étroite et encaissée entre deux berges de boue. C'est à peine si, à de rares intervalles, un navire de faible tonnage dresse ses mâts solitaires au milieu des pâturages. Une jolie église que l'on prétend avoir été construite pendant l'occupation anglaise, une vieille poterne en ruines, quelques débris informes des fortifications qui disparaissent tous les jours, rappellent seuls à l'historien ou au touriste ce que fut Harfleur.

s'étaient répandues dans la vallée ¹, et de bloquer étroitement tout l'espace inscrit dans un quart de cercle, qui était compris entre cette rivière et la Seine. Le corps commandé par le roi en fit autant de l'autre côté et s'appuya en arrière sur Graville dont le prieuré avait donné asile à Henri pendant les deux nuits précédentes, tandis que le duc de Clarence s'appuyait également sur Guinneville et Rogerville. Le roi compléta ces dispositions en assurant la subsistance de l'armée et en organisant des services et des relais de bêtes de somme, qui, sous la conduite des valets, devaient approvisionner le camp de fourrage pour les chevaux et de vivres pour les hommes. L'artillerie et les machines de siège furent mises en batterie sous des casemates faites de grosses poutres et d'épais madriers assujettis par des crampons et des étriers en fer. Autour des batteries on creusa des fossés et la terre qu'on en retira, mêlée à des fascines, servit à élever des épaulements derrière lesquels les artilleurs étaient à peu près à l'abri du feu de la place. Le roi créa des gardes de jour et des gardes de nuit, qui devaient protéger sans cesse les travaux contre les sorties des assiégeants, et pour elles, on éleva spécialement de petites redoutes construites sur le modèle de celles qui défendaient la ville ².

Toutes ces dispositions avaient été prises avec une sagacité peu commune, et le roi avait mis à profit les moindres accidents de terrain, comme s'il avait étudié à l'avance les dispositions des lieux ; mais elles avaient demandé un certain temps et de prodigieux efforts, car les travailleurs avaient à lutter contre des difficultés sans nombre. On assure du reste qu'Henri avait rassemblé des

¹ Sur une profondeur de cinq pieds environ. — (Chron. du chapelain).

² Le roi avait tout d'abord fait élever à l'extrémité du camp une tente qui devait lui servir de chapelle. On doit ce détail à Titus Livius beaucoup plus empressé de raconter les vertus de son héros que d'exposer ses talents militaires ou politiques. (Bibl. Harleienne, Mss. 35).

renseignements complets sur le pays et qu'il avait entre les mains des plans détaillés d'Harfleur et des environs, levés par ses officiers à la faveur des trêves ¹. Si ce détail est fondé, il diminuerait singulièrement le mérite d'Henri, qui n'aurait dû alors ses principaux avantages qu'à une odieuse perfidie.

Quand tout fut disposé pour l'attaque, le roi fit sommer les Français de se rendre, en leur représentant que la Normandie était son bien et qu'ils eussent à lui restituer ce qui lui appartenait. Les sires d'Estouteville et de Gaucourt se bornèrent à répondre par ces paroles d'une simplicité antique : « Vous ne nous avez rien donné à garder, nous n'avons rien à vous rendre ². » Henri donna l'ordre de commencer le feu.

Les efforts des Anglais se portèrent d'abord sur les deux boulevarts qui fermaient les portes de Montivilliers et « Calcinenses » et les boulets et d'énormes pierres commencèrent à pleuvoir sur Harfleur ³. Les Normands répondirent vigoureusement et avec une telle précision que les premiers jours du siège furent marqués par un avantage considérable en leur faveur ; leur feu était si bien dirigé que les artilleurs anglais, insuffisamment garantis par leurs casemates de bois, étaient décimés sur leurs pièces et qu'Henri en frémissant de rage fut contraint de reculer ses batteries hors de portée ⁴. Cet état de choses dura peu ; les munitions ne tardèrent pas à manquer aux

¹ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 428.

² Hist. de France, par M. Ozaneaux, t. I^{er} p. 451. — Chron. du religieux de Saint-Denis, t. V, p. 539.

³ Le religieux de Saint-Denis, historien contemporain, il ne faut pas l'oublier, donne cette curieuse description de l'artillerie : « c'était des machines d'une grosseur extraordinaire, qui lançaient d'énormes pierres au milieu des tourbillons d'une épaisse fumée et avec un fracas si effroyable, qu'on les aurait crues vomies par l'enfer. (Chron. de Charles VI, t. V, p. 537).

⁴ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 428.

assiégés : un convoi de poudre et de traits, qu'on leur avait envoyé de Rouen, fut surpris et enlevé près de Saint-Romain par le duc de Clarence. L'artillerie anglaise reprit alors ses positions et recommença à battre en brèche avec furie la place désormais hors d'état de riposter et presque muette. Les projectiles faisaient à chaque instant d'affreux ravages sur les murailles et les boulevarts qu'ils éventraient, en même temps qu'ils tombaient dans l'intérieur de la ville dont ils écrasaient les édifices et les maisons. Mais chaque nuit les dégâts de la journée étaient réparés ; les murs démantelés renaissaient comme par enchantement, les redoutes ruinées étaient relevées entre le coucher et le lever du soleil ; les trous étaient bouchés par des fascines ; les créneaux abattus étaient remplacés par des sacs remplis de terre et de sable qui amortissaient les boulets et résistaient bien mieux que la maçonnerie. Plusieurs assauts tentés coup sur coup furent énergiquement repoussés par les chevaliers qui versaient à flots sur les assaillants de l'huile bouillante, de la chaux vive et de la poix enflammée. Le chapelain du roi d'Angleterre ne peut s'empêcher de rendre un éclatant hommage à la bravoure des Français et il s'écrie qu'au dire des gens de guerre, on ne vit jamais plus belle et plus complète défense.

L'inaction de l'armée française pendant la durée du siège est inexplicable. Dès le 4^{er} septembre, le sire d'Estouteville avait envoyé au Dauphin un messenger qui l'avait atteint le 3 à Saint-Denis, après avoir réussi à descendre des murailles et à traverser les fossés à la nage à la faveur de l'obscurité ¹. Le prince s'avança jusqu'à Vernon qu'il ne dépassa pas, et ce n'est que le 10 septembre que le roi alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis ². Le connétable était toujours à Rouen et le seul mouvement qu'il se décida à faire sur

¹ Juvénal des Ursins.

² Chron. du religieux de Saint-Denis, t. V, p. 539.

les réclamations de ses chevaliers fut d'aller, avec une dizaine de mille hommes, s'établir à Honfleur, où sa présence était tout à fait inutile. Le maréchal Boucicaut, logé dans le triangle inscrit par Tancarville, Lillebonne et Caudebec, avec des forces à peu près égales et de bons capitaines tels que le sénéchal de Hainaut, les seigneurs de Ligny, de la Hamaïde ¹, de l'Île-Adam, le baron d'Ivry, Jacques de Brimeu, et l'amiral Clignet de Bréban ², ne pouvait s'aventurer contre une armée bien supérieure à la sienne. Le bon maréchal se bornait à inquiéter continuellement les derrières du camp et à enlever les fourrages. Toutes ses tentatives pour parvenir jusqu'à Harfleur, et il est constant qu'il en fit plusieurs, n'eurent aucun succès. Sa seule entreprise sérieuse eut un résultat désastreux. Cinq ou six mille chevaux, divisés en trois bandes, étaient parvenus, sans avoir été signalés, à peu de distance de la ville où ils s'étaient mis en embuscade. Leurs coureurs avaient réussi à attirer les Anglais vers les points où ils étaient cachés, lorsque le baron d'Ivry, se découvrant trop tôt et sans attendre le signal, fit manquer toute l'affaire. Les Français, repoussés, retournèrent en désordre à Lillebonne après avoir perdu beaucoup de monde et laissé bon nombre des leurs entre les mains de l'ennemi, entre autres le sire de l'Île-Adam et Jacques de Brimeu, qui furent pris par le sire de Robersart, chevalier du Hainaut au service de l'Angleterre ³. Boucicaut eut au moins l'honneur d'avoir été le seul qui dans ces déplorables circonstances ait pu dire qu'il avait fait son devoir ⁴, mais son insuccès

¹ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 149.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 57.

³ Chron. de Saint-Remy, ch. 57.

⁴ Il paraît qu'alors, comme aujourd'hui, les Français ne perdaient pas une occasion de railler et de rire, et que tout, chagrin ou joie, bonheur ou malheur, était matière à chansons. On en fit, dit-on, et de très vives contre la chevalerie française qui n'avait rien ou presque rien tenté pour secourir la ville devenue à cette heure la clé

acheva de décourager les nombreuses troupes françaises disséminées dans le bassin de la Seine et nul après lui ne tenta plus de secourir Harfleur.

Abandonnés à leurs propres forces, les sires de Gaucourt et d'Estouteville résolurent de se défendre à outrance. Ils avaient compris que cette petite ville à l'autre bout de la France et inconnue la veille encore, était devenue le véritable boulevard de la monarchie.

Les assauts n'ayant pas réussi, Henri V voulut essayer de la mine et par trois endroits à la fois les mineurs furent attachés au corps de la place ; mais ce moyen ne fut pas plus heureux que les autres ; les assiégés poussèrent des contre-mines, on se battit dans les entrailles de la terre et les Anglais eurent un tel désavantage qu'ils abandonnèrent leurs travaux pour retourner à leurs canons ¹.

Si les Français avaient déjà perdu beaucoup de monde, les vides faits dans leurs rangs étaient comblés sans relâche par les bourgeois d'Harfleur qui endossaient volontiers la cuirasse et assistaient impassibles à leur ruine. Pourtant la garnison était de beaucoup diminuée aussi bien par les boulets et les flèches anglaises que par les maladies ², et il devenait de jour en jour plus certain

de la France ; les chevaliers furent la fable et la risée des peuples étrangers (Chron. du religieux de Saint-Denis, t. V, p. 543) ; mais un mois plus tard ils devaient être au contraire l'objet du respect et de l'admiration de tous : dans une immortelle défaite ils allaient trouver une gloire immortelle.

¹ Chron. angl. Mss. p. 114.

² Ce détail constatant l'invasion de l'épidémie dans la ville assiégée, nous est fourni par une pièce aussi curieuse qu'authentique : c'est un factum du sire de Gaucourt, produit par celui-ci dans un procès qu'il eut dix ans plus tard avec le fils du sire d'Estouteville, son compagnon d'armes, au sujet de dettes contractées par Estouteville envers lui, pendant leur captivité en Angleterre, et que le fils d'Estouteville ne voulait ni reconnaître ni payer. Nous publierons en entier ce document important à la fin du récit de la bataille d'Azincourt, en parlant du pillage des bagages du roi d'Angleterre. (Fonds latin, 5323, n° 81 et suiv. aux Mss. de la Bibl. imp.).

qu'à moins d'un secours inespéré, le moment de se rendre n'était plus éloigné.

De son côté l'armée anglaise était très éprouvée : La dyssentérie avait éclaté dans le camp et y faisait de grands ravages. On attribua son invasion au manque de vivres, car on se nourrissait de tout ce que l'on pouvait trouver et l'on fut même obligé de consommer les provisions apportées d'Angleterre et qui étaient à peu près gâtées. Les violences exercées par les Anglais contre les paysans n'avaient pas peu contribué à faire détruire par eux tout ce qui aurait pu servir aux étrangers : Ils les arrêtaient et les rançonnaient impitoyablement, malgré l'édit que le roi avait fait publier dans le camp et qui punissait de mort toute contravention à ses ordres ¹. Le fléau n'épargnait pas plus les bannerets que les simples archers. Deux mille hommes succombèrent en peu de jours ; on cite parmi eux le comte de Suffolk, les sires de Beaumont, de Trumplanton, Maurice Brunel et Richard Courtenay, évêque de Norwich ². Le prélat expira dans les bras du roi, le 15 septembre, après cinq jours de souffrance, au bruit d'un combat qui se livrait sur le front du camp ³. La garnison faisait une sortie et brûlait les ouvrages avancés du duc de Clarence et les provisions de bois qu'il avait amassées pour combler les fossés d'Harfleur ⁴. Le roi prit sa revanche le lendemain même, car le sire d'Estouteville ayant tenté une nouvelle

¹ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 149. — Chron. de Saint-Remy, ch. 56.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 149. — Chron. de Saint-Remy, ch. 56.

³ L'évêque de Norwich appartenait à cette grande race des Courtenay issue du sang royal de France, dont une branche s'était fixée en Angleterre. Il était proche parent de Henri V. Il fut successivement doyen de St.-Asaph, chanoine d'Yorck, chancelier d'Oxford, doyen de Wells, et avait été créé évêque de Norwich, le 11 septembre 1413. — (Collin's Peerage, t. VI, p. 254). Le roi qui lui avait fermé les yeux, le fit enterrer à Westminster. — (Chron. du Chapelain).

⁴ C'était des fagots de dix pieds de longueur. (Chron. du Chapelain anglais).

sortie (15 septembre), le comte de Huntington le ramena vivement sur les redoutes auxquelles il mit le feu, écrasa les troupes accourues pour éteindre les flammes et força tous les survivants à se renfermer derrière leurs murailles. L'incendie était tel que les vainqueurs ne réussirent pas à l'étouffer et que le troisième jour les redoutes brûlaient encore.

La défense était restreinte à l'enceinte même de la ville. Les capitaines consentirent à une entrevue avec les généraux anglais, et le sire de Gaucourt s'aboucha avec les envoyés du roi. Soit que les propositions d'Henri ne parussent pas assez honorables à Gaucourt, soit qu'il y eût encore dans Harfleur trop de ressources pour en venir à l'extrémité de se rendre, la conférence fut rompue et les négociateurs ne rapportèrent à Henri qu'un refus. Le roi furieux mit tout en œuvre pour en finir en une fois avec ces obstinés. Il fit rassembler le soir les marins à son de trompe et leur dit de se préparer à monter le lendemain à l'assaut des murailles d'Harfleur où son artillerie avait dans les derniers temps ouvert des brèches qu'il n'était plus au pouvoir des Français de boucher. Les décharges répétées des machines de guerre tinrent toute la nuit les assiégés en éveil et détournèrent leur attention des préparatifs qu'on faisait simultanément dans les deux camps et sur la flotte.

Au lever du jour Estouteville envoya au duc de Clarence un message par lequel il demandait à traiter. Que s'était-il donc passé de nouveau ? le découragement s'était-il enfin emparé de ces braves gens ou la crainte de faire verser plus longtemps le sang français en pure perte avait-elle inspiré aux chevaliers cette soudaine résolution ? Quoiqu'il en soit, les lords Dorset, Fitz-Hughés et sir Thomas de Erpyngham, nommés commissaires pour le roi ¹, se rendirent immédiatement à Harfleur. Ils furent frappés en entrant dans la ville de

¹ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 276.

l'état déplorable auquel leurs machines l'avait réduite ¹. Presque toutes les maisons ne présentaient plus qu'un amas de décombres ; on ne voyait que des cadavres étendus dans les rues ; on ne rencontrait que des blessés, des gens « qui plus nen pouvoient tellement qu'ils ne se pouvoient plus tenir ². » Estouteville demanda un armistice jusqu'au 6 octobre et offrit, si à cette époque il n'avait pas reçu de secours, de remettre Harfleur aux Anglais. On lui répondit que si, pour le lendemain matin, il ne s'était pas rendu à discrétion les hostilités seraient reprises. Le sire de Gaucourt intervint alors et représenta à Estouteville que prolonger plus longtemps la défense était une cruauté inutile, et que s'il ne se montrait pas plus accommodant, lui et ses hommes ne monteraient plus sur les remparts ³. Le banneret normand se rabattit sur une suspension d'armes de trois jours, jusqu'au 22, et obtint de faire savoir au dauphin, qui était à Vernon, la fâcheuse alternative à laquelle il était réduit. Henri réclama des otages et fixa à quarante le nombre des chevaliers et des bourgeois qui devaient se remettre entre ses mains pour garantir le serment du capitaine.

Le 19, l'évêque de Bangor ⁴, revêtu de ses ornements pontificaux et portant le Saint-Sacrement, entra dans la ville précédé de trente-deux ecclésiastiques en chape qui tenaient à la main un cierge allumé. Aux habitants qui se pressaient sur son passage pour recevoir sa bénédiction, l'évêque disait « N'ayez peur, ne vous

¹ Juvénal des Ursins.

² Ibidem.

³ Jean Colchestre, maçon, fut chargé par Henri V, le 10 décembre 1415, de réunir en Angleterre autant de maçons, de charpentiers et de couvreurs qu'il en pourrait trouver pour réparer les fortifications et les maisons détruites ou endommagées par le siège. (Rymer, t. IV, part. 2, p. 152).

⁴ Et non pas l'évêque de Norwich, comme le dit Juvénal des Ursins, puisque ce prélat était mort quatre jours auparavant.

doutez, on ne vous fera mal ; notre seigneur le roi d'Angleterre ne veut gaster son pays ; on ne vous fera pas comme on fit à Soissons, nous sommes bons chrétiens ¹. » Il fit prêter aux otages le serment accoutumé sur le corps du Sauveur et les ramena avec lui au camp où il arriva assez à temps pour recevoir les derniers soupirs du comte de Suffolk qui succomba à l'épidémie au moment où elle allait cesser. C'était pour les chevaliers, les sires d'Estouteville, de Clère, de Blosset, de Longchamp, le châtelain de Beauvais, Jean de Malleville, Charles de Toutscales ², Carados des Quesnes et Jacques de Beaucomeler et trente-un des principaux bourgeois. Le sire de Bacqueville que l'on avait envoyé au dauphin ³ fut de retour le 22 et rapporta cette réponse dérisoire : que l'armée n'était pas encore rassemblée et que l'on ne pouvait rien faire pour Harfleur.

Les derniers délais étaient expirés et personne ne pouvait se décider à ouvrir les portes de la ville. Gaucourt lui-même, un des instigateurs de la mesure adoptée, et devenu commandant supérieur à la place du sire d'Estouteville, avait peine à se résoudre à donner l'ordre fatal. Ces retards inquiétèrent le roi ; il se préparait à ordonner l'assaut, qui aurait été précédé de la mort des otages et suivi du massacre de toute la population, l'humanité n'étant pas une des qualités du prince, quoiqu'en ait dit son chapelain, lorsqu'on vint lui annoncer qu'Harfleur s'était enfin rendu ⁴. Pour triompher de la résistance des Français, les Anglais avaient été obligés de dresser des échelles contre les murailles et de descendre dans la ville dont ils avaient ouvert une porte par laquelle leurs

¹ Juvénal des Ursins.

² Ce nom est orthographié deux fois ainsi dans deux chroniques anglaises des bibliothèques Cottonienne et Harléienne.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 149.

⁴ La capitulation, signée le 22 septembre, se trouve toute entière, en anglais, dans la collection Bréquigny, t. 41, aux Mss. de la bibl. imp.

compatriotes étaient entrés ¹. Henri se hâta de s'asseoir sur un trône qu'on lui avait dressé sous une tente en soie ; il était entouré de toute sa cour revêtue, comme lui, des plus splendides costumes, et le comte de Kyme, sir Gilbert d'Umfreville, debout à sa droite, portait sur la pointe d'une lance le heaume cerclé d'une couronne royale C'est avec cette pompe théâtrale et affectée qu'il reçut les sires de Gaucourt, Lionel de Braquemont, de Bacqueville, Colinet de Boscherville et les principaux chevaliers. Pliant le genou devant le monarque, Gaucourt remit au comte Marshall les clefs de la place ² qu'Henri donna aussitôt à son oncle Thomas Beaufort, comte de Dorset, en le créant capitaine de sa nouvelle conquête ; sir John Falstaff fut nommé son lieutenant ³. La bannière de Saint-Georges et celle du roi, écartelée des armes de France et d'Angleterre, furent en même temps plantées sur les murs d'Harfleur ; le siège n'avait pas duré moins de trente-six jours.

¹ Le religieux de Saint-Denis (chron. de Charles VI, t. 5 p. 543), dit au contraire que le combat s'engagea sérieusement et que les Anglais furent obligés de donner du côté du midi un assaut que les assiégés soutinrent pendant près de trois heures. Il s'appuie, dit-il, sur l'autorité des sires de Gaucourt et d'Estouteville, témoins oculaires.

² Titus Livius (Harl. Mss. 35, f^o 28) dit que le gouverneur d'Harfleur était Lionel de Braquemont, et que ce fut lui qui remit au roi les clés de la ville en lui disant : « Très illustre prince, voici les clés de la ville que, selon notre promesse, moi et mes compagnons venons déposer à vos pieds. » — Sir John Falstaff, qui, avec le titre de lieutenant du comte de Dorset, était le véritable capitaine d'Harfleur, s'attira dans ce poste les bonnes grâces du roi qui lui donna le 19 janvier 1416 le manoir et la seigneurie de Frileuse (*sic*) confisqués sur Guy Malet, seigneur de Graville. Cette terre était située près d'Harfleur, dit l'acte de donation, et il est probable que Falstaff pour ce motif guida le roi dans le choix de la récompense qu'il devait accorder au brave chevalier, devenu par la suite l'un des plus grands généraux de la guerre de cent ans. (Rymer, t. 4, part. 2, p. 153.) Telle fut la première de toutes les confiscations qui devaient en peu d'années bouleverser l'aspect entier de la Normandie.

³ Chron. anglaise, mss. p. 131.

Le lendemain (23 septembre) le roi fit son entrée dans la ville ; il mit pied à terre à la porte, se déchaussa et se rendit pieds nus à l'église Saint-Martin où il resta deux heures entières en prières ¹. Pendant que le dévot Henri rendait grâces à Dieu de sa victoire, ses chevaliers s'efforçaient de rassurer les bourgeois et le peuple en leur disant de « ne s'effrayer de rien et qu'ils estoient bons chrestiens ². » Mais il paraît que ce n'était ni la modération ni la clémence que le roi avait demandées à Dieu, car il traita le peuple avec une dureté sans égale. Monté sur un petit cheval, il allait de maison en maison, se faisant donner le détail de ce que chacune contenait : toute supercherie eût été punie de mort. Puis, quand il eut fait son choix et se fut marqué une large part, il la mit en sûreté sur la flotte. Il commença d'abord par faire prêter par tous les gens de guerre le serment de ne pas porter les armes contre lui et d'aller à la Saint-Martin prochaine se constituer prisonniers à Calais. Ils furent obligés alors de partir, mais on leur ôta leurs armes et leurs armures et ils durent s'en aller en pourpoints ³.

Aux bourgeois il demanda s'ils voulaient lui promettre l'allégeance ; sur leur refus unanime on les chassa de la ville avec leurs femmes et leurs enfants. Il ne leur fut permis d'emporter que les vêtements qu'ils avaient sur eux et on leur donna à chacun cinq sols ⁴. Deux mille familles sortirent ainsi de la ville sous l'escorte de quelques hommes d'armes qui les accompagnèrent jusqu'aux limites du camp, afin que le peu qui leur était resté ne devint pas la proie des valets et des goujats qui suivaient l'armée, précaution

¹ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 431.

² Juvénal des Ursins.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 152. — Chron. de Saint-Remy, ch. 57.

⁴ Chron. de Monstrelet et Chron. de Saint-Remy, ut supra. — Antiquités de la ville de Harfleur, par le sieur de La Motte, 1676, in-8°. — « X saoubs parisis » selon la chronique de Ruisseauville.

fort inutile, s'il faut en croire la chronique de Ruisseauville, car suivant elle « tantost que les femmes furent eslengées de la ville les Franchois les pillèrent toutes et en violèrent grant partye. » Remarquons en passant que cette chronique, picarde par le style et le dialecte, fut écrite à coup sur par un chaleureux partisan de l'Angleterre. Ces malheureux, en proie à un horrible désespoir¹, se réfugièrent pour la plupart à Saint-Aubin-de-Cretot, au Nord-Est d'Harfleur, où ils furent reçus avec un touchant empressement et où on leur donna des vivres, du pain, du vin et du fromage². Le souvenir de l'accueil fraternel que les habitants de ce village firent à leurs compatriotes survécut au quinzième siècle et longtemps après, dit-on, qu'Harfleur eut chassé les Anglais de ses murs, les hommes d'Harfleur et ceux de Saint-Aubin se donnaient encore le doux nom de frères³. D'autres gagnèrent Lillebonne où le maréchal Boucicaut les accueillit de son mieux et d'où il les fit conduire par eau jusqu'à Rouen.

Après s'être attaqué aux hommes, Henri V s'en prit encore à la matière inerte. Il fit rassembler dans une rue en un tas énorme les archives de la commune, tous les actes, tous les papiers que l'on put trouver et y fit mettre le feu ; puis il publia que personne, s'il n'était né sujet anglais, ne pourrait s'installer à Harfleur, ni y obtenir droit de bourgeoisie.

Les jours suivants furent employés à entasser sur la Trinité le butin du roi et à expédier ce navire en Angleterre ; à partager entre les nobles et les soldats les chevaux, les armes et tout ce que le roi avait dédaigné⁴, et enfin à assiéger les deux tours du port

¹ Chron. anglaise, mss. p. 134.

² Juvénal des Ursins.

³ La Motte ; Antiquités d'Harfleur, p. 91.

⁴ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 289.

où s'étaient enfermés quelques-uns des plus mécontents de la capitulation. Henri attendait aussi le retour du sire de Gaucourt qu'il avait envoyé avec Guyenne, un de ses hérauts, porter un cartel au dauphin ¹. Il n'avait pas trouvé de meilleur moyen de vider sa querelle, pour éviter l'effusion du sang et pour en finir plus vite, que d'en appeler au sort des armes dans un combat singulier ².

Les troupes avaient du reste grand besoin de repos. Quelques chevaliers profitèrent de ce temps d'arrêt pour aller rétablir en Angleterre leur santé chancelante ; ce furent entre autres le duc de Clarence, les comtes Marshall, d'Arundel, de Marsh et de Warwick qui ne revinrent plus. La réponse du dauphin se faisait bien attendre et, le matin du dixième jour, les deux tours s'étant rendues et aucun messenger n'étant arrivé de Vernon, le roi assembla son conseil pour aviser sur la conduite à tenir.

La position d'Henri n'était rien moins que brillante, le lendemain de sa victoire qui lui avait coûté bien cher. L'armée était presque réduite de moitié. Plus de deux mille hommes étaient morts au camp ³ ; cinq mille autres étaient si faibles et si malades que l'on avait été obligé de les renvoyer en Angleterre ⁴ ; on avait constaté aussi un grand nombre de désertions ; enfin sur ce qui restait il avait encore fallu pourvoir à la garnison d'Harfleur, et pour s'assurer de la ville, soit qu'on poussât plus loin, soit qu'on s'en tint

¹ Chron. angl. mss. p. 136. — Saint-Remy, (ch. 57) dit au contraire que les sires de Gaucourt et d'Estouteville furent envoyés en Angleterre sur le même vaisseau qui portait le butin du roi et qui l'avait amené d'Angleterre, c'est-à-dire sur la Trinité ; — mais cette version est démentie par le factum du sire de Gaucourt, déjà cité, et qu'on lira plus loin.

² Rymer, t. IV, part. II, p. 147. — Les lettres de défi sont datées de « notre ville de Harfleur » le 16 septembre, c'est-à-dire six jours avant la prise de la ville.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 150. — Chron. de Saint-Remy, ch. 50.

⁴ Chron. angl. mss. p. 140.

là pour cette année, on n'avait pas jugé pouvoir y laisser moins de cinq cents hommes d'armes et de mille archers sous les ordres de sir John Blount ¹. En tenant compte de ces diverses circonstances et en prenant la moyenne des chiffres indiqués par les chroniqueurs, il restait à Henri environ un millier de lances et dix mille archers ². Le conseil reconnut l'impossibilité d'en faire plus pour cette campagne et il fut unanime à déclarer qu'il fallait songer au retour. Mais comment cette retraite devait-elle être effectuée ? C'est ici que la discussion s'engagea avec vivacité. Les plus sensés opinèrent pour le rembarquement immédiat ; ils s'appuyaient sur la réduction effrayante de l'armée et sur la témérité qu'il y aurait à affronter dans des conditions si désavantageuses les forces françaises qui se réunissaient de toutes parts. Les meilleurs courtisans, qui avaient deviné la pensée du roi, penchaient pour une marche en droite ligne sur Calais où l'on prendrait les quartiers d'hiver, et ce fut à ce dernier parti que le roi s'arrêta. Il s'efforça de justifier sa résolution par la confiance où il était que Dieu ne l'abandonnerait pas : puis, voyant que ce pieux motif ne touchait que médiocrement les membres opposants, il parla de la honte qui rejaillirait sur le nom anglais si l'on remettait à la voile, laissa entendre le

¹ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 152. — Le 11 janvier 1416, dans un mandement du roi d'Angleterre pour payer la garnison d'Harfleur, on voit que cette garnison se composait alors de : un capitaine, quatre barons, vingt-deux chevaliers, deux cent soixante-treize hommes d'armes, neuf cent archers, et un grand nombre d'ouvriers, tels que charpentiers, maçons, etc. — Collect. Bréquigny, t. 41, Bibl. imp.

² Les évaluations des forces anglaises, à la bataille d'Azincourt, sont très-différentes ; les voici : Chron. angl. Mss. 500 lances et 5,000 archers ; Walsingham, 8,000 combattants ; Records de la ville de Salisbury, 7,000 combattants ; Juvénal des Ursins, 4,000 hommes d'armes, 16 ou 18,000 archers ; Monstrelet, 2,000 hommes d'armes, 18,000 archers ; Saint-Remy, 900 hommes d'armes et 10,000 archers ; Berry, 1,500 hommes d'armes, 16 à 1,800 archers ; le biographe de Richemont, 1,000 à 1,200 combattants.

mot de lâcheté, et, certain d'avoir frappé juste, ordonna à chacun de se préparer pour le départ. D'après ses calculs, huit jours devaient lui suffire pour atteindre Calais et l'armée fut munie de vivres pour ce laps de temps. Chaque homme ne devait emporter que le strict nécessaire et tout le gros bagage demeura à Harfleur. On publia aussi que les soldats eussent à s'abstenir, toujours sous peine de mort, de tout désordre et de tout pillage sur la route ; on leur recommanda de marcher en bon ordre, de ne pas s'écarter les uns des autres et d'avoir confiance en Dieu et en leur roi.

Nul sujet n'aurait pu être plus propre à exercer la verve des historiens et à soulever des controverses que la première expédition d'Henri V en France. Aucun chroniqueur, aucun historien n'est d'accord avec les autres sur cette période capitale du xv^e siècle. Les dates surtout ont donné matière à maintes contestations. Il est à peu près prouvé, cependant, que c'est le 6 octobre ¹ qu'Henri V se mit en mouvement ².

Son armée était partagée en trois grandes divisions s'avancant

¹ Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 20. — Les chroniqueurs et les historiens anglais sont encore moins d'accord que tous les autres sur le jour du départ d'Harfleur. « Le mardi avant la St.-Denis, des nones d'octobre » dit le chapelain du roi. Cette assertion contient déjà une contradiction, car les nones d'octobre étaient le 7, et le mardi avant la St.-Denis était le 8 : L'Hardyng's Chronicle parle du mardi 1^{er} octobre ainsi que les chroniques anonymes conservées parmi les Mss. de la Bibliothèque Cottonienne, et de la Bibliothèque Harleienne, 565 : Otterbourn enfin affirme que ce fut le jour même de la fête de St.-Denis, mercredi 9 octobre, que l'armée anglaise se mit en marche.

² Une ordonnance du même jour, adressée à Jean Fyshere de Genle, (*sic*) lui prescrit de s'occuper du ravitaillement d'Harfleur, et de fournir le blé nécessaire pour l'alimentation de la ville et du détachement de troupes laissé en Normandie. Cette ordonnance, signée du régent, est datée de Westminster. (Rymer, t. IV, part. 2, p. 147). Le 12 octobre John Laweney, citoyen de Londres, fut chargé par le roi de fournir les vivres, les armures et les étoffes nécessaires « pro garnistura, salva custodia, et relevamina ville nostre de Harfleu. » — Collect. Bréquigny, t. 41, Bibl. imp.

parallèlement ¹, accompagnées de deux détachements qui servaient alternativement d'ailes pendant le combat et d'avant-garde et d'arrière-garde pendant la marche, selon la tactique favorite des Anglais ². L'intention du roi était de couper en droite ligne à travers toute la Haute-Normandie en s'écartant des côtes dont les sinuosités auraient rallongé sa route de dix lieux au moins. Il prit donc la chaussée de Dieppe, laissa Montivilliers ³ à une lieue sur sa gauche et s'arrêta auprès de Fauville où il passa la nuit ⁴. Le maréchal Boucicaut, Clignet de Bréban et le bâtard de Bourbon, qui avaient établi le centre de leurs opérations entre Caudebec, Yvetot et Lillebonne, se portèrent aussitôt sur la droite des ennemis, les attaquèrent et leur tuèrent quelques hommes, entre autres un écuyer nommé Geoffrey Blake ⁵.

Changeant brusquement de direction, Henri se détourna vers le Nord-Ouest et se jeta sur Fécamp dont il s'empara malgré la résistance des habitants commandés par les religieux du monastère célèbre de cette ville et par leur abbé, Estout d'Estouteville ⁶. Pour se venger de l'abbé il fit brûler le couvent et saccager la cité : puis

¹ Chron. angl. mss. p. 143.

² Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 21.

³ Colart, seigneur de Villequier, chevalier, était capitaine de cette ville. Quand les Anglais se furent éloignés et qu'il eut perdu toute inquiétude d'être attaqué, ce gentilhomme se rendit auprès des Princes et réclama ses gages et ceux de vingt-cinq arbalétriers à pied qui servaient sous ses ordres à défendre la place. Il reçut le 13 octobre 200 livres tournois, récompense de la bonne attitude qu'il avait conservée devant l'ennemi et du courage qu'il n'avait pas eu occasion de déployer. (Titres scellés de Clairembault, t. 113, au Cab. des Titres de la Bibl. imp.)

⁴ Deux historiens, Juvénal des Ursins et le religieux de Saint-Denis, ont prétendu que le roi avait pris au contraire par Gournay et Amiens. Il est inutile de s'arrêter à une opinion que toutes les chroniques contredisent de la manière la plus formelle.

⁵ Hardyng's chronicle.

⁶ Hist. des villes de France, Fécamp, par Richard, t. V, p. 492.

il voulut encore revenir à l'Est, mais Boucicaut lui barrait le chemin et il fut contraint de se rejeter le long du littoral en prêtant le flanc aux Français qui ne le perdaient pas de vue et ne cessaient de harceler sa droite, tandis que d'autres détachements, qui avaient pris les devants, fourrageaient le pays dans l'espérance illusoire d'affamer les Anglais. Le voisinage de Boucicaut contribua autant que l'édit royal à maintenir le bon ordre dans les trois colonnes, car le premier jour quelques archers, qui s'étaient attardés et qui se hâtaient de rejoindre, furent enlevés par un parti de cavalerie. Un soldat, qui avait volé dans l'église de Thiétreville la custode du Saint-Sacrement, fut pendu ; et cet acte de sévérité fit une salutaire impression sur l'armée. La terreur causée aux paysans par l'apparition des soldats était telle, sur leur réputation de pillards dont ils étaient précédés ¹, qu'ils leur apportaient dans toutes les haltes des

¹ S'il faut en croire le religieux de Saint-Denis, sévère d'ailleurs pour ses compatriotes, l'armée française n'aurait pas, et à juste titre, causé aux paysans une moindre terreur que l'armée ennemie. Voici le portrait, très peu flatteur, que trace le chroniqueur des hommes chargés de délivrer la France et de repousser l'étranger. « Les gens de guerre enrôlés au service des princes, qui étaient pour la plupart des étrangers, des bâtards, des hommes sans naissance, des exilés et des proscrits, plus avides de pillage qu'accoutumés à la discipline militaire, ne tinrent aucun compte des ordres du roi et firent même souffrir aux habitants du royaume plus de maux encore qu'auparavant. Ils les forcèrent avec une rapacité jusqu'alors inouïe, à racheter leurs chariots, leurs bêtes de somme et leurs propres maisons ; ils firent main basse sur tout ce qu'ils pouvaient emporter, et enlevèrent de force le gros et le menu bétail, et jusqu'aux chevaux qui servaient au labourage ; en un mot ils commirent des cruautés pires que l'ennemi, à l'exception du meurtre et de l'incendie ». (Chron. t. V, p. 547). Il y a là, sans aucun doute, un parti pris d'exagération, car si l'on prend la peine de jeter les yeux sur les longues listes des victimes, des prisonniers et des assistants à Azincourt qui accompagnent ce travail, on y verra, au lieu de « bâtards, d'hommes sans naissance, d'étrangers, d'exilés et de proscrits » les plus grands noms de la France et des puissances associées à sa mauvaise fortune. — La chronique de Ruisseauville, aussi peu flatteuse pour les Français, dit qu'ils suivaient les Anglais « sans rien faire fors que reuber et piller villes et moutiers, abbayes, et violer femmes. »

vivres, du pain et du vin sans qu'on eût besoin de le leur demander.

Le roi descendit le 11 dans la vallée d'Arques. Le silence des chroniqueurs permet de supposer qu'il avait suivi le chemin conduisant de Saint-Aubin-sur-Seye à Arques et qui passait sous le feu du château. Cela explique comment, avant de s'engager sur les déclivités qui vont se terminer au fond de cette belle vallée, il avait déployé son armée pour intimider le capitaine du château, à qui il envoyait en même temps demander de lui livrer passage. Après avoir tiré quelques boulets qui ne blessèrent personne, le gouverneur, secrètement gagné, ou redoutant les horreurs d'un siège, fit son accommodement avec le roi ¹. Henri promit qu'on respecterait le village, qui avait été fortifié à la hâte et dont la grande rue était barricadée avec des troncs d'arbres, et s'éloigna avec des vivres qu'il avait encore obtenus des habitants, trop heureux d'en être quittes à si bon marché. Tournant Dieppe qui, bien fortifié, aurait pu l'arrêter longtemps, Henri remonta sur le plateau opposé, vint se rejeter, peut-être à la hauteur de Saint-Martin-en-Campagne, sur la chaussée qui relie Dieppe et Eu par Criel, et la suivit scrupuleusement. Il franchit en une seule étape les six lieues qui le séparaient d'Eu, car Boucicaut devenait plus pressant à mesure que les Anglais se rapprochaient de l'endroit où le connétable concentrait ses forces. A la hauteur de cette ville et au moment où Henri se détournait pour éviter un engagement, les coureurs du maréchal, réunis à la garnison d'Eu, se ruèrent sur l'ennemi ² et lui firent subir un échec assez considérable. Chaque côté éprouva des pertes sensibles; les Français, notamment, eurent à regretter la mort d'un vaillant homme d'armes du Bourbonnais, nommé Lancelot Pierre ³; il avait reçu un coup de

¹ Chron. anglaise mss. p. 145.

² Avec de grands cris, selon l'usage des Français. — Titus Livius, p. 13.

³ Mém. de Pierre de Fénin, p. 61.

lance dans le bas-ventre au défaut des tassettes, mais en tombant il eut encore assez de force pour tuer l'Anglais qui l'avait mortellement blessé. La nuit fit cesser le combat et les Anglais bivouaquèrent dans les villages environnants ¹.

La situation du roi d'Angleterre devenait de jour en jour plus critique ²; le conseil du roi de France, assemblé à Rouen, avait enfin décidé, à une majorité de trente membres, de poursuivre l'ennemi et de le combattre. Tous les princes français étaient réunis autour du dauphin, à l'exception du duc de Bourgogne, à qui l'on avait enjoint de s'abstenir, mais d'envoyer ses troupes, et qui s'en était plaint amèrement. Pour lui rendre l'affront plus sensible, le dauphin avait dépêché le sire de Montgogier au comte de Charolais que ses gouverneurs les sires de Roubaix et de la Vieville avaient emmené à Aire afin de l'éloigner du théâtre de la lutte à laquelle il brûlait avec toute l'ardeur de la jeunesse de prendre part. Le connétable lui avait envoyé aussi Montjoie, héraut d'armes de France, pensant bien que, malgré l'ordre formel donné par le duc Jean à ses chevaliers de rester chez eux, la présence de l'héritier de Bourgogne sous les drapeaux fleurdelisés y eût entraîné tous les hommes en état de porter les armes. Les sires de Roubaix et de la Vieville répondirent que quand le moment en serait venu le comte ferait ce qu'il avait à faire. En attendant ils s'efforcèrent de lui cacher toutes les nouvelles du dehors et de l'isoler complètement afin qu'il ne connût la bataille que le lendemain du jour où elle aurait été livrée;

¹ Le chapelain de Henri V est le seul qui prétende que les bourgeois d'Eu rachetèrent les villages, dans lesquels l'armée anglaise avait passé la nuit, du pillage et de l'incendie qui étaient le paiement ordinaire de ces hospitalités forcées, en fournissant gratuitement à l'armée du pain et du vin.

² « Les Anglais étaient tellement aux abois qu'ils maudirent plus d'une fois les traîtres de Français qui leur avaient conseillé de venir en France ». (Chron. du religieux de St.-Denis, t. V, p. 549).

mais Philippe était si pressant qu'il fallut bien lui dire la vérité, c'est-à-dire la défense que lui faisait son père de revêtir une armure et de combattre. Il pleura beaucoup, et se retira dans sa chambre pour s'y livrer à son chagrin tout à son aise ¹. En 1453, cinquante ans après, il n'était pas encore consolé de n'avoir pas été à Azincourt, pour y vivre ou pour y mourir ².

Tous les chevaliers, bourguignons, artésiens et flamands n'obéirent pas à l'ordonnance de leur seigneur, et bon nombre d'entre eux se réunirent à la noblesse picarde qui avait répondu tout entière au second et pressant mandement de Charles VI ³. Les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourbon, d'Alençon et de Bar étaient arrivés avec leurs vassaux ; le duc de Bretagne, qui avait d'abord refusé de venir, se laissa tenter par la cession de Saint-Malo, par une somme de cent mille francs, et se mit en marche à la tête de douze mille hommes pour rejoindre l'armée royale. Il arriva d'ailleurs un jour trop tard et les princes ne voulurent pas l'attendre pour engager la bataille ⁴. Le comte de Richemond, qui guerroyait en Poitou, abandonna le siège de Parthenay dès qu'il eut reçu la lettre du roi et se hâta d'accourir avec cinq cents lances ⁵. Le duc de Brabant et le comte de Nevers, frères de Jean-sans-Peur, avaient promis leur concours. La ville de Paris offrit à son tour six mille hommes armés de haches et de maillets de plomb, mais on refusa orgueilleusement, par le seul motif qu'il était composé de gens des communes, ce renfort qui n'eût pas été à dédaigner ⁶. Le roi avait voulu commander

¹ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 153.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 59.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 151.

⁴ Hist. des ducs de Bretagne, par M. de Roujou, t. IV, p. 175.

⁵ Chron. de Guill. Gruel, p. 3.

⁶ Le religieux de Saint-Denis (t. V, p. 549) nous a conservé le nom du gentilhomme mal inspiré qui fut peut-être la cause de ce refus au moins maladroit. Ce fut un des

l'armée en personne ; mais le duc de Berry qui, dans le conseil, avait été opposé à la bataille, s'y était formellement refusé : « Il vaut mieux, disait-il, perdre la bataille que perdre le roi et la bataille » et, cette fois, il sut faire prévaloir son avis. Le commandement en chef fut alors confié au connétable Charles d'Albret qui partit sur-le-champ pour Abbeville, où il s'occupa de réunir toutes ses troupes, rappelant aussi de la Normandie les vingt mille hommes avec lesquels il n'avait pas pu délivrer Harfleur et jeter les Anglais à la mer. Autour du quartier général et destinée à opérer sur la rive droite de la Somme était campée l'armée qui recevait journallement de nouveaux renforts et dont l'effectif fut bientôt porté au chiffre imposant de soixante mille hommes. Là dessus on comptait quinze mille gentilshommes, chevaliers et écuyers, et vingt mille communaux de la Picardie, de l'Artois, de la Normandie et de la Champagne ; le reste était composé d'archers, d'arbalétriers, de valets et, enfin, de ces gens sans aveu « bandits, bâtards » qui suivaient les armées attirés par l'espoir du pillage, comme les oiseaux de proie sont attirés par les fétides exhalaisons des cadavres ¹. De fortes garnisons ² occupaient les villes, villages et forteresses

chevaliers du duc de Berry, Jean de Beaumont, qui, en entendant le prince vanter fort la patriotique offre de Paris, s'écria : « le roi ne devrait pas accepter le secours de ces artisans, car alors nous serons trois fois plus nombreux que les Anglais. » Cette exclamation résumait, il faut l'avouer, l'opinion de la chevalerie toute entière. Ce que Jean de Beaumont eut la franchise de dire, tous le pensaient.

¹ Hist. de France par M. Henri Martin, t. VI, p. 14.

² Les historiens et les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur le chiffre des Français. Il est aussi difficile de le préciser avec exactitude que celui de l'armée anglaise. — Otterbourne et les chroniqueurs anglais parlent de 60,000 hommes ; Hardyng et les records de Salisbury, de 100,000 ; sir William Bardoff, gouverneur de Calais, dans une lettre, et Monstrelet dans sa chronique, estiment l'armée française à 150,000 combattants ; Saint-Remy à 50,000 ; Berry à 10,000 hommes d'armes, en faisant complète abstraction des archers et des communaux ; Pierre de Fémin se borne à dire que la disproportion entre les deux armées était considérable.

baignées par la Somme, c'est-à-dire Saint-Valery, le Crotoy, Noyelles, Mareuil, Epagne, Eaucourt, Pont-Remy, Picquigny, Hangest, etc. Tous les gués du fleuve avaient été fortifiés et rendus impraticables; de nombreux partis de cavalerie sillonnaient les plateaux du Vimeu afin de donner la main à Boucicaut. Toutes les dispositions étaient prises enfin, pour resserrer les Anglais entre la Somme qu'ils ne devaient pas franchir et la Bresle qu'ils n'auraient pu repasser et pour les écraser dans le Vimeu, dont les plaines offraient au connétable le champ de bataille le plus favorable au développement de sa cavalerie.

Henri V avait campé pendant la nuit du 12 au 13 octobre sur la rive gauche de la Bresle, à la hauteur de Bouvincourt et de Saint-Pierre-en-Val. Le 13 au matin, il remonta la vallée à l'Est et passa la rivière aux moulins de Gousseauville¹ entre Beauchamp, à gauche, et Gamaches à droite. Boucicaut, Clignet de Brébant et le bâtard de Bourbon exécutèrent le même mouvement, franchirent la Bresle à Soreng et arrivèrent sur les hauteurs du Vimeu, entre Tilloy et Bouillancourt-en-Sery, au moment où les Anglais y débouchaient de leur côté, en face d'Embreuille et de Buigny-lès-Gamaches. Mais là, le maréchal fut forcé de s'arrêter; sa division s'était fondue dans de sanglantes et quotidiennes escarmouches et il y aurait eu désormais de l'imprudence à serrer l'ennemi de trop près. D'ailleurs il n'était plus douteux que le roi se portât sur l'embouchure de la Somme, et la mission de Boucicaut se trouvait presque remplie. Il piqua donc droit à Abbeville et fit sa jonction avec le connétable².

¹ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 437. M. Mazas dit « la Dresle » pour la Bresle et « Gourenville » pour Gousseauville. Ce ne sont pas les seules inexactitudes que l'on puisse signaler dans le cours de son récit.

² Dans Abbeville s'étaient déjà renfermés Jean, comte d'Harcourt, le duc d'Alençon, les sires d'Estouteville, de Hugueville, de Braquemont et de Guित्रy. (La Roque, Hist. de la maison d'Harcourt, t. I, p. 406).

Méprisant les avis de quelques prisonniers qui lui prédisaient une grande défaite sur les bords de la Somme, Henri poussa en avant et se dirigea vers le gué de Blanquetaque par Friville, Nibas, Saint-Blimond, Arrest et Catigny ¹. Il voulait suivre les errements d'Edouard III et arriver, en cotoyant le rivage de la mer, jusqu'à Calais dont la garnison serait venue à sa rencontre. Sir William Bardolf, gouverneur de cette ville, l'avait même attendu pendant quelque temps à une lieue au-dessous du gué, mais les Picards s'étaient rués sur son détachement et l'avaient refoulé au delà de l'Authie ². Le tout était donc de savoir si la fortune, qui s'était montrée si favorable à Edouard, le serait autant pour son descendant.

¹ Hist. d'Abbeville et du comté de Ponthieu, par M. Louandre, t. I, p. 276.

² Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 437. — Ce William Bardolf avait écrit peu de jours auparavant, le 7 octobre, au Régent d'Angleterre une très curieuse lettre qu'on nous saura gré, nous l'espérons, de reproduire ici toute entière :

« A très hault et très puissant Prince, et mon très honnuré et très gracieux seigneur, le duc de Bedford, gardein d'Angleterre, etc.... »

« Très hault et très puissant Prince, et mon très honnuré et très gracieux seigneur, aussi entièrement, affectueusement, et oubedeument comme en aucune manere je mieulx scey ou pluis puisse, je me recommans à vostre haulte puissance, bonne et gracieux seigneurie, en le remerciant bien humblement et très souvent, en tant comme je suy vaillant, et de ma partie propre, aussi et de la partie de tous mes compaignons en ces marches, de ce qu'il a pleu à vostre noblece avoir si chier et si tendrement prendre au cuer le bien, aisse et prosperité de nous tous, aussi et des dictes marches, comme de escripture, puis nagaires, par vos honorables et bien gracieuses lettres, semblablement et de faire venir, cestes parties, très honnés et bien sages escuiers, le viscount de Kent, le lieutenant du Chastel de Doverre et le vitailier de ceste ville, mesme en celle partie vos commissairs, mes très chiers et très bien amés compaignons s'emmoirmon, comme il fuist et en quel estat, la vérité de quoy je tieng au fort les avoir fait signifier et rapporter, devant ores, a vostre dicte noblece, selon ce que oubedeument et en humble manere en les en avoit baillé la cognoissance et par escript et aultrement ; par la relacion des quelles escuiers bien entendu au vostre vouloir estre, que on fessit par descha la pluis forte guerre que on peust aux François annemis du Roy nostre très redoubté souverain seigneur à lencontre que ceulx de la frountiere ne les treissent pas, ne transportassent dempres la ou ils est

Le problème ne tarda pas à être résolu par l'importante capture d'un gentilhomme gascon de la compagnie du connétable¹ faite par les coureurs de l'avant-garde au petit hameau de Drancourt, à deux lieues à peu près de Blanquetaque. Ce chevalier, dont le nom est demeuré inconnu, déclara au commandant de l'avant-garde à qui on l'avait amené, que le gué était défendu par six mille hommes de

mesmes en parsonne, à quoi faire je resceux ce mesme jour vestres lettres de prive seel, la contenu des quelles m'en donne le commandement, ce que, se Dieu plaist, sera fait et parfourny, de temps en temps, à trestous nos poyvoirs, diligences, et puissances, sans failler.

« D'autre parte, très hault et très puissant Prince et mon très honoré et très gracieux seigneur, quant est des nouvelles cestes parties, plaise à vostre dicte seigneurie savoir que, par les entrevenans diverses et bonnes amis, repairans en ceste ville et marches, aussi bien hors des parties de France comme de Flandres, me soit dit et rapporté plainement que, sans faulte, le Roy, nostre dit Seigneur, ara bataille par ses adversairs au plus tarde, deins quinsze jours prouchain venans ; et que ay estre, entre les aultres, le duc de Lorene ait assemblée tout présentement, à ce que dient, bien cinquante mille hommes, et que, mes qu'ilz soient tous assemblées ilz ne seront meins de cent mille ou plus.

« Et si dient aussi certainement ung notable chivaler, accompaignié de V cens launces, estre ordenne d'attendre sur la frontière soubz la gouvernance du sire de la Biesville (Viefville), ou deffensse de les marches, pour la partie adverse. Et pour se, très hault et très puissant prince et mon très honoré et très gracieux seigneur, que me semble que je ne me acquittasse pas bien, si non que je certifiasse a vostre dicte haultece ce que m'en soit sourvenu. Est il que j'escript présentement les choses dessus dictes, afin que vostre noble discrécion en aie la congnoissance et en ordeigne ce que bonnement se semblera à faire. Et nostre sire dieux, très haut et très puissant Prince et mon très honoré et très gracieux Seigneur, vous veuille jades avoir en sa sainte garde, et vous doigne très bonne joieuse vie et longe, parfaicte sauncte de cuer et de corps, tout vos souhaits et désirs, pour sa bonne grace. »

« Escript à Caleis, le vii jour de ce mois d'octobre,
vostre humble et obédient serviteur.

W. BARBOLF, lieutenant à Caleis. »

(Rymer, t. IV, part. II, p. 147).

¹ Saint-Remy est le seul qui ait raconté cette anecdote.

piéd et plusieurs grands seigneurs, que l'on avait planté dans la rivière de fortes palissades et que par conséquent on ne saurait franchir le passage. Le roi instruit de tout cela, voulut interroger lui-même le prisonnier qui répéta avec assurance devant lui les mêmes détails, et ajouta, sur un doute élevé par Henri « seigneur, je le jure sur ma tête à couper ! »

L'armée s'arrêta, et le conseil réuni passa deux heures à délibérer. Henri était convaincu de la sincérité du gascon et il renonça à son premier projet. Il est permis de croire qu'il ne s'y décida pas avant de s'être assuré par lui-même de l'exactitude du rapport fait par un ennemi. La faible distance qui séparait son avant-garde de Blanquetaque viendrait à l'appui de cette supposition. Les écrivains qui ont également emprunté à Saint-Remy cette anecdote, l'ont interprétée de différentes manières : les uns ont voulu y voir un dévouement chevaleresque¹, les autres au contraire ont prétendu que le duc de Bourgogne, jaloux de l'influence du duc d'Orléans et de sa présence à l'armée, avait choisi ce moyen dans l'espoir de ravir à son rival l'honneur de la victoire². Tous sont unanimes sur ce point, que le chevalier inconnu s'était fait arrêter à dessein, et que ce n'était pas le hasard seul qui l'avait conduit sur le passage des Anglais. L'opinion la plus raisonnable est que le gascon avait été envoyé là pour détourner Henri d'une manœuvre qui l'eût soustrait aux coups du connétable, et si tel avait été le but de Charles d'Albret, il fut pleinement atteint. Tout ce que le prisonnier avait avancé était d'ailleurs rigoureusement vrai et il ne courait dans aucun cas le risque de payer son dévouement de sa vie, puisqu'en effet le gué était gardé par les milices d'Abbeville et de Montreuil,

¹ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 438 — Hist. de France par M. H. Martin, t. VI, p. 14.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 58.

soutenues d'un grand nombre d'archers et protégées par un triple rang de palissades ¹.

L'embarras du roi d'Angleterre était extrême. Il n'était plus libre de retourner sur ses pas et s'était trop avancé pour reculer. Il ne lui restait d'autre parti à prendre que de faire un long détour pour gagner Calais, mais ce détour était très-périlleux puisqu'il le conduisait justement en face de ses adversaires. Son chapelain assure que l'on espérait pouvoir traverser la Somme au-dessus ou au-dessous d'Abbeville, mais cette incroyable illusion, si Henri l'eut un instant, ne tarda pas à être détruite. Lorsqu'après avoir fait pivoter son armée, et après avoir remonté pendant quelque temps le cours de la rivière il se fut assuré que tous les ponts étaient rompus, il passa la petite rivière de Maillefeu, s'écarta d'Abbeville et s'arrêta en finissant sa longue étape, à Bailleul où il campa et passa la nuit. Le lendemain 14, au point du jour, il redescendit dans la vallée à Fontaine, et reculant tout à coup, il se jeta brusquement sur Pont-Remy et fit une tentative pour s'en emparer ; mais là aussi les communications entre les deux rives étaient interceptées, et le sire de Waencourt et ses deux fils « qui estoient chevaliers de haut courage et bien renommés ², » défendirent avec succès le château. Laissant encore quelques hommes sur le terrain, le roi prit la route d'Airaines, traversa Sorel et Wanel, puis se rabattit sur Hangest-sur-Somme, où il coucha ³. Le 15, il continua à longer la rive gauche de la Somme, séparé seulement par la largeur de la rivière de nombreux corps de cavalerie et d'infanterie françaises qui se mettaient en bataille sur son passage et témoignaient par leur attitude de leur vif désir d'en

¹ Reg. des argentiers d'Abbeville, hist. d'Abbeville et du comté de Ponthieu, par M. Louandre, t. I. p. 276.

² Mém. de P. de Fémin, p. 60.

³ Mém. de P. de Fémin, p. 60. — Chron. de Moustrelet, liv. I, ch. 152.

venir aux mains ¹. Henri commença dès lors à se venger sur le pays des difficultés qu'il y rencontrait et fit brûler les villages situés sur son chemin ², de sorte que si l'on avait momentanément perdu sa trace, on l'eût bientôt retrouvée à la fumée des incendies qu'il allumait sur ses pas. Il tourna Picquigny, passa à Pont-de-Metz ³ en évitant Amiens qu'il laissa à une lieue environ sur sa gauche ⁴, traversa Dury et Saint-Fuscien et descendit dans Boves, après avoir décrit ainsi, depuis le Pont-de-Metz, une courbe prononcée pour s'écarter de la puissante cité.

Le château de Boves, dont les ruines imposantes se dressent encore au sommet d'une des collines qui bordent la vallée de l'Avre, appartenait alors au comte de Vaudémont ⁵. Sa position, qui commandait à la fois la vallée et la plaine, ses vastes fortifications, son immense donjon, la forte garnison qui l'occupait en faisaient un obstacle redoutable et on ne comprend pas comment, ayant eu la faculté de passer l'Avre soit au-dessous de Boves, à Cagny, soit au-dessus, à Fouencamps, le roi soit venu occuper le village de Boves qui se trouve immédiatement sous le feu du château, et qu'il ait exposé son armée à de grandes pertes. Une négociation fut entamée avec le capitaine de la forteresse; il promit de ne pas inquiéter les Anglais qui, de leur côté, s'engagèrent à ne pas piller les maisons et à ne causer aucun dommage aux habitants, moyennant qu'on leur apporterait « huit corbeilles de pain, chacune portée par deux

¹ Le chapelain anglais, témoin oculaire, ajoute que les deux rives de la Somme étant bordées de larges marais, il était encore plus difficile aux deux partis de se nuire réciproquement.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 152.

³ Que Monstrelet appelle Pont-Audemer.

⁴ Chron. anglaise mss. p. 155.

⁵ Chron. de Saint-Remy, ch. 58.

hommes ¹, » car ils commençaient à en manquer. Mais il y avait des vignes à Boves, et comme la précédente récolte avait été belle, les caves des paysans contenaient de grosses pièces de vin dont la vue réjouit fort les soldats. Le roi, quand il le sut, permit « aux petits compagnons » d'emplir leur bouteille ; les « petits compagnons ne tinrent aucun compte de l'avertissement et « firent leur bouteille de leur ventre. » Henri en fut, avec raison, « moult dolent » : il craignait que son armée s'enivrât et qu'à la faveur du désordre qui s'en serait suivi, on ne lui fit essuyer une grande défaite. Il en fut quitte pour la peur et cette petite débauche eut cela de bon qu'elle guérit beaucoup d'hommes de la dysenterie qui ne les avait pas quittés depuis Harfleur ².

Après avoir confié à la générosité du capitaine de Boves deux de ses chevaliers malades, en convenant de deux haquenées pour leur rançon ³, le roi continua son mouvement sur Corbie par Villers-Bretonneux et Marcelcave, et coucha à Harbonnières et Vauvillers ⁴. A la hauteur de Corbie il fut attaqué (le 16) par la garnison commandée par Pierre de Lameth et Gauthier de Caulincourt, mais il l'obligea, après un engagement très-vif à rentrer dans ses murs. L'étendard de Guyenne, qui avait été pris par les Français, fut recouvert par John Bromley, écuyer, gentilhomme de la chambre du roi. Henri lui octroya en récompense le même étendard : de gueules au lion d'or, pour cimier de ses armoiries ⁵. Renonçant désormais à

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 57.

² Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 440.

³ Chron. de Saint-Remy, ch. 57.

⁴ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 152.

⁵ Peerage de Collins, t. VIII, p. 312. — Ce ne fut pas au reste la seule récompense qu'obtint le brave écuyer. L'aile de l'armée anglaise qui avait été engagée était commandée par sir Hugh Stafford, Lord Bourchier, dont John Bromley, écuyer, de Bromley, Staffordshire, était le cousin. Stafford accorda à son parent, par charte du

suivre les nombreuses sinuosités que décrit la Somme depuis Corbie jusqu'à Sainte-Radegonde, et dans le but de dérober sa marche à l'ennemi, il prit tout-à-coup à l'Est ¹ et se dirigea vers Nesle qu'il atteignit dans la soirée du 18. Il n'entra pas dans la ville et fit dresser sa tente à quelque distance au milieu d'un hameau, peut-être de Manicourt, et il se borna à envoyer demander aux habitants de Nesle le passage et des vivres, sous peine de voir incendier leurs fermes sans pitié. On refusa et la terrible menace d'Henri fut rigoureusement mise à exécution.

Pendant ce temps et comme le roi se disposait peut-être à attaquer les fiers bourgeois de Nesle, qui avaient déployé sur leurs murailles de grandes draperies rouges, pareilles à l'oriflamme de France, exprimant par là leur attachement à la cause nationale ², un paysan demanda à voir Henri et lui dévoila l'existence d'un gué au village de Béthencourt. Le gouverneur de Saint-Quentin, qui avait été chargé de le défendre, avait négligé ce soin important ³. Sans s'occuper davantage de Nesle, le roi se hâta de lever son camp et gagna Béthencourt où il trouva effectivement un gué praticable, puisque les fantassins avaient à peine de l'eau jusqu'aux épaules ⁴. Il ordonna

10 mars 1417, une rente viagère de 40 livres « pro suo magno auxilio nobis impenso in oppugnatione contra Francos prope Le Corbie » (Hollinshed, cité par Harris-Nicholas, p. 157.)

¹ M. Mazas prétend au contraire que les Anglais franchirent la Somme à Eclusier, village situé dans le canton et à peine à une lieue de Bray-sur-Somme; il s'appuie du dire de Fénin, mais il est inutile de s'arrêter à discuter une opinion contredite par Monstrelet, Saint-Remy, Wavrin, la Chronique manuscrite anglaise et tous les biographes d'Henri V.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 57.

³ Hist. de France par M. H. Martin, t. VI, p. 13. — Chron. anglaise mss. p. 162.

⁴ Elmham (vita et gesta Henrici V) assure que ce gué fut découvert par hasard par des soldats et que les prisonniers affirmèrent que personne dans le pays n'en avait connaissance. Ceci eût lavé de tout soupçon de négligence le gouverneur de Saint-

de démolir les maisons et d'employer les matériaux à exhausser le fond de la rivière ¹. Ce travail demanda une partie de la journée pendant laquelle plusieurs archers qui, pour piller un moulin, s'étaient hasardés à passer sur l'autre rive, à un endroit où la rivière paraissait cependant très-profonde, découvrirent un second gué en amont du premier à quelques centaines de pas de Voyennes ². On se hâta d'autant plus, que pour parvenir à Béthencourt on avait traversé un marais arrosé par un petit cours d'eau qui venait se jeter dans la Somme et que l'armée était précisément enfermée dans l'angle formé par les deux rivières. Si donc, et on le sentait bien, les Français avertis avaient choisi ce moment pour engager la lutte, l'issue n'en aurait pu être longtemps douteuse.

Les paysans s'étaient contentés de rompre deux chaussées étroites qui conduisaient aux gués ; il fallut encore relier à l'aide de poutres et de fagots les deux tronçons de chemins. Quand tout fut terminé, John Cornwall et Gilbert d'Umfreville, chevaliers, passèrent les premiers, avec leurs bannières et un certain nombre d'archers et d'hommes d'armes et s'établirent sur l'autre rive pour protéger le défilé. L'opération, commencée à une heure de l'après-midi sur les deux points à la fois, les hommes d'armes tenant leurs chevaux par la bride ³ et les archers marchant trois de front à Béthencourt et les bagages à Voyennes, fut terminé une heure environ avant la chute du jour ⁴. Un parti de cavalerie s'était montré dans le lointain et

Quentin ; et, si cette version avait seulement été vraisemblable, il est hors de doute que les historiens français l'auraient tous adoptée : n'est-il pas plutôt probable qu'Elmham a confondu avec le second gué qui fut effectivement découvert par quelques pillards ?

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 57.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 152.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 152.

⁴ La chronique de Ruisseauville rapporte ainsi le fait si important du passage de la Somme : « Et tant cheminèrent les Engles que ils vinrent deviers Piérone à une

avait fait mine de s'opposer au passage ; mais, après avoir observé pendant quelque temps les Anglais, il avait disparu derrière les villages environnants.

Henri s'arrêta de sa personne à Monchy-Lagache et assit l'armée entre ce village et celui d'Athies. La joie d'avoir enfin franchi l'unique barrière qui, selon eux, s'opposât à leur retour à Calais, faisait oublier aux soldats toutes les fatigues et les misères que leur avait coûtées ce premier succès¹. Bien qu'ils fussent encore, de leur propre aveu, à huit étapes du port où était le salut, et qu'ils eussent contre eux toutes les chances pour en être coupés par les Français, la confiance était revenue au soldat et il ne venait à l'esprit de personne que la partie la moins périlleuse du voyage était seule accomplie et que le plus difficile restait à faire.

Quand le connétable avait vu l'armée anglaise remonter la Somme, et quand cette manœuvre lui avait été confirmée par les rapports de tous les capitaines échelonnés sur la rive droite, il avait aisément compris le projet du roi de lui dérober sa marche, mais Henri était toujours forcé de revenir sur Calais. Il s'agissait donc de lui barrer la route, car il était à peu près certain que le roi d'Angleterre finirait toujours, n'importe comment, par s'ouvrir sur la rive droite, soit par ruse, soit de vive force, ce passage tant désiré. Ralliant les ducs de Bourbon, d'Alençon, de Bar et le comte de Vendôme, qui

ville que on nome Doingtet là entour, et là passèrent le rivières bien paisieusement. » Doingt est un fort village, au-dessous et tout auprès de Péronne, sur la route de Ham. Les Anglais n'auraient pu que s'arrêter à Doingt après avoir traversé la Somme, et ils ne pouvaient la traverser à Doingt, car ce village en est assez éloigné. C'eût été à Sainte-Radegonde que dans ce cas ils auraient franchi la rivière. On ne cite d'ailleurs que pour mémoire cette nouvelle version qui ne peut détruire la nôtre, trop bien appuyée d'autorités respectables et assise sur des bases trop solides.

¹ « Ils estoient moult travaillez de chevalchier et d'aller à piet car il faisoit très ait tems de pluie et de vent. » (Chron. de Ruisseauville).

étaient à Péronne, et les milices de Champagne et d'Artois, Charles d'Albret les rejoignit près de Doullens. Son armée était alors au complet. Il la déploya dans le triangle décrit par Saint-Pol, Doullens et Hesdin, et la partagea en trois divisions qui occupaient chacun de ces trois points ; le centre, qu'il commandait, à Hesdin, l'aile gauche à Saint-Pol et la droite à Doullens ; puis il attendit l'apparition de l'ennemi dont il n'avait plus aucune nouvelle.

Si la joie des Anglais avait été sans mélange, elle ne fut pas de longue durée. Après une nuit passée toute entière en réjouissances et au moment où l'on s'apprêtait au départ, on vit arriver trois hérauts envoyés par les ducs d'Orléans et de Bourbon et qui avaient eu quelque peine à trouver le roi d'Angleterre ¹. Le duc d'York les amena à Henri qui les reçut à cheval et entouré de sa noblesse ². Ils s'agenouillèrent pour s'acquitter de leur message : les princes offraient la bataille au roi, lui demandaient d'en fixer le jour et le lieu, et d'indiquer la route qu'il comptait suivre. Henri répondit qu'il retournait en Angleterre par Calais, qu'il logerait tous les jours aux champs, qu'il ne cherchait pas la bataille, car il avait horreur du sang, mais que si les Français voulaient lui barrer le passage il saurait, avec l'aide de Dieu, les en faire repentir ³ ; et il les renvoya en leur remettant à chacun cent couronnes d'or.

Après avoir adressé à l'armée quelques paroles d'encouragement, le roi reprit la direction du Nord et remonta sur Péronne où il trouva des traces encore fraîches du séjour récent d'un corps nombreux. Par sa ferme contenance il fit rentrer dans ses murs la garnison qui en était sortie pour harceler son aile gauche, coupa la route

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 59.

² Chron. angl. mss. p. 168.

³ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 322. — Chron. de Saint-Remy, ch. 59. Harris Nicholas dit que le roi ne donna pas sa réponse aux hérauts mais qu'il l'envoya par deux de ses officiers.

de Bapaume , puis celle d'Albert ¹ et se logea dans les bois de Miraumont à une lieue Ouest de Bapaume. Le voisinage des Français, dont il ne pouvait plus douter , inspira à Henri une nouvelle précaution qui devait contribuer en une certaine mesure à sa prochaine victoire : il savait qu'à l'inverse des Anglais ils mettaient leur espoir dans la cavalerie noble, tandis qu'une longue expérience avait appris à ses prédécesseurs qu'il fallait avant tout compter sur leurs archers. Le plus important était dès lors, si le malheur voulait qu'il fût attaqué avant d'avoir pu choisir une position fortifiée, d'arrêter l'élan des hommes d'armes, et, en guise de fortification artificielle, il enjoignit à chaque archer de se munir d'un pieu long de six pieds et aiguisé par les deux bouts ². Une des extrémités devait être enfoncée dans le sol, l'autre menaçait le poitrail des chevaux et à l'abri de cette palissade portative qui rendait plus égale la lutte entre les flèches et les longues lances, les archers pouvaient combattre à l'aise et mettre tous leurs soins à diriger les carreaux aigus qui manquaient rarement leur but. Il s'arma aussi de toutes pièces et revêtit sa cotte d'armes en exhortant ses chevaliers à l'imiter.

Le lendemain 21, devenu plus circonspect à mesure qu'il s'avancit dans un pays ennemi, Henri ralentit sa course qui, pendant les deux dernières étapes surtout, avait été très-rapide et très-pénible pour l'infanterie. Il poussa au Sud-Ouest sur Albert ³ et dormit à Acheux et à Forceville, son avant-garde à Louvencourt ⁴. A l'aube, au lieu de continuer son mouvement vers le Nord, comme on aurait pu le supposer, il obliqua, laissa Doullens à une lieue sur sa gauche,

¹ Alors nommé Ancre.

² Chron. angl. Mss. p. 315.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154. — Chron. de Saint-Remy, ch. 60. — Chron. de Wavrin, part. V, liv. I, ch. 9.

⁴ Mém. de P. de Fémin, p. 61.

traversa Lucheux et se rejetant franchement à l'Ouest se logea à Bonnières ¹ où devait s'arrêter l'avant-garde et où le roi se rendit par erreur car ses logements avaient été marqués dans un village plus bas. Quand on lui en fit l'observation, il répondit : « Ja, Dieu ne plaise, entendue que j'aie la cotte d'armes vestue, que je dois retourner arrière, » et refusa de revenir sur ses pas ². Le duc d'Yorck, qui devait coucher à Bonnières avec l'avant-garde, alla jusqu'à Frévent sur le bord de la Canche et les deux ailes se dispersèrent dans les villages voisins, Yvregny, Sus-St.-Léger, Villers-l'Hôpital et le Souich.

Pendant ce temps, le connétable, trompé par cette succession de marches habiles, avait gagné Aubigny en étendant outre mesure sa ligne, de sorte qu'Henri V était sur le point d'atteindre son but qui consistait à passer entre deux des divisions ennemies à une égale distance d'Hesdin et de St.-Pol, de gagner les Français de vitesse par cette manœuvre inattendue et d'épuiser le peu de forces qui restait à ses soldats dans une course désordonnée sur Calais, en droite ligne à travers l'Artois. Dans cette persuasion, après avoir franchi la Canche dès le point du jour (jeudi 24) et chassé quelques troupes qui, n'ayant pu défendre le pont s'efforçaient de le détruire ³, le roi prit définitivement, — il le croyait du moins, — la direction de Calais. Par Flers, Humières et Esclimeux il descendit dans la vallée de la Ternoise à la hauteur de Blingel, remonta pendant un instant le cours de cette petite rivière rapide et encaissée et qui aurait pu être facilement défendue; sur l'assurance que l'on ne voyait nulle part d'ennemis, donnée par six gentilshommes qu'il

¹ Bouvières-l'Escalon, selon Saint-Remy et Bonnières-Bestalon, suivant Fénin.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 60.

³ On concilie ainsi les deux versions de Titus Livius, biographe d'Henri, et d'Elmham, chron. angl. mss. p. 174.

avait envoyés en éclaireurs après avoir eu soin de leur faire ôter leurs cottes d'armes et leurs armures dont l'éclat et les couleurs auraient pu attirer l'attention, il traversa la rivière au pont de Blangy ¹. Sans s'arrêter, Henri passa au milieu du bois de Blingel, et s'engagea dans un petit vallon aboutissant par son extrémité supérieure au village de Maisoncelles. Il n'avait vu aucun Français et commençait à concevoir l'espérance d'avoir fait tomber le comte d'Albret dans le piège qu'on lui avait tendu. Quelle ne dut pas être sa surprise lorsque plusieurs hommes d'armes dont le duc d'Yorck faisait précéder son avant-garde accoururent hors d'haleine dire au roi qu'il fallait se préparer à combattre sur le champ, car on allait donner dans une armée innombrable dont on n'était plus séparé que par une faible distance ! Sans changer de visage, sans que sa contenance trahit la moindre émotion à une nouvelle aussi désastreuse, Henri fit arrêter sa division et gagna au galop de son cheval les rangs les plus avancés. Là, il poussa en personne une reconnaissance, revint prendre sa place en tête du corps de bataille et déboucha sur le plateau par Maisoncelles ² ; il était midi.

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 60. — Mém. de P. de Fénelon, p. 62.

² Chron. angl. mss. p. 174.



IV

Le connétable n'avait pas été jusqu'à Aubigny. Prévenu à temps du changement de front des Anglais, il s'était hâté de revenir sur ses pas en s'efforçant de dépasser Henri V. Il y avait réussi grâce à la sécurité de ses adversaires. La position qu'il avait choisie était parfaite, en ce sens qu'elle couvrait Calais, et que pour y arriver il n'était plus possible au roi d'Angleterre d'éviter une bataille dont l'issue, eu égard à la disproportion des deux armées, ne devait être douteuse pour personne. Le centre des Français s'appuyait à Ruisseauville, à cheval sur la route de Hesdin à Calais ; l'aile droite était adossée à des taillis qui dominaient le vallon où la rivière de la Planque prend sa source ; l'aile gauche occupait Ambricourt. Les trois divisions formaient ainsi une espèce d'arc trop peu développé, c'était le seul reproche que l'on pût lui faire ¹, dont la vallée de la Ternoise était la corde ².

Le premier mouvement des Anglais en arrivant à Maisoncelles et en apercevant cet ordre de bataille imposant, avait été un profond découragement. Fallait-il donc être venus de si loin, au prix de tant

¹ Vie d'Artus de Richemond, par Guill. Gruel, p. 4.

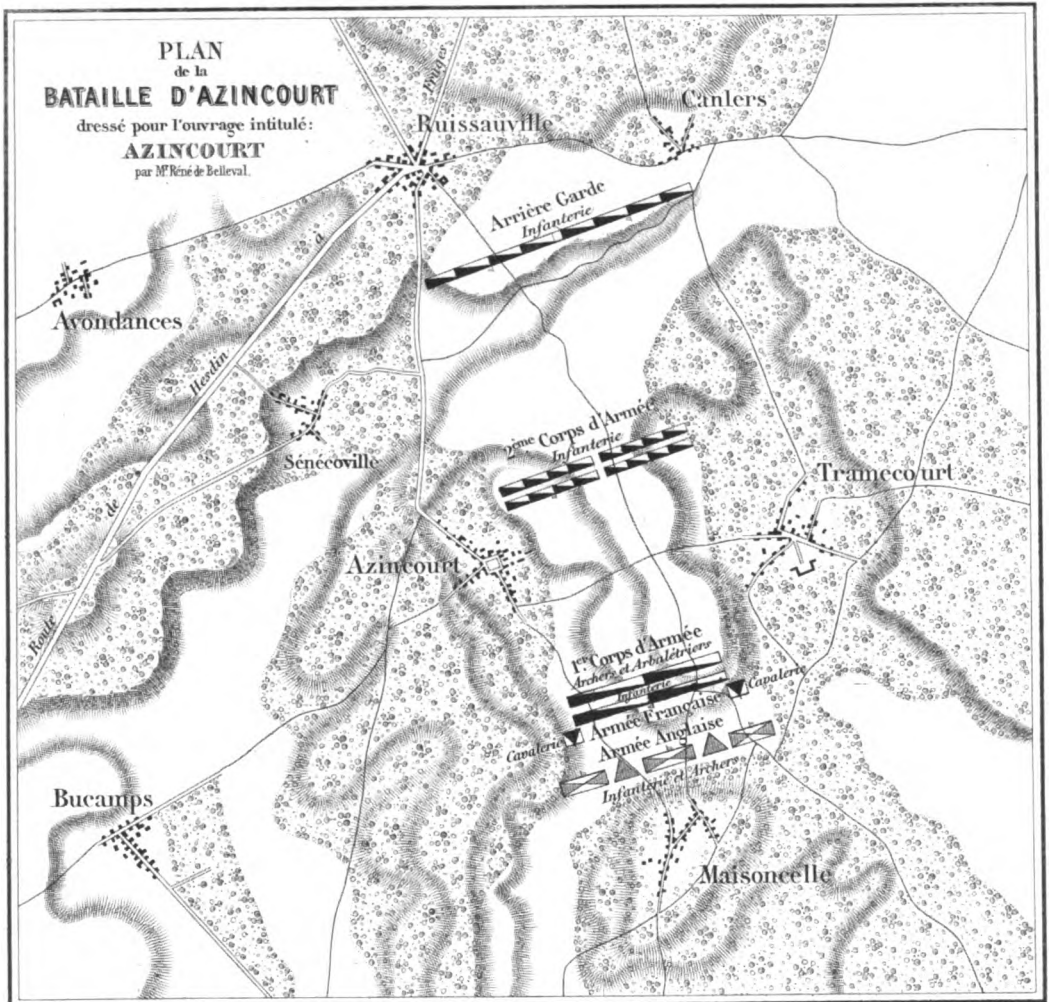
² Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 446.

de fatigues et de privations, pour succomber dans une lutte insensée ? On en vit beaucoup qui tombèrent à genoux, levant les mains au ciel et implorant la protection de Dieu. L'excellente attitude du roi, sa fermeté, son apparente confiance, bien qu'intérieurement il dût être dévoré d'inquiétude, ramenèrent la sérénité sur tous les fronts. Il avait suffi pour cela d'une courte exhortation à ses soldats de se montrer dignes de leur pays et de leur renommée, d'un mot heureux répondu à sir Walter Hungerford. Le chevalier s'était écrié : « Que n'avons-nous dix mille de nos bons archers d'Angleterre ! — Nous n'en aurions que faire, — avait dit sévèrement Henri, — j'ai assez de monde ici pour pouvoir, avec l'aide de Dieu, infliger une rude leçon à ces Français orgueilleux ¹. »

Henri s'occupa à son tour de disposer ses lignes, et il le fit avec une habileté au-dessus de tout éloge. Il commença d'abord par se débarrasser des captifs qu'il trainait à sa suite, et pour la garde desquels il lui aurait fallu distraire des soldats dont il avait déjà trop peu. Il leur rendit donc conditionnellement la liberté, en leur faisant promettre de revenir se constituer prisonniers, si la fortune se déclarait pour lui ².

¹ The battle of Agincourt, by Harris-Nicholas, p. 329.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 60. — Il ne faut pas oublier que le chroniqueur Le Fèvre de Saint-Remy, conseiller du duc de Bourgogne, et plus tard chevalier et premier roi d'armes de la Toison d'Or, assistait à la bataille dans les rangs anglais, tandis que le chroniqueur Jean, bâtard de Wavrin, seigneur du Forestel, y prit part avec les Français. On s'est servi ici de leurs deux relations, d'ailleurs à peu près identiques, et de celle du chapelain du roi d'Angleterre, qui, comme eux, fut témoin oculaire des faits qu'il raconte, et dont le récit a par là tant de prix. Le Fèvre de Saint-Remy invoque plusieurs fois à l'appui des événements qu'il décrit le témoignage du bâtard de Wavrin, à propos notamment des dispositions où étaient les Français et de ce qui se passa dans leur camp pendant la nuit qui précéda la bataille : « je le sai pour vérité, — dit-il, — par messire Jehan, bâtard de Wavrin, seigneur du Forestel, car en celle journée estoit du costé des Franchois et j'estois de l'aulture costé des Anglois » (Edit. Buchon, p. 397). En chroniqueur consciencieux il ne négligea



Gravé chez Erhard r. Bonaparte 42.

Paris-Impr. A. Bry r. du Bac 114

La plaine qui s'ouvrait devant le roi d'Angleterre avait à peu près la forme d'un carré long, d'une lieue d'étendue sur une demi-lieue de largeur. Le bois de Blingel, la vallée sèche de Bellancourt et quelques bosquets dispersés sur le bord du plateau au-dessus de la Ternoise en formaient la base. Le côté droit était déterminé par les bois de Tramecourt, aujourd'hui en partie défrichés, derrière lesquels s'élevait le château de ce nom, et le côté gauche par le village et le château d'Azincourt. La vue, resserrée entre les deux villages d'Azincourt et de Tramecourt, s'étendait jusqu'à la forêt de Ruisseauville qui bornait l'horizon au Nord-Ouest. Cette position, pourvue de trois côtés de défenses naturelles, n'offrait donc qu'un seul accès vers Ruisseauville et Canlers, une espèce de défilé par lequel il fallait que le connétable s'engageât pour venir attaquer les Anglais, si ceux-ci se bornaient à rester sur la défensive. Henri comprit tout le parti qu'il pouvait tirer d'une telle situation et s'empressa d'assigner à chaque corps son poste de combat, car il s'attendait à être attaqué sur le champ. Son apparition avait en effet excité une grande animation chez les Français, et il avait cru voir, à certains préparatifs, qu'on n'attendrait pas au lendemain pour lui offrir la bataille.

Il n'en fut rien pourtant, grâce à l'énergie du connétable qui parvint à grand-peine à modérer l'impatience des féodaux ¹. Il profita

pas les occasions de s'instruire encore sur ce mémorable événement en faisant appel aux souvenirs d'autres gentilshommes : « depuis jay ouy parler plusieurs notables chevaliers de la partie de France et par especial à messire Jean et à messire Guilbert de Lannoy, frères, qui furent à ladicte bataille, qui en racontoiert bien au long » (Edit. Buchon, p. 404.)

¹ Ce furent, dit la chronique de Ruisseauville dans son langage imagé et avec ce patois que l'on parle encore dans presque tout le Ponthieu et dans certaines parties de l'Artois, ce furent « li aulain (de *aula*, la cour; c'est-à-dire les gens de la cour) qui ne le voulurent nient souffrir et disoyent que il estoit trop tart et que il valoit miex à atendre jusques à lendemain. » Cet avis prévalut; si au contraire on ne l'eût

seulement du besoin d'activité qui les dévorait pour adopter un ordre de bataille qui fut la cause première du désastre du lendemain. Par son ordre les deux ailes firent chacune un mouvement différent : pendant que la droite s'avavançait sur Azincourt et prenait position entre ce village et le bois de Tramecourt, l'aile gauche reculait et s'appuyait sur Canlers et sur la lisière de la forêt de Ruisseauville ; le centre avait imité la droite et s'était porté en avant de Ruisseauville, de sorte que l'armée était établie sur trois colonnes de profondeur à quelque distance les unes des autres, dans un terrain resserré où elles ne pouvaient ni se déployer ni manœuvrer avec ensemble. Saint-Remy et Monstrelet affirment que cette disposition avait été adoptée en conseil : on explique aussi cette faute immense par l'aveugle résistance des douze princes du sang, aussi braves qu'inexpérimentés, aux conseils des vieux chevaliers dont la prudence excitait les sarcasmes de ces jeunes gens qui, pour la plupart allaient assister pour la première fois à une bataille rangée. Jaloux du connétable dont ils contestaient les talents militaires et sur le caractère duquel planaient les plus fâcheux soupçons, ils donnaient l'exemple de l'insubordination aux grands seigneurs qui, n'étaient que trop portés à les imiter. L'armée manquait aussi totalement d'ensemble et d'unité et contenait trop d'éléments divers pour que l'on pût mettre en elle une confiance absolue. Tous les partis qui déchiraient la France y étaient représentés : les Armagnacs, plus nombreux que les autres et fiers d'être les puissants du jour, les Bourguignons qui voyaient peut-être dans le combat le moyen de reconquérir leur influence perdue¹, ne se réunissaient que dans un sentiment commun, celui

pas écouté, il est probable que l'on aurait eu bon marché des Anglais effrayés, déjà fatigués par une demi-journée de marche, et arrivant sur un terrain inconnu et dont ils n'auraient pas eu le temps d'apprécier les ressources. Mais les courtisans avaient parlé, et les courtisans ne sont pas toujours heureux.

¹ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 452.

d'un orgueil insensé, d'une confiance telle dans leurs forces qu'ils refusaient d'attendre les douze mille Bretons de Jean V qui n'étaient encore, le 24, qu'à Amiens ¹. Les milices enfin, mal armées et qui n'entendaient rien au métier pour lequel on les avait arrachées à leurs paisibles occupations, tenues à distance par le mépris insultant des gentilshommes, parquées au poste le moins honorable, avec les bagages de l'armée, comme des gens inutiles, ne se croyaient pas obligées à montrer plus de bravoure ni de dévouement qu'on ne leur en demandait : elles paraissaient indifférentes à tout.

Quand l'avant-garde fut arrivée entre Azincourt et Tramecourt, à quatre portées d'arbalète des Anglais, elle s'arrêta et reçut l'ordre de camper à l'endroit même où elle se trouvait. On roula les pennons et les bannières ; les chevaliers mirent pied à terre, ôtèrent leurs cottes d'armes et se désarmèrent pendant que les valets couraient de tous côtés, ouvrant « malles et bahus » et cherchant de la paille et du foin pour que leurs maîtres pussent s'étendre autour des grands feux qu'ils avaient allumés ². La confusion était indicible, le désordre à son comble. Les valets s'appelaient les uns les autres en poussant de grands cris ³ ; les soldats se battaient pour la possession des vivres qu'ils dérobaient dans les maisons d'Azincourt ; brûlaient pour le plaisir de détruire, les maisons qu'ils avaient pillées, et essayaient avec fracas de se construire des abris contre la pluie qui avait commencé à tomber dès midi et qui redoublait de violence ⁴.

Les rumeurs du camp français avaient trouvé de l'écho chez les Anglais ; cette fièvre de tumulte les avait aussi envahis et ils commençaient à pousser de grands cris et à sonner de leurs trompettes.

¹ Hist. des ducs de Bretagne, par M. de Roujou, t. IV, p. 178.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 60.

³ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 332.

⁴ Chron. du religieux de Saint-Denis, t. V, p. 559.

Le roi fut obligé d'intervenir et de publier que quiconque ne garderait pas le silence perdrait cheval et armure, s'il était noble, et l'oreille droite s'il ne l'était pas ¹. Tout rentra dans l'ordre comme par enchantement, sans que personne fit entendre un murmure et la discipline, un instant méconnue, reprit son empire sur ces hommes que la sévérité d'Henri avait rompus à une obéissance passive. Le roi, rassuré sur les intentions du connétable, se logea avec sa noblesse dans les constructions de Maisoncelles, les archers s'établirent dans les jardins et les prés autour du village ainsi que dans le bois ².

A la tombée de la nuit le comte de Nevers, qui venait d'être armé chevalier par Boucicaut, poussa une reconnaissance jusqu'auprès de l'armée anglaise. Peu après, le duc d'Orléans qui avait reçu le même honneur et le comte de Richemond, avec deux mille hommes, voulurent profiter de l'obscurité qui était très-profonde, pour surprendre les ennemis ; mais ceux-là se tenaient sur leurs gardes. Plusieurs volées de flèches arrêtaient court les princes qui retournèrent au bivouac après une tentative insignifiante ³.

Rien n'était plus dissemblable que l'aspect des deux campements : celui des Français, éclairé par de grands feux, dont la réverbération enflammait l'horizon sur une immense profondeur, retentissait des accents de la joie ; on les entendait distinctement parler et chanter ; dans leur fol orgueil ils se partageaient déjà le butin qu'ils comp-

¹ Chron. angl. mss. p. 181.

² Elmham (p. 56) donne à l'arrivée du roi d'Angleterre à Maisoncelles une couleur bien plus poétique. Selon son récit, c'eût été à la nuit tombée que l'armée se serait engagée dans le bois et le vallon de Blingel ; au milieu des ténèbres si épaisses que les soldats ne voyaient même pas leurs mains, leur serait apparue une bande blanche, se détachant de l'obscurité ; c'était le chemin de Maisoncelles. — Selon d'autres (Harris Nicholas, p. 325) les Anglais auraient été guidés vers Maisoncelles par les lumières s'échappant des maisons de ce village.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 153.

taient faire le lendemain et jouaient aux dés la rançon du roi et des chevaliers d'Angleterre ¹. Les soldats fixaient à un blanc celle des redoutables archers ². Mais il n'y avait pas parmi eux de musiciens « pour eux réjouir » et on remarqua qu'aucun de leurs chevaux ne fit entendre de hennissements. Quelques esprits chagrins virent dans cette circonstance futile un présage de mauvais augure ³; personne ne comprit qu'il eût été sage de se préparer aux fatigues du combat par quelques heures de repos et l'on prolongea au contraire la veillée jusqu'au lever du jour.

Si le sommeil ne visita pas les Anglais, ce fut pour des motifs bien différents. Depuis trois jours ils avaient eu beaucoup de peine à se procurer une nourriture insuffisante et n'avaient trouvé pour se restaurer que des noix et de la viande de chèvre ⁴. Depuis Boves, les archers n'avaient bu que de l'eau; le roi avait en outre défendu d'allumer des feux et ils étaient couchés sans abri sur une terre humide et sous une pluie glaciale. A peine avaient-ils quelques vêtements pour se garantir du froid; leurs jacques étaient usées et déchirées ⁵; beaucoup d'entre eux avaient perdu leurs chaussures et marchaient la tête et les pieds nus ⁶. Il n'y en avait que fort peu qui eussent des cuirasses, des chapeaux de cuir bouilli ou d'osier, armés de bandes de fer en croix ⁷, et c'était les plus heureux. Pour remonter leur moral, Henri ordonna à ses ménestrels et aux musiciens de jouer de leurs instruments dont les sons joyeux retentissaient dans

¹ Chron. angl. mss. p. 182.

² The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 331.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

⁴ Juvénal des Ursins.

⁵ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

⁶ Juvénal des Ursins.

⁷ Chron. de Saint-Remy, ch. 62.

les bois ¹, mais cette musique n'éveillait aucune gaité chez des hommes sacrifiés à l'ambition de leur souverain et persuadés que leur dernier jour était arrivé. Ils se confessèrent tous aux prêtres qui accompagnaient l'armée; plusieurs même communièrent ²; il y en eut qui firent leurs testaments ³. Les hommes d'armes visitèrent ensuite les courroies de leurs armures, les archers remirent à leurs arbalètes des cordes neuves ⁴ et aiguisèrent les haches, les cognées et les longues épées qui pendaient à leur ceinture ⁵.

Le roi ne prit que peu de repos; il avait à plusieurs reprises parcouru ses quartiers ⁶ et au lever de la lune quelques-uns de ses officiers avaient été visiter le terrain pour que sur leur rapport il pût à l'avance combiner son plan de bataille ⁷.

Le vendredi 25 octobre 1415, fête des saints Crépin et Crépinien, Henri était sur pied à l'aube. Il faisait un épais brouillard; le roi entendit trois messes dans la chapelle de Maisoncelles; il était armé de toutes pièces, sa tête seule exceptée, et avait revêtu par dessus sa cuirasse une cotte chargée des armes de France et d'Angleterre écartelées ⁸; ses pairs l'entouraient et avaient, à son exemple, endossé leurs cottes armoriées, ce qu'on ne faisait que pour le combat. Après que l'évêque de Bath eut béni solennellement les troupes, Henri prit son bassinet, qui était de l'acier le plus brillant, surmonté

¹ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 153. — Il est le seul qui ait donné cette version; Saint-Remy dit au contraire que les Anglais passèrent la nuit dans le plus lugubre silence et qu'on ne les entendait pas plus qu'on ne les voyait.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 153.

³ Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 27.

⁴ Chron. de Saint-Remy, ch. 60.

⁵ Chron. de Saint-Remy, ch. 62.

⁶ Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. V, p. 27.

⁷ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 334.

⁸ Elmham.

d'un haut cimier et cerclé d'une couronne d'or du poids de six livres dix onces anglaises dans laquelle étaient enchassés quatre gros et quatre petits rubis ; quatre gros et seize petits saphirs et cent vingt-huit perles dont quatre étaient d'une remarquable grosseur ¹. Il monta sans éperons sur un petit cheval gris ² et, suivi de plusieurs chevaux richement caparaçonnés que des valets tenaient en main, entre autres d'un magnifique destrier blanc comme la neige, qu'il comptait monter au commencement de l'action ³, il sortit de Maissoncelles à la tête de son armée et se porta à quelques centaines de mètres en avant des dernières clôtures du village.

La reconnaissance qu'Henri avait fait exécuter durant la nuit lui fut d'une grande utilité et lui permit d'arrêter ses dispositions sans tâtonnements et avec la promptitude qu'exigeait impérieusement le voisinage des Français. Il fit choix d'une plaine de blé vert ⁴ où, malgré l'humidité, le terrain s'était conservé assez solide et y ran-

¹ Elmham. — Parliament's rolls, t. IV, p. 215.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 61.

³ Elmham, Vita et gesta Henrici V, Anglorum regis.

⁴ Chron. de Saint-Remy, ch. 60. — La chronique de Ruisseauville dit au contraire que « les Englès estoient logiés sur les gaskières et en dure terre et les Franceois estoient sur les blés entre un bois et une haye de pels. » — Malgré l'autorité de Saint-Remy nous pencherons ici plutôt pour la version de cette chronique de Ruisseauville, tout le monde sachant que le terrain en jachères acquiert promptement une certaine solidité, et qu'au contraire les blés verts poussant sur un sol très-travaillé devaient être un détestable champ de bataille. Il nous paraît plus rationnel d'admettre que le roi d'Angleterre, si sage et si prudent, se réservant les jachères, avait manœuvré de telle sorte que les Français pour venir l'attaquer fussent obligés de traverser une plaine de blés verts, et que la mauvaise qualité du sol devint, avant les pieux aiguisés coupés dans les bois de Miraumont, le premier rempart de l'armée contre l'essor de la chevalerie de France. — A l'appui de ce que l'on a avancé plus haut sur la nationalité de l'auteur de cette chronique, nous ferons remarquer l'expression de « les gaskières » dont il se sert. Aujourd'hui, dans les villages de la Basse-Picardie ou Ponthieu où le dialecte picard s'est conservé dans toute sa pureté, on ne désigne jamais les jachères que sous le nom de : « ches gakières. »

gea son armée en bataille. Il la partagea en trois divisions, selon la méthode qu'il avait employée dans sa marche depuis Harfleur. L'aile droite, commandée par le duc d'Yorck, et l'aile gauche sous les ordres de lord Camois, chevalier de la Jarretière, étaient reliées au centre, où se trouvait le roi en personne, par les dix mille archers partagés en deux corps en forme de coins et destinés à remplacer la cavalerie ¹, de sorte que le front des Anglais ne présentait aucun interstice par lequel les chevaliers français eussent pu s'engager. C'est ce qui a fait dire à Saint-Remy, témoin oculaire, que le roi d'Angleterre avait réuni son armée en un seul corps.

Le roi était placé à cheval en avant du centre et à côté de lui, à cheval aussi, se tenait sir Thomas Erpyngham « chevalier chenu de vieillesse ² » à qui il avait donné le commandement de ses archers. Au-dessus de la tête d'Henri se déroulait la bannière de Saint-Georges, d'argent à la croix de gueules, portée par un vaillant écuyer, Thomas Strickland qui, quelques années plus tard, demanda en vain à Henri VI la récompense des services rendus par lui en cette circonstance et en qualité de porte-étendard ³. On remarquait aussi la bannière particulière d'Henri V, comme roi de France et d'Angleterre, qui reproduisait les mêmes pièces qu'on voyait brodées sur sa cotte d'armes ⁴. L'aile droite avait pour signe de ralliement l'étendard de Saint-Edouard, d'azur à la croix fleuronnée d'or accompagnée de cinq merlettes de même, et l'aile gauche ceux de Saint-Edmond, d'azur à trois couronnes d'or, et de la Sainte Trinité, de gueules à un orle dans lequel était un pairle d'argent, le compar-

¹ Chron. anglaise, mss., p. 192.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

³ Rymer, t. IV, part. III.

⁴ La chronique de Ruisseauville ajoute à tous ces étendarts un autre d'une espèce toute particulière. C'était « une queue de reguart (renard) sur une lanche. »

timent du centre chargé du mot : « Deus, » les trois branches du pairle du mot « Est, » les angles supérieurs de l'orle des mots : « Pater » et « filius, » l'angle inférieur des mots : « spiritus sanctus » et le corps de l'orle, entre chaque angle, des mots : « non est ¹. »

Une double ligne d'archers était déployée en avant du centre ². Pour avoir les mouvements plus libres, plusieurs s'étaient découvert les bras et la poitrine; Lingard prétend même qu'il y en avait d'entièrement nus. Le roi en détacha deux mille pour garnir la lisière du bois de Tramecourt. Sir William Marshall, qui les conduisait, avait reçu l'injonction de ne se montrer et de n'agir que sur un signal convenu ³. Cinq cents autres environ s'étaient glissés dans Azincourt, pour en débusquer les Français qui occupaient le village sous les ordres d'Hector de Saveuses; Hector fut tué ⁴, son détache-

¹ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 340. — Saint-Remy, dans l'énumération des divers étendards nationaux anglais, a oublié celui de Saint-Edmond.

² Hist. d'Angleterre par Lingard, t. V, p. 27. — Chron. de Saint-Remy, ch. 60.

³ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 340.

⁴ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 459. Il a puisé ces renseignements, ainsi que bien d'autres, dans la chronique dite de Tramecourt, dont il a eu communication. Cette chronique, que fort peu de personnes connaissent, est entre les mains de M. le marquis de Tramecourt, pour les ancêtres de qui, ou du moins sous l'inspiration des ancêtres de qui elle a été rédigée. Le manuscrit est écrit sur vélin à deux colonnes, orné de vignettes; son format est in-4° et contient 500 feuillets numérotés d'un seul côté. Le premier feuillet porte en tête ces mots : j'appartiens à Jehan de Tramecourt. Le récit commence à l'origine de la monarchie et finit en 1476, laissant une phrase inachevée. C'est donc une chronique générale, aussi développée pour les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles qu'elle est succincte pour les siècles qui précèdent. On y remarque trois sortes d'écriture, ce qui prouve, comme le fait observer avec raison M. Mazas, que c'est l'œuvre originale des clercs des seigneurs de Tramecourt. Il est difficile d'établir le mérite historique de ce document, puisqu'il n'a été donné à aucun écrivain, à l'exception de M. Mazas, de le comparer avec les chroniques connues et publiées, mais il a, à coup sûr, pour la famille de Tramecourt à laquelle il n'a cessé d'appartenir, un intérêt et une valeur que l'on s'explique facilement. — Dans les archives de cette même famille existait avant la Révolution

ment recula et les Anglais trop faibles pour garder avec avantage cette conquête se bornèrent, afin d'inquiéter l'ennemi, à incendier quelques maisons, notamment une grange qui appartenait au prieuré de Saint-Georges de Hesdin¹. Trente archers et dix lances sous John Carew avaient été laissés à Maisoncelles pour garder les bagages. Les chapelains du roi y étaient restés aussi, et celui d'entre eux à qui l'on doit un récit curieux et détaillé de la bataille s'y trouvait à cheval de même que ses collègues. Ils passèrent toute la journée en ferventes prières pour le succès de leurs armes² et la nature de leurs prières, dont on trouve un échantillon dans la Chronique, prouve bien que, comme tant d'autres, ils n'avaient plus aucune espérance.

Les archers avaient toujours porté, depuis cinq jours, les pieux de six pieds de long, aiguisés par les deux bouts, qu'ils avaient coupés dans les bois de Miraumont pendant la nuit du 20 au 21 octobre. Ils s'étaient exercés, pendant les haltes, au maniement de cette

un titre plus précieux encore et d'un intérêt beaucoup plus direct pour le sujet qui nous occupe : c'était le récit de la bataille d'Azincourt fait par un seigneur de Tramecourt, témoin oculaire. Ses frères, qui combattaient avec lui dans les rangs de l'armée royale, furent tués ; lui survécut et raconta les événements qui s'étaient accomplis sous ses yeux et en vue des tours du château de ses pères. Ce cahier en parchemin disparut de Tramecourt en 1793. M. le curé d'Azincourt ayant appris qu'il était entre les mains d'un paysan, fut chargé par M. de Tramecourt de faire les démarches nécessaires pour le racheter. « Cet homme, — nous dit M. le curé d'Azincourt, — avait détruit, quelque temps auparavant, ce précieux manuscrit pour en employer le parchemin à garantir des grappes de raisin des mouches et des guêpes. Ce manuscrit a certainement existé, car, outre ce que je viens de vous dire, son existence m'a été confirmée par plusieurs personnes qui ont vécu avant la Révolution et qui l'ont vu. » (Lettre de M. le curé d'Azincourt à l'auteur.)

¹ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 340. — Chron. anglaise mes p. 204.

² « Et fut voire que quand les Engls entrues que ils se combatoient il y avoit daerièrè yauls deux homes ainsi come religieux et avoient grans caperons a grande coquille et lisoient ens leurs livres et toudis faisans croix seur les Engls tant come li bataille dura. » (Chron de Ruisseauville.)

arme, à la fois offensive et défensive, et s'étaient pénétré de son utilité; aussi, lorsqu'on leur eut assigné leur poste de combat, les deux corps en forme de coin se couvrirent tout d'abord de cette palissade derrière laquelle ils étaient à l'abri des charges impétueuses des chevaliers français. Ils pouvaient s'en éloigner pour combattre à leur aise et revenir se reformer derrière si le désordre s'était mis dans leurs rangs. Leur vieux capitaine, sir Thomas de Erpyngham, n'avait pas dédaigné, pour leur donner l'exemple, de s'armer d'un pieu en tout semblable aux leurs et dont il se servait en guise de bâton de commandement.

Chacun étant à son poste, le roi commença à parcourir les lignes de son armée établie sur quatre rangs seulement de profondeur, mais présentant un développement égal à celui de l'armée française. Il chevaucha de bannière en bannière et exhorta ses soldats à bien faire leur devoir. Il n'était venu en France, leur dit-il, que pour recouvrer son héritage; le droit était à lui; ils pouvaient combattre sans crainte pour une juste cause; il ajouta que leurs pères, leurs femmes, leurs enfants étaient restés en Angleterre et qu'il s'agissait de les revoir glorieux et glorifiés¹; il rappela les souvenirs si flat-

¹ Le roi n'épargna rien à son retour en Angleterre pour justifier cette parole. Ses compagnons d'Azincourt obtinrent de lui les privilèges les plus flatteurs, et pendant un moment même cette qualité fut presque un motif de noblesse. C'est ainsi que dans une recherche faite par ordre de Henri V des usurpateurs d'armoiries et de cottes d'armes, « coate armures, » délit qui, s'il faut en croire l'ordonnance, se serait beaucoup multiplié pendant les premières années de son règne, le roi exempta de toute amende ceux qui auront prouvé avoir fait partie de l'armée d'Azincourt. (Rymer, t. IV, part II, p. 201.) Il est incroyable, à côté de tant de générosité, de rencontrer tant d'ingratitude; nous n'en voulons pour preuve que l'histoire du brave porte-étendard de la bannière de Saint-George à Azincourt, Thomas de Strickland, qui n'était encore qu'écuyer alors, et pour qui, malgré ses instances, Henri V ne fit jamais rien. En 1424, il se qualifiait « pauvre écuyer » en demandant à Henri VI de récompenser ses longs et glorieux services, et de lui faire payer sa solde dont depuis neuf ans il n'avait touché qu'une demie année. (Rymer, t. IV, part. III.) La récom-

teurs et toujours vivaces aux cœurs des Anglais, de Crécy et de Poitiers, caressa leur vanité en déclarant que l'honneur de sa couronne était entre leurs mains, et termina sa courte allocution en prévenant les archers que les Français s'étaient vantés d'avance de couper à leurs prisonniers les trois premiers doigts de la main droite, afin de les empêcher de se servir jamais de leurs redoutables arbalètes ¹. Cette harangue eut tout le résultat qu'il s'en était promis. Les soldats y répondirent par d'énergiques vivats et s'écrièrent : « Sire, nous prions Dieu qu'il vous donne bonne vie et la victoire sur vos ennemis ² ! » Le roi choisit ensuite parmi les meilleurs écuyers de son « host » quelques gentilshommes à qui il conféra la chevalerie : ce furent sir John Feries, sir Ranold Graystoke, sir Peter Tempest, sir Christopher Morisby, sir Thomas Peking, sir William Hodeloton et sir John Hosbalton ³.

Le connétable, de son côté, n'était pas demeuré inactif, et pendant que ses adversaires s'établissaient et se fortifiaient, il avait profité des premières heures de la matinée pour rectifier ce que ses disposi-

pense si longtemps attendue arriva enfin ; Thomas fut créé chevalier et on le trouve revêtu de ce titre en 1430. — Henri V créa aussi, le 4 mars 1419, un héraut d'armes du nom d'Azincourt et lui assigna une pension annuelle de 20 francs, à prendre sur les terres confisquées à Colart du Gardin, dans le comté d'Eu et dans le village de Criel. (Rymer, t. IV, part. III, p. 96.) — Il y eut enfin des gentilshommes qui, n'espérant avec raison rien de la reconnaissance des princes, s'attribuèrent eux-mêmes des distinctions honorifiques de nature à rappeler à leurs descendants la part qu'ils avaient prise à l'un des plus glorieux événements de l'histoire d'Angleterre. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple entre bien d'autres, que sir Richard Waller qui aurait, dit-on, fait prisonnier le duc d'Orléans, ajouta à son cimier les armes du prince, et que John Woodhouse prit pour cri de guerre le mot : Azincourt et le transmit à sa postérité. (Harris Nicholas, p. 398. — Burke's landed gentry, passim, et du même : Vicissitudes of families, t. I.)

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 60.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 62.

³ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas. Preuves, p. 79.

tions prises à la hâte, la veille au soir, pouvaient avoir de défectueux. Il ne changea rien à son ordre de bataille et se contenta de ranger les trois corps afin qu'ils formassent ensemble une ligne droite parfaite, à partir de Ruisseauville et de Canlers, jusqu'à l'entrée du défilé formé par les bois d'Azincourt et de Tramecourt. L'avant-garde, composée de huit mille bassinets, c'est-à-dire de chevaliers et d'écuyers exclusivement ¹, de quatre mille archers et de quinze cents arbalétriers ², barrait toute la largeur du défilé et ne présentait qu'un front égal à celui des Anglais; mais où ceux-ci n'avaient que quatre rangs de profondeur les Français en avaient trente³. Cette troupe brillante, hérissée de lances, était flanquée de deux ailes : celle de droite, commandée par le comte de Vendôme, était forte de quinze cents hommes d'armes, et celle de gauche, commandée par l'amiral Clignet de Brébant et Louis Bourdon, chevaliers, de huit cents hommes d'armes tous à cheval et spécialement destinés à enfoncer les deux corps d'archers anglais sous les poitrails bardés de fer de leurs lourds destriers. Dans le corps de bataille, sous les ordres des ducs de Bar et d'Alençon, des comtes de Nevers, de Vaudémont, de Blamont, de Salm, de Grandpré, de Roussy ⁴ et de Salins ⁵, on ne comptait que des gentilshommes : il était campé en avant de Ruisseauville. Quant à l'arrière-garde ou troisième corps, adossé au village de Canlers, elle était formée des milices de Normandie, de Picardie, d'Artois et de Champagne, et d'un certain nombre d'hommes d'armes à cheval : elle avait pour chefs les comtes de Marle, de Dammartin et de Fauquemberghes et le sire de Longroy, capitaine d'Ardres, qui avait amené les communaux du Boulonnais.

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 61. — Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

³ Chron. anglaise mss. p. 191.

⁴ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

⁵ Chron. de Saint-Remy, ch. 61.

La disproportion entre les deux armées était donc effrayante, et ce n'est pas sans raison que le chapelain anglais, en énumérant les forces françaises, s'écrie que le nombre des ennemis était vraiment terrifiant¹. Il n'y a pas lieu de reproduire les diverses évaluations fournies par les historiens, et qui ont trouvé place dans une autre partie de ce récit. Mais si, effectivement, les Français avaient pour eux les gros bataillons, cet avantage était compensé par des fautes très-graves et très-dangereuses quand on avait affaire à un adversaire aussi habile que le roi d'Angleterre. Tout se réunissait pour accabler notre armée. Sans parler de la position déplorable que le connétable avait choisie, où les féodaux étaient si serrés qu'à peine pouvaient-ils porter la main à leurs épées pour les tirer du fourreau², le terrain où ils manœuvraient, fraîchement labouré, détrempe par la pluie du jour et de la nuit précédentes, piétiné par les chevaux que les pages et les valets y avaient promenés en main, était devenu une sorte de boue liquide dans laquelle les hommes s'enfonçaient jusqu'aux genoux³. Pour comble de malheur, les barons de l'avant-garde et du corps de bataille, malgré le funeste exemple de Poitiers où la cause réelle du désastre n'avait été autre que l'inauguration de cette inexplicable tactique, s'étaient mis tous à pied, sans comprendre qu'en changeant de rôle il fallait changer de costume ou du moins approprier leur vêtement guerrier, fait pour combattre à cheval, à toutes les exigences du métier de fantassin. Bien loin de là, ils avaient conservé leurs lourdes et embarrassantes armures : ainsi ils portaient tous de longues cottes de mailles tombant jusqu'aux genoux, des jambards d'acier, et par-dessus la cotte l'armure com-

¹ Chron. angl. mss. p. 185.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

³ « Et étoit l'avant-garde moult à détroit et entroyent moult parfont de leurs piés en le terre. » (Chron. de Ruisseauville.)

plète, et des bassinets à camail couvrant les épaules ¹. Gênés dans leurs mouvements, pouvant à peine lever les bras pour manier leurs lances qu'ils avaient raccourcies de moitié, ils étaient plantés dans la boue comme autant de statues de fer.

Les seuls cavaliers que l'on remarquât dans l'armée étaient les deux ailes de l'avant-garde et les hommes d'armes de l'arrière-garde. Malgré leur minime quantité, les Anglais en furent frappés et trouvèrent que les chevaliers de France paraissaient plutôt prêts pour la fuite que pour le combat ²; tant l'usage de renoncer à un puissant auxiliaire dans les batailles, au cheval, était devenu général. Le connétable, les ducs de Bourbon et d'Orléans, les comtes d'Eu et de Richemont, le maréchal Boucicaut, David de Rambures, grand-maitre des arbalétriers, le sire de Dampierre, amiral de France, Guichard Dauphin et tous les chefs de l'avant-garde, avaient en revanche apporté une autre innovation qui n'était pas plus heureuse dans son genre que la première. Au lieu de couvrir les premiers rangs de leurs quatre mille archers et de leurs quinze cents arbalétriers qu'ils auraient fait passer en avant, selon un usage immémorial et toujours observé, pour supporter les premières décharges des Anglais, ils prétendirent qu'ils n'avaient pas déjà assez de place pour eux-mêmes sans s'embarrasser de ces ribauds qui, comme à Crécy, leur eussent barré le passage : ils les renvoyèrent donc aux derniers rangs et se privèrent complètement de leur concours ³. La défaite du premier corps rejeta ces arbalétriers sur le second, et le second ayant été anéanti à son tour, ils se mêlèrent aux fuyards de l'arrière-garde sans avoir tiré une flèche, sans avoir été d'aucune utilité.

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 62.

² Chron. angl. mss. p. 192.

³ Chron. du religieux de Saint-Denis, t. V, p. 559, et Chron. de l'abbaye de Ruisseauville.

Les rangs étaient formés, on n'attendait plus que le signal pour marcher en avant ; mais le connétable, moins confiant peut-être que la plupart de ses lieutenants, ou bien conseillé au dernier moment, donna l'ordre aux troupes de s'asseoir par compagnies autour de leurs bannières, sans quitter leurs places ; il fit distribuer des vivres et chacun but et mangea gaiement ¹.

Il venait aussi de s'opérer dans l'esprit des féodaux un subit revirement. Au moment où ils allaient courir les mêmes dangers, au moment où pour beaucoup d'entr'eux, ils le savaient, allait s'ouvrir l'éternité, leurs divisions, leurs querelles, tout fut oublié. Ils s'embrassèrent et se demandèrent mutuellement pardon des dommages et des injures qu'ils avaient pu se faire. Le duc de Brabant, que l'on avait négligé de prévenir et que son frère le duc de Bourgogne aurait voulu retenir auprès de lui ², arriva tout à coup avec une douzaine d'hommes seulement ; il avait quitté Lille avec une telle précipitation qu'il n'avait pris ni casque, ni cuirasse ; il s'était fait une cotte d'armes avec l'étendard blasonné d'un de ses trompettes, dans lequel il avait fait un trou pour passer la tête et qui flottait sur ses épaules ³. C'est dans cet étrange équipage que traversant Fruges et successivement les trois divisions, il était accouru se mettre à la tête de l'avant-garde où il avait trouvé avec joie les chevaliers dans les plus édifiantes dispositions. Sa présence significative acheva ce que les émotions du moment avait si bien commencé. Les réconciliations furent sincères et on ne s'occupait plus, sans aucune acception de parti ou d'intérêt, qu'à soutenir l'honneur du nom français.

La création de cinq cents nouveaux chevaliers était aussi, pour

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 62. — Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

² Hist. des ducs de Bourgogne, par M. de Barante, t. IV, p. 248.

³ Chron. de Saint-Remy, ch. 62.

l'ambition des jeunes écuyers, un stimulant qui produisit les plus heureux effets. Cependant il était déjà dix heures et comme l'ennemi n'avait fait aucun mouvement, comme il s'était fortifié sur place, le connétable, qui s'était promis de ne pas attaquer mais de rester au contraire sur la défensive, se relâcha un peu de la sévérité de ses ordres et permit aux chevaliers de rompre leurs rangs. Trempés par la pluie qui n'avait cessé de tomber que depuis peu, ils en profitèrent pour allumer de grands feux autour desquels ils se groupèrent comme si l'action eût été remise au lendemain ¹.

Le roi d'Angleterre, surpris d'une telle inaction, comprenant un projet dont les conséquences, dans l'état de misère et de disette auquel ses troupes étaient réduites eussent été déplorables pour lui, songea, tandis que les soldats consumaient le reste de leurs vivres, à renouer des négociations qu'il avait essayé d'entamer dans le cours de sa marche le long des bords de la Somme ². Les historiens sont partagés sur la question de savoir de quel côté vinrent les premières ouvertures ³. Il est incontestable qu'Henri fit les avances et qu'il députa un certain nombre de bannerets pour s'aboucher avec autant de Français sur l'espace compris entre les deux armées ⁴. Le roi offrait, si l'on voulait lui vendre des vivres, et le laisser regagner paisiblement Calais ⁵, de se contenter du duché de Guyenne avec cinq villes qu'il disait en faire partie, du comté de Ponthieu et de la main de Catherine de France avec huit cent mille écus. Moyennant cela il promettait de renoncer pour jamais à ses

¹ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 461.

² Hist. de France, par M. H. Martin, t. IV, p. 17.

³ La Chronique de Ruisseauville affirme que pendant la nuit du jeudi au vendredi le roi d'Angleterre envoya des hérauts convenir avec le connétable d'une entrevue pour le lendemain. Il ajoute, ce qui vient encore à l'appui de notre opinion sur l'existence de cet entretien, que le lendemain eut lieu « leur parlement qui pau dura. »

⁴ Chron. de Saint-Remy, ch. 62. — Mém. de P. de Fénelon, p. 63.

⁵ Chron. de Wavrin, part. V, liv. I, ch. 11.

droits et d'effacer de son blason les lis français ¹. Le connétable d'Albret répliqua qu'il fallait rendre Harfleur et renoncer purement et simplement à la couronne de France et à l'alliance projetée; qu'à cette condition, seulement, on lui céderait Calais et ce que les Anglais tenaient en Guyenne. L'on ne put se mettre d'accord et la conférence fut rompue.

Sur ces entrefaites, le sire de Heilly, maréchal de Guyenne, qui, après avoir été longtemps prisonnier en Angleterre, s'en était enfui, disait-on, au mépris de la foi jurée ², se présenta avec Guichard Dauphin et un autre chevalier pour parler au roi. Il lui dit qu'ayant appris ce dont on l'accusait, il venait offrir le combat à quiconque se ferait l'écho de bruits mensongers et entachant son honneur. — « Le moment n'est pas propre aux combats singuliers — répondit Henri, — allez dire à vos compagnons de se préparer pour la bataille avant la nuit et ne doutez pas qu'à raison de la première violation de votre serment vous ne perdiez encore la liberté, si vous ne perdez la vie. — Sire, — répliqua le chevalier, blessé de la hauteur de ce langage, — je n'ai point d'ordres à recevoir de vous et je ne me chargerai pas de votre message. Nous sommes, moi et mes frères d'armes, sujets du roi de France et non pas de vous et nous commencerons la bataille à notre bon plaisir et pas au vôtre. — Va-t-en, s'écria Henri, et prends garde de ne pas te trouver devant nous ³. » Le sire de Heilly avait offensé un prince dont l'orgueil ne pardonnait guère, aussi ne voulut-on pas, pendant le combat, le recevoir à merci, et il fut massacré sans pitié ⁴.

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 62.

² Voir, à la liste des personnages tués à Azincourt, la notice biographique sur le sire de Heilly.

³ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 345. — Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. IV, p. 30. — Titus Livius, p. 17.

⁴ Juvénal des Ursins.

Quoique tout espoir d'une issue pacifique se fût évanoui, le connétable ne pouvait croire chez les Anglais la témérité de se rendre agresseurs. La conversation d'Henri avec le sire de Heilly fut considérée comme une bravade impuissante et l'on ne fit rien pour se mettre en garde contre une attaque. Le roi, de son côté, semblait ne pouvoir se décider à prendre l'offensive; il avait encore envoyé un chevalier gallois, nommé David Game ¹, reconnaître les Français. De retour après trois quarts d'heure, David dit au roi et d'un ton joyeux: « Sire, il y en a assez pour être tués, assez pour être prisonniers, assez pour prendre la fuite ². » Sous l'impression favorable causée aux assistants par cette plaisanterie toute militaire, Henri prit son parti et s'écria: « bannières en avant! » puis il mit pied à terre et se mêla à la foule des gentilshommes qui l'entouraient. Thomas de Erpyngham, jetant en l'air le pieu qu'il tenait à la main, dit à son tour d'une voix puissante: « Now strike! » (Frappez maintenant ³). Une immense clameur lui répondit. Les archers s'agenouillèrent, prirent un peu de terre dans leur bouche ⁴, se rele-

¹ Game n'était pas le véritable nom de ce brave écuyer à qui le roi venait de conférer la chevalerie. Ce n'était qu'un surnom qui signifiait « le louche. » Il était le fils de Llewelyn qui possédait une grande seigneurie dans les paroisses de Garthbreny et Llanddew, et il était né dans le Brecknockshire où il tenait sa terre de l'honneur d'Hereford. A la suite d'une rixe dans les rues de Brecknock où il tua son cousin, il fut obligé de chercher un refuge en Angleterre. Ses descendants tinrent à honneur de conserver comme nom de famille le surnom que leur ayeul avait gravé par ses exploits à Azincourt dans l'histoire d'Angleterre. (Note de Harris-Nicholas, p. 120).

² Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 458. Il ne donne pas la source à laquelle il a puisé cette anecdote dont il convient par conséquent de lui laisser la responsabilité.

³ Tous les chroniqueurs anglais et français.

⁴ M. Harris Nicholas (the battle of Agincourt, p. 346) prétend que les archers exprimaient par là qu'ils étaient décidés à redevenir terre s'il le fallait, c'est-à-dire à mourir; il est bien permis de douter de ce « memento quia pulvis es. » Suivant un autre historien, cet acte fut chez les Anglais le souvenir d'une précédente bataille

vèrent en poussant un second cri ¹, couvrirent d'une nuée de flèches les bataillons français qui s'étaient reformés à la hâte et plantèrent devant eux leurs pieux aiguisés.

Surpris par un mouvement si brusque et si inattendu, le connétable n'eut que le temps de recommander en quelques mots à ceux qui pouvaient l'entendre, de se bien comporter, et ordonna à la cavalerie de charger. Il avait été convenu la veille que les quinze cents chevaux de l'aile droite, commandés par les comtes de Vendôme et de Richemont, le vicomte de la Bellière et le sire de Combourg, et les huit cents chevaux de l'aile gauche, conduits par l'amiral Clignet de Brébant, le baron d'Ivry, les sires de Bacqueville, d'Aumont, de la Roche-Guyon et tous les officiers de la maison du roi, chambellans, écuyers, échantons, pannetiers et autres ², écraseraient les archers et feraient une trouée par laquelle la division du connétable pénétrerait jusqu'au centre des Anglais. Quand ils voulurent obéir et s'élancer, enfoncés jusqu'au genou dans les terres labourées, les chevaux se consumaient en efforts impuissants. Beaucoup s'abattirent et soixante chevaliers de l'aile gauche, à peine, parmi lesquels Philippe de Saveuses, Ferry de Mailly, Aléaume de Gapennes, Alain de Vandonne et Lamon de Lannoy purent-ils se dégager pour fondre sur les archers, Neuf cents hommes sur trois mille se ruèrent sur les pieux et vinrent se briser

où, au moment où un évêque administrait la communion à l'un des combattants, tous pour s'unir d'intention au sacrement, se mirent un peu de terre sur la langue. Cela est-il plus vrai ? On peut encore en douter. — Ne serait-il pas, dès lors, une autre explication beaucoup plus simple ? Les archers avaient besoin de mouiller, pour l'assujettir sur la corde, l'encoche de la flèche ; un corps étranger dans la bouche, un caillou, voire même un peu de terre entretient et augmente la salivation.

¹ « Et adont les Engles commenchièrent à brayre, à cryer et a huer par trois fois en venant contre nos gens. » (Chron. de Ruisseauville).

² Berry.

contre cet obstacle. Guillaume de Saveuses y fut tué le premier ¹. Accablés de flèches tirées à bout portant, se pressant dans un étroit espace où ils tombaient les uns sur les autres, les chevaliers furent promptement mis dans un épouvantable désordre. John Cornwall fit prisonnier le comte de Vendôme ². Les chevaux, affolés par leurs blessures, emportaient leurs cavaliers dans toutes les directions ; les uns se jetaient d'eux-mêmes sur les pieux et s'y enferraient ; d'autres écrasaient leurs maîtres dans leur chute ; d'autres encore revinrent se jeter tête baissée dans l'avant-garde qui s'avançait à leur secours et y causèrent un grand désarroi.

Sans se laisser émouvoir par ce premier échec, le connétable continua son mouvement. Baissant la tête pour que les flèches qui sifflaient de toutes parts et retentissaient sur le fer, comme la grêle sur un toit, ne pussent pénétrer par la visière ou le ventail du casque, les chevaliers, serrés les uns contre les autres de manière à ne pouvoir remuer les bras, marchaient pesamment, mais sans se troubler, contre les redoutes improvisées des archers. Le premier choc leur fut favorable ; les Anglais reculèrent, mais bientôt ramenés par Thomas de Erpyngham, ils jetèrent leurs arcs désormais inutiles, s'armèrent d'épées, de dagues, de haches, de maillets, de becs-de-faucon ³ et se précipitèrent en désespérés au milieu de cette masse compacte de gentilshommes ⁴. Le terrain mouvant, la pesanteur des

¹ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154. — Chron. de Saint-Remy, ch. 63.

² Rymer, t. IV, part. II, p. 149. — Par charte datée de Westminster le 18 novembre 1415, le roi, après avoir pris l'avis de son conseil, donna à John Cornwall le comte de Vendôme, son prisonnier, en toute propriété, l'autorisa à recevoir du prince telle rançon qu'il lui plairait de fixer et à délivrer sous la garantie royale des sauf-conduits au comte pour qu'il pût aller en France s'occuper de sa rançon. (Ibidem).

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154. — Chron. angl. mss. p. 215.

⁴ Le religieux de Saint-Denis, auteur de la chronique de Charles VI, (t. V, p. 563) remarque que les Anglais se servirent à Azincourt d'une arme jusqu'alors inusitée

armures de leurs adversaires, leur firent la partie belle et ils massacrèrent les barons presque sans courir de risques personnels, cherchant à loisir le défaut des brassards ou des gorgerins pour y enfoncer leurs dagues effilées.

La mêlée était horrible. Des chevaux sans cavaliers, ou traînant des cadavres restés engagés dans les étriers par leurs longues poulaines d'acier, bondissaient éperdus dans la foule et broyaient sous leurs sabots tous ceux qu'ils rencontraient. Sir William Marshall, sorti du bois de Tramecourt avec ses deux mille archers, criblait le flanc gauche de la colonne qui ondulait dans le fatal défilé sans pouvoir avancer et sans vouloir reculer. Le roi d'Angleterre jugea alors que le moment était venu d'entrer en ligne à son tour : « Donnons en l'honneur de la Sainte-Trinité ¹, » s'écria-t-il ; et, suivi de sa noblesse, il s'enfonça au milieu des Français, l'épée au poing et combattant comme un soldat. Le connétable ² et le duc de Brabant furent tués ³ ; le maréchal Boucicaut, frappé au visage, tomba et fut bientôt recouvert d'un monceau de cadavres ; le duc d'Orléans, blessé en plusieurs endroits, venait d'être fait prisonnier. Une terreur panique s'empara enfin des survivants ; ils se débandèrent et coururent se jeter sur la seconde division, celle des ducs d'Alençon et de Bar, qui, par suite de la position qui lui

« c'étaient des massues de plomb dont un seul coup appliqué sur la tête tuait un homme ou l'étendait à terre privé de sentiment. »

¹ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 464.

² On ne trouve que dans la chronique de Ruisseauville l'insinuation suivante sur la mort du connétable : Elle nous a paru trop importante pour ne pas trouver place ici « et voloit-on dire que aucuns seigneurs de Picardie le tuèrent au commencement de la bataille pour chou que ils se perchurent de la traison que li et autres avoient fait. »

³ Le duc de Brabant, s'il faut en croire la chronique de Ruisseauville à qui on emprunte ce détail, n'aurait pas eu le temps de s'armer complètement quand le moment de donner fut arrivé. « Il n'étoit (quand il fut tué) encore nient bien armés. »

avait été assignée, sans être d'aucun secours à la première, ne pouvait que venger sa défaite et recueillir ses débris.

Les Anglais ne laissèrent pas au duc d'Alençon le temps de rétablir dans son corps l'ordre troublé par les vaincus qui cherchaient à percer les rangs, pour fuir au delà. Henri V reforma sur un nouveau champ de bataille son armée qui avait peu souffert et attendit. Les chevaliers de la deuxième colonne, animés par l'exemple du brave duc Jean, arrivèrent avec un ensemble parfait sur les archers qui ne purent lâcher qu'une seule décharge. Le choc fut terrible. Enfoncés en un clin d'œil avec une perte considérable, les archers se jetèrent dans Azincourt et dans le bois de Tramecourt. Les hommes d'armes anglais furent aussi profondément entamés et le duc d'York, oncle du roi, trouva une mort glorieuse. La fortune se déclarait en faveur des Français, mais ici encore l'énergie et le sang-froid d'Henri V le sauvèrent d'une perte imminente. Sa bravoure électrisait son entourage. Le duc de Clarence, son frère, était tombé blessé à ses pieds ; il s'élança et engagea sur son corps une lutte acharnée, avec les ennemis qui voulaient l'enlever. Il vint, dit le chroniqueur : « mettre le pied sur luy de peur qu'il ne fust tué ¹, » et réussit à le faire emporter par ses écuyers. Lionel de Madinghen, Gaviot de Bournonville et seize autres gentilshommes, qui s'étaient dévoués pour tuer le roi parvinrent à la faveur du tumulte à s'approcher très près de lui : un d'eux l'atteignit sur son casque d'un si violent coup de hache qu'il fit sauter un des fleurons de sa couronne. Henri s'abattit sur un genou ², mais il fut bientôt relevé et ses gardes décimèrent tous ces braves gens. David Game en tua deux pour sa part ³, mais

¹ Vie d'Artus de Richemont, par G. Gruel, p. 4.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 62.

³ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 467.

Gaviot de Bournonville lui fendit la tête avant de rouler lui-même sur le corps du gallois. Les archers, honteux de leur faiblesse, s'étaient ralliés et ils reparurent sur les flancs des Français en poussant de grands cris et en tirant « à la volée » sur les hommes d'armes qu'ils transperçaient à travers leur double armure de mailles et de fer. Cette heureuse diversion apporta quelque incertitude dans la division. Un corps de milice, effrayé par les cris sauvages que triplaient les échos des bois, lâcha pied. Le roi mit à profit ce temps d'arrêt pour tenter un vigoureux effort et lança de nouveau ses troupes sur les gens d'armes du duc d'Alençon. Privé d'une partie de ses forces, le prince fut contraint de reculer. Ses soldats se dispersèrent et, malgré lui, il se vit entraîné dans leur retraite précipitée ¹.

Le duc d'Alençon était destiné à devenir le véritable héros de la journée. Il parvint à rallier trois mille hommes auxquels s'adjoignirent les baillis de Sens, de Mâcon, de Caen, de Senlis et de Meaux, qui détachèrent leurs soldats, au nombre de quatre mille, du troisième corps dont ils faisaient partie ². Avec ces sept mille guerriers animés des plus généreuses résolutions, le prince pouvait faire des prodiges et rappeler encore la victoire sous ses drapeaux, si le troisième corps avait voulu agir ou plutôt s'il avait été moins éloigné du théâtre de l'action. Jamais encore, depuis le commencement du combat, le roi d'Angleterre n'avait couru d'aussi graves dangers. Le duc Jean savait qu'il le trouverait au pied de l'étendard aux fleurs de lys et aux léopards ; il s'ouvrit un passage jusque-là,

¹ Le chapelain d'Henri V prétend que les Français, même les plus grands seigneurs, étaient saisis d'un tel effroi qu'on en vit se rendre à dix personnes différentes, de peur qu'on ne les crût pas assez prisonniers et qu'on ne les épargnât pas comme tels (p. 221).

² Journal d'un bourgeois de Paris, année 1415.

tua d'un coup de hache le duc de Gloucester ¹, frère du roi, qui couvrait Henri de son corps et d'un second et terrible coup atteignit Henri lui-même sur son casque et le jeta à genoux, au moment où le roi se penchait sur Gloucester. Il relevait le bras et Henri était mort, si les barons ne l'avaient assailli de tous côtés. En vain le prince releva-t-il sa visière en s'écriant : — « Je me rends, je suis Alençon ! » — Il tomba percé de coups, avant que le roi eût pu, — ou peut-être eût voulu prendre le gantelet qu'il lui tendait ².

Sa chute arrêta l'élan de ses compagnons et fut le dernier acte de ce drame sanglant. Beaucoup d'entre eux purent s'enfuir, car les Anglais, occupés à ramasser des prisonniers pour en tirer rançon, n'essayèrent pas de les poursuivre et firent quartier à ceux qui voulaient se rendre ³.

De grands cris, cependant, s'élevèrent tout à coup dans la direction de Maisoncelles, sur les derrières de l'armée et attirèrent l'attention d'Henri de ce côté. On vit sortir du village quelques-uns des archers qui avaient été préposés à la garde des bagages : ils accouraient en toute hâte et annoncèrent qu'un détachement français avait tourné la position et prenait l'armée à revers. Au même moment, le troisième corps qui stationnait en avant de Canlers fit mine de s'avancer. Le roi crut qu'il allait être entouré et qu'il faudrait livrer un troisième combat. Ses nombreux prisonniers devenaient un très-grave danger : il donna l'ordre barbare de les égorger : les soldats s'y refusèrent, non par humanité, mais par intérêt. L'instant était critique. Un gentilhomme et deux cents archers furent désignés pour cette boucherie ; ils firent asseoir les pri-

¹ Et non pas le duc d'Yorck, comme beaucoup d'historiens l'ont prétendu à tort. — Elmham. — *The battle of Agincourt*, by Harris Nicholas, p. 253.

² *Hist. d'Angleterre*, par Lingard, t. VI, p. 32.

³ *Chron. de Saint-Remy*, ch. 62.

sonniers à qui les Anglais avaient ôté leurs casques pour les reconnaître, et commencèrent à les assommer à coup de masses¹. L'armée faisait entendre des murmures, les chevaliers pleuraient en pensant au déshonneur que cette horrible exécution allait faire jaillir sur eux, et à la quantité de braves gentilshommes auxquels elle coûtait la vie². Il aurait fallu, dit le chapelain d'Henri V, un cœur de pierre pour contempler d'un œil sec et avec sang-froid un tel spectacle.

Ce qui avait donné lieu à ce terrible épisode n'était qu'une fausse alerte. Isembart d'Azincourt, Robert de Bournonville et Rifflart de Plamasse³, croyant la bataille gagnée, s'étaient jetés avec six cents paysans⁴ sur les bagages du roi d'Angleterre pour les piller. Ils réussirent en effet à prendre sir John Carew⁵ et à enlever quelques-uns des bijoux du roi, entre autres une épée ornée de pierres précieuses⁶ qu'ils donnèrent plus tard au comte de Charolais pour s'assurer la protection de ce prince contre le duc de Bourgogne⁷. Mais au lieu des éloges qu'ils avaient espéré mériter ils ne recueillirent que le blâme universel pour une entreprise dont le résultat unique avait été de faire sacrifier tant de leurs compatriotes, de plonger dans le deuil un si grand nombre de familles⁸. Le duc

¹ Chron. de Saint-Remy, ch. 62. — Chron. de Wavrin, part. V, liv. I, ch. 12. — Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154. — Mém. de P. de Fénelon, ch. 63.

² Chron. anglaise, mss. p. 226.

³ Monstrelet dit : Clamasse.

⁴ « Les gens de Hesdin et dou pays dentour. » (Chron. de Ruisseauville). La même chronique ajoute que ce détachement était assez nombreux pour avoir pu à lui seul « déconfire tous les Engllès apriès le bataille. »

⁵ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 362.

⁶ « Lespée dou roi Artus qui valoit tant de finanche que on ne le saroit exposer. » (Chron. de Ruisseauville).

⁷ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

⁸ Les Anglais avaient eu soin de choisir, pour les égorger, les gentilshommes de petit

Jean-sans-Peur, leur seigneur immédiat, punit sur ces trois gentilshommes le crime des Anglais et leur infligea une longue détention. Les paysans furent pendus. Le roi pourtant ne perdit même pas ses bijoux, car le sire de Gaucourt, ancien capitaine de Harfleur, fait prisonnier pour la seconde fois, promit, si on lui rendait sa liberté sans rançon, de retrouver tous les objets enlevés, et il parvint à les racheter pour un prix très-élevé ¹.

état et de qui il n'y avait à attendre que peu ou point de rançon. On épargna naturellement les princes du sang qui pourtant devaient coûter cher à l'Angleterre et ne lui rien rapporter, les plus grands seigneurs et les officiers de la maison du roi de France (Chron. du chapelain).

¹ La liste de ces bijoux est conservée dans Rymer. t. IV, part. 2, p. 163 :

Une salière d'or émaillé ornée de chaînes d'or : — Une longue serpentine pesant 2 livres et 5 onces, évaluée 46 livres 14 shellings 4 deniers. — Trente cuillers d'argent marquées d'une petite couronne, estimées 38 shellings 9 deniers. — Trois salières d'argent et leurs couvercles, en forme de cloche, ornées de cygnes en émail, estimées 22 livres 15 shellings. — Une cuiller d'argent marquée d'une petite couronne, pesant une once, et estimée 2 shellings 6 deniers. — Une cuiller d'or estimée 63 shellings 4 deniers. — Six cuillers d'argent non marquées, évaluées 16 shellings 10 deniers et demi. — Sept cuillers d'argent non marquées, estimées 16 shellings 10 deniers et demi. — Une salière d'or de travail mauresque, ornée de 2 améthystes, de petits grenats et de petites émeraudes, et surmontée d'un caillou d'Écosse.

Il faut ajouter à cela : l'épée ornée de pierres précieuses qui devint le partage du comte de Charolais, la couronne royale ou plutôt les deux couronnes royales « dont l'une le roi devoit porter quant il se devoit accouter devant le peuple de Franche, et li autre pour li couronner à Rains. » (Chron. de Ruisseauville). Une croix d'or et de pierreries dans laquelle était enchassé un morceau de la vraie croix, les vêtements royaux d'Henri V, et les sceaux de sa chancellerie, et l'on n'aura encore évidemment qu'une faible partie de ce qui dut être enlevé au roi d'Angleterre pendant cette bagarre. Les détails les plus curieux concernant les négociations sans fin auxquelles donna lieu la mise en liberté du sire de Gaucourt et du sire d'Estouteville, son compagnon d'infortune, sont consignés dans le *factum* inédit du sire de Gaucourt que nous allons reproduire malgré son étendue. Il n'est pas nécessaire d'expliquer les motifs de ce document ; ils y sont déduits de la façon la plus claire. Bornons-nous à constater que le héros de l'Angleterre, le grand politique, le conquérant, Henri V enfin, se faisait un jeu de la foi jurée et au mépris de sa parole

Lorsqu'on s'aperçut que ce n'était qu'un coup de main au lieu d'une attaque sérieuse, le roi fit cesser le massacre, mais un millier d'hommes avait déjà été égorgé de sang-froid. Quelque soient les

royale gardait la rançon loyalement payée par les bannerets normands et laissait à son successeur, Henri VI, le soin de les mettre en liberté après leur avoir fait payer une seconde rançon. On trouvera dans le factum suivant la preuve irréfutable de cette action indigne d'un roi, d'un chevalier, fait monstrueux et unique dans les annales du moyen-âge : — Le duc de Bourbon encore plus malheureux, paya quatre fois sa rançon et mourut prisonnier, en 1433, après 19 ans de captivité : (Voir à ce nom dans la liste des prisonniers :)

« Le cas de moy Gaucourt duquel dépend le procès que jay aux requestes à Paris à l'encontre de Mons. Louys, à présent seigneur Destouteville comme héritier de son feu père en son vivant seigneur Destouteville, est tel come il s'ensuit :

Et premièrement il est vray que du temps que le feu roy d'Angleterre derrenier trespasé mit son siège devant la ville de Harfleu, en laquelle estoit led. feu seigneur Destouteville, led. de Gaucourt avec plusieurs autres chevaliers et escuiers, il nous convint par deffault de secours de vivres et de la mortalité qui estoit dedans ladite ville, rendre icelle ville, et feusmes tous prisonniers du roy d'Angleterre.

Item et pour ce que la plus grant part d'entre nous qui estions dedans Harfleu estions très grièvement malades, le roy d'Angleterre nous donna respit parmy ce que nous jurasmes et promeismes et baillasmes scelle de nous rendre tous à Calaiz devers lui à la Saint-Martin lors prouchainement venant; laquelle chose nous feismes.

Item et nous venus audit Calaiz, lui requismes Mons. Destouteville et moy, que ainsy come nous luy avions tenues noz promesses que les promesses qui nous avoient estées faictes par ceulx qui de par luy avoient fait le traité audit Harfleu nous feussent tenues, et il nous respondi quelque chose que ilz nous eussent dit, il nous tenoit tous ses prisonniers.

Item et aprez nous dit que il avoit plusieurs de ses serviteurs et subjectz prisonniers en France jusques 'au nombre de vii à viii xx, qui estoient très durement traitiez et se nous voulions estre délivrés que nous feissions quilz le fussent, et pour ce que ilz nestoient point de si grant estat come nous, seroit advisé par deux gentils-hommes de France, et par deulx d'Angleterre à ce comis, que chascun devoit raisonnablement payer, et par cestre manière nous serions délivré.

Item et sur ce nous parlasmes Mons. Destouteville et moy à Mess. les ducs d'Orléans et de Bourbon, à Mess. les contes Deu, de Richemont, de Vendome et Mons. le marechal Bouchigaut, tous lesquelz estient ensemble prisonniers à Calaiz, et tout regardé nous dirent se nous nacordions à nous y employer veues les condicions du

motifs qui aient inspiré à Henri V cette résolution inouïe, elle restera imprimée comme une tache indélébile sur la réputation du héros de l'Angleterre. Quant au mouvement que l'on avait cru re-

roy d'Angleterre, nous serions en grant péril que ledit roy ne nous tensist longuement en Angleterre, sans pourveoir à noz délivrances.

Item et sur celuy diames Mons. Destouteville et moy que nous ferions tout nostre pouvoir à la délivrance des dessusditz prisonniers Angloiz.

Item et pour ce que moy Gaucourt nestoie point bien gary de ma grande maladie, il me donna respit de retourner en France pour pourchasser la délivrance desdiz prisonniers, et en oultre nous dit quil avoit perdu plusieurs de ses joyaulx à la bataille d'Agincourt, et se nous povions trouver manière de les recouvrer, ils le recognoistront grandement au faict de noz délivrances, et avec ce nous requist que luy feissions amener II queues de vin de Beaune à Londres, et que pareillement le recognoistroit envers nous.

Item et sur lesdictes paroles men retournay en France et feys tant à très grant peine et meschief que je traitay de recouvrer jusques de VI à VII^{xx} prisonniers, tant gentilshomes marchans que archers, et baillay erres afin de les pouvoir recouvrer à certain jour en payant le surplus.

Item et aussi feys je diligence de recouvrer lesditz joyaulx qui estoient desja départis en plusieurs mains, et feys tant que je mis en seureté de recouvrer la couronne du roy d'Angleterre qui estoit en ses coffres, et une croix d'or et de pierres bien riche, en quoy avoit de la vraye croix de demi pié de long et la croisure de mesure de plus de ung grant pouse de large, et labillement de quoy on sacroit le roy d'Angleterre, et plusieurs autres choses quil avoit grand désir de recouvrer, et si recouvray les seaulx de sa chancellerie et les foyz sceller du contreseau de la chancellerie dudit roy.

Item aussy feisje acheter II queues de vin de Beaune et en baillay erres avant men partement, et sur ce men retournay en Angleterre, et lui raportay et presentay ses seaulx et lui dis coment a très grant peine je avais mis a seureté et délivrance de VI à VII^{xx} prisonniers Angloiz et ses joyaulx dessus desclairiez et les II queues de vin de Beaune, mais Mons. Destouteville ne moy ne pourrions trouver manière de recouvrer ses autres amis de les povoir délivrer ne amener en Angleterre que nosditz seigneurs et amis ne veissent que nous eussions seureté de avoir par ce moyen noz délivrances.

Item et lors ledit roy d'Angleterre dit il estre bien content de la diligence que en avons faicte et que nous feissions tout amener à Londres, et lors il apointeroit de nostre delivrance en la fourme et manière qu'il nous avoit dit à Calais et que nous nen feissions aucune doubte.

marquer dans la troisième division française, il y avait eu, en effet, quelque chose de vrai et on ne s'était pas tout à fait trompé. Cette division était, comme on l'a déjà dit, composée de milices des

Item et sur ce nous nous conseillâmes à Mess. les ducs et contes dessusditz et en leur présence fu la chose bien débattue et leur sembla que le parti estoit dur pour nous et n'estoit pas bien raisonnable ; d'autre part fu débatu que se nous ne fâsiens come ledit roy d'Angleterre vouloit que nous fâsiens, il pourroit bien dire que puisque nous navions finmes en ses paroles il scauroit bien que auroit à faire touchant noz délivrances.

Item et en fu advisé et conclu tout bien regardé quil vaudroit mieulx que nous feissions tout mener à Londres devers luy, et que veu ce que sur ce nous avoit dit à Calais et audit Londres et devant plusieurs notables gens qu'il le devoit ainsi faire et accomplir, et aussi se nous ne les faisons mener à Londres que perderions ce que y avions mis et serions en voie destre longuement en prison et très mal traitiez.

Item, et sur ce moy Gaucourt employay tous mes seigneurs et amis et feys tant par responses et obligacions que je feys délivrer tous les prisonniers Angloiz dessusditz de VI à VII ** et les feys chausser et vestir tous de neuf et d'une livree et feys louer une nef dedans laquelle ilz vindrent à Londres, et si luy feys apporter tous lesditz joyaulx et ordonna que luy rendissons lesditz joyaulx, et que lesditz prisonniers fussent mis en la tour de Londres. Et environ quinze jours après vint à Londres la nef qui apporta les II queues de vin de Beaune dessusdictees.

Item, et ce fait acomply nous luy requeismes et feismes requerir que ainsi que nous avons fait et acomply tout ce qu'il nous avoit dit, que aussi luy pleust apointer de noz délivrances, ainsi comme il nous avoit dit audit lieu de Calais et de Londres.

Item, et quelque diligence que en faisons il se parti de Londres sans nous en faire aucune response et me fist payer les dépens des dessusditz Angloiz prisonniers estans dedans ladite tour par l'espace de quatre mois et demie ; et après ce sans parler à Mons. Destouteville ne a moy, il fist délivrer tous lesditz prisonniers pour tele finance qu'il luy pleust sans nostre sceu et consentement, et sans nous en faire aucune récompensacion de ce qu'ilz avoient cousté à racheter ne de toutes les mises et despens que j'avois faites pour eulx ne aussi desdittes bagues et joyaulx, qui se montoient lesdites mises et rachaptz plus de XIII^m escus ; et depuis ja soit ce que avant qu'il partist d'Angleterre pour retourner en France et aussi en France quand il y fu nous luy eussions fait présenter plusieurs requestes par escript pour noz délivrances. Néanmoins oncques ne nous en vult faire aucune response ne donner apointement aucun, et ainsi cheüt ladite somme de XIII^m escus ou plus en partie sur led. feu Mons. Destouteville et moy, dont icelluy Destouteville ou son dit filz

communes : les comtes de Fauquemberghes, de Marle, les sirès de Longroy et de Chin¹ avaient tout mis en œuvre pour leur inspirer l'ardeur qui les animait, et n'avaient pu y réussir. Désespérés de

pour luy il est encores tenu à moy Gaucourt pour la moitié qui se monte à vii^m escuz et plus.

Item, et par ainsi demourasmes led. feu sg^r Destouteville et moy toujours prisonniers encores jusque après la mort dudit roy d'Angleterre.

Item, mais après la mort et trespassement dudit Roy d'Angleterre, les parens et amis de moy Gaucourt firent tant par le moien du comte de Houtindon qui estoit prisonnier en France, que en faisant le traité de sa délivrance il me délivrerait pour ix^m salus et de ce bailla ses lettres a mes ditz seigneurs et amis.

Item, et quand ce vint à la connoissance du seigneur de Cornouaille qui avait en garde led. sg^r Destouteville et moy led. de Gaucourt, il dit et jura que se ledit sg^r Destouteville ne se mettoit à finance jamais il ne me délivreroit, et à ceste cause demouray empesché pour led. sg^r Destouteville et telement qu'il me convint mettre à autre finance avec led. sg^r Destouteville, et fusmes mis à finance les deux à la some de xx^m escus qui estaient pour chacun de nous x^m escus.

Item, et après ce que nous fusmes ainsi mis à finance fu délibéré tant par nous lesditz Destouteville et de Gaucourt que par les autres seigneurs de France que moy ledit de Gaucourt vendrois en France faire diligence de recouvrer ladite some en France de xx^m escus, et lors me fist led. sg^r Destouteville bonnes lettres de moy rendre et payer bien et loyaument tout ce que je payerois pour luy a l'acquit de sa finance et raençon.

Item, et pour avoir et recouvrer la some de x^m escus pour led. sg^r Destouteville et pour sa moitié, il me bailla une procuracion especial pour vendre sa terre de Houtot, et autres choses contenues et plus à plain desclairées en ladite procuracion, et avec ce escrivy par moy à de ses amis qui estaient en France pour luy aidier au fait de sa délivrance qui en tiendrent peu de compte.

Item, et moy Gaucourt voyant le peu dayde que les amis dud. feu sg^r Destouteville lui faisoient et pour la grande et bonne amour que je avoie à luy, je feys tant du mien propre que aussy par empruntz et pourchatz envers mes seigneurs et amis je recouvray jusques à la some de xx^m escus et sans vouloir proceder à la vente de ladicté terre de Houtot comme je eusse pu faire par le moyen et vertu de ladicté procuracion dudit feu sg^r Destouteville, je payay pour ledit sg^r Destouteville et pour l'acquit de sa finance et raençon jusques à la some de ix^m ix^c lxxiii escus d'or,

¹ Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. VI, p. 85.

leur insuccès, les trois barons ne voulurent pas survivre à leurs compagnons d'armes ; ils vinrent se jeter, avec six cents hommes à

espérant que ledit sg^r Destouteville luy délivré mendeust bien loyaument payer : comme tenu et obligié mestoit et come je crois qu'il eut fait se Dieu luy eust donné plus longue vie.

Item, et est vray que luy estant malade au lit de la mort il manda quérir ledit sg^r Destouteville qui est à présent son filz et luy enchargea expressément de lacquiter envers moy Gaucourt de tout ce ouquoy il me pouvoit estre tenu. Et ce a dit et raporté le beau père qui confessa ledit feu sg^r Destouteville luy estant malade au lit de la mort.

Item, et après la mort et trespas dudit feu sg^r Destouteville, moy, ledit de Gaucourt, ay requis par plusieurs fois ledit messire Loys à présent son fils qu'il me voulsist contenter et payer de ladite somme de xvii^m escus en quoy son dit feu père mestoit tenu, tant pour le principal de ladite finance que autres frais et mises comme dit est dessus, dont ledit Mons. Loys a esté contredisant et en demeure.

Item, et par ce sest assis procès entre nous aux requestes à Paris à cause de ladite somme de xvii^m escus pour le principal et pour fraiz et mises que moy led. de Gaucourt demande aud. sg^r Destouteville come dit est.

Item, et à quoy par ledit Destouteville fu seulement respondu qu'il nyoit les letres, seigns et sceaulx dicelles que produisoit led. de Gaucourt et quelles estoient de nulle valeur ; et si de valeur estoient qu'il n'estoit tenu en la demande dudit demandeur, pour ce qu'il ne sestoit fondé héritier de son dit feu père.

Item, et sur ce a tant esté procédé entre nous les d. parties, que enquestes ont esté faictes de la part de moy Gaucourt, et depuis avonz esté apointiez a produire letres et a mettre devers la court soubz droit.

Item, et pendant ledit delay pour oyr droit led. sg^r Destouteville ou son procureur pour luy plus de cinq ans après la production desdites letres, a obtenu ung relievement pour estre receu à produire nouvelles letres, à quoy il a esté receu, et a produit entre autres choses une petite letre par laquelle il veut dire et maintenir que tous les dons et aydes qui furent fais en France audit sg^r de Gaucourt pour le fait de sa finance et raençon doivent venir et retourner par moitié à la descharge de la finance dudit sg^r Destouteville.

Item et laquele dite letre ledit sg^r de Gaucourt contredit et rédargue de faulx, come il appert par les articles et aléances de droit plus a plain contenues en un quayer de papier signé en teste G.

Et se est en effect tout le demeurant de ceste présente matières.

(Fonds Latin, 5223, Bibl. Imp. Mas. de Baluze).

peine, dans les rangs en nemi où ils trouvèrent ce qu'ils cherchaient, la mort ou la captivité ¹.

Les Anglais étaient brisés de fatigue, couverts de blessures, et il importait beaucoup qu'ils n'eussent plus aucun combat à soutenir, car alors ils auraient pu périr dans leur triomphe. Henri se hâta de dépêcher à Canlers le sire de Ross pour représenter aux milices que le roi vainqueur leur permettait de se retirer en paix, mais que si elles ne le faisaient pas elles s'exposeraient à de terribles traitements et qu'on ne ferait de quartier à personne. Le sire de Ross les trouva déjà très-ébranlées et son message acheva de les décider. Repliant leur drapeau et faisant volte-face, elles prirent la chaussée de Fruges et disparurent à l'horizon. Un millier d'archers anglais les suivirent pour prévenir un retour offensif dans le cas où le courage leur serait revenu ².

La bataille était enfin gagnée : elle n'avait duré que trois heures. Les Anglais n'avaient à déplorer que la perte de seize cents hommes ³, deux princes du sang, les ducs d'Yorck et de Gloucester, et de quelques grands seigneurs, notamment le comte de Suffolk ⁴, sir Richard Kighley, David Game, Thomas Fitz-Henry, sir Roger Vaughan ⁵, sir Walter Llwyd et John de Peniton ⁶. Sir John Carew

¹ Mss. de Monstrelet, 2684, fonds français, Bibl. imp., ch. 168.

² Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t. IV, p. 471.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

⁴ Chron. anglaise mss. 242. — Elle accuse seulement 14 morts. — Elmham et Titus Livius disent 100. — La chron. de la Bibl. Harleienne, 23. — Les records de Salisbury, 17. — Pierre de Fénin et Berry, de 400 à 500, et la chron. de Ruisseauville, 600.

⁵ Sir Roger Vaughan de Bedwardine, Herefordshire, était le gendre de David Game dont il avait épousé la fille Gwladis : celle-ci se remaria à un des vainqueurs d'Azincourt, sir William Thomas, de Raglan. (Note de Harris Nicholas, p. 120).

⁶ Chron. anglaise, mss.

avait été fait prisonnier. Le duc de Clarence, grièvement blessé, ne succomba pas à ses blessures.

Quand la résistance eut entièrement cessé le roi traversa le champ de bataille et aperçut parmi les prisonniers William Olandyne, ce banneret qu'il avait chassé de son camp à Southampton, et qui était venu se mettre au service de la France : il le fit percer de mille coups sur-le-champ ¹. Il appela ensuite Montjoie, roi d'armes de France, qui avait également été pris et lui dit en ne cherchant plus à cacher la joie qui rayonnait sur son visage : « Nous n'avons pas fait cette occision ; ains a été Dieu tout-puissant, comme nous croyons, pour les péchés des Français ². » Puis il lui demanda d'un ton moqueur à qui la victoire devait appartenir, de lui ou du roi de France. — A vous, sire, — répondit Montjoie — et à qui voulez-vous qu'elle soit ? — Quel est, — continua le roi, — le nom de ce chastel que je veois assez près de moi ? — Il a nom Azincourt. — Pourtant, — dit encore Henri — que toutes les batailles doivent porter le nom de la plus prochaine forteresse, village ou bonne ville où elles sont faites, celle-ci dès maintenant et perdurablement aura en nom la bataille d'Azincourt ³. »

¹ Vies des Grands Capitaines, par M. Mazas, t, IV, p. 473.

² Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154.

³ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 154. — Chron. de Saint-Remy, ch. 63. — Le récit de la chronique de Ruisseauville diffère complètement ici de tous les autres : Ce fut, selon elle, après son dîner que le roi d'Angleterre demanda aux principaux prisonniers français qui l'entouraient ce qu'ils pensaient de la journée. Ils lui répondirent qu'elle lui appartenait sans aucun doute. Le roi reprit alors que les Anglais n'y avaient été pour rien, que c'était Dieu et saint Georges qui avaient tout fait « et tout par vos pekiet, car quand vous alez en bataille en orguel et à grant benbanche, violant pucelles, femmes mariées et aultres et ossi tout desreubant le plat pays et toutes les églises, et tant comme vous ferez ensi ja diex ne vous aidera ; car vechi toutes mes gens et tous chil qui vinrent au lès decha avec mi ne montèrent onques sur nulles femmes et aussi ne desreuberent ils nuls hommes ne églises, ne ossi boutet

Le théâtre de l'action offrait un aspect terrible. Sur plusieurs points où la lutte avait été la plus acharnée, les cadavres s'élevaient à une hauteur de six pieds ¹. Les héraults français et anglais et les clercs du roi, qui, par son ordre, parcoururent la plaine pour faire le recensement des morts, en enregistrèrent dix mille, dont huit mille gentilshommes ². Jamais désastre aussi grand n'avait été infligé à la France ³. Courtray, Crécy et Poitiers étaient surpassés. Aussi l'effet de cette défaite fut-il immense et eut-il un profond retentissement par tout le royaume. Il y eut bien peu de familles qui ne changeassent les vêtements d'or et de soie contre des habits de deuil : il y en eut beaucoup qui s'éteignirent et où il ne se trouva plus personne pour porter ces funèbres insignes ⁴. Mais aucune province ne fut aussi cruellement éprouvée que la Picardie dont la noblesse fut décimée.

nuls feux en Franche. » Ce discours en forme de sermon à l'allure dogmatique et où l'on remarque cet étrange alliage d'orgueil et d'humilité hypocrite qui distingue tous les écrits, lettres ou ordonnances émanées d'Henri V, a un cachet trop particulier pour que l'on puisse en suspecter l'authenticité. Pour quiconque a lu Rymer, il doit être évident que les paroles rapportées par la chronique de Ruisseauville furent les propres paroles du roi.

¹ The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 854.

² Monstrelet est d'accord avec Saint-Remy, Wavrin, Titus Livius et Elmham dans l'évaluation des pertes subies par la France. — P. de Fémin dit 3 ou 4,000, comme les records de Salisbury. — Walsingham dit 4,600 nobles. — Otterbourne accuse 1,500 chevaliers tués. — La chron. de Ruisseauville parle de « 16 ou 1,800 cottes d'armes sans les autres gentilshommes qui nulles n'en avoient, » en tout 6,000 hommes.

³ On lit dans les mémoires de Pierre de Fémin, que le cours des monnaies se ressentit beaucoup du désastre que la France venait d'éprouver et que « depuis que la bataille d'Azincourt fut, y eut grant tribulacion des monnoyes. Et dura ceste tribulacion depuis lan mil quatre cens et quinze desy à lan mil quatre cens vingt et un, que les choses se mirent à point touchant les monnoies. » (Édit. Dupont, p. 189).

⁴ Chron. du religieux de Saint-Denis, t. V, p. 575.

Les prisonniers étaient au nombre de quinze ¹ à seize cents ², tous nobles ³. Le comte de Richemont, légèrement blessé, fut reconnu à sa cotte d'armes ensanglantée ⁴. Le duc d'Orléans et le maréchal Boucicaut furent retrouvés sous des monceaux de cadavres ⁵.

¹ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 155.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 55. — « Vint deux cens. » (Chron. de Ruisseauville), c'est à dire 2,200.

³ « Disoit-on communément que ceux qui prins estoient n'avoient pas esté bons ne loyaux à ceux qui moururent en la bataille. (Journal d'un bourgeois de Paris).

⁴ Vie d'Artus de Bretagne, p. 5.

⁵ Le comte d'Eu, le comte de Richemont, le maréchal Boucicaut, Pierron de Lupé et Guichard de Sesse furent confiés à la garde de Robert Waterton, écuyer. Celui-ci dépensait pour l'entretien des trois premiers captifs 23 sous et 9 deniers par jour, et 16 sous par semaine pour les deux autres. Il paraît que le roi oublia d'indemniser Waterton de ses dépenses, car celui-ci les 15 et 25 mai 1416 réclamait instamment « par Dieu et en cevere de charité » le remboursement de ses avances se montant en totalité à 276 livres, 6 sous 10 deniers oboles, que le roi ordonna, le 10 juin suivant lui être payées. (Rymer, t. IV, part. II, p. 142). — A cette pièce il convient d'ajouter un autre document relatif aux prisonniers d'Azincourt, qui, en indiquant les diverses localités où ils furent tout d'abord internés, donne la mesure des premières précautions prises par le roi pour assurer leur bien-être.

« Eidem domino Regi in eandem cameram suam, ad diversos lectos, curtyns, travers, linth, fustians, panes, blanket, coopertor, et tapetes de Worsted, paillet, canvas, fetherbeddes, materas et alia diversa res et necessaria ordinanda et facienda pro apparatu et ordinatione erga adventum ducum d'Orleans, Bourbon, et aliorum dominorum, militum et scutiferorum, de partibus Franciæ, prisonarium domini nostri Regis, apud Eltham, turrim Londoniæ, Westmonasterium, et Wyndesorum, et ad alia diversa loca, ad xiv lecta de statu, et pro quolibet lecto III paillet, de mandato domini Regis,

III pann.		color. long.
IV pann.		blanket. long.
XV pann. dimid.		blanket. curt.
XII pec	} worsted.	} med. assis.
I holtes		
X pec.		fustian.

Le roi ne se lassait pas du spectacle de sa victoire. Il resta quatre heures sur le champ de bataille et n'en fut chassé que par la pluie qui, vers le soir, recommença à tomber. Il regagna alors Maisoncelles et s'y établit dans le logement où il avait déjà passé la nuit précédente. Lui et ses chevaliers seuls prirent un repos dont ils avaient grand besoin. Les archers et les valets s'occupèrent sans relâche à transporter dans le village leurs morts et à dépouiller les vaincus ¹. Quand le roi vit le lendemain la quantité d'armes et d'armures qu'ils avaient ramassées, il défendit à chaque homme de prendre plus d'un équipement pour sa part et fit entasser tout le reste dans une grange à laquelle on mit le feu ². On fit bouillir les

D.LXXII uln. tel. lin.

CCCXLV uln. dim. tel. lin.

CCCLXXVIII uln. dim. tel. lin.

CCXXIV uln. tel. lin.

CCCCII uln.

CCXXIX uln.

II

II

XII materas.

III pec.

XVIII pec.

X pec.

Reyns.

champeyn.

flandr.

braban.

Westval.

canab. p. cas de vi^m.

bolsteres.

fetherbeddes.

materas.

Worsted magor. ass.

tarterni.

satyn.

(Rymer, t. VI, part. II, p. 155.)

¹ Ils rançonnèrent même les blessés et ceux qui donnaient à peine quelques signes de vie. Cet horrible détail est fourni par le religieux de Saint-Denis, t. V, p. 569. — La chronique de Ruisseauville donne cet autre détail bien plus horrible encore, à savoir que le roi fit armer 500 hommes et les envoya reconnaître les morts, les dépouiller de leurs cottes d'armes et de leurs armures et avec de petites haches « les découper tous les morts et les vivants ens leurs visaiges afin que on ne les reconnust point. » Ceci, qu'on ne voudrait point croire si un contemporain ne l'avait enregistré, n'avait eu lieu qu'après le recensement individuel des morts fait par les hérauts.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 64.

restes du duc d'York¹ et du comte de Suffolk pour pouvoir emporter leurs os en Angleterre; et, après avoir placé les prisonniers entre l'avant-garde et le corps de bataille, les Anglais se mirent en marche vers Calais².

¹ Les barons, dans les guerres qu'ils se livraient incessamment au moyen-âge, faisaient porter, dans leur bagage, une chaudière neuve destinée, en cas de mort, à faire bouillir leur corps pour qu'on pût rapporter leurs os dans la sépulture de famille. V. Cantu: Hist. des Italiens. T. IV.

² Itinéraire de l'armée anglaise depuis le jour du départ de Henri V de l'Angleterre jusqu'au jour de son retour à Londres.

Départ d'Angleterre, dimanche 11 août.

Entrée dans la Seine, mardi 13.

Débarquement, mercredi 14.

Investissement d'Harfleur, samedi 17.

Reddition de la place, dimanche 22 septembre.

Entrée du roi dans Harfleur, lundi 23.

Départ d'Harfleur, mardi 8 octobre.

Passage à Arques, vendredi 11.

Passage et coucher à Eu, samedi 12.

Passage à Abbeville, dimanche 13.

A Amiens, lundi 14.

A Boves, mardi 15.

A Corbie, jeudi 17.

A Nesles, vendredi 18.

Passage de la Somme, samedi 19.

Réception des hérauts français, dimanche 20.

Passage de la Canche, mardi 22.

Coucher à Bonnières, mercredi 23.

Coucher à Maisoncelles, jeudi 24.

Bataille d'Azincourt, vendredi 25.

Départ de Maisoncelles, samedi 26.

Arrivée à Calais, mardi 29.

Arrivée à Douvres, samedi 17 novembre.

Départ de Douvres, dimanche 18.

Coucher à Eltham, vendredi 23.

Entrée à Londres, samedi 24.

(Chron. anonyme de Henri V.)

Le roi dut traverser de nouveau dans toute sa longueur le théâtre de la triple action de la veille. Les archers et les goujats avaient fait leur besogne en conscience : les cadavres « estoient tout dénués, comme quand ils issirent du ventre de leur mère ¹. » Quelques blessés, ranimés par la fraîcheur de la nuit, s'étaient relevés du milieu des morts, et s'étaient trainés dans les bois de Tramecourt où ils moururent ; d'autres, plus heureux, purent gagner, à la faveur de l'obscurité, les villages de Buscamp et d'Ambricourt : les Anglais en découvrirent plusieurs qui respiraient encore et les achevèrent impitoyablement ².

Après le départ du roi d'Angleterre qui s'était arrêté pour jeter ses regards autour de lui, et quand les derniers trainards eurent disparu à l'horizon dans les profondeurs de la forêt de Ruisseauville, les paysans des environs s'abattirent dans la plaine, comme des oiseaux de proie, et firent main basse sur tout ce qui n'avait pas tenté la cupidité des vainqueurs, sur les vêtements, et surtout sur les armes dont les Anglais n'avaient choisi que les plus précieuses ³. Après eux il ne resta plus rien à recueillir.

Dès le même jour, quelques personnes charitables s'occupèrent à faire donner une sépulture chrétienne à tous ces pauvres cadavres qui gisaient nus dans la boue : le connétable d'Albret fut enterré dans l'église des frères mineurs de Hesdin ; les ducs de Brabant, de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, de Blamont, de Vaudémont, de Fauquemberghes et l'amiral de Dampierre furent relevés, bien lavés et remis aux mains de leurs valets qui les avaient reconnus et qui les emportèrent dans leurs domaines ⁴. On porta les

¹ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 156.

² Chron. de Saint-Remy, ch. 63.

³ Il y avait, — dit le chapelain anglais, — des charriots chargés d'arbalètes, de viretons et de lances.

⁴ Philippe de Wissoc fut enterré dans l'église de Sainte-Aldegonde, à Saint-Omer

gentilshommes des environs chez eux et on les enterra dans les églises de leurs seigneuries ¹. Le comte de Charolais, qui fut plus tard Philippe-le-Bon, commit l'abbé de Ruisseauville ² et le bailli d'Aire pour faire ensevelir à ses frais les corps abandonnés, tant ceux que l'on connaissait, mais que personne ne réclamait ou qu'à raison de la distance de leurs manoirs on ne pouvait y transporter, que ceux que l'on ne reconnut pas. L'abbé et le bailli achetèrent un champ de vingt-cinq verges carrées et y firent creuser trois fosses profondes ³, de la largeur de deux hommes chacune ⁴. On y déposa en leur présence cinq mille huit cents cadavres sans compter ceux qui étaient allés mourir de leurs blessures dans les villages, dans les villes ou même, comme on l'a dit, dans les bois d'alentour, et qui furent mis en terre en divers endroits ⁵. Jacques Déla, dominicain,

Jean de Croy, grand bouteiller de France, fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Bertin ; Guillaume d'Averhoul fut déposé dans le caveau d'une chapelle de Saint-Denis, à Saint-Omer, où l'on retrouva son cercueil, en 1808. — Puits artésien, année 1837, p. 381 et suiv. — Les deux Colart de Mailly furent enterrés à Saint-Nicolas d'Arras, Pierre de Tourzel dans l'église de Notre-Dame de Clermont, Henri de Gavre dans le chœur de la cathédrale de Cambrai, etc., etc. (Voir aux listes des tués).

¹ La chron. de Ruisseauville affirme que l'évêque de Thérouanne défendit bientôt d'emporter aucun cadavre « pour la cause des pleurs et des lamentations des bonnes gens. » C'était là, certes, une singulière humanité que celle qui consistait à refuser aux familles en deuil les corps de ceux dont elles pleuraient la perte.

² L'abbé de Blangy, selon la chron. de Ruisseauville.

³ Cinq fosses dans chacune desquelles on mit 1200 hommes « et fist mestre Loys de Luxembourg évêque de Téroüenne, sur chascune sépulture une grande croix de bos. (Chron. de Ruisseauville).

⁴ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 156. — C'est à tort que le religieux de Saint-Denis, seul entre tous les chroniqueurs d'ailleurs, attribue l'initiative de cette mesure généreuse au roi d'Angleterre. Le prince était trop pressé d'aller récolter les hurrahs de ses sujets enthousiastes pour s'occuper de ces détails d'humanité, de religion et de convenance.

⁵ Chron. de Monstrelet, liv. I, ch. 156.

évêque in-partibus d'Esquignes, bénit, en qualité de procureur de l'évêque de Thérouanne, ce cimetière de la noblesse française qui fut entouré d'une haie d'épines et d'un large fossé ¹.

La plus vaste tranchée avait été ouverte dans un champ nommé encore La Gacogne, de plus d'un arpent d'étendue et presque attenant au bois de Tramecourt ². Jusqu'en 1734 cet enclos avait été l'objet des respects et même de l'effroi des paysans ; il était planté d'arbres qui mouraient sur pied sans que l'on y portât la cognée ; ni hommes ni bestiaux n'y pénétraient. En 1734 on y érigea une chapelle qui fut démolie en 1793, pendant que le cimetière était livré à la culture ³.

Pendant l'occupation de 1816 un officier supérieur anglais porta une main sacrilège sur cet asile des morts et moyennant une somme de 500 francs acquit du nouveau propriétaire le droit d'y faire pratiquer des fouilles par ses soldats. Ses recherches, auxquelles l'autorité municipale se hâta de mettre fin, furent couronnées de succès ⁴. Outre une grande quantité d'ossements qui furent portés

¹ La chron. de Ruisseauville prétend que l'on ne put jamais savoir au juste le nombre des morts, car l'évêque de Thérouanne après l'avoir appris de ceux qui firent l'office de fossoyeurs, leur fit prêter un serment solennel de ne jamais le révéler à qui que ce fût.

² La Gacogne est un hameau de 13 habitants, à 1 kilomètre de son chef-lieu de commune, Azincourt. Les autres hameaux ou sections dépendant d'Azincourt sont : Appegarbe (21 habitants, 1 kilomètre), Bucamp (113 habitants, 2 kilomètres), et Sénécoville (40 habitants, 1 kilomètre du chef-lieu). La population totale d'Azincourt, en y comprenant celle des quatre hameaux ci-dessus mentionnés, est de 425 habitants. Maisonnelles a 225 habitants, et Tramecourt en a 167. (Lieux habités de la France, Bibl. Imp. Mss. 10031, fonds Fr. et dictionn. Imp. des Postes de l'Empire).

³ La chapelle avait été bâtie par M^{me} de Tramecourt, née de Béthune. (Ren-seignements fournis par M. le curé d'Azincourt).

⁴ Ce terrain qui n'a jamais été exploré depuis, a été racheté depuis quelques années par M. le marquis de Tramecourt qui l'a fait entourer d'une haie. (Ren-seignements dus à l'obligeance de M. le curé d'Azincourt).

dans le cimetière d'Azincourt avec tous les honneurs militaires, il y trouva beaucoup de débris d'armes, de pointes de flèches, quelques pièces d'or et d'argent aux effigies des rois Jean, Charles V et Charles VI et trois magnifiques oliphants en ivoire sculpté, couverts de légendes latines et garnis en cuivre ¹.

Un pli de terrain, la butte de l'ancienne forteresse, sur laquelle est construite une ferme appartenant à M. le marquis de Tramecourt, voilà tout ce qui indique aujourd'hui au passant le champ de bataille d'Azincourt : Et le souvenir de ce grand désastre survit à peine dans la mémoire des paysans qui chaque jour foulent à leurs pieds le terrain qui en fut le théâtre.

Henri V, qui était parvenu à Calais sans encombre, le 29 octobre, n'y resta que dix-neuf jours. Son triomphe l'avait épuisé ; une seconde victoire aurait anéanti son armée et il n'était d'ailleurs plus capable de tenir la campagne. Il s'embarqua donc le 16 novembre et revit le lendemain les côtes de l'Angleterre ².

¹ Revue anglo-française, année 1835, p. 148.

² La traversée ne s'accomplit pas sans encombre, bien que le vent fût favorable. La mer était si agitée que les prisonniers déclarèrent avoir vu pendant ce voyage la mort de plus près que sur le champ de bataille d'Azincourt. Les pauvres chevaliers, si braves partout ailleurs, s'avouaient sans force et sans énergie contre les intolérables douleurs du mal de mer. Deux navires appartenant à sir John Cornwall furent les seuls dont on eut à regretter la perte : mais il y en eut plusieurs que la tempête entraîna dans divers ports de la Hollande. Le vaisseau royal et la plus grande partie de la flotte arrivèrent pourtant à Douvres sans encombre. Henri V y demeura un jour entier et s'achemina ensuite à petites journées vers Londres, par Cantorbéry et Eltham où il coucha. Le lendemain, à Blackheath il rencontra le lord-maire, les aldermen et les principaux habitants de Londres qui grossirent son cortège jusqu'à la capitale où l'on avait fait pour recevoir le prince victorieux d'immenses préparatifs. Le prêtre qui avait prié pour le roi sur le champ de bataille était encore à sa suite dans cette triomphante journée. Nous lui devons un récit très détaillé des fêtes, une peinture très finie de l'aspect de Londres fêtant un triomphe dont le souvenir est aussi vivace en Angleterre aujourd'hui qu'il y a quatre siècles. Cette description

malgré son étendue, nous a paru digne d'être rapportée ici toute entière, quand ce ne serait que pour servir de terme de comparaison avec les solennités de même nature racontées par nos chroniqueurs et pour apprendre comment les graves et importants bourgeois de Londres entendaient les réjouissances nationales :

«.....Les habitants de Londres qui vinrent au devant du roi jusqu'à Blackheath étaient le lord-maire et vingt-quatre aldermen en robes écarlates, et une grande foule de bourgeois, tous à cheval, au nombre de près de vingt mille, vêtus de rouge avec des chaperons mi-partis rouge et blanc. Il était dix heures du matin. Quand le roi eut reçu les félicitations qu'ils lui adressèrent pour sa noble victoire et pour ce qu'il avait fait pour le bien de l'Etat, ils se mirent en marche vers la ville, précédant le roi qui était suivi de ses officiers et de sa propre compagnie de gens d'armes. Quand on approcha de la tour qui commandait l'entrée du pont, on aperçut au sommet de cette tour une gigantesque statue tenant une hache de la main droite et de la main gauche les clefs de la ville suspendues au bout d'une baguette; à sa droite était placée une statue de femme revêtue d'un manteau de pourpre; autour de ces statues se déployaient des bannières aux armes royales, et dans la tour au fronton de laquelle on lisait cette devise : CIVITAS REGIS JUSTICIE on entendait retentir des trompettes et des clairons qui jouaient des airs mélodieux. Des deux côtés du pont, et un peu en avant de lui, s'élevaient deux minces colonnes en forme de tourelles, faites en bois, couvertes de toile peinte imitant le marbre blanc et le jaspe; au sommet de celle de droite se dressait une antilope portant à son cou un bouclier sur lequel étaient peintes les armes du roi, et tenant dans sa patte droite le sceptre; sur celle de gauche était un lion, debout, tenant dans sa griffe droite l'étendart royal déployé. Au pied du pont et en travers de la route s'élevait une tour peinte comme les colonnes; au milieu de celle-ci, sous un riche pavillon, était placée une image de saint Georges, entièrement armé à l'exception de la tête sur laquelle était posée une couronne de laurier ornée de perles et de pierres précieuses; derrière lui s'étendait une riche tapisserie ornée de ses armes répétées sur un grand nombre de boucliers (d'argent à la croix de gueules): à sa droite était accroché son heaume et à sa gauche son bouclier: de la main droite il tenait la garde de son épée, et de la main gauche une banderolle sur laquelle étaient écrits ces mots : SOLI DEO HONOR ET GLORIA. Au sommet de la tour on lisait : FLUMINIS IMPETUS LETIFICAT CIVITATEM DEI. Dans une maison joignant la tour se tenaient des enfants représentant l'armée céleste, habillés de robes blanches avec des ailes et des couronnes de laurier, qui à l'approche du roi entonnèrent de leurs voix mélodieuses une hymne de triomphe.

«.....Quand on arriva à la tour de Cornhill on la trouva recouverte de toile cramoisie disposée en forme de tente, et entourée des étendarts d'Angleterre, de saint Georges, de saint Edouard et de saint Edmoud mélangés des armes du roi,

avec cette pieuse devise : *QUONIAM REX SPERAT IN DOMINO ET IN MISERICORDIA ALTISSIMI NON COMMUEBITUR*. Sous la tente étaient des prophètes habillés de drap d'or et la tête enveloppée de turbans de drap d'or et d'écarlate, qui, lorsque le roi passa devant eux, donnèrent la liberté à une quantité de petits oiseaux, en chantant ce psaume : *CANTATE DOMINO CANTICUM NOVUM, ALLELUIA !*

La rue que l'on parcourut ensuite était ornée de tentures vertes avec les armes de la cité : On y voyait douze vieillards représentant les douze apôtres, avec les douze rois martyrs et confesseurs, la couronne en tête, le sceptre à la main et des colliers d'or autour du cou. Ils jetèrent sur les pas du roi des feuilles d'argent et des oublies, et répandirent du vin sur le pavé, en mémoire de la réception que Melchisédech fit à Abraham quand il revint vainqueur des quatre rois. — Plus loin, la croix de Cheap avait disparu pour faire place à une construction en bois, représentant un château avec tours et bastions, supporté sur deux arches qui barraient la rue et paraissaient se perdre dans les maisons adjacentes : Au-dessus de ces deux arches sous lesquelles le peuple circulait librement étaient tracées ces paroles : *GLORIOSA DICTA SUNT DE TE, CIVITAS DEI*, et elles étaient recouvertes d'une toile peinte imitant le marbre blanc et vert. Les armes de saint Georges ornaient la plus haute tour de la forteresse ; sur les autres étaient placées celles du roi et celles de l'empereur, écartelées d'argent à l'aigle éployée de sable et de gueules au lion d'argent. Du milieu du château se développait un pont-levis recouvert de tapisseries, sur lequel s'avancèrent à la rencontre du roi une troupe de jeunes filles richement habillées dansant et chantant *WELCOME HENRY THE FIFTE, KYNGE OF ENGLOND AND OF FRAUNCE !* Sur les remparts du château se pressait une foule de jeunes gens qui jetèrent sur le cortège royal, quand il passa à leurs pieds, des poignées de petites pièces d'or et de branches de laurier. Après la rue de Cheap, en allant vers Saint-Paul, était encore une tour ceinte de pavillons sous chacun desquels se tenaient des jeunes filles, magnifiquement vêtues, couronnées de laurier, et tenant des coupes d'or pleines de feuilles du même métal qu'elles soufflèrent sur le roi : la tour elle-même était surmontée d'un pavillon d'azur semé de nuages imités avec beaucoup d'art, chacun desquels supportait l'image d'un archange : les quatre lances qui supportaient le pavillon reposaient entre les bras de quatre anges. Sous le pavillon et sur un trône était assis un personnage représentant le soleil entouré d'anges qui chantaient les louanges du roi. Ajoutez à cela que les rues étaient remplies d'une foule telle que c'est à peine si les cavaliers pouvaient faire avancer leurs chevaux. Aux fenêtres se pressaient les plus grandes dames et les plus grands seigneurs du royaume dans leurs plus somptueux atours. Au milieu de cette foule ivre de joie s'avançait le roi vêtu d'une robe écarlate et suivi de ses prisonniers entourés d'une nombreuse escorte.....» (Harris-Nicholas, *the battle of Agincourt*, p. 373-392).



PRINCES

SEIGNEURS ET CHEVALIERS FRANÇAIS

TUÉS

A LA BATAILLE D'AZINCOURT.



La liste suivante a été dressée sur tous les manuscrits de la chronique de Monstrelet qui existent à la Bibliothèque impériale et dont voici la désignation :

- N° 2680 (ancien n° 8344). — Un volume in-folio, vélin, reliure moderne en maroquin rouge, au chiffre de Louis-Philippe. — Les listes fournies par ce manuscrit sont très-courtes et très-incomplètes.
- N° 5016 (ancien n° 9662). — Petit in-folio, papier, relié en maroquin au chiffre de Charles IX. — Les listes des noms sont aussi incomplètes que celles du manuscrit qui précède.
- N° 2684 (ancien n° 8347). — In-folio, vélin, maroquin vert ; longues listes. — C'est le manuscrit qu'a publié M. Douët-d'Arcq pour la Société de l'Histoire de France.
- N° 2682-2683 (ancien n° 8345). — Deux volumes in-folio, papier, reliure du XVIII^e siècle, en maroquin rouge fleurdelisé. — Ce manuscrit,

qui contient des listes longues et complètes, offre dans l'orthographe des noms de curieuses variantes.

N^o 2678-2679 (ancien n^o 8299). — Deux volumes grand in-folio, reliure en veau fauve au chiffre de Louis-Philippe.

N^o 2683 (ancien n^o 8347). — Ce manuscrit est intitulé : Histoire du règne du roi Charles VI. — Papier, à deux colonnes, in-folio, reliure du xvii^e siècle, aux armes de Béthune. — Il ne contient pas la courte liste de ceux qui ne furent « ne mors ne prins. »

N^o 32 (Fonds La Vallière). — Trois volumes in-folio, écriture du xv^e siècle, vignettes du xvi^e, ébauchées à la plume en noir et en or ; vélin, reliure du xvii^e siècle en maroquin rouge.

N^o 6486 (ancien 93, Suppl. fr.) — Manuscrit du xv^e siècle, papier, relié en veau au chiffre de Louis-Philippe.

L'auteur s'est servi également des non moins précieuses chroniques de Le Fèvre de Saint-Rémy, de Wavrin, de Pierre de Félin, de Juvénal des Ursins, de Guillaume Gruel, etc... Aux noms puisés à ces sources dont l'authenticité n'est pas contestable, et dont l'auteur indique les diverses variantes d'après chacun des manuscrits consultés, il a cru pouvoir en ajouter quelques-uns que Monstrelet et les contemporains n'ont pas enregistrés, mais seulement sur le témoignage d'écrivains dont la probité historique ne peut être révoquée en doute. Il serait au surplus trop long d'énumérer ici les historiens et les documents imprimés et inédits consultés pour ce travail. On en trouvera le détail dans les pages qui suivent.



A.

ALBON (AMÉDÉE D'). — La mort de ce personnage à Azincourt est attestée par le Père Anselme, dans son *Hist. des Grands-Officiers* (t. VII, p. 204.)

Amédée d'ALBON, chevalier, seigneur de Baignols et de Châtillon-d'Azergues, était fils unique de Thibaut d'Albon, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Varey. De sa femme, dont le nom est inconnu, il eut un fils qui fut le dernier de cette branche ¹.

Quelques généalogies font descendre cette famille des comtes souverains d'Albon et de Grésivaudan, dont la filiation authentique s'établit depuis Guigues I, mort en 940 ; et pourtant il n'y a même aucune conformité dans les armoiries. Les premiers comtes d'Albon portaient : *d'azur au dauphin pamé d'or, langué, barbé et crété de gueules*, et ceux-ci : *de sable à la croix d'or*. Quoiqu'il en soit, le premier personnage connu de la famille d'Albon, André d'Albon, était chevalier croisé en 1190 ². Il y a apparence qu'il était l'aïeul d'André d'Albon, seigneur de Curis au Mont-d'Or, vivant encore en 1290, par qui le Père Anselme et La Chesnaye-des-Bois font commencer la filiation suivie.

ALBRET (LE CONNÉTABLE D'). — Charles de Labret (Fémin) ; Labreth Saint-Rémy, Monstrelet, n° 5016) ; Albreth (Monstrelet, 32, fonds La Vallière, 2680 et 2684) ; Lebret (Monstrelet, n° 2683.)

Charles I, sire d'ALBRET, comte de Dreux, vicomte de Tartas, Connétable de France : il était fils d'Arnaud-Amanieu, sire d'Albret, grand-chambellan de

¹ P. Anselme, t. VII, p. 194 et suiv.

² Annuaire de M. Borel d'Hauterive, année 1847.

France, mort en 1401, et de Marguerite de Bourbon, fille de Pierre, duc de Bourbon, et d'Isabeau de Valois, et sœur de Jeanne de Bourbon, femme du roi Charles V, dont Charles d'Albret était par conséquent neveu. En souvenir de cette alliance et par autorisation de Charles VI à Charles d'Albret, en 1389, celui-ci et ses descendants écartelèrent leurs armes qui étaient de *gueules plein* des pleines armes de France. — Charles d'Albret suivit Louis, duc de Bourbon, en Afrique, en 1390. Créé Connétable le 7 février 1402, il combattit les Anglais en Gascogne en 1404 et 1405. En 1413 il fut nommé capitaine de Melun et il mourut à Azincourt, où il commandait l'armée française ¹.

Le premier sire d'Albret connu était Amanieu, vivant en 1050, mais la filiation suivie de la famille ne s'établit clairement qu'à partir d'Amanieu IV, qui fit son testament le 2 août 1209.

ALÈGRE-EN-AUVERGNE (LE SEIGNEUR D'). — La Liègre (Monstrelet, n^o 2678, 2683, 32, fonds La Vallière) ; ce nom ne se trouve pas dans les autres manuscrits de Monstrelet.

Il s'agit ici de Pierre DE TOURZEL, dit D'ALÈGRE, seigneur de Précy, fils de Morin de Tourzel, dit Morinot, baron d'Alègre, et de Smaragde de Vichy. Il accompagna le roi en Picardie, en 1413, sous le duc de Bourbon, avec 20 écuyers. Il avait épousé Isabeau de La Trémoille, dont il n'eut qu'une seule fille, et il fut inhumé dans le même tombeau que son père, dans l'église de Notre-Dame de Clermont.

Séguin, sire de Tourzel, vivant en 1135, est le premier membre connu de la famille, dont la filiation suivie commence avec Assailit de Tourzel, chevalier, vivant en 1275 ². — Les armes sont : *de gueules à la tour d'argent maçonnée de sable, accompagnée de 6 fleurs de lys d'or posées en pal, trois de chaque côté*. Les fleurs de lys paraissent avoir été ajoutées depuis le xv^e siècle, car sur un sceau du 4 avril 1413 on ne voit qu'une tour seule : supports, deux lions : cimier, une tour entre deux fanons de baleine ³.

ALENÇON (LE DUC D'). — On ne trouve pas ce nom dans Févin ni dans les manuscrits de Monstrelet, n^o 2684 et 2680.

¹ P. Anselme, t. VI, p. 205.

² Ibid. t. VII, p. 705 et suiv.

³ Titres scellés de Clairembault, au Cab. des Titres, Bibl. imp.

Jean, dit le Sage, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche, vicomte de Beaumont, seigneur de Verneuil, Fougères, Domfront et La Guerche, naquit au château d'Essay, le 9 mai 1385, de Pierre II, comte d'Alençon, et de Marie Chamaillart, vicomtesse de Beaumont-au-Maine. Il servit dans l'armée du roi en 1404. Il tint le parti d'Orléans contre celui de Bourgogne, fit le 14 janvier 1409 alliance offensive et défensive avec son cousin le comte de Clermont envers et contre tous excepté le roi et le duc de Guyenne, et assista au siège de Compiègne en 1414. Le premier janvier de ladite année son comté d'Alençon avait été érigé en duché-pairie. Le duc commandait la seconde division de l'armée à Azincourt ; il y fit des prodiges de valeur, tua le duc de Glocestre, frère du roi d'Angleterre, abattit Henri lui-même d'un coup de hache sur son heaume et fut aussitôt massacré, bien qu'il eût relevé la visière de son casque en s'écriant : « Je me rends ! Je suis Alençon ! ¹ »

Il avait épousé, le 20 juin 1386, Marie de Bretagne, dame de La Guerche ². Il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Martin de Sées.

Armes : *De France à la bordure de gueules chargée de huit besants d'argent.*

ALOYER (PIERRE). — Ce nom n'est cité ni par Saint-Rémy, ni par les manuscrits de Monstrelet, n^{os} 5016, 2684 et 2680.

Nous n'avons pu réunir aucun document sur ce personnage. Tout ce que l'on sait c'est qu'un gentilhomme du même nom, Aloyer, était en 1421 du parti du duc de Bourgogne, et que sous les ordres de Jean de Luxembourg il assistait au mois de juillet de la même année au siège du château de Pont-Remy ³. Peut-être était-il le fils de celui qui fut tué à Azincourt ?

AMBRINES (EUSTACHE et ANTOINE D'). — Ambrive (Monstrelet 2684) ; Anbrunes (Monstrelet, n^o 32, fonds La Vallière) ; Au-brumes (Monstrelet, n^o 6486) ; ce sont les seuls manuscrits dans lesquels on trouve ces deux noms.

¹ Journal d'un bourgeois de Paris, année 1415. — Elmham, Vita et gesta Henrici V. — The battle of Agincourt, by Harris Nicholas, p. 253. — Hist. d'Angleterre par Lingard, t. VI, p. 32.

² P. Anselme, t. I, p. 272.

³ Voir dans notre *Grande Guerre*, p. 408, le récit de la rude leçon de discipline qui lui fut donnée par Jean de Luxembourg.

On pense que cette famille était artésienne, mais on n'a pu réunir aucun document sur elle.

AMIENS (LE VIDAME D'). — On trouve ce nom dans les huit manuscrits de Monstrelet, dans Wavrin, Saint-Rémy et Fémin.

Baudouin d'Ailly, chevalier, dit Baugeois, sire de Picquigny, vidame d'Amiens, conseiller et chambellan du roi, plus connu dans les chroniques sous le nom de vidame d'Amiens. — Il était fils aîné et héritier de Robert d'Ailly, chevalier, seigneur dudit lieu, Fontaines et Boubers-sur-Canche, et de Marguerite, dame et héritière de Picquigny. Il épousa en 1387 Jeanne de Rayneval de laquelle il eut des enfants. — En qualité de vidame d'Amiens et de « sires héritier » de Picquigny, il donna, le 30 juillet 1384, quittance d'une somme de 60 francs d'or que le roi lui donnait pour le soin qu'il avait eu de conduire les habitants du diocèse d'Amiens payer au roi certaine somme « par manière de composition, » quand ce prince fit sa dernière chevauchée de Flandres. (Le sceau porte un écusson écartelé d'Ailly et de Picquigny ¹.) — Le duc de Bourgogne lui donna 500 livres de pension par lettres du 10 juillet 1405 ². Par lettres du 2 décembre 1409, le roi lui accorda une pension de 1000 livres tournois : ceci est attesté par la quittance que donne Baudouin d'Ailly d'un terme de cette pension, le 26 mars 1411 ³. (Le sceau porte un écu à un chef échiqueté, qui est d'Ailly ; cimier : un vase rempli de fleurs ; supports : deux lions.) Le duc d'Orléans le signala, en 1411, comme étant l'un des conseillers du roi qui lui étaient hostiles ⁴. Le vidame d'Amiens assista à la bataille de Saint-Remy-au-Plain, en 1412. Il alla rejoindre le roi devant Bourges assiégée et lui apporta, avec l'amiral de France, « grant planté de finanse pour paier les souldoiers du siège ⁵. »

La famille d'Ailly, éteinte au xvii^e siècle, fut l'une des plus illustres de la Picardie. Ses armoiries étaient : *de gueules à deux branches d'alisier d'argent passées*

¹ Dossier original au cab. des titres, Bibl. Imp.

² Collect. de Bourgogne, t. xxiv, Mss. Bibl. imp. et Documents pour servir à l'hist. de France et de Bourgogne, par La Barre, t. II, p. 120.

³ Dossier origin. au cab. des Titres, Bibl. imp.

⁴ Chron de Monstrelet, ch. 69.

⁵ Ibidem, ch. 89 et 93.

en double sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits ¹. Avec ces armes, Baudoin écartela d'abord celles de Picquigny, fascé d'argent et d'azur de six pièces à la bordure de gueules. Lorsqu'il fut tué à Azincourt il ne portait plus que les pleines armes d'Ailly.

ANGENNES (JEAN D'). — Ce nom est fourni par le P. Anselme, dans sa généalogie d'Angennes, *Hist. des Grands Officiers*, t. II, p. 421.

Jean d'Angennes était fils de Hugues d'Angennes, échanson du duc de Touraine, et de Jeanne de Brouillard, dame de Marconville et du parc-Maintenon. Il n'était pas marié, ou, du moins, on ignore son alliance et il ne laissa pas de postérité. — Famille connue depuis Renaut d'Angennes, écuyer, en 1304, mais dont la généalogie suivie ne commence qu'avec Robert d'Angennes, aïeul de Jean ². — Armes : de sable au sautoir d'argent.

ANVIN DE HARDENTHUN (ORANGLAIS D'). — Ce personnage ne figure dans aucune des chroniques du temps, à l'exception de celle dite de Ruisseauville. On le trouve encore cité comme ayant été tué à Azincourt dans une généalogie autographe de Duchesne, parmi le recueil manuscrit de ce savant historien, à la Bibliothèque impériale.

Guillaume d'Anvin de Hardenthun, dit Orançois, était fils puiné de Guillaume d'Anvin de Hardenthun, écuyer, seigneur de Maison-Ponthieu, et d'Yolande d'Auxy. Il n'eut que deux filles ³. — Il appartenait à une ancienne maison du Boulonnais, connue dans cette province dès le commencement du XII^e siècle, et dont la généalogie suivie est établie depuis Philippe d'Anvin, chevalier, seigneur de Hardenthun et de Sarriquier, grand fauconnier de France de 1338 à 1353 ⁴.

¹ Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu. — La Chesnaye des Bois, et La Morlière, recueil des plus illustres maisons de Picardie.

² P. Anselme, t. II, p. 491. — La Chesnaye des Bois et Moréri, dernière édition.

³ Recueil de Duchesne, aux Mss. de la Bibl. Imp.

⁴ Le P. Anselme. — La Chesnaye des Bois. — Duchesne, ut supra, — et titres de la famille.

Cette famille, encore existante, porte : *de sable à la bande d'or accompagnée de six billettes de même.*

ANVIN DE HARDENTHUN (JEAN). — Même observation que pour le précédent.

Jean d'Anvin de Hardenthun, chevalier, était le frère puiné d'Oranglois qui précède. Il n'était pas marié.

APPLAINCOURT ET SON FILS MESSIRE JACQUES (LE SEIGNEUR D'). — Haplaincourt (Monstrelet, n° 2684) ; Saint-Remy ne cite que le père, mais le nom du fils se trouve dans les différents manuscrits de Monstrelet qui ont été consultés.

Le seigneur d'Applaincourt s'appelait Jean et il était chevalier. Jacques d'Applaincourt, son fils, tué avec lui, et dont on ignore l'alliance, pourrait avoir été le père d'un Jean d'Applaincourt, qui fut fait chevalier à la prise de Ponteaude-mer, en 1449. Tous deux étaient issus de Hugues, sire d'Applaincourt, chevalier, vivant en 1165. C'est avec Jacques que commence la généalogie suivie de cette famille dont la branche aînée s'éteignit, le 10 février 1578, par le mariage de Sarah, dame d'Applaincourt, Fresnoy, Cerisy et Hamelaincourt, fille unique et héritière de Jean, seigneur d'Applaincourt, et de Barbe d'Ongnies, avec Jean d'Etampes, seigneur de Valençay, à qui elle apporta le beau château de ses ancêtres situé auprès de Péronne ¹. — Famille éteinte. — Armes : *d'azur à la croix d'argent chargée de cinq croissants de gueules.*

ARCHERIES (JEAN D'). — On ne trouve son nom dans aucune chronique : la Chesnaye-Desbois seul dit qu'il fut tué à Azincourt.

Jean d'Archerries, chevalier, gouverneur d'Alençon, fils de Jean d'Archerries, chevalier, seigneur dudit lieu, gouverneur de Pont-de-l'Arche, et d'Ide de Broches. Le roi Charles VI lui fit don en 1390 de 1000 livres tournois pour la belle défense qu'il fit au siège d'Alençon. Il avait épousé le 8 janvier 1381 Pérette de Stainville, dame de Liville-Stainville, dont il eut des enfants. — Cette ancienne famille normande, de l'élection d'Alençon, était connue depuis Philippe

¹ Papiers de D. Grenier, à la Bibl. imp. et Mémoires général. Mss. d'Haudicquer de Blancourt, t. vi, p. 805, au cab. des Titres. — La Chesnaye des Bois.

d'Archerries, chevalier, qui accompagna Robert II, duc de Normandie en Palestine, en 1036 ¹. — Armes inconnues.

ARGIES (MESSIRE PIERRE D'). — On trouve ce nom dans tous les manuscrits de Monstrelet, excepté dans ceux qui portent les numéros 5016 et 2680.

La généalogie de cette famille, l'une des plus anciennes du Beauvoisis, commence avec Hugues d'Argies, connétable de France sous Louis-le-Gros en 1109 ²; la branche aînée s'éteignit en 1334, dans les maisons de Nesle, de Clermont et de Châtillon-Saint-Pol; la seconde, dite des seigneurs de Lagny, au commencement du xv^e siècle, et la troisième, dite des vicomtes de Villers-Hellon, en 1562. — La Morlière ³ fait mention de Charles d'Argies, seigneur dudit lieu, duc et connétable de France, en 821, mais on ne cite ce fait, que rien ne justifie, que pour prouver jusqu'où peut conduire l'amour excessif des généalogies fabuleuses. — Armes : *d'or à l'orle de merlettes de gueules.*

ASSE (LE SEIGNEUR D'). — Les seuls manuscrits qui n'enregistrent pas ce nom sont ceux de Monstrelet, n^{os} 5016 et 2680, et la chronique de Saint-Rémy.

C'est Foulques Riboulle, chevalier, seigneur d'Asse et de Laverdin, chambellan du roi, fils de Foulques-Riboulle, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Montejan, en 1360 ⁴. Il servait avec 29 écuyers en Normandie, sous les ordres du connétable, et donna quittance de ses gages, le 11 mai 1378. En qualité de chambellan du roi il donna quittance, le 16 janvier 1391, d'un terme de la pension de 200 francs que le roi lui avait accordée ⁵. (Sceau : écusson émanché de... et de... — Supports : un lion et un griffon.) Cette ancienne famille du Maine était issue de Foulque-Riboulle, chevalier, seigneur d'Asse et de Lavardin, vivant avec Emme, sa femme, en 1188 ⁶. Les armes étaient : *Eman-*

¹ La Chesnaye des Bois.

² Dossier original, au cab. des titres de la Bibl. imp.

³ Recueil des plus illustres familles de Picardie, p. 325.

⁴ P. Anselme, *généal. de Montejan.*

⁵ Titres scellés de Clairambault, t. xcvi, au cab. des Titres de la Bibl. imp.

⁶ Hist. de la maison d'Harcourt, par La Roque, t. II, p. 1484 et 1485.

*ché d'argent et de sable; aliàs : émanché d'or et d'azur*¹; mais la première version est la meilleure.

ASSONVILLE (MESSIRE MAILLART D'). — Azmonville (Moostrelet, fonds la Vallière, 32); Azinouville (Ibid. n° 2678); messire Baudrain d'Assonneville (Ibid. n° 2684); rien aux n° 5016, 2680, et dans Saint-Rémy.

Il y a eu plusieurs familles de ce nom en Flandre et en Artois. Le Carpentier² prétend que celle à laquelle appartenait Maillart portait : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même*.

AUDREGNIES (ARNOULD D'). — Cité par Le Carpentier, dans son histoire du Cambrésis.

Fils de Jean d'Audregnies, chevalier, seigneur de La Motte et d'Isabeau de Lannoy. Il épousa Marie de La Hamaide. La généalogie suivie commence avec Jean d'Audregnies en 1202. Armes : *d'or à cinq cotices de gueules*³.

AUMONT (LE SEIGNEUR D'). — Cité dans toutes les chroniques, excepté celle de Saint-Rémy, et les n° 5016 et 2680 de Moostrelet.

Jean d'Aumont, dit Hutin, chevalier, seigneur dudit lieu, Chars, Chapes, Cléry et Méru, échançon du roi. Né en 1385 et fils aîné de Pierre d'Aumont, dit Hutin, porte-oriflamme de France, et de Jeanne de Mello, dame de Cléry, sa troisième femme. A l'âge de vingt ans il épousa, le 23 mai 1405, Iolande de Chateavillain, de laquelle il eut trois fils et une fille. Il s'attacha à Jean-sans-Peur et le servit au siège de Bourges, en 1412, avec neuf écuyers. Il n'avait que 30 ans quand il fut tué à Azincourt⁴. — Cette illustre famille, qui ne compte plus aujourd'hui qu'un seul représentant, était connue depuis Philippe d'Aumont, l'un des chevaliers qui assistèrent au tournoi d'Anchin, en 1076⁵. Sa gé-

¹ Suppl. Fr., n° 5225. Bibl. Imp.

² Hist. du Cambrésis.

³ Le Carpentier, hist. du Cambrésis.

⁴ Le P. Anselme, hist. des Grands-Officiers de la Couronne.

⁵ La Chesnaye des Bois.

néalogie suivie commence à Jean d'Aumont, sire dudit lieu, en 1248 ¹. — Armes : *d'argent, au chevron de gueules accompagné de sept merlettes de même, quatre en chef et trois en pointe.*

AUSNE (MESSIRE GUICHART D'). — On ne trouve ce nom que dans les manuscrits de Monstrelet qui portent les n^{os} 2681, 2678, 2683, 6486 et fonds La Vallière, 32.

On n'a rien trouvé sur cette famille dont le nom a dû évidemment être mal orthographié par le chroniqueur.

AUTEUX (HUE DES). — On le trouve dans les mêmes manuscrits de Monstrelet que le précédent, et nulle part ailleurs. L'un d'eux (n^o 2683) l'écrivit Haultex.

En fait de personnage de ce nom on ne trouve que Jean des Auteurs, chevalier, qui combattait sous les ordres du comte de Saint-Pol, en 1412. Son sceau portait *deux bandes* ².

AUTHIEULLE, SEIGNEUR DE WAVRANS (JEAN D'). — Autheville, seigneur de Waurins (Monstrelet, édit. Buchon); Wallerans (Ibid. n^o 2683). Rien aux n^{os} 2680, 5016, 2684 de Monstrelet, ni dans Saint-Rémy et Wavrin.

Il s'agit ici de Jean de Mailly, chevalier, seigneur d'Authieulle et de Wavrans, fils aîné de Gilles de Mailly, chevalier, seigneur d'Authieulle et de Wavrans, et de Jeanne de Maizière. Il était allié à Marguerite de Fiennes, dont il eut un fils. La Morlière (p. 247) prétend que ce n'est pas lui qui fut tué à Azincourt, mais bien son fils Louis de Mailly, seigneur d'Authieulle et de Wavrans, allié à Marguerite de Gaasbeck. — Pour les armes et la notice, voir au mot Mailly.

AUXY (LE SEIGNEUR D'). — Aussy (Monstrelet, n^o 2678 et 2683). Deux manuscrits seulement, Monstrelet 2680 et Pierre de Fémin dont les listes sont très-incomplètes d'ailleurs, ne rapportent pas ce nom.

¹ P. Anselme, — La Chesnaye des Bois, — Moréri, édit. de 1740.

² Titres scellés de Clairambault, t. VIII, au cab. des Titres de la Bibl. imp.

C'est David, sire et ber d'Auxy, chevalier, fils de Jean III, sire d'Auxy, Fontaines et Bulles, et de Catherine de Melun. Il accompagna le roi dans le second voyage, qu'il fit en 1383 pour aller au secours du comte de Flandres. Il assista Pierre de Lully, son cousin, gentilhomme du Beauvoisis, quand celui-ci enleva Marguerite de Lenglantier, dame de Fransures, et il obtint du roi pour ce fait des lettres de rémission. Il accompagna le duc de Bourgogne dans son expédition contre les Liégeois, en 1408, et assista à la bataille de Tongres ¹. Il fut armé chevalier la veille de la bataille d'Azincourt. De Marguerite de La Trémoille, sa femme, David eut des enfants. — La maison d'Auxy tire son origine, par généalogie suivie, de Hugues, ber ou baron d'Auxy en 1197. La branche aînée s'éteignit dans la personne de Jean, sire d'Auxy, grand maître des arbalétriers de France, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, capitaine d'Abbeville, Oudenarde et Courtray, chevalier de la Toison d'Or, mort après 1470; la branche cadette, dite de Monceaux et d'Hanvoiles, s'éteignit au milieu du xviii^e siècle et eut pour dernier représentant Jacques, marquis d'Auxy, seigneur d'Hanvoile, Saint-Sanson et Martincourt, chevalier des ordres du roi, colonel du régiment Royal-Comtois, mort le 2 mai 1745 à l'âge de 72 ans, dont la fille unique, Anne-Madeleine-Françoise avait épousé le 16 juin 1736 le duc de Fleury ². — Armes : *écheté d'or et de gueules*.

AUXY, SEIGNEUR DE DOMPIERRE, BAILLI D'AMIENS, ET SON FRÈRE (MESSIRE PHILIPPE D'). — Toutes les chroniques enregistrent ce personnage, mais toutes ont reproduit la même erreur, en disant que son fils fut tué avec lui : ce ne fut pas son fils mais bien son frère, comme on va le prouver.

Philippe d'Auxy, chevalier, seigneur de Dompierre, Ecouys, Bosc-Roger et Manneville, sénéchal de Ponthieu et capitaine d'Abbeville, puis bailli d'Amiens, était fils d'Enguerran d'Auxy et d'Isabeau de Goulons. Il se trouva héritier des biens de la maison de Marigny comme étant petit-fils d'Isabelle de Marigny, fille d'Enguerran de Marigny, m^e du nom, comte de Longueville, laquelle avait épousé Hugues d'Auxy, seigneur de Dompierre, fils puiné de Jean I, sire et ber d'Auxy, de Fontaines et de Hangest-sur-Somme; Hugues avait eu deux fils

¹ Monstrelet, ch. 47.

² P. Anselme, t. VIII, p. 106, et Nobil. de Ponthieu et de Vimeu.

d'Isabelle de Marigny ; l'aîné, Pierre, était mort sans alliance, et le second fut Enguerran, père de celui qui nous occupe. Philippe d'Auxy fut créé sénéchal de Ponthieu et capitaine d'Abbeville par lettres du 24 mars 1402 ¹. En 1404 il servait en Picardie sous le comte de Ligny avec une compagnie de quinze écuyers. Le 29 octobre 1411 il donna quittance de ses gages comme banneret servant avec quatre chevaliers bacheliers, dix-neuf écuyers et vingt-quatre archers sous les ordres du duc de Bourgogne, pour chasser les ennemis du royaume ². (Sceau : écartelé au 1 et 4 d'Auxy, au 2 et 3 de Marigny. Supports : deux lions. Cimier : une tête d'homme de profil). En qualité de bailli d'Amiens il reçut 30 livres à valoir sur ses gages, le 19 mai 1414 ³. (Même sceau.) De Jeanne d'Estouteville, sa femme, il n'eut pas d'enfants. Il portait : *écartelé au 1^{er} et 4^e échiqueté d'or et de gueules, qui est d'Auxy, au 2^e et 3^e d'azur à deux fasces d'argent qui est de Marigny.*

Jean d'Auxy, frère jumeau du précédent, fut tué avec lui. Il était sans alliance. Tous deux étaient beaux-frères de David de Rambures et oncles de Jean, Hugues et Philippe de Rambures, ses fils, tous tués à Azincourt. — Mêmes armes que Philippe d'Auxy.

AUXY (RÉGINALD, GUILBERT ET ALAIN D'). — Ils ne figurent que dans une chronique manuscrite, dite de Ruisseauville, citée par M. Roger qui y a fait quelques emprunts pour son livre intitulé *Noblesse et chevalerie de Flandres, de Picardie et d'Artois*, p. 192 et suiv., ouvrage consciencieux et estimé.

On ne trouve dans la généalogie d'Auxy dressée par le P. Anselme, ni nulle part ailleurs, trace de ces trois personnages. Peut-être appartenaient-ils à une famille de Haussi, du Cambrésis, qui portait : *de gueules au lion d'or*, et dont Le Carpentier donne un fragment de généalogie ⁴.

AVERHOULT (GUILLAUME D'). — Rien dans les chroniqueurs, mais

¹ Le P. Anselme, t. VIII, p. 106. — Nobil. de Ponthieu et de Vimeu, t. II. — Mss. général. de l'abbé Buteux.

² Titres scellés de Clairambault, au cab. des titres de la Bibl. imp.

³ Ibidem.

⁴ Hist du Cambrésis, t. II.

mentionné dans La Chesnaye-Desbois et dans une généalogie dressée par d'Hozier pour la recherche de la noblesse de Champagne, par Caumartin.

Guillaume d'Averhoul, chevalier, seigneur dudit lieu et d'Helfaut, était fils unique de Guillaume d'Averhoul, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Marguerite de Crésecques. Il épousa Catherine de Névelin, dont il eut des enfants. Son cadavre, reconnu et recueilli sur le champ de bataille d'Azincourt, échappa aux fosses communes du champ de la Gacogne et fut enseveli dans le caveau d'une chapelle de l'église de Saint-Denis, à Saint-Omer, où l'on retrouva son cercueil en 1808 ¹. — La Chesnaye-des-Bois, qui a donné une généalogie de cette famille, la prétend issue de Charles, duc de Bretagne, en 1192, dont le troisième fils, Jean de Bretagne, sire d'Averhoul, aurait adopté le nom de sa seigneurie et pris de nouvelles armes en conservant en franc-quartier celles de ses ancêtres ². Dans la généalogie dressée par d'Hozier en 1670, un siècle auparavant, il parle de cette origine bretonne comme d'une tradition de famille recueillie par les hérauts des Pays-Bas, mais sans aucun fondement ou du moins sans aucune preuve, ce qui d'ailleurs n'était pas nécessaire pour justifier de l'ancienne noblesse de cette famille. Il déduit la filiation suivie depuis Jean d'Averhoul, seigneur dudit lieu, et Marie d'Havrech, sa femme, en 1275 ³. — Armes : *Fascé d'or et de sable de six pièces, au franc-quartier d'hermines.*

AZINCOURT ET SON FILS. (LE SEIGNEUR DUDIT LIEU D'). — Deux manuscrits de Monstrelet seuls n'enregistrent pas ces deux noms; ce sont les n^{os} 2680 et 5016 dont les listes sont les moins complètes.

Le seigneur d'Azincourt était Renaud d'Azincourt, chevalier, seigneur dudit lieu, Aubigny et Fontenay, échanson et chambellan du roi et bailli de Gisors. Il accompagna le duc de Bourgogne dans son expédition contre les Liégeois et assista à la bataille de Tongres, en 1408 ⁴. Au mois de décembre 1409 il fut mandé à

¹ Puits artésien, année 1837.

² La Chesnaye-des-Bois, Dictionnaire de la noblesse.

³ Généal. dressée par d'Hozier et produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, en mai 1670. — Dossier original, au cab. des titres de la Bibl. imp.

⁴ Chron. de Monstrelet, ch. 47.

Paris avec quelques autres officiers par le duc de Bourgogne pour l'y accompagner et pour y veiller à sa sûreté. Il accompagna, avec quelques autres gentilshommes, le duc de Brabant envoyé par le duc de Bourgogne à Paris et à Gien, lieu choisi pour terminer les différends qui existaient entre les ducs de Bretagne et de Ponthieu relativement à leurs seigneuries, le 20 avril 1410¹. Il fut fait chevalier par le connétable avant la bataille de Saint-Rémy-au-Plain, en 1412². En qualité de seigneur d'Aubigny-en-Santerre, de chambellan du roi et de bailli de Gisors, il donne quittance d'un trimestre de ses gages, le 2 avril 1412³. — On ignore de qui Renaud était fils, car la généalogie suivie de cette famille n'existe dans La Chesnaye-des-Bois que pour quelques degrés seulement et à partir de la fin du xv^e siècle. On sait qu'il épousa vers 1395 Péronelle Malet de Villepêche, de la maison de Graille, dont il eut Valeran qui suit⁴.

Valeran d'Azincourt, tué avec son père à Azincourt, était sans alliance. — Cette ancienne famille, éteinte depuis longtemps, reconnaissait pour auteur Renaud d'Azincourt, chevalier, sire dudit lieu, vivant avec Indeburge, sa femme, en 1198⁵. — Armes : *d'argent à l'aigle à deux têtes éployée de gueules, becquée et membrée d'azur.*

B.

BACQUEVILLE ET SON FILS MESSIRE JEAN MARTEL. (LE SEIGNEUR DE). —

Le manuscrit de Monstrelet n° 2684 ne mentionne que le père.

Aucun des deux ne se trouve ni dans Saint-Rémy ni dans les manuscrits de Monstrelet n° 2680 et 5016.

Guillaume Martel, chevalier, seigneur de Bacqueville et de Saint-Vigor, conseiller et chambellan du duc de Guyenne puis du roi, capitaine du Château-

¹ Collection de Bourgogne, t. XXIV, aux mss. de la Bibl. Imp.

² Chron. de Monstrelet, ch. 89.

³ Dossier original au cab. des titres, Bibl. Imp.

⁴ Dictionnaire de la noblesse par La Chesnaye des Bois. — Généal. de du Hamel, par Saint-Allais.

⁵ Dossier original au cab. des titres de la Bibl. imp.

Gaillard et porte-oriflamme de France. — Il était fils de Léonard Martel, chevalier, seigneur de Saint-Vigor, et petit-fils de Raoul Martel, chevalier, seigneur de Bacqueville, en 1288, avec qui commence la généalogie suivie de cette famille ¹ qui reconnaissait pour auteur Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville en 1133. — Guillaume servait en qualité d'écuyer dans la compagnie de son compatriote Robert d'Esneval, sire de Pavilly, le 29 juin 1364. On le trouve au nombre des chevaliers de la compagnie de Mouton de Blainville, maréchal de France, selon la montre faite à Tours, le 5 septembre 1371 ². Il était capitaine et châtelain du Château-Gaillard, le 28 juillet 1381, et fut témoin de l'hommage rendu au roi par le duc de Bretagne le 7 janvier 1403 ³. En 1410 il était chambellan du duc de Guyenne ⁴, et en 1413 du service du prince il était passé en la même qualité dans la maison du roi, mais on ignore la date des lettres-patentes qui lui conférèrent cette nouvelle dignité. Le roi l'investit, le 28 mars 1414, des fonctions de porte-oriflamme de France vacantes depuis le 13 mars 1413 par la mort de Pierre d'Aumont, dit Hutin. Guillaume s'étant excusé sur son grand âge, le roi lui donna pour coadjuteurs son fils Jean Martel, et Jean Bétas, seigneur de Saint-Cler. Il fut nommé pour la seconde fois, et cette circonstance est digne de remarque, capitaine du Château-Gaillard, le 7 octobre 1415, et fut tué à Azincourt. — De Mahaut d'Estouteville, dame de Rames, sa femme, il eut pour fils aîné le suivant :

Jean Martel, chevalier, seigneur de Bacqueville, chambellan du roi après l'avoir été du duc d'Orléans, fut tué avec son père. Il avait épousé le 18 juin 1403 Guillemette de La Roche-Guyon, dont il eut une fille et un fils nommé Jean comme lui, qui continua la postérité.

Sur des sceaux de 1377, 1378 et 1387, Guillaume porte pour armes trois marteaux, 2 et 1, et une bordure semée de besants : sur un sceau de 1401 la bordure a disparu et on ne voit que les pleines armes de Martel ⁵ qui sont : *d'or à trois marteaux de gueules*.

BAILLEUL (MESSIRE JEAN DE). — Bailloel (Monstrelet, n° 2684) ;

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 206 et suiv.

² Dossier de Blainville, au cab. des titres de la Bibl. imp.

³ P. Anselme, t. VIII, p. 206 et suiv.

⁴ Mss. fonds français, n° 7853, f° 1130, Bibl. Imp.

⁵ Titres scellés de Clairambault, au cab. des titres de la Bibl. imp.

Baleul (Ibid., n^o 2678 et fonds La Vallière, 32) ; le n^o 2680 est le seul où l'on ne trouve pas ce nom.

Il y eut au moyen-âge tant de familles du même nom en Normandie, Ponthieu, Flandre, Brabant, Artois et Cambrésis, qu'il est difficile de se reconnaître au milieu d'un si vaste chaos : il y a tout lieu de croire pourtant que Jean de Bailleul appartenait à la famille flamande dont l'écusson était : *de gueules au sautoir de vair*. — Ce Jean de Bailleul accompagna le duc de Bourgogne contre les Liégeois en 1408 et assista à la bataille de Tongres ¹.

BAR (LE DUC DE). — Toutes les sources, à l'exception du n^o 2684 de Monstrelet.

Edouard III, duc de Bar, marquis du Pont, seigneur de Cassel était le troisième fils de Robert, duc de Bar, et de Marie de France. Il reçut du roi, le 12 novembre 1408, 1,500 livres à cause d'un certain nombre de gens d'armes qu'il avait entretenus le mois précédent. Il reçut encore et pour des motifs analogues 2,000 livres le 14 octobre 1410 et 1,000 francs le 8 mars 1411. A ces pièces pendent trois sceaux aux identiques aux armes de Bar brisées d'une bordure engrêlée ; supports : une levrette et un lion ; cimier : un arbre entre deux fanons de baleine ². — Edouard était encore sans alliance quand il fut tué à Azincourt où il commandait la seconde division de l'armée. — Cette illustre famille était issue de Louis, comte de Montbelliard, de Mouzon et de Férette, et de Sophie, comtesse de Bar, en 1044 ³. — Armes : *d'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés, de même*.

BAR, SEIGNEUR DE PUISAYE (JEAN DE). — Toutes les chroniques le désignent ainsi : Jehan, frère au duc de Bar : une seule, (Monstrelet, n^o 2683) ajoute : et comte de Blaimont : Ce qui est une grave erreur, comme on le démontrera au chapitre concernant le comte de Blamont. Non seulement ils n'étaient pas une seule et

¹ Chron. de Monstrelet, ch. 47.

² Titres scellés de Clairambault, au cab. des titres de la Bibl. Imp.

³ Le P. Anselme, t. V, p. 305 et suiv. et t. VIII, p. 566. — Hist. général. de la maison royale de Dreux, par A. du Chesne, p. 68.

même personne, mais ils n'appartenaient pas à la même famille.

Jean de Bar, seigneur de Puisaye, Alluye, Brou et Montmirail, était le sixième fils de Robert, duc de Bar, et de Marie de France, et le frère puîné du duc de Bar qui précède. Comme lui, il mourut à Azincourt sans alliance ¹. — Mêmes armes.

BAR, COMTE DE MARLE (ROBERT DE). — Toutes sources. — Robert de Marle, comte de Marle (Monstrelet, n° 2684); le comte de Marle (Fémin); Robert de Bar, comte de Melun (n° 2683).

Robert de Bar, comte de Marle et de Soissons, vicomte de Meaux, seigneur d'Oisy, Dunkerque, Warneton, Bourbourg, Burnhem, Roodes et Gravelines, grand-bouteiller de France et premier président lai de la chambre des comptes, le 6 octobre 1413. Il était fils de Henri de Bar, seigneur d'Oisy, frère aîné d'Edouard, duc de Bar, et de Jean, seigneur de Puisaye, qui précèdent, et de Marie de Coucy, comtesse de Soissons. Le roi avait réuni et érigé pour lui et ses descendants en comté sous le nom de Marle les chatellenies de Marle, de La Fère et de Montcornet, au mois d'août 1413. Robert commandait à Azincourt, où il fut tué avec ses deux oncles, le troisième corps d'armée composé des communaux de Picardie, de Normandie, d'Artois et de Champagne. — De Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux, sa femme, il n'avait eu qu'une seule fille qui porta tous ses biens dans la maison de Luxembourg. En lui s'éteignit la maison de Bar ².

BAUFFREMONT EN CHAMPAGNE (LE SEIGNEUR DE). — Cité partout, sauf dans les manuscrits de Monstrelet, n° 2680 et 5016.

Jean, baron de Bauffremont et de Jonvelle, seigneur de Charnay, Vauvry et Margilley, était fils aîné et héritier de Philibert, baron de Bauffremont, et d'Agnès de Jonvelle. Il accompagna en 1409 le duc de Bourgogne à Paris ³. En 1410 il servait sous le même prince avec un chevalier, trente-neuf écuyers et neuf

¹ Le P. Anselme, t. V, p. 505 et suiv. et t. VIII, p. 566. — Hist. général. de la maison royale de Dreux, par A. Du Chesne, p. 58 et suiv.

² Ibidem.

³ Hist. des Pairs de France, par Courcelles, t. VI.

archers, et en 1413 avec deux chevaliers et vingt écuyers, lorsque le duc de Bourgogne le manda à Paris. Ce fut en qualité de chevalier banneret qu'il répondit à l'appel de son prince. Aux mois d'octobre et de novembre 1402 Jean avait accompagné Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, qui allait soumettre Montréal¹. De Marguerite de Charny, dame de Montfort, Savoisy et Lirey, qu'il avait épousée en 1400, il n'eut pas d'enfants et fut le dernier de la branche aînée. — La généalogie suivie de cette noble maison originaire de Lorraine s'établit depuis Liébaut, baron de Bauffremont, chevalier, qui prit part à la troisième croisade et vivait encore en 1203. Il y en a une autre qui la fait remonter jusqu'à « Bauffremontius, premier roy chrétien des Bourguignons au septentrion, qui estant travaillé des Huns vint en Bourgogne sous Théodore le jeune, » mais l'auteur en écrivant le mot *fable* en tête de son travail a eu du moins le bon esprit de se faire justice lui-même². — Les descendants de Liébaut ont fourni quatre chevaliers de la Toison-d'Or et cinq du Saint-Esprit. Ils sont en possession du titre de prince du Saint-Empire-Romain depuis le 8 juin 1757 et de celui de duc français depuis le 31 août 1817³. — Armes : *vairé d'or et de gueules*.

BEAUFORT (ANTOINE DE). — Cité par la chronique de Ruisseauville.

Haudicquer de Blancourt (Mém. général mss. t. 16, p. 86, au cab. des titres de la Bibl. imp.) le nomme Payen de Beaufort.

Antoine de BEAUFFORT, seigneur d'Avesnes, maître-d'hôtel du roi, appartenait à la noble famille de ce nom, originaire d'Artois et encore actuellement existante, et dont la généalogie est établie par titres et documents, depuis Aléaume, chevalier, seigneur de Beaufort et de Noyelles-Wion, en 1198⁴. Cet Antoine ne figure pas dans la généalogie que l'on vient de citer : on croit pourtant qu'il pourrait avoir été fils de Tassart de Beaufort, écuyer, seigneur de Saulchoy et de Marquais, et de Marie de La Personne, dame d'Hersin⁵. — Armes : *d'azur à trois jumelles d'or*.

¹ Collect. de Bourgogne, t. XXIV, Bibl. Imp., mss.

² Dossier Bauffremont au cab. des titres, Bibl. imp.

³ Hist. des Pairs de France, par Courcelles — Dossier du cab. des titres. — Annuaire de M. Borel d'Hauterive.

⁴ Dictionnaire de la Noblesse, par La Chesnaye-des-Bois.

⁵ Annuaire de la Noblesse, par M. Borel d'Hauterive. — Général. de Beaufort, s. l. n. d. — Notice hist. et général. sur la maison de Beaufort, par Poplinière.

BEAUMESNIL (LE SEIGNEUR DE). — (Voir au mot **HARCOURT**).

BEAURAIN (LE SIRE DE). — Rien dans les manuscrits de Monstrelet, n^o 2680 et 5016.

Ce devait être Jean de Lorris, chevalier, seigneur de Beaurain, Armenonville, et vicomte de Montreuil-sur-Mer, fils aîné de Jean de Lorris, chevalier, seigneur et vicomte des mêmes lieux, chambellan du roi, et de Marie de Châtillon, et petit-fils de Robert de Lorris, chevalier, seigneur et vicomte des mêmes lieux, conseiller du roi, et de Péronelle des Essars. — Cette famille a donné un évêque et comte de Noyon, pair de France, le 27 février 1351, dans la personne de Gilles de Lorris. — Eudes de Lorris vivait en 1256. — Armes : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de trois aiglettes de gueules*¹.

BEAUSSAULT (MESSIRE LOUIS DE). — (Voir au mot **MONTMORENCY**.)

BEAUVAIS (COLINET DE). — Seule source : le dictionnaire de la noblesse, de La Chesnaye-des-Bois et Badier.

Colinet de **BEAUVAIS**, chevalier, châtelain de Beauvais, seigneur de la Forêt-le-Roi, Ravenel, Francastel, Troissencourt, Cateu, Fleury et Tronquois, était fils aîné de Renaud de Beauvais, chevalier, châtelain de Beauvais, et seigneur des lieux susdits, et d'Éléonor Crépin. Il fut tué sans alliance et ses biens passèrent à son frère puîné Philippe qui ne laissa lui-même qu'une seule fille, femme de Jean Le Clerc de Fleurigny². La branche aînée s'éteignit en même temps dans la famille de Bordes. — Généalogie suivie depuis Odon, chevalier, châtelain de Beauvais, seigneur de Vascœuil, en 1200, avec mention de Hillon, châtelain de Beauvais en 1037³. — Armes : *d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'or*.

BEAVAL (YVAIN DE). — Ce nom se trouve partout excepté dans

¹ P. Anselme, t. II, p. 412-413. — Duchesne, Hist. de la maison de Châtillon — et du même, général. de la maison de Montmorency.

² Dictionnaire de la Noblesse, par La Chesnaye-des-Bois, t. IV, p. 562, à la général. de Le Clerc.

³ Dictionnaire de la Noblesse, par La Chesnaye-des-Bois, t. II, du suppl. — et *Mss. de Dom Caffiaux, dans les pap. de Dom Grenier, Bibl. imp.*

Saint-Rémy et dans les deux manuscrits de Monstrelet si incomplets, n^{os} 2680 et 5016.

Yvain de **BEAVAL**, chevalier, seigneur d'Ygnaucourt, chambellan du duc de Bourgogne, était fils de Robert de Beauval, chevalier, sire dudit lieu, et d'Huceline de Villers. Il épousa Marie du Bos, dame d'Occoches, Villeroy et Yvregny, dont suite. — Cette famille s'éteignit à la fin du xv^e siècle; elle était de très ancienne noblesse et reconnaissait pour auteur Huard de Beauval, chevalier, en 1066 ¹. — Armes : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée d'une vivre de même en chef*.

BEAUBOIR, BAILLI DU VERMANDOIS (MESSIRE PIERRE DE). — Cité dans tous les manuscrits, sauf les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

On ne sait que peu de choses sur lui. Pierre de Beauvoir, chevalier, seigneur de Blancfossé et de Bellefontaine, bailli du Vermandois, appartenait à une ancienne famille du Hainaut, et était issu au 10^{me} degré de Gillon de Beauvoir, seigneur dudit lieu près Cambrai, en 1131. Armes : *d'azur au lion d'argent* ².

BEAUBOIR-SUR-AUTHIE (LE SEIGNEUR DE). — Sur-Ancre (Monstrelet, n^o 6486); cité par les manuscrits de Monstrelet, n^{os} 2681, 2678, 2683, 6486, et 32, fonds La Vallière.

Ce seigneur devait bien son nom au village de Beauvoir-Rivière situé sur l'Authie, arrondissement de Doullens, canton de Bernaville, Somme. Il s'appelait Jean de Beauvoir, était chevalier et seigneur dudit lieu de Beauvoir, et avait épousé Louise de Mailly-Conty dont il eut deux fils, Jean, seigneur de Beauvoir, mort sans postérité, et Ferry de Beauvoir, évêque d'Amiens en 1457, et quelques filles ³. — Armes : *d'argent à deux bandes de gueules*.

BELLAY (HUGUES DU). — La mort de ce personnage à Azincourt est attestée seulement par Morcri et par le P. Anselme.

¹ Trésor général. de Dom Villevieille, topographie de Dom Grenier, et dossier orig. au Cab. des titres de la Bibl. imp. — Le Carpentier, preuves de l'hist. du Cambrésis.

² Nobil. de Picardie, par Haudicquer de Blancourt. — Le Carpentier, Hist. du Cambrésis. — Général. Mss. du Cab. des titres, t. 886, f^o 736.

³ La Morlière, Recueil de plusieurs illustres maisons de Picardie.

Hugues du BELLAY, VII^e du nom, chevalier, seigneur du Bellay et de Giseux, était fils aîné de Jean I, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Souvain. Il donna, le 9 septembre 1415, quittance de gages pour lui et six écuyers de sa compagnie servant le roi «*ès présentes guerres pour résister à son adversaire d'Angleterre*». (Sceau : écu aux pleines armes de du Bellay) ¹. D'Isabeau de Montigny, dame de Langei, il eut des enfants. — Moreri établit la généalogie suivie de cette famille depuis Bellay, seigneur de Montreuil-en-Anjou, en 960 ². — Armes : *d'argent à la bande fuselée de gueules accompagnée de six fleurs de lys d'azur mises en orle*.

BELLAY (BERTRAND DU). — Plus heureux que son père celui-ci a vu son nom inscrit dans la plupart des chroniques, à l'exception toutefois de celle de Saint-Remy, et des n^o 2680 et 5016 de Monstrelet.

Bertrand du BELLAY était le fils puîné du précédent. Il fut tué avec lui et l'on ne voit nulle part qu'il ait été marié ³. Mêmes armes.

BELLEVAL (BAUDOIN DE). — Haudin de Béleval (Monstrelet, fonds La Vallière 32) ; Belval (ibidem, n^o 2683). Cité par les manuscrits n^o 2681, 2683, 2678, 6486, et fonds La Vallière 32.

Baudouin de BELLEVAL, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, était fils unique de Jean de Belleval, n^o du nom, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Claude de Lisques. Il servait comme écuyer dans la compagnie de Hue, sire de Graucourt, le 1^{er} septembre 1387, et dans celle de Gilles de Mailly, le 9 juillet 1392 ⁴. Il donna quittance, le 10 août 1403, de cent francs d'or que le duc de Bourgogne lui avait accordés en considération de ses services. (Sceau : écu chevronné, soutenu par un chevalier debout, en armure complète : supports, deux lions et deux anges les ailes éployées ; Cimier : une tête de roi) ⁵. La généalogie de cette famille est

¹ Titres scellés de Clairambault, t. XII, au Cab. des titres de la Bibl. imp.

² Grand dictionnaire historique, Edit. de 1790, t. II, p. 184 et suiv.

³ Mêmes sources que pour l'article de Hugues du Bellay.

⁴ Titres scellés de Clairambault, aux mots Graucourt et Mailly, au Cab. des titres de la Bibl. imp.

⁵ Archives de la famille de Belleval.

suivie et prouvée depuis Roger de Belleval, chevalier, sire dudit lieu en 1180 avec mention, comme premiers auteurs connus, de Gry et de Roger de Belleval, chevaliers, frères, vivant en Ponthieu en 1086 ¹. — Armes : *chevronné de sable et d'or de six pièces*. — Le fils aîné de Baudouin, Jean de Belleval, ayant épousé, vers 1420, la dernière représentante de la noble maison de Fricamps, adopta les armes de sa femme que ses descendants portent encore aujourd'hui, à savoir : *de gueules semé de croix recroisettes au pied fiché d'or, à la bande de même brochante*.

BELLOY (LE BAUDRAIN DE). — Rien dans la chronique de Saint-Rémy, ni dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet, mais cité partout ailleurs.

Pierre de BELLOY, dit le Baudrain, chevalier, fut le quatrième fils d'Enguerran de Belloy, dit Lionel, chevalier, seigneur dudit lieu, Viellaines et Yvrench, et de Jeanne de Saint-Léonard. Il fut l'un des 51 chevaliers bacheliers qui servirent sous Robert d'Artois, le 10 octobre 1386, l'un des huit chevaliers bacheliers de la compagnie de Raoul de Gravières, le 15 mai 1397, et enfin l'un des seigneurs qui assistèrent aux noces du duc de Brabant le 25 avril 1402, et qui reçurent des robes de satin et de velours blanc et vert. En 1411, il servait avec cinq écuyers de sa compagnie sous le comte de Saint-Pol. Il avait épousé en 1405 Jeanne de Bourlemont dont il n'eut pas d'enfants.— Cette ancienne famille de Belloy s'était divisée en trois branches principales, qui, chacune, adoptèrent des armoiries différentes. Pierre appartenait à la branche dite de Belloy-St.-Léonard, issue par généalogie suivie de Hugues de Belloy, en 1139. — Armes : *d'argent à trois fasces de gueules* ².

BERNIEULLES (ADRIEN DE). — Cité par M. Roger, p. 287 du livre intitulé : *Noblesse et Chevalerie de Flandre, d'Artois et de Picardie, d'après plusieurs nobiliaires d'Artois*.

Adrien de BERNIEULLES était fils, à ce que l'on croit, de Robert de Bernieulles,

¹ Généal. de la famille. — Trésor généal. de dom Villevisille, au Cab. des titres de la Bibl. imp. — Recueil de dom Martenne à la Bibl. imp. — Papiers de dom Grenier à la Bibl. imp. *passim*. — Trésor des Chartes, aux archives de l'empire. — La Chesnaye-des-Bois, article Mailly, etc... etc...

² Généal. de Belloy, par le marquis de Belloy, in-4^o, pub. au siècle dernier avec le visa du généalogiste des ordres du roi.

et de Jeanne de Fossex. De sa femme dont le nom est inconnu, il aurait eu Jean de Bernieulles, seigneur dudit lieu, Bléquin, Avesne et Cagny, allié à Ide d'Abbeville, dont seulement des filles. L'aînée de celles-ci apporta les biens patronymiques de ses ancêtres à un Rubempré dont la fille les transporta par alliance dans la maison de Créquy, en 1478. On n'a pu retrouver qu'un fragment de la généalogie de Bernieulles commençant avec Robert de Bernieulles, et Jeanne de Preure, sa femme, vers 1280 ¹. — Armes : *d'or à la croix ancrée de gueules.*

BÉTHENCOURT (LE SEIGNEUR DE). — Béthempport (Monstrelet, n° 2684) ; cité partout excepté dans les n° 2680 et 5016 de Monstrelet ; Saint-Remy en fait deux personnages qu'il nomme Dreux d'Ognies et le seigneur de Béthencourt.

Il s'agit ici de Dreux d'Argies, seigneur de Béthencourt. (Voir pour la notice et les armes au mot ARGIES).

BÉTHUNE, SEIGNEUR DE MAREUIL-EN-BRIE (JEAN DE). — Le seul manuscrit dans lequel ce nom ne soit pas cité est le n° 2680 de Monstrelet. Saint-Remy l'appelle seulement Jean de Moreul-en-Brie.

Jean de BÉTHUNE, chevalier, dit de Locres, seigneur d'Autrèches, Assigny et Anisy, et de Baye et de Mareuil-en-Brie par legs de sa sœur Marie en 1401. — Il était fils puiné de Jean de Béthune, 1^{er} du nom, dit de Locres, seigneur de Vendeuil et du Verger, et de Jeanne de Coucy. Le 4 décembre 1380 il donna quittance de 315 livres pour ses gages et ceux de sa compagnie composée d'un chevalier et de trois écuyers. En qualité de chevalier banneret il fit montre à Paris, le 16 septembre 1410, avec six chevaliers bacheliers, douze écuyers et vingt archers de sa compagnie servant à Paris et ailleurs sous les ordres du comte de La Marche. Le sceau est écartelé au 1 et 4 de Béthune, au 2 et 3 de Coucy. Supports : deux lions. Cimier : une tête de cygne dans un vol ². Il avait épousé le

¹ La Morlière, Rec. de plusieurs illustres maisons de Picardie, p. 221. — Mém. général. mss. d'Haudicquer de Blancourt, t. XVI, p. 68, au Cab. des titres de la Bibl. imp.

² Tit. scell. de Clairambault, au mot Béthune, cab. des titres de la Bibl. imp.

8 novembre 1401 Isabeau d'Estouteville, de laquelle il laissa six enfants : aucun d'eux n'ayant porté le prénom de Colart, Monstrelet s'est donc trompé en disant que *son fils Colart* avait été tué avec lui. Monstrelet a certainement confondu avec le personnage dont nous parlerons dans la notice qui va suivre. — L'illustre maison de Béthune serait issue selon les uns de Guillaume de Béthune, dit le Roux, mort peu après 1213 ¹, et selon les autres de Robert, dit Faiseux, sire de Béthune, Richebourg et Carency, avoué d'Arras, né en 970, mort en 1037 ². — Armes : *écartelé au 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules et au 2 et 3 fascé de vair et de gueules*.

BÉTHUNE (COLART DE). — Toutes sources.

On le désigne souvent, par erreur, comme étant le fils du précédent. Colart de Béthune, dit des Planques, seigneur de Berlettes, était fils puiné de Jean de Béthune, dit des Planques, seigneur de Wendin et de Préaux, chevalier, et d'Alix de Dours. De sa femme dont le nom est inconnu il n'eut qu'un fils dont les enfants moururent sans postérité. — Cette branche qui compte encore des représentants était issue de la famille de Béthune dans la personne de Hugues de Béthune-Carency, le dernier des fils d'Elbert de Béthune, seigneur de Carency. Hugues épousa avant 1187 Marie de Saveuse, et en souvenir de cette alliance ses descendants ajoutèrent à l'écu de Béthune celui de Saveuse en chef ³. — Armes : *d'argent à la fasce de gueules, brisé en chef d'un écusson de gueules à la bande d'or accompagnée de six billettes de même, qui est Saveuse*.

BEUIL (JEAN DE). — Brioul (n° 2678 de Monstrelet) ; partout sauf dans Saint-Rémy et dans les n° 2680 et 5016 de Monstrelet.

Jean de BEUIL, seigneur de Montrésor, Castel-Fromont, Saint-Calais et Courcelles, chevalier, conseiller et chambellan du roi et du duc d'Anjou, grand-maitre des arbalétriers ; fils aîné de Jean III, sire de Beuil, conseiller et chambellan du duc d'Anjou, et d'Anne d'Avoir. Jean accompagna le duc d'Anjou lorsque ce prince alla prendre possession du trône de Naples. A son retour il servit dans la compagnie de son père et sous les ordres du duc de Bourgogne en 1386. Il

¹ Le P. Anselme, général. de Béthune.

² Hist. de la maison de Béthune, par A. Du Chesne.

³ Hist. de la branche dite des Planques de la maison de Béthune, par l'Abbé Douay.

— Dictionnaire de la Noblesse, par La Chesnaye-des-Bois,

était châtelain de Loches, aux gages de 500 livres en 1387 : en 1388 il fut retenu de l'hôtel du duc de Touraine auquel il conduisit six chevaliers et dix-huit écuyers de sa compagnie pour escorter le roi dans son voyage d'Allemagne. La même année il alla en Bretagne avec le connétable de Clisson : l'année suivante il servit sous le maréchal de Sancerre avec deux chevaliers et quatre écuyers. Le roi l'envoya en 1392 auprès du duc de Bretagne. Peu après il fut nommé grand-maitre des arbalétriers et assista en cette qualité à l'entrevue d'Ardres en 1396. Le roi lui fit don, en 1399, des biens de la femme de Simon Burleigh, chevalier anglais. Il fut nommé l'un des exécuteurs testamentaires du duc d'Orléans, en 1403, et mourut à Azincourt. — De Marguerite Dauphin, dame de Marmande, sa femme, il eut plusieurs enfants, l'aîné desquels devint célèbre sous le règne de Charles VII et obtint la haute dignité d'amiral de France. — Barthélemy de Beuil, seigneur du Plessis, en 1251, est selon quelques uns l'auteur de la filiation suivie de cette noble famille ; selon quelques autres, et le Père Anselme est de ce nombre, cette filiation ne s'établirait que depuis Jean de Beuil, sire dudit lieu en Touraine et de Valennes, écuyer d'honneur du roi Charles-le-Bel en 1321 ¹. — Armes : *d'azur au croissant d'argent, accompagné de six croix recroisetées au pied fiché d'or, 3, 2 et 1.*

BIEZ (JEAN DU). — Source : le Père Anselme, tomé VII.

Jean du BIEZ, chevalier, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre du roi d'Arragon, était le seul fils de Jean, seigneur du Biez et d'Escouelles, dit le sourd, et d'Alix Quiéret. Il s'allia à Jeanne d'Olhain, de laquelle il eut des enfants. — Wénemar du Biez, vivant en 1166, est le premier auteur connu de cette famille dont la généalogie suivie s'établit depuis Arnould du Biez, époux de Jeanne de Créqui, en 1300. Elle s'est éteinte en 1724 dans celle de Lottin de Charny ². — Armes : *d'or à trois fasces de sable et trois merlettes de même en chef.*

BLAINVILLE (LE SEIGNEUR DE). — Cité partout sauf dans Saint-Rémy, et les nos 2680 et 5016 de Monstrelet.

C'est Charles d'ESTOUEVILLE, chevalier, seigneur de Blainville, premier

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 62, et t. VII, p. 849 et suiv. — L'Hermite-Souliers, Hist. de la Noblesse de Touraine. — Moréri, dictionnaire histor. — et Biogr. universelle, publ. par M. Firmin Didot.

² P. Anselme, t. VII, p. 180 et suiv.

panetier du Dauphin en 1399. Fils aîné de Colart d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy, Estoutemont et Beyne, tué aussi à Azincourt et dont on trouvera l'article au mot Torcy, et de Jeanne de Mauquenchy, dame et héritière de Blainville. Le Père Anselme le fait mourir en 1409, mais c'est à tort, car Charles fut l'un des défenseurs d'Harfleur ¹, et périt le mois suivant à Azincourt, sans enfants de Jacqueline de Chambly, sa femme ². — Voir pour la notice au mot TORCY. — Armes personnelles de Charles : *écartelé aux 1 et 4 d'Estouteville qui est burelé d'argent et de gueules de 10 pièces au lion d'or brochant sur le tout, et aux 2 et 3 de Mauquenchy-Blainville qui est d'azur à la croix d'argent cantonnée de 20 croisettes au pied fiché d'or.*

BLAISEL (JEAN DU). — Partout Blansel ou Blausel ; rien dans Saint-Rémy, ni dans les n^{os} de Monstrelet 5016, 2680 et 2684.

La famille du Blaisel en Boulonnais était en possession au XV^e siècle de la seigneurie du Blaisel, mais son nom patronymique, disparu depuis, était à cette époque Le Canut. Jacques Le Canut, écuyer, seigneur du Blaisel, qui forme le premier degré de la généalogie suivie ³, avait épousé Marie de Bournonville vers 1450. Il est probable que Jean du Blaisel, tué à Azincourt, était son père. Cette famille existe encore en Ponthieu et dans le Boulonnais ⁴. — Armes : *d'hermines à six fusées de gueules accolées en fasce.*

BLAMONT (LE COMTE DE). — Toutes sources ; Blamont (fonds La Vallière, 32 et 5016.

HENRI III, comte de Blamont, fils de Thiebaut, comte de Blamont. Il épousa Valburge de Fénestrange de laquelle il eut des enfants. — Blamont était le chef-lieu d'un canton de Lorraine qui portait déjà le titre de comté dans une charte d'Adalbéron, évêque de Metz, en 938. Cette seigneurie entra dans la maison des comtes de Salm en Ardenne, et eut pour premier possesseur Hermann, fils d'Hermann III, comte de Salm, et d'Agnès de Langestein. Hermann étant mort

¹ Chron. de Monstrelet, ch. 146.

² P. Anselme t. VIII. — Rec. de titres de la maison d'Estouteville, 1741, in-4^o.

³ Preuves de cour, au Cab. des titres de la Bibl. imp.

⁴ Grand nobil. de Picardie, par Villers de Rousseville. — Nobil. de Picardie, par Haudicquer de Blancourt. — Annuaire de la Noblesse, par Borel d'Hauterive, année 1854, p. 190.

sans héritiers, Blamont passa à Henri II, comte de Salm, son frère, époux de Jeanne ou Judith de Lorraine. Ennuyé de la longévité de son père, Ferry de Salm le chassa de Blamont vers 1240 : il épousa Jeanne de Bar et ses enfants adoptèrent le nom de Blamont qu'ils transmirent à leurs descendants. Le premier comte de Salm connu s'appelait Odoard ; il était avoué de Sénonès et vivait en 962 ¹. — Armes : *de gueules à deux saumons adossés d'argent, aliàs, accompagnés de quatre croisettes de même.*

BLOIS (BERTRAND DE). — Cité par la chronique de Guillaume Gruel, et par les histoires de Bretagne de dom Morice et de dom Lobineau.

Ce personnage assista à la remise au duc de Bretagne, le 21 septembre 1407, du château de Chateaulin appartenant au comte de Penthièvre. Il est qualifié « écuyer, né de Bretagne » dans une attestation qu'il donne avec plusieurs autres au profit du sire de Montauban, le 13 août 1411 ². — Bertrand appartenait évidemment à la branche de la maison de Chatillon qui avait régné sur la Bretagne. Était-il bâtard ou légitime ? De qui était-il fils ? C'est ce que l'on n'a pu découvrir. — Les armes des Penthièvre issus des Chatillon étaient : *d'hermines à la bordure de gueules.*

BLONDEL (JEAN). — Mentionné dans une généalogie des Blondel de Joigny, barons de Pamele et bers de Flandre, par Christophe Butkens, abbé de St.-Sauveur à Anvers, auteur des Trophées du Brabant, et publiée par M. Goëthals dans sa généalogie des Barons de Blondel, p. 44.

Jean BLONDEL de Joigny, baron de Longvilliers, seigneur de Douriers, Canteleu et Méry, était fils de Jean Blondel de Joigny, baron de Longvilliers, seigneur des lieux susdits, et d'Isabeau de Béthune. De sa femme Marie du Quesnoy, dame dudit lieu, Audenærde, Rumme, Osmer, Temple, Watencourt, Chastelet, Pepers, Loire et Braffe, baronne de Pamele, première pairresse de Flandre, avouée d'Eenham, il eut trois fils et quatre filles : l'aîné des fils, dont on parlera tout à

¹ D. Calmet, Hist. de Lorraine, dern. édit. t. III, p. 90 et suiv. — Nobil. de France, par Du Cange, Bibl. imp. Mss. fonds français, 9469.

² Preuves de l'histoire de Bretagne, de dom Morice.

l'heure, fut tué avec son père. — On donne pour auteur à cette famille Jean, comte de Joigny, dit Blondel, allié à Péronnelle de Courtenay ; ces Joigny, premiers pairs de Champagne appartenaient à la plus haute noblesse de ce pays. Selon Butkens, qui a adopté ce système ¹, Jean Blondel de Joigny, tué à Azincourt, aurait été le sixième descendant en ligne directe et masculine du sire de Joigny. M. Goëthals ² ne partage point cette opinion et pense que les Blondel de Joigny n'étaient qu'une branche cadette des Blondel du Vermandois, dont les armoiries étaient toutes différentes ; mais il n'y a aucune preuve à invoquer et l'on est obligé de s'en tenir à des conjectures. Quoiqu'il en soit, cette famille de Blondel-Joigny est éteinte. — Armes: *de gueules à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or.*

BLONDEL (CHARLES). — Même source que pour le précédent.

Charles BLONDEL de Joigny, baron de Longvilliers, était fils aîné du précédent avec qui il fut tué à Azincourt. On ne lui connaît pas d'alliance. — Mêmes armes que ci-dessus ³.

BOIS-D'ANNEQUIN (LE SEIGNEUR DU). — Bois-Dounnequin (chron. de Monstrelet, n° 2684) ; Bois-Dennequin (Saint-Rémy) ; Du Bos (32, fonds La Vallière) ; rien dans les nos 2680 et 5016 de Monstrelet.

C'est Jean du Bois, chevalier, seigneur d'Annequin et de Vermeilles, fils aîné de Jean du Bois, chevalier, baron d'Esne, seigneur d'Esquerdes et de Vermeilles, et de Jeanne de Lens. Il avait épousé Catherine de Poix, dame de Bienque, dont suite. — Cette famille n'est qu'une branche de la maison de Fiennes qui porta ce surnom de du Bois pendant huit générations, du XIV^e au XVI^e siècle. La généalogie suivie et prouvée est établie depuis Eustache, sire et baron de Fiennes, et Adèle de Selvesse, dame d'Ardres, sa femme, en 1050 ⁴. — Armes: *écartelé aux 1 et 4 d'argent au lion de sable, à la bordure de gueules, aux 2 et 3 contrécartelé d'or et de sable qui est de Lens.*

¹ Généal. inéd. destinée par Butkens à être insérée dans le 2^me vol. de ses Trophées du Brabant, et conservée dans le Cab. de M. Goëthals.

² Généal. des barons de Blondel, p. 40 et suiv. — in-4°, Bruxelles, 1845.

³ Généal. des barons de Blondel, par M. Goëthals, p. 40 et suiv.

⁴ P. Anselme, t. VI, p. 167 et suiv.

BOISSAY (LE SEIGNEUR DE). — Cité partout, sauf dans Saint-Rémy et dans les nos 2680 et 5016 de Monstrelet.

Il s'agit ici de Colart ou Colinet DE BOISSAY, chevalier, premier maître-d'hôtel du roi et son conseiller et chambellan, capitaine de la ville et du château de Lyons, et verdier de la forêt de Bort. Il était fils puiné de Jean de Boissay, chevalier, seigneur dudit lieu et de Mainières, et de Constance ou Catherine de Jouy, dame de Meullers et Freulleville ¹. — En qualité d'écuyer d'honneur du roi, Colart donna quittance d'un terme de ses gages le 16 juillet et le 24 octobre 1405. A ces deux pièces pend un sceau chargé d'un lion et d'un lambel de trois pièces ; supports : un aigle et un lion ². Le 12 novembre 1410 il donna quittance de 25 livres pour un terme de ses gages comme capitaine de la ville et du château de Lyons ³. (Sceau : écu d'hermines à un lion et une bordure ; Cimier : une pomme de pin ; supports : un lion et un griffon). Etant premier maître d'hôtel du roi, on le soupçonna d'entretenir des intelligences avec les Princes, et il fut arrêté lorsqu'il était avec le roi au siège de Bourges, en 1412 ⁴. En 1413 il fut mis au nombre des soixante « traistres, tant présents comme absents » dont les Parisiens demandèrent l'emprisonnement aux ducs de Berry, de Bourgogne et de Guyenne. Comme il était « présent » il fut arrêté avec dix-neuf autres ⁵. Mais il ne tarda pas à être mis en liberté et une ordonnance royale du 5 août de la même année 1413 le rétablit dans sa charge de capitaine de Lyons ⁶. Le duc de Guyenne qui avait signé son arrestation, le nomma son chambellan et l'on voit Colart de Boissay donner avec cette nouvelle qualification quittance d'un terme de ses gages de capitaine de Lyons, le 20 novembre 1414 ⁷. En qualité de chambellan du roi et de verdier de la forêt de Bort, il donna quittance d'un terme de ses gages de verdier, le 2 mai 1415 ⁸. — Colart mourut sans alliance.

¹ La Chesnaye-des-Bois, Dictionn. hist. de la Noblesse. — Hist. de la maison d'Harcourt, par La Roque, t. II, p. 1974.

² Titres scellés de Clairambault, vol. 16, au Cab. des titres de la Bibl. imp.

³ Dossier origin. au Cab. des titres de la Bibl. imp.

⁴ Chron. de Monstrelet, ch. 98.

⁵ Ibidem., — ch. 103.

⁶ Hist. de la maison d'Harcourt, par La Roque, t. I, p. 300.

⁷ Dossier origin. au Cab. des titres, et Mss. fonds français, n° 7858, f° 1133.

⁸ Dossier origin.

Il appartenait à l'une des meilleures familles de Normandie qui reconnaissait pour aïeul Jean de Boissay, chevalier, qui alla en Palestine avec le duc Robert de Normandie, et dont la généalogie suivie était établie depuis Aubert de Boissay, chevalier, en 1204 ¹. — Armes : *d'hermines au lion de gueules, auxquelles Colart ajoutait une bordure de même.*

BOISSAY (CHARLES DE). — Cité seulement par La Chesnaye-des-Bois qui n'avait ici aucun intérêt à alléger la vérité puisque la maison de Boissay s'éteignit dès le XVI^e siècle.

Charles DE BOISSAY, frère puîné du précédent, était écuyer d'honneur du roi en 1408 et donna la même année quittance de la pension annuelle de cent francs que le roi lui faisait. (Sceau : écu d'hermines à un lion et une bordure ; supports : 2 aigles) ². Le 16 juillet 1405 il avait donné quittance d'un trimestre de ses gages comme écuyer d'honneur du roi ³. En 1414 il était premier échanson du duc de Guyenne ⁴, et en cette qualité, le 25 avril 1415, donna quittance d'une somme de cent livres qui lui était due ⁵. — Charles de Boissay n'était pas marié non plus quand il fut tué avec son frère. — Mêmes armes.

BOISSY, SEIGNEUR DE CHAULNES (MESSIRE HENRI DE). — On trouve ce nom dans Saint-Rémy mais sans la qualification de seigneur de Chaulnes ; on le trouve aussi dans les manuscrits de Monstrelet n^{os} 2681, 2678, 2683, 6486 et 32, fonds La Vallière.

Henri DE BOISSY, chevalier, seigneur de Chaulnes, fut fait prisonnier, ainsi qu'Eustache d'Esne, seigneur de Sarton, par Philippe de Saveuse, chevalier bourguignon, en 1414. Tous deux furent échangés contre Hector de Saveuse, frère de Philippe, qui avait été fait prisonnier par les gens du roi ⁶. Henri de Boissy avait épousé Marguerite de Mailly-Lorsignol ⁷, de laquelle il n'eut qu'une

¹ La Chesnaye-des-Bois. — La Roque, Hist. d'Harcourt, t. I, p. 300, et t. II, p. 1974.

² Dossier origin. au Cab. des titres.

³ Titres scell. de Clairambault, t. XVI, Bibl. imp.

⁴ Mes. de la Bibl. imp. — fonds français, n^o 7853, f^o 1133.

⁵ Dossier origin. au Cab. des titres.

⁶ Monstrelet, ch. 134.

⁷ Généal. de Mailly.

filie, Marie de Boissy, dame de Chaulnes, alliée à Jean de Brimeu, dont Jeanne de Brimeu, dame de Chaulnes, femme de Gilles d'Ongnies, seigneur de Bruay ¹, ayeul de Louise d'Ongnies, comtesse de Chaulnes, femme de Philibert-Emmanuel d'Ailly, père de Charlotte d'Ailly, comtesse de Chaulnes, femme de Honoré d'Albert, duc de Chaulnes. — Armes : *cinq points d'argent équipolés à quatre de gueules.*

BONNEVAL (MESSIRE JEAN DE). — Bonnebault (Monstrelet, n° 2683, 2678, 6486 et 32, fonds La Vallière) ; rien dans Saint-Rémy, ni dans les n° 2680 et 5016 de Monstrelet.

Jean DE BONNEVAL, chevalier, seigneur dudit lieu, était le fils aîné de Jean de Bonneval, chevalier, seigneur dudit lieu, et d'Alix de Brème. De sa femme, dont le nom est inconnu il avait eu des enfants qui moururent jeunes et il fut le dernier de la branche aînée de sa maison. — Généalogie suivie depuis Jean, seigneur de Bonneval, en 1290, avec mention, comme premier auteur connu, de Giraud de Bonneval, en 1055 ². — Armes : *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.*

BOURBON, FILS DU SEIGNEUR DE PRÉAULX (LOUIS DE). — Tous les chroniqueurs enregistrent ce nom parmi ceux des victimes d'Azincourt ; un seul (Mss. de Monstrelet, n° 2684) offre cette variante : « *frère au seigneur de Préaulx* ».

Louis DE BOURBON, chevalier, seigneur de Préaulx, était l'aîné des fils de Jacques de Bourbon, seigneur de Préaulx, grand-bouteiller de France, et de Marguerite de Préaulx, dame de Dangu et de Thury ³. En qualité d'écuyer, il fit montre à Montesquiou, le 15 février 1398, de sa compagnie composée d'un chevalier bachelier et de vingt-deux écuyers ⁴. Il était à Azincourt l'un des capitaines des huit cents chevaux qui formaient l'aile gauche du premier corps d'armée. On ignore s'il était marié. — Armes : *de France à la bande et à la bordure de gueules.*

¹ La Morlière, Recueil de plusieurs nobles maisons de Picardie.

² La Chesnaye-des-Bois, t. II.

³ Le P. Anselme, t. I, p. 364.

⁴ Titres scell. de Clairambault.

BOURBOURG ET DE GRAVELINES (LE SEIGNEUR DE). — Cité seulement dans un travail intitulé : *Recherches sur la bataille d'Azincourt*, par M. H. Piers, publié dans le *Puits Artésien*, année 1837, p. 381 et suiv. et reproduit en partie dans la Bibliothèque historique de la Picardie et de l'Artois, par M. P. Roger, p. 184 et suiv.

On n'a rien pu découvrir sur ce personnage.

BOURNONVILLE (ALÉAUME DE). — Cité par le P. Anselme, *Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. V, p. 818.

Aléaume DE BOURNONVILLE, chevalier, seigneur dudit lieu, Conteville, vicomte de Lianes, était fils aîné de Robert de Bournonville, chevalier, seigneur dudit lieu et de Fouquesolle, et de Jeanne de Cramailles. Il avait épousé Marie de Haversquerque de laquelle il n'avait pas d'enfants. — Cette illustre maison est éteinte : elle était issue, par généalogie suivie, de Guillaume de Bournonville, vivant en 1071, fils puiné d'Eustache, comte de Guines, et de Suzanne de Gramines ¹. — Armes : *de sable au lion d'argent armé lampassé et couronné d'or, la queue fourchue et passée en double sautoir.*

BOURNONVILLE ET SON FRÈRE BERTRAND (GAMOT DE). — Toutes sources, à l'exception de Saint-Rémy, et des n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Enguerran DE BOURNONVILLE, dit GAMOT, chevalier, seigneur de Châteaubriçon, Mourier et Frettemeule, fils aîné d'André de Bournonville, seigneur de Châteaubriçon ². En qualité d'écuyer et de chambellan du duc de Bourgogne il donna quittance le 5 décembre 1405 de 112 livres que ce prince lui avait données pour acheter un « harnois » de guerre. Il est qualifié écuyer d'écurie du duc de Bourgogne quand il reçoit, le 3 novembre 1407, 200 livres pour l'indemniser des pertes qu'il avait faites lorsque les Florentins prirent la ville de Pise. A la tête

¹ Le P. Anselme, t. V, descente général. de la maison de Bournonville, par Pierre d'Hozier. — Autre, par Estevan Casellos, en espagnol, publ. à Barcelone en 1680. — *Hist. de la maison de Guines*, par Du Cheane, etc...

² P. Anselme, t. V, p. 845.

d'une compagnie composée d'un chevalier bachelier, de huit écuyers et de cent vingt-deux archers, il accompagna le duc de Bourgogne dans son expédition contre les Liégeois, en 1408. Il fut mandé par le duc pour le servir en armes à Paris pendant les mois de novembre et décembre 1408 et le mois de janvier 1409, comme chevalier bachelier bien qu'il ne fut encore qu'écuyer. Il fit montre de sa compagnie composée de quatre chevaliers bacheliers, soixante-un écuyers et de quarante-sept archers, devant Bourges, le 24 juin 1412 : sur son sceau on voit un lion tenant dans sa patte dextre une rose pour brisure ; supports : un homme et un griffon ¹. On le trouve encore à Paris pendant les mois de novembre et de décembre 1412 à la tête de vingt-cinq chevaliers, de vingt-cinq écuyers et de vingt-cinq archers servant à la garde du duc de Bourgogne. Enguerran fut envoyé à Soissons avec cent écuyers et quatre-vingt archers afin d'obtenir le libre passage de la Flandre à Paris pour l'armée que le duc de Bourgogne conduisait au roi, en 1413. Il paraîtrait qu'il demeura à Soissons, car en 1414 il envoya en son nom et en celui des capitaines de cette ville un messenger au duc à Arras pour le prévenir du dessein que l'on avait de les assiéger ². Il accompagna le comte de Saint-Pol quand celui-ci alla, en 1414, assiéger le château de Neuville-sur-Meuse et contribua beaucoup à la prise de cette place ³. A la bataille d'Azincourt il forma avec dix-sept autres gentilshommes le projet de tuer le roi d'Angleterre : parvenu dans la mêlée tout auprès du prince anglais, il tua David Game, chevalier du pays de Galles qui venait d'abattre deux de ses compagnons, et tomba à son tour sous les coups d'un adversaire inconnu ⁴. — Il n'était pas marié.

Bertrand DE BOURNONVILLE, écuyer, frère puiné du précédent, servait en qualité d'écuyer dans la compagnie de son frère, selon la montre qui en fut faite devant Bourges, le 24 juin 1412 ⁵. Il fut tué avec Enguerran. Le P. Anselme ne le mentionne pas dans la généalogie de cette famille qu'il a dressée. Pourtant il est incontestable qu'il était frère d'Enguerran puisque tous les contemporains l'attestent. — Mêmes armes que ci-dessus.

¹ Titres scell. de Clairembault, t. XX, Bibl. imp.

² Collection de Bourgogne, t. XXIV, aux Mss. de la Bibl. imp.

³ Chron. de Monstrelet, ch. 183.

⁴ Monstrelet, Saint-Remy, ch. 62. — Vies des Grands Capitaines, par Mazas. t. IV, p. 497.

⁵ Titres scell. de Clairambault, t. XX, Bibl. imp.

BOURS (MESSIRE WITARD DE). — On trouve ce nom dans tous les chroniqueurs et dans les divers manuscrits de Monstrelet ; Wistasse de Bours (Saint-Rémy, Wavrin); Wicart de Boinges Monstrelet, n° 2683.

Guillaume de Bours, dit Witard, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, servait comme écuyer, avec un autre écuyer de sa compagnie à la défense d'Ardres, et donna quittance de ses gages, le 6 mai 1389 ¹ (soeau : écu à une bande de vair). Il était chevalier et chambellan du duc de Bourgogne quand il reçut du duc un présent de 700 livres, en 1394, pour avoir fait le voyage de Prusse. Le duc lui donna encore 75 livres tournois pour des voyages qu'il avait faits à Paris, à Frise et à Calais, en 1396. On l'envoya d'Arras à Paris, où se trouvait le duc de Bourgogne, en 1402, pour lui parler touchant le départ de la comtesse de Savoie ². Le 4 mars 1405 il reçut un trimestre de ses gages de chambellan du roi et du duc Jean-sans-Peur ³. Le 30 octobre suivant, Jean-sans-Peur lui délivra 16 livres 16 sous et 4 deniers pour location de chevaux quand ce prince l'eut envoyé réunir des hommes d'armes et les diriger sur Paris. Guillaume de Bours, on l'a vu et on va le voir, n'épargnait ni son temps, ni ses peines, aussi, le 4 mai 1406, le duc de Bourgogne lui accorda-t-il une pension de 400 francs d'or sur la recette générale de ses finances « pour reconnaître ses grands services passés et se l'attacher davantage, » et quand, le 21 juillet de l'année suivante, il retrancha à la plupart de ses officiers leurs gages et pensions l'excepta-t-il de cette mesure. En 1407, Guillaume servait le duc de Brabant, sous les ordres du comte de Nevers, avec une compagnie composée d'un chevalier et de neuf écuyers. On l'envoya de Lille à Paris, le 26 avril 1407, pour parler au roi, et il en repartit le 10 mai ⁴. Il accompagna le duc de Bourgogne dans son expédition contre les Liégeois, en 1408 ⁵. Son maître l'envoya auprès du duc de Bretagne, le 20 mai 1411 ; le 8 septembre suivant, il fit montre, comme chevalier baneret, de deux chevaliers bacheliers et de trente-

¹ Titres scell. de Clairambault, t. XX, Bibl. imp.

² Collect. de Bourgogne, t. XXIV, aux Mss. de la Bibl. imp.

³ Titres scell. de Clairambault, t. XX, Bibl. imp.

⁴ Collect. de Bourgogne, t. XX, Bibl. imp.

⁵ Monstrelet, ch. 47.

deux écuyers devant le maréchal de Bourgogne, à Montreuil ¹. Il était alors à peine de retour du nouveau voyage qu'il venait de faire de Lille à Paris, en juin, avec Jean Mercier, conseiller du duc Jean, pour négocier une alliance entre lui et le duc de Bretagne ². Il fut employé, en 1412, avec Guy de Salins et David de Brimeu, seigneur de Humbercourt, à passer en revue des compagnies de gens d'armes en l'absence du maréchal de Bourgogne ³. En 1413, il fut chargé, avec quelques autres, de ramener M^{me} Catherine de Bourgogne, de Beauvais, et de recevoir les joyaux de sa dot que le roi de Sicile renvoyait en même temps qu'elle à son père ⁴. — Guillaume de Bours avait épousé Catherine de Poucques, de laquelle il n'eut qu'une seule fille et héritière, Marguerite, alliée à Jean V, sire de Créqui. Cette ancienne famille, éteinte, était connue en Cambrésis, dès 1159 ⁵. — Armes : *de gueules à la bande de vair*.

BOUSIES (MESSIRE LOUIS DE). — Rien (Saint-Rémy et Monstrelet, n^o 2680 et 5016) ; Bussy (Monstrelet, n^o 2684) ; Boissy (Monstrelet, n^o 2685).

Louis DE BOUSIES, chevalier, seigneur dudit lieu, pair du Cambrésis, fils de Louis de Bousies, chevalier, seigneur dudit lieu, et père d'autre Louis de Bousies ⁶. — Cette famille, qui existe encore en Belgique, était originaire du Cambrésis où elle possédait dès l'an 1007 la pairie de son nom. Wautier de Bousies accompagna Baudoin, comte de Hainaut, à la 5^{me} croisade ⁷. — Armes : *d'azur à la croix d'argent*.

BOUZINCOURT (LE SEIGNEUR DE). — Bousencourt (Monstrelet, mss. 2684) ; rien dans Saint-Rémy, ni dans les n^o 2680 et 5016 de Monstrelet.

¹ Collect. Du Chesne, t. VII, p. 24, aux Mss. de la Bibl. imp.

² Collect. Bourgogne, t. XXIV, Bibl. imp.

³ Titres scell. de Clairambault, t. XX, Bibl. imp.

⁴ La Barre, Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourgogne, t. II, p. 128.

⁵ Hist. de Châtillon, par Du Chesne, p. 461 et suiv. — Le Carpentier, Hist. du Cambrésis, t. I, p. 311.

⁶ Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

⁷ Annuaire de la Noblesse, par Borel d'Hauterive. — Nobil. des Pays-Bas, par Vegiano, Sr^r d'Hovel.

C'est Jean de Humières, chevalier, seigneur de Bouzincourt, troisième fils de Mathieu de Humières, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Jeanne d'Azincourt. Il donna quittance pour lui, un chevalier bachelier, douze écuyers et quatre archers de sa compagnie servant sous les ordres du duc de Bourgogne, le 8 mai 1412¹. Il assista au siège de Bourges, en 1412, et y fut fait prisonnier². — Il n'était pas marié. — (Voir pour la notice au mot HUMIÈRES). — Armes : *d'argent fretté de sable*.

BOUTERY (MESSIRE CHARLES). — Ce nom n'est pas cité dans Saint-Rémy ni dans les manuscrits de Monstrelet n^{os} 2680, 5016, 2684. On le trouve dans tous les autres.

Charles BOUTERY, chevalier, vicomte de Maisnières et de Cambet, seigneur de Huppy, chambellan du duc de Bourgogne : fils unique de Jean Boutery, chevalier, vicomte de Maisnières et de Cambet, seigneur de Huppy, et de N... de Belleperche. Il avait reçu la chevalerie et avait été créé chambellan du duc de Bourgogne, en 1412. Il ne s'était pas marié et fut le dernier de sa maison. — Connue dès le xii^e siècle, cette famille s'était établie en Vimeu, vers 1226, dans la personne de Jean Boutery, seigneur de Bommy, avec qui commence la généalogie suivie³. — Armes : *d'argent à trois bouteilles d'azur*.

BRABANT (LE DUC DE). — Cité dans tous les manuscrits de Monstrelet, dans les chroniques de Saint-Rémy, Wavrin, Félin, Juvénal des Ursins, Guillaume Gruel, etc.

Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, de Lothier, de Luxembourg et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Réthel, pair de France, était le second fils de Philippe de France, duc de Bourgogne, et de Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois. Né en 1384, il devint en 1405 duc de Brabant et de Lothier par l'abdication que fit en sa faveur sa grande tante maternelle, Jeanne. Le 26 août de la même année il reçut du roi le comté de Réthel en pairie. Il embrassa

¹ Titres scell. de Clairambault, t. XX, Bibl. imp.

² P. Anselme, t. VIII, p. 274.

³ Nobil. de Ponthieu et de Vimeu, par René de Belleval, t. I, p. 76-77. — Notice sur la maison de Boutery, par un gentilhomme picard, in-8^o de 3 feuilles. — Trésor général. de D. Villevielle, au Cab. des titres de la Bibl. imp.

le parti du duc de Bourgogne, et rejoignit malgré lui l'armée française à Azincourt ; il se hâta tellement de quitter Lille avec une douzaine de gentilshommes qu'il ne prit pas le temps de revêtir son armure et qu'il s'était fait une cotte d'armes avec l'étendart blasonné d'un de ses trompettes dans lequel il avait fait un trou pour passer la tête et qui flottait sur ses épaules ¹. Son corps fut d'abord transporté à Furnes, puis à Terveren. Il avait épousé en premières noces, le 21 février 1402, Jeanne de Luxembourg, et en secondes noces, le 6 juillet 1409, Elizabeth de Luxembourg ². — Armes : *écartelé au 1 et 4 semé de France à la bordure componée d'argent et de gueules qui est Bourgogne moderne, au 2 et 3 de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules qui est Brabant.*

BRIMEU (LE SEIGNEUR DE). — Brimeul (n° 2684) ; cité partout.

Il ne s'agit pas ici d'un membre de l'ancienne et illustre famille de Brimeu, comme on pourrait le croire, mais de Louis Tyrel, chevalier, seigneur de Brimeu et de Saint-Maxent, chambellan du roi et du duc de Bourgogne, né en 1361, fils unique de David Tyrel, chevalier, seigneur de Brimeu et de Saint-Maxent, chambellan du roi, et de Mahaut de Ghistelles, et petit-fils de Guillaume Tyrel, chevalier, et d'Isabelle, dame et héritière de Brimeu, la dernière représentante de la branche aînée de sa maison. — Louis fut fait prisonnier par les Anglais en 1405 sous les murs du château de Merck en Boulonnais ³ ; il dut être remis en liberté sur parole, puisqu'en 1414 il recevait encore du duc de Bourgogne 308 écus d'or pour l'aider à payer sa rançon ⁴. Il accompagna ce prince contre les Liégeois, en 1408 ⁵, et le servait encore en 1410, comme chevalier baneret, avec un chevalier bachelier, dix-neuf écuyers et vingt-deux archers ⁶. Il fut un de ceux qui allèrent chercher à Beauvais Catherine de Bourgogne quand le roi Louis de Sicile la renvoya à son père, en 1413 ⁷. — De sa femme dont le nom est

¹ Hist. des ducs de Bourgogne, par M. de Barante, t. IV, p. 248. — Chron. de Saint-Remy, ch. 62.

² P. Anselme, t. I, p. 248.

³ Chron. de Monstrelet, ch. 24.

⁴ Collect. de Bourgogne, t. XXIV, mss. de la Bibl. imp.

⁵ Chron. de Monstrelet, ch. 47.

⁶ Collect. de Bourgogne, t. XXIV.

⁷ Chron. de Monstrelet, ch. 112.

inconnu Louis Tyrel n'eut qu'une seule fille et héritière ¹. — Depuis l'alliance avec Isabelle de Brimeu, les Tyrel de cette branche avaient ajouté à leurs armes celles de Brimeu. Louis portait donc : *écartelé au 1 et 4 de gueules à la bande d'argent accompagnée de six croix recroisetées au pied fiché de même, qui est Tyrel, au 2 et 3 d'argent à trois aiglettes de gueules membrées et becquées d'azur, qui est Brimeu.* (Voir au mot POIX).

BROUILLY (ANTOINE DE). — Broly (Monstrelet, n^o 2683, 6486 et 32, fonds La Vallière) ; rien dans les n^o 2680, 5016, 2684 ni dans Saint-Rémy).

Antoine DE BROUILLY, chevalier, seigneur dudit lieu, gouverneur de Saint-Riquier, fils de Jean de Brouilly, chevalier, et de Marie de Crane, avait épousé, le 3 mars 1383, Jeanne de Ghisteltes de laquelle il eut des enfants. — C'est avec Jean de Brouilly que commence la généalogie suivie produite par Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, lorsqu'il fit ses preuves pour être reçu chevalier des ordres du roi ² le 31 décembre 1661. Du Chesne seul établit la filiation depuis Charles, seigneur de Brouilly, en 1248 ³. — Armes : *d'argent au lion de sinople, armé, lampassé et couronné de gueules.*

BRUCAMPS (GRENIER DE). — Brusquant (Monstrelet, n^o 2684 et 6486) ; rien dans les n^o 2680, 5016 et Saint-Rémy.

On n'a pu retrouver aucun document sur ce personnage ni sur la famille à laquelle il appartenait.

BUAT (JEAN DU). — Briac (Monstrelet, n^o 2684) ; Buant (id. n^o 2678) ; Buart (id. 32, fonds La Vallière) ; rien dans les n^o 2680 et 5016 de Monstrelet, ni dans Saint-Rémy.

Jean DU BUAT, seigneur de Bracé, était fils de Jean du Buat, et de Colette de Saint-Aignan, dame de Bracé, avec qui commence la généalogie suivie de cette

¹ P. Anselme, t. VII, p. 821 et suiv. — Hist. de la maison de Coucy, par Du Chesne. — La Morlière. — Le Carpentier, Hist. du Cambrésis, t. II, p. 890.

² Dossier orig. au Cab. des titres de la Bibl. imp. — La Chesnaye-des Bois. — Hist. d'Harcourt, par La Roque, p. 123-123.

³ Collect. Du Chesne, t. XXIV, p. 865. Bibl. imp.

famille d'origine normande et établie en Anjou en 1395. Jean avait épousé Jeanne de Lamboule de laquelle il avait eu des enfants ¹. — Armes : *d'azur à trois quintefeuilles d'or*.

BUISSON (BERTRAND DU). — Source : les histoires de Bretagne de dom Morice et de dom Lobineau.

Bertrand du Buisson portait la bannière du comte de Richemont au siège de Parthenay, en septembre 1415 ; il suivit le comte en Normandie et delà à Azincourt où il fut tué avec ses enfants, disent les historiens précités. — On n'a pu rien découvrir sur la famille à laquelle Bertrand appartenait.

C.

CARDONNE (MESSIRE FERRY DE). — On trouve ce nom tantôt écrit Sardonne, tantôt Cardonne dans tous les manuscrits de Monstrelet, à l'exception toutefois des n^{os} 2680 et 5016 ; dans le n^o 2683 il est suivi de la qualification de chevalier.

Le personnage dont il s'agit ici s'appelait-il Sardonne, Cardonne ou Candonne ? Nous laisserons à d'autres plus heureux le soin d'approfondir cette question et de rechercher l'identité de ce chevalier. — Dans un armorial mss. fait par Cécille, héraut d'armes de Vermandois, à la fin du xv^e siècle ², on trouve une famille de Cardonne, qui portait *de gueules à trois annelets d'or*. — On trouve ailleurs ³, un Guillaume de Candonne, chevalier, au service du roi pour passer en Angleterre en 1380 avec huit chevaliers bacheliers et soixante-quinze écuyers. Le sceau porte *une fasce et un lion léopardé au canton dextre du chef*.

CAURROY ET SON FRÈRE (LE SEIGNEUR DE). — Caucroy (Monstrelet, n^o 2678 et 32 fonds La Vallière) ; cité encore par les manuscrits de Monstrelet n^{os} 2681, 2683 et 6486.

¹ La Chesnaye-des-Bois.

² Orig. sur papier avec blasons coloriés. — Bibl. de l'auteur.

³ Titres scell. de Clairambault, t. XXIV. Bibl. imp.

Il y a tout lieu de croire que ce seigneur de Caurroy était Jean de Caurroy, chevalier bachelier, qui servait le duc de Bourgogne, en 1410, avec un chevalier, trois écuyers et trois archers ¹ ; et que son frère était Guillaume de Caurroy, écuyer, qui donna quittance de ses gages et de ceux de quatorze écuyers servant dans sa compagnie contre les Anglais partout où il plaira au roi, sous le commandement du duc de Berry, à Rouen, le 20 septembre 1415 : sceau : écu à 3 fasces frettées ². Tous deux devaient être fils de Guillaume, seigneur de Caurroy, chevalier, qui servait le roi en 1380 et qui portait les mêmes armoiries. — Cette famille, originaire du Ponthieu, est éteinte depuis longtemps : c'est à elle qu'appartenaient l'hermite de Caurroy et Pierre de Caurroy, chevaliers, vivant en 1099 et en 1220. — la généalogie suivie s'établit depuis Renaut de Caurroy, époux de N..., vivant avec ses frères au commencement du xv^e siècle ³. — Armes : *fascé d'or et de gueules de huit pièces, l'or fretté de gueules.*

CAYEU, CHEVALIER, ET SON FRÈRE PAYEN (LE BÈGUE DE). — Quageux (Monstrelet, n^o 2684); rien dans Saint-Rémy et dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Jean DE CAYEU, dit le Bègue, chevalier, seigneur de Visme, Machy, Senarpont, Dominois et Bouillancourt, capitaine des ville et château de Bayeux, chambellan du roi, en 1411 ⁴ ; il était fils aîné de Jean de Cayeu, chevalier, seigneur de tous les lieux susdits, et d'Isabeau d'Ailly : il n'était pas encore marié quand il fut tué à Azincourt.

Mathieu DE CAYEU, dit Payen, chevalier, frère puîné du précédent, comme lui sans alliance. — Leur troisième frère, Hugues, étant évêque d'Arras, ils furent les derniers représentants de cette noble et ancienne famille dont la généalogie suivie commençait avec Anseau de Cayeu, vivant en 1128 ⁵. — Armes : *Parti d'or et d'azur à la croix ancrée de gueules.*

¹ Collect. de Bourgogne, t. XXIV, Bibl. imp.

² Titres scell. de Clairambault, t. XXVI, Bibl. imp.

³ Mém. généal. mss. par Haudicquer de Blancourt, t. XVI, p. 286, au Cab. des titres, Bibl. imp.

⁴ Collect. Gaignières, t. 649, 1, Mss. Bibl. imp.

⁵ La Morlière. — Nobil. de Ponthieu et de Vimeu, t. II, p. 68 et suiv.

CHAILLY (LE SIRE DE). — Source unique : La Roque, histoire de la maison d'Harcourt, t. 1, p. 773.

Galahaut DE CHAILLY, chevalier, gruyer de la forêt de Bière. Son fils, Galahaut de Chailly, qui lui avait été adjoint comme gruyer et maître servant, par chartes royales des 22 juin et 2 août 1412, fut investi, par lettres du roi Charles VI, données à Rouen, le 14 octobre 1415, des mêmes fonctions de maître et gruyer de la forêt de Bière que laissait vacantes la mort toute récente de son père à Azincourt ¹. — Armes : *vairé d'argent et de sable*.

CHALONS (JEAN DE). — Cité par le P. Anselme dans son histoire des Grands Officiers de la Couronne, t. VIII, p. 420.

Jean DE CHALONS, chevalier, seigneur de Ligny-le-Châtel, troisième fils de Louis de Chalons, comte de Tonnerre, et de Marie de Parthenay : il accompagna le duc de Bourgogne dans son expédition contre les Liégeois, en 1408 ². Sans alliance connue. — Cette illustre famille des comtes de Bourgogne, d'Auxerre, et de Tonnerre, seigneurs d'Arlay et princes d'Orange, avait pour auteur Othon-Guillaume, comte de Bourgogne, vivant en l'an 1000 avec Ermentrude, fille de Renaud, comte de Reims et de Boucy, et d'Albrade de Lorraine, sa femme ³. — Armes : *de gueules à la bande d'or*.

CHALUS (ROBERT DE). — Cité par tous les chroniqueurs.

C'était Robert de Chabannes, seigneur de Chalus, fils de Hugues de Chabannes, seigneur de Chalus ; il fit son testament le 10 août 1410, et avait épousé Alix de Bort, dame de Pierrefitte, de laquelle il avait eu des enfants. — Les généalogistes ne sont pas d'accord sur l'origine de cette noble famille : les uns la disent issue des anciens comtes d'Angoulême, princes de Chabonais, en 1120 ⁴ ; d'autres établissent sa filiation depuis Esquivaut de Chabannes, en 1170 ⁵ ; d'autres depuis Eble de Chabannes, co-seigneur de Chalus, en 1229 ⁶, d'autres

¹ La Roque, Hist. d'Harcourt, t. I, p. 773.

² Chron. de Monstrelet, ch. 47.

³ P. Anselme, t. VIII, p. 409 et suiv.

⁴ Borel d'Hauterive, Annuaire de la Noblesse, années 1848 et 1852.

⁵ Mém. sur la maison de Chabannes, Paris, 1759, in-8°.

⁶ La Chesnaye-des-Bois, Dictionn. hist. de la Noblesse.

enfin seulement depuis Hugues de Chabannes, père de Robert, tué à Azincourt ¹.
— Armes : *de gueules au lion d'hermines, couronné, armé et lampassé d'or.*

CHAMBOIS (LE SEIGNEUR DE). — Chambors (Monstrelet, n° 2684).

— Toutes sources.

Jean de TILLY, chevalier, seigneur de Chambois, conseiller et chambellan du roi, tué à Azincourt, était fils unique de Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Chambois, et de Marguerite de Sacquainville. Il fit montre, le 22 septembre 1415, en qualité de chevalier bachelier, de sa compagnie composée de six chevaliers bacheliers et de quatre écuyers ². Il avait des enfants de Béatrix de Clermont-Nesle, sa femme. — Généalogie suivie et prouvée depuis Arnaud, sire de Tilly, qui alla avec Guillaume le Batard, à la conquête de l'Angleterre ³. — Armes : *d'or à la fleur de lys de gueules.*

CHARNY-EN-LAONNAIS (LE SEIGNEUR DE). — Serny (Monstrelet, n° 6486); Crany (id 32, fonds La Vallière); Huy (id n° 2683); rien aux n° 2680 et 5016, ni dans Saint-Rémy.

On n'a pu retrouver le véritable nom de ce personnage.

CHARTRES, LE JEUNE, ET SES DEUX FRÈRES (MESSIRE HECTOR DE). — Saint-Rémy supprime les mots : le Jeune; cité partout sauf dans les n° 2680 et 5016 de Monstrelet.

Hector de CHARTRES, chevalier, seigneur d'Ons-en-Bray, Alcmne et Cau-deville, fils aîné d'Hector de Chartres, seigneur d'Ons-en-Bray, baron de Chêne-Doré, grand-maitre des eaux et forêts en Normandie et en Picardie, maitre d'hôtel du roi, et de Blanche de Nesle, dame de Savigny, sa seconde femme ⁴.

Le 27 août et le 8 octobre 1401, Hector fit montre à Paris de sa compagnie, composée de neuf écuyers servant « tant à faire vuïdier certaines gens d'armes et

¹ P. Anselme, t. VII, p. 130.

² Titres scell. de Clairambault, t. 106, Bibl. imp.

³ La Chesnaye-des-Bois, Dictionn. de la Noblesse.

⁴ P. Anselme. t. VI, p. 400.

autres gens de guerre qui sont en ce royaume que pour autres causes ¹. » Sceau : écu écartelé de Chartres et de Nesle, à cause de sa mère ; cimier : un bouquet de plumes. Il avait épousé Antoinette de Hémeri, de laquelle il n'eut qu'une seule fille, Isabeau de Chartres, femme d'Antoine de Lévis, comte de Villars. Le P. Anselme et d'après lui d'autres écrivains l'ont mal à propos confondu avec son père ; le soin qu'ont eu les chroniqueurs de dire qu'Hector de Chartres *le Jeune* fut tué à Azincourt aurait dû éviter toute confusion et empêcher le P. Anselme de tomber dans une erreur aussi grossière ; il est certain en effet qu'étant donné deux personnages portant le même prénom, le père et le fils, les mots *le Jeune* s'appliquent au fils et non au père. Le père de notre Hector était de plus fils unique et Hector le jeune avait trois frères, dont deux furent tués avec lui, et le troisième, Renaud, devint cardinal, archevêque et duc de Reims, pair et chancelier de France. Jean de Chartres, aïeul d'Hector, est le premier degré de la généalogie suivie, bien courte, puisque le nom de Chartres disparut avec Hector et ses deux frères, les derniers représentants de leur maison. — Armes d'Hector : *écartelé au 1 et 4 d'argent à deux fasces de gueules, qui est de Chartres, au 2 et 3 de gueules semé de trèfles d'or à deux bars adossés de même, qui est de Clermont-Nesle.*

Pierre DE CHARTRES, chevalier, frère puiné du précédent ; il fut condamné à payer une amende en 1406 pour insulte faite au bailli de l'évêque de Beauvais ². Il fit montre à Paris, le 27 août 1408, d'un chevalier et de huit écuyers de sa compagnie ³ ; tué avec son frère, sans alliance. — Mêmes armes.

Jean DE CHARTRES, écuyer, frère puiné du précédent, fit montre à Paris, le 27 août 1408, d'un chevalier et de huit écuyers de sa compagnie ⁴. — Tué sans alliance. — Mêmes armes.

CHASTELER ET SON FRÈRE (MESSIRE MICHEL DE). — Du Chastellier (dans tous les manuscrits de Monstrelet, sauf le n° 2683) ; rien aux n° 2680 et 5016.

Michel DE CHASTELER, chevalier, seigneur de Moulbais, était fils atné d'Arnould de Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais, Oisy et Hellesmes, et de Jeanne

¹ Dossier origin. au Cab. des titres.

² P. Anselme, t. VI, p. 400.

³ Dossier origin. au Cab. des titres.

⁴ Ibidem.

de Pottes. Il avait épousé 1^o Marguerite d'Oisy, 2^o Gertrude de Gavre, dame d'Ansermont, dont suite. — La généalogie suivie de cette ancienne famille s'établit depuis Ferry I^{er}, duc de Lorraine, époux de Ludmille de Pologne, en 1179 ¹. — Armes : *d'argent à la bande de gueules accompagnée d'un lion de sable.*

Fastre DU CHASTELER, 3^{me} frère du précédent, tué avec lui, sans alliance connue ².

CHATEAUGIRON (JEAN DE). — Ce nom est fourni par les histoires de Bretagne de dom Morice et de dom Lobineau.

Jean DE CHATEAUGIRON, secrétaire du comte de Richemont, était fils de Patris de Chateaugiron, sire dudit lieu, et de Valence de Baing, dame de Poligné. Généalogie suivie depuis Anquetil, sire de Chateaugiron, en 1008 ³. Armes : — *d'or au chef d'azur.*

CHATILLON, SIRE DE DAMPIERRE (JACQUES DE). Toutes les chroniques.

Jacques DE CHATILLON, seigneur de Dampierre, Cempuis et Rollaincourt, conseiller et chambellan du roi, amiral de France depuis le 23 avril 1408, en remplacement de Pierre de Brébant, dit Clignet, qui avait dû cette charge à l'amitié du duc d'Orléans, tandis que Jacques ne la devait qu'à la protection du duc de Bourgogne. Cette rivalité fut cause de grands différends entre eux. Jacques fut enfin suspendu de ses fonctions et se retira dans son château de Rollaincourt ; il n'en sortit plus que pour amener au roi des gens d'armes à sa solde et pour perdre glorieusement la vie en combattant à Azincourt. Il fut enterré à Hesdin dans l'église des frères mineurs ⁴. Il était fils de Hugues de Châtillon, seigneur de Dampierre, Cempuis, Rollaincourt, grand-maitre des arbalétriers, mort en 1390, et d'Agnès de Séchelles. Jacques était issu au xiv^e degré de Miles, seigneur de Châtillon et de Bazoches, vivant en 1030, et le premier auteur connu de cette noble et illustre maison quatorze fois alliée à celle de France. La branche cadette

¹ Généal. de la maison de Chasteler avec les preuves, 2^{me} édit. Bruxelles, 1777, petit in-folio. — Le Carpentier, Hist. du Cambrésis. — La Chesnaye-des-Bois. — Nobil. des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, par Vegiano, sr d'Hovel.

² Généal. de la maison du Chasteler, avec les preuves, p 16.

³ Hist. général. des plus illustres maisons de Bretagne, par A. du Paz, p. 142 et suiv. — Nobil. et armorial de Bretagne, par P. de Courcy.

⁴ Chron. de Monstrelet, ch. 150.

de Dampierre à laquelle il appartenait s'éteignit à la fin du xv^e siècle par un double mariage dans les familles de Lannoy et de Soissons-Moreuil ¹. — Armes : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé de deux lions rampants et affrontés de sable.*

CHATILLON (MESSIRE CHARLES DE). — Toutes sources, sauf Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Charles DE CHATILLON, chevalier, seigneur de Survilliers et de Marigny, conseiller et chambellan du roi, fils aîné de Gaucher de Châtillon, seigneur de Troissy et de Marigny, et de Jeanne Cassinel, dame de Survilliers. Il avait épousé en 1407 Marie des Essarts d'Ambleville dont suite ². — Armes : *de Châtillon brisé en chef d'une merlette de sable au canton dextre.*

CHATILLON (ROBERT DE). — Source unique : l'Histoire des Grands Officiers, par le P. Anselme, t. VI, p. 126, et l'histoire de la maison de Châtillon, par Du Chesne.

Robert DE CHATILLON, chevalier, seigneur de Douy et de Bry, chambellan et cousin du roi Charles VI, ainsi qualifié dans un ordre de ce prince du 4 mars 1411 au comte de Saint-Pol d'installer Robert dans l'office de maître des eaux et forêts du duché d'Alençon et du comté de Valois. Il avait été créé conseiller et chambellan du roi en 1412. — Robert était le troisième fils de Gaucher de Châtillon, seigneur de Dours, et de N. de Pacy ; de Marie de Pacy, dame de Bry-sur-Marne, qu'il avait épousée le 14 octobre 1388, il n'eut qu'un fils mort sans postérité ³. — Armes : *de Châtillon au chef chargé de trois coquilles de gueules.*

CHATILLON (HUGUES DE). — Sources : Le P. Anselme, Hist. des Grands Officiers, t. VI, p. 108, et Histoire de la maison de Châtillon, par Du Chesne.

Hugues DE CHATILLON, fils puiné de Jacques de Châtillon, seigneur de Leuze,

¹ P. Anselme, t. VI, p. 112 et t. VII, p. 816. — Hist. de Châtillon par A. Du Chesne, et par le ch^{er} de Courcelles.

² P. Anselme, t. VI, p. 116. — Hist. de Châtillon, par Du Chesne et par le ch^{er} de Courcelles.

³ Ibidem. p. 126.

Blais et La Bastie, et de Marie de Harchères. Sans alliance. — Armes : de Châtillon brisé en chef d'une fleur de lys au pied nourri de sable.

CHATILLON (GASPARD DE). — Mêmes sources que pour Hugues, qui précède.

Gaspard DE CHATILLON était frère puiné de Hugues qui précède, et comme lui il n'était pas marié. — Leur frère aîné, Nicolas fut le dernier de cette branche de la maison de Châtillon, dite des seigneurs de Leuze. — Mêmes armes.

CHAULE, SEIGNEUR DE BRÉTIGNY (JEAN DE). — Rien dans Saint-Rémy, ni dans les manuscrits de Monstrelet, n^{os} 2684, 5016 et 2680. On trouve ce nom dans tous les autres.

Jean DE CHAULE était fils de Miles de Chaule, chevalier, seigneur de Brétigny, vicomte de Clignon. Sa sœur, Marguerite de Chaule, avait épousé Louis, sire de Chepoy, qui fut tué également à Azincourt ¹. — Armes : d'argent à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules.

CHAUMONT-SUR-LOIRE (LE SEIGNEUR DE). — Hautmont-sur-Loivre (Monstrelet, n^o 6486) ; Havemont (id. n^o 32, fonds La Vallière et 2678) ; partout excepté dans Saint-Rémy et dans les n^{os} 2684 et 5016 de Monstrelet.

Hugues d'Amboise, chevalier, seigneur de Chaumont-sur-Loire et de Saint-Vérain, conseiller et chambellan du roi, était fils aîné de Hugues d'Amboise, chevalier, seigneur de Chaumont et de Saint-Vérain, et de Marguerite de Joinville, sa seconde femme : il accompagna le roi avec dix-sept écuyers dans son expédition en Picardie contre le duc de Bourgogne, en 1413. De Jeanne Guénand, sa femme, il laissait des enfants ². — Le P. Anselme confond le père avec le fils et les fait mourir tous deux à Azincourt : c'est une erreur et il est facile de s'en convaincre ; en 1362 le premier Hugues recevait du roi 200 francs d'or pour payer sa rançon aux ennemis qui l'avaient *naguères* fait prisonnier en Bourgogne : puisqu'avant 1362 il avait déjà combattu, puisqu'il avait été pris, cela suppose

¹ P. Anselme, à la général. de Chepoy. — Armor. mss. de Cecille, Bibl. de l'auteur.

² P. Anselme, t. VII, p. 123. — Borel d'Hauterive, annuaire de la Noblesse, année 1856.

qu'il avait l'âge d'homme, au moins vingt ans ; il aurait donc été bien trop vieux pour assister à la bataille d'Azincourt, et il s'agit très certainement de son fils Hugues. — Celui-ci appartenait à une branche éteinte en 1524 de cette illustre famille issue de Pierre, seigneur de Berrie en Laudunois, vivant en 1100, avec qui commence la généalogie suivie. — Armes : *palé d'or et de gueules de six pièces.*

CHAVERCY (LE SEIGNEUR DE). — Chavenchy (Monstrelet, n° 2684) ; cité partout.

C'est Pierre d'Orgemont, chevalier, seigneur de Chantilly, Montjay, Chavercy et Marines, chambellan du roi, échanson du duc de Bourgogne, et maître des requêtes de l'hôtel du roi, le 23 novembre 1413. Il était fils aîné d'Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly et de Montjay, et de Catherine Paillart. Il avait épousé le 30 mars 1404 Jacqueline Paynel de laquelle il eut un fils, Pierre, qui fut le dernier de la branche aînée. — Cette famille, qui a donné un chancelier de France, le 20 novembre 1373, avait pour auteur Pierre d'Orgemont, bourgeois de Lagny-sur-Marne en 1316. La branche aînée s'éteignit en 1492, et la seconde, des seigneurs de Méry-sur-Oise, s'est éteinte en 1587¹. — Armes : *d'azur à trois épis d'orge d'or, mis en pal.*

CHEPOY (LE SEIGNEUR DE). — Cheppon (Monstrelet, n° 2678) ; Espoy (id. n° 2683) ; cité aussi par les n°s 2681, 6486 et 32, fonds La Vallière.

Louis DE CHEPOY, chevalier, seigneur dudit lieu en Beauvoisis, était le seul fils de Jean, seigneur de Chepoy, et de Guillemette Le Mercier de Noviant. De Marguerite de Chaule, sa femme, il ne laissait aussi qu'un seul fils. — Cette ancienne famille dont la généalogie suivie est établie depuis Thibaut, sire de Chepoy, amiral et grand-maître des arbalétriers en 1296, s'éteignit à la fin du XVI^e siècle². — Armes. *d'or à cinq châteaux maçonnés de sable, les tourelles et portails de gueules.*

¹ P. Anselme, t. VI, p. 337. — La Chesnaye-des-Bois. — Hist. des Chanceliers de France, par Du Chesne. — Eloge des présid. au parlem. de Paris, par Blanchart, p. 15. — Généal. des M^e des requêtes, par le même, p. 28.

² P. Anselme, t. VII, p. 739 et suiv.

CHESNEL (GEORGES). — Cité seulement par dom Lobineau, dans son Histoire de Bretagne.

Georges CHESNEL n'était encore qu'écuyer quand il signa la ligue bretonne pour s'opposer à l'invasion du pays, en 1379 ¹. Il prêta serment au duc de Bretagne en 1402 comme capitaine de Saint-Aubin du Cormier : son sceau, attaché à cet acte, porte trois marmites ; supports : deux lions ; cimier : un cygne les ailes éployées. En 1403 il fut créé chambellan du duc de Bretagne ; il servit en cette qualité de témoin à une charte du duc de Bretagne, le 18 février 1410, et scella le traité de mariage d'Anne de Bretagne, fille de Jean V, et du fils aîné du duc de Bourbon, le 19 juillet 1412 ². — Georges Chesnel, chevalier, seigneur de La Ballue, qui épousa en 1440 Françoise Hamon et en 1450 Catherine de Rohan Du Gué de Lisle, pouvait être son fils ³ ? — Armes : *d'argent à trois marmites de sable.*

CHÉVENON (GUILLAUME DE). — Cité par le P. Anselme, t. II, p. 279.

Guillaume DE CHÉVENON, chevalier, seigneur de Pacy, Chézeaux et Sermoise, fils de Jean de Chévenon, écuyer, seigneur de Chévenon, Chézeaux, Pacy, Sermoise, Puly et Nigenne, huissier d'armes et écuyer d'écurie du roi, capitaine du château de Vincennes, et de Philippe de Digoine. Il avait épousé Héliette Girard dont il n'eut pas d'enfants. — Cette famille a donné un évêque comte de Beauvais, pair de France, mort le 10 février 1419, deux capitaines du bois de Vincennes et deux écuyers tranchants du roi, de 1370 à 1374 ⁴. — Armes : *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois quintefeuilles de même.*

CHIN (LE SEIGNEUR DE). — Partout sauf dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

C'est Gilles DE CHIN, chevalier banneret, seigneur dudit lieu et de Busignies, chambellan du roi, fils de Gilles V, sire de Chin. — Il combattit à Namur, en septembre 1386, contre le sire de Cavrines : il figura dans un pas d'armes en 1400, et en 1406 scella des lettres par lesquelles Pierre de Brébant, amiral de

¹ Preuves de l'Hist. de Bretagne, par dom Lobineau.

² Preuves de l'Hist. de Bretagne de dom Morice.

³ Nobil. et armor. de Bretagne, par P. de Courcy.

⁴ P. Anselme, t. II, p. 279. — Gallia Christiana. — Louvet, antiquités du Beauvoisis. — La Chesnaye-des-Bois.

France, promettait de garder fidèlement la ville de Chimay et d'en laisser l'accès libre au comte de Hainaut ¹. Gilles était au nombre des seigneurs qui rejoignirent le comte de Saint-Pol quand celui-ci voulut prendre sa revanche contre les Anglais après son échec au château de Merck, en 1405, mais le roi l'en empêcha ². Il conduisit à Paris en 1410 les gens du comte de Saint-Pol pour les faire passer en revue ³. Il était avec les Bourguignons qui en 1412 reprirent Vervins sur les Orléanais ⁴. Il donna quittance, à Rouen le 26 septembre 1415, en qualité de banneret, de ses gages et de ceux de sa compagnie composée de deux chevaliers bacheliers et de dix écuyers servant dans le pays de Caux ou partout où il plaira au roi, dans la compagnie du sire de Ligne et sous les ordres du connétable ⁵. Ce fut à la tête de cette petite compagnie qu'il combattit et fut tué à Azincourt, un mois plus tard. Il ne laissait qu'une seule fille d'Anne de Coucy, sa femme. Son corps fut transporté et enterré dans l'église de Busignies et mis sous un tombeau autour duquel on lisait l'épithaphe suivante :

« Chy gist Gilles de Chin gentil
Bannerès chevalier de pris
Qui fu preus, large a sen tems
Les fais d'armées bien sentans.
De batailler et tournoier fort joustas,
Puis la mort à lui s'ajousta
En uu camp couvert de sinoble ⁶
U maint prince et maint home noble
Finirent en afaire militant,
Car Englez furent triumfant.
Le vendredi, je me ramentebre,
xxv jor d'octobre
L'an M.CCCC tout à point
Et xv ans ce seigneur a point

¹ Introduction du poème de Gilles de Chin, p. 1-II, pub. par le baron de Reiffenberg.

² Chron. de Monstrelet, ch. 24.

³ Ibid. ch. 65.

⁴ Ibid. ch. 91.

⁵ Titres scell. de Clairambault, t. XXXII, Bibl. imp.

⁶ Sinoble, le vert en armoiries ; sans doute parce que la bataille fut livrée dans des plaines de blé vert.

La mort. Dix luy face pardon
Pour l'ame avoir gloire par don.
Dalès ¹ luy gist sa noble dame
Anne de Couchy sous la lame,
De Harcourt fu de par sa mère,
Gentille et humble et non amère :
Ot vot Dieux que ² pay'ast son tems
XIII ans ottobre voir
VIII jors. Jésus si vœille avoir
Leur ame en son trosne fin,
Voyant celluy qui est sans fin ³.

Armes : *palé de gueules et de vair de six pièces.*

CLARY (MESSIRE LANCELOT DE). — Cléry (Saint-Rémy) ; Claix (Monstrelet, n° 2684) ; partout ailleurs sauf n° 2680 et 5016.

Jean DE CLARY, chevalier, dit Lancelot, était probablement fils de Hue, sire de Clary, chevalier, qui servait le roi en 1380 dans toutes les expéditions et dont le recueil de Clairambault conserve un grand nombre de quittances. Jean donna quittance, le 24 août 1412, d'une rente qu'il avait sur les revenus de la vicomté de Doullens. Sceau : une fasce ; supports : deux paons ⁴. — Cette famille fut ancienne en Picardie ; elle était connue depuis Raoul de Clary qui fit un accord avec le chapitre d'Amiens, en 1151, et Gilles de Clary témoin d'une chartre en 1197 ⁵. — Armes : *d'argent à la fasce d'azur.*

CLÈRE (JEAN DE). — Sources : le Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye-des-Bois, et une pièce originale du 14 avril 1416 dans le dossier de Clère au Cabinet des titres de la Bibliothèque impériale.

Jean DE CLÈRE, chevalier, baron de La Croix-St.-Leufroy, seigneur de Goupillières et Bailleul, chambellan du roi, fils puiné de Georges, sire et baron de Clère, et de Jeanne de Mallemais, sa seconde femme. Il avait épousé Isabelle

¹ *Après de.*

² *Dieu a voulu que.*

³ *Carpentier, Hist. du Cambrésis, au mot Chin.*

⁴ *Clairambault, titres scell. t. XXXII, Bibl. imp.*

⁵ *Le Carpentier, Hist. du Cambrésis. — La Morlière, p. 165 et 175.*

de Hellande dont il avait un fils, Georget : celle-ci et son fils mineur exposent au roi que Jean, leur mari et père, ayant été tué « en la bataille qui nagaires a esté ablangi contre noz adversaires Dengleterre », et obtiennent délai pour lui faire aveu des seigneuries ci-dessus mentionnées, le 14 avril 1416 ¹. — Famille normande, du bailliage de Rouen, issue par généalogie suivie de Richard, seigneur de Clère et de Bienfaits, chevalier, allié à Rohais Giffart, mort vers 1019, fils de Gilbert, comte de Brionne et petit-fils de Godefroy, comte d'Eu et de Brionne vivant en 921 lequel était fils naturel de Richard I^{er}, duc de Normandie. La branche aînée s'éteignit en 1654 dans les familles d'Arcona et de Préteval : une branche issue de Gilbert, deuxième fils de Richard de Clère, allié vers 1003 à la fille du comte de Huterington, s'établit en Angleterre où elle porta le titre de comte de Pembroke. — Armes : *d'argent à la fasce d'azur chargée d'une aiglette d'or entre deux lionceaux du même.*

CLINCHAMPS (VIGOR DE). — Cité par La Chesnaye-des-Bois, dans son Dictionnaire de la Noblesse, et dans la généalogie manuscrite de cette famille au Cabinet des titres de la Bibliothèque impériale.

Vigor DE CLINCHAMPS, chevalier, seigneur des Meserets et de la Chapelle, fils aîné de Philippe de Clinchamps, et de Jeanne Le Bœuf, sa première femme. — De Jeanne de Bricqueville, sa femme, Vigor laissait plusieurs enfants. — Famille normande, de la vicomté de Falaise, dont le premier auteur connu est Gauthier de Clinchamps vivant en 1098, avec qui commence la généalogie suivie ². — Armes : *d'argent à trois fanons de gueules.*

COETQUEN (JEAN DE). — Ni Monstrelet ni aucun autre chroniqueur n'enregistre ce nom : on ne le trouve que dans les Histoires de Bretagne, de dom Morice et de dom Lobineau.

Jean DE COETQUEN, fils de Raoul de Coetquen, maréchal de Bretagne, et de Philippe Ruflier. Il avait épousé Clémence de Beaumont et n'en eut pas d'enfants ³. Cette famille est issue d'Olivier de Dinan, fils de Guillaume et petit-

¹ Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp.

² La Chesnaye-des-Bois. — Nobil. de St.-Allais, t. I.

³ Archives du m^{le} du Hallay-Coetquen.

filz de Raoul, vicomte de Dinan, qui à la fin du xii^e siècle prit, en épousant Hervoise de Coetquen, le nom et les armes de Coetquen. La dernière du nom, Louise-Françoise-Maclovie-Céleste de Coetquen, épousa le 16 juin 1736 Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras ¹. — Armes : bandé d'argent et de gueules de six pièces.

COMBOURG (LE SEIGNEUR DE). — Partout sauf Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Jean de Malestroit, chevalier, seigneur de Combourg, fils du sire de Malestroit, et de Jeanne de Dol, dame de Combourg. — Il assista, au rang des barons, à l'ouverture des Etats de Bretagne, le 9 septembre 1398. Étant à la suite du comte d'Armagnac il contribua à la prise de la tour de Saint-Cloud, le 15 octobre 1411, et le 23 du même mois il fut fait prisonnier dans une rencontre avec les troupes du duc de Bourgogne ². Il donna quittance de 595 livres tournois pour lui banneret, sept chevaliers bacheliers, dix écuyers et seize archers de sa compagnie, servant en Normandie, le 24 septembre 1415 ³. (Sceau : écartelé de Malestroit et de Combourg ; supports : un lion et un griffon ; cimier : une hure de sanglier). Il alla ensuite rejoindre le comte de Richemont au siège de Parthenay et revint avec lui rejoindre l'armée du connétable ⁴. Il était à Azincourt l'un des chefs des 1500 chevaux formant l'aile droite du 1^{er} corps d'armée. — Armes : écartelé au 1 et 4 de gueules à 9 besants d'or qui est Malestroit, au 2 et 3 contr'écartelé d'argent et de gueules qui est Combourg. — (Voir au mot : MALESTROIT).

CORBIE SEIGNEUR D'AUNEUIL (MESSIRE ARNAUD DE). — Aumuel (Monstrelet, n^o 2683) ; Aumiel (id. n^{os} 2678, 2684 et 32, La Vallière) ; partout ailleurs Ommel.

Arnaud de Corbie, écuyer, seigneur d'Auneuil et d'Aussonvilliers, panetier du roi, était fils puîné de Thomas de Corbie, écuyer, et de Marguerite de Crésecques, et neveu du fameux Arnaud de Corbie, chancelier de France. Il fut institué avec

¹ Archives du m^{is} du Hallay-Coetquen. — Généal. de Durfort dans La Chesnaye-des-Bois.

² Hist. de Bretagne, par dom Lobineau, passim.

³ Titres scell. de Clairambault, t. 69, Bibl. imp.

⁴ Preuves de l'Hist. de Bretagne, de dom Morice.

son frère héritier des biens du chancelier en Beauvoisis, en 1413. Le roi lui donna, le 4 septembre 1409, de la vaisselle d'argent pour une valeur de cinq cent livres le jour de son mariage avec N... de Croy de laquelle il n'eut pas d'enfants. — La généalogie suivie de cette famille éteinte en 1636 commence avec Arnaud de Corbie, chancelier de France, anobli avec son frère Thomas en septembre 1389¹. — *D'or à trois corbeaux de sable, 2 et 1.*

COUCY (LANCELOT DE). — Conchy (Monstrelet, n^o 2678 et 32, La Vallière). Cité aussi par les n^o 2683 et 6486.

Ce personnage ne figure dans aucune des généalogies de la maison de Coucy à laquelle il devait cependant appartenir.

COURCY (LE SEIGNEUR DE). — Courchy (Monstrelet, n^o 2684 ; Couchy (id. n^o 2683) ; rien aux n^o 2680 et 5016.

Guillaume, sire et baron de Courcy, seigneur du Plessis de Roye, gouverneur de Paris, fils de Richard, sire et baron de Courcy, et d'Agnès du Plessis, dame du Plessis de Roye. De Françoise Paynel, sa femme, il avait eu deux fils. — Il était issu d'une noble et ancienne famille dont la terre patronymique était située dans l'élection de Falaise au diocèse de Séez, et qui reconnaissait pour auteur Robert, sire de Courcy en 1059, père de Richard qui accompagna Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre. La filiation suivie commence à ce Robert². — Armes : *d'azur fretté d'or.*

CRAMAILLES (MESSIRE YVAIN DE). — Partout excepté dans Saint-Rémy, et dans les n^o 2680 et 5016 de Monstrelet.

Baudouin DE CRAMAILLES, dit Yvain, chevalier, fils de Guy de Cramailles, chevalier, petit-fils de Pierre de Cramailles, dit Bureau, et d'Isabeau de Thorote, en 1330³. — En qualité de chevalier bachelier Baudouin fit montre de deux chevaliers bacheliers, treize écuyers et cinq archers de sa compagnie servant à Paris et partout ailleurs à la volonté du roi sous les ordres du comte de La

¹ P. Anselme, t. VI, p. 384 et suiv. — Hist. des Chanceliers, par Blanchard. — Id. des Présidents, par Blanchard, p. 100.

² La Chesnaye-des-Bois, dictionn. de la Noblesse.

³ P. Anselme, *passim*.

Marche, le 13 septembre 1410 ¹. (Sceau : écu à une croix chargée de 5 molettes ; cimier : une tête de lion dans un vol). D'Aliénor de Mailly, sa femme, Baudouin laissa des enfants. Un de ses parents, son frère ou peut-être même son fils occupait pour le roi Charles VII le fort de l'abbaye de St.-Vincent de Laon ; Jean de Luxembourg s'en empara en 1434 et fit écarteler et décapiter à Rupelmonde le corps de ce « notable gentilhomme nommé Pierre de Cramailles » ². — La généalogie suivie de cette famille s'établissait depuis Jean de Cramailles, chevalier, seigneur dudit lieu en Soissonnais (1^{re} baronie du Valois), vivant en 1270 avec Gillette de Ronderont, sa femme ³. — Armes : *d'argent à la croix de gueules chargée de 5 molettes d'éperon d'or.*

CRAON, SEIGNEUR DE MONTBAZON (MESSIRE JEAN DE). — Montbaron (Monstrelet, n° 2684) ; rien aux n°s 2680, 5016, ni dans Saint-Rémy.

Jean DE CRAON, chevalier, vicomte de Châteaudun, seigneur de Montbazon, Moncontour et Sainte-Maure, grand échanson de France depuis 1413, bailli de Touraine d'Anjou, de Poitou et du Maine, fils puiné de Guillaume II de Craon, vicomte de Châteaudun, et de Jeanne de Montbazon ⁴ : il était au service du duc de Bourgogne sous les ordres du comte de Saint-Pol, en 1410, avec douze écuyers et quatre archers ⁵. Il avait épousé le 7 novembre 1399 Jacqueline de Montagu de laquelle il n'avait pas eu d'enfants. — L'origine de la maison de Craon était illustre. Elle eut en effet pour auteur Robert de Nevers, mort en 1098, fils puiné de Renaud, comte de Nevers et d'Auxerre, et d'Adèle de France, fille aînée du roi Robert. Avoie, dame de Sablé, sa femme, lui apporta la terre de Craon confisquée par le comte d'Anjou sur ses anciens possesseurs, et leurs enfants en prirent le nom. — Armes : *lozangé d'or et de gueules.*

CRAON, SEIGNEUR DE CLACY (MESSIRE SIMON DE). — Curon (Mons-

¹ Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp.

² Monstrelet, ch. 153.

³ Hist. de Châtillon, par Du Chesne. — Généal. mss. du Cab. des titres, t. 891, f° 2169. Bibl. imp.

⁴ P. Anselme, t. VIII, p. 571.

⁵ Collect. de Bourgogne, t. XXIV, Bibl. imp.

trelet, n° 2684 ; rien aux n° 2680 et 5016) ; Saint-Rémy en fait deux personnages, Simon de Craon, et le seigneur de Clarsy.

Simon de CRAON, chevalier, seigneur de Domart et de Clacy, cousin du précédent, était le troisième fils de Jean de Craon, chevalier, seigneur de Domart, Bernaville, Clacy, Montsoreau et Nouastre, vicomte de Laon, et de Marie de Châtillon¹. Il servait en qualité d'écuyer avec deux autres écuyers sous les ordres du duc de Bourgogne, en 1410², et s'était distingué à la bataille d'Hasbecque. Sans alliance. — Mêmes armes.

CRAON, SEIGNEUR DE BEAUVERGER (MESSIRE ANTOINE DE). — Messire Anthoine de Beauvergier (Saint-Rémy) ; le n° 2684 de Montrelet en fait deux personnages ; rien aux n° 2680 et 5016.

Antoine de CRAON, chevalier, seigneur de Beauverger, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, grand panetier de France, gouverneur de Soissons. Il était fils aîné de Pierre de Craon, seigneur de la Ferté-Bernard, et de Jeanne de Châtillon, et oncle de Simon de Craon qui précède. Il reçut le 2 août 1400 du duc de Bourgogne 500 francs pour l'aider à payer les frais d'un pas-d'armes qu'il devait tenir avec six autres chevaliers français contre sept chevaliers anglais, devant le duc de Clarence. Le même prince le qualifie *son cousin* dans une donation de 300 livres de pension qu'il lui fait le 19 décembre 1405, « pour se l'attacher davantage ». Jean-sans-Peur, qui s'était retiré à Arras après le meurtre du duc d'Orléans, envoya Antoine d'Arras à Paris, le 12 janvier 1407, pour conférer avec le duc de Berry sur ses affaires. En décembre 1408 et 1409 Antoine accompagna le duc à Paris avec un chevalier bachelier et vingt-sept écuyers. Avec Jacques de Montenay et le seigneur de la Trémoille il jouta contre trois chevaliers anglais à Lille devant le comte de Nevers, en juillet 1409. Il reçut la même année du duc de Bourgogne 1000 francs pour s'équiper à cause d'un combat qu'il devait avoir contre un écuyer anglais³. Il fut nommé grand panetier de France le 7 novembre 1411 ; destitué en 1413 il s'opposa en parlement le 26 octobre à ce que l'on disposât de sa charge, ce qui n'empêcha pas Jean Malet, sire de Graille, d'en être revêtu la même année. C'est alors, pour le dé-

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 572.

² Collect. de Bourgogne, t. XXIV, Bibl. imp.

³ Ibidem.

dommager sans doute, que le duc de Bourgogne le nomma gouverneur de Soissons. Il n'eut pas d'enfants de Jeanne de Hondschoote, sa femme ¹. — Mêmes armes.

CRAON, SEIGNEUR DE BRIOLAY (MESSIRE AMAURY DE). — Brolay (Monstrelet, n^o 2684, 2678 et 2683) ; Bourlay (id. La Vallière, 32) ; rien aux n^o 2680 et 5016.

Amaury de Craon, seigneur de Briolay, fils de Jean de Craon, seigneur de La Suze, et de Béatrix de Rochefort, mort sans enfants de Jeanne du Puy d'Amboise, sa femme, fut le dernier de sa branche. — Même armes ².

CRÉQUY (L'ÉTENDART DE). — Toutes sources.

Raoul, sire de Créquy et de Fressin, surnommé l'Étendart comme son bisayeul pour avoir conquis plusieurs drapeaux sur les Anglais, était fils aîné de Jean IV, sire de Créquy, de Fressin et de Canaples, et de Jeanne de Roye, et appartenait à la branche aînée de cette illustre famille éteinte depuis moins d'un siècle. Il avait été mandé à l'armée par un message particulier du roi. De Jeanne Quiéret, dame de Montovillers, sa femme, il n'eut qu'un seul fils qui mourut jeune. — Plusieurs généalogistes font commencer la filiation des sires de Créquy avec Arnould dit le Vieux ou le Barbu, en 897. Le P. Anselme se contente de la déduire depuis Ramelin II, sire de Créquy et de Fressin en 986. Outre la branche aînée fondue dans la maison de Blanchefort, l'histoire de cette maison rapporte douze autres branches toutes successivement éteintes ³. — Armes : *d'or au créquier de gueules*.

CRÉQUY, DIT LE JEUNE (JEAN DE). — Cité par le P. Anselme, t. VI, p. 781, et par La Chesnaye-des-Bois.

Jean de Créquy, dit le Jeune, seigneur de Molliens, oncle du précédent, était le fils puîné de Jean III, sire de Créquy, de Fressin et de Canaples, et de Jeanne de Haverskerque. — Sans alliance. — Mêmes armes.

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 623.

² P. Anselme, t. VIII.

³ P. Anselme, t. VI, p. 777 et suiv. — La Chesnaye-des-Bois. — Procès du marquis de Créquy contre la famille Le Jeune de La Furjonnière.

CRÉQUY, SEIGNEUR DE CONTES, ET SON FILS MESSIRE PHILIPPE (MESSIRE REGNAUT DE). — Toutes sources.

Renaud DE CRÉQUY fut mandé par le duc de Bourgogne à Arras, le 16 février 1407, afin de l'accompagner à Paris, ce qu'il fit comme chevalier bachelier, avec trois autres chevaliers et quinze écuyers ¹. — Il accompagna encore le duc en 1408 dans son expédition contre les Liégeois ². — Ni lui ni son fils ne figurent dans les généalogies de cette noble famille de Créquy à laquelle ils appartenaient pourtant.

CRÉVECOEUR (LE SEIGNEUR DE). — Cité dans la chronique de l'abbaye de Ruisseauville.

Il n'en est pas parlé dans la généalogie de cette famille ³; mais, d'après la concordance des dates ce doit être Guillaume de Crévecœur, sire dudit lieu et de Nesle, sans alliance; fils putné de Jean de Crévecœur, seigneur dudit lieu et de Thoisy, Prosart et Ons-en-Bray, et de Blanche de Saveuse, dame de Belloy, Villiers et Hubermont. — Eteinte dans la maison de Gouffier au xvi^e siècle, cette famille était issue par généalogie suivie de Hugues, seigneur de Crévecœur en Beauvoisis, en 1157, que l'on disait être troisième fils d'Evrard III, sire de Breteuil, et de Béatrix de Coucy ⁴. — Armes : *de gueules à trois chevrons d'or*.

CROY ET SON FILS MESSIRE JEAN (LE SEIGNEUR DE). — Se trouvent dans Saint-Rémy, dans Wavrin, et dans les n^{os} de Monstrelet 2678, 5016 et fonds La Vallière, 32.

Jean DE CROY, sire dudit lieu, Renty, Seneghen et Airaines, chevalier, conseiller et chambellan du roi, grand bouteiller de France en remplacement de Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le 9 février 1412. Il était fils de Guillaume de Croy et d'Isabeau de Renty, et en mémoire de cette illustre alliance il écartela ses armes de celles de sa mère et les transmit ainsi modifiées à ses descendants. — Il servit en Basse-Normandie en 1376, 1378 sous le sire de la Rivière, et en 1380 sous le sire de Coucy avec deux chevaliers et neuf

¹ Collect. de Bourgogne, t. XXIV, Bibl. imp.

² Monstrelet, ch. 47.

³ P. Anselme, t. VII, p. 109 et suiv.

⁴ La Morlière, p. 51.

écuyers. Il s'attacha au duc de Bourgogne et en reçut 500 livres de pension et le gouvernement de l'Artois en 1405 : il le suivit en 1408 dans sa campagne contre les Liégeois et fut chef de l'ambassade que Jean-sans-Peur envoya en 1410 au duc de Berry. Arrêté par les gens du duc d'Orléans qui le soupçonnaient d'avoir participé au meurtre de leur maître, il fut détenu à Blois, et délivré par les soins de la duchesse de Bourbon après treize mois de captivité. Le 27 octobre 1411 il fit montre à Paris de trois chevaliers, trente-cinq écuyers et soixante-quatre archers, et fut nommé par le duc de Bourgogne capitaine du Crotoy avec deux mille livres d'appointement et trente arbalétriers sous ses ordres. Il assista au siège de Bourges en 1412 avec trente-cinq chevaliers, trois cent douze écuyers et cent quarante-sept archers. En 1414 il conduisit les Bourguignons au secours d'Arras ; il fut tué à Azincourt et enterré dans l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. De Marie de Craon, sa femme, il laissait huit enfants. — Cette illustre famille qui a donné plusieurs ducs et princes du Saint-Empire, des chevaliers des ordres du roi, et plus de vingt chevaliers de la Toison d'Or, tire en réalité son origine du village de Croy, situé dans la vallée de Somme, entre Amiens et Abbeville. Le premier du nom que l'on connaisse était Gilles, sire de Croy en 1207. Le P. Anselme fait, et avec raison, commencer la généalogie avec Jacques, sire de Croy, et Marguerite, dame d'Airaines, sa femme, en 1287 ¹. — Armes : écartelé au 1 et 4 d'argent à trois fasces de gueules, au 2 et 3 d'argent à trois doloires de gueules 2 et 1, les deux du chef adossées, qui est Renty.

CROY (JEAN DE). — Cité dans les mêmes manuscrits que le précédent.

Jean DE CROY, fils du précédent ; pendant que son père était en prison à Blois il surprit le château de Monchaux dans le comté d'Eu où étaient les enfants du duc de Bourbon, les emmena à Renty où il les retint prisonniers pendant sept mois, et après que son père eût été remis en liberté, les reconduisit sur les terres du duc de Berry. Étant de l'hôtel du duc de Guyenne, en 1413, il fut arrêté par ordre de la reine et conduit au château de Montlhéry d'où il parvint à s'échapper à l'aide de son père. — Sans alliance. — Mêmes armes ².

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 565, et t. V, p. 636 et suiv. — Chronol. hist. des ducs de Croy. — Généal. de Croy, par Jean Scolier, — id. par Jacques de Bye, etc. — Collect. de Bourgogne, t. XXIV, Bibl. imp. — Hist. de Bourgogne, par D. Plancher, passim. — Hist. général. des pairs de France, par le ch^{er} de Courcelles, t. VIII.

² Mêmes sources que pour l'article précédent.

CROY (ARCHAMBAUT DE). — Cité seulement par le P. Anselme, La Chesnaye-des-Bois et les diverses généalogies de la maison de Croy.

Fils puîné de Jean de Croy et de Marie de Craon, et frère du précédent, il fut tué avec lui à Azincourt : sans alliance.



DAUPHIN (GUICHARD). — Partout excepté dans Saint-Rémy, et dans les n^{os} de Monstrelet 2680 et 5016.

La plupart des chroniqueurs l'inscrivent parmi les morts à Azincourt sous le nom du seigneur de Galigny ; mais c'est Jaligny qu'il faut lire. — Guichard Dauphin, chevalier, seigneur de Jaligny, la Ferté-Chauderon et Tréteaux, fils de Guichard Dauphin, seigneur des mêmes lieux, grand-maitre des arbalétriers, et d'Isabeau de Sancerre, dame de Bonnières, fut successivement conseiller et chambellan du roi en 1408, gouverneur du Dauphiné, grand-maitre de la maison du roi par lettres du 31 octobre 1409 et capitaine de la ville et du château de Montreuil, le 11 mai 1414. Il fut envoyé par le roi à Amiens en 1409 au devant des ambassadeurs anglais. Il prit Jargeau en 1411 puis alla en Languedoc et en Guyenne. Il commandait l'avant-garde de l'armée royale au siège de Bourges en 1412, et en 1414 fut l'un des ambassadeurs chargés de faire jurer la paix au duc de Bourgogne. Il avait épousé Eléonore, dame de Culant, Châteauneuf, Romefort et Savigny, de laquelle il n'avait eu qu'un fils, mort jeune ¹. — Armes : *écartelé au 1 et 4 d'or au dauphin pâmé d'azur, au 2 et 3 d'azur à une bande d'argent accompagnée de 2 cotices potencées et contrepotencées d'or, qui est de Sancerre, et sur le tout un lambel de gueules*. Il était issu des comtes héréditaires d'Auvergne dont le premier auteur connu fut Armand, vicomte d'Auvergne et de Clermont, en 895.

DAUPHIN SEIGNEUR DE SAINT-ILPISE (BÉRAUD). — Cité par le P.

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 47 et suiv. et 346. — Hist. de la maison d'Auvergne, par Baluze.

Anselme, t. VIII, p. 53, et par Baluze dans son Histoire de la maison d'Auvergne.

BÉRAUD DAUPHIN, chevalier, seigneur de Saint-Illipse et de Combronde, fils unique de Robert Dauphin, seigneur des mêmes lieux, et de Françoise de Vaurouze. Il fut tué avec ses deux fils. La généalogie de sa maison nous a conservé le curieux itinéraire qu'ils suivirent tous trois pour se rendre à Azincourt¹ : « il fit son testament le 13 septembre 1415, se disposant à partir pour la bataille que l'on devait donner en Picardie contre les Anglais ; avec quinze hommes d'armes à sa suite il partit de son château de Combronde le 5 octobre, coucha à trois lieues et demie de là, au Chastellard, passa en Berry où il séjourna jusqu'au 16, jour où il passa la Loire à Gergeau. Le vendredi 18 il logea près de Chartres dans un village que ses gens brûlèrent. Le lendemain matin étant passé au pont de Vernon-sur-Seine, il logea à Etrepagny et là se joignit à lui messire Jean Beauxoncles, chevalier du Bourbonnais, qui avait quelques gentilshommes à sa suite. Ils passèrent ensemble la Somme au pont de Corbie le lundi soir 21 octobre et logèrent en la ville. Le mardi étant à un petit village d'Oniques (sic) ils faillirent être enlevés par les Anglais et en partirent la nuit ; le mercredi ils rejoignirent les gens du connétable d'Albret, puis ceux du duc de Bourbon avec qui ils allèrent à la bataille le 25 ». — D'Isabeau d'Apchon, sa femme, il n'eut que ses deux fils qui suivent². — Armes : *d'or au dauphin pdmé d'azur, à la cotice de gueules brochante.*

DAUPHIN (BÉRAUD). — Mêmes sources que pour le précédent.

BÉRAUD DAUPHIN, chevalier, fils de celui qui précède : blessé mortellement et fait prisonnier, il mourut à Maisoncelles le dimanche 27 octobre et fut enterré dans le cimetière de ce village³. — De Philippe de Veauce, sa femme, il ne laissait qu'un fils, mort enfant et le dernier de sa branche. — Mêmes armes que ci-dessus.

DAUPHIN (ROBERT). — Mêmes sources que pour le précédent.

ROBERT DAUPHIN, seigneur de Chalus, frère cadet de Béraud qui précède, tué avec son père et son frère. — Mêmes armes.

¹ Preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne, par Baluze, p. 459.

² Mêmes sources que pour Guichard Dauphin.

³ Hist. de la maison d'Auvergne, par Baluze, preuves, p. 459.

DOMART (LE VICOMTE DE). — N'est pas cité dans les manuscrits de Monstrelet, n^{os} 2680, 2684 et 5016.

Jean, vicomte de Domart, chevalier, donne quittance des gages de lui, d'un chevalier bachelier et de sept écuyers de sa compagnie servant sous le duc de Bourgogne, le 12 mai 1412 ¹. — Sceau : trois épées en bande, la pointe en bas. — Il n'est pas probable qu'il appartint à l'ancienne maison de Domart-en-Ponthieu dont les armoiries étaient toutes différentes des siennes. — Armes : *d'argent à trois épées de gueules mises en bande, la pointe en bas.*

DREUX (MESSIRE JEAN DE). — Partout sauf dans Saint-Rémy et dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Jean DE DREUX, chevalier, seigneur de Houlbec, second fils d'Étienne de Dreux, dit Gauvain, chevalier, seigneur de Beaussart et de Senonches, vicomte et capitaine de Dreux et maître d'hôtel du roi, et de Philippe de Maussigny. Il fut un des seigneurs qui en 1411 écrivirent au roi pour disculper Charles, duc d'Orléans, de l'accusation portée contre lui par Vinet d'Espineuses, gentilhomme picard. Au moment où il allait périr du dernier supplice, Vinet avait dit que l'intention des princes confédérés était d'élever le duc au trône de France et de se partager avec lui les provinces. Jean était maréchal de l'armée du duc d'Alençon quand celui-ci tenta de faire lever le siège de Saint-Rémy au comte de Saint-Pol ². — De Jeanne du Plessis, sa femme, il n'avait pas d'enfants. — Armes : *échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules, brisé d'un bâton de gueules brochant.* — La branche de Beaussart à laquelle Jean appartenait s'éteignit en 1540. Les sires de Dreux avaient pour auteur Robert de France, comte de Dreux, du Perche et du Maine, cinquième fils de Louis VI, dit le gros, roi de France.

DREUX (MESSIRE GAUVAIN DE). — Les manuscrits de Monstrelet n^{os} 2678 et 32 fonds La Vallière l'appellent Germain ; cité encore dans les n^{os} 2683 et 6486.

Gauvain DE DREUX, 2^me du nom, vidame et baron d'Esneval, seigneur de

¹ Titres scell. de Clairambault, t. 41.

² Hist. de la maison de Dreux, par Du Chesne, p. 179. — Juvénal des Ursins. — Monstrelet, ch. 89. — Gaignières, portefeuilles de montres et quittances, Bibl. imp.

Berreville, écuyer tranchant du roi par brevet du 22 décembre 1409 et capitaine du château de Bayeux par brevet du 30 août 1410 : il fit montre avec onze écuyers de sa compagnie à Vernon, le 8 avril 1412. De Jeanne d'Esneval, qu'il avait épousée en 1404, il avait un fils ¹. — Mêmes armes que pour celui qui précède.



ÉPAGNY (LE SIRE D'). — Espigny (Monstrelet n° 2678) ; Speaigny (id. n° 32, fonds La Vallière) ; rien aux n° 2680, 2684 et 5016.

Il pourrait avoir été fils de Baudouin, sire d'Épagny, chevalier, qui donne quittance pour lui, un chevalier et huit écuyers de sa compagnie servant en Picardie sous le sire de Coucy, le 5 juillet 1380 ². Il porte pour armes *une bande chargée de trois besants*. Ce fut la fille de Baudouin, Jeanne d'Épagny, dame d'Épagny, Blanchemaison, Riencourt, Quesnoy, qui épousa Émeri d'Aumale, seigneur d'Harcelaines, Hondrechies, Hocquincourt et Bouillencourt, mort vers 1425, et lui apporta la terre patronymique de ses ancêtres ³. Or, comme la maison d'Aumale porte : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'or*, c'est-à-dire les mêmes armes que l'on remarque sur les sceaux des seigneurs d'Épagny, il serait logique d'en conclure que ces armes étaient celles d'Épagny, et que, selon une habitude dont le moyen-âge nous offre de fréquents exemples, Émeri d'Aumale en épousant la noble et riche héritière, la dernière de sa maison, quitta les armes de ses ancêtres pour adopter celles de sa femme qu'il transmit à ses descendants. L'histoire de la noblesse du Ponthieu offre plusieurs faits analogues. Telle serait donc l'origine des armes que la famille d'Aumale porte encore aujourd'hui. Quelles étaient alors ses armes primitives ? — Le sire d'Épagny, tué à Azincourt, devait donc être le fils de Baudouin d'Épagny, ou peut-être Baudouin lui-même ; en tout cas il fut le dernier de ce nom.

¹ Mêmes sources que pour Jean de Dreux.

² Titres scell. de Clairambault, t. 41, Bibl. imp.

³ Généal. d'Aumale, par d'Hozier, in-f°.

ÉQUENNES (LE VICOMTE D'). — Partout excepté dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

C'est Guillaume d'Équennes, chevalier, vicomte de Poix, fils aîné de Robert, vicomte de Poix, chevalier. Il avait épousé vers 1410 Blanche de Montmorency-Beaussault, veuve de Robert d'Harcourt, seigneur de Beaumesnil, et n'en eut pas d'enfants. Son frère, Ferrant d'Équennes, allié à Marguerite de Mailly, n'en ayant pas eu d'enfants non plus, et étant mort avant 1404, Guillaume fut le dernier de sa race. — Cette noble famille, originaire du village d'Équennes, canton de Poix (Somme), en possession de la vicomté de Poix, était connue depuis Robert d'Équennes, chevalier en 1110. La généalogie suivie commençait à Robert d'Équennes, chevalier, vicomte de Poix, mort en 1216. Son petit-fils, Robert, vicomte de Poix, fut tué à la bataille de Mons-en-Puelle, le 18 août 1304. Suriau d'Équennes, chevalier, fut gouverneur de Crèvecoeur en 1345. Jean d'Équennes, dit Carades, seigneur de Sarevillers, bailli de Rouen jusqu'au 28 mars 1413, joua à cette époque un rôle très important dans les guerres du Nord de la France; jusqu'en 1432 on le trouve mêlé à tous les sièges et batailles qui avaient pour objet de chasser de France les Anglais et de replacer sur le trône l'héritier légitime ¹. — Armes : *d'argent à la croix de gueules frettée d'or*.

ESCAUSSINES (ALLEMAND D'). — Staussines (Monstrelet, 32, fonds La Vallière); Staussèmes (id n^o 2683). Rien aux n^{os} 2680 et 5016.

Chevalier flamand. — Armes : *d'or à trois lions de gueules*.

ESCLAIBES (JEAN D'). — Source : Chronique de l'abbaye de Ruisseauville et Le Carpentier, Hist. du Cambrésis, t. II, p. 538.

Jean d'ESCLAIBES, chevalier, seigneur dudit lieu, Epinoy, Robechies et Damoisies, fils de Flastre d'Esclaibes, prévôt du Quesnoy, et de Jeanne de Quaroube — allié à N... de Mauvillers, dont suite. — Généalogie suivie depuis Raoul, sire d'Esclaibes à la fin du XII^e siècle. — Armes : *de gueules à trois lions d'argent* ².

¹ Le Carpentier, Hist. du Cambrésis. — La Morlière, p. 189. — Généal. de Mailly, P. Anselme, t. VIII, p. 654.

² Rec. de généal. par C. de Coupigny, fonds Français, mss. n^o 44854, Bibl. imp.

ESNE (LE BAUDRAIN D'). — Asne (Monstrelet, n^{os} 6486, 2678, 32 La Vallière); rien dans Saint-Rémy, ni dans les n^{os} 2680 et 5016.

JEAN D'ESNE, dit le Baudrain, chevalier, seigneur de Beauvoir, Bethencourt, Sarenvilliers et Abancourt, fils aîné de Robert d'Esne, chevalier, seigneur de Beauvoir, et de Colaye de Brassart, dame de Béthencourt, sa femme. — De Philippe de Martigny, sa femme, Jean eut des enfants. — Famille éteinte, connue depuis Alard d'Esne, pair du Cambrésis, en 1007¹. — Armes : *de sable à 10 losanges d'or, 3, 3, 3 et 1.*

ESNE (SAUSSET D'). — Rien dans les n^{os} de Monstrelet 2680, 5016, 2684, ni dans Saint-Rémy.

Il pouvait être le frère du précédent et en tout cas appartenait à la même famille. — Mêmes armes.

F.

FAGNOLLES (LE SEIGNEUR DE). — Frigoles (Monstrelet, n^{os} 2684, 2678 et 32 La Vallière); Feulloles (n^{os} 6486, 2683).

Famille du Hainaut dont les armes étaient : *d'or à un double trescheur fleuroné et contrefleuronné de sinople, au sautoir de gueules brochant sur le tout.*

FAUQUEMBERGUES (LE COMTE DE). — Cité dans tous les manuscrits de Monstrelet et dans tous les autres chroniqueurs.

VATERAN DE RAINEVAL, comte de Fauquembegue, seigneur de Raineval, Fouilloy et Fluy, fils aîné de Raoul, seigneur de Raineval, Fouilloy, Coudun, Pierrepont, grand-panetier de France, et de Philippe de Luxembourg, sa première femme. Il servit en 1368, 1378, 1379 et 1380 dans les guerres du roi et en Flandre, sous le sire de Coucy. Le 5 avril 1386 il fut établi, avec une garnison de vingt hommes d'armes, capitaine des ville et château de l'Écluse. Au mois de septembre suivant il se trouvait à Amiens avec trois chevaliers et seize écuyers pour accompagner le roi dans le voyage projeté en Angleterre. Il avait pris le titre de

¹ Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

comte de Fauquembergue en 1392 après la mort de Jeanne de Luxembourg, sa tante, dont il était l'héritier. Sur son sceau on remarque les pleines armes de Raineval avec une tête de chien pour cimier. De Jeanne de Varennes, sa femme, il n'eut qu'un fils, mort jeune, et une fille, et fut par conséquent le dernier de sa race. Généalogie suivie depuis Raoul, sire de Raineval et de Pierrepont, mort avant 1300 ¹. — Armes : *d'or à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'argent.* (Voir au mot RAINEVAL).

FAY (THIÉBAUT DU). — Cité par les mss. de Monstrelet n^{os} 2681, 2678, 2683, 6486 et 32 fonds La Vallière.

Thiébaud DU FAY devait être fils d'Enguerran du Fay, chevalier, chambellan du roi, seigneur d'Hiencourt, et d'Esteule, dame du Plessier. — Famille éteinte, issue par généalogie suivie de Jean du Fay, chevalier, vivant en 1230 ². — Armes : *d'argent semé de fleurs de lys de sable.*

FERRIÈRES (RAOUL DE). — Dans l'histoire de Bretagne des doms Morice et Lobineau, et partout sauf dans Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Il servait comme écuyer dans la compagnie de Jean de Landivy, chevalier, le 5 septembre 1386, et le 25 juillet 1392 dans celle de Guillaume de La Ferrière, écuyer ³. — Armes : *d'argent à trois fers de cheval de gueules cloués d'or* ⁴.

FIEFFES ET SON FILS (LE SEIGNEUR DE). — Rien dans Saint-Rémy ni dans les n^{os} 2680, 5016 et 2684 de Monstrelet.

Mathieu DE FIEFFES, dit Aristel, chevalier, fils de Jean de Fieffes, chevalier, et d'Éléonore... et petit-fils de Mathieu, en 1306, avec qui commence la généalogie suivie ⁵.

On trouve un Enguerran de Fieffes, chevalier bachelier, qui fait montre de

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 614 et suiv.

² Mss. de Buteux. — Mém. général. d'Haudicquer de Blancourt, t. XVI, p. 180, au Cab. des titres. Bibl. imp.

³ Preuves de dom Morice.

⁴ Nobil. et armor. de Bretagne, par P. de Courcy.

⁵ Mss. fonds Français, 14354, f^o 307, Bibl. imp.

neuf écuyers de sa compagnie servant sous le comte de La Marche, le 28 octobre 1410. Il pourrait avoir été le fils putné de Mathieu et il fut tué avec lui. — Son fils aîné, Valeran, armé chevalier en 1422, avait épousé Jacqueline d'Amiens. — Armes : *d'argent à 5 fusées de gueules en fasce.*

FIENNES (MESSIRE COLART DE). — Partout, sauf les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Colart DE FIENNES, chevalier, capitaine du château de Pierrefonds, fit montre le 1^{er} mai 1410 d'un chevalier et de huit écuyers de sa compagnie. Les 22 juin et 24 octobre 1412 il donna quittance des gages de lui et de vingt hommes d'armes à pied servant à la garde du château de Pierrefonds ¹. Son sceau est écartelé de Fiennes et de... à la croix ancrée de... supports : deux lions. Cimier : une tête de cerf. En 1413 le duc de Bourgogne l'envoya à Soissons qu'il défendit en 1414 contre l'armée royale. La ville ayant été prise, Colart se racheta et évita le sort qui attendait ses malheureux compagnons. Il alla, en 1414, avec Jean de Luxembourg, assiéger Neuville-sur-Meuse ². — Ce personnage ne figure pas dans la généalogie de la maison de Fiennes ³, et on ignore absolument de qui il était fils. — Armes : *écartelé au 1 et 4 d'argent au lion de sable qui est Fiennes, au 2 et 3 de... à la croix ancrée de...*

FLANDRE (MESSIRE RAOUL DE). — Partout sauf dans les Mss. 2680 et 5016 de Monstrelet.

Raoul DE FLANDRE, chevalier banneret, chambellan du roi, donne quittance d'un trimestre de la pension de 300 livres que le roi lui fait, le 5 août 1402. Il fait montre le 25 octobre 1411 à Paris, devant le maréchal de Bourgogne, de trois chevaliers bacheliers, vingt-cinq écuyers et vingt-trois archers ⁴. Il servait le 17 juin 1412 sous le comte de Nevers avec un chevalier banneret, trente-six écuyers et dix archers ⁵. Il accompagna le duc de Bourgogne contre les Liégeois en 1408 ⁶. Sur tous ses sceaux on remarque un écu à un chevron au franc-quartier

¹ Clairambault, titres scell. t. 47. — Monstrelet, ch. 98.

² Monstrelet, ch. 115, 121 et 132.

³ P. Anselme, t. VI, p. 471.

⁴ Collect. Du Chesne, t. VII, p. 22, Bibl. imp.

⁵ Titres scell. de Clairambault, t. 48, Bibl. imp.

⁶ Monstrelet, ch. 47.

de Flandre. C'était assurément un bâtard, mais dans la *généalogie des comtes de Flandre* il n'est pas parlé de lui.

FOLIN (GUILLAUME DE). — Seule source : *La Chesnaye-des-Bois*,
Dictionn. de la Noblesse.

Guillaume DE FOLIN, chevalier, sire de Dampierre, était fils de Hugues, sire de Folin et de Dampierre, et d'Eve Le Sauvage. De Jeanne de Mello, sa femme, il avait des enfants. — *Généalogie* suivie depuis Jacques, sire de Folin, vivant en 1340. — Armes : *de gueules au hêtre arraché d'or surmontant un croissant d'argent*.

FOLLEVILLE, BOUTELLER DU DUC D'AQUITAINE (LE SIRE DE). —
Partout, sauf dans Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de
Monstrelet.

Jean DE FOLLEVILLE, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller au parlement et garde de la prévôté de Paris. Fils de Jean de Folleville et d'Isabelle Renaude de Beauvais. Il fut envoyé en ambassade auprès du roi de Castille, en 1386, et fait garde de la prévôté de Paris en 1388. Il donna quittance le 13 septembre 1404 de 120 francs d'or que le roi lui avait alloués à raison de quatre francs par jour pour un voyage fait par son ordre en Nivernais. A quatre quittances de ses gages qu'il donna de 1395 à 1400 pend son sceau à 10 lozanges, 3, 3, 3 et 1 et un lambel en chef; supports: deux lions; cimier: une sirène¹. Il avait épousé Jeanne de Rambures. — Cette famille, éteinte au commencement du xix^e siècle, était issue par *généalogie* suivie de Gilles de Folleville, écuyer du roi Louis X, en 1315². — Armes : *d'or à 10 lozanges de gueules, 3, 3, 3 et 1, au lambel d'azur*.

FONTAINES (JEAN DE). — Source : *Généalogie de Fontaines*, dans
La Chesnaye-des-Bois.

Jean DE FONTAINES, chevalier, seigneur de la Neufville-au-Bois, Etrejust et Ramburelles, sénéchal de Saintonge et capitaine du pont de Saintes. Le 22 avril 1410 il servait avec deux écuyers à la défense de Gravelines. De Marie de Ramburelles, sa femme, il laissa plusieurs enfants. — Cette famille était la plus illustre du Ponthieu : on la croyait issue des comtes d'Abbeville, et sa *généalogie*

¹ Titres scell. de Clairambault, t. 48, Bibl. imp. — Dossier origin. au Cab. des titres.

² *La Chesnaye-des-Bois*.

suivie commençait avec Guillaume, sire de Fontaines, chevalier, vivant en 1119 avec Charlotte de Mailly, sa femme ¹. — Armes : *d'or à trois écussons de vair*.

FONTAINES ET SON FRÈRE MESSIRE CHARLES (MESSIRE ENGUERRAN DE).

— Saint-Rémy ne parle que du seigneur de Fontaines ; le n° 2683 de Monstrelet dit « et son filz messire Charles ». Rien aux n° 2680 et 5016.

Enguerran DE FONTAINES, chevalier, seigneur de la Neuville-au-Bois, fils aîné de Jean de Fontaines, chevalier, et de Jeanne de Morlenne, était le grand-oncle de celui qui précède. Il était en 1411 capitaine de Coucy pour le duc d'Orléans et rendit cette place au roi. — Sans alliance. — Mêmes armes.

Charles DE FONTAINES, chevalier, frère puîné et non pas fils du précédent. De sa femme dont le nom est inconnu il laissait beaucoup d'enfants.

FORTESCU (GUILLAUME). — Partout, sauf dans Saint-Rémy et les n° 2680 et 5016.

Guillaume FORTESCU, écuyer, fils et héritier de Jean Fortescu, écuyer, capitaine du Pont d'Ouve, donna quittance, le 2 février 1403 et le 6 juin 1404, de certaines sommes que l'on devait encore à son père pour les gages de son emploi. Sceau : écu à trois bandes ; supports : deux lions ; cimier : une tête de lion dans un vol ². Il fit montre avec douze écuyers de sa compagnie à Valognes, le 25 juillet 1415 ³. — Famille normande connue depuis Robert Le Fort, surnommé Fort-Escu, compagnon de Guillaume de Normandie en 1066. Les comtes Fortescue, pairs d'Angleterre, ont une origine commune avec ceux de Normandie et reconnaissent pour leur auteur Adam Fortescu qui reçut du conquérant des terres en Angleterre ⁴. — Armes : *d'argent à trois bandes d'azur*.

FOSSEUX (CHRISTOPHE DE). — Toutes sources, moins les n° 2680 et 5016 de Monstrelet.

¹ La Chesnaye-des-Bois. — La Morlière. — Mainteneur de Picardie. — Nobil. de Ponthieu et de Vimeu, t. I.

² Dossier origin. au Cab. des titres.

³ Titres scell. de Clairambault, t. 48.

⁴ Burke's Peerage and Baronetage.

Christophe de Fosseux appartenait à cette illustre famille artésienne, connue dès le XI^e siècle et qui s'éteignit au XV^e dans ses diverses branches. La terre de Fosseux fut apportée par Jeanne de Fosseux à Jean de Montmorency, seigneur d'Ecouen, grand-chambellan de France, en 1442¹. — Armes : *de gueules à trois jumelles d'argent*.

FOSSEUX (COLART DE). — Mêmes sources que le précédent.

Colart DE FOSSEUX, chevalier, fils puîné de Jean, sire de Fosseux et de Wisme, gouverneur d'Artois, et de N... de Névele. — Mêmes armes.

FOSSEUX (PHILIPPE DE). — Mêmes sources que les précédents.

Philippe DE FOSSEUX, écuyer, fit montre de seize écuyers et de seize archers à cheval de sa compagnie à Montreuil devant le maréchal de Bourgogne, le 8 septembre 1411². — Le premier auteur connu de cette famille est Lanusse de Fosseux, en 1087. La filiation s'établit depuis Jean de Fosseux, en 1169.

FOUGERES (GALLOIS DE). — Cité partout sauf dans Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

On ne sait rien sur ce personnage. Appartenait-il à une famille du Berry dont les armes étaient : *d'or au chef émanché de gueules de trois pièces*.

FRÉCHENCOURT (LE SEIGNEUR DE). — Cité par les Mss. de Monstrelet n^{os} 2681, 2678, 2683, 6486 et 32 fonds La Vallière.

C'est Jean DE FRÉCHENCOURT, dit Malarbe, écuyer. Il donna quittance pour lui, huit écuyers et dix archers de sa compagnie servant contre les Anglais partout où il plaira au roi, sous les ordres du sénéchal de Hainaut, le 22 août 1415³. — Armes : *d'or semé de billettes d'azur à un lion de gueules brochant*.

FRÉTEL (MESSIRE BRUNEL). — Rien dans Saint-Rémy, ni dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet, mais cité partout ailleurs.

Robert FRÉTEL, dit Brunel, chevalier, seigneur de Hubercourt, fils de Thierry

¹ Le Carpentier, Hist. du Cambrésis, t. II, p. 557.

² Collect. Du Chesne, t. VII, p. 21. Bibl. imp.

³ Titres scell. de Clairambault, t. 50, Bibl. imp.

Frétel, chevalier, seigneur de Hubercourt. — De sa femme dont le nom est inconnu il laissa des enfants. — La généalogie suivie de cette famille s'établissait depuis Robert Frétel, chevalier banneret du comté de Saint-Pol, en 1200 ¹. — Armes : *d'argent freté de gueules*.

FROMESSANT (LANCELOT DE). — Frémouset (Monstrelet n^o 2683, 2678, 2681, 2684) ; Frémenset (id. n^o 6486) ; rien dans Saint-Rémy ni dans les n^o 2680 et 5016.

Lancelot DE FROMESSENT, chevalier bachelier, servait dans la compagnie du sire de Contes, revue à Montreuil le 8 septembre 1411 ². — Armes : ?



GAMACHES (ROBERT DE). — Source : le trésor généalogique de dom Villevieille, au Cabinet des titres de la Bibl. imp.

« Robert DE GAMACHES, chevalier, seigneur de Chauvineourt, étant allé à la guerre de Picardie pour le service du roi, et s'étant trouvé à la bataille qui s'y fit, et n'en étant point revenu ni aucunes nouvelles, Ancel Daumesnil, écuyer, mari de demoiselle Alix de Gamaches, héritière dudit Robert, obtint lettres de répit pour faire les devoirs de fief de la terre de Chauvincourt, le 11 mars 1416 ³ ». Tel est le document qui constate seul la présence et la mort de ce personnage à Azincourt. La position et le caractère de dom Villevieille ne peuvent laisser planer le moindre doute sur l'authenticité de ce titre, tiré des archives de la chambre des comptes et copié par dom Villevieille lui-même. — La généalogie suivie de cette famille commençait avec Mathieu de Gamaches vivant en 1300 avec Euphémie de Talmotier, sa femme ⁴. — Armes : *d'argent au chef d'azur*.

GAPENNES (ALÉAUME DE). — Toutes sources.

Aléaume DE GAPENNES, écuyer, seigneur dudit lieu, fils de Guillaume de

¹ Généal. mss. au Cab. des titres, t. 894, p. 887.

² Collect. Du Chesne, t. VII, p. 21, Bibl. imp.

³ Trésor général. de d. Villevieille, t. 42, p. 17, au Cab. des titres, Bibl. imp.

⁴ P. Anselme, t. VIII, p. 690. — La Chesnaye-des-Bois.

Gapennes, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Marie de la Motte. Il servait en qualité d'écuyer dans la compagnie de Robert de Hardenthun, le 1^{er} mars 1378. Le 2 juillet et le 1^{er} août 1386 il donna quittance de gages pour lui et quatorze écuyers de sa compagnie servant en Flandres sous le sire de Coucy ¹. Il s'était attaché au duc de Bourgogne qui lui donna cent livres parisis pour avoir de la vaisselle d'argent le jour de son mariage, 19 mai 1413. Il était à Azincourt parmi les 800 hommes d'armes à cheval chargés d'engager l'action et fut tué dès le début de la bataille. De sa femme, dont le nom est inconnu il eut des enfants. — Hugues de Gapennes, chevalier, en 1100, est le premier membre connu de cette famille du Ponthieu éteinte à la fin du xv^e siècle ². — Armes : *d'argent à l'écusson d'azur accompagné de 6 billettes de même, 3, 2 et 1.*

GARANCIÈRES (JEAN DE). — Cité par le P. Anselme.

Jean DE GARANCIÈRES, chevalier, maître des eaux et forêts de Normandie, capitaine des ville et château de Caen. Il était partisan du duc d'Orléans, et combattit à St.-Rémy-au-Plain sous les ordres du connétable ³. Il avait été institué maître des eaux et forêts pour les terres du roi de Navarre dans les comtés d'Evreux et de Mortain, en 1384, et dans toute la Normandie et la Picardie conjointement avec Hector de Chartres, le 25 août 1413. Il avait épousé Brunissende, vicomtesse de Lautrec. — Le plus ancien membre connu de cette famille s'appelait Jean de Garancières, et vivait en 1288 ⁴. — Armes : *de gueules à trois chevrons d'or.*

GAVRE (MESSIRE HENRI DE). — On trouve ce nom dans toutes les chroniques, sauf celle de Saint-Rémy, et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Les chroniques l'appellent « frère de l'évêque de Cambrai, » et disent que c'est à cette circonstance qu'il dut d'être enterré dans le chœur de la cathédrale de Cambrai ⁵. — Illustre famille flamande connue depuis 1018. — Armes : *d'or au lion de gueules, armé, couronné et lampassé d'azur, à la bordure dentelée de sable.*

¹ Titres scell. de Clairambault, t. 52, Bibl. imp.

² Nobil. de Ponthieu et de Vimeu, t. II.

³ Monstrelet, ch. 89.

⁴ La Chesnaye-des-Bois. — Hist. d'Harcourt, par La Roque, p. 4127 et suiv.

⁵ Cameracum Christianum, par Le Glay, p. 56.

GÉNEVIÈRES (HERVÉ DE). — Cité par la chronique de Ruisseauville.

Hervé DE GÉNEVIÈRES, capitaine du château du Crotoy, était issu d'Hervé de Génevières, grand-prévôt de l'hôtel du roi Saint-Louis, qui accompagna ce prince en Palestine ¹. — Armes : *d'or au chevron d'azur accompagné de trois hures de sanglier de sable.*

GHISTELLES (MESSIRE LOUIS DE). — Partout sauf au n° 2680 de Monstrelet.

LOUIS DE GHISTELLES, chevalier, accompagna avec Jean, son frère, le duc de Bourgogne dans son expédition contre les Liégeois, en 1408 ². Il servait encore le même prince en 1414, et l'accompagna à Paris en qualité de chevalier banneret, et avec une suite de soixante-six écuyers ³. — Il appartenait à une famille artésienne d'origine flamande dont quelques historiens déduisent la filiation depuis Wolfart, sire de Ghistelles en 1055. Elle est éteinte : son dernier représentant mâle, Philippe-Alexandre-Emmanuel-François-Joseph de Ghistelles, marquis de Saint-Floris et de Croix, avait été créé prince du Saint-Empire par l'empereur d'Autriche en 1760 ⁴. — Armes : *de gueules au chevron d'hermines.*

GOUGEUL DE ROUVILLE (PIERRE). — Source : le P. Anselme, t. VIII, p. 709.

Pierre GOUGEUL, dit Moradas, seigneur de Rouville, chevalier, conseiller et chambellan du roi et son maître d'hôtel, fils aîné de Jean Gougeul, seigneur de Rouville, et de Jeanne de Villaines. Il accompagna le seigneur de Villaines, son parent, dans l'armée que le roi envoya en Espagne, en 1368, contre Pierre le Cruel. Il fut nommé capitaine de Pont de l'Arche en 1378, et lieutenant des maréchaux en Normandie en 1380. Il s'était allié 1° à Jeanne Boudart ; 2° à Luce de Brucourt, dont suite ⁵. — Armes : *d'azur semé de billettes d'or à deux goujons adossés de même.*

¹ Noblesse et Chevalerie de Flandre, Artois et Picardie, par Roger.

² Chron. anon. de Charles VI.

³ Collect. Bourgogne, t. XXIV, Bibl. imp.

⁴ La Chesnaye-des-Bois.

⁵ P. Anselme, t. VIII, p. 709.

GOURLE ET JEAN GOURLE SON FRÈRE (MESSIRE GUY). — Cités dans les Mss. de Monstrelet, n^{os} 2681, 2678, 2683, 6486 et 32 fonds La Vallière.

Guy GOURLE, chevalier, seigneur de Pandé, Bosc-Guillaume, Omécourt et Monsures, premier écuyer tranchant du duc d'Orléans, fils aîné de Jean Gourle, chevalier, seigneur de Pandé, Bosc-Guillaume, Wiameville et Omécourt, et de Jeanne d'Omécourt. Il avait épousé Marie de Paillart, dont suite.

Jean GOURLE, chevalier, seigneur de Wiameville, frère putné du précédent, servait comme écuyer dans la compagnie d'Enguerran de Coucy, le 19 juillet 1380. — Allié à Jeanne de Cardonnoy, dont une seule fille. — Ancienne famille originaire du Vimeu, dont la généalogie suivie était établie depuis Hugues Gourle, chevalier, en 1130, avec N... de Biencourt, sa femme : elle s'éteignit au commencement du xvii^e siècle ¹. — Armes : *d'argent à la croix ancrée de sable.*

GOURNAY ET SON FRÈRE PORUS (MESSIRE MAILLET DE). — Rien dans les n^{os} 2680, 5016 et 2684 de Monstrelet ; Saint-Rémy ne mentionne pas Porus.

Il y a eu en Normandie plusieurs familles de ce nom, toutes ayant des armoiries différentes. Il est donc difficile d'établir à laquelle appartinrent ces deux personnages.

GRANDPRÉ (LE COMTE DE). — Cité partout.

ÉDOUARD, comte de Grandpré, fils de Jean III, comte de Grandpré, et de Catherine de Châtillon-St.-Pol. Il servait en Champagne comme chevalier banneret avec douze écuyers, le 1^{er} mars 1375. Le 17 avril 1385 il fit montre à Amiens avec dix-neuf écuyers ; le 8 mai suivant il fit montre à l'Ecluse pour passer en Ecosse avec Jean de Vienne, amiral de France. Le 3 août il était à Edimbourg où il fit montre avec trois chevaliers bacheliers et dix-huit écuyers. On ignore le nom de sa femme de laquelle il eut un fils, nommé Édouard, comme lui, qui continua la filiation. — La terre de Grandpré était un des sept comtés-pairies de Champagne. Hermann, premier comte de Grandpré, vivait en 1060 : c'est avec lui que commence la généalogie suivie de cette noble famille éteinte au xvi^e siècle ². — Armes : *burelé d'or et de gueules de 10 pièces.*

¹ Nobil. de Ponthieu et de Vimeu, t. II.

² P. Anselme, t. II, p. 321. — Art de vérifier les dates.

GRÉS (MESSIRE JEAN DE). — Partout, sauf dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Il appartenait à une famille du Brabant qui portait : *faucé de gueules et d'argent de 6 pièces.*

GRIBAUVAL (BAUGEOIS DE). — Langhoys (Monstrelet, n^o 2678 et 32 fonds La Vallière) ; rien aux n^{os} 2680, 5016, 2684.

Fils d'Enguerran de Gribauval, chevalier, seigneur dudit lieu, Lisbourg, Morcourt et du Luat, et de Marie Quiéret, et petit-fils de Gérard de Gribauval, et de Jeanne de Nanteuil-le-Haudouin, avec qui commence la généalogie suivie. Lui et ses trois frères, tués à Azincourt, sans alliance, furent les derniers de la branche aînée de leur maison, et leur sœur et héritière porta tous leurs biens dans la famille de Grouches de Chepy. La branche cadette, issue d'un frèreulpé d'Enguerran, s'établit à Abbeville et s'y éteignait dans la famille Le Briois en 1500¹. — Armes : *de sable à trois molettes d'éperon d'argent.*

GRIBAUVAL (GILBERT DE). — Guillaume de. (Monstrelet, n^o 2678) ; cité encore dans les n^{os} 2681, 2683, 6486 et 32 La Vallière sous le nom de Guerbauval.

Frère du précédent. — Sans alliance.

GRIBAUVAL (RENAUD DE). — Mêmes sources que le précédent et partout aussi Guerbauval.

Frère du précédent. — Sans alliance. Il servait avec sept écuyers et quatre archers sous les ordres du duc de Bourgogne, le 10 mai 1412.². — Armes : *de Gribauval brisé en chef d'un lambel d'argent.*

GRIBAUVAL (LE PLOUTRE DE). — Mêmes sources que le précédent.

Frère des précédents. Il était l'un des treize écuyers de la compagnie du sire de Mammetz, le 9 octobre 1411.³. — Sans alliance.

¹ Mas. de Buteux. — Nohil, de Ponthieu et de Vimeu, t. I. — Général, de Grouches, par M. Clabault.

² Titres scell. de Clairambault, t. 56, Bibl. imp.

³ Ibid., t. 69.

GUÉRAMES (BUREL DE). — Cité dans les Mss. de Monstrelet n^{os} 2678, 2681, 2683 et 6486.

On n'a rien pu trouver sur ce personnage.



HAMEL (JEAN DU). — Source : La Chesnaye-des-Bois, Dictionn. hist. de la Noblesse.

Jean du HAMEL, chevalier, seigneur de Bellenglise, fils aîné de Robert du Hamel, chevalier, seigneur de Bellenglise, Élincourt, Gomicourt et Lagnicourt. Sans alliance. — Cette famille est issue d'un cadet des puînés des châtelains de Péronne, dit La Chesnaye-des-Bois dans la généalogie qu'il établit depuis Lupart du Hamel, en 1214, fils puîné de Gauthier châtelain de Péronne, issu au vi^e degré de Robert de Péronne, en 1028, fils de Bernard, comte de Senlis. Un ou deux des degrés suivants empruntés à la généalogie des autres du Hamel de Picardie dressée par Lainé, permettent d'élever quelques doutes sur cette origine. Il est beaucoup plus rationnel de croire que les diverses familles du Hamel de Picardie ont eu une source commune. — Armes : *de gueules au chef d'or chargé de 3 molettes d'éperon de sable.*

HAMES (LE SEIGNEUR DE). — Ham (Monstrelet n^o 6486) ; Harnes (Saint-Rémy) ; rien aux n^{os} 2680 et 5016.

C'était Robert de HAMES, chevalier, seigneur dudit lieu, Bondues et Sangattes, chambellan du roi ; il était fils de Baudouin de Hames, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Marie de Béthencourt, dame de Bondues. Sa mère, se disant veuve et ayant la tutelle de Robert, son fils, donne quittance au receveur d'Amiens de 333 livres 6 sous et 8 deniers pour un trimestre de la pension de 1000 livres tournois qu'elle prend chaque année sur ladite recette, le 3 septembre 1392¹. Robert accompagna le duc de Bourgogne en 1408 dans son expédition contre les Liégeois². Le 14 janvier 1413 il donna à son tour quittance d'un trimestre de la

¹ Dossier origin. Cab. des titres, Bibl. imp.

² Monstrelet, ch. 47.

pension qu'il touchait sur la recette du bailliage d'Amiens ; à cette pièce pend un sceau : *de... à l'écu de... au lambel de... en chef*¹. Robert était allié à Guillemette de Mailly, dame d'Audinfer et de Hinguettes, dont suite². — La baronnie de Hames dépendait du comté de Guines et Robert de Hames en était possesseur dès 1094. Marie, dame et héritière de Hames, fille d'Antoine de Hames et d'Anne d'Ailly, et sœur et héritière de Claude de Hames, seigneur dudit lieu, Audinfer et Fouilloy, baron de Boucault, mort sans alliance à Amiens le 23 août 1565 et enterré dans le chœur de l'église des Jacobins de cette ville³, apporta cette terre à son mari Louis de Hallwin, seigneur d'Eslebecq, de Wailly et de Namps-au-Val, qu'elle épousa le 30 décembre 1534. On trouve encore d'autres personnages du nom de Hames qui prirent alliance notamment dans la maison de Monchy, vers 1570. — Quoique Robert eût sur son sceau pour armoiries *un écusson de... à un lambel de...* les armes de cette famille étaient : *vairé contre vairé d'or et d'azur*.

HANGARD (MESSIRE CARUEL DE). — Hanguet (Monstrelet, n° 2678) ; cité encore dans les n°s 2681, 2683, 6486 et 32 fonds La Vallière.

Famille du Vermandois connue depuis Bernard de Hangard, en 1146. — Armes : *de gueules à la bande d'argent accompagnée de 2 cotices de même*.

HANGEST (JEAN, SIRE DE). — Source : Le P. Anselme, t. VI, p. 737 et t. VIII, p. 64.

Jean, sire de Hangest et de Davenescourt, chevalier, conseiller et chambellan du roi, grand-maitre des arbalétriers et capitaine du Crotoy, était fils aîné de Jean, sire de Hangest et de Davenescourt, et de Marie de Picquigny. Il servait en Flandre en 1367 et 1368 avec quatre chevaliers et sept écuyers sous le sire de Raineval. Il était dans l'armée Bourguignonne quand les Anglais perdirent la ville d'Ardres en 1377. La même année et les années suivantes il servit en Bretagne et en Normandie avec deux chevaliers et dix écuyers, puis sous le comte de Saint-Pol et le duc de Bourbon en 1380, et sous le sire de Coucy en 1382. Il alla en Prusse avec le borgne de la Heuze et y ayant été fait prisonnier,

¹ Titres scell. de Clairambault, t. 57, Bibl. imp.

² Généal. de Mailly.

³ La Morlière, p. 77.

il reçut du roi 1300 livres pour l'aider à payer sa rançon. Jean servit avec un chevalier et sept écuyers sous l'amiral Jean de Vienne du 7 juin au 20 septembre 1382, et avec deux chevaliers et onze écuyers dans la guerre de Flandre, en septembre 1386. Il suivit en 1395 le comte de Nevers en Hongrie et fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis. Il fut nommé capitaine de Boulogne, avec 1200 francs de gages, le 22 mai 1404, et fait prisonnier de nouveau la même année sous les murs du château de Merscq ; sa rançon ne fut entièrement payée qu'en 1412 et ce fut par le comte de La Marche¹. Créé grand-maître des arbalétriers le 8 septembre 1407, avec 2000 livres de pension, il eut un différend avec le maréchal Boucicaut au sujet de sa charge et fut cassé. Il fut nommé membre du grand conseil du roi le 7 octobre 1413, avec 1000 livres de pension. Allié à Marie, dame de Roye, Germigny et Monchy-le-Preux, dont suite. Cette famille s'éteignit dans toutes ses branches au xvi^e siècle : sa généalogie suivie s'établissait depuis Florent, sire de Hangest, en 1175². Armes : *d'argent à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'or*.

HARCOURT, SEIGNEUR DE BEAUMESNIL (ROBERT D'). — Partout, sauf dans Saint-Rémy, et dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet, et toujours sous le nom du seigneur de Beaumesnil.

Robert d'Harcourt, chevalier, baron de Beaumesnil et de Marbeuf, fils unique de Robert d'Harcourt, baron de Beaumesnil, et de Blanche de Montmorency-Beausault. — Sans alliance : il fut le dernier de cette branche qui portait : *de gueules à deux fasces d'hermines*³. — Pour la notice voir au mot Harcourt dans la liste des prisonniers.

HARCOURT (GUÉRARD D'). — Cité, par La Roque, dans son Histoire de la maison d'Harcourt, et par le P. Anselme, t. V, p. 139.

Guérard d'Harcourt, chevalier, baron de Bonnetable, Beaufou, Beuvron, et Arschoy, fils aîné de Philippe d'Harcourt, seigneur de Bonnetable, auteur de la branche de ce nom, et de Jeanne de Tilly, dame de Beuvron, Beaufou, Tilly ; de Marie Malet de Graille, sa femme, il avait quatre enfants. — Armes : *de gueules à 2 fasces d'or, au lambel d'argent en chef*.

¹ Monstrelet, ch. 24 et 96.

² P. Anselme, t. VI, p. 737, et t. VIII, p. 64.

³ P. Anselme, t. V, p. 160. — Hist. d'Harcourt, par La Roque.

HARVILLE (GUILLAUME DE). — Source : le dictionnaire de La Chesnaye-des-Bois.

Guillaume de Harville, écuyer, dit Testine, échanson du roi, seigneur de Chaulandry et des Bordes, fils de Guillaume de Harville, chevalier, et de Jeanne, dame de Voise, et petit-fils de Pierre de Harville, en 1325, avec qui commence la généalogie suivie de cette maison. Le roi lui donna une somme de 500 francs, le 28 février 1401, et le 24 novembre suivant, Guillaume donna quittance de ses gages d'échanson ¹, ainsi que le 24 août 1408 ². De Jeanne Le Brun, dame de Palaiseau, sa femme, il eut des enfants. Jeanne était la sœur de Jacques Le Brun, seigneur de Palaiseau, qui fut tué également à Azincourt. — Armes : *de gueules à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de sable.*

HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS (LE SEIGNEUR DE). — Rien aux n^{os} 2680, 5016 et 2684 de Monstrelet.

Thomas de Haucourt, en 1025, est le premier membre connu de cette famille qui portait pour armes : *d'argent semé de billettes de gueules, au lion de même, brochant.*

HAVRECH (MESSIRE SIMON DE). — Partout, sauf dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Famille de Hainaut que l'on disait issue de la maison d'Enghien dont elle portait les armes, mais avec des émaux différents. — Armes : *gironné d'or et de gueules de 10 pièces, chaque giron de gueules chargé de trois croix recroisetées au pied fiché d'argent.*

HAVRESIS (MESSIRE GUÉRARD DE). — Havresses (Monstrelet n^o 2683) ; cité encore dans les n^{os} 2681, 2678, 6486 et 32 fonds La Vallière.

On n'a pu rien trouver ni sur ce personnage ni sur la famille à laquelle il appartenait.

HEILLY (LE SEIGNEUR DE). — Toutes sources, moins Saint-Rémy et Wavrin.

¹ Titres scell. de Clairambault, t. 58, Bibl. imp.

² Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp.

Jacques, sire de Heilly, dit le maréchal de Guyenne, maréchal de France, était fils putné de Jacques II, sire de Heilly, et d'Ade de Raineval. Il fut en 1408 l'un des principaux chefs de l'armée du duc de Bourgogne contre les bourgeois de Liège et assista à la bataille de Tongres ¹. Il eut la garde du seigneur de Montagu, grand-maitre de France, quand il fut fait prisonnier en 1409, et reçut en 1410 le commandement des troupes de Picardie que le duc de Bourgogne mit sur pied contre les princes ligués en faveur de la maison d'Orléans. Le 14 août 1410 le roi lui donna 300 écus pour acheter un cheval. Le 8 octobre suivant il figure dans une revue à Saint-Denis en qualité de banneret. Le duc de Guyenne l'envoya en 1411 contre le duc de Berry en Poitou. Le roi le fit en 1413 son lieutenant-général en Guyenne ; il y fut fait prisonnier par le capitaine anglais du château de Soubise et conduit à Bordeaux. Après sa délivrance il fut envoyé sur les frontières d'Artois et de Picardie où il resta jusqu'en 1415. Il faut lire dans les préliminaires de la bataille d'Azincourt le récit de l'altercation qu'il eut avec le roi d'Angleterre peu d'instant avant la bataille, et qui fut certainement cause de sa mort. On défendit de le recevoir à merci sous prétexte qu'il s'était échappé de sa prison deux ans auparavant en se parjurant, et il fut massacré. — Sur son sceau du 24 décembre 1409 on voit un écu à 5 fusées en bande ; supports : deux lions ; cimier : une tête de sanglier. — Jacques ne s'était pas marié. — Il appartenait à une branche cadette de l'illustre maison de Créquy, qui avait relevé le nom et les armes de Heilly par suite du mariage de Baudouin IV, sire de Créquy et de Fressin, avec Aëlis, dame de Heilly et de Rumilly, vers 1260. Le fils putné issu de cette union, Philippe, quitta le nom et les armes de Créquy pour adopter exclusivement celles de sa mère. Jacques était issu de lui au vi^e degré et au xv^e de Ramelin, sire de Créquy et de Fressin. (Voir au mot CRÉQUY). — Il fut le dernier de cette seconde famille de Heilly, son frère aîné, Jean, ayant été tué sans alliance en 1413 ². — Sans alliance également. — Armes : *de gueules à la bande fuselée d'or de 8 pièces.*

HELLANDE (ROBERT DE). — Cité par La Chesnaye-des-Bois.

Robert DE HELLANDE, chevalier, bailli de Rouen et « premier élu audit lieu sur

¹ Monstrelet, ch. 47.

² P. Anselme, t. VI, p. 777 et 791. — La Morlière, p. 140-146. — Titres scell. de Clairambault. — Procès du marquis de Créquy contre MM. Le Jeune de La Furjonnière.

le fait des aides ordonnés pour la guerre », seigneur de Lamberville, chambellan du roi ; il servait en Picardie et en Flandre avec un chevalier et cinq écuyers de sa compagnie, sous Jean de Vienne, le 30 juillet 1383 ¹. Il servait avec trente-trois écuyers sous le duc de Guyenne, en 1412, et se trouva la même année dans l'armée du roi contre les rebelles du Berri. Il fut nommé bailli de Rouen, le 23 mars 1413 et ayant été tué à Azincourt il fut remplacé dans ce poste important par Raoul, seigneur de Gaucourt, le 18 décembre 1415. — Robert était fils de Jean de Hellande, chevalier, seigneur dudit lieu et de Lamberville en Caux : de Jeanne de Montmorency, sa femme, il laissait plusieurs enfants qui n'eurent que des filles et Guillaume de Hellande, évêque et comte de Beauvais, pair de France. Cette famille s'éteignit dans les premières années du xvi^e siècle : elle était connue depuis Jean de Hellande qui fut à la conquête de Jérusalem avec le duc Robert en 1097 ². — Armes : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois marteaux d'or.*

HENNE (LE SEIGNEUR DE). — Cité dans l'Histoire de Flandre de M. Kervyn de Lettenhove, t. III, p. 147.

On trouve dans Le Carpentier, Hist. du Cambrésis, une famille de ce nom qui portait : *d'argent au sautoir échiqueté d'or et de gueules.*

HENNIN (LE SEIGNEUR DE). — Partout : Herlin ; rien aux n^{os} de Monstrelet 2680, 5016 et 2684.

Jean DE HENNIN, chevalier, fils de Gérard de Hennin, et allié à Mahaut de Saint-Géry, dont suite. — Famille issue de Baudoin d'Alsace, dit de Flandre, seigneur de Hennin-Liétard, et d'Isabeau de Hainaut, sa femme, en 1071 : son fils prit le nom de Hennin qu'il transmit à ses descendants ³. — Armes : *de gueules à la bande d'or.*

HERBAUMES (MESSIRE GÉRARD DE). — Herbaines (Monstrelet, n^{os} 2678, 2681 et 32, fonds La Vallière) ; rien aux 2680 et 5016.

¹ Titres scell. de Clairambault, t. 59, Bibl. imp.

² La Chesnaye-des-Bois. — P. Anselme, t. II, p. 282. — Dossier orig. au Cab. des titres.

³ Le Carpentier. Hist. du Cambrésis. — Hist. de Châlons, par Perry, p. 452. — Recherche de la Noblesse de Champagne.

Gérard de Herbennes, chevalier, était capitaine du château de Coucy, aux appointements de 100 francs par mois, à la charge d'entretenir seize hommes de garnison, selon sa quittance du 23 février 1412. Le duc d'Orléans se plaignait au roi la même année de voir Coucy entre les mains de Gérard de Herbennes ¹, et la même année encore Gérard combattait sous les ordres du connétable à la bataille de Saint-Rémy-au-plain ². Gérard donna quittance pour lui, un chevalier, dix écuyers et dix archers de sa compagnie servant à résister aux Anglais sous les ordres du sénéchal de Hainaut, le 22 août 1415 ³. A cette pièce pend un sceau qui porte : *une fasce et un petit écusson au canton dextre du chef*. Supports : deux lions ; cimier : une tête de lion.

HERTAING (LE SEIGNEUR DE). — Hectin (Monstrelet, n° 2681) ; Hectrus (id. fonds La Vallière, 32) ; Hettrus (id. n° 2678 et 2683) ; Hetruis (id. n° 2684).

C'était Michel de Hertaing, chevalier, seigneur dudit lieu, fils aîné de Jacques de Hertaing, chevalier, seigneur de Monstrecourt, Romeries, Petit-Sart et Lompire, pair du Cambrésis, et de Marie Floquette. De Marie Rosel, sa femme, il n'est pas d'enfants, et son frère Philippe continua la filiation. — Michel fut enterré devant l'autel de Notre-Dame dans l'église de Saint-Martin de Cambrai où l'on voyait son épitaphe peinte et attachée à un pilier vis-à-vis de cet autel ⁴. Le Carpentier donne la généalogie suivie de cette famille depuis Gilles de Hertaing, grand-bailli du Cambrésis en 1106, mais une généalogie manuscrite qui se trouve dans le dossier Hertaing, au Cab. des titres, ne l'établit qu'à partir du père de Michel, Jacques ou Jacquemon de Hertaing ⁵. — Armes : *d'argent à la bande d'azur chargée de 3 coquilles d'or*.

HEU (JACQUES DE). — Han (Monstrelet, n° 2684 et 2684) ; quelquefois Hem ; rien dans Saint-Rémy ni aux n° 2680 et 5016.

¹ Monstrelet, ch. 97.

² Ibid. ch. 89.

³ Titres scell. de Clairambault, t. 59, Bibl. imp.

⁴ Dossier origin. au Cab. des titres.

⁵ Et aussi recueil de général. mss. par Jean Scohier, t. III, n° 59, au Cab. des titres de la Bibl. imp.

Il appartenait à une famille originaire du pays de Liège, et établie dans le pays Messin, dès le milieu du *xiv^e* siècle. Cette famille, éteinte en 1560, portait pour armes : *de gueules à la bande d'argent chargée de 3 coquilles de sable.*

HONDSCHOOTE (LE SEIGNEUR DE). — Hondescote (Monstrelet, n^o 6486 et 2681); Houdescotces (id. 2678); Hondeserte (id. 2684); rien dans Saint-Rémy.

Ce devait être François, sire de Hondschoote, chevalier flamand, qui servait avec un chevalier et trois écuyers à Ardres, sous le sire de Saveuses, le 1^{er} février et le 1^{er} juillet 1387. Il servait encore avec un chevalier et neuf écuyers sous le comte de Saint-Pol, en 1389 ¹, et en 1410 à la défense d'Ardres, avec un chevalier et six écuyers, sous les ordres du sire de Longroy ². — Armes : *bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure engrêlée de gueules.*

HORNES (LE COMTE DE). — Cité par Saint-Rémy.

GUILAUME VII, sire et comte de Hornes et d'Alténa, grand-veneur héréditaire de l'Empire, fils aîné de Guillaume VI, comte de Hornes, seigneur d'Alténa, Wert et Cottersem, et d'Isabeau d'Ackel. Il avait épousé Dorothée de Loos dont suite. — Auteur : Guillaume de Loos, seigneur de Hornes vers 1090 ³. — Armes : *d'or à 3 trompes de chasse de gueules liées et virolées d'argent.*

HUMIÈRES (MATHIEU DE). — Humers (Monstrelet, n^o 2683); partout cité, sauf dans Saint-Rémy.

Mathieu de Humières, chevalier, était le fils puîné de Mathieu de Humières, chevalier, et de Jeanne d'Azincourt, avec qui commence la généalogie suivie de cette noble famille dont le premier membre connu, Jean, sire de Humières, vivait en 1150 avec Richilde de Fosseux, sa femme. Mathieu était sans alliance, et fut tué avec son frère cadet Jean, seigneur de Bouzincourt. (Voir à ce nom). La branche aînée s'éteignit à la fin du *xvi^e* siècle dans les familles d'Enghien et de Crevant; celle des seigneurs de Lassigny à la même époque dans celles de Blois, Bousies, Calonne et Croy; celle des seigneurs de Vitermont, en 1602 et 1605 dans celles du Bosc et de Monsures ⁴. — Armes : *d'argent fretté de sable.*

¹ Titres scell. de Clairambault, t. 60, Bibl. imp.

² Dossier origin. au Cab. des titres.

³ La Chesnaye-des-Bois. — Hist. général. de Hornes, par M. Goëthals.

⁴ P. Anselme, t. VIII, p. 374. — La Chesnaye-des-Bois. — La Morlière, p. 203 et suiv.

I.

INCHY (LE SEIGNEUR D'). — Ivry (Monstrelet, n° 2678) ; Anicy (id. n° 2683) ; partout.

Le seigneur d'Inchy, dont nous n'avons pu retrouver le prénom, accompagna le duc de Bourgogne contre les Liégeois, en 1408, et fut un de ceux que le roi manda personnellement pour résister aux Anglais en 1415 ¹. Il appartenait à une famille artésienne connue depuis Baudoin d'Inchy, dit Calderuns, chevalier, qui assista au tournoi d'Anchin, en 1096 ². — Armes : *fascé d'or et de sable de 6 pièces*.

IVRY ET SON FILS MESSIRE CHARLES (LE SEIGNEUR D'). — Cités partout.

C'était GUILLAUME III, baron d'Ivry et de Bréval, seigneur d'Oissery et de Saint-Pathus, fils de Charles, baron d'Ivry et de Bréval, premier écuyer tranchant du roi, et de Jeanne de Vendôme. Il avait épousé Marie de Montmorency, de laquelle il eut pour fils aîné, Charles, qui suit, et qui fut tué avec lui.

CHARLES, baron d'Ivry, seigneur d'Oissery, conseiller et chambellan du roi, fit montre le 22 août 1383 avec trois chevaliers et quarante-quatre écuyers. Le roi lui donna 4000 livres en considération de ses services, le 15 avril 1406, et aussi la confiscation des biens de Godefroy d'Harcourt. Il fut l'un des ambassadeurs envoyés au duc de Bretagne, en juillet 1409, au duc de Brabant en 1414, et en 1415 en Angleterre. Il avait été nommé grand-maitre des eaux et forêts de France le 19 septembre 1412 ; privé de sa charge sous prétexte de conspiration il y fut rétabli le 17 août 1413. Le P. Anselme dit à tort qu'il fut tué seulement en 1421 ; le texte de Monstrelet est formel, quand il dit le seigneur d'Ivry et son fils Charles ; on ne trouve dans toute la généalogie de cette famille, que La Chesnaye-des-Bois fait descendre, par filiation suivie, de Raoul, comte de Bayeux et d'Ivry en 973, d'autre Charles que celui-ci et son ayeul ³. — Armes : *d'or à 3 chevrons de gueules*.

¹ Monstrelet, ch. 47 et 145.

² Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

³ La Chesnaye-des-Bois. — P. Anselme, t. VIII, p. 879.

J.

JALIGNY (LE SEIGNEUR DE). — Voir Guichard Dauphin.

JEUMONT (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf aux n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

C'est Jean, sire et baron de Barbançon, sire de Jeumont, pair et maréchal héréditaire du Hainaut, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne. En 1396 le duc de Bavière et le comte d'Ostrevant l'envoyèrent avec le sire de Ligne en ambassade auprès du roi lui demander des secours pour leur expédition de Frise, et il prit part ensuite à cette expédition. « Il estoit moult aigre chevalier et expert sur les ennemis, et dès lors avoit-il les yeux tout rouges et sembloient estre fourrés de corail vermeil ¹ ». Il était en 1408 l'un des chefs de l'armée bourguignonne et assista à la bataille de Tongres. En 1414 il était capitaine de Bapaume pour le duc de Bourgogne et rendit la ville au duc de Guyenne. La même année il alla secourir Arras ². A une quittance de 150 francs que le roi lui donnait, le 30 octobre 1410, est attaché son sceau : écu à trois lions ; cimier ; deux ailes sortant d'une couronne fleurdelysée ³. — De Yolande de Gavre, sa femme, il n'eut que deux filles. — Armes : *d'argent à trois lions de gueules armés, lampassés et couronnés d'or.*

L.

LA BELLIERE (LE VICOMTE DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy, et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Jean RAGUENEL, chevalier, vicomte de La Bellière, seigneur de Chastel-Ogier, Gramoul, Beaumont, était fils de Guillaume Ragueneil, chevalier, vicomte de La Bellière, et de Jeanne de Montfort. Il fut au siège de Brest en 1381 et fit en 1386 le voyage d'Espagne ; il était en 1387 en garnison à Saint-Malo et suivit en

¹ Froissart, liv. 4, ch. 50.

² Monstrelet, ch. 47, 123 et 136.

³ Dossier origin. au Cab. des titres.

1388 le duc de Lancastre en Espagne au secours de Jean I, roi de Castille. Il fut fait prisonnier à Saint-Malo lors de la prise de cette ville par Robert de Guite et Geoffroy Ferron, chevaliers du parti d'Olivier de Clisson ¹. Le duc de Bretagne le nomma son chambellan en 1404 et l'envoya au secours du duc de Berry assiégé dans Bourges en 1413. Il fut à Azincourt l'un des chefs des 1500 chevaux qui formaient l'aile droite du premier corps d'armée ². — De Jeanne Couppu, dame de la Couppaye, du Courroët et de la Villequem, il avait des enfants. Il était issu par généalogie suivie de Robert Ragueneil, chevalier, seigneur du Chastel-Ogier, conseiller et chambellan des ducs Jean II, Artus II et Jean III, de 1293 à 1321. Cette famille, substituée aux nom et armes de Malestroit, au xv^e siècle, a pris fin dans Françoise, dame de Malestroit, Châteaugiron et Derval, mariée à Jean de Rieux, maréchal de Bretagne en 1461, et dans Jeanne, sa sœur, dame de La Bellière et de Combourg, mariée en 1462 avec Tanneguy du Chastel ³. — Armes : écartelé au 1 et 4 contrécartelé d'argent et de sable, au lambel de l'un en l'autre qui est Ragueneil, au 2 et 3 d'or au chef denché de sable qui est La Bellière.

LA BEUVRIÈRE ET GAMART, SON FRÈRE (BAUGEOIS DE). — La Brunerie (Monstrelet, n^o 2683) ; La Beusière (id. n^o 2678) ; rien aux n^{os} 2680, 5016, 2684, ni dans Saint-Rémy.

C'était Jean DE NÉDONCHEL, dit Baugeois, écuyer, seigneur de La Beuvrière, fils puiné de Jean de Nédonchel, chevalier, seigneur de Garbeck, et de Marie de Mailly. Il fit montre à Ardres, le 1^{er} mars 1372, servant sous les ordres de Robert de Hardenthun. De sa femme, dont le nom est inconnu il eut un fils Gamart (et non pas un frère, car alors il n'aurait pas porté le nom de La Beuvrière, mais celui de Nédonchel), qui fut tué avec lui, sans alliance ⁴. Pour la notice, voir au mot NÉDONCHEL. — Armes : d'azur à la bande d'argent, brisé d'une bordure de gueules.

¹ Hist. général. des plus illustres maisons de Bretagne, par A. du Paz, p. 144 et suiv.

² Preuves de D. Morice et de D. Lobineau.

³ Nobil. de Bretagne, par P. de Courcy. — Nobil. de France, par Du Cange, t. I, p. 215, aux Mss. de la Bibl. imp.

⁴ Général. de Nédonchel, par Lainé, p. 20.

LA BOVE (MESSIRE GOBERT DE). — Cité partout sauf dans Saint-Rémy, et dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Gobert DE LA BOVE, chevalier, seigneur de Cilly et de Savoisy, grand-bailli du Vermandois, bailli d'Amiens et capitaine de Châlons : fils puîné de Gobert de La Bove, chevalier, seigneur dudit lieu, Bouconville, et de Gilles de Creully. Il succéda à son frère aîné en 1400 dans les seigneuries de La Bove et de Bouconville. De Marie de Thourotte, sa femme, il avait des enfants. Cette famille était, à ce que l'on pense, issue de celle de Châtillon dont elle portait les armes avec une légère différence dans les émaux. Du Chesne ne peut rattacher d'une manière certaine les La Bove aux Châtillon : M^r de Courcelles les croit issus d'un fils de Henri de Châtillon, seigneur de Montjay, en 1117. Quoiqu'il en soit la séparation se fit au xii^e siècle et les La Bove s'éteignirent en 1607¹. — Armes : *de sinople à 3 pals de vair, au chef d'or.*

LA CRITE (LE SEIGNEUR DE). — La Crête (Monstrelet, n^o 2684) ; La Tute (id. n^{os} 2678 et 32, fonds La Vallière) ; rien dans Saint-Rémy, ni dans les n^{os} 2680 et 5016.

On n'a pu retrouver la famille à laquelle appartenait ce personnage.

LA FOLIE (GUILLAUME DE). — Cité dans la chronique de Guillaume Gruel, p. 188.

Guillaume DE LA FOLIE, chevalier bachelier, fait montre avec douze écuyers de sa compagnie, le 1^{er} septembre 1410, et reçoit 105 livres tournois pour le service qu'il a fait et doit faire sous les ordres du sire de Heilly². — Il appartenait à une famille du Boulonnais qui portait : *de sable à la croix ancrée d'argent.*

LA FOREST (GUILLAUME DE). — Cité par dom Morice et dom Lobineau, dans leurs Hist. de Bretagne.

Guillaume DE LA FOREST, chevalier, maréchal du comte de Richemont : il

¹ Hist. de Châtillon, par Du Chesne, — id. par le chev. de Courcelles. — Hist. de Roye, par Grégoire d'Isigny.

² Dossier origin. Cab. des titres.

servait avec sept écuyers dans la chevauchée de Flandre, sous les ordres du sire de Bourbon, le 25 août 1388. Il était l'un des chefs du corps d'armée que, sous la conduite du comte de Richemont, le duc de Bretagne envoya au secours du duc de Berry contre le roi Charles VI, en 1412. En qualité de chevalier bachelier il fit montre à Paris, le 9 février 1413, d'un chevalier et de huit écuyers ; il fit montre de la même compagnie le 9 avril 1414 pour accompagner le roi aux sièges de Soissons et de Compiègne, aux gages de 30 francs par jour pour lui et 15 pour ses écuyers ¹. Il servait avec huit écuyers et huit archers à cheval pour réduire le sire de Parthenay, le 25 juin 1415 et était qualifié maréchal des troupes que Richemont commandait et qu'il conduisit en Normandie au mois d'octobre 1415 ². — Armes : *d'azur à 6 quintefeilles d'or, 3, 2 et 1.*

LA HAMAÏDE (LE SEIGNEUR DE). — La Hamède (Monstrelet, n° 2678) ; La Hamete (id. n° 32, fonds La Vallière) ; La Motte (id. n° 2683) ; rien aux n° 2680 et 5016.

Jean DE LA HAMAÏDE, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, reçut 600 livres de pension par lettres du 12 décembre 1407 ³, et assista à la bataille de Tongres en 1408 ⁴. Il avait épousé Marie de Wavrin de Wasiers qui lui apporta la seigneurie de Wingles et le titre de sénéchal de Flandre ⁵. — Armes : *d'or à trois hamaïdes de gueules.*

LA HAYE (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy, et les n° 2680 et 5016 de Monstrelet.

Guillaume DE LA HAYE, chevalier baneret, baron de Coulonces, fit montre à Rouen, le 12 octobre 1415, de la compagnie composée de quinze écuyers à la tête de laquelle il fut tué à Azincourt. Sur son sceau on voyait un *écartelé de 3 têtes de... sur un semé de... et d'un fretté* ⁶.

¹ D. Morice et D. Lobineau, preuves.

² Titres scell. de Clairambault, t. 48.

³ La Barre, t. II, p. 123.

⁴ Monstrelet, ch. 47.

⁵ Généal. de Wavrin.

⁶ Titres scell. de Clairambault, t. 58.

LA HEUZE (LE SEIGNEUR DE). — Cité partout.

Jacques DE LA HEUZE, chevalier, seigneur de Heuditot et de Rupière, fils puîné de Pierre de La Heuze, chevalier, seigneur de Ventes et de Belленcombre, et de Jeanne de Tournebu. Il servit aux guerres de Flandre en 1382, et contre les Anglais dont il fut longtemps prisonnier. Le roi lui donna, le 23 mars 1385, une certaine somme pour l'aider à payer sa rançon. Il servit en qualité de chevalier bachelier dans la compagnie de Robert de Beauchamps, le 18 août 1388, et reçut du roi 600 francs d'or le 13 août 1389. Il épousa Jeanne de Brionne dont il eut une seule fille ¹. — Famille du pays de Caux connue depuis Jean de la Heuze, en 1012, avec qui La Chesnaye-des-Bois fait commencer la généalogie suivie, tandis que le P. Anselme ne l'établit que depuis Henri de La Heuze, en 1210. — Armes : *d'or à trois heuses de sable.*

LA LANDE (HENRI DE). — Cité partout, sauf dans Saint-Rémy, et dans les nos 2680 et 5016 de Monstrelet.

Il y a eu plusieurs familles de ce nom en Bretagne ; on n'en comptait pas moins de quatorze ². Il est difficile de préciser à laquelle appartenait Henri. Il est permis de croire pourtant qu'il était parent, peut-être même frère de Tristan de La Lande, gouverneur des ville et château de Saint-Malo et de Nantes, puis grand-maitre de Bretagne, qui mourut en 1431. Il aurait porté alors pour armes : *de gueules à trois écussons d'argent à la cotice d'azur brochante.*

LAMETH (THIBAUT DE). — Cité seulement par La Chesnaye-des-Bois.

Thibaut DE LAMETH, chevalier, seigneur dudit lieu et de Saint-Martin, fils d'Enguerran de Lameth, écuyer, et de Marie de Saint-Omer. De Jeanne d'Aspremont, sa femme, il avait des enfants. — Cette famille serait issue, dit-on, d'un puîné de la maison de Neufville apanagé de la terre de Lameth dans les Pays-Bas. Quoiqu'il en soit la généalogie suivie commence avec Robert, seigneur de Lameth, en 1212, et Jeanne de Bossut, sa femme ³. — Armes : *de gueules à la bande d'argent accompagnée de 6 croix recroisetées au pied fiché de même.*

¹ La Chesnaye-des-Bois. — P. Anselme, t. VII, p. 755.

² Nobil. et armor. de Bretagne, par P. de Courcy.

³ La Morlière, p. 302. — La Chesnaye-des-Bois. — Notice sur le châ. d'Héuencourt, par Goze.

LA NEUFVILLE (TOPINET DE). — La Nosville (Monstrelet, 32 La Vallière) ; rien aux n^{os} 2680, 5016, 2684 ni dans Saint-Rémy.

On ne trouve dans le Nord, en fait de La Neufville, qu'une famille de la province de Liège qui s'armait : *d'azur semé de fleurs de lys d'or*.

LANNOY (JEAN DE). — Cité par les n^{os} 2681, 2678, 2683, 6486 et 32, fonds La Vallière.

JEAN, seigneur de Lannoy, Lys et Maingoval, dit Le Ramager, fils aîné de Hugues de Lannoy et de Marie de Berlaymont ; il fit montre avec six écuyers le 22 avril 1378. Il avait épousé Jeanne de Croy, dont suite. — La généalogie suivie de cette famille est établie depuis Hugues, sire de Lannoy et de Lys, mort en 1349¹. — Armes : *d'argent à 3 lions de sinople, armés, lampassés et couronnés de gueules*.

LANNOY (LAMONT DE). — Partout, dans Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Pierre DE LANNOY, dit Lamont, fils puîné de Colart de Lannoy, chevalier, seigneur d'Obriscourt, et de Jeanne de Nédonchel, dame de Fréwillers. Cette famille n'avait que le nom de commun avec celle qui précède : elle avait pour auteur, par filiation suivie, Jean de Lannoy, chevalier, en 1300, et Blanche de Vermandois, sa femme. Après avoir eu beaucoup d'illustration au xv^e siècle, cette famille s'éteignit au xv^e siècle dans celles de Silly, de Gouffier et de Lameth². — Armes : *échiqueté d'or et d'azur*.

LAONNOIS (LE VIDAME DE). — Cité partout, sauf dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Ce personnage était Charles de Montagu, chevalier, seigneur de Montagu et de Marcoussis, vidame de Laon, chambellan du duc de Guyenne (en 1414)³, fils unique de Jean de Montagu, vidame de Laon, seigneur de Montagu, Marcoussis, Bois-Malherbe, conseiller et chambellan du roi et grand-maitre de

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 73.

² La Morlière, p. 193-195.

³ Mss. fonds Français, n^o 7833, f^o 1133, Bibl. imp.

son hôtel, et de Jacqueline de La Grange. Charles était filleul du roi qui, à l'occasion de son baptême, avait donné à son père pour 2000 livres de vaisselle de vermeil, le 27 mars 1398. Le roi donna encore 1000 livres de vaisselle d'argent lors des fiançailles de Charles avec Catherine d'Albret, le 4 septembre 1409. Le futur époux n'avait que douze ans. Le mariage ne fut donc pas consommé et Charles fut tué à Azincourt, âgé seulement de dix-huit ans, sans alliance, et le dernier de cette famille dont la généalogie est établie depuis Gérard de Montagu, notaire et secrétaire du roi, bourgeois de Paris, anobli en décembre 1363¹. — Armes : *d'argent à la croix d'azur cantonnée de quatre aiglettes de gueules*. (Voir au mot MONTAGU).

LA PORTE, SEIGNEUR DE BÉLINCOURT (COLART DE). — Partout, sauf aux n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet, et dans Saint-Rémy.

Il a existé en France un si grand nombre de familles de ce nom qu'il est bien difficile de fixer à laquelle appartient ce personnage. On croit cependant qu'il était des La Porte, du Berry, connus depuis Hugues de La Porte, vivant en l'an 1000, et dont les armes étaient : *d'or à une bande d'azur*.

LA RACHIE (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy, et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Ce personnage devait être fils de Mathieu de La Rachie, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Jeanne de Créquy, et frère de Marguerite de La Rachie aliée vers 1385 à Hue, seigneur du Chastelet. — Armes : *de gueules à 3 rocs d'échiquier d'or*.

LA RIVIÈRE (BUREAU DE). — Cité par La Chesuaye-des-Bois.

Bureau de La Rivière, chevalier, seigneur de Perchin et de Champlemy, conseiller et chambellan du roi, le 17 février 1398, premier chambellan du comte de Nevers et gouverneur du Nivernais et du Donzinois, le 26 janvier 1410, fils aîné de Jean de La Rivière, seigneur de Perchin, et d'Agnès de Billy. Il servait en 1415 sous les ordres du comte de Nevers avec qui il fut tué. De Philiberte de Champlemy, dame dudit lieu, sa femme, il avait des enfants. — Famille du Nivernais issue par généalogie suivie de Bureau de La Rivière,

¹ P. Ausclme, t. VI, p. 377.

chevalier, seigneur dudit lieu et de Champallement, bailli du Nivernais, à la fin du XIII^e siècle ¹. — Armes : *de sable à la bande d'argent*.

LA RIVIÈRE DE THIBOUILLE (LE SEIGNEUR DE). — De Tymonville (Monstrelet, n^o 2683); partout, sauf Saint-Rémy, et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Il faut relever ici une erreur dans laquelle est tombé La Chesnaye-des-Bois, à cause du nom de La Rivière, auquel il s'est seul attaché, sans faire attention que le sens de la phrase était celui-ci « de La Rivière de Thibouville », ce qui est bien différent. Or, le château et la seigneurie de La Rivière de Thibouville étaient à cette époque entre les mains de la famille de Fricamps, et le seigneur de La Rivière de Thibouville était un Fricamps. Le personnage dont il s'agit ici était donc Jean de Fricamps, chevalier, seigneur de La Rivière de Thibouville et de Montfarville, fils de Jean de Fricamps, dit Friquet, chevalier baneret, chambellan du roi, seigneur desdits lieux et de Bellengreville, et de Marie de Vierville. De sa femme, dont le nom est inconnu, Jean ne laissa qu'une seule fille, Jeanne de Fricamps, dame de La Rivière de Thibouville, de Montfarville et de Fontaine-la-Sorel, qui fut maintenue en possession de ses biens par le roi d'Angleterre en 1419 « selon l'accord fait pour la reddition du château de La Rivière de Thibouville à elle appartenant ². » Elle était en possession de sa fortune depuis 1415, puisque son père avait été tué à Azincourt, et elle apporta tous ses biens à son mari Jean de Belleval, dont le père, Baudouin de Belleval (voir ce nom) avait été tué aussi à Azincourt. Jean de Fricamps fut donc le dernier de son nom, et ainsi s'éteignit cette ancienne famille, originaire de Picardie et fixée en 1321 en Basse-Normandie où elle n'avait pas tardé à s'illustrer, et notamment pendant tout le XIV^e siècle, à occuper le premier rang, gravant, par sa fidélité au roi de Navarre et le grand rôle qu'elle joua dans les affaires de ce prince, son nom en traits ineffaçables dans les pages de l'histoire. Connue en Amiénois depuis l'an 1100, vivant Geoffroy de Fricamps, chevalier, témoin d'une chartre de l'évêque d'Amiens, cette famille portait pour armes : *de gueules semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à la bande de même brochante*. — Armes adoptées par Jean de Belleval, époux de Jeanne de

¹ La Chesnaye-des-Bois. — Moreri.

² Rôles Normands conservés à la Tour de Londres, t. I, p. 283.

Fricamps, au détriment de celles de ses ayeux, et qu'il transmit à ses descendants ¹.

LA ROCHE-GUYON ET SON FRÈRE (LE SEIGNEUR DE). — Saint-Rémy omet Guyon; rien aux n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

GUY VI, sire de La Roche-Guyon et de Roncheville, chevalier, conseiller et chambellan du roi et du dauphin, capitaine d'Harfleur (le 29 novembre 1407), fils aîné de Guy V, sire de la Roche-Guyon, grand-paquetier de France, et de Jeanne de La Roche-Guyon, dame de Vaux, sa cousine. Il était auprès du dauphin, avec 1000 francs de pension, en 1413. Il avait épousé Pérette de La Rivière de laquelle il avait des enfants. — La généalogie de cette famille ne fait aucune mention de ce frère dont parlent tous les chroniqueurs, et parmi les frères de Guy VI, on ne trouve que Philippe de La Roche-Guyon à qui pourrait s'appliquer la mention si sommaire du chroniqueur; sans alliance. — Généalogie suivie depuis Guy I, sire de La Roche-Guyon, en 1200 ². — Armes : *bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules*.

LA TOUR EN AUVERGNE (LE SEIGNEUR DE). — Rien aux n^{os} 2680 et 5016.

C'est Agne de La Tour, seigneur d'Oliergues, chambellan du duc de Berry, fils puîné d'Agne de La Tour, seigneur d'Oliergues, et de Béatrix de Chalençon. — En 1413 le roi le manda à Paris avec une compagnie bien armée. Il accompagna le duc de Bourbon à Azincourt. — Il avait épousé, en 1412, Aélips de Vendat, dont une seule fille, née posthume. Il appartenait à la branche qui produisit les vicomtes de Turenne et ducs de Bouillon. La généalogie suivie de cette grande maison était établie depuis Bertrand, seigneur de La Tour, en 1206 ³. — Armes : *semé de France à la tour d'argent, brisé d'un baton de gueules brochant*.

LA TOUR (PONCHON DE). — Pas cité dans Saint-Rémy, ni dans les mss. de Monstrelet, n^{os} 2680, 5016 et 2684.

¹ Trésor général. de D. Villevieille. — Dossier origin. au Cab. des titres. — Titres scell. de Clairambault, id. t. XV. — Mem. sur les baillis du Cotentin, par M. Delisle. — Trésor des chartes, aux archives de l'Empire.

² P. Anselme, t. VIII, p. 620 et suiv.

³ P. Anselme, t. IV, p. 524 et suiv. — Hist. général. de la maison d'Auvergne, par Baluze.

Appartiendrait-il à une famille du Cambrésis qui portait : *d'argent à la croix engrêlée de sable, au canton de sinople.*

LE BRUN (JACQUES). — Cité par La Chesnaye-des-Bois et les Mém. général. mss. d'Haudicquer de Blancourt.

Jacques LE BRUN, chevalier, seigneur de Palaiseau, Nanville et La Grange du Bois, conseiller et chambellan du roi, fils d'Adam Le Brun, chevalier, seigneur des lieux susdits, et de Marguerite de Vieuxpont, dame de Fresnay, et arrière-petit-fils de Gilles Le Brun, seigneur de Trazegnies en Hainaut, et d'Alix de Boulers, en 1200, avec qui commence la généalogie suivie. Il n'était pas marié et tous ses biens passèrent à sa sœur, Jeanne, alliée à Guillaume de Harville, tué aussi à Azincourt ¹. — Armes : *coupé de gueules et d'or au lion de l'un en l'autre.*

L'ESCHELLE (JACQUES DE). — Lestoille (Monstrelet, n° 2681) ; rien dans Saint-Rémy, ni aux n° 2680 et 5016.

Famille du Vermandois. Rogues et Arnould de l'Eschelle, chevaliers, sur leurs sceaux de 1339 et de 1380, portent : 3 *coquilles*, 2 et 1 ². — Ernould de Leschelle était chevalier du corps du duc de Bourgogne en 1400 ³.

LENS (LE CHATELAIN DE). — Toutes sources, moins Saint-Rémy, et Monstrelet n° 2680 et 5016.

Jean DE RECOURT, dit de Lens, chevalier, châtelain de Lens, seigneur de Recourt, de La Comté et de Camblain, fils aîné de Jean de Recourt, châtelain de Lens, et d'Isabelle de Brimeu. Il avait épousé Alix de Nielles, dont deux fils, tués avec lui, et une fille héritière des biens de son père. Charles, frère puîné de Jean, fut créé amiral le 6 juin 1418. — Jean avait accompagné le duc de Bourgogne contre les Liégeois, en 1408 ⁴. — Cette famille, ancienne en Artois, avait sa filiation suivie depuis Guy, sire de Recourt, en 1291 ⁵. — Armes :

¹ La Chesnaye-des-Bois. — Mém. général. Mss. d'Haudicquer de Blancourt, t. II, p. 147. Cab. des titres, Bibl. imp.

² Titres scell. de Clairambault, t. XLIV, Bibl. imp.

³ La Barre, t. II, p. 45.

⁴ Chron. anou. de Charles VI.

⁵ La Chesnaye-des-Bois. — P. Anselme, t. VII, p. 826 et suiv. — Généal. de la maison de Recourt, par A. F. N. de Recourt, s^{er} de Bruyères et de Chérest, 1782. in-4°.

écartelé au 1 et 4 contrécartelé d'or et de sable, qui est Lens, au 2 et 3 de gueules à 3 bandes de vair, au chef d'or, qui est Bécourt.

Philippe DE LENS, fils du précédent, sans alliance, tué avec son père. (Chron. de Ruisseauville).

Henri DE LENS. (Ibidem).

LE SÉNÉCHAL D'EU. — Toutes sources

Jean LE SÉNÉCHAL, chevalier, sénéchal héréditaire du comté d'Eu, conseiller et chambellan du roi, et du duc de Guyenne ¹, capitaine de Vire et seigneur d'Auberville : fils de Jean Le Sénéchal, chevalier, sénéchal d'Eu, capitaine de Vire, et d'Alix de Bréauté. — Sans alliance, et ses biens passèrent à sa sœur, Marguerite Le Sénéchal, alliée à Robert d'O, dont les descendants se qualifièrent sénéchaux d'Eu. La branche aînée seule était éteinte, car on trouve plusieurs branches cadettes maintenues dans l'élection de Neufchâtel, le 11 décembre 1668 ². — Armes : *d'or à la bande de sable accompagnée de 2 cotices de même.*

LE VAYER (GUILLAUME). — Cité par dom Morice et dom Lobineau.

Guillaume LE VAYER, chevalier, capitaine du château de Jugon, était breton. Il servait en 1392 en qualité d'écuyer dans la compagnie de Jean Amenart ³. En 1398 il était capitaine du château de Jugon, et ayant été sommé de rendre la place au duc, il refusa d'obéir à d'autres qu'au connétable. Il accompagna Richemont au siège de Parthenay, en septembre 1415, et delà en Normandie ⁴. — Il n'y eut pas moins de treize familles de ce nom en Bretagne ⁵ : celle-ci portait : *lozangé d'or et de gueules.*

LE VENEUR (JEAN). — Cité par le P. Anselme, t. VIII, p. 256.

Jean LE VENEUR, chevalier, seigneur du Homme et de Saint-Elier : il tint l'échiquier d'Alençon en 1398, et assista au mariage de Jean, duc d'Alençon, avec Jeanne d'Orléans, en 1410. D'Agnès Le Baveux, dame de Tillières, sa femme, il

¹ Mss. fonds Français, n° 7853, f° 1183, Bibl. imp.

² Dossier orig. au Cab. des titres. — Titres scell. de Clairambault, t. XLV. Bibl. imp. — Généal. d'O.

³ Preuves de D. Morice.

⁴ D. Lobineau, passim.

⁵ Nobil. et Armor. de Bretagne, par P. de Courcy.

avait eu une nombreuse postérité. — Dans un article intitulé « Chasuble de Carrouges » (*Magasin Pittoresque*, année 1847, p. 116) on raconte que « la très belle cuirasse de Jean Le Veneur, tué à la bataille d'Azincourt » est conservée dans le château de Carrouges qui appartient aux descendants directs de Jean Le Veneur, et qu'on la montre aux visiteurs avec beaucoup d'autres reliques intéressantes du passé. Il n'y a, hélas ! qu'un seul inconvénient à cela, et toute cette légende ne saurait résister à la pièce suivante dont les descendants de Jean Le Veneur devraient avoir connaissance puisqu'elle est insérée dans leur généalogie par le P. Anselme. C'est une requête présentée au roi par Agnès Le Baveux, dame de Tillières, en 1416 : « elle étoit chargée de huit enfants lorsqu'elle représenta au roi qu'elle son mari s'étant trouvé à la bataille naguères donnée contre les Anglois, *de laquelle il n'estoit point retourné, et ne scavoit s'il estoit en vie ou prisonnier... etc...*, » et demandait pour les orphelins mineurs la libre jouissance de leurs biens, ce que le roi accorda par lettres du 10 juin de la même année ¹. Il résulte de là que le sort de Jean Le Veneur étoit incertain près d'une année après la bataille, et que son absence prolongée ayant fini par prouver sa mort, il avoit donc été enterré dans les grandes fosses creusées dans le champ de la Gacogne, après avoir été certainement dépouillé par les Anglais, comme tous les autres, de ses armes et de ses vêtements ; comment alors se ferait-il que cette armure fut revenue au château de Carrouges ? Si on l'avoit retrouvée, il n'y avoit donc plus d'indécision possible sur le malheureux sort du chevalier normand, et du moment où l'indécision durait encore une année après la bataille, c'est donc que l'on n'avoit pu recueillir le moindre indice, ni pièce d'armure, ni vêtement. Il est certes fâcheux de porter la main sur une légende dont le récit doit faire un si bon effet sur l'imagination des touristes, mais je doute que l'on puisse réfuter jamais une seule de ces objections. — Jean Le Veneur forme le premier degré de la généalogie suivie de cette famille. — Armes : *d'argent à la bande d'azur frettée d'or.*

LICHTERVELDE (JACQUES DE). — Cité par Saint-Rémy.

Il étoit fils de Jacques de Lichtervelde, chevalier, baron de Coolscamp, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, grand-bailli de Flandre, et de Marie de Vos. Généalogie suivie depuis Wautier, sire de Lichtervelde, grand

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 257.

veneur de Flandre en 1166, et Jeanne d'Hazebrouck, sa femme ¹. — Armes : *d'azur au chef d'hermines*.

LIEDEKERQUE (LE SEIGNEUR DE). — Liguierque (Monstrelet, n° 2680) ; Litquerque (id. n° 5016) ; rien dans Saint-Rémy, ni au n° 2684.

La généalogie suivie de cette maison était établie depuis Rasse de Gavre, échanson du comte Baudouin de Flandre, et dame N... de Harlebecke, sa femme, en l'an 1000 ². — Armes : *de gueules à 3 lions d'or, 2 et 1, armés, couronnés et lampassés d'azur*.

L'ILE-BOUCHARD (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy, et dans les n° 2680 et 5016 de Monstrelet.

Jean, sire de l'Île-Bouchard, Rochefort-sur-Loire, Doué et Gençay-en-Poitou, époux de Jeanne de Beuil, dont une fille unique, alliée le 2 juillet 1423 à Georges, sire de La Trémoille. — Armes : *de gueules à trois léopards d'or*.

L'ILE-GOMORT (LE SEIGNEUR DE). — Partout sauf les n° 2680 et 5016.

On ne sait rien sur ce personnage.

LONGROY (LE SEIGNEUR DE). — Louroy (Monstrelet, n° 2678 et 2684) ; Couroy (id. 2683 et 32, fonds La Vallière).

Jacques DE LONGROY, chevalier, seigneur dudit lieu, St.-Victor-en-Caux, Soreng, Basinval, Epinoy, Gousseauville, Bos-Ricard, Hallencourt, Questre, Le Wastine, Prousel, Ronqueroles et Querrieu, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, lieutenant du capitaine-général de Picardie, et capitaine d'Ardres. Il était fils aîné de Robert de Longroy, chevalier, seigneur dudit lieu, Waumain et Hallencourt. — Il reçut du duc de Bourgogne, le 20 mai 1398, une pension de 300 livres, en 1405 un cheval de bataille, et 1000 écus d'or le 1^{er} novembre 1407. Il assista à la bataille de St.-Rémy-au-Plain, en 1412, dans l'armée du con-

¹ La Chesnaye-des-Bois. — Mss. fonds français, n° 14354, p. 162. Bibl. imp.

² Général. mss. par Jean Scobier, t. II, p. 174. Bibl. imp. Cab. des titres.

nétable ¹ : depuis deux ans il était du conseil du roi ² ; à la tête de 1600 hommes de pied il donna en 1412 un assaut à la ville de Guines et se retira après en avoir brûlé une partie, mais il la prit en 1413. En 1415, avant l'invasion anglaise que l'on croyait devoir se porter plutôt sur Calais, Jacques fut envoyé avec le sire de Rambures à la tête de 500 chevaux pour défendre les frontières du Boulonnais ³ ; il venait d'être nommé capitaine d'Ardres et pays environnants. Il conduisit à Azincourt les communaux du Boulonnais qui formèrent une partie du 3^me corps : désespérant d'inspirer à ces troupes l'ardeur qui les animait, Longroy et les comtes de Fauquembergues et de Marle, avec 600 chevaux à peine, vinrent se jeter en désespérés sur les Anglais victorieux et se firent tous tuer. Ce fut le dernier épisode de la bataille. — De Marie de Querrieu, sa femme, il n'avait eu que deux filles, et fut ainsi le dernier de son nom ⁴. — Armes : *de gueules au chef d'or*.

LONGUEIL (GUILLAUME DE). — Cité par Moréri et La Chesnaye-des-Bois.

Guillaume DE LONGUEIL, chevalier, seigneur dudit lieu, vicomte d'Auge, gouverneur de Caen et de Dieppe, fils aîné de Geoffroy-Marcel de Longueil, vicomte d'Auge, gouverneur de Pontoise, et d'Isabelle, vicomtesse d'Auge. De Gillette Lalleman, sa première femme, il avait eu des enfants, dont l'aîné, qui suit, fut tué avec lui ; son frère puîné périt avec eux (voir au mot OFFRAINVILLE). — Originaire de Longueil, bailliage de Caux, près de Dieppe, cette famille, éteinte, était connue depuis Adam de Longueil, qui accompagna Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre, en 1066. La filiation suivie commence à Henri, seigneur de Longueil, en 1215. — Armes : *d'azur à 3 roses d'argent, au chef d'or chargé de 3 roses de gueules*.

LONGUEIL (RAOUL DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Fils aîné du précédent, et sans alliance.

¹ Monstrelet, ch. 89.

² Ibid. ch. 67.

³ Ibid. ch. 92 et 142.

⁴ Nobil. de Ponthieu et de Vimeu, t. II. — Trésor général. de D. Villevieille. — Titres scell. de Clairambault.

LONGUEVAL ET SON FRÈRE MESSIRE ALAIN (LE SEIGNEUR DE). —

Toutes sources.

Jean, sire de Longueval et de Ténelles, chevalier, fils aîné d'Alain de Longueval, chevalier, et de Marie de Ténelles. Il servait comme écuyer dans la compagnie de Jean de Longueval, chevalier, le 1^{er} août 1380 et le 30 octobre 1387. En qualité de chevalier baneret il donna quittance pour lui, douze chevaliers et onze écuyers de sa compagnie, servant sous les ordres du duc de Bourgogne, le 9 mai 1412¹. Il était capitaine de Péronne pour le roi quand le duc de Bourgogne marcha d'Arras sur Paris en 1413, et les bourgeois de Péronne qui avaient défendu le roi de livrer passage au prince, lui dépêchèrent leur capitaine pour le lui signifier². — Jean, de N... du Mesnil-Jourdain, sa femme, n'eut pas d'enfants et tous ses biens passèrent aux enfants de son frère Alain.

Alain de LONGUEVAL, chevalier, seigneur de Franconville, frère puîné du précédent, fit montre de sa compagnie composée d'un chevalier bachelier, vingt-trois écuyers et trente-trois archers à cheval servant sous le duc de Bourgogne, les 8 septembre et 8 octobre 1411. Il avait épousé Catherine du Bos, dont trois fils qui formèrent les branches de Ténelles, de Vaux honorée du titre de prince du Saint-Empire, de Haraucourt et de Manicamp, toutes éteintes³. — Généalogie suivie depuis Raoul Le Chien, chevalier, sire de Longueval, en 1096. — Armes : *bandé de vair et de gueules de six pièces*.

LULLY ET SON FRÈRE MESSIRE GRIFFON (MESSIRE JEAN DE). — « Et son frère Galois » (Monstrelet, n° 2684) ; rien aux n° 2680 et 5016 ni dans Saint-Rémy.

Ils pourraient avoir été fils de Jean de Lully, chevalier, et de Marie d'Auxy. Famille du Beauvoisis, depuis longtemps éteinte. — Armes : *d'argent à deux fasces de gueules*.

¹ Titres scell. de Clairambault, t. LXVI.

² Monstrelet, ch. 95.

³ La Chesnaye-des-Bois. — La Morlière, p. 85. — Collect. Du Chesne, t. V, p. 225 et suiv. Bibl. imp.

M.

MAILLY ET SON FILS AINÉ (LE SEIGNEUR DE). — Toutes sources.

Colart DE MAILLY, chevalier, seigneur de Mailly, Bouillencourt, Plouy et Beaufort-en-Santerre, fils unique de Gilles de Mailly, seigneur des lieux susdits, et de Marie de Coucy, sa 2^me femme, accompagna le duc de Bourgogne dans son expédition contre les Liégeois en 1408, et fut en 1410 l'un des régents du royaume pendant la maladie du roi Charles VI ¹. De Marie de Mailly, dame de Lorsignol et de Bours, sa femme, il avait eu beaucoup d'enfants, dont l'aîné fut tué avec lui. Colart fut enterré dans l'église de Saint-Nicolas d'Arras.

Colart DE MAILLY, fils aîné du précédent, fait chevalier avant la bataille d'Azincourt, y fut tué avec son père et enterré avec lui à Saint-Nicolas d'Arras. Sans alliance. — Généalogie suivie depuis Anselme de Mailly, en 1020 ². — Armes : *d'or à trois maillets de sinople.*

MALDINGHEN ET SON FRÈRE (LIONEL DE). — Messinghen (Monstrelet, n° 2678) ; Maninguehem (id. n° 2684) ; rien à Saint-Rémy, ni aux n° 2680 et 5016.

Lionel de Maldinghen fut un des dix-huit gentilshommes qui s'étaient dévoués pour tuer le roi d'Angleterre et qui furent tous abattus autour de lui. On ne trouve pas trace de ce Lionel ni de son frère dans la généalogie de la famille, mais, par la concordance des dates, il pourrait se faire que le frère de Lionel fut Philippe de Maldinghen, vu^e du nom, allié à Marguerite de Hallwin, puis à Marguerite de Ghistelles, dont suite, et fils aîné de Philippe de Maldinghen, sire dudit lieu, et de Marie de Grimberghes. La généalogie de cette famille était établie depuis Salomon, sire de Maldinghen, qui alla avec Robert, comte de Flandre et Godefroi de Bouillon en Terre-Sainte, en 1096 ³. — Armes : *d'or à la croix de gueules accompagnée de 12 merlettes de même.*

¹ Monstrelet, ch. 47 et suiv.

² P. Anselme, t. VIII, p. 625 et suiv. — Généal. de Mailly, par le P. Simplicien, et productions diverses, requêtes, etc., présentées vers 1760 par le comte de Mailly-Haucourt.

³ Recueil de généal. mss. de Schoier, t. III, p. 161 et suiv. au Cab. des titres. Bibl. imp.

MALESTROIT (JEAN DE). — Malatrait (Monstrelet, n° 2684);
Maletraict (id., n° 6486); Maltraiz (id., 32, fonds la Vallière);
Rien à Saint-Rémy, ni aux n° 2680 et 5016.

Jean de MALESTROIT, chevalier, sire de Sales, chambellan du duc de Bretagne et capitaine de Quimper, était au siège de Brest en 1386 et à l'ouverture des Etats de Rennes le 14 mai de la même année. Il assista en janvier 1388 à l'assemblée tenue à Nantes dans laquelle le duc de Bretagne exposa ses griefs contre Olivier de Clisson et accompagna ensuite le duc à Paris. Il commandait les troupes bretonnes au siège de Josselin, en 1393, et l'année suivante le premier corps d'armée au siège de Saint-Brieuc. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires du duc Jean IV, en 1399. Nommé, le 20 septembre 1400, capitaine de Quimper, il accompagnait, le 22 mars 1401, le nouveau duc, Jean V, à son entrée à Rennes. On l'envoya en ambassade à Avignon et à Rome en 1407¹. — Famille connue depuis Juhaël, vivant en 1119. — Armes : *de gueules à neuf besants d'or.* (Voir au mot COMBOURG.)

MALESTROIT (GEOFFROY DE). — Cité par dom Morice et dom Lobineau.

Il accompagna le comte de Richemont au siège de Parthenay, et de là en Normandie, en septembre et octobre 1415. — Mêmes armes que ci-dessus.

MALET (PIERRE). — Cité par La Chesnaye-des-Bois d'après un mémoire fourni par la famille.

Pierre MALET, fils d'Enguerran Malet, chevalier, et de Jeanne de Beauffremetz, dame d'Hocron. — Sans alliance. — De la famille Malet de Coupigny qui se rattache à celle de Gravelle par Eustache Malet, seigneur de Prez-les-Furnes, en 1285, fils de Jean Malet, premier du nom, sire de Gravelle, issu lui-même au huitième degré de Guillaume Malet, premier du nom, en 1066². — Armes : *d'azur à un écusson d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois fermaux d'or.*

MAMETZ ET SON FRÈRE LANCELOT (LE SEIGNEUR DE). — Maunes

¹ D. Morice et D. Lobineau, *passim*.

² Généal. par Jean Scohier. — La Chesnaye-des-Bois. — Généal. de Malet, pub. par Borel d'Hauterive dans le t. II de la Revue histor. de la Noblesse.

(Monstrelet, n° 2678); Beynes (id., n° 2683); Maumez (id., n° 2684 et 5016); rien dans Saint-Rémy.

Pierre, seigneur de Mametz, dit Maillet, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, en 1400 ¹, fit montre avec deux chevaliers bacheliers et six écuyers de sa compagnie, le 1^{er} mai 1410, servant à garder la Picardie sous les ordres du comte de Saint-Pol ². (Sceau : écu à trois maillets.) Il fit montre encore avec treize écuyers et quinze archers devant le maréchal de Bourgogne, le 9 octobre 1411 ³. — Très-ancienne famille qui portait : *d'argent à trois maillets de sable*.

On n'a aucun détail sur Lancelot de Mametz, frère de Pierre, tué avec lui.

MAMETZ (MESSIRE RAOUL DE). — Partout, sauf aux n° 2680 et 5016.

Il appartient à la même famille que ceux qui précèdent et portait les mêmes armes.

MARÉCHAUX (LE PRÉVOT DES). — Partout, sauf dans les n° 2680 et 5016 de Monstrelet et dans Saint-Rémy.

On n'a pu découvrir quel était le gentilhomme que le chroniqueur désignait sous ce titre.

MARQUAIS (PALAMÈDE DE). — Du Marquis (Monstrelet, n° 6486 et 2678); Marques (id., n° 2683); rien dans les n° 2680 et 5016 ni dans Saint-Rémy.

Famille connue dès le XIII^e siècle et qui existait encore en 1752 ⁴. — Armes : *d'or fretté de gueules*.

MARQUETES (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf dans les n° 2680 et 5016 de Saint-Remy.

On suppose que ce devait être Jean de Marquettes, chevalier, allié à Marie de Grès, en 1410. Roger et Pierre de Marquettes, qui assistaient au tournoi d'Anchin

¹ La Barre, t. II, p. 43.

² Dossier origin. au Cab. des titres.

³ Titres scell. de Clairambault, t. LXIX, Bibl. imp.

⁴ Mss. 14354, fonds français, n° 169.

en 1097 appartenait à cette famille dont les armes étaient : — *d'azur semé de billettes d'argent, au croissant de même en cœur.*

- **MERBRES (AUBERT DE).** — Merbers (Monstrelet, n° 2683 et 6486); rien aux n° 2680, 5016 et 2684, ni dans Saint-Rémy.

On trouve un Jean de Merbres, chevalier bachelier, servant le roi avec neuf écuyers, en août 1385 : il doit être de la même famille. Sur son sceau on voit *une bande et une étoile en chef*¹.

MONCHAUX (SIMON DE). — Rien dans Saint-Rémy ni dans les n° 2680, 5016 et 2684 de Monstrelet.

Il appartenait à une très-ancienne famille du Ponthieu qui possédait à Monchaux, sur les bords de La Bresle, aux limites mêmes du Ponthieu et du comté d'Eu, un redoutable château-fort dont les ruines imposantes attirent encore l'attention. — Généalogie suivie depuis Anselme de Monchaux, chevalier, en 1160². — Armes : *d'or à la croix ancrée de gueules.*

MONTAGU, ARCHEVÊQUE DE SENS (JEAN DE). — Cité par Juvénal des Ursins.

Il était le troisième fils de Gérard de Montagu, notaire et secrétaire du roi, bourgeois de Paris, anobli en décembre 1363, et de Biotte Cassinel. (Voir au mot LAONNOIS). Il fut d'abord trésorier de l'église de Beauvais, conseiller au Parlement et camérier du pape Clément VII, puis nommé évêque de Chartres en 1390 et premier président de la Cour des comptes, le 19 février 1398. Il reçut du roi, le même mois, une gratification de 2,000 livres pour ses bons services. Il en reçut une autre le 9 juin suivant pour acquérir une maison à Paris. Créé chancelier en 1405 et archevêque de Sens en 1406, Jean fut destitué de sa charge de chancelier et rétabli dans celle de président à la Cour des comptes, le 10 novembre 1413. Il fut tué en combattant à Azincourt et « fut peu plaint pour ce que ce n'estoit pas son office »³. — On l'enterra dans son église cathédrale de Sens⁴. — Armes : *d'argent à la croix d'azur cantonnée de quatre aigles de gueules.*

¹ Tit. scell. de Clairemb., t. LXXIII.

² Nobil. de Ponthieu et de Vimeu, t. II.

³ Juvénal des Ursins.

⁴ Gallia Christiana. — P. Anselme, t. VI, p. 377.

MONTAUBAN (MESSIRE BERTRAND DE). — Montaben (Saint-Rémy); rien aux n^o 2680 et 5016, mais cité partout ailleurs.

Bertrand de Montauban, chevalier, chambellan des ducs de Bretagne, de Bourgogne et du Dauphin, gouverneur de la prévôté de Paris et lieutenant du château du Louvre, était le fils puiné d'Olivier V, sire de Montauban et de Mahaut d'Aubigné. Il était capitaine de Dol en 1406 et fut remplacé dans ce poste par Jean de Lannion, le 17 janvier 1407. Il assista au mariage de Guillaume, son frère, avec Bonne Visconti, le 22 août 1411. Etant à la suite du comte de Richemont, en novembre 1413, il fut arrêté par ordre de la reine, ainsi que trois autres Bretons, et emprisonné ¹. Il fut nommé lieutenant du Louvre le 13 mai 1415 ², participa en même temps avec Tanneguy du Chastel au gouvernement de la prévôté de Paris, et reçut du dauphin plusieurs gratifications ³. — La famille de Montauban pouvait être issue de celle de Rohan dont elle portait les armes brisées d'un lambel d'argent. En tout cas la filiation suivie était établie depuis Jean, sire de Montauban et Gasceline de Montfort, sa femme, en 1202. La branche aînée s'éteignit en 1413 dans les Rohan-Guéméné, et la branche cadette au xvi^e siècle dans la famille de Beaumanoir et de Volvire ⁴. — Armes : *de gueules à neuf macles d'or, au lambel de quatre pièces d'argent.*

MONTBERTAUT (COLART DE). — Montbretault (Monstrelet, n^o 2683); rien aux n^o 2680, 2684 ni 5016, ni dans Saint-Rémy.

Colart de MONTBERTAUT, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, mayeur d'Arras et capitaine du château de Busignies. — Armes : *d'azur à l'aigle d'or becquée et membrée de gueules.*

MONTCAVREL (LE SEIGNEUR DE). — Montcheverel (Monstrelet, n^o 2678 et 6486); Monstereul (id. n^o 2683); Cheverel (id. 32, fonds La Vallière); rien aux n^o 2680 et 5016.

C'était Jean DE MONTCAVREL, chevalier, seigneur dudit lieu et de Cermoise,

¹ Monstrelet, ch. XIV.

² D. Morice et D. Lobineau.

³ P. Anselme, t. IV, p. 79. — Collect. de Bourgogne, t. 24, Bibl. Imp. — Mss. 7853 fonds français, p. 130, Bibl. Imp.

⁴ Hist. général. de Bretagne, par du Paz, p. 587 et suiv.

chambellan du duc d'Orléans, fils aîné de Jean de Montcavrel, chevalier, et de Jeanne de Brimeu, dame d'Inquessen. Suivi de trois chevaliers et de quinze écuyers il passa en Écosse avec l'amiral Jean de Vienne et fit montre à St.-Johnston, le 28 octobre 1385. Il donna quittance de gages pour lui, un chevalier et quatre écuyers servant sous le connétable, le 28 avril 1393 ¹. Le 15 mars précédent il avait reçu du duc d'Orléans une gratification de 200 francs d'or ². (Sceau ; écu à trois quintefeuilles et un chef ; cimier : une tête couronnée). D'Isabeau de Preuves, sa femme, il n'avait eu qu'une seule fille qui porta tous les biens de la famille à Edmond de Monchy qu'elle épousa en 1432 : mais son frère puîné eut des fils ³. — Armes : *de gueules à 3 quintefeuilles d'or au chef de même.*

MONTCAVREL (MESSIRE RASSE DE). — Partout, sauf aux n^{os} 2680 et 5016.

Il était frère puîné du précédent, et laissa deux fils de sa femme dont le nom est inconnu. — Mêmes armes.

MONTEJAN (LE SEIGNEUR DE). — Montegen (Monstrelet, n^o 2684) ; Montejechan (id. n^o 2683) ; rien aux n^{os} 2680, 5016 ni dans Saint-Rémy.

Renaud DE MONTEJAN, chevalier, seigneur de Gillebourg, fils puîné de Briant de Montejan, seigneur dudit lieu, Briançon et Bécon, et de Jeanne d'Ucé. Généalogie suivie depuis Briant, seigneur de Montejan, vers 1240. Famille éteinte dans la première moitié du xvi^e siècle ⁴. — Armes : *d'or fretté de gueules.*

MONTENAY (MESSIRE JEAN DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Jean DE MONTENAY, chevalier, seigneur dudit lieu et de Milly, chambellan du roi, fils aîné de Guillaume de Montenay, baron du Hommet, chevalier, et d'Isabelle de Meullent, dame de Milly. — Il servait comme chevalier en 1383, et

¹ Titres scell. de Clairambault, t. LXXV, Bibl. imp.

² Collect. de l'auteur.

³ La Morlière, p. 80. — Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp. — Généal. de Monchy.

⁴ P. Anselme, t. VII, p. 174 et suiv.

fut un des douze seigneurs chargés par la paix de Bicêtre, en 1410, de gouverner le royaume; il était du conseil du roi en 1413 et 1414. — Sans alliance; ses biens passèrent aux enfants de son frère puîné Guillaume. — La généalogie suivie de cette noble famille était établie depuis Nicolas de Montenay, chevalier, vivant avec Edine de Mortemer, sa femme, en 1190 et 1215¹. — Armes : *d'or à 2 fasces d'azur accompagnées de 9 coquilles de gueules, 4, 2 et 3.*

MONTGAUGER (LE SEIGNEUR DE). — Montangangnier (Monstrelet, nos 2678 et 32, fonds La Vallière); partout ailleurs Montgouguier.

Le seul sire de Montgauer que l'on rencontre à cette époque est Jean de Sainte-Maure, chevalier, seigneur de Montgauer et de Nesle, comte de Bénaon, fils aîné de Pierre de Sainte-Maure, dit Drumas, chevalier, seigneur de Montgauer, et de Marguerite d'Amboise. Il fut envoyé par le roi au comte de Charolais pour l'engager à se joindre à l'armée royale et à combattre avec elle les Anglais, au mois de septembre 1415². — La généalogie est suivie depuis Guillaume, sire de Précigny, qui, à cause d'Avoye, dame de Sainte-Maure, sa femme, prit le nom de Sainte-Maure et le transmit à ses descendants. D'eux sont issus la branche ducale de Montausier, éteinte le 16 août 1664 dans la maison ducale de Crussol-d'Uzès³. — Armes : *d'argent à la fasce de gueules.*

MONTHOLON (TRISTAN DE). — Seule source : La Chesnaye-des-Bois et Blanchard, Hist. des Présidents à mortier du Parlement de Paris, p. 166.

Tristan DE MONTHOLON, chevalier, seigneur dudit lieu et de Beauvoir, fils de Guillaume de Montholon, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Marguerite de Silly. Il avait épousé N... de Toulonjeon, dont il avait des enfants⁴. — La généalogie suivie, dans les deux écrivains précités, est établie depuis Guillaume de Montholon, chevalier, en 1326, avec mention de Jacques de Montholon, en 1213. — Armes : *d'azur à un mouton passant d'or, surmonté de trois roses de même.*

¹ La Chesnaye-des-Bois.

² Monstrelet, ch. 147.

³ P. Anselme, t. V, p. 7 et suiv.

⁴ Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp.

MONTIGNY (MESSIRE ROBERT DE). — Partout, sauf Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Robert DE MONTIGNY, chevalier, seigneur dudit lieu, fils de Jean de Montigny, et d'Aliénor d'Équennes : il servait le duc de Bourgogne, en 1410, avec un chevalier bachelier et neuf écuyers ¹. Le Carpentier donne la généalogie de cette maison depuis Gautier, sire de Montigny et de Pesquincourt, en 1077². — Armes : *de sinople au lion d'argent armé et lampassé de gueules.*

MONTIGNY (MESSIRE CHARLES DE). — Cité dans les n^{os} de Monstrelet, 2681, 2678, 6486 et 32, fonds La Vallière, et dans Saint-Rémy qui dit : Montigny-en-Hainaut.

Cette famille, dite de Montigny-St.-Christophe, portait pour armes : *burelé d'argent et d'azur.*

MONTMORENCY-BEAUSSAULT (MESSIRE LOUIS DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy.

Louis DE MONTMORENCY, dit de Beaussault, chevalier, troisième fils de Hugues de Montmorency, seigneur de Beaussault, et de Jeanne de Harcourt. Sans alliance. — Cette courte branche de la plus illustre maison de France après celle de Bourbon, aujourd'hui éteinte dans les mâles, s'éteignit en 1426 ³. Elle portait pour armes : *d'or à la croix de gueules cantonnée de 16 alérions d'azur, brisé en cœur de l'écu d'Harcourt, de gueules à deux fasces d'or.*

MORAINVILLIERS (SIMON DE). — Cité dans la plupart des Mss. de Monstrelet, moins les n^{os} 2680, 5016 et 2678 et Saint-Rémy.

Simon DE MORAINVILLIERS, chevalier, seigneur dudit lieu, bailli de Chartres et de Meulan, écuyer tranchant du duc d'Orléans et chambellan du duc de Guyenne. En qualité de bailli de Chartres et de Meulan il donne, le 25 juillet 1415, quittance de ses gages ⁴ : (sceau : écu à 9 merlettes, 3, 3, 2 et 1. — Cimier : une

¹ Collect. de Bourgogne, t. 24, Bibl. imp.

² Hist. du Cambrésis, t. II.

³ P. Anselme, t. III, p. 622. — Hist. de la maison de Montmorency par Du Chesue, p. 523-539.

⁴ Dossier origin. au Cab. des titres.

tête d'homme entre deux vols). Il avait été nommé chambellan du duc de Guyenne en 1414¹. De Renaude de Maulde, sa femme, il avait eu des enfants. Il est le premier degré connu de la généalogie de cette famille². — Armes : *d'argent à 9 merlettes de sable, 4, 2, 2 et 1*.

MOREUIL (FLORIDAS DE). — Partout, sauf aux n^{os} 2680, 2684 et 5016 de Monstrelet.

Il était troisième fils de Thibaut de Moreuil, chevalier, seigneur de Coulombier et de La Bretonnière, et de Guyonne de Remicourt. Il obtint en 1411 des lettres de rémission pour avoir suivi à Montdidier et à Clermont le comte de Roucy qui l'avait fait capitaine d'une de ses places, et Charles, duc d'Orléans, et pour être revenu avec eux jusqu'à Saint-Denis. — Sans alliance. — Armes : comme ci-dessous.

MOREUIL (MESSIRE JEAN DE). — Mareuil (Saint-Rémy) ; cité partout ailleurs.

Jean de Soissons, sire de Moreuil, chevalier, conseiller et chambellan du roi, capitaine des château et ville de Compiègne. Ce personnage n'a pu trouver place dans la filiation suivie de la maison de Moreuil, mais par la concordance des dates on le croit fils de Rogues de Moreuil, seigneur dudit lieu et de Cœuvres, et d'Ade de Montigny, dame de Bellone. Rogues est le premier qui ait changé son nom de Moreuil contre celui de Soissons, du consentement de Marguerite, comtesse de Soissons, femme de Jean de Hainaut, et à cause de l'alliance de son ayeul, Bernard V, sire de Moreuil, avec Yolande de Soissons, dame de Cœuvres. — L'illustre maison de Moreuil tire son origine de Bernard de Moreuil, vivant en 1119, avec lequel commence la filiation suivie. Elle s'éteignit à la fin du xv^e siècle dans les familles de Créquy et de Rouault-Gamaches. Artus de Moreuil, né vers 1450, fils bâtard de Jean de Soissons-Moreuil, et légitimé en mai 1496, devint la souche d'une branche dont le dernier représentant fut Alphonse de Moreuil, dit le comte de Moreuil, premier écuyer du prince de Condé, père d'une seule fille, N... alliée vers 1650 à Noël de Barbezières, sei-

¹ Mss. 7883, fonds français, n^o 1130, Bibl. imp.

² Mém. général. mss. par Haudicquer de Blancourt, t. XVI, p. 552, au Cab. des titres, Bibl. imp.

gneur de Chémernaut, lieutenant-général des armées du roi ¹. — Armes : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lion naissant d'argent en abîme.*

MORIN DE LOUDON (GUILLAUME). — Cité seulement par La Chesnaye-des-Bois d'après un mémoire dressé sur les titres originaux vérifiés.

Guillaume MORIN, chevalier, seigneur de Loudon et du Tronchet, fils aîné de Guillaume Morin, chevalier, seigneur de Loudon et du Tronchet, et de Marie de Dreux. Sans alliance. Famille originaire du Maine, dont plusieurs branches s'établirent en Normandie : généalogie suivie depuis Guillaume Morin, chevalier, seigneur du Tronchet, mort le 10 novembre 1305 ². — Armes : *d'or à 3 fasces de sinople.*

MORVILLERS (YVON DE). — Cité par les mss. de Monstrelet, n^{os} 2681, 2683, 2684 et 6486.

Il peut avoir été le fils putné de Raoul de Morvillers et d'Isabeau de Saint-Fuscien, et le petit-fils de Philippe de Morvillers et de Marie de Beauvoir avec lesquels on fait commencer la généalogie suivie de cette famille éteinte à la fin du xvi^e siècle et qui a donné deux chanceliers de France ³. — Armes : *d'or à 3 merlettes de sable, à la bordure engrêlée de gueules.*

MOULIN (PIERRE DU). — Cité partout, sauf dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet, et dans Saint-Rémy.

On suppose qu'il appartenait à la famille du Moulin en Brie qui a donné un grand-maître de Malte dans la personne de Roger du Moulin, élu en 1179 et tué vers 1187, et dont la généalogie suivie commence par Hue du Moulin, en 1339. Peut-être aurait-il été fils de Jean du Moulin, chevalier, châtelain de Fontenay, allié à l'héritière de Fontenay ⁴. — Armes : *d'argent à la croix ancrée de sable chargée en cœur d'une coquille d'or.*

¹ La Chesnaye-des-Bois. — P. Anselme, t. VI, p. 715 et suiv.

² La Chesnaye-des-Bois. — Mém. généal. mss. d'Haudicquer de Blancourt, l. VII, p. 385.

³ P. Anselme, t. VIII, p. 409. — Fr. Du Chesne, Hist. des Chanceliers.

⁴ La Chesnaye-des-Bois.

MOUY EN BEAUVOISIS ET SON FILS (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

C'est Charles de Soyecourt, chevalier, seigneur de Mouy, chambellan du roi, fils aîné de Gilles de Soyecourt, dit le Borgne, seigneur de Mouy, et de Jeanne de Picquigny. Comme capitaine de la ville et du château de Creil, et chevalier banneret, il fit montre, le 10 septembre 1410, de huit écuyers et de six arbalétriers ¹. (Sceau : écu fretté ; cimier : une mitre d'évêque ; supports : deux lions accroupis). Il avait épousé d'abord Isabeau de Châtillon, dont il eut huit enfants, et ensuite Emmelaye de Rostemberg, dont un fils et une fille.

Charles de Soyecourt, chevalier, fils aîné du précédent, tué avec son père à Azincourt ; sans alliance. Il était chambellan du duc de Guyenne en 1414 ². — Famille connue par généalogie suivie depuis Jean, sire de Soyecourt-en-Santerre, en 1162. Elle s'éteignit dans celle de Bellefourrière qui releva le titre de marquis de Soyecourt : les Bellefourrière-Soyecourt s'éteignirent à leur tour dans les Seiglière devenus Seiglière-Bellefourrière-Soyecourt, dont la dernière héritière épousa le comte d'Hinnisdael à la fin du siècle dernier ³. — Armes : *d'argent fretté de gueules*.

MOY (MESSIRE ARTUS DE). — Partout, sauf les n^{os} 2680, 2684 et 5016 de Monstrelet.

Artus de Moy était le fils puîné de Guy, dit Goulart, sire de Moy, chevalier, et d'Isabelle de Chin, dame dudit lieu. — Généalogie suivie depuis Goulart, sire de Moy, chevalier, en 1200 ⁴. — Armes : *de gueules fretté d'or*.

MOY (MESSIRE TRISTAN DE). — Mêmes sources que le précédent.

On le croit frère de celui qui précède. — Mêmes armes.

¹ Clairambault, vol. Cl, Bibl. imp.

² Mss. fonds français, 7858, f^o 1130, Bibl. imp.

³ P. Anselme, t. VIII, p. 322 et suiv. — Généal. de Soyecourt, par le marquis de Soyecourt. — Notice sur la maison de Soyecourt. — La Morlière, p. 294 et suiv.

⁴ Collect. Du Chesne, t. V, p. 191, mss. Bibl. imp.

n.

NÉDONCHEL (ENGUERRAN DE). — Cité dans la généalogie dressée par Lainé sur les titres fournis par la famille.

Enguerran DE NÉDONCHEL, capitaine de Beuvry, fils puîné de Robert de Nédonchel, écuyer, seigneur de Liévin, et de Marguerite de Baudart. Sans alliance. Il appartenait à une branche éteinte vers 1560 dans la maison de La Vieuville. — Cette noble famille est connue depuis Godefroy de Nédonchel en 1006, et par filiation littéralement suivie depuis autre Godefroy de Nédonchel, chevalier, vivant avec Alette d'Humières, sa femme, en 1150. Aux armes de la famille : *d'azur à la bande d'argent*, la branche de Liévin ajoutait en écartelure pour brisure celles de Lens : *ccartelé d'or et de sable*¹. (Voir au mot LA BEUVRIÈRE).

NEUFVILLE ET SON FILS (LE SEIGNEUR DE). — Toutes sources : Saint-Rémy, seul, ne nomme pas le fils.

Hugues, sire de Neufville, chevalier, mandé par le duc de Bourgogne à Arras, le 16 février 1407, pour l'accompagner à Paris, ce qu'il fit avec un chevalier et quatre écuyers : il accompagna encore le duc avec trois chevaliers et sept écuyers d'Arras à Amiens, en juin 1407². En 1408 il assista à la bataille de Tongres³. Il fut chargé, en qualité de banneret, de garder l'Artois pendant que le duc de Bourgogne allait assiéger Ham, au mois de septembre 1411⁴. — Hugues appartenait à une noble famille de l'Artois, éteinte, dont les premiers auteurs connus étaient Eustache et Olard de Neufville qui figurèrent au tournoi d'Anchin, en 1096⁵. — Armes : *d'or fretté de gueules*.

¹ Généal. pub. par Lainé, t. X, des Archives généal. et histor. de la Noblesse de France.

² Collect. de Bourgogne, t. 25, Bibl. imp.

³ Monstrelet, ch. 47.

⁴ Collect. de Bourgogne, t. 25, Bibl. imp.

⁵ Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

NEVERS (LE COMTE DE). — Partout, sauf les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, baron de Donzy, grand-chambrier de France, troisième fils de Philippe de France, dit le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois. Il assista son frère, le duc Jean-sans-Peur, dans ses guerres contre la maison d'Orléans et contre les Liégeois. Le 2 mai 1412, il donna quittance pour lui, un banneret, deux chevaliers bacheliers, trente-sept écuyers, vingt archers, « une couple de ménestrels, » deux trompettes et un héraut, servant le roi dans sa compagnie. (Sceau : écu semé de France à une bordure, tenu par un ange de face) ¹. Il fut armé chevalier par Boucicaut peu d'instant avant la bataille, et fut enterré dans l'abbaye d'Estelan-en-Réthélois. Il avait épousé 1^o le 23 avril 1409 Isabelle de Coucy, comtesse de Soissons, 2^o le 20 juin 1413, Bonne d'Artois ². — Armes : *semé de France à une bordure de gueules.*

NOAILLES (LE BORGNE DE). — On ne trouve ce nom que dans les n^{os} 2678, 2681, 2683 et 6486 de Monstrelet.

Il ne figure dans aucune des généalogies de cette maison ; cependant il y a lieu de croire que c'était un fils puîné d'Hélie de Noailles, seigneur dudit lieu, Noailles, Montclar et Chambret, et de Marguerite de Maumont. — Premier auteur connu : Raynaud, seigneur de Noailles, en 1023 ; généalogie suivie depuis Pierre de Noailles, vivant en 1200 ³. — Armes : *de gueules à la bande d'or.*

NOYELLES-SOUS-LENS (JEAN, PIERRE ET LANCELOT DE). — Partout, sauf les n^{os} 2680, 2684 et 5016 de Monstrelet ; le n^o 2684 ne mentionne pas Lancelot ; le n^o 2678 ne parle pas de Pierre ; et c'est enfin celui-là seulement qu'enregistre Saint-Rémy.

Ils étaient tous trois frères et fils de Jean, seigneur de Noyelles et de Casteau, surnommé *le blanc chevalier*, et de Marie de Rosimbos. (Voir à la liste des prisonniers). Jean, qui combattait à Azincourt, fut fait prisonnier avec son fils

¹ Titres scell. de Clairambault, t. XX, Bibl. imp.

² P. Anselme, t. I, p. 251.

³ P. Anselme, t. IV, p. 782 et suiv.

ainé Baudouin ; les trois autres furent tués. Cette famille prétendait tirer son origine des seigneurs et barons d'Hulluch en Artois, et disait que le sire d'Hulluch, en 1080, ayant eu deux fils, le puîné fut seigneur de Noyelles, en prit le nom et le transmit à ses descendants. En 1572 elle s'éteignit et n'était plus alors représentée que par une religieuse à l'abbaye de Messin ¹. — Armes : *écartelé d'or et de gueules.*



OFFÉMONT ET SON FILS MESSIRE RAOULQUIN (LE SEIGNEUR D'). —

Partout : Saint-Rémy ne cite pas le fils.

C'était Guy de Nesle, chevalier, seigneur d'Offémont et de Mello, conseiller et chambellan du roi et du duc de Guyenne, grand-maitre de la maison de la reine : il était fils de Jean de Nesle, seigneur d'Offémont et de Mello, et d'Ade de Mailly. — Il avait accompagné le duc de Bourbon à son voyage d'Outremer en 1390 et 1391, et fut en 1410 un des douze seigneurs choisis par les princes pour gouverner le royaume. Le 30 mars de la même année il donna quittance de la pension de 1000 livres que le roi lui faisait. (Sceau : écu de Nesle ; supports : deux lions ; cimier : une fleur épanouie) ². Il combattait en 1412 dans l'armée royale à la bataille de St.-Rémy-au-Plain ³. On l'envoya sous les ordres du connétable la même année en Boulonnais pour s'opposer à un prétendu débarquement des Anglais ⁴, et il fut un des ambassadeurs chargés de négocier le traité de Pontoise en 1413 ⁵. Le 4 octobre suivant, il alla avec le seigneur de Mouy, à St.-Pol-sur-Ternoise, redemander de la part du roi au comte de Saint-Pol l'épée de connétable ⁶. Il avait épousé, le 2 août 1389, Marguerite de Coucy qui lui avait donné deux fils et deux filles : le puîné de ses fils, Raoulquin, était encore sans alliance quand il fut tué avec son père. — Guy était issu des comtes

¹ Mss. fonds français, n° 14354, f° 181 et suiv. par C. de Coupigny, Bibl. imp.

² Titres scell. de Clairambault, Bibl. imp.

³ Monstrelet, ch. 89.

⁴ *ibid.* ch. 92.

⁵ *ibid.* ch. 100.

⁶ *ibid.* ch. 109.

de Clermont en Beauvoisis, et sa branche avait quitté le nom de Clermont pour prendre celui de Nesle. Renaud, comte de Clermont en Beauvoisis, en 1087, fut le premier auteur connu de la famille ¹. — Armes : *de gueules semé de trèfles d'or à 2 bars adossés de même*. (Voir au mot SAINT-CRESPIN).

OFFRAINVILLE (LE SEIGNEUR D'). — Offreville (Monstrelet, n° 2684) ; Ouffreville (id. n° 2678, 2683 et 32 fonds La Vallière).

C'est Denis de Longueil, chevalier, seigneur d'Offrainville, fils puîné de Geoffroy-Marcel, sire de Longueil, vicomte d'Auge, gouverneur de Pontoise, chevalier de l'ordre de l'Etoile, et d'Isabelle, vicomtesse d'Auge. (Voir au mot LONGUEIL, pour la notice et les armes).

ONGNIES ET SON FRÈRE BERTRAND (MESSIRE ESTOURDI D'). — Ongynes (Monstrelet, n° 2678 et 32 La Vallière) ; Hectorin et son frère (Saint-Rémy) ; rien aux n° 2680, 5016 et 2684.

Colart d'ONGNIES, dit Estourdi, chevalier, fils aîné de Michel d'Ongnies, dit Estourdi, chevalier, et de Sainte Denis, allié à Marie Le Moine, dite de Molembais, dont suite. — Ancienne famille dont la généalogie suivie commençait selon les uns avec Michel d'Ongnies, ayeul de Colart ², et selon d'autres avec un autre Michel, vivant avec Agnès de Caumesnil, sa femme, en 1276 ³. En tout cas on cite Alman d'Ongnies parmi les chevaliers qui assistèrent au tournoi d'Anchin, en 1096 ⁴. — Armes : *de sinople à la fasce d'hermines*.

Bertrand d'ONGNIES, frère puîné du précédent, tué avec lui ; sans alliance.

Dreux d'ONGNIES, frère puîné du précédent, tué aussi, et sans alliance. — Mêmes armes.

ORNAY (MESSIRE HENRI D'). — Orne (Monstrelet n° 2678, 2683, 6486 et 32 La Vallière) ; rien aux n° 2680, 2684, 5016 ni dans Saint-Rémy.

Personnage entièrement inconnu : on n'a pu retrouver nulle part trace d'une famille de ce nom.

¹ P. Anselme, t. VI, p. 51 et suiv.

² Mss. 14354 fonds français, f° 190, par C. de Coupigny

³ Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

⁴ Collect. Duchesne, t. V, p. 801, Bibl. imp.

P.

PAYNEL (MESSIRE BERTRAND). — Pennel (Monstrelet, n° 2684); Pannel (id. 2683); rien aux n° 2680, 5016 ni dans Saint-Rémy.

Bertrand **PAYNEL**, chevalier, seigneur d'Olondes, fils puîné de Guillaume Paynel, baron de Hambie, la Haye-Paynel et Olondes, et de Jeanne Bertrand de Briquebec; il avait épousé Jeanne de Garancières et en avait des enfants. — L'illustre famille à laquelle il appartenait, éteinte au xv^e siècle, était issue de Guillaume Paynel, sire de Hambie, qui accompagna Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, en 1066, et mourut en 1087; c'est avec lui que commence la généalogie suivie ¹. — Armes : *d'or à deux fasces d'azur, à l'orle de 9 merlettes de gueules.*

POITIERS (PHILIPPE DE). — Partout, sauf aux n° 2680 et 5016 de Monstrelet.

Philippe **DE POITIERS**, chevalier, seigneur d'Arcies, Souvans, Dormans et Vadans, bailli de Meaux, céda cette charge avant 1410 à Jacques d'Orléans moyennant 1200 écus. Il était le cinquième fils de Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et de Simonne de Méry. Il avait épousé en 1403 Catherine Paillart de laquelle il avait des enfants, et il était membre du grand conseil du roi en 1413 ². Cette grande famille du Dauphiné était issue de Guillaume de Poitiers, comte de Valentinois, en 1178 ³. — Armes : *d'azur à six besants d'argent, 3, 2 et 1, au chef d'or.*

POIX (LE SEIGNEUR DE). — Cité partout.

C'était Jean Tyrel, v^e du nom, chevalier, sire de Poix et de Mareuil, conseiller et chambellan du roi, fils de Jean Tyrel, iv^e du nom, sire de Poix et de Mareuil, et de Jeanne d'Equennes. Il accompagna le duc de Bourgogne contre les Liégeois

¹ Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp. — La Chesnaye-des-Bois.

² Monstrelet, ch. 108.

³ P. Anselme, t. II, p. 208.

et assista à la bataille de Tongres, en 1408 ¹. Il fut le dernier de la branche aînée de sa maison ; sa femme, Marguerite de Braquemont, dame de Lambercourt, ne lui ayant donné qu'un fils, Philippe, mort enfant en 1417. — Cette noble famille prouvait sa filiation suivie depuis Gautier Tyrel, sire de Poix, en 1030. La branche aînée s'éteignit, comme on l'a dit, en 1417, et la seconde branche, des seigneurs de Séchelles, s'éteignit au commencement du xvii^e siècle ². — Armes : *de gueules à la bande d'argent accompagnée de 6 croix recroisetées au pied fiché de même.*

POIX (MESSIRE ROGUES DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy.

Rogues DE POIX, chevalier, seigneur d'IGNAUCOURT, chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Pont-Audemer, était le 4^me fils de Jean Tyrel, n^o du nom, seigneur de Poix et de Mareuil, et d'Agnès de Séchelles. Il servait avec trois écuyers en 1380. Le duc de Bourgogne lui donna, le 11 mars 1405, 20 sous tournois par jour pour tout le temps qu'il avait été à son service et « de son hostel » sans prendre de gages ³. Il fit montre le 1^{er} mai 1410 de lui, chevalier bachelier, d'un chevalier bachelier et de huit écuyers de sa compagnie et donna quittance le 12 juin suivant de 180 livres pour leurs gages ⁴. (Sceau : écu écartelé au 1 et 4 de Poix, au 2 et 3 fretté ; supports : deux lions). Il avait épousé 1^o Marguerite de Baillon ; 2^o Anne de Basentin, dont il avait des enfants. — Armes : *écartelé au 1 et 4 de gueules à la bande d'argent accompagnée de 6 croix recroisetées au pied fiché de même, qui est Poix, au 2 et 3 d'azur fretté d'or, qui est de Séchelles.* (Voir au mot BRIMEU).

POTTES (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf aux n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Famille du Hainaut qui portait : *burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules brochante* ⁵.

¹ Monstrelet, ch. 47.

² P. Anselme, t. VII, p. 821 et suiv. — La Morlière. — Hist. de Coucy, par Du Chesne, etc...

³ Collect. de Bourgogne, t. 25, Bibl. imp.

⁴ Titres scell. de Clairambault, t. LXXXVII, Bibl. imp.

⁵ Le Carpentier, Hist. du Cambrésis. — Recueil de général. mss. par C. de Coupigny, fonds français, n^o 14354, Bibl. imp.

POUCQUES (LE SEIGNEUR DE). — Pauques (Monstrelet n° 2684);
Poukes (id. n° 2678 et 6486); Ponches (id. n° 2683);
Poulcres (id. 32 La Vallière); rien dans Saint-Rémy.

Ce devait être Heylard, seigneur de Poucques et d'Amongies, fils de Roland, seigneur de Poucques et d'Amongies, et de Béatrix de Steelande. Il avait épousé 1° N... de Mamines; 2° Marguerite de Vos, dont suite. — Cette très ancienne famille flamande, qui tirait son nom de la terre de Poucques située près de Bruges, prouvait sa filiation suivie depuis Siger, seigneur de Poucques, en 1102. Elle s'établit au xv^e siècle en Boulonnais, et elle existe encore ¹. — Armes : *d'or au lion léopardé de sable, armé, lampassé et allumé de gueules.*

POUTRAINES (ROBERT DE). — Pontiaumes (Monstrelet, n° 2678 et 32 La Vallière); Pontraumes (id. n° 2683); le n° 2684 l'appelle Girard.

Ne serait-ce pas une forme viciée du mot Pontrohart ou Pontreuart qui était le nom d'une famille flamande très ancienne et très considérable aux xiv^e et xv^e siècles? — Armes : *d'hermines à la bande de gueules chargée de 3 aiglettes d'or.*

PROUVILLE (GODEFROY DE). — Rien dans Saint-Rémy, ni dans les n° 2680, 2684 et 5016 de Monstrelet.

Fils de François de Prouville avec qui commence la généalogie suivie de cette famille qui reconnaissait pour auteur Watier, sire de Prouville en 1230 ². — Armes : *de sinople à la croix engrêlée d'argent.*

PRUNELÉ (GUILLAUME DE). — Sources : La Chesnaye-des-Bois, Moreri et Mss. 2912 de la Bibl. Mazarine.

Guillaume DE PRUNELÉ, chevalier, dit le Jeune, conseiller et chambellan du duc d'Orléans, fils aîné de Guillaume de Prunelé, chevalier, seigneur de Herbaut, Machenainville et Beauverger, conseiller et chambellan du duc d'Orléans, et gouverneur d'Orléans, et de Mabile Le Baveux. De Philippe de Machery, sa femme, il laissa plusieurs enfants. — La famille de Prunelé avait sa généalogie

¹ Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp.

² Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

prouvée et suivie depuis Guillaume de Prunelé, banneret, seigneur de la châtellenie de Herbaut, en 1180 ¹. — Armes : *de gueules à 6 annelets d'or, 3, 2 et 1.*

PUISIEUX ET SON FRÈRE (LE SEIGNEUR DE). — Ces personnages figurent dans les manuscrits de Monstrelet, n^{os} 2681, 2683, 6486 et 32 La Vallière.

Ancel de l'Isle, seigneur de Puisieux, Fleury, Menonville, et Courcelles, premier échanson du roi Charles VI qui lui fit don de 200 livres sur une aubaine, le 13 février 1387, et d'une pareille somme en 1388 : il était fils puîné d'Adam de l'Isle, seigneur de Puisieux et de Boisemont, et de Nicole de Courcelles. De Pérette de Villette il eut un fils.

Bridoul de Puisieux, tué aussi à Azincourt, doit avoir été frère d'Ancel, mais il ne figure dans aucune des généalogies de cette maison dont la filiation suivie remonte jusqu'à Adam, seigneur de l'Isle près Pontoise (aujourd'hui l'Île-Adam), en 1069 ². — Armes : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 7 merlettes de même, 4 en chef et 3 en pointe.*



QUENOUILLE (BÈGUE DE). — Rien aux n^{os} 2680 et 5016, ni dans Saint-Rémy.

Quenouille ou Quenoville, famille normande de l'élection de Gisors, maintenue en 1669. — Armes : *d'azur à la croix patée d'or.*

QUESNOY (LE SEIGNEUR DU). — Partout, sauf les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Jean du Quesnoy, écuyer, seigneur dudit lieu, accompagna le comte de Hainaut dans la campagne contre les Liégeois et assista à la bataille de Tongres en 1408 ³. Il fit montre de onze écuyers de sa compagnie servant sous le sire de Hangest à

¹ La Chesnaye-des-Bois. — Moreri, édit. de 1739, t. VIII. — Mss. 2912, A, Bibl. Mazarine.

² P. Anselme, t. VIII, p. 788 et suiv.

³ Chron. anonyme de Charles VI.

la défense de Boulogne, le 2 juin 1410 ¹. — Armes : *d'or à l'aigle éployée de sable.*

QUIÉRET (MESSIRE HUTIN). — Partout, sauf dans Saint-Rémy.

Hutin QUIÉRET ne figure pas dans la généalogie suivie de cette noble et illustre famille. On croit cependant qu'il s'agit ici de Hugues Quiéret, allié à Jeanne d'Équennes, et sans enfants d'elle. Il aurait reçu le surnom de Hutin : il était le troisième fils d'Henri Quiéret, chevalier, seigneur de Tours-en-Vimeu, et de Jeanne, dame de Heuchin. Ses deux frères furent faits prisonniers à la même bataille. (Voir à ce nom, dans la liste des prisonniers, pour la notice et les armes).

QUIÉVRAIN ET HENRI, SON FRÈRE (GEORGES DE). — Quervin (Monstrelet, n° 2683) : rien aux n°s 2680, 5016, ni dans Saint-Rémy.

Georges DE QUIÉVRAIN, chevalier, seigneur dudit lieu, assista sous les ordres du grand-maitre de Prusse, Ulrich de Jungingen, à la bataille de Tanneberg, le 15 juillet 1410 ². Il était fils de Gilles de Quiévrain, seigneur de Roby et de Fontenay, et de Jeanne de Brouckhoven. De Jeanne des Pretz, sa cousine, il avait quatre fils. — Cette famille, qui reconnaissait pour auteur Gauthier de Quiévrain, en 1101, avait sa généalogie suivie depuis Halwus, seigneur de Quiévrain, en 1290 ³. — Armes : *d'or au chef bandé de gueules et d'argent de 6 pièces.*

B.

RAINEVAL ET SON FRÈRE (LE SEIGNEUR DE). — Cités partout.

Jean DE RAINEVAL, chevalier, seigneur de Méraucourt, Coudun et Dronay, frère du comte de Fauquembergues également tué à Azincourt, était né du troisième mariage de Raoul de Raineval, sire de Pierrepont, Coudun et Fouilloz, grand-panetier de France, avec Isabelle de Coucy, dame de Dronay. Il donna,

¹ Dossier origin. du Cab. des titres.

² Monstrelet, ch. 68.

³ Rec. de généal. mss. par Jean Scohier, t. III, p. 98, — au Cab. des titres.

le 28 octobre 1411, quittance des gages de sa compagnie composée d'un chevalier, six écuyers et deux archers, servant sous le duc de Bourgogne à chasser les ennemis du royaume ¹. (Sceau : écu de Raineval ; supports : deux lions ; cimier : un dragon les ailes éployées).

Aubert DE RAINEVAL, frère puîné du précédent, seigneur de Béthencourt, suivit le duc de Bourgogne dans sa campagne contre les Liégeois, en 1408, et assista à la bataille de Tongres. Il fit montre à Montreuil, le 1^{er} mai 1410 avec un chevalier et huit écuyers, et le 1^{er} septembre suivant, avec quatorze écuyers et sept archers ². (Sceau : écu écartelé au 1 et 4 de Raineval, au 2 et 3 de Coucy ; supports : deux lions ; cimier : une tête de dragon). Sans alliance ³. (Voir au mot FAUQUEMBERGUES pour les armes et la notice).

RAMBURES (LE SEIGNEUR DE). — Cité partout excepté dans Fémin.

David DE RAMBURES, chevalier, conseiller et chambellan du roi, grand-maitre des arbalétriers, était fils unique d'André, sire de Rambures, conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Gravelines, et de Catherine de Brégnny. — Le 1^{er} septembre 1387 il servait en qualité d'écuyer dans la compagnie de son père ⁴. Il fut retenu de l'hôtel du roi en 1388, et reçut plusieurs gratifications en 1402 et 1403. Il était en 1402 du grand conseil du roi et servit en 1404 sous le comte de Saint-Pol, en Picardie, avec quatre chevaliers et vingt écuyers. L'année suivante il fut fait prisonnier dans un combat sous les murs du château de Mercq en Boulonnais. Après sa délivrance le Dauphin l'envoya en Guyenne en 1408 avec l'évêque de Saintes, et en 1409 au secours du maréchal Boucicaut, gouverneur de Gênes, lorsque cette ville se révolta ⁵. A son retour il assista à la paix de Bicêtre et fut l'un des douze chevaliers choisis en conséquence de ce traité pour avoir la direction et le gouvernement des affaires pendant la maladie du roi. Nommé chambellan du duc de Guyenne en 1410 ⁶, il fut envoyé avec le comte de La Marche contre les Orléanais, en 1411 ⁷. Le Dauphin le retint

¹ Titres scell. de Clairambault t. XCIII, Bibl. imp.

² Titres scell. de Clairambault, t. XCIII, Bibl. imp.

³ P. Anselme, t. VIII, p. 616.

⁴ Dossier origin. au Cab. des titres.

⁵ Monstrelet, ch. 56.

⁶ Mss. 7853, fonds français, n° 4130, Bibl. imp.

⁷ Monstrelet, ch. 86.

auprès de sa personne avec 1000 livres de pension en 1412, le fit nommer grand-maitre des arbalétriers, le 20 février de la même année, et l'envoya en Champagne et en Bourgogne pour en faire sortir les gens d'armes qui y étaient : mais ce Prince ne tarda pas à s'apercevoir que le sire de Rambures était partisan dévoué du duc de Bourgogne, et pour ce fait il le fit « licencier de l'ostel du Roy » en 1413 ¹. David de Rambures fut un des commissaires du roi chargés de faire jurer la paix d'Arras, en mars 1414 ². On l'envoya avec le sire de Longroy à la tête de 500 combattants pour défendre les frontières du Calaisis en 1415, car on croyait que le roi d'Angleterre devait débarquer à Calais ³. — David avait épousé le 5 mai 1394 Catherine d'Auxy et il en avait eu quatre fils, dont trois périrent avec lui à Azincourt.

Jean, Hugues et Philippe DE RAMBURES, sans alliance, tués avec leur père. — La maison de Rambures reconnaissait pour auteur David, sire de Rambures, vivant en 1107, avec qui commence la filiation suivie. Elle s'éteignit en juillet 1676 dans la personne de Louis-Alexandre, marquis de Rambures, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, tué d'un coup de mousquet en Alsace, à l'âge de dix-huit ans ⁴. — Armes : *d'or à 3 fasces de gueules*.

RASSE (LE SEIGNEUR DE). — Rien dans les nos 2683, 2684 et 5016 de Monstrelet.

Il assista à la suite du duc de Bourgogne à l'expédition contre les Liégeois et à la bataille de Tongres, en 1408 ⁵ ; Il accompagna également le roi devant Bourges en 1412 ⁶. Cette famille se disait issue des anciens comtes de Hainaut dont elle portait les armes, à une légère différence près : *d'or à 3 chevrons de sable*, au lieu de : *chevronné d'or et de sable de 6 pièces*. Adam de Rasse, chevalier, seigneur de Vregny et de Raouville, en 1199 est le plus ancien que l'on connaisse. Sa postérité s'éteignit au xvi^e siècle dans les maisons de Soyecourt et de Chaulnes.

RASSE (COLART DE). — Cité seulement par le mss. de Monstrelet

¹ Monstrelet, ch. 110.

² Ibid., ch. 137.

³ Ibid., ch. 142.

⁴ P. Anselme, t. VIII, p. 76.

⁵ Monstrelet, ch. 47.

⁶ Ibid., ch. 93.

6486 dont les listes sont beaucoup plus complètes que celles des autres Mss.

Colart DE BASSE, « écuyer bachelier », fait montre le 8 septembre 1411 de dix écuyers et de vingt archers de sa compagnie ¹. Il donna quittance de ses gages et de ceux de sa compagnie composée de six écuyers et de onze archers, servant sous les ordres du duc de Bourgogne, le 10 mai 1412 ². — Mêmes armes que le précédent.

RÉCOURT (MESSIRE GÉRARD DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

On ne le trouve pas dans la généalogie de Récourt ³, mais on suppose qu'il devait être fils aîné de Gérard de Récourt, châtelain de Lens, baron de Licques, seigneur de Camblain et de Récourt, et de Françoise de Mailly. — Gérard, avec six écuyers, un arbalétrier et quatre archers, servit le duc de Brabant dans la compagnie du duc de Nevers, contre le duc rouge et ses alliés, en 1407. En qualité de chevalier bachelier et avec sept écuyers il accompagna le duc de Bourgogne d'Arras à Amiens, au mois de juin de la même année. Ce prince le convoqua encore au mois de décembre 1409 pour l'escorter à Paris ⁴. Famille éteinte. (Pour la notice et les armes, voir au mot LENS).

REGNAUVILLE (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf dans les n^{os} 2680, 5016 de Monstrelet, et dans Saint-Rémy.

C'était Pierre d'Amiens, chevalier, seigneur de Regnauville et de Bachimont, chambellan du duc de Bourgogne, fils puîné de Drivon d'Amiens, seigneur de Bachimont et de N... de Mailly, dame du Mesnil. Il reçut du duc de Bourgogne, par mandement du 11 mars 1405, 20 sous par jour pour le temps qu'il avait été à son service et de son hôtel sans toucher de gages ⁵. Le 8 septembre 1411 il fit montre devant le maréchal de Bourgogne, à Montreuil, de sa compagnie composée

¹ Collect. Du Chesne, t. VII, p. 18, Bibl. imp.

² Titres scell. de Clairambault, t. XCIV, Bibl. imp.

³ P. Anselme, t. VII, p. 826 et suiv.

⁴ Collect. de Bourgogne, t. XXV, Bibl. imp.

⁵ Ibid.

de huit écuyers et de vingt archers à cheval ¹. Le 5 mai 1412 il donna quittance de ses gages et de ceux d'un chevalier, huit écuyers et huit archers de sa compagnie servant sous les ordres du duc de Bourgogne ². (Sceau : écu à 3 chevrons de vair ; supports : deux chiens debout). — De Jeanne de Harreux, dame de Branlicourt, sa femme, il eut des enfants. La filiation suivie de cette famille, éteinte depuis longtemps, commençait à Guy, châtelain d'Amiens, seigneur de Fléxicourt, Wignacourt, Bachimont, Canaples, Regnaville, l'Éstoille, etc... en 1124. — Armes : *de gueules à 3 chevrons de vair* ³.

REMY (PIERRE DE). — Rien aux nos 2680, 2684 et 5016 de Monstrelet, ni dans Saint-Rémy.

Le Carpentier, (Hist. du Cambrésis) parle d'un Wirel, seigneur de Remy, l'un des chevaliers du tournoi d'Anchin, en 1096, dont les descendants portaient pour armes : *de sinople au sautoir d'or, au chef d'hermines*.

RENTY ET DEUX DE SES FRÈRES (MESSIRE OUDART DE). — Odart de Moussy (Monstrelet, n° 2683). Cités partout.

Oudart de RENTY, chevalier, échanson du roi, était fils d'Eustache de Renty, chevalier, et de Marguerite de Chepoix. Il servait avec cinq écuyers en Flandre sous le sire de Sempy, le 20 juillet 1386. (Sceau : écu à trois doloires, les deux du chef adossées, et une bordure. Cimier : une tête d'homme de profil). Il donne quittance de ses gages comme échanson du roi, les 9 février 1400 et 18 juillet 1407 ⁴. Il servait avec deux chevaliers bacheliers et quatorze écuyers dans la compagnie de Jacques de Châtillon, sire de Dampierre, amiral de France, le 19 septembre 1410 ⁵, et avec deux écuyers et quatre archers sous les ordres du duc de Berry, le 8 mai 1412 ⁶. — Sans alliance. — Famille dont la branche aînée s'était éteinte dans la maison de Croy par le mariage d'Isabeau de Renty, dame dudit lieu, fille unique d'André de Renty et de Marie de Brimeu, avec Guillaume,

¹ Collect. Du Chesne, t. VII, p. 17, Bibl. imp.

² Titres scell. de Clairambault, t. IV, Bibl. imp.

³ La Morlière. — Dossier origin. au Cab. des titres.

⁴ Titres scell. de Clairambault, t. XCIV, Bibl. imp.

⁵ Dossier origin. au Cab. des titres.

⁶ Titres scell. de Clairambault, t. XCV.

sire de Croy et d'Airaines en 1354. Oudart et ses deux frères appartenaient à la branche cadette. Filiation suivie depuis Alain de Renty, chevalier, et N... de Nesle, sa femme, en 1214 ¹.

Foulques DE RENTY, dit le Galois, chevalier, seigneur d'Embry, allié à Bonne de Joigny-Blondel, dont une nombreuse suite.

Jean DE RENTY, dit Castelet, chevalier, chambellan du roi, gardien du guet de nuit de la ville de Paris, donne en cette qualité quittance d'un trimestre de ses gages, le 14 mars 1407 ². — Il fut chargé, à la tête de « quarante bassinets » comme connaissant bien le pays, de mener les troupes du connétable à l'assaut de Guines, en 1412 ³. — Sans alliance. — Armes des trois frères: *d'argent à 3 dolaires de gueules, les deux du chef adossées, brisé d'une bordure aussi de gueules.*

RÉTHEL (LE GOUVERNEUR DU COMTÉ DE). — Partout, sauf dans Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

On n'a pu découvrir le nom de ce personnage.

RIQUEBOURG (PERCEVAL DE). — Rien dans Saint-Rémy, ni dans les n^{os} 2680, 2684 et 5016 de Monstrelet : cité partout ailleurs ; Richeboz (32, fonds La Vallière).

Famille du Boulonnais, à ce que l'on pense, qui portait : *d'argent à la bande de gueules, à la bordure de même* ⁴.

RIN (GUILLAUME DE). — Rien dans Saint-Rémy ni aux n^{os} 2680, 2684 et 5016 de Monstrelet.

On ne sait rien de plus sur ce personnage et l'on ignore à quel pays appartenait cette famille ; ce devait être à l'Artois ou à la Flandre.

ROCHES (LE SEIGNEUR DES). — Cité par les n^{os} 2681, 2683, 6486 et 32, La Vallière, de Monstrelet.

¹ Mss. général. d'Haudicquer de Blancourt, t. XVI, p. 538 et 39, au Cab. des titres. — Rec. de général. mss par J. Seohier, t. II, p. 177, au Cab. des titres, Bibl. imp.

² Titres scell. de Clairambault, t. XCIV, Bihl. imp.

³ Monstrelet, ch. 92.

⁴ Collect. Du Chesne, t. XLV, p. 68, Bibl. imp.

Ce devait être Guyon de Châteaubriand, chevalier, seigneur des Roches-Baritaut, fils puîné de Geoffroy de Châteaubriand, seigneur dudit lieu, du Lion d'Angers, Chalain, Chavanne et la Bouardière, et de Marguerite de Parthenay-l'Archevêque. Il épousa Jeanne de Toutessan, dont il eut des enfants. — Généalogie suivie selon les uns ¹ depuis seulement Jean de Châteaubriand, seigneur des Roches-Baritaut et du Lion d'Angers, en 1345, selon d'autres ² depuis Tihern, seigneur de Châteaubriand, en 1045. — Armes : *de gueules semé de fleurs de lys d'or*.

RONCHEROLLES (GUILLAUME DE). — Cité seulement par La Chesnaye-des-Bois.

Guillaume DE RONCHEROLLES, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Heuqueville et de Pont-Saint-Pierre, fils aîné de Jean de Roncherolles et d'Isabelle de Hangest. De Marguerite de Léon, sa femme, il avait eu des enfants. — Illustre famille normande, éteinte, issue par filiation suivie de Pierre de Roncherolles, mort le 12 août 990 ³. — Armes : *d'argent à 2 fasces de gueules*.

RONNAY (MESSIRE ROBERT DE). — Bouvay (Monstrelet, n° 2678) ; rien dans Saint-Rémy, ni dans les n° 2680 et 5016 de Monstrelet. — Partout ailleurs.

Robert DE RONNAY, chevalier, seigneur dudit lieu, fils de Gervais de Ronnay, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Giselle de Molay. Allié à Jeanne de Ners, dont suite. — Filiation suivie depuis Adrien de Ronnay, en 1019 ⁴. — Armes : *coupé de gueules et d'argent à trois lozanges de l'un en l'autre*.

RONT (LE SEIGNEUR DE). — Ronq (Monstrelet, n° 2684) ; partout ailleurs, sauf Saint-Rémy.

JEAN sire de Ront, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, accompagna ce prince dans le pays de Liège, en 1408, et assista à la bataille de Tongres ⁵. Le duc l'envoya, avec d'autres gens d'armes, en Vermandois au

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 705 et suiv.

² Hist. général. des Pairs de France, par Courcelles, t. IV.

³ La Chesnaye-des-Bois.

⁴ La Chesnaye-des-Bois, t. III, du suppl.

⁵ Monstrelet, ch. 47.

devant des Orléanais qui menaçaient Coucy et Ham, en juillet 1411 ¹. Fait prisonnier par Louis de Bourdon, chevalier du parti d'Orléans, il fut enfermé dans Étampes, mais les Bourguignons ayant repris la ville il recouvra la liberté ². Il accompagna le roi au siège de Bourges, le 11 juin 1412, et quand le duc de Bourgogne s'enfuit de Paris, en septembre 1413, le sire de Ront, avec deux cents lances, alla le chercher à Pont-Sainte-Maxence et le conduisit jusqu'à Lille ³. Peu après, le duc ayant convoqué les États d'Artois, toute la noblesse picarde, artésienne et flamande promit de le servir contre tous excepté contre le roi : le sire de Ront, bourguignon dans l'âme, s'écria seul « qu'il le servirait contre le roi ⁴. » Il fut l'un des capitaines qui se renfermèrent dans Arras, en juillet 1414 et qui furent ensuite chargés de traiter de la paix ⁵. — Famille de la chàtellenie de Lille : Boulet, sire de Ront, qui servait le roi avec un chevalier et huit écuyers en 1374 portait sur son sceau *deux bandes et un franc-quartier* ⁶. Il devait être sinon le père, au moins le parent de celui qui nous occupe.

ROSIMBOS ET SON FRÈRE (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf les n^{os} de Monstrelet 2680 et 5016.

Pierre DE ROSIMBOS, chevalier, fils de N... seigneur de Rosimbos, et de N... de Bousies, était le deuxième de cinq enfants. On ignore le nom de son frère. — Famille flamande qui a eu des personnages de distinction au service des ducs de Bourgogne. — Armes : *bandé de six pièces d'or et de gueules*.

ROSSEFAY (BOISSART DE). — Rien dans Saint-Rémy, ni dans Monstrelet, n^{os} 2680, 2684 et 5016. Cité partout ailleurs.

Famille entièrement inconnue.

ROUCY (LE COMTE DE). — Partout, sauf dans les Mem. de P. de Fénil.

JEAN VI, comte de Roucy et de Braine, fils aîné de Hugues II, comte de Roucy,

¹ Monstrelet, ch. 70.

² Mém. de P. de Fénil, p. 24-25.

³ Monstrelet, ch. 93 et 107.

⁴ Ibid., ch. 108.

⁵ Ibid., ch. 122 et 134.

⁶ Titres scell. de Clairambault, t. XCVII, Bibl. imp.

et de Blanche de Coucy, dame de Montmirel, fut reconnu parmi les morts à une ancienne blessure qui lui avait rendu le bras gauche plus court que l'autre ¹. Il avait épousé Isabelle de Montagu, dont une seule fille, Jeanne, qui porta les comtés de Roucy et de Braine à Robert de Saarbruck, sire de Commercy, son mari. Cette maison reconnaissait pour auteur Ingobrand, sire de Pierrepont, en 1090, au cinquième descendant duquel, Robert de Pierrepont, parvint le comté de Roucy par son mariage avec Eustache, comtesse et héritière de Roucy ². — Armes : *d'or au lion d'azur*. Jean fut le dernier représentant de la maison de Pierrepont, et de la seconde race des comtes de Roucy.

ROUEN (LE FILS DU BAILLI DE). — Partout, sauf dans Monstrelet, n^{os} 2680 et 5016, et dans Saint-Rémy.

C'était Guillaume de Gaucourt, fils de Raoul de Gaucourt, sire dudit lieu, Agicourt et Luzarches en partie, chambellan du roi et bailli de Rouen, et de Marguerite de Beaumont, dame de Luzarches en partie. Sans alliance. Famille éteinte. Généalogie suivie depuis Raoul, sire de Gaucourt et d'Agicourt, en 1288 ³. — Armes : *d'hermines à deux barbeaux adossés de gueules*.

RUBEMPRÉ (MESSIRE LANCELOT DE). — Cité partout, sauf dans les Mss. 2680 et 5016 de Monstrelet.

Fils putné de Jean de Rubempré, chevalier, et de Jeanne de Hallwin. Sans alliance. — Famille originaire de Picardie, éteinte; connue depuis Baudouin de Rubempré, chevalier, et Marie, dame de Mœlliens-Vidame, sa femme, en 1202. Lancelot était issu de lui, par filiation suivie, au VI^e degré ⁴. — Armes : *d'argent à 3 jumelles de gueules*.

RUNES (PHILIPPE DE). — Cité dans la généalogie de cette famille.

Philippe DE RUNES, écuyer, seigneur de Hacqueville, est le premier degré connu de la maison de Runes et c'est par lui que l'on fait commencer la généalogie. De Jeanne d'Elencourt, sa femme, il eut plusieurs enfants dont les descendants

¹ Moreri, dern. édit.

² P. Anselme, t. VIII, p. 360 et suiv.

³ P. Anselme, t. VIII, p. 368 et suiv.

⁴ La Morlière. — Le Carpentier, Hist. du Cambrésis, etc...

subsistent encore ¹. — Armes : *d'argent au sautoir d'azur cantonné de quatre aiglettes de même.*

RUYS (LEONNET). Cité par dom Morice et dom Lobineau, dans leurs Histoires de Bretagne.

Armes : *de gueules au chevron d'hermines.* — On trouve Dinadain et Pierre de Ruiz, écuyers, dans la compagnie de Jean de Rousserf, chevalier, revue le 1^{er} octobre 1416, et Pierre et Jean Ruiz, écuyers, dans la compagnie du sire de Rieux en 1420 ². Ils devaient appartenir à la même famille.

6.

SAINS (LE BON DE). — Saintz (Monstrelet, 32, fonds La Vallière) ; rien dans Saint-Rémy, ni dans Monstrelet n^{os} 2680, 2684 et 5016.

Il fut fait chevalier par le connétable avant la bataille de St.-Rémy-au-Plain, en 1412 ³. Il donna quittance le 22 août 1415 pour lui, neuf écuyers et dix archers de sa compagnie servant contre les Anglais partout où il plaira au roi, dans la compagnie et sous les ordres du sénéchal de Hainaut ⁴. (Sceau : écu à une bande et un chef échiqueté). — On ne peut le rattacher directement à la généalogie de cette famille dont la filiation suivie commençait avec Osmond de Sains, chevalier, et Lilia, sa femme, vers 1100 ⁵. — Armes : *de gueules à la bande d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur.*

SAINTE-BRICE (LE SEIGNEUR DE). — Sambry (Saint-Rémy) ; partout, sauf aux n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

La seigneurie de Sainte-Brice, située en Bretagne près de Fougères, appartenait

¹ Général. par D. Caffiaux, collect. de D. Grenier, vol. 139. F^{os} 40-70, Bibl. imp.

² Preuves de D. Morice.

³ Monstrelet, ch. 92.

⁴ Titres scell. de Clairambault, t. CII, Bibl. imp.

⁵ Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp.

à une famille du même nom, fort ancienne puisque Guillaume de Saint-Brice, chevalier, vivait en 1173. Mais cette famille s'étant fondue dans celle de Scepeaux ¹ dont le chef, au commencement du xv^e siècle, se qualifiait seigneur de Saint-Brice, il y aurait tout lieu de croire que le seigneur de Saint-Brice, tué à Azincourt, était un membre de la famille de Scepeaux, peut-être Guy de Scepeaux, chevalier, seigneur dudit lieu, Saint-Brice, Landevy et Bois-Batard, et duquel le P. Anselme ² ne sait rien, sinon qu'il vivait en 1400, qu'il était fils de Jean de Scepeaux, chevalier, et de Jeanne de Landevy, et qu'il avait épousé Guillemette de Montenay de laquelle il avait des enfants. — Cette maison, qui a donné un maréchal de France en 1562, deux lieutenants-généraux et cinq maréchaux de camp, est connue depuis Sylvestre de Scepeaux en 1222, mais sa généalogie suivie est établie seulement depuis Jean de Scepeaux vivant en 1350. — Armes : *vairé d'argent et de gueules.*

SAINT-CLER (LE SEIGNEUR DE). — Cité partout, sauf dans Saint-Rémy, et dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

PIERRE, seigneur de Saint-Cler, chevalier, chambellan du roi, donna quittance de ses gages le 9 avril 1407 et le 3 juillet 1408. Il était frère aîné de Guillaume de Saint-Cler, chevalier, seigneur de Tiergeville, chambellan du roi et capitaine du château de Néauphle en 1410, et neveu de Pimpenel de Saint-Cler, échançon du roi. — Robert de Saint-Cler, chevalier, vivait en 1248 avec Aliénor de Dreux, sa femme ³. — Armes : *d'azur à la bande d'argent.*

SAINT-CRÉPIN (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf dans les Mss. de Monstrelet, 2680 et 5016 et dans Saint-Rémy.

Il s'appelait Raoul de Nesle, chevalier, seigneur de Saint-Crépin et appartenait à la noble maison de Clermont en Beauvoisis. Il était fils putné de Jean de Nesle, dit Herpin, chevalier, seigneur de Saint-Crépin, et de Marguerite de Vaudenay. Raoul était le cousin-germain du sire d'Offémont tué aussi à Azincourt. Il combattait dans les rangs de l'armée royale à la bataille de St.-Rémy-au-Plain,

¹ Nobil. et armor. de Bretagne. par P. de Courcy, t. II, p. 383.

² T. VII, p. 225.

³ Hist. de la maison de Dreux, par Du Chesne, p. 60. — Dossier origin. au Cab. des titres.

en 1412, et fut fait chevalier avant l'action par le connétable ¹. De sa femme, dont le nom est inconnu, Raoul n'avait eu qu'une fille. — (Pour les armes et la notice voir au mot OFFÉMONT).

SAINT-GILLES (BERTRAND DE). — Partout, sauf dans les n^{os} de Monstrelet 2680 et 5016.

Bertrand DE SAINT-GILLES, chevalier, était en 1411 officier de la fauconnerie du duc de Bretagne ². Il était seigneur du Moulin-Tison, et fils aîné de Guillaume de Saint-Gilles, et de Louise-Jeanne de Rohan. De Marguerite de Coëtlogon, sa femme, il ne laissa qu'une seule fille qui fut la dernière de la branche aînée de cette maison ³. — Armes : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*.

SAINT-MARC (GODEFROY DE). — Cité partout, sauf dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet, et dans Saint-Rémy.

On ne sait rien sur ce personnage ni sur la famille à laquelle il appartenait : on pense seulement qu'il portait pour armoiries : *de gueules à la bande engrêlée d'argent*.

SAINT-PIERRE (LE SEIGNEUR DE). — Rien dans Saint-Rémy, ni dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet. Cité partout.

C'était Pierre Blosset, chevalier, seigneur de St.-Pierre-en-Caux, fils aîné de Guillaume Blosset, chevalier, seigneur dudit lieu. Il avait épousé Isabelle d'Esmaleville dont il avait des enfants. On déduit la filiation suivie de cette famille depuis Roger Blosset, chevalier, seigneur de St.-Pierre-en-Caux, et Julienne d'Estouteville, sa femme, en 1250 ⁴. — Armes : *palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé d'une virole d'argent*.

SAINT-RÉMY (RAOUL DE). — Cité par le P. Anselme, t. VIII, p. 95.

Raoul DE SAINT-RÉMY, chevalier, chambellan du roi et du duc d'Orléans, allié à

¹ Monstrelet, ch. 89.

² Preuves de D. Morice.

³ Généal. de Bretagne, Mss. 619 du Cab. des titres, f^o 392 et suiv. — Nobil. et armor. de Bretagne, par P. de Courcy.

⁴ La Chesnaye-des-Bois.

Alizon d'Estouteville, dame du Bouchet : celle-ci se remaria en 1417 à Jean de Beauvilliers, seigneur du Lude. On ne trouve qu'une seule famille de ce nom, au Cabinet des titres ; sa dernière représentante, Marie-Madeleine de Saint-Rémy, épousa le 20 décembre 1725 Guy-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, mestre de camp de cavalerie, capitaine des gardes du corps de la duchesse de Berry¹. — Armes : *de sable au chevron d'argent accompagné de trois fleurs de lys d'or.*

SAINT-SIMON ET SON FRÈRE GALOIS (LE SEIGNEUR DE). — Rien dans Saint-Rémy ni dans les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet. — Cités partout ailleurs.

Mathieu de Rouvroy, dit le Borgne, chevalier, seigneur de Saint-Simon, Pont-Avenne, Flavy-le-Martel, Estouilly, Coudun, Plessier-St.-Just et Coivrel, fils aîné de Jean de Rouvroy, dit le Borgne, chevalier, et de Jeanne de Bruyères, dite de Montigny. Il commença à servir sous Du Guesclin en 1372 : on le retrouve, comme banneret, avec dix écuyers devant Arras, le 2 août 1414. De Jeanne de Haversquerque, dite de Wisque, dame de Rasse, sa femme, il avait eu cinq enfants. La filiation suivie de cette famille est établie depuis Mathieu de Rouvroy, chevalier, seigneur du Plessier-St.-Just et de Coivrel, en 1339, avec mention d'Olivier de Rouvroy, en 1060, et de Jean de Rouvroy, chevalier banneret en 1202². — Armes : *de sable à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de gueules.*

Guillaume de Rouvroy, dit le Galois, chevalier, frère putné du précédent, fut tué avec lui. Sans alliance. — Mêmes armes.

SAINT-TRON (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf aux n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

Ce pays de Saintron était auprès de Liège. On ne sait rien sur ses seigneurs.

SAINTE-BEUVE (LE SEIGNEUR DE). — Saint-Menehout (Monstrelet, n^o 2678) ; Fainte Venue (id. n^o 2684) ; rien aux n^{os} 2680 et 5016, mais cité partout ailleurs.

¹ Dossier origin. au Cab. des titres.

² P. Anselme, t. IV, p. 395. — La Morlière, p. 196 et suiv.

Laurent DE SAINTE-BEUVE, chevalier, seigneur dudit lieu, Mesnil-Mauger, et Montagny-sur-Andelle, baron de Cuverville, châtelain de Nesle : il était fils aîné de Jean de Sainte-Beuve, dit Tiercelet, d'abord seigneur d'Ablesges, puis de tous les lieux susdits à cause de la mort de son frère aîné. Il fit montre, le 8 septembre 1388, avec sept écuyers de sa compagnie. De Catherine de Montmorency-Beaussault, sa femme, il n'eut qu'une seule fille, Marie, héritière de tous ses biens, qui épousa, en 1437, Robert d'Estouteville. La branche cadette subsistait encore au XVI^e siècle ¹. Le premier membre connu de cette famille était N... sire de Sainte-Beuve qui accompagna le duc Robert en Palestine, en 1096. — Armes : *d'azur à 3 annelets d'argent, 2 et 1.*

SALUCES, CHEVALIER, SEIGNEUR DE CHATEAUNEUF (PONS DE). —

Saint-Rémy dit seulement : le seigneur de Châteauneuf. Cité partout, sauf aux nos 2680 et 5016 de Monstrelet.

Il ne peut trouver place dans la généalogie de cette illustre maison, déduite depuis Guillaume, comte en 910, père d'Aleran, marquis de Montferrat en 967 ². — Armes : *d'argent au chef d'azur.*

SAVEUSE (GUILLAUME DE). — Cité dans toutes les chroniques.

Guillaume DE SAVEUSE, chevalier, seigneur dudit lieu, fils aîné de Morelet de Saveuse, chevalier, seigneur dudit lieu et de Flesselle, chambellan du roi, tué à l'attaque du château de Mercq en 1405, et de Marguerite de Brouilly, dame d'Averdoing. Contre toutes les traditions de sa famille et l'exemple de ses prédécesseurs il embrassa le parti d'Orléans contre celui de Bourgogne dans lequel étaient ses propres frères, et en 1411 il fut fait prisonnier par les Bourguignons auprès de Senlis. Mis en liberté par l'intervention de ses frères, il eut la garde du roi Charles VI pendant sa démence, en 1413. — Sans alliance. — La généalogie suivie de cette noble famille, éteinte entièrement, était établie depuis Enguerran de Saveuse, en 1151 ³. — Armes : *de gueules à la bande d'or accompagnée de 6 billetes de même.*

¹ Essai hist. sur le canton de Forges-les-Eaux, par l'abbé Decorde, p. 237 et suiv.

² Hist. de la maison de Savoie, par Guichenon, tables 3 et 24.

³ La Morlière, p. 164. — Collect. Du Chesne, t. V, p. 270, Bibl. imp. — Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

SCHOONVELDT (LE SEIGNEUR DE). — Escouvevelle (Monstrelet, n° 2684 et 32, La Vallière); Sconevelle (id. n° 2683); rien dans Saint-Rémy, ni aux n° 2680 et 5016.

Famille flamande qui portait : *d'or à 3 fasces de sinople.*

SEMPY (MESSIRE COLINET DE). — Saint-Py (Monstrelet, n° 2678, et 32, La Vallière); partout, sauf aux n° 2680 et 5016.

Il devait être fils de Jean, sire de Sempy, chevalier, chambellan du roi, bailli d'Amiens, et de N... de Fricamps. Il fit montre, le 1^{er} septembre 1410, de sa compagnie composée de deux chevaliers bacheliers, quatorze écuyers et treize archers, servant sous Jacques de Heilly, maréchal de Guyenne¹. — Famille éteinte après avoir eu au moyen-âge beaucoup d'illustration. — Armes : *d'argent au lion de sable à la queue fourchue et passée en double sautoir.*

SOLRE ET MESSIRE BRIFFAUT, SON FRÈRE (LE SEIGNEUR DE). — Sores (Monstrelet, n° 2684); Saures (id. n° 2678); rien aux n° 2680 et 5016.

On ne trouve de seigneur de Solre à cette époque que Jacques de Berlaymont, chevalier, seigneur de Solre-le-Château, l'un des capitaines de Compiègne pour le duc de Bourgogne, pendant le siège de cette ville, en 1413²; il était allié à Catherine de Robersart, dont il eut une seule fille, Jeanne de Berlaymont, dame de Solre, seconde femme de Baudouin de Lannoy, dit le Bègue, morte le 30 avril 1439³. — Illustre maison flamande qui portait : *fascé de vair et de gueules de 6 pièces.*

SOUICH (FLORIDAS DU). — Souys (Monstrelet, n° 2678); Soins (id. n° 2683); rien aux n° 2680, 2684, 5016, ni dans Saint-Rémy.

Il appartenait à une ancienne famille picarde encore actuellement existante, dont les armes sont : *écartelé au 1 et 4 d'argent à 3 aigles de gueules, au 2 et 3 d'or à 2 bandes de gueules.*

¹ Dossier origin. au Cab. des titres.

² Monstrelet, ch. 119.

³ Généal. de la maison de Lannoy.



TANCARVILLE (LE COMTE DE). — Cité dans toutes les chroniques.

Guillaume IV de Melun, comte de Tancarville, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay et de Warenguebec, premier chambellan du roi, connétable et chambellan héréditaire de Normandie, grand-bouteiller de France, fils putné de Jean II de Melun, comte de Tancarville, et de Jeanne Crespin, dame de Warenguebec, Etrepagny et Néaufle. Il assista au siège de Bourbourg avec deux chevaliers et vingt-trois écuyers, en 1383. Le 13 septembre 1386 il fit montre à Amiens avec soixante hommes d'armes pour l'expédition projetée en Angleterre. Il fut envoyé en Bretagne en 1387 ; l'année suivante il accompagna le roi en Allemagne, et en 1396 il fut prendre possession de l'État de Gènes qui s'était donné au roi, puis il alla à Florence et delà chez Jacques, roi de Chypre et d'Arménie avec lequel il fit un traité d'alliance au nom du roi, le 7 janvier 1397. Il fut nommé grand-bouteiller de France le 29 avril 1402, et capitaine de Cherbourg avec une garnison de 220 hommes d'armes, le 20 septembre 1404. On l'enterra à l'abbaye du Jard. A une quittance du 14 janvier 1400 est attaché son sceau qui porte : écartelé au 1 et 4 Melun, au 2 et 3 Tancarville ; supports : deux loups ; cimier : une tête de bœuf ¹. — De Jeanne de Parthenay, sa femme, il n'avait eu qu'une seule fille et héritière, Marguerite, mariée depuis 1390 à Jacques d'Harcourt, comte de Montgomery. Guillaume fut donc le dernier de la branche aînée de sa maison ². — Le premier auteur connu de cette illustre race fut Josselin, vicomte de Melun en 998. — Armes : écartelé au 1 et 4 d'azur à 7 besants d'or, 3, 3 et 1, au chef aussi d'or, qui est Melun, au 2 et 3 de gueules à l'écu d'argent à l'orle d'angemmes d'or, qui est Tancarville.

TENCQUES (LE SEIGNEUR DE). — Toucques (Monstrelet, n° 6486) ; rien aux n°s 2680, 2684 et 5016.

Pierre DE TENCQUES, dit Sarrazin, neveu de Colart de Tencques, grand-écuyer

¹ Titres scell. de Clairambault, Bibl. imp.

² P. Anselme, t. V, p. 227, et t. VIII, p. 553. — Généal. de Melun, par Courcelles, — id. par Delacour, etc ..

de France, plaidait contre Béatrix de Châtillon, veuve de son oncle, en 1404 ¹. Il n'eut, dit-on, qu'une fille alliée à Malin de Caumesnil, dit Payen, dont elle était veuve en 1423 ². Pierre était issu d'une famille d'Artois qui portait jadis des armes parlantes : *d'or à 2 tanches de gueules mises en pal*, mais qui avait adopté dès le xiv^e siècle un écu : *d'azur à 3 aigles d'or*.

THIENNES (LE SEIGNEUR DE). — Partout, sauf aux n^{os} 2680 et 5016.

La maison flamande de Thiennes, très ancienne, compte encore des représentants en Belgique. — Armes : *d'or à la bordure d'azur, à l'écusson d'argent bordé d'azur chargé d'un lion de gueules*.

TIGNONVILLE (LE SEIGNEUR DE). — Toutes sources, moins les n^{os} de Monstrelet 2680 et 5016.

Guillaume DE TIGNONVILLE, chevalier, sire dudit lieu, conseiller et chambellan du roi, prévôt de Paris. Il servait en qualité de chevalier bachelier dans la compagnie du bègue de Villaines, banneret, le 18 août 1388 ³. Le roi l'attacha à sa personne en qualité de chambellan, lui donna 100 francs d'or, le 23 octobre 1391, et lui fit compter par les généraux des aides de Paris 400 francs d'or pour servir à un voyage que Guillaume allait faire « hastement » auprès du pape pour le service du roi, le 30 décembre 1391 ⁴. Il donna quittance, le 28 novembre 1401, d'un terme de la pension de 500 francs que le roi lui faisait. (Sceau : écu à 6 mâcles, 3, 2 et 1) ⁵. Il était prévôt de Paris en 1403 ⁶ et ne l'était plus en 1408 lorsqu'il alla à Florennes en Brabant, avec d'autres commissaires, pour signifier au duc de Bourgogne qui marchait contre les Liégeois, que le roi les ajournait ainsi que leur évêque devant son grand conseil, et pour lui dénoncer aussi les poursuites entamées contre lui par la duchesse d'Orléans ⁷. Comme il était au nombre des gens de la chambre des comptes que les princes voulaient réformer, il fut arrêté à Amiens (en 1409) par le bailli sur l'ordre des princes, et détenu

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 469.

² Ibid. — Hist. de la maison de Châtillon, par Du Chesne.

³ Dossier de Villaines, au Cab. des titres, Bibl. imp.

⁴ Dossier origin. au Cab. des tit.es.

⁵ Clairambault, titres scell. t. CVI, Bibl. imp.

⁶ Monstrelet, ch. 13.

⁷ Ibid., ch. 47.

dans l'hôtel du bailli, mais il fut remis en liberté sur caution et il put aller à Paris peu après ¹. Il fut l'un des seigneurs chargés par le roi d'aller à Boulogne au devant des ambassadeurs anglais qui venaient renouveler les trêves, au mois de novembre 1410 ². — Armes : *de gueules à 6 macles d'or, 3, 2 et 1.*

TORBIS (LIONNEL). — Rien aux n^{os} 2680 et 5016, ni dans Saint-Rémy.

Ne faudrait-il pas lire plutôt : de Tourbes, famille du Brabant, qui portait : *d'argent à la fasce d'azur frettée d'argent, surmontée d'un lion naissant de gueules* ³ ?

TORCY (LE SEIGNEUR DE). — Dans toutes les chroniques et les divers Mss. de Monstrelet, sauf les n^{os} 2680 et 5016.

C'est Nicolas, dit Colart d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy, Estoutemont et Beyne, puis de Blainville par son mariage avec Jeanne de Mauquenchy, dame de Blainville, la dernière de son nom, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Toulouse et d'Agen, capitaine des châteaux et ville d'Arques et de Cherbourg. Il était fils aîné de Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, et de Jeanne de Fiennes. Il fit montre le 1^{er} septembre 1374, avec trois chevaliers et seize écuyers, et alla avec cent soixante hommes d'armes assiéger le château de Mortain, aux gages de 150 francs d'or par mois pendant la durée du siège, le 30 avril 1378. Il fut nommé capitaine d'Arques le 20 mai 1379, chambellan du roi en 1386, sénéchal de Toulouse et d'Agen en 1391, et capitaine de Cherbourg en 1415. L'aîné de ses fils, Charles, seigneur de Blainville, fut tué avec lui à Azincourt. (Voir au mot **BLAINVILLE**). — L'illustre maison d'Estouteville, éteinte dans toutes ses branches aux xv^e et xvi^e siècles dans les familles de Bourbon-Vendôme, de Sainte-Maure, de La Heuse, de Martel de Bacqueville, de Beauvilliers, de Harcourt, de Luxembourg, d'Alègre, et du Bec, était issue, par filiation suivie, de Robert, sire d'Estouteville, dit Grandbois, qui accompagna Guillaume le bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066 ⁴. — Armes : *écartelé au 1 et 4 burelé d'argent et de gueules de 10 pièces, au lion d'or*

¹ Monstrelet, ch. 57,

² Ibid., ch. 65.

³ Armor. mss, de Cécille, maréchal d'armes du Hainaut. — Bibl. de l'auteur.

⁴ P. Anselme. t. VIII, p. 88 et suiv.

brochant, qui est Estouteville, au 2 et 3 d'azur à la croix d'argent cantonnée de 16 crois recroisetées au pied fiché d'or, qui est Mauquenchy-Blainville.

TRAMECOURT (JEAN, RENAUD ET N... DE). — Cités dans la *généal.* de cette famille, publiée par Saint-Allais dans son *Nobil. universel de France*, t. IX, p. 4-8.

Jean, Renaud et N... DE TRAMECOURT, écuyers, frères, étaient l'un troisième, l'autre quatrième et le dernier cinquième fils de Jacques de Tramecourt, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Jacqueline Quiéret. Sans alliance. *Généalogie* suivie depuis Jean de Tramecourt, chevalier, seigneur dudit lieu, en 1200. — Armes : *d'argent à la croix ancrée de sable.*

TREMBLAY (LE VICOMTE DU). — Partout, sauf dans Saint-Rémy et les n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet.

C'était Jean Le Vicomte, écuyer, seigneur du Tremblay, petit-fils de Robert Le Vicomte, seigneur du Tremblay et de Jeanne de Vendôme, dame de Dangeau, qui en 1351 était veuve et remariée à Yvon Cholet, seigneur de La Choletière ¹. Il avait épousé Jossine d'Estouteville, fille de Colart d'Estouteville, seigneur de Torcy, et sœur de Charles, seigneur de Blainville, tués à Azincourt, avec leur gendre et beau-frère. On pense qu'il eut pour fils Colin Le Vicomte, écuyer, époux de Jeanne du Merle ². Cette famille fut maintenue dans l'élection de Pont-Audemer, le 21 février 1668. — Armes : *d'azur à 3 coquilles d'or.*

TRET (LE SEIGNEUR DU). — Utrecht (Monstrelet n^o 2678 et 2683) ; rien aux n^{os} 2680 et 5016, ni dans Saint-Rémy.

On ignore à quelle famille il appartenait. La seigneurie du Trait est dans le canton de Duclair, Seine-Inférieure, sur les bords de la Seine.

TRIE (GUILLAUME DE). — Source : Un titre de la collection Joursanvault, portant le n^o 1565 du catalogue, t. I.

Guillaume DE TRIE, chevalier, seigneur de Fontenay, Radeval et Senancourt, fils putné de Renaud de Trie, chevalier, conseiller et chambellan du roi, et de

¹ *Généal.* de Cholet. — P. Anselme.

² *Généal.* d'Estouteville et du Merle.

Marie de Hangest. Il était en procès, en 1413, avec Mathieu, chanoine de Paris, son frère aîné, relativement à l'héritage de Renaud, leur père. Allié à N... Malet de Graville, dont un fils. Famille éteinte, connue par généalogie suivie depuis Dreux de Chaumont, sire de Trie en 1100 ¹. — Armes : *d'or à la bande d'azur.*

D.

VALHUON (MARTELET DU). — Cité dans les Mss. de Monstrelet n^{os} 2683, 6486, 2681, 32, La Vallière.

En qualité de chevalier il donna quittance des gages de lui et sept écuyers de sa compagnie revue à Ardres, le 1^{er} septembre 1387 ; à cette pièce pend un sceau qui porte un écu *fretté à un franc-quartier chargé d'un marteau* ².

VAUDÉMONT (LE COMTE DE). — Partout, à l'exception de Fénin.

Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont et seigneur de Rumigny, deuxième fils de Jean, duc de Lorraine, et de Sophie, fille d'Eberhard III, comte de Wurtemberg. — Généalogie suivie depuis Adalbert, comte de Metz en 1033. — Armes : *d'or à la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent.*

VER (GUILLAUME DE). — Cité par Guillaume Gruel, dans sa chronique du connétable de Richemond, p. 188.

Guillaume DE VER, écuyer, seigneur dudit lieu, panetier du roi, obtint délai d'hommage pour ses terres de Ver et de Limerville « pource qu'il est en armes et au service du roi et à sa suite, » le 15 mai 1414. Son fils et son petit-fils s'appelèrent Guillaume comme lui ³. — Armes : *d'or à 2 fasces de gueules, au chef retrait et denché de même.*

VERNEUIL (LE SEIGNEUR DE). — Rien dans les Mss. de Monstrelet, n^{os} 2680, 2684 et 3016 ; cité partout ailleurs.

Famille inconnue.

¹ P. Anselme, t. VI, p. 677.

² Titres scell. de Clairambault, t. IX, Bibl. imp.

³ Dossier origin. au Cab. des titres.

VERTAING (MESSIRE LOUIS DE). — Rien aux Mss. de Monstrelet, n^{os} 2680, 2684 et 5016 ; cité partout ailleurs.

LOUIS DE VERTAIN, chevalier, fut un des quatre chevaliers français qui combattirent en 1380, en présence du comte de Buckingham, près de Vienne en Bretagne, contre quatre autres seigneurs tenant le parti des anglais. Il vainquit son adversaire Renaud de Thouars, seigneur de Pozane. Il pouvait être fils d'Eustache de Vertaing, chevalier, et était issu d'Eustache, sire de Vertaing, chevalier, en 1150. Il avait épousé Isabeau de Rely ¹. — Armes : *de gueules à 3 chevrons d'hermines*.

VIEUXPONT (YVES DE). — Viel-port (Monstrelet, n^{os} 2584, 2678, et Saint-Rémy) ; Viesport (id. n^o 32, fonds La Vallière) ; rien aux n^{os} 2680 et 5016.

YVES DE VIEUXPONT, chevalier, seigneur dudit lieu, Courville, Neufbourg, Chailloué, Aron et Pommoy, chambellan du roi et du duc d'Orléans, fils de Jean de Vieuxpont, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Jeanne de Vendôme, dame de Louvans. De Blanche d'Harcourt, qu'il avait épousée par contrat du 24 mars 1400, il avait eu cinq enfants. Sa mort à Azincourt est encore constatée par des lettres du roi, du 22 mai 1416, portant prolongation de la faculté de retraire à cause de ses dettes et des hypothèques constituées par lui sur ses biens, tant pour le paiement de la rançon qu'il avait été obligé de payer aux Allemands desquels il avait été prisonnier, que pour la dépense faite dans ses équipages afin de rejoindre l'armée en Picardie. Cette grande maison normande, dont la généalogie était établie depuis Yves de Courville, vivant en 900, est entièrement éteinte ². — Armes : *d'argent à 10 annelets de gueules*.

VILLAINES (PIERRE DE). — Cité par le P. Anselme, t. VII, p. 849 ; à la généal. de Bueil.

PIERRE DE VILLAINES, chevalier, seigneur dudit lieu et d'Yvetot, chambellan du roi, figure comme chevalier bachelier dans la compagnie de Jean de Villaines, chevalier, revue à Rouen, le 23 septembre 1415 ³. Il était veuf d'une première

¹ Le Carpentier, Hist. du Cambrésis. — La Morlière, p. 314.

² Dossier origin. au Cab. des titres. — Généal. par Chérin, autographe.

³ Dossier origin. au Cab. des titres.

femme dont le nom est inconnu quand il épousa en 1400 Catherine de Bueil. De son premier mariage il avait eu un fils Pierre¹ : celui-ci n'eut qu'une fille, laquelle apporta à Guillaume Chenu, son mari, le royaume d'Yvetot acheté en 1401 par son ayeul, celui qui nous occupe, à Martin d'Yvetot². La généalogie de cette famille qui a produit le célèbre Bègue de Villaines, si renommé sous Charles V et Charles VI, ne commence qu'à 1434³ : mais, il faut le dire, elle ne mentionne qu'une branche cadette, tandis que celle-ci était l'aînée. — Armes : *d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

VILLAINES (CHARLES DE). — Même source que pour le précédent.

Charles DE VILLAINES, frère puîné du précédent, donne quittance de ses gages et de ceux de neuf écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais partout où il plaira au roi, sous les ordres du comte de Vendôme, le 24 août 1415⁴. (Sceau : écu à quatre lions, et un franc-quartier écartelé d'un château et d'un lion). Il avait épousé Catherine d'Amboise et ne parait pas en avoir eu d'enfants. Celle-ci plaidait pour son douaire contre sa belle-sœur, Catherine de Bueil, en 1416⁵. — Armes : *d'azur à quatre lions d'or armés et lampassés de gueules, au franc-quartier écartelé au 1 et 4 de gueules à la tour d'or, qui est de Castille, et au 2 et 3 d'argent au lion de gueules qui est de Léon.*

VILLERS (GUILLAUME DE). — Rien dans Saint-Rémy ni dans les n^{os} de Monstrelet 2680, 2684 et 5016 ; cité partout ailleurs.

Guillaume DE VILLERS, chevalier, seigneur de Verderonne, donna quittance de ses gages et de ceux de dix écuyers de sa compagnie servant sous les ordres du duc de Bourgogne, le 10 mai 1412. (Sceau : écu semé de croix recroisetées à deux épées en pal brochantes)⁶. Il épousa Marie de Mailly, dame de Domart-sur-la-Luce et de Lorsignol, dont suite⁷. Famille éteinte. — Armes : *d'argent semé de croix recroisetées au pied fiché de sable, à deux épées de même garnies de gueules, mises en pal.*

¹ P. Anselme, t. VII, p. 849.

² Armorial des villes, abbayes, etc... de Normandie, par Canel.

³ La Chesnaye-des-Bois.

⁴ Titres scell. de Clairambault, t. CXIII, Bibl. imp.

⁵ P. Anselme, t. VII, p. 849.

⁶ Titres scell. de Clairambault, t. CXIV, Bibl. imp.

⁷ Généal. de Mailly. — La Morlière, p. 145.

VILLERS (RENAUT DE). — Mêmes sources que le précédent.

Tous les chroniqueurs le qualifient seigneur de Verderonne : il appartenait donc à la même famille que le précédent et portait les mêmes armes. C'est tout ce que l'on en sait.

W.

WAENCOURT (MESSIRE ROBINET DE). — Vaucourt (Monstrelet, n^{os} 2684, 2683 et 6486) ; rien aux n^{os} 2680 et 5016, ni dans Saint-Rémy).

Il devait être fils puîné de Jean de Waencourt, chevalier, et d'Alix de Sempy, et frère cadet de Jean, sire de Waencourt, allié à Isabeau d'Ollehain, dont suite. (Voir pour les armes et la notice au mot WAENCOURT dans la liste des prisonniers).

WALLINCOURT (MESSIRE JEAN DE). — Ballecourt (Monstrelet, n^o 32 fonds La Vallière) ; Vallecourt, (id. n^{os} 2678 et 2683) ; rien aux n^{os} 2680, et 5016, ni dans Saint-Rémy.

Famille d'Artois, fort ancienne, qui portait : *d'or semé de billettes d'azur, au lion de gueules brochant.*

WANDONNE (ALAIN DE). — Vendosme (Monstrelet, n^{os} 2684, 2678 et 2683) ; rien dans les n^{os} 2680 et 5016, ni dans Saint-Rémy.

Alain DE WANDONNE s'enferma dans Arras en juillet 1414 ¹, et accompagna le comte de Saint-Pol au siège du château de Neuville-sous-Meuse ². Il faisait partie des hommes d'armes à cheval commandés par Clignet de Brébant, et qui formaient l'aile gauche du premier corps d'armée à Azincourt, et fut tué l'un des premiers ³. Cette famille, qui devait son nom à un village du Boulonnais, est depuis longtemps éteinte. — Armes : *de gueules à 3 doloires d'or, les deux du chef adossées.*

¹ Monstrelet, ch. 123.

² Ibid., ch. 132.

³ Ibid., ch. 148.

WARGNIES (LE SEIGNEUR DE). — Warignies (Monstrelet, n° 2684) ;
Vargines (id. n° 2678, 6486 et Saint-Rémy) ; rien aux n°
2680 et 5016.

Ce devait être Gilles, sire de Wargnies, chevalier, capitaine de Gravelines, qui servait comme chevalier bachelier dans la compagnie de Hue de Soyecourt, le 19 juillet 1380, et le 1^{er} septembre 1380 dans celle de Lionel d'Airaines, chevalier. Du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier suivant il fit quatre fois montre pour lui seul servant sous les ordres du sire de Sempy, en Picardie. Le 9 mai 1382 on le retrouve dans la compagnie de David de Brimou, chevalier : enfin, de 1386 à 1389 il ne donne pas moins de vingt-cinq quittances scellées (*écu à trois chevrons ; cimier : une hure de sanglier ; supports : deux lions*), comme capitaine de Gravelines, pour les gages de deux cents « picquenaires » servant sous ses ordres à défendre la ville ¹. — Il appartenait à une famille du Hainaut qui portait : *de... à trois chevrons de...* — On n'a pu retrouver les métaux de cet écu : plusieurs généalogistes assignent à cette famille des armoiries toutes différentes ; mais elles sont en contradiction formelle avec le sceau de Gilles de Wargnies, monument d'une incontestable authenticité.

WARLUZEL (LE SEIGNEUR DE). — Ballusel (Monstrelet, 32 fonds La Vallière) ; Vallaste (id. n° 2683) ; rien aux n° 2680, 2684 et 5016, ni dans Saint-Rémy.

Cette famille était fort ancienne ; Mathieu de Warluzel était maire d'Abbeville en 1206, et Jean de Warluzel, chevalier, vivait en 1210. — Antoine-Médard de Warluzel, chevalier, seigneur dudit lieu, Sombrin, Brétencourt, Waudras, Wocq, et Herimetz, étant veuf et sans enfants à l'âge de soixante ans, adopta par acte passé au château de Walle en Everbecq, le 16 janvier 1676, le plus proche héritier de sa sœur Marie de Warluzel, femme de Thomas de Croix, seigneur de Malaunoy et de Fresnoy ; or, celle-ci n'ayant eu qu'une fille, ce fut donc son gendre, Charles-Joseph d'Hostel, seigneur d'Acren et de Remincourt, qui hérita de tous les biens des Warluzel à la charge de relever leur nom et leurs armes : *de sinople à la fasce d'argent, à une bande fuselée de gueules brochant sur le tout* ².

¹ Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp.

² Ibid.

WAUDRINGHEM (ARNOULD DE). — Vaudregen (Monstrelet, n° 2683); Baudrigien (id. 32 fonds La Vallière); rien aux n° 2680 et 5016, ni dans Saint-Rémy.

On trouve un Étienne de Waudringhem, chevalier, servant avec six écuyers à la garde du château de L'Écluse, en 1390 ¹, et un Guillaume de Waudringhem, chevalier, servant avec sept écuyers et huit archers sous les ordres du duc de Bourgogne, le 10 mai 1412 ². Arnould devait appartenir à la même famille et porter les mêmes armes que l'on remarque sur les sceaux de ces deux personnages, à savoir : *de... à une quintefeuille de... au lambel de... en chef.*

WAUDRIPONT (GUILLAUME DE). — Gilles de Waudripont (Monstrelet, n° 2683 et 2684); Waudrixant (id. 32, La Vallière); rien aux n° 2680 et 5016.

Famille connue depuis Guy et Yvain de Waudripont, chevaliers, en 1133. — Armes : *d'or à deux lions adossés de queues.*

WAVRIN ET SON FILS (LE SEIGNEUR DE). — Partout, à l'exception de Saint-Rémy.

Robert de Wavrin, chevalier, seigneur dudit lieu, de Lillers et de Malannoy, sénéchal de Flandre, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, était fils de Robert de Wavrin, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Marguerite, bâtarde de Flandre. Il avait une pension du duc de Bourgogne de 80 francs par mois, en 1407 : et en 1409 il reçut du même prince, lui sixième, mille écus d'or à partager sur l'argent que les gens de Liège devaient payer ³, en récompense de la part qu'il avait prise à l'expédition contre Liège et de sa conduite à la bataille de Tongres ⁴. En qualité de banneret, il donna quittance pour deux chevaliers, dix-sept écuyers et quinze archers de sa compagnie servant sous le duc de Bourgogne, le 12 juin 1412 ⁵. (Sceau : écu à un écusson ; cimier : une tête de cheval

¹ Dossier origin. au Cab. des titres.

² Titres scell. de Clairambault, t. CX, Bibl. imp.

³ La Barre, t. II, p. 121.

⁴ Monstrelet, ch. 47.

⁵ Titres scell. de Clairambault, t. CX, Bibl. imp.

bridé ; supports : deux griffons). Le roi lui avait adressé une lettre close pour l'engager à se réunir à l'armée qu'il rassemblait pour combattre les Anglais, en 1415 ¹. Il avait épousé Jeanne de Créquy, de laquelle il n'avait eu que le suivant :

Robert DE WAVRIN, chevalier, tué avec son père, sans alliance.

Et une fille, Béatrix de Wavrin, dame de Wavrin et de Lillers, qui apporta à son mari, Gilles, seigneur de Berlettes, les biens de sa maison à la condition de prendre son nom et ses armes, ce qui eut lieu en effet. — Robert de Wavrin et son fils furent inhumés dans l'abbaye de Han, près de Lillers, et sur leur tombe on plaça l'épithaphe suivante :

« Cy gistent messire Robert, seigneur de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, »
» chevalier, et messire Robert de Wavrin, son fils et héritier, chevalier, et »
» trespasèrent ensemble à la bataille d'Azincourt, qui fu l'an mil m^o et xv, le »
» xv^o jour du mois d'octobre. Priez Dieu pour leurs âmes et de tous les trespassez. »
» Et feist ceste lame faire madame Béatrix, dame de Wavrin, de Lillers et de »
» Malannoy, fille et sœur desditz trespassez. Priez Dieu pour eulx ². » — Le premier auteur connu de cette noble famille fut Thierry, sire de Wavrin, sénéchal de Flandre, en 1066 ³. Le nom et les armes de Wavrin ont été relevés par la famille de Villers-au-Tertre qui se dit issue d'un putné des Wavrin ⁴. — Armes : *d'azur à l'écusson d'argent*.

WERCHIN (MESSIRE JEAN DE). — Cité partout, sauf aux n^os 2680 et 3016 de Monstrelet ; les n^os 32 La Vallière et 2683 le désignent sous le nom du sénéchal de Hainaut.

Jean DE WERCHIN, chevalier, seigneur dudit lieu, Wallincourt, Cisoing et Longueville, sénéchal héréditaire de Hainaut, chambellan du duc de Guyenne, fils unique de Jacques de Werchin, chevalier, seigneur dudit lieu, Cisoing et Wallincourt, sénéchal de Hainaut, et de Yolande d'Enghien ⁵. — En 1403, avec Jacques de Montenay, Tanneguy du Chastel et un écuyer nommé Jean Carmen, il jouta contre quatre Aragonais en présence du roi d'Aragon ⁶. Il voulut combattre

¹ Monstrelet, ch. 145.

² Rec. d'épithaphe, vol. 27, n^o 171, Bibl. imp. Mss.

³ P. Anselme, t. VI, p. 709 et suiv. — Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

⁴ La Chesnaye-des-Bois.

⁵ Rec. de général. mss. par Jean Scohier, t. II, p. 195, au Cab. des titres, Bibl. imp.

⁶ Monstrelet, ch. 14.

devant le roi, à Paris, contre John de Cornwall, anglais, mais le roi l'en empêcha ¹. Il donna quittance, le 29 octobre 1411, pour lui banneret, onze chevaliers, treize écuyers, quatre-vingt-cinq hommes de trait et « une couple de trompettes et menestrelz » de sa compagnie qu'il avait amenés à Paris sur la demande du duc de Bourgogne pour chasser du royaume « les ennemis qui sont à Saint-Denys. » Il accompagna le roi au siège de Bourges avec dix chevaliers, soixante-deux écuyers et soixante-cinq archers, en 1412 ², et fut l'un des chefs du corps d'armée qui sous les ordres de Boucicaut tenta d'opérer une diversion pendant le siège d'Harfleur ³. A ses quittances pend un sceau billeté à un lion ; cimier : une queue de paon ; supports : deux aigles au vol abaissé. Un chroniqueur contemporain s'exprime ainsi à l'occasion de sa mort à Azincourt : « parmi les nobles étrangers dont on déplora la perte se trouvaient quelques chevaliers du Hainaut et entre autres le sénéchal de ce pays qui par sa vaillance éprouvée et par ses exploits dans diverses contrées avait mérité d'être appelé la fleur des braves ⁴. » — Si Jean s'était marié, on ignore le nom de sa femme, et en tout cas il n'eut pas d'enfants et fut le dernier de son nom : il eut pour héritières ses sœurs, Jeanne de Werchin, femme de Henri de Melun, qui n'en eut pas d'enfants, et Philippe, dame de Werchin, Cisoing, Wallincourt et Longueville, devenue seule légataire, femme de Jean de Barbençon, seigneur de Jeumont, dont les descendants devinrent, à cause de cette alliance, seigneurs de Werchin et sénéchaux héréditaires du Hainaut ⁵. — Guillaume, sire de Werchin, chevalier, vivait en 1098, et la généalogie suivie était établie depuis Jacques de Werchin, sénéchal de Hainaut en 1290. — Armes : *d'azur semé de billetes d'argent, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

WIGNACOURT (ROBERT DE). — Source : Tableau général. et histor. de la Noblesse, par le comte de Waroquier, t. I, p. 132.

Robert DE WIGNACOURT, fils putné d'Otte de Wignacourt, chevalier, seigneur

¹ Monstrelet, ch. 52.

² Monstrelet, ch. 98 et titres scell. de Clairambault, t. III, Bibl. imp.

³ Monstrelet, ch. 149, et Saint-Rémy, ch. 57.

⁴ Chron. du religieux de Saint-Denis, t. V, p. 578.

⁵ Jean Scohier, déjà cité. — Rec. de général. mss. au Cab. des titres, n° 486, f° 178, et suiv. — Rec. de général. mss. par C. de Coupigny, f° 479, n° 14854, fonds français, Bibl. imp. Mss. — Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

dudit lieu, Ligny, Hurtebize, et de Jeanne Baudrelisque. Sans alliance. — Généalogie suivie depuis Huon, seigneur de Wignacourt, et Charlotte de La Viefville, sa femme, en 1200. — Armes : *d'argent à 3 fleurs de lys au pied nourri de gueules.*

WISSOCQ (PHILIPPE DE). — Cité par M. Roger dans le travail sur la bataille d'Azincourt extrait du Puits Artésien, année 1837, p. 381 et suiv. dont il a publié des fragments dans sa Bibliothèque historique de la Picardie et de l'Artois.

Philippe DE Wissocq fut le frère d'Antoine de Wissocq, chevalier, seigneur de Gapennes, chambellan du duc de Bourgogne, et gouverneur d'Aire, allié à Jossine de Ghistelles, et le fils putné d'Antoine de Wissocq, chevalier, et de Jacqueline de Saveuse, fils lui-même de Jean de Wissocq et de Marie de Gherbode avec qui commence la généalogie suivie ¹. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Aldegonde, à Saint-Omer. Hue de Wissocq, chevalier, vivait en 1273. — Armes : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 lozanges d'or.*

¹ Rec. de géneal. mss. par C. de Coupigny, 14354 fonds français, n° 433, Bibl. imp.



PRINCES

SEIGNEURS ET CHEVALIERS FRANÇAIS

FAITS PRISONNIERS

A LA BATAILLE D'AZINCOURT.



A.

AZINCOURT (GUILLAUME D'). — Il n'est fait mention de lui que dans Rymer (t. IV, part. II, p. 165), qui l'appelle : Achyngcourt.

Il avait été fait prisonnier par le comte de March. Le roi d'Angleterre lui accorda, le 11 juin 1416, un sauf-conduit pour venir en France. — Pour les armes et la notice voir au mot AZINCOURT dans la liste des morts.

B.

BOUCICAUT (LE MARÉCHAL). — Cité par tous les chroniqueurs ; Fénelin l'appelle : Bouchigant.

Jean Le Meingre, dit Boucicaut, comte de Beaufort et d'Alais, vicomte de Turenne, seigneur d'Anduse, maréchal de France, né à Tours en 1365, et fils

ainé de Jean Le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France, et de Flore de Linières, dame d'Estableau, Breuildoré et la Bretinière. Il fut élevé auprès du Dauphin, depuis Charles VI, dont il était enfant d'honneur, et fait chevalier par le duc de Bourbon, le 26 novembre 1382, veille de la bataille de Rosebecque où il combattit près du roi. Il alla en Prusse combattre les chevaliers teutoniques, et à son retour Louis de Clermont le choisit pour son lieutenant dans la campagne de Poitou en 1385. En compagnie de Renaud de Roze et du sire de Sempy il soutint contre les chevaliers anglais le fameux pas-d'armes de Saint-Ingelvert, entre Calais et Boulogne. Au retour d'une seconde expédition en Prusse, il fut enfin créé maréchal de France, le 23 décembre 1391, à l'âge de vingt-six ans. Boucicaut fut envoyé dans le Comtat-Venaissin pour mettre fin au schisme et s'emparer de l'anti-pape Benoît XIII. Le comte de Nevers l'emmena en Hongrie et ils furent ensemble faits prisonniers à Nicopolis, mais le prince se chargea de payer sa rançon, et en 1398 on le retrouve dans le Périgord qu'il soumet en s'emparant du comte Archambaud. Créé gouverneur de Gênes en 1401, il y resta jusqu'en 1409, époque du soulèvement de cette ville et du massacre des Français. Il embrassa en 1411 le parti du duc de Bourgogne, et ensuite celui du duc de Berry qui le fit son capitaine-général en Languedoc et en Guyenne, le 13 avril 1414. A Azincourt il était l'un des chefs du premier corps d'armée : blessé au visage et enseveli sous un monceau de cadavres il fut fait prisonnier, emmené en Angleterre et y mourut en 1421. Son corps, rapporté en France, fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours. — D'Antoinette de Beaufort, sa femme, il n'avait eu qu'un fils, mort sans alliance. Sa famille, d'une origine très obscure, puisqu'elle ne datait réellement que de son père, s'éteignit en 1490¹. — Armes : *d'argent à une aigle éployée et à deux têtes de gueules, membrée et becquée d'azur.*

BOUFFLERS (ALÉAUME DE). — Source : le P. Anselme, t. V, p. 78 et suiv.

Aléaume DE BOUFFLERS, sire dudit lieu, chevalier, fils aîné de Jean, sire de Boufflers, chevalier. Il donna quittance le 13 mars 1389 de 1000 livres sur 5000 que le roi lui donnait, par lettres du 29 mai précédent, pour aider à payer la rançon de 15,000 livres à laquelle lui, son frère Enguerran, Guillaume de

¹ P. Anselme, t. VI, p. 754 et 760. — Hist. de Boucicaut, par Th. Godefroy, — id. par de Pitham, — id. par d'Aubigny, — Moreri, etc...

Brimeu et vingt-quatre autres gentilshommes de Ponthieu avaient été taxés par Pierre de Cronenbert, chevalier, lors de l'expédition faite par le roi en Allemagne. Il se trouva à Amiens avec plusieurs écuyers et archers pour servir dans une nouvelle expédition projetée en Angleterre. Ayant été fait prisonnier à Azincourt et emmené en Angleterre, sa rançon fut fixée à 5000 livres ¹ ; il obtint des Anglais l'autorisation de revenir en Ponthieu pour ramasser cette somme et leur laissa pour otage une partie du chef de Saint-Mauguille qui était en sa possession ; quand il eut ses 5000 livres il alla lui même les porter en Angleterre pour dégager son précieux reliquaire ². — De Catherine de Bernieulles, sa femme, Aléaume eut plusieurs enfants. — Cette illustre famille, éteinte au siècle dernier, était connue depuis Enguerran de Morlay, chevalier, seigneur dudit lieu, Boufflers et Campigneulles en 1150, dont le petit-fils adopta le surnom de Boufflers que tous ses descendants ont conservé. — Armes : *d'argent à 3 molettes d'éperon de gueules accompagnées de neuf croix recroisetées au pied fiché de même, 3, 3 et 3.*

BOURBON (LE DUC DE). — Cité par tous les chroniqueurs.

Jean I, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont, de Montpensier et de Forez, seigneur de Beaujolais, de Dombes et du pays de Combrailles, pair et grand-chambrier de France né en mars 1380 de Louis II, duc de Bourbon, et d'Anne, dauphine d'Auvergne, comtesse de Forez. Il fut établi le 12 juin 1404 capitaine-général de Languedoc et de Guyenne. Le 10 mars 1413 il fit montre avec 1000 hommes d'armes et 500 archers. Créé commandant en chef de l'armée de Guyenne le 28 janvier 1414, il accompagna le roi aux sièges de Compiègne et d'Arras, et fut l'un des chefs de l'avant-garde à Azincourt où il fut fait prisonnier. Plus malheureux encore que le sire de Gaucourt qui ne paya sa rançon que deux fois, le duc de Bourbon paya quatre fois la sienne ; ainsi, taxé à 60,000 écus d'or, il en paya 33,000 le 13 février 1421 ³ ; il vendit, le 1^{er} juillet suivant, le comté de l'Ile-Jourdain à Jean, comte d'Armagnac,

¹ P. Anselme, t. V, p. 78 et suiv.

² Biogr. d'Abbeville, par Louandre, p. 67, d'après le livre intitulé : Considérations sur les ouvrages du Créateur et plusieurs histoires et autres choses mémorables tant anciennes que modernes, par Adrien de Boufflers, gentilhomme de la chambre du roi, grand-bailli de Beauvais. — Paris, 1628, in 8°.

³ Archiv. de l'Emp. PP. 37, C. 561.

pour compléter sa rançon ¹. Le 4 octobre 1422 il ordonnait à ses gens des comptes « de faire payer à ses sujets leurs reddeances à forte monnoye pour compléter le prix de sa rançon ². » Le 2 juin 1423 il verse encore entre les mains du roi d'Angleterre 25,000 écus, toujours pour cette même rançon, dont le chiffre s'accroit à chaque paiement. Enfin, le 26 novembre 1430 le roi d'Angleterre fixe de nouveau à 80,000 livres la rançon du malheureux prince ³ qui mourut prisonnier au mois de janvier 1433, après dix-neuf ans de captivité. Il avait épousé, le 24 juin 1400, Marie de Berry ⁴. — Armes : *de France à la bande de gueules*.

BOYLESVE (PIERRE DE). — Cité seulement par La Chesnaye-des-Bois.

Pierre DE BOYLESVE, chevalier, seigneur de Forjan, conseiller au parlement de Paris, en 1372, gouverneur du château de Mehun-sur-Loire pour le duc d'Orléans. Il était fils aîné de Jean de Boylesve, chevalier, seigneur de Forjan, premier maître d'hôtel du duc d'Orléans, et d'Andrée Briçonnet. Fait prisonnier à Azincourt avec le duc d'Orléans auquel il était attaché, il ne put payer sa rançon qu'en 1431. Le 6 août de la même année, ayant été arrêté au Mans par le sire de Scales, malgré un sauf-conduit du duc de Bedford dont il était muni, il provoqua l'Anglais et le tua en combat singulier. Il avait épousé le 25 janvier 1414 Pérette de Coué dont il avait des enfants. — Généalogie suivie depuis Etienne de Boylesve, conseiller au parlement de Paris, en 1248. — Armes : *d'azur à 3 sautoirs d'or*.

BRIMEU (ATHIS DE). — Cité dans toutes les chroniques.

Athis DE BRIMEU, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, fils de Guillaume de Brimeu, seigneur de Humbercourt, Ligny, Malincourt et Grigny, gouverneur d'Artois, et de N... de Humières. Il fut fait prisonnier par les troupes royales devant Arras, en 1414 ⁵. A peine avait-il été mis en liberté qu'il fut de nouveau fait prisonnier à Azincourt. Le roi, dont il était également

¹ Archiv. de l'Emp. PP. 37, C. 2838.

² Ibid., C. 2838.

³ Ibid., C. 584 et 2352.

⁴ P. Anselme, t. I, p. 303.

⁵ Févin et Monstrelet, ch. 126.

conseiller et chambellan, lui donna, en 1418, 500 livres pour l'aider à payer sa rançon ¹. Il fut l'un des ambassadeurs que le duc de Bourgogne envoya au roi d'Angleterre, à Rouen, en 1419, pour faire alliance avec lui après la mort de Jean-sans-Peur ². Quand le duc Philippe-le-Bon alla faire le siège de Crespy-en-Laonnais qu'occupaient les Dauphinois, en 1419, Athis de Brimeu « l'un de son plus privé conseil et de ses plus féables gouverneurs » l'accompagnait ³. Il assista en 1420 à la signature du fameux traité de Troyes ⁴. La même année étant tombé malade au siège de Melun, il fut transporté à Paris et y mourut fort regretté du duc et de tout le monde, car il était « saige, courtois et amé de toutes gens ⁵. » Il fut enterré dans l'Église de l'abbaye de Saiat-Pierre, près Melun ⁶. — Athis appartenait à la branche cadette de cette famille dont la branche aînée s'était éteinte dans la maison de Tyrel de Poix. (Voir dans la liste des tués aux mots : BRIMEU, POIX et TYREL). Il était donc un vrai Brimeu, issu par filiation suivie de Jean de Brimeu, en 1153. Cette seconde et dernière branche s'éteignit au seizième siècle dans la maison de Croy. Le village de Brimeu qui a donné son nom à cette grande maison, est situé dans le Pas-de-Calais, canton de Campagne-les-Hesdin, sur le bord de La Canche. — Armes : *d'argent à 3 aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur.*

BRUSSY (JACQUES DE). — Cité par Rymer, t. IV, part. II, p. 451.

Il obtint, le 6 décembre 1415, du roi d'Angleterre un sauf-conduit pour se rendre auprès de lui accompagné de deux sergents ⁷. — On ignore complètement à quelle famille il appartenait.

BUISSON (LE SEIGNEUR DU). — Source : La Chron. de Guillaume Gruel.

Gentilhomme breton. — Armes : *fretté de 6 pièces à un chef ⁸.*

¹ La Barre, t. II, p. 130.

² Monstrelet, ch. 217.

³ Monstrelet, ch. 220.

⁴ Monstrelet, ch. 225.

⁵ Mém. de P. de Fémin.

⁶ La Barre, t. II, p. 130.

⁷ Rymer, t. IV, part. II, p. 451.

⁸ Preuves de dom Morice, Hist. de Bretagne.

C.

CAMBOUT (JEAN DU). — Cité par le P. Anselme, t. IV, p. 804.

Jean DU CAMBOUT, chevalier, seigneur de Vaurion, fils putné d'Alain III du Cambout, échanson du duc de Bretagne, et de Jeanne de Tournemine. En qualité d'écuyer et de lieutenant d'Olivier de Mauny, capitaine de Regnierville, il donna quittance, le 12 août 1405, de 90 livres tournois pour les gages de lui et de cinq écuyers servant à la garde dudit lieu de Regnierville ¹. (Sceau : écu à 3 fasces échiquetées ; supports : un griffon et un lion ; cimier : une tête d'homme). Il fit montre à Paris, comme écuyer, le 9 février 1413, avec neuf écuyers de sa compagnie servant sous le comte de Richemont, et le 9 avril 1414 avec un chevalier et sept écuyers pour accompagner le roi aux sièges de Soissons et de Compiègne ². Fait prisonnier à Azincourt, il fut bientôt mis en liberté puisqu'on le trouve en 1418 servant sous les ordres du comte de Richemont. Il mourut en 1428, sans enfants de Jeanne de Rohan, sa femme. Généalogie suivie depuis Alain, sire du Cambout, chevalier, en 1200. — Armes : *de gueules à 3 fasces échiquetées d'argent et d'azur.*

CAMBRAY (COLART DE). — Cité par le comte de Waroquier dans son Tableau historique et Généalogique de la Noblesse, t. I, p. 44, généal. de Beaufort.

Colart DE CAMBRAY, allié à Hélène de Beaufort. — Armes : *d'azur à 3 lions-cœurs d'or, 2 et 1.*

CANNY (LE SEIGNEUR DE). — Partout • Saint-Rémy et les n^{os} 2678 et 2683 de Monstrelet le nomment Chauny.

C'est Aubert Le Flamenc, chevalier, seigneur de Canny et de Varennes, conseiller et chambellan du roi, fils aîné de Raoul Le Flamenc, chevalier, seigneur de Canny et Varennes, et de Marie de Clermont-Nesle. Il accompagna

¹ Preuves de l'hist. de Bretagne de dom Morice.

² Ibidem.

le duc de Bourgogne contre les Liégeois en 1408 ¹. Il donna quittance le 20 septembre 1410 pour lui banneret, dix chevaliers, soixante-sept écuyers et douze archers à cheval de sa compagnie, servant sous le comte de La Marche ². (Sceau : écu à 10 lozanges ; supports : deux griffons ; cimier : une chauve-souris). Il avait épousé en 1389 Marie d'Enghien, de laquelle il n'eut qu'une seule fille, Jeanne Le Flamenc, dame de Canny et de Varennes, femme de Jean de Barbençon, seigneur de Jeumont, Werchin, Cisoing et Wallincourt, sénéchal héréditaire de Hainaut. Elle fut la dernière de cette maison qui reconnaissait pour auteur, par filiation suivie, Raoul Le Flamenc, sire de Canny, Varennes, Carempuis, Champion et Beauvoir, en 1128 ³. — Armes : *d'or à 10 lozanges de gueules, 3, 3, 3 et 1.*

CHANTEMERLE (THIBAUT DE). — Source unique : Rymer, t. IV, part. II, p. 454.

Thibaut DE CHANTEMERLE, chevalier, fils de Taupin de Chantemerle, chevalier, conseiller, chambellan et maître-d'hôtel du roi, et capitaine de Gisors. Il reçut du roi la survivance de son père comme capitaine de Gisors, le 15 novembre 1400. Il servait en 1411 avec un chevalier et treize écuyers sous le comte de La Marche : en qualité de conseiller et chambellan du roi il donna quittance de 1500 francs d'or que le roi lui donne ⁴. — Armes : *d'azur à une bande d'argent chargée de 3 coquilles de gueules.*

CLARY (GUILLAUME DE).

Guillaume DE CLARY, chevalier, seigneur de Gézaincourt et d'Esquencourt, fils de Jean de Clary, dit Lancelot, chevalier : (voir aux tués au mot CLARY). Il vendit à Jeanne de La Rivière, dame de Dompierre, sa seigneurie de Gézaincourt pour 5,000 écus d'or, le 27 juin 1424, pour pouvoir s'acquitter des dettes contractées par lui afin de payer la rançon de 2300 écus d'or à laquelle il avait été taxé quand il fut fait prisonnier à Azincourt. Il avait épousé Renaude de Lersy ⁵.

¹ Chron. anonyme de Charles VI.

² Dossier origin. au Cab. des titres.

³ P. Anselme, t. VI, p. 637 et suiv.

⁴ Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp. et titres scell. de Clairambault, t. XXVIII, Bibl. imp.

⁵ Mss. de Du Cange, D. p. 116, Bibl. imp.

CRAON (JEAN DE). — Cité partout, excepté dans P. de Fénin.

Jean DE CRAON, dit le Jeune, seigneur de Domart, Bernaville, Montsoressa et Nouastre, fils aîné de Jean de Craon, seigneur desdits lieux, et de Marie de Châtillon. Il mourut en 1420, laissant plusieurs enfants de Guyote de Longroy, sa femme. — (Pour les armes et la notice, voir la liste des tués au même nom).



EU (LE COMTE D'). — Toutes sources.

Charles d'Artois, comte d'Eu, pair de France, seigneur de Saint-Valery et de Houdain, lieutenant du roi en Normandie et en Guyenne, né vers 1394 de Philippe d'Artois, comte d'Eu, et de Marie de Berry, n'avait par conséquent que vingt et un à vingt-deux ans quand il fut fait prisonnier. Il demeura vingt-trois ans prisonnier en Angleterre et ne fut délivré qu'en 1438, en échange du comte de Somerset, prisonnier du duc de Bourbon. Etabli lieutenant-général en Normandie et en Guyenne, il fut créé pair de France en août 1458, et gouverneur de Paris en 1465. Il mourut le 25 juillet 1472 et fut enterré dans l'Eglise d'Eu. Il n'avait pas eu d'enfants de ses deux femmes, Jeanne de Savoie, et Hélène de Melun¹. — Armes : semé de France au lambel de quatre pendants de gueules, chaque pendant chargé de 3 châteaux d'or.



FAYEL (JEAN DE). — Seule source : Rymer, t. IV, part. II, p. 151, qui l'appelle Feell.

Jean DE FAYEL, chevalier, vicomte de Breteuil, fils de Guillaume de Fayel, dit le Bègue, chevalier, et de Marguerite de Châtillon, vicomtesse de Breteuil. Fait prisonnier à Azincourt, il fut emmené en Angleterre, et reçut le 6 décembre 1415 un sauf-conduit du roi d'Angleterre pour se rendre en sa présence, suivi

¹ P. Anselme, t. I, p. 390.

d'un écuyer ¹. Il épousa en 1418 Jacqueline Paynel, veuve de Pierre d'Orgemont, seigneur de Montjay et de Chantilly. Il jouit pendant toute sa vie du château de Chantilly et y entretenait jusqu'à sa mort des gens de guerre pour le Dauphin. Il devint comte de Dammartin comme plus proche héritier de Blanche de Trie, comtesse de Dammartin, morte sans enfants. Il mourut en 1420, sans postérité, et son héritage passa à sa sœur Marie de Fayel, femme de Renaut de Nanteuil, seigneur d'Acy. Eudes de Fayel, vivant en 1240, est le plus ancien de ce nom que l'on connaisse ². — Armes : *d'argent au sautoir de gueules accompagné de 4 merlettes de même.*

FOSSEUX (LE SEIGNEUR DE). — Cité dans toutes les chroniques.

Jean DE FOSSEUX, chevalier, seigneur d'Auteville, Nivelles et Wime, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Picardie et d'Artois, fils aîné de Jean de Fosseux, chevalier, seigneur dudit lieu, Auteville, Nivelles, Wimes et Marconnelle, gouverneur de Guise, Bohain et Saint-Quentin, et de Catherine d'Ailly, dame dudit lieu, Boubiers et Fontaines. Il allait se rendre à l'appel du comte de Saint-Pol quand celui-ci, battu par les Anglais à Mercq, en 1405, voulait prendre sa revanche, mais le roi l'en empêcha ³. Il accompagna le duc de Bourgogne contre les Liégeois en 1408, et alla au secours d'Arras en 1414 ⁴. Licencié après la paix d'Arras il assista à Azincourt, fut fait prisonnier, mais mis en liberté après très peu de temps, puisqu'au mois de décembre 1415 il était nommé gouverneur de Picardie, et en 1416 gouverneur d'Artois ; — en cette dernière qualité, il alla la même année se saisir de Boulogne, appartenant à la duchesse de Berry, qui venait d'épouser le seigneur de La Trémoille ⁵. L'année suivante, en 1417, à la tête d'un corps d'armée bourguignon, Jean de Fosseux envahit le Beauvoisis et au mois de juillet il parvint à se faire ouvrir les portes de Beauvais, grâce à l'éloquence de Robert Le Josne, avocat d'Amiens, qui l'accompagnait. N'ayant pu faire lever le siège de Senlis, car les assiégeants étaient trop nombreux, il s'en dédommagea en poussant une pointe jusqu'à Paris et en ravageant le faubourg Saint-Marceau ; plus heureux en

¹ Rymer, t. II, part. IV, p. 151.

² Hist. de Châtillon, par Du Chesne, p. 375.

³ Monstrelet, ch. 24.

⁴ Ibid., ch. 47 et 126.

⁵ Ibid., ch. 131, 154 et 160.

1418, il réussit à dégager Senlis, le 17 avril, avec Jean de Luxembourg, et entra à Paris le 14 juin suivant ; s'étant porté avec tous les chefs du parti bourguignon au devant du duc Jean et de la reine Isabeau, il revint à leur suite dans la capitale, le 14 juillet ; il n'en devait plus sortir, et il y mourut de la peste qui faisait dans la ville de grands ravages ¹. — De Jeanne de Preure, sa femme, il n'avait eu que deux filles ; l'aînée épousa le 29 janvier 1422 Jean de Montmorency-Fosseux. (Pour la notice et les armes, voir au mot FOSSEUX dans la liste des tués).



GAMACHES (GUILLAUME DE). — Cité par le P. Anselme.

Guillaume DE GAMACHES, chevalier, conseiller et chambellan du roi, fils aîné de Guillaume de Gamaches, et de Marie de Fescamp, était encore sous la tutelle de son oncle en 1404. Il servait en 1410 sous le comte de La Marche avec dix-neuf écuyers. Le 29 décembre de la même année il fut nommé grand veneur ; cassé le 2 janvier 1414, il fut rétabli peu après dans cette charge. Il ne fut guères prisonnier des Anglais plus d'une année puisque le roi le nomma bailli de Rouen, le 3 août 1417, et capitaine de Compiègne le 21 juillet 1418. Il fut fait encore prisonnier à la bataille de Crevant en 1423, et créé grand-maitre des eaux et forêts en 1424. De Marguerite de Corbie, sa femme, il n'avait eu qu'une seule fille qui fut la dernière de la branche aînée de cette maison ². — (Pour la notice et les armes, voir au mot GAMACHES dans la liste des tués).

GIFFARD (JEAN). — Sources : Dom Morice, Hist. de Bretagne, et la Chron. de Guillaume Gruel.

Jean GIFFARD, chevalier, seigneur du Plessis-Giffard et de Raye, breton, fit montre d'un chevalier et de neuf écuyers, le 14 juillet et le 1^{er} et le 18 septembre 1379. En qualité de chevalier, il fit encore montre à Lille le 12 octobre 1386, avec cinquante-sept écuyers et cent onze archers servant dans le corps d'armée destiné à passer en Angleterre ³. Il était fils de Geoffroy Giffard,

¹ Monstrelet, ch. 176, 179, 186, 189, 192 et 197. — Fénin, passim.

² P. Anselme, t. VIII, p. 690.

³ Preuves de D. Morice.

chevalier. De Guillemette de Ruault, sa femme, il eut des enfants : il était issu par filiation suivie d'Osbert Giffard, seigneur de Bolbec au pays de Caux, qui épousa Améline, sœur de Gonnor, duchesse de Normandie, et mourut en 1063¹. Armes : *d'argent à la bande de sable chargée de 3 macles d'argent.*

H.

HARCOURT (LE COMTE D'). — Cité par le P. Anselme.

Jean VII, comte d'Harcourt et d'Aumale, vicomte de Chatelleraut, sire d'Elbeuf, de La Saussaye, Lillebonne, Arschot et Mezières, fils aîné de Jean VI, comte d'Harcourt, et de Catherine de Bourbon. Il fut fait chevalier au siège de Taillebourg de la main de son oncle, Louis II de Bourbon, qu'il suivit en Afrique, en 1390. Il donna quittance de 600 livres pour lui banneret, trois chevaliers bannerets, six chevaliers bacheliers et quatorze écuyers, le 28 juillet 1392². (Sceau : écu à deux fasces ; supports : deux aigles). Il assista à l'hommage du duché de Bretagne, à Tours, en 1391, à l'entrevue des rois de France et d'Angleterre entre Ardres et Guines, en 1396, se distingua au siège de Honfleur et à la bataille d'Azincourt où il fut fait prisonnier, et mourut le 18 décembre 1452. — L'illustré famille d'Harcourt est issue, selon La Roque, de Bernard, dit le Danois, gouverneur de Normandie en 912, et selon le P. Anselme, de Turchetil, seigneur de Turqueville et de Turqueraye, en 1001. — Armes : *de gueules à 2 fasces d'or.*

HARCOURT (JACQUES D'). — Toutes sources, moins Félin.

Jacques d'HARCOURT, chevalier, baron de Montgomery, seigneur de Noyelles-sur-mer et de Wailly, capitaine de Rue et du Crotoy, fut fait chevalier par le comte de Saint-Pol au siège de Domfront, en 1411 ; à peine sorti des prisons d'Angleterre, il voua aux Anglais une haine éternelle, surprit son cousin, le comte d'Harcourt, qui leur était favorable, dans le château d'Aumale et leur fit une rude guerre dans le Ponthieu et le Vimeu jusqu'en 1423, quand il fut obligé de rendre le Crotoy, la dernière place qui tint encore pour le Dauphin.

¹ La Chesnaye-des-Bois.

² Titres scell. de Clairambault.

Il fut tué en 1428 dans le château de Parthenay appartenant à son oncle, le sire de Parthenay, dont il avait voulu s'emparer par trahison. Jacques était le fils puîné de Jacques d'Harcourt, chevalier, sire de Noyelles et Montgommery, et de Jeanne d'Enghien, dame de Havrech. Il avait épousé en premières noces Léonor, dame de Crésecques, et en secondes noces, en 1417, Marguerite de Melun, comtesse de Tancarville, de laquelle il eut un fils qui fut le dernier Harcourt de la branche de Montgommery. — Armes : *écartelé au 1 et 4 de gueules à 2 fasces d'or qui est Harcourt, au 2 et 3 d'or à 3 bandes d'azur qui est Ponthieu ancien.*

HUMIÈRES (DREUX DE). — Cité par tous les chroniqueurs à l'exception de Févin.

DREUX DE HUMIÈRES, chevalier, seigneur dudit lieu, Bouzincourt, Vaux-les-Boulencourt et Humereuil, fils aîné de Mathieu, sire de Humières, et de Jeanne d'Azincourt. Il assista au mariage d'Antoine de Bourgogne, à Arras, le 25 avril 1402, et fut au nombre des seigneurs auxquels on distribua des robes mi-parties de velours vert et de satin blanc. Il fut fait prisonnier par les Anglais devant le château de Mercq, en 1405 ; relâché peu après, il servait la même année le comte de Nevers avec dix écuyers et quatre archers. Le duc de Bourgogne le convoqua, en décembre 1409, pour l'accompagner à Paris ¹. Il servait encore ce prince, sous les ordres du comte de Saint-Pol en 1410 avec quatorze écuyers et sept archers, et en 1411 avec sept écuyers et neuf archers à cheval. Fait prisonnier à Azincourt où il assistait en compagnie de ses frères dont deux furent tués, tandis que le second seul, Philippe, parvenait à s'échapper sain et sauf, il fut remis en liberté l'année suivante, et on le trouve dans l'armée bourguignonne en 1417, et commandant les gens d'armes du sire d'Antoing au siège de Crespy en 1419. Il vivait encore en 1424. Sur son sceau de 1412 on voit un fretté à un lambel en chef ; cimier : une tête de bœuf dans un vol. D'Agnès de Willerval, sa femme, il laissait plusieurs enfants. (Pour les armes et pour la notice, voir au même nom dans la liste des tués).

¹ Collect. de Bourgogne, t. XXIV, Bibl. imp.

I.

INCHY (LE JEUNE SEIGNEUR D'). — Cité partout.

Il est probable que ce personnage était le fils du seigneur d'Inchy, tué à la même bataille. (Voir à ce nom dans la liste des tués).

II.

LA FEILLÉE (OLIVIER DE). — Cité dans la Chron. d'Artus de Richemont, par Guillaume Gruel.

Il appartenait à une bonne famille de Bretagne qui tirait son origine de Thibaut, seigneur de La Feillée, chevalier, vivant en 1263 et avec qui commence la généalogie suivie. Olivier, qui n'eut pas d'enfants et dont on ne connaît pas l'union, était le deuxième fils de Thibaut, seigneur de La Feillée, et de Catherine de Coëtmen, vicomtesse de Pléhédél et de Landuerseau. La branche aînée s'éteignit dans les familles de Rieux et de Beaumanoir, en 1538, et la branche cadette dans celles de Maure, de l'Enfant et de Malestroit en 1468 ¹. — Armes : *d'or à la croix engrêlée d'azur.*

LA TRÉMOILLE (GEORGES DE). — Cité seulement par le P. Anselme.

Georges DE LA TRÉMOILLE, comte de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, baron de Sully, Craon, Sainte-Hermine et l'Île-Bouchart, seigneur de Jonvelle, grand-chambellan et grand-maître des eaux et forêts de France le 18 mai 1413. Fait prisonnier à Azincourt, il devint ensuite tristement célèbre comme favori du roi Charles VII ; les Anglais s'emparèrent de lui une seconde fois pendant qu'il se rendait auprès du duc de Bourgogne pour traiter de la paix : les contemporains s'accordent à dire que c'était un pauvre chevalier, fait plutôt pour les antichambres royales que pour les champs de batailles. Il assista au couronnement de Charles VII le 17 juillet 1429, et fut créé capitaine de Compiègne le 18 août suivant. Les courtisans, jaloux de son crédit sur Charles VII dont il usait de la

¹ La Chesnaye-des-Bois.

manière la plus contraire aux intérêts du prince et de la France, l'enlevèrent de Chinon et l'enfermèrent au château de Montrésor d'où il ne sortit qu'après avoir payé une grosse rançon. Il mourut le 6 mai 1446 et fut enterré dans l'église de Sully. Il était fils de Guy V, sire de La Trémoille, et de Marie, dame de Sully et de Craon, et avait épousé le 16 novembre 1416 Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne : en secondes noces il s'était allié, le 2 juillet 1425, à Catherine, dame de l'Île-Bouchard. — Cette grande famille était connue depuis Pierre, seigneur de La Trémoille, en 1040. La généalogie suivie est établie depuis Humbert de La Trémoille, en 1205, dont les descendants ne commencèrent à marquer dans l'histoire qu'au xv^e siècle¹. — Armes : *écartelé au 1 et 4 d'or au chevron de gueules accompagné de 3 aigles d'azur, becquées et membrées de gueules, qui est La Trémoille, au 2 et 3 d'argent à une aigle à deux têtes de gueules, membrées d'or, qui est Jonvelle.*

LANNOY (HUGUES DE). — Sources : les Chron. de Wavrin et de Juvénal des Ursins.

Hugues DE LANNOY, chevalier, seigneur de Santes, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, fils aîné de Gilbert de Lannoy, seigneur de Santes et de Beaumont, et de Marguerite de Maingoval. Il servit fidèlement le duc de Bourgogne dans ses démêlés avec les d'Orléans, et fut nommé capitaine de Compiègne en 1413, puis de Montargis, et grand-maitre des arbalétriers le 21 janvier 1421. Il défit à Pierrepont, en 1422, un corps d'armée Dauphinois que Xaintrailles conduisait faire lever le siège du château d'Airaines. Le duc de Bourgogne l'envoya visiter au château de Vincennes Henri V mourant, et ce prince chargea Lannoy de retourner dire à son maître qu'il « entretenist bien les sermens et alliances qu'il avoit aux Anglez². » En considération des services de Hugues, le nouveau roi d'Angleterre, Henri VI, lui donna la seigneurie d'Argies, tandis que le duc de Bourgogne, de son côté, le 10 janvier 1429, le créait chevalier de la Toison d'Or et gouverneur de Hollande, Zélande et Basse-Frise. Il avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, mais il avait réussi à s'échapper pendant la nuit³. Il mourut le 1^{er} mai 1456, sans enfants de

¹ P. Anselme, t. IV, p. 164. — Hist. de la maison de La Trémoille, par Sainte-Marthe, etc...

² Mém. de P. de Fémin.

³ Chron. de Wavrin.

Marguerite de Boncourt, sa femme ¹. — Voir à la liste des tués, pour la notice et les armes.

LANNOY (GILBERT DE). — Cité par tous les chroniqueurs.

Gilbert DE LANNOY, chevalier, seigneur de Santes, Beaumont et Willerval, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, était frère puîné du précédent. Il fut fait prisonnier à Azincourt, et c'est par lui que Saint-Rémy, qui faisait partie de l'armée anglaise, apprit tout ce qui s'était passé dans l'armée française, avant et pendant la bataille ². Il fut fait chevalier à une escarmouche entre les Bourguignons commandés par son frère Hugues, et les Dauphinois commandés par Xaintrailles, à Pierrepont en 1422 ³. — Gilbert avait épousé d'abord Léonore d'Équennes ; il se remaria à Marie de Ghisteltes et en eut des enfants.

LIGNE EN HAINAUT (LE SIRE DE). — Toutes sources.

Jean II, baron de Ligne, seigneur de Montreuil-sur-Aine, Bailleul, Oblignies et Roubaix, baron de Barbançon, pair et maréchal de Hainaut, conseiller et chambellan du roi, fils aîné de Guillaume, baron de Ligne, et de Berthe de Schellandt. Il assista avec le duc de Bourgogne à la bataille de Tongres, en 1408 ⁴, et reçut la même année du roi une pension de 600 livres. Il fut nommé garde du scel du roi et envoyé en ambassade avec quelques autres auprès du duc de Brabant, à Cambrai, en 1414 ⁵. Il accompagnait Boucicaud quand celui-ci tenta de délivrer Harfleur ⁶, et fut fait prisonnier à Azincourt. Le 3 juin 1416 le roi d'Angleterre lui délivra un sauf-conduit pour se rendre en France suivi d'un serviteur, afin d'y réunir sa rançon fixée à 14400 écus ⁷. Il mourut le 5 janvier 1442 et fut enterré à Ligne. Il avait épousé 1^o Eustache, dame et héritière de Barbançon, dont il avait des enfants, 2^o Isabelle de Zewenberghe. — Cette illustre maison était issue, par généalogie suivie, de Thierrî, sire et baron de

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 72.

² Chron. de Saint-Rémy, ch. 64.

³ Mem. de P. de Fénin.

⁴ Monstrelet, ch. 47.

⁵ Ibidem, ch. 123.

⁶ Ibidem, ch. 147.

⁷ Rymer, t. IV, part. II, p. 165.

Ligne, en 1142, issu lui-même de *Plastre de Ligne* en 1047¹. — Armes : d'or à la bande de gueules.

LIGNE (LE FILS AÎNÉ DU SEIGNEUR DE). — Toutes sources.

C'est Michel DE LIÈNE, chevalier, baron de Barbançon, pair et maréchal de Hainaut et bailli du Cambrésis. Il n'était que le troisième fils de Jean de Ligne, mais il devint son héritier, son frère aîné étant mort en 1411, et son autre frère s'étant fait prêtre. Il assista à la bataille de Montlhéry et mourut en 1468, laissant une nombreuse postérité de Bonne d'Abbeville, sa femme². — Mêmes armes que le précédent.

LUPÉ (PIERRE DE). — Cité par Rymer, t. IV, part. II, p. 149.

Pierre DE LUPÉ, dit Pierron, chevalier, fut un des capitaines les plus renommés du xv^e siècle : on le croit fils puîné de Raymond-Guillaume de Lupé, chevalier. Il était déjà libre le 1^{er} janvier 1416 puisqu'il donna ce jour quittance pour lui et douze écuyers de sa compagnie servant à accompagner le roi à Paris³. Il fit montre à Sancerre, le 25 juin 1418, avec onze écuyers. Le 1^{er} avril et le 30 août 1419 il donna quittance de deux sommes de 30 et de 840 livres tournois tant pour le défrayer des dépenses qu'il avait faites en allant à Soissons vers Barbazan, que pour la solde de dix-neuf écuyers et quatre-vingt-onze sergents servant dans sa compagnie sous les ordres de Barbazan et de Tanneguy du Chastel. Pierre était en 1420 capitaine de Montaigu. En 1421 il fut l'un des chefs qui défendirent Meaux contre les Anglais, et dans l'une des sorties il fit prisonnier le comte de Conversan, frère de Jean de Luxembourg⁴. Il fut l'un des signataires de la capitulation et obtint, avec Gérard de Cissé, Philippe de Gamaches et Jean d'Aunay, la vie sauve à condition de remettre entre les mains des Anglais toutes les forteresses qui étaient en leur pouvoir : c'est pour ce motif que Pierre rendit la forteresse de Montaigu. — On fait remonter l'origine de cette famille jusqu'à Donat de Lupé, en 956, mais la généalogie suivie n'est établie que depuis Fortaner, seigneur de Lupé en 1235⁵. — Armes : d'azur à 3 bandes d'or.

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 30 et suiv.

² P. Anselme, t. VIII, p. 34.

³ Titres scell. de Clairambault, t. LXVII.

⁴ Monstrelet, ch. 228.

⁵ La Chesnaye-des-Bois.

II.

NOYELLES (LE SEIGNEUR DE). — Cité partout.

Ce personnage, connu sous le nom du Blanc chevalier, était Jean de Noyelles, chevalier, seigneur dudit lieu, Castan et Chantevelle : il alla s'enfermer dans Arras en 1414 par ordre du duc de Bourgogne ¹, et fut un de ceux que le roi convoqua par lettres closes, en 1415 ². Il accompagna le duc de Bourgogne à Paris, en 1418, et en 1421 fut chargé de garder la frontière de l'Artois avec 120 hommes d'armes ³. De Marie de Rosimbos, sa femme, il avait eu quatre fils ; l'aîné, qui va suivre, fait prisonnier avec lui, et les trois autres tués à la même bataille. (Voir à ce nom dans la liste des tués pour la notice et les armes).

NOYELLES (BAUDOIN DE). — Mêmes sources que pour le précédent.

Baudouin DE NOYELLES, chevalier, fils aîné du précédent, joua un bien plus grand rôle que son père. Il servait, le 15 septembre 1410, avec un chevalier, treize écuyers et 135 archers, à Paris, sous les ordres du sire de Heilly ⁴. Le duc de Bourgogne l'envoya en 1421 faire une chevauchée aux environs d'Auxerre ⁵, et le nomma en 1433 chevalier de la Toison-d'Or, son conseiller et chambellan, et gouverneur de Péronne, de Roye et de Montdidier. Baudouin alla avec Jean de Nevers assiéger le château de Moreuil, puis Belleville, en 1434 ⁶. Avec le sire de Croy il se fit battre par les Anglais, en 1436, et n'échappa à une nouvelle captivité qu'en s'enfermant dans Ardres ⁷. Il alla rejoindre les sires d'Auxy et de Brimeu devant le Crotoy, en 1437, et fit construire en face de la ville « une grande bastille » afin que les Anglais ne pussent la ravitailler par mer ; mais ils abandonnèrent peu après le siège et en furent vivement blâmés ⁸. — Baudouin avait épousé Marie, dame de Hangest et de Davenescourt.

¹ Monstrelet, ch. 123.

² Ibid. ch. 145.

³ Chron. anon. de Charles VI.

⁴ Dossier origin. au Cab. des titres.

⁵ Monstrelet, ch. 224.

⁶ Ibid. ch. 154 et 163.

⁷ Ibid. ch. 204.

⁸ Ibid. ch. 221.



OCOCCHES-SUR-TERNOISE (LE SEIGNEUR D'). — Aviel (Monstrelet, n° 2678); Aurech en Ternois (ibid. n° 2684); Aucoch en Ternois (ibid. n° 2680, 2683, 5016 et 32, La Vallière); Angnois en Ternois (Saint-Rémy).

C'est Jean d'Occoches, chevalier, seigneur dudit lieu, fils aîné de Porus d'Occoches, chevalier, et de Marie de Villers-au-Tertre. De N... de Neufville, sa femme, il eut des enfants. — Cette ancienne famille, éteinte, était issue par généalogie suivie de Hugues d'Occoches, chevalier, seigneur dudit lieu, la Chapelle et Bazel, et d'Alette de Béthune, sa femme, en 1198¹. — Armes : *d'argent à la fasce de gueules surmontée de 3 coqs de sable, membrés, crévés, becqués et barbelés de gueules.*

ORLÉANS (LE DUC D'). — Cité par tous les chroniqueurs.

Charles, duc d'Orléans et de Milan, comte de Valois, de Beaumont-sur-Oise, de Blois et d'Ast, sire de Coucy, pair de France, chevalier de la Toison-d'Or, né le 26 mai 1391 de Louis de France, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan. Il demeura vingt-cinq ans prisonnier en Angleterre, et ne fut mis en liberté qu'en 1440, à la sollicitation du duc de Bourgogne. Il mourut à Amboise, le 4 janvier 1465. Son corps fut déposé provisoirement dans l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, et transporté ensuite dans l'église des Célestins de Paris, le 21 février 1504. Il avait épousé 1° le 29 juin 1406 Isabelle de France, veuve de Richard II, roi d'Angleterre, 2° en 1410 Bonne d'Armagnac, 3° en 1440 Marie de Clèves de laquelle il eut celui qui devait régner sur la France sous le nom de Louis XII². — Armes : *écartelé au 1 et 4 d'Orléans, au 2 et 3 de Milan.*



PUY (GEOFFROY DU). — Cité par le P. Anselme, t. VIII, p. 902.

Geoffroy du Puy, chambellan du roi et du duc de Berry, seigneur de Dames,

¹ Nobil. de Ponthieu et de Vimeu.

² P. Anselme, t. I, p. 307 et suiv.

des Places et du Coudray, fils aîné de Perrin du Puy, et de Jeanne du Four. Il fut emmené en Angleterre et y resta une année entière entre les mains de deux chevaliers anglais auxquels il paya 2120 écus pour sa rançon. Il mourut en 1421, laissant plusieurs enfants de Jeanne de Pierre-Buffière, sa femme. — Famille éteinte dans celle de Saint-Gelais, en 1579 : généalogie suivie depuis Philippe du Puy, chevalier, en 1263 ¹. — Armes : *d'or au lion d'azur, couronné, lampassé et armé de gueules.*



QUESNOY (CHARLES DU). — Cité par La Chesnaye-des-Bois seulement.

On ne sait absolument rien sur ce personnage. Voir pour la notice et les armes à la liste des tués.

QUIÉRET, SEIGNEUR DE HEUCHIN (MESSIRE BOORT). — Tous les chroniqueurs enregistrent ce nom comme on le donne ici, à l'exception des nos 2680 et 5016 de Monstrelet qui mettent seulement : le seigneur de Heuchin.

Guy QUÉRET, dit Boort, chevalier, seigneur de Heuchin, de Tours en Vimeu et Pontrohart, sénéchal du Boulonnais et capitaine du château de Boulogne, était fils aîné d'Henri Quiéret, chevalier, seigneur de Tours, et de Jeanne, dame de Heuchin. Il faisait partie de l'armée amenée par le duc de Bourgogne à Paris, en 1407, et il y fut passé en revue, avec sa compagnie, par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne ². Il accompagna avec ses frères le duc Jean contre les Liégeois, en 1408, et prit part à la bataille de Tongres ³. En qualité de chevalier bachelier il fit montre, avec sa compagnie composée de douze écuyers et de trente-un archers, à Pont-Sainte-Maxence, devant les commissaires du duc de Bourgogne, le 9 mai 1412 ⁴. (Sceau : écu écartelé au 1 et 4 de Quiéret, au 2 et 3 de Heuchin,

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 904.

² Archiv. du département de la Côte-d'Or.

³ Monstrelet, ch. 47.

⁴ Titres scell. de Clairambault, t. XX, Bibl. imp.

qui est un lion ; supports : deux lions). Il assista, sous les ordres du connétable, à la journée de St.-Remy-au-Plain, en 1412. Fait prisonnier à Azincourt il n'obtint sa liberté qu'en payant une forte rançon. Dès le 19 juillet 1416 Guy donnait quittance des gages de lui, chevalier banneret, et de quatre écuyers servant à la défense de Boulogne, et le 24 octobre 1418, comme sénéchal du Boulonnais et capitaine de Boulogne, il recevait du froment et du foin pour sa garnison ¹. De Jeanne de Poix, sa femme, il laissa des enfants. — Cette famille, l'une des plus illustres du Nord de la France, aux XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, reconnaissait pour auteur Jacques Quiéret qui figura au tournoi d'Anchin en 1096 ², et la généalogie suivie était établie depuis Adam Quiéret, chevalier, pleige du comte de Saint-Pol en 1198 ³. Elle s'est éteinte le 24 avril 1729, dans une profonde obscurité. — Armes particulières de Guy : *écartelé au 1 et 4 d'hermines à 3 fleurs de lys au pied nourri de gueules, qui est Quiéret, au 2 et 3 d'argent semé de billettes de sable au lion de même, qui est Heuchin*. (Voir au mot QUIÉRET à la liste des tués).

QUIÉRET, SEIGNEUR DE RAMECOURT (MESSIRE PIERRE). — Cité ainsi par toutes les chroniques, à l'exception des n^{os} 2680 et 5016 de Monstrelet qui le désignent sous le nom du seigneur de Ramecourt.

Pierre QUÉRET, chevalier, seigneur de Ramecourt, échançon du duc d'Orléans, et capitaine du château d'Airaines, était frère puîné du précédent. Il reçut, le 20 décembre 1403, 10 livres pour ses gages de quinze jours en accompagnant le duc d'Orléans en Lombardie ⁴. En compagnie de Trouillard de Maucruel, capitaine de Senlis pour le duc de Bourgogne, il défît une troupe d'Orléanais dans le comté de Valois, le 6 novembre 1411 ⁵. Fait prisonnier à Azincourt, il fut remis bientôt en liberté et il accompagnait le duc de Bourgogne quand ce prince marcha sur Paris, en 1417. En qualité de capitaine du château d'Airaines il reçut 60 livres pour les gages de six arbalétriers servant sous ses ordres à la défense

¹ Dossier origin. au Cab. des titres, Bibl. imp.

² Le Carpentier, Hist. du Cambrésis.

³ Généal. mss. et inéd. dressée par l'auteur.

⁴ Orig. Bibl. de l'auteur.

⁵ Chron. de Monstrelet.

de cette forteresse, le 4 février 1416 ¹. (Sceau : écu de Quiéret à un chef chargé d'une étoile ; cimier : une tête de chien dans un vol). Le désastreux traité de Troyes (21 mai 1420) jeta Pierre avec bien d'autres gentilshommes dans le parti du Dauphin : il ferma les portes du château d'Airaines aux bourguignons ; en augmenta la garnison, alla rejoindre Jacques d'Harcourt pour opérer avec lui autour d'Abbeville et de Saint-Riquier, et assista à la bataille de Mons-en-Vimeu. En 1422, celui des deux châteaux d'Airaines qu'il commandait fut pris d'assaut et rasé, tandis que l'autre recevait une garnison anglo-bourguignonne. Il accompagna Maillotin de Bours quand celui-ci se battit en champ clos contre Hector de Flavy, en mars 1431 : la même année il était lieutenant de Christophe d'Harcourt, capitaine de Thouars, et on lui confia la garde de cette place le 4 octobre 1431 ². — De Marguerite de Leval, dame de Pippemont, Pierre Quiéret eut deux fils. — Armes : *d'hermines à 3 fleurs de lys au pied nourri de gueules, au chef de... chargé d'une étoile entre 2 merlettes de...*

R.

RICHEMONT (LE COMTE DE). — Toutes sources.

Artus III, duc de Bretagne et de Touraine, comte de Richemont, de Dreux, d'Étampes et de Montfort, seigneur de Parthenay, pair et connétable de France, gouverneur de l'île de France et de Normandie, né au château de Sucinio, le 25 août 1393, de Jean IV, duc de Bretagne, et de Jeanne de Navarre, sa troisième femme. Fait prisonnier à Azincourt et emmené en Angleterre, il ne recouvra la liberté qu'en épousant le 10 octobre 1423 Marguerite de Bourgogne, et en s'alliant à son beau-frère le duc Philippe qui obtint pour lui du duc de Bedford les titres de duc de Touraine, de comte de Montfort et d'Ivry. Il épousa en secondes noces Jeanne d'Albret, le 29 août 1442, et en troisièmes noces Catherine de Luxembourg, le 2 juillet 1445 : mais il mourut le 26 décembre 1458 ne laissant qu'une fille naturelle, Jacqueline, légitimée en septembre 1443 et mariée, le 15 janvier 1438, à Artus Brécart, écuyer, qui

¹ Titres scell. de Clairambault, Bibl. imp.

² Monstrelet, passim. — P. Anselme, t. VII, p. 747.

devint seigneur de Bréhat, capitaine de Mervant, de Saint-Aubin du Cormier et du Coudray-Salbart ¹. — Armes : *d'hermines plein*.

ROCHECHOUART (JEAN DE). — On ne trouve ce nom que dans le P. Anselme.

Jean DE ROCHECHOUART, chevalier, seigneur de Mortemart, Vivonne et Saint-Germain, fils putné d'Aimery de Rochechouart, seigneur de Mortemart, et de Jeanne d'Angle, dame de Montpipeau, sa deuxième femme. Fait prisonnier à Azincourt, il fut depuis conseiller et chambellan du roi et gouverneur de La Rochelle, en 1426. Dans une quittance de ses gages, du 26 septembre 1418, il est qualifié chambellan du roi et du Dauphin, et capitaine du château de Dorat. (Sceau : fascé et ondé ; cimier : une tête de licorne : supports : deux griffons) ². Il assista à la bataille de Baugé, en 1438, et mourut avant 1444. De Jeanne Turpin, sa première femme, et de Jeanne de Torsay, sa seconde femme, il eut beaucoup d'enfants. La mort de son frère aîné le fit chef de la famille, et c'est de lui que descendent directement les ducs de Mortemart. — Cette maison tire son origine d'Aimery I, dit Ostofrancus, 5^m fils de Giraud, vicomte de Limoges, qui prit le nom de vicomte de Rochechouart, et vivait en 1018 ³. — Armes : *fascé ondé d'argent et de gueules de 6 pièces*.

ROHAN (ÉDOUARD DE). — Se trouve dans la Chronique d'Artus de Bretagne, par Guillaume Gruel, et dans les Hist. de Bretagne de D. Morice et D. Lobineau.

Édouard DE ROHAN, fils putné de Jean, vicomte de Rohan, et de Jeanne, dame de Léon, servait le roi en qualité de chevalier banneret en 1413. Il avait épousé Marguerite de Châteaubriant, dame de La Morousière, de laquelle il n'eut qu'une fille. — La généalogie de Rohan s'établit, selon le P. Anselme, depuis Alain, vicomte de Rohan, seigneur du château de Nouée, en 1119, et, selon Dom Lobineau, depuis Guéthenoc, vicomte de Porhoët, seigneur de Chas-

¹ P. Anselme, t. I. — Hist. de Bretagne, par Dom Morice et Dom Lobineau. — Chron. de Guillaume Gruel, etc.

² Titres scell. de Clairambault, Bibl. imp.

³ P. Anselme, t. IV, p. 649.

teautro, en 1026, ce qui lui donne trois générations de plus. — Armes : *de gueules à 9 macles d'or.*

ROYE (LE SEIGNEUR DE). — Cité partout.

Mathieu DE ROYE, chevalier, seigneur dudit lieu, Germigny, Aunoy, Muret, Portes et Saint-Germain, fils aîné de Jean, sire de Roye, et de Jeanne de Béthune. Il fut l'un des chefs de l'armée que le comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, conduisit contre les Anglais. Fait prisonnier à Azincourt, il fut mené en Angleterre d'où il ne revint qu'après avoir payé une forte rançon. Le duc de Bourgogne le députa pour assister au traité de paix, à Arras, en 1435. Il mourut peu après 1440 et fut enterré dans l'abbaye d'Ourscamp. De Marguerite de Ghistelles, sa première femme, et de Catherine de Montmorency-Beaussault, sa seconde femme, il eut plusieurs enfants. — Maison connue par généalogie suivie depuis Evrard, sire de Roye, en 1095 ¹. — Armes : *de gueules à la bande d'argent.*

S.

SAVOISY (CHARLES DE). — Seule source : Rymer.

Charles DE SAVOISY, chevalier, seigneur de Seignelay, conseiller et premier chambellan du roi, et grand échanson de France, fut élevé auprès de Charles VI dont il était chevalier d'honneur en 1388, avec 500 livres de pension. Il servit en Poitou en 1397 avec treize écuyers de sa compagnie, fut nommé capitaine de Bar-sur-Seine en 1408, avec 500 livres de gages, et se démit de cet office le 20 février 1411. Fait prisonnier à Azincourt : le roi d'Angleterre lui avait accordé un sauf-conduit pour aller en France, le 6 décembre 1415, avec deux écuyers et quatre serviteurs ². Charles avait été nommé du conseil du roi et grand échanson en 1407 : Il servit au siège de Bourges en 1412, fut fait premier chambellan en 1418 et mourut avant le 3 août 1420. D'Yolande de Rodemach, sa femme, il laissa des enfants. Il était

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 7 et suiv. — Hist. gééal. de la maison de Roucy et de Roye, par P. Muret de La Fayolle, etc...

² Rymer, t. II, part. IV, p. 151.

quatrième fils de Philippe de Savoisy, chevalier, seigneur de Saignelay, conseiller et chambellan du roi et grand-maitre de l'hôtel de la reine, et de Marie de Duisy, et petit-fils de Hémonin de Savoisy, chevalier, seigneur dudit lieu, Bietry et Chevigny en Bourgogne, mort avant 1357, et avec qui commence la généalogie suivie de cette maison ¹. — Armes : *de gueules à 3 chevrons d'or, à la bordure engrêlée d'azur.*

SESSE (GUICHARD DE). — Seule source : Rymer.

Rymer dit que ce personnage était prisonnier du roi d'Angleterre ². On ne sait rien de plus sur lui.



TRIE (JACQUES DE). — Seule source : Rymer.

Jacques DE TRIE, chevalier, seigneur de Roulleboise, Sérifontaines, Telles, Vaumain, Vaulron, Vaulancourt, Lincourt, La Trouée, Latainville, La Ville-Tertre, Buchy, Montreuil, Copierte, Ommerville, Villarceaux, Limoy, Monceaux, Maricourt en partie, Mouchy-le-Châtel, Boisy, Mareuil, Villiers, Villebon, Le Quesnoy, Jeufosse en partie, Boulay-Thierry, Ruechandon, Vaubrup, Mœsnil-Ponceau, Beaumesnil, Fontenailles, Boisemont, Coudray, Tigerville, Arquency, Fresnel, Sarmont, Hodenc-en-Bray, Mésengneville, Yville-sur-Seine, Vaudreuil, Hamel-du-Bosc, et Almènesches : c'était, on le voit, l'un des plus riches seigneurs de son temps. Il fut fait prisonnier à Azincourt et reçut du roi d'Angleterre un sauf-conduit pour se rendre auprès de sa personne avec un écuyer et deux sergents, le 6 décembre 1415 ³. Le même prince lui restitua, le 14 décembre 1431, la seigneurie de Rolleboise, car il lui avait exposé que de Catherine de Fleurigny, sa femme, il avait onze enfants, dont six filles à marier alors. Il mourut le 5 octobre 1432. Il était fils puîné de Mathieu de

¹ P. Anselme, t. VIII, p. 548 et suiv.

² Ibid., t. IV, part. II, p. 149.

³ Rymer, t. IV, part. II, p. 151.

⁴ P. Anselme, t. VI, p. 674.

Trie, dit **Lohier**, chevalier, seigneur de Sérifontaine, et de **Jeanne de La Roche-Guyon**, sa quatrième femme ¹. — Voir aux tués pour la notice et les armes.

TYREL DE POIX (MESSIRE JEANNET). — Cité par tous les chroniqueurs.

Jeannet TYREL DE POIX, amiral de France, fils puîné de **Jean Tyrel**, un^e du nom, sire de **Poix** et de **Mareuil**, et de **Marguerite de Châtillon-Dampierre**. A peine de retour des prisons d'Angleterre, il embrassa chaleureusement le parti de **Bourgogne**, ce qui le fit bannir de France le 6 mai 1416 ¹. En 1414, à la tête de deux cents hommes d'armes bourguignons, il s'était fait battre par un parti orléanais. Le duc de **Bourgogne** l'envoya à **Paris** pour négocier avec ses partisans, en 1416 ² ; **Jeannet** le suivit en 1417 avec quatre cents hommes sous son étendard quand ce prince marcha sur **Paris**, et l'accompagna ensuite à **Tours** où il allait rejoindre la reine. Il servit encore au ravitaillement de **Senlis** assiégée par le comte d'Armagnac et mourut de la peste à **Paris**, en 1418, sans avoir jamais exercé les fonctions d'amiral quoiqu'il en portât le titre. Il mourut sans alliance ³. — Pour la notice et les armes, voir aux tués aux mots **BRIMEU** et **POIX**.

D.

VENDÔME (LE COMTE DE). — Toutes les chroniques.

Louis de Bourbon, comte de **Vendôme** et de **Chartres**, seigneur de **Mont-doubléau**, **Épernon**, **Préaux** et **Romalart**, grand-chambellan et grand-maitre de France, gouverneur de **Picardie**, **Champagne** et **Brie**, était le second fils de **Jean de Bourbon**, comte de **La Marche**, et de **Catherine**, comtesse de **Vendôme**. Il fut fait chevalier à la prise de l'île de **Falmouth**, grand-chambellan en 1408 et grand-maitre le 15 novembre 1413. **Vendôme** fut fait prisonnier à **Azincourt**, où il commandait quinze cents hommes d'armes à cheval formant l'aile droite du premier corps d'armée, par **John Cornwall** à qui le roi d'Angleterre

¹ Monstrelet, ch. 157.

² Ibidem, ch. 156.

³ Ibidem, ch. 186, 189 et 197. — P. Anselme, t. VII, p. 820.

accorda, le 16 novembre 1415, le droit de le mettre à rançon et de lui délivrer un sauf-conduit pour aller en France ¹. Enfermé dans la tour de Londres, il fut taxé à 100,000 écus de rançon ; mais, comme il n'avait pu en payer que 54,000, il réussit à s'évader miraculeusement en 1422 et fonda en mémoire de cet événement, à Vendôme, une procession annuelle, que l'on faisait encore au siècle dernier, et après laquelle on mettait en liberté un condamné à mort. Le comte de Vendôme assista aux sièges d'Orléans et de Jargeau, au sacre de Charles VII et délivra Compiègne assiégée] par les Anglais, en 1430. Il était présent à la signature du traité de paix, à Arras, le 21 septembre 1435, et mourut le 21 décembre 1446. Il avait épousé : 1^o Blanche de Roucy, le 21 décembre 1414, 2^o Jeanne de Laval, le 24 août 1424 ². — Armes : *écartelé au 1 et 4 de France au baton de gueules chargé de 3 lionceaux d'argent, au 2 et 3 d'argent au chef de gueules, au lion d'azur armé, couronné et lampassé d'or sur le tout*, qui est Vendôme.

VENTADOUR (JACQUES, COMTE DE). — Source : Généal. de Ventadour.
t. IV de l'Hist. des Pairs, par le Ch^r de Courcelles.

Fils aîné de Robert, comte de Ventadour, et d'Isabelle de Vendat. Il était qualifié, en 1420, chambellan du Dauphin. En juillet 1421 il obtint des lettres de rémission pour avoir tué un huissier d'armes de ce prince. Sans enfants de Jeanne de Torsay, sa femme. Famille éteinte, dont la généalogie suivie était établie depuis Ebles de Comborn, vicomte de Ventadour, en 1086. — Armes : *échiqueté d'or et de gueules*.

VENTADOUR (CHARLES, COMTE DE). — Même source.

Il épousa en 1427 Marie de Pierre Buffière et vivait encore le 18 juin 1470.
— Mêmes armes.

W.

WAENCOURT (MESSIRE JEAN DE). — Cité dans toutes les chroniques.

Jean DE WAENCOURT, chevalier, sire de Pont-Remy, fils aîné de Jean de

¹ Rymer, t. IV, part. II, p. 149.

² P. Anselme, t. I, p. 322-323.

Waencourt, et d'Alix de Sempy. Le 14 octobre 1415, le roi d'Angleterre ayant attaqué le château du Pont-Remy pour s'assurer un moyen de franchir la Somme, le sire de Waencourt et ses deux fils « qui estoient chevaliers de haut courage et bien renommés ¹, » repoussèrent les Anglais et les forcèrent à s'éloigner. Cinq jours après, Jean de Waencourt rejoignit l'armée du connétable avec un chevalier et douze écuyers et s'y rangea sous la bannière du sénéchal de Hainaut ². Il fut fait prisonnier à Azincourt, tandis que Robinet, son frère putné, y était tué. (Voir ce nom à la liste des tués). D'Isabeau d'Ollehain, sa femme, Jean eut deux fils, Louis, mort à la prise de Saint Denis, en 1435, et Philippe, seigneur de Pont-Remy et de Duin, allié à Marguerite Quiéret, dont une seule fille et héritière alliée à Edmond Deule, écuyer. Cette famille était connue en Artois dès 1096. — Armes : *d'argent fretté de sable.*

¹ Mém. de P. de Fénin, p. 60.

² Titres scell. de Clairambault, t. CIX.



PRINCES

SEIGNEURS ET CHEVALIERS FRANÇAIS

QUI ASSISTÈRENT

A LA BATAILLE D'AZINCOURT.



Cette liste était plus difficile à dresser que les précédentes, car sous le titre « ceux qui ne furent ne morts ne prins » c'est à peine si les chroniqueurs enregistrent une dizaine de noms. S'adresser directement aux familles, c'était se priver à l'avance de tout moyen de contrôler des assertions données trop souvent à la légère dans des matières qui touchent de si près à l'histoire. Il fallait encore ici s'entourer de preuves et s'appuyer sur des pièces authentiques ; nous espérons avoir atteint notre but en nous servant de la précieuse collection de Clairambault, des dossiers originaux du Cabinet des titres et en puisant dans diverses bibliothèques publiques et particulières. N'est-il pas évident que tous ceux qui firent montre de leurs compagnies pendant les mois de septembre et d'octobre 1415, à Rouen où l'armée se réunissait, et que tous ceux qui figurèrent dans ces mêmes compagnies durent se trouver à la bataille d'Azincourt, puisque, comme la plupart de ces montres le portent, les féodaux sont rassemblés

pour servir le roi contre les Anglais, et sous les ordres du connétable ou de chacun des princes du sang ? Ceci ne nous paraît pas pouvoir laisser place au plus léger doute. Il est fort possible que plusieurs, beaucoup peut-être des personnages que l'on va nommer, aient été tués dans la bataille ; mais, comme on n'a pu trouver aucune trace de leur mort ou de leur captivité, il a bien fallu se contenter de prouver leur présence, et c'est ainsi que l'on a été amené à dresser cette liste des assistants.

AILLY (Raoul d'), sire de Raineval, fils de Baudouin, vidame d'Amiens : voir aux tués ¹.

ALART (Pierre). (Voir au mot **ARGOUGES**).

ANGENNES (Jean d'), dit Sapin, chevalier, seigneur de Rambouillet, panetier du roi ².

ANGLEBELMER (Ferry d'), écuyer, donne quittance pour lui, un chevalier et sept écuyers de sa compagnie servant « contre les Anglais » partout où il plaira au roi, sous les ordres du comte de Vendôme. — Rouen, 15 octobre 1415 ³. — (Sceau : écu fretté).

ARGIES (Jean d'), chevalier, fait montre avec neuf écuyers servant « pour résister à la puissance des Angloys ennemis du Roy... » — Rouen, 15 octobre 1415 ⁴. (Sceau : écu à 9 merlettes, 4, 2, 2 et 1, au lambel en chef).

¹ Donat. orig. sur parchemin, le 6 juillet 1417, à Binet Pappin, écuyer, seigneur de Coquerel, qui lui a rendu de grands services à la bataille d'Azincourt. — Bibl. de l'auteur.

² Chron. de Monstrelet.

³ Clairambault, t. V.

⁴ Ibidem, t. VI.

ARGOGES (Guillaume d'), écuyer, fait montre avec sept écuyers servant dans sa compagnie sous le duc d'Alençon, à Rouen, le 15 octobre 1415. (Sceau : écu écartelé à 3 quintefeilles) ¹. A savoir :

Pierre du Homme — Pierre Alart — Guillaume du Mesnil-Adelée — Bertrand Le Cordier — Thévenin de Broce — Jean Lestalais — Jean de Manigue — Geoffroy Boussart.

ARMAGNAC (le comte d'), de Fézensac et de Rodez, connétable de France ².

AUBER (Étienne), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

AUBERT (Pierre), écuyer. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

AUBRECE (Jean), écuyer. (Voir au mot **VILLEREAU**).

AUNOU (Raoul d'), écuyer. (Voir au mot **LE MESLE**).

AUXAIS (Jean et Philippot d'), écuyers. (Voir au mot **CARBONNEL**).

AZINCOURT (Izambart d'), écuyer : il fut un de ceux qui pillèrent les bagages du roi d'Angleterre, à la fin de la bataille d'Azincourt, et qui furent cause du massacre d'une partie des prisonniers français, « ce dont ils furent moult blasmés et aussi pugnés par le duc Jehan de Bourgoigne ³. »

BADIN (Louis), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

BADOILLEAU (Colin), arbalétrier à cheval. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

BALION (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **FREZEAU**).

BAILLEUL (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

BAILLEUL (Richard de), écuyer, fait montre à Rouen, le 24 septembre

¹ Clairambault, t. VI.

² P. Anselme, t. III, p. 341, et tous les chroniqueurs.

³ Fénin. — Monstrelet.

1415, de sa compagnie composée de dix écuyers ¹, savoir :

Jean Lavidegat — Guillaume de Chézarez — Robert de Nore
— Jean de Rousselles — Jean de Moustiers — Jean de Billecoq
— Georges de Billecoq — Geoffroy Dabelle — Jean de Brye —
Jean de La Flèche.

BAILLEUL (Macé de), dit le Galois de Prullay, écuyer, fit montre de dix écuyers de sa compagnie, à Rouen, le 24 septembre 1415 ². (Sceau : écu parti d'hermines et de gueules) :

Robin du Bois — Huet du Nichers — Guillaume Le Seigneur
— Guillaume de Martigny — Guillaume Gontier — Jean Le Maire — Richard du Marchais — Jean de Nore — Philippot Richard — Jean de Bernay.

BAILLEUL (Henri de), écuyer, fit montre à Rouen, le 24 septembre 1415, de douze écuyers de sa compagnie : (sceau : parti d'hermines et de gueules).

Richard du Chesnay — Jean Rougier — Jean Le Maugnier — Jean de Franqueville — Gilles de Houcourt — Jean du Melle — Robert Danes — Guillaume de Saint-Léger — Jean Le Beauvaisien — Guillot de Baubergny — Jean Du Bu — Louis du Pont.

BAIN (Jean de), écuyer. (Voir au mot BRULLY).

BARVILLE (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot LANDE) :

BAUBERGNY (Guillot de), écuyer. (Voir au mot BAILLEUL).

BAUDET (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot BEAUXAY).

BÂULEUL (Girart de), écuyer. (Voir au mot LANDE).

BAUSSY (Jean de), écuyer. (Voir au mot L'ABBÉ).

¹ Clairambault, t. IX.

² Ibidem, t. IX.

BEAUREPAIRE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **HARENÉ**).

BEAUXAY (Guillaume de), chevalier, fait montre de sept écuyers servant « pour résister aux Anglois » sous le duc d'Alençon ; Rouen, 12 octobre 1415. (Sceau : écu à 6 annelets, 3, 2 et 1 et un franc-quartier) ¹ :

Guillaume de Baudét — Pierre de Fontenay — Andrieu Espart
— Isembart Le Sec — Regnaut de Belezèses — Jean de Saint-Jean — Jean de Laciez.

BEAUXONCLES (Jean), chevalier du Bourbonnais ² :

BEHEURY (Jean de), écuyer. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

BELEZÈS (Regnaut de), écuyer. (Voir au mot **BEAUXAY**) :

BELLEVAL (Rogues de), écuyer, seigneur d'Esailleur et de Bailloul en partie, écuyer d'écurie du roi, capitaine de Gournay-sur-Aronde, et lieutenant à Beauvais du bailli de Senlis : il était fils puiné de Baudouin de Belleval, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne (voir à la liste des tués, à ce nom), et de Maroie Carue. Il servait comme écuyer dans la compagnie d'Alain de Longueval, le 8 septembre 1414 ³. Il combattit avec son père à Azincourt et put s'échapper sain et sauf. De Jacqueliné Gourle, sa femme, il ne laissa pas d'enfants. Pour la notice et les armes, voir à la liste des tués.

BÉLOTEAU (Andouin), écuyer, avec neuf écuyers (dont les noms manquent) servant contre les Anglais sous les ordres du comte de Vendôme, le 9 septembre 1415. (Sceau : écu bandé de 6 pièces à un lion léopardé en chef) ⁴.

¹ Clairambault, t. XI.

² Prouvé par l'histoire de la maison d'Auvergne de Baluze p. 452.

³ Collect. Du Chesne, t. VI-VII, p. 280, Bibl. imp.

⁴ Clairambault, t. XIII.

BÉRART (Philippon), écuyer. (Voir au mot **MONTBOURCHER**).

BERNAY (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

BERTHERIE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

BEUDÈRES (Taupin de), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

BIARS (Colin des), écuyer, donne quittance pour lui et six écuyers servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon; Rouen, 13 octobre 1445. (Sceau : écu à un croissant surmonté d'une étoile) ¹.

Guillaume du Bourguel — Colin Charles — Yvon Charlet —
Guyot de Chavenières — Colin d'Aigneaux — Bidaut de Livret.

BIGOURDAIS (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **FREZEAU**).

BILLECOQ (Jean et Georges de), écuyers. (Voir au mot **BAILLEUL**).

BLANCHART (Robin), écuyer. (Voir au mot **COURTEILLES**).

BLANDRES (Pierre), écuyer. (Voir au mot **BRUILLY**).

BOFFLES (Jean de), écuyer, donne quittance pour lui et dix écuyers servant sous Jean, sire de Ligne et de Bailleul, le 16 août 1445. (Sceau : écu à 3 bandes) ².

BOIS (Jean du), écuyer. (Voir au mot **MONTBOURCHER**).

BOIS (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **CARBONNEL**).

BOIS (Louis du), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

BOIS (Robin du), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

BOIS (Thomas du), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

BOISBROUART (Jean de), écuyer. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

BOISROUE (Thomas de), écuyer. (Voir au mot **MONTBOURCHER**).

BOLENAIN (Guillaume de), écuyer, fait montre à Rouen, le 3 octobre 1445, des treize écuyers de sa compagnie :

¹ Clairambault, t. CXII.

² Ibidem, vol. XVI.

Guillaume Bonvoust — Jean de Saffretot — Philippot Guernon
— Jean de Cobar — Jean de Bertherie — Jean du Pleisseys —
Lucas de Croisilles — Jean de Cuisses — Etienne de Cuisses —
le bâtard de Cuisses. — Michel des Plaies — Guillaume de
Lignières — Guiot de Pisaye ¹.

BONVOUST (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

BOSREDON (Louis de), chevalier ².

BOULEUZE (Jean de), dit le Moine, chevalier. Il donna quittance pour
deux chevaliers et onze écuyers de sa compagnie servant contre
les Anglais dans le pays de Caux ou partout ailleurs, sous le comte
de Vendôme : Rouen, le 3 octobre 1415 ³.

BOULLY (Roger de), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

BOULONNAY (Jean du), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

BOURBON (Louis de), chevalier banneret. (Voir au mot **MALET DE
GRAVILLE**).

BOURGEVOLES (Jean de), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

BOURNONVILLE (Robert de), dit le Roux, seigneur de La Vallée. Il
fut un de ceux qui, à la fin de la bataille, attaquèrent les bagages
du roi d'Angleterre et furent cause du massacre d'une partie des
prisonniers ⁴. Il fut tué en 1436, à la bataille d'Ardres.

BOUSSART (Geoffroy), écuyer. (Voir au mot **ARGOUGES**).

BOUSSEL (Jean), écuyer. (Voir au mot **BRULLY**).

BOUTIN (Jean), écuyer, seigneur de Victot, était un des douze
écuyers de la compagnie d'Olivier de Mauny, (voir à ce nom),

¹ Clairambault, t. XVII.

² Cité par Monstrelet qui l'appelle « messire Loys Bourdon ».

³ Clairambault, t. XIX.

⁴ Mém. de P. de Fémin, p. 64. — Monstrelet. — Saint-Rémy, etc...

chevalier banneret, revuë à Rouen, le 24 septembre 1415 ¹. Il avait été si grièvement blessé à la bataille d'Azincourt qu'il mourut à Arras, peu de jours après. Son testament est daté de cette ville ².

BOUVILLE (Geoffroy de), arbalétrier à cheval. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

BRAQUEMONT (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

BRÉBANT (Pierre de), dit Clignet, chevalier, seigneur de Landreville, conseiller et chambellan du roi, lieutenant-général en Champagne, amiral de France ³.

BRÉCY (Thomas de), écuyer. (Voir au mot **HARENG**).

BRESSY (Philibert de), chevalier. (Voir au mot **TILLY**).

BRIQUEGINE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

BROCE (Thévenin de), écuyer. (Voir au mot **ARGOUGES**).

BROSINAY (Jean de), écuyer. (Voir au mot **LANDE**).

BRUELLES (Jean de), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

BRUILLY (Thomas de), chevalier bachelier, fait montre à Rouen, le 23 septembre 1415, avec quinze écuyers de sa compagnie servant sous le duc d'Alençon ⁴ : (sceau : écu à un lion).

Jean de Bain — Jean Docquetot — Thomas de Gomes — Guillaume Huart — Robert de Burey — Robert Gouel — Pierre Blandras — Geoffroy Houel — Guillaume Corbellon — Jean de la Haye — Colin Hamelin — Jean Boussel — Jean de Gromont — Richard Le Prévost.

¹ Preuves de D. Morice, Hist. de Bretagne, p. 911.

² Mém. généal. mss. d'Haudicquer de Blancourt, au Cab. des titres, t. II, p. 62.

³ Tous les chroniqueurs.

⁴ Clairambault, t. XXIII.

BRYE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

Bu (Jean du), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

BUDÈS (Jean), écuyer, donne quittance de gages pour lui et onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme, le 23 septembre 1415, à Rouen¹. (Sceau : écu à un arbre accosté de 2 fleurs de lys, et surmonté d'un oiseau).

BURCY (Robert de), écuyer. (Voir au mot **BAUILLY**).

BURET (Jean du), écuyer. (Voir au mot **MAUNY**).

CAMBRON (Jean de), écuyer. (Voir au mot **MAUNY**).

CANGRIN (Olivier de), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

CANTELEU (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

CANTEPIE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

CARBONNEL (Jean de), chevalier, fait montre à Rouen, le 23 septembre 1415, de neuf écuyers de sa compagnie². (Sceau : écu à un chef chargé de 2 étoiles; supports : deux griffons; cimier : un if).

Guillaume du Bois — Jean Fleurie — Jean de La Louviete
— Jean Dobre — Philippot d'Auxais — Louis Rouaut — Colin
Rouaut — Bertrand de La Rivière — Jean d'Auxais.

CARÉZIS (Hutin de), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

CASTEL (Jean du), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

CASTEL (Jean), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

CASTEL (Philippot du), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

CAUDECOSTE (Pierre de), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

CAUMONT (Enguerran de), écuyer. (Voir au mot **MAUNY**).

¹ Clairambault, t. XXIII.

² Preuves de l'Hist. de Bretagne, de dom Morice, p. 911.

CAVELANDE (Jean), écuyer. (Voir au mot L'ABBÉ).

CELLES (Guillaume), écuyer. (Voir au mot CHAMPAGNE).

CHAILLY (Jean de), chevalier, donne quittance de gages pour dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme, Rouen, 28 septembre 1415¹. (Sceau : écu de vair ; supports : un aigle et un lion ; cimier : un massacre de cerf).

CHAMBLY (Jean de), écuyer, donne quittance de gages pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant sous le comte de Vendôme, à Rouen le 5 octobre 1415². (Sceau : écu à 3 coquilles ; cimier : une queue de paon).

CHAMPAGNE (Foulques de), chevalier, fait montre à Rouen le 24 septembre 1415, de dix-huit écuyers de sa compagnie³ :

Jean de Bourgevoles — Thomas de la Hague — Jean de Macfou — Guillaume Celles — Guillaume Le Bouvier — Simon d'Ouille — Foulquet de La Bellière — Jean Le Rebours — Guillaume de Vitry — Fouquet de Litry — Fouquet Hérault — Richard Le Forestier — Mathelin de Larchamp — Jean de Cantepie — Robin Clarel — Colin de Verdun — Fouquet Le Breton — Jean de Bruelle.

CHANTE (Andrieu), écuyer. (Voir au mot HÉRISSE).

CHANTEPIE (André de), écuyer. (Voir au mot MARCONVILLE).

CHARDONNAY (Robin de), écuyer. (Voir au mot HARENC).

CHARLEMESNIL (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot COURTEILLES).

CHASSÉ (Thibaut de), écuyer. (Voir au mot MONTBOURCHER).

¹ Clairambault, t. XXVII.

² Ibidem.

³ Preuves de l'Hist. de Bretagne, de dom Morice, p. 911.

CHASTEL (Tanneguy du), chevalier, conseiller, chambellan du roi et grand-maître de son hôtel ¹.

CHAUVIGNY (Jean de), écuyer. (Voir au mot **VILLEREAU**).

CHESNAY (Richard du), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

CHESNE (Guillaume du), écuyer, donne quittance pour lui, un écuyer banneret et huit écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais partout où il plaira au roi, sous les ordres du comte de Vendôme, le 14 septembre 1415 ². (Sceau : écu à 6 annelets, 3, 2 et 1, et un lambel en chef).

CHEVAL (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **LE MESLE**).

CHEZAREZ (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

CILLON (Pierre du), écuyer. (Voir au mot **MONTBOURCHER**).

CLAREL (Robin), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

CLINCHAMP (Jean de), chevalier, dans la compagnie de Jean de Tilly, seigneur de Chambois, revue à Rouen, le 22 septembre 1415 ³.

CLINCHAMP (Jean de), écuyer. (Voir au mot **HÉRISSE**).

COBAR (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

COBAR (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

COCHEFILET (Jean), écuyer, fait montre de neuf écuyers servant en Normandie ou ailleurs, sous le duc d'Alençon, le 25 septembre 1415 :

Jean Le Normand — Raoul de La Comère — Nicolas de La Porte — Jean de Trésoule — Macé Gillais — Jean Quelloquet — Etienne Olivier — le bâtard de La Boulaye — Guillaume Lois ⁴.

¹ Toutes les chroniques.

² Clairambault, t. XXXI.

³ Ibidem, t. CVI.

⁴ Ibidem, t. XXXIII.

COLLET (Jean), écuyer. (Voir au mot **LANDE**).

COMON (Philippot de), écuyer. (Voir au mot **PAYNEL**).

COMPAINCOURT (Hervé de), écuyer, donne quittance pour lui et seize écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais, où il plaira au roi, et sous les ordres du duc de Berry ; Rouen, le 30 septembre 1415¹. (Sceau : écu à 3 fusées en fasce, à un filet brochant ; cimier : une tête de loup).

CONDÉ (Jean de), écuyer. (Voir au mot **COURTEILLES**).

CORBELLON (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **BRULLY**).

CORDOUAN (Jean de), écuyer. (Voir au mot **LAMBERT**).

CORNET (Jean), écuyer. (Voir au mot **COURTEILLES**).

COURTARVEL (Fouquet de), écuyer, fait montre avec neuf écuyers de sa compagnie contre les Anglais et sous le duc d'Alençon ; Rouen, 12 octobre 1415² : (sceau : écu à un sautoir cantonné de 16 lozanges) :

Jean de Lespinay — Thomas Gobert — Jean Pichere! — Pierre du Chastel — Jean du Bois-Cornu — Guillaume Guillier — Guillaume de Courtarvel — Guillaume de Vauguenin — Fouquet de Halay.

COURTEILLES (Guyon de), écuyer, fait montre de dix écuyers de sa compagnie servant sous le duc d'Alençon et contre les Anglais ; Rouen, 24 septembre 1415³. (Sceau : un chevron ; supports : deux lions) :

Alain Guillaume — Jean de Condé — Henri Gaubert — Jean Grochet — Robin Blanchart — Guillaume du Gué — Guillaume de Charlemesnil — Jean Cornet — Raoul du Roulay.

¹ Clairambault, t. XXXIII.

² Ibidem, t. XXXVI.

³ Ibidem, t. XXXVI.

CRESPIN (Jean), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

CREUILLY (Olivier et Gilbert de), écuyers. (Voir au mot **MAUNY**).

CRIQUEBEUF (Colibeaux de), écuyer, donne quittance pour lui et dix-huit écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon ; Rouen, 13 octobre 1415 ¹. (Sceau : burelé et sur le tout un quintefeuille et un lambel en chef ; supports : deux lions ; cimier : une tête et col de bœuf).

CROISILLES (Lucas de), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

CROSNES (Adam des), écuyer, donne quittance pour lui et neuf écuyers de sa compagnie servant sous le comte de Vendôme, le 29 septembre 1415 ². (Sceau : écu à 6 annelets, 3, 2 et 1).

CUCÉ (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **HÉRISSON**).

CUILLON (Jean de), écuyer, donne quittance pour lui et treize écuyers de sa compagnie servant sous le duc de Berry contre les Anglais, partout où il plaira au roi, le 30 septembre 1415 ³. (Sceau : écu fascé de 8 pièces ; cimier : un vol banneret).

CUISSES (le Borgne de), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

CUISSES (Jean, Étienne et le Bâtard de), écuyers. (Voir au mot **BOLENAIN**).

DABELLE (Geoffroy), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

DACHIE (Pierre), écuyer. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

DANES (Robert) ; écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

DARVILLE (Jean), écuyer. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

DAVOISE (Huet), écuyer. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

DAY (Sausset), écuyer, donne quittance pour lui, un chevalier

¹ Clairambault, t. XXXVII.

² Ibidem, t. XXXVII.

³ Ibidem, t. XXXVIII.

bachelier et neuf écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme, le 2 octobre 1415. (Sceau : écu écartelé au 1 et 4 plein, au 2 et 3, un écusson à une bande brochante) ¹.

DESTAILLIER (Jacques), écuyer. (Voir au mot **FREZEAU**).

DOBRE (Jean), écuyer. (Voir au mot **CARBONNEL**).

DOCQUETOT (Jean), écuyer. (Voir au mot **BRUILLY**).

DORGERE (Jean), arbalétrier à cheval. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

DROUYN (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **LANDE**).

DUMESNIL (Pierre), écuyer de la compagnie de Jean de Tilly, seigneur de Chambois.

ESPART (André), écuyer. (Voir au mot **BEAUXAY**).

ESTOULLES (Gilles des), écuyer. (Voir au mot **FRÉZEAU**).

FAIENCOURT (Pierre de), écuyer, donne quittance pour lui, six écuyers et huit archers à cheval de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte d'Eu, le 14 octobre 1415. (Sceau : écu lozangé ; cimier : un cou de cygne) ².

FAUQUEREAU (Macé), écuyer. (Voir au mot **LAMBERT**).

FERE (Pierre), écuyer. (Voir au mot **LE MESLE**).

FERRIÈRES (Jean de), chevalier banneret. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

FERRIÈRES (Charles de), chevalier bachelier. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

FLEURIE (Jean), écuyer. (Voir au mot **CARBONNEL**).

FONTAINES (Renaud de), chevalier, seigneur de la Neufville-au-Bois ³.

¹ Clairambault, t. XL.

² Ibidem, t. XLVI.

³ Titres de cette famille éteinte.

FONTENAY (Pierre de), écuyer. (Voir au mot **BEAUXAY**).

FONTENAY (Colin de), écuyer, donne quittance pour lui et seize écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc de Berry, le 30 septembre 1415. (Sceau : écu à 2 lions léopardés ; cimier : une tête et col de cygne) ¹.

FORTIN (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **HÉRISSEON**).

FOSSÉS (Robert de), écuyer. (Voir au mot **VILLEREAU**).

FOSSEUX (Philippe de), dit le Borgne, écuyer bachelier, donne quittance pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous Jean de Ligne, sire de Bailleul, le 16 octobre 1415. (Sceau : écartelé au 1 et 4 de Fosseux, au 2 et 3 un chef échiqueté) ².

FOSSEUX (Jacques de), écuyer, donne quittance pour lui et vingt-trois archers à cheval servant contre les Anglais sous le sénéchal de Hainaut, le 19 octobre 1415 ³. (Sceau : écu à un chef échiqueté).

FOUR (Jean du), arbalétrier à cheval. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

FRANQUEVILLE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

FRANQUEVILLE (Hue de), écuyer, servait avec neuf écuyers en Hainaut, le 27 août 1415. (Sceau : écu à trois forêts, 2 et 1, au lambel en chef).

FRAUVILLE (Philippot de), écuyer, donne quittance pour lui et neuf archers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme, le 9 septembre 1415. (Sceau : écu à une fasce et un lambel en chef) ⁴.

¹ Clairambault, t. XLVIII.

² Ibidem, t. XLIX.

³ Ibidem, t. XLIX.

⁴ Ibidem, t. L.

FRESNEAU (Jean), écuyer. (Voir au mot **LAMBERT**).

FREZEAU (Lancelot), écuyer, fait montre à Rouen, le 24 septembre 1415, de onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon. (Sceau : écu burelé à une cotice brochante) ¹ :

Robert de La Roche — Gilles des Estouilles — Guillaume Balion — le bâtard Bude de La Porte — Pierre de Sigue — Gilles de Lespiner — Bertran de Maubiez — Jacques Destailier — Jean du Marais — Guillaume Bigourdais — Jean Guedon.

GAFFEZ (Jean), écuyer. (Voir au mot **SILLANS**).

GAILLARD (Pierre), écuyer, donne quittance pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais, sous le duc de Berry, le 29 septembre 1415 ².

GALOIS (Thénot), écuyer. (Voir au mot **LANDE**).

GARENCIÈRES (Jean de), chevalier bachelier, seigneur de Croisy. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

GÂRENCIÈRES (Yvonnnet de), écuyer. (Voir au mot **MARQUAIS**).

GARENNE (Jean de), chevalier de la compagnie de Jean de Tilly, seigneur de Chambois, revue le 22 septembre 1415.

GAST (Louis de), chevalier, bailli de Meaux, donne quittance pour lui, un chevalier et huit écuyers de sa compagnie servant dans le pays de Caux ou ailleurs sous le comte de Vendôme, le 23 septembre 1415. (Sceau : écu émanché en bande, soutenu par un aigle au vol abaissé) ³.

GASTELIGNEUL (Jean), écuyer. (Voir au mot **LANDE**).

¹ Clairambault, t. I.

² Ibidem, t. LI.

³ Ibidem, t. LIII.

GASTELLEY (Colin), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

GASTINET (Colin), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

GAUBERT (Henri), écuyer. (Voir au mot **COURTEMLLES**).

GAULES (Galiot de), chevalier ¹.

GAUVILLE (Thomas de), écuyer. (Voir au mot **MAUNY**).

GERMAIN (Geoffroy), écuyer. (Voir au mot **PAYNEL**).

GERRY (Jean et Pierre), écuyers. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

GILLIS (Simon de), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

GOMES (Thomas de), écuyer. (Voir au mot **BRUILLY**).

GONTIER (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

GOTIGNIES (Gilles de), écuyer, donne quittance pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant au pays de Caux ou ailleurs, contre les Anglais, dans la compagnie du sire de Ligne et sous les ordres du connétable ; Rouen, 26 septembre 1415. (Sceau : écu à trois maillets penchés, brisés d'une étoile en cœur ; supports : deux sauvages : cimier : une gerbe) ².

GOUYON (Jean), écuyer. (Voir au mot **LE MESLE**).

GRANCHES (Jean des), écuyer. (Voir au mot **SILLANS**).

GRANDPRÉ (Ferry de), chevalier, seigneur de Verpel, Vons et Quatrechamps ³.

GRANDVAL (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **VILLEREAU**).

GRAVILLE (Georges de), écuyer. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

GRIMAULT (Bardin), écuyer. (Voir au mot **LE MESLE**).

GROCHET (Jean), écuyer. (Voir au mot **COURTEILLES**).

¹ Cité par Monstrelet.

² Clairambault, t. LIV.

³ Chroniques de Monstrelet, Saint-Rémy. etc...

GROMONT (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BRULLY**).

GROSPARMY (Henri), écuyer. (Voir au mot **SILLANS**).

GROUCHES (Jean de), chevalier, dit le Bègue, seigneur de Grouches, Authieulle, Lisbourg et Gribauval ¹.

GUÉ (Guillaume du), écuyer. (Voir au mot **COURTEILLES**).

GUÉDON (Jean), écuyer. (Voir au mot **FREZEAU**).

GUERNON (Philippot), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

GUIERSY (Jean de), écuyer, donne quittance pour lui et neuf écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Marle; Rouen, 6 octobre 1415. (Sceau : écu à une croix cantonnée au 1^{er}, 2^{me} et 4^{me} canton d'un aigle, et au 2^{me} d'une étoile; supports : deux lions) ².

GUIHEBERT (Henri de), chevalier bachelier. (Voir au mot **PAYNEL**).

GUILLAUME (Alain), écuyer. (Voir au mot **COURTEILLES**).

HAIES (Jean des), écuyer. (Voir au mot **LANDE**).

HARCOURT (Jean VIII, comte d'), et de Mortain, seigneur d'Auvers, Quatremares et Boutot ³.

HAREL (Colin), écuyer. (Voir au mot **MAUNY**).

HARENG (Jean), écuyer, fait montre, à Rouen, le 24 septembre 1415, de quinze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon ⁴: (sceau : une bande chargée de trois coquilles) :

Colin Gastinel — Guion Le Grand — Robin de Vieupont —
Jean Le Sage — Guillaume de Montpognant — Pierre de

¹ Hist. de la maison de Grouches, par M. Clabaut; 1778. in-4^o.

² Clairambault, t. LVI.

³ Cité seulement par le P. Anselme.

⁴ Clairambault, t. LVIII.

Caudecoste — Thomas de Brécy — Grégoire Langlois — le Borgne de Cuisse — Richard de La Haye — Jean de Beaurepaire — Robin du Chardonnay — Jean du Boulonnay — Jean Le Queu — Guillaume Le Beauvaisien.

HATON (Gadifer), chevalier, donne quittance pour lui, deux chevaliers et dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme ; Rouen, le 3 octobre 1415. (Sceau : écartelé au 1 et 4 deux léopards, au 2 et 3 une fasce ; cimier : une tête de loup dans un vol) ¹.

HAVILLE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **SILLANS**).

HAVILLE (Guillaume et Philippot de), écuyers. (Voir au mot **PAYNEL**).

HÉBERT (Colin), écuyer. (Voir au mot **LE MESLE**).

HÉRAULT (Fouquet), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

HERBOUILLET (Martin), écuyer, donne quittance pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant dans le pays de Caux ou ailleurs, contre les Anglais, sous le comte de Vendôme ; Rouen, le 3 octobre 1415 ². (Sceau : écu à une comète à 16 rais accompagnée de 3 étoiles).

HÉRISSE (Thibaut), chevalier, donne quittance à Rouen, le 25 septembre 1415, pour lui et neuf écuyers de sa compagnie, servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon ³ ; (sceau : écu à un hérisson ; supports : deux femmes ; cimier : une tête de dragon) :

Jean Tollend l'ainé — Jean Tollend le jeune — Guillaume de Soy — Guillaume Fortin — Guillaume de Cucé — Jean de Clinchamp — Gillet Le Gros — Jean de Maubuisson — Andrieu Chante.

¹ Clairambault, t. LVIII.

² Ibidem, t. LIX.

³ Ibidem.

HEUDEBERT (Guillaume de), écuyer, fait montre à Rouen, le 3 octobre 1445, de treize écuyers de sa compagnie :

Jean de Raveton — Guillaume de Sainte-Marie — Jean de Monnay — Le Galois de La Fontaine — Andrieu de Trémous — Jean Michiel — Jean Tailleys — Robert de Bonnay — Guillaume de Cobart — Jean du Castel — Henri Tranchant — Guillaume de Marcigny — Michelet de la Mousse ¹.

HOMME (Pierre du), écuyer. (Voir au mot ARGOUGES).

HOMMET (Jean du), chevalier, fait montre à Rouen, le 2 octobre 1445, de treize écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon : (sceau : écu fascé de 6 pièces fleuroné de l'un en l'autre).

Bertrand du Hommet — Jean de Briquegine — Pierre Moricet — Colin Le Boucher — Jean de La Pollune — Etienne Auber — Jean Trehan — Louis Badin — Thomas du Bois — Thomas de Mondreville — Colin Gastelley — Simon de Gillis — Jean Pyot.

HOMMET (Bertrand du), écuyer. (Voir la montre qui précède).

HONCOURT (Gilles de), écuyer. (Voir au mot BAILLEUL).

HOUËL (Robert et Geoffroy), écuyers. (Voir au mot BRUILLY).

HUART (Guillaume), écuyer. (Voir au mot BRUILLY).

HUMIÈRES (Philippe de), chevalier, frère aîné de Mathieu et Jean de Humières, tués ².

HUSSON (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot PAYNEL).

IVRY (Charles, baron d'), chevalier, seigneur d'Oisery, conseiller et chambellan du roi, grand-maitre des eaux et forêts de France ³.

¹ Clairambault, t. LIX.

² P. Anselme seulement, t. VIII, p. 275.

³ P. Anselme, t. VIII, p. 880.

JALIN (Colin), écuyer. (Voir au mot **MARQUAIS**).

JARDIN (Quentin du), écuyer. (Voir au mot **MARQUAIS**).

JEAN (Jeannin), écuyer. (Voir au mot **SILLANS**).

JUPILLES (Raoulet de), écuyer. (Voir au mot **LAMBERT**).

LA BAZOUGE (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **PAYNEL**).

L'ABBÉ (Charlot), écuyer, fait montre à Rouen, le 8 octobre 1415, de seize écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais, sous le duc d'Alençon. (Sceau : écartelé à 4 aiglettes au vol abaissé, supports : deux lions ; cimier : une tête de levrier) ¹.

Jean Nourepel — Roger Suhart — Jean Cavelande — Robin Le Bourguignon — Simon Leduc — Guillaume Lenfant — Thomas Le Lièvre — Jean de Caumont — Colin du Vivier — Jean Crespin — Guillaume Le Breton — Jean Castel — Jean de Baussy — Colin de La Hazardière — Taupin de Bauderes — Hutin de Caréziis.

LA BELLIERE (Fouquet de), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

LA BUISSONNE (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

LA CHAUSSÉE D'EU (Guillaume de), écuyer, seigneur dudit lieu et de Grébaumaisnil ².

LACIFZ (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BEAUXAY**).

LA FERTÉ-HUBERT EN SOLOGNE (le seigneur de). — C'est Jean de Beauvilliers, chevalier, dit Bourles, seigneur de La Ferté.

LA FLÈCHE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**.)

LA FONTAINE (Galois de), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

LA GASTINE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

¹ Clairambault, t. III.

² Dossier du Cab. des titres. Général. mss.

LA HAGUE (Thomas de), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

LA HAYE (Richard de), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

LA HAYE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BRUILLY**).

LA HAZARDIÈRE (Colin de), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

LAIRE (Jourdain de), écuyer. (Voir au mot **VILLEREAU**).

LA LANDE (Pierre de), écuyer. (Voir dans la compagnie de Jean de Tilly, seigneur de Chambois, revue à Rouen, le 22 septembre 1415 ¹).

LALLEMAND (Henri), chevalier, dans la compagnie de Jean de Tilly, seigneur de Chambois, revue à Rouen, le 22 septembre 1415 ².

LA LOUVIÈTE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **CARBONNEL**).

LA LUZERNE (Thomas de), écuyer, fait montre de seize écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais, sous le duc d'Alençon, à Rouen, le 8 octobre 1415. (Sceau : écu à une croix ancrée) ³ :

Louis du Bois — Robert Muldrac — Robert de Trie — Olivier de Cangrin — Philippot du Castel — Guillaume de Canteleu — Olivier de Pierrepont — Jean de Saint-Gilles — Jean Quesnebarin — Guillaume de La Luzerne — Thomas de Thère — Colin Suhart — Roger de Bouilly — Jean Parfouru — Raoul de There — Jean de Préfique.

LA LUZERNE (Guillaume de), écuyer. (Voir ci-dessus).

LAMBERT (Jean), écuyer, fait montre à Rouen, le 24 septembre 1415, de dix écuyers de sa compagnie ⁴ :

Colas Le Clerc — Macé Fauquereau — Jean Le Roger — Jean

¹ Clairambault, t. CVI.

² Ibidem.

³ Ibidem, t. LXVII.

⁴ Ibidem, t. LXIII.

de Cordouan — Raoulet de Jupilles — Robert Le Roy — Jean Menau — Jean Fresneau — Jean Le Conte — Mathelin de Sasse.

LAMIRAUT (Jean), écuyer. (Voir au mot **PAYNEL**).

LA MOUSSE (Michelet de), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

LANDE (Colart de), écuyer, fait montre le 25 septembre 1415 de onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon. (Sceau : écu à 10 billettes, 4, 3, 2 et 1, et une cotice brochante).

Jean de Brosinay — Guillaume Drouyn — Jean des Haies — Guillaume Le Gaigneur — Thénot Galois — Jean Collet — Huet et Robert Vinet — Guillaume de Barville — Girart de Bailleul — Jean Gasteligneul.

LANGLOIS (Grégoire), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

LA POLLUNE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

LA PORTE (le bâtard Bude de), écuyer. (Voir au mot **FREZEAU**).

LARCHAMP (Marbelin de), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

LAREDA (Jean de), écuyer, donne quittance pour lui et seize écuyers de sa compagnie servant en Normandie contre les Anglais sous le duc d'Alençon ; Rouen, 12 octobre 1415¹. (Sceau : un lion brisé d'une cotice en bande).

LA RIVIÈRE (Charles de), comte de Dammartin, conseiller et chambellan du roi, grand-maitre des eaux et forêts de France².

LA RIVIÈRE (Bertrand de), écuyer. (Voir au mot **CARBONNEL**).

LA ROCHE (Robert de), écuyer. (Voir au mot **FREZEAU**).

LA SALLE (Thomas de), écuyer, donne quittance pour lui et treize

¹ Clairambault, t. LXIV.

² Cité par Monstrelet.

écuyers de sa compagnie et deux archers à cheval servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon ; Rouen, 25 septembre 1415¹. (Sceau : écu à une croix vide cantonnée de quatre étoiles ; cimier : un château avec deux tourelles).

LA SORAYE (Pierre de), écuyer, donne quittance pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme ; Rouen, 23 septembre 1415². (Sceau : écu d'hermines à deux haches d'armes adossées et un lambel en chef ; cimier : une tête de cygne les ailes éployées).

LA TOUCHE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **MONTBOUCHER**).

LAUBECUER (Jean de), écuyer. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

LA VARENNE (Arnaut de), écuyer, donne quittance pour lui et douze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais dans le pays de Caux ou partout ailleurs sous le duc de Berry ; Rouen, 29 septembre 1415³. (Sceau : écu à 6 merlettes, 3, 2 et 1, et une cotice brochante ; cimier : une tête d'aigle).

LAVIDEGAT (Jean), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

LE BEAUVOISIEN (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

LE BEAUVOISIEN (Jean), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

LE BOUCHER (Colin), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

LE BOURGUIGNON (Robin), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

LE BOUVIER (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

LE BRETON (Fouquet), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

LE BRETON (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

LE CLERC (Colas), écuyer. (Voir au mot **LAMBERT**).

¹ Clairambault, t. C.

² Ibidem, t. CIV.

³ Ibidem, t. CIX.

LE CLOSIER (Jean), arbalétrier à cheval. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

LE COMTE (Jean), écuyer. (Voir au mot **LAMBERT**).

LE COMTE (Robin), écuyer. (Voir au mot **VILLEREAU**).

LE CONTE (Guillaume), écuyer, dans la compagnie de Jean de Tilly, seigneur de Chambois, chevalier, vue à Rouen le 22 septembre 1415¹.

LE CORDIER (Bertrand), écuyer. (Voir au mot **D'ARGOUGES**).

LE DUC (Simon), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

LE FORESTIER (Richard), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

LE GAIGNEUR (Guillaume), écuyer. (Voir au mot **LANDE**).

LE GOUZ (Jean), écuyer. (Voir au mot **LE MESLE**).

LE GRANT (Guion), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

LE GROS (Gillet), écuyer. (Voir au mot **HÉRISSON**).

LE LIÈVRE (Thomas), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

LE MAIRE (Jean), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

LE MANGNIER (Jean), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

LE MEINGRE (Geoffroy), dit Boucicaud, chevalier, seigneur du Breuildoré, Estableau, Luc, Roquebrune, capitaine des ville et château d'Alezan, gouverneur du Dauphiné².

LE MESLE (Jean), écuyer, fait montre, à Rouen, le 25 septembre 1415, de onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais :

Fouquet de Lézeaux — Colin Le Nouvel — Raoul d'Aunoy — Pierre Fere — Jean de Sevedavi — Bardin Grimault — Guillaume Cheval — Jean Le Gouz — Colin Hébert — Thomas Marquier — Jean Gouion³.

¹ Clairambault, t. CVI.

² P. Anselme, t. VI, p. 754-55.

³ Preuves de l'Hist. de Bretagne, de D. Morice, t. II, p. 911.

- LE MONNOYER (Henri), écuyer. (Voir au mot SILLANS).
- LENFANT (Guillaume), écuyer. (Voir au mot L'ABBÉ).
- LE NOUVEL (Colin), écuyer. (Voir au mot LE MESLE).
- LE PRÉVOST (Richard), écuyer. (Voir au mot BRUILLY).
- LE PULIER (Fraslin), écuyer. (Voir au mot SILLANS).
- LE QUEU (Jean), écuyer. (Voir au mot HARENC).
- LE REBOURS (Jean), écuyer. (Voir au mot CHAMPAGNE).
- LE ROY (Pierre), écuyer. (Voir au mot MALET DE GRAVILLE).
- LE ROY (Robert), écuyer. (Voir au mot LAMBERT).
- LE ROYER (Jean), écuyer. (Voir au mot LAMBERT).
- LE SAGE (Jean), écuyer. (Voir au mot HARENC).
- LE SAUVAGE (Robin), écuyer de la compagnie de Jean de Tilly, seigneur de Chambois, vue à Rouen, le 22 septembre 1415 ¹.
- LESCAUNE (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot MARQUAIS).
- LE SEC (Isembart), écuyer. (Voir au mot BEAUXAY).
- LE SEIGNEUR (Guillaume), écuyer. (Voir au mot BAILLEUL).
- LE SENERGUE (Aurias), écuyer, donne quittance de gages, à Rouen, le 29 septembre 1415, pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc de Berry. (Sceau : écu à une cigogne et un lambel en chef ²).
- LESPINER (Gilles de), écuyer. (Voir au mot FRÉZEAU).
- LESTALAIS (Jean), écuyer. (Voir au mot ARGOUGES).
- LESTENDART (Pierre), écuyer, donne quittance pour lui et onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte

¹ Titres scell. de Clairambault, t. CVI.

² Ibidem, t. CIII.

de Vendôme, le 14 septembre 1415¹. (Sceau : écu à un lion, la queue fourchue et passée en double sautoir).

LE TURC (Macé), écuyer. (Voir au mot **MONTBOURCHER**).

LE VICOMTE (Dedizot), écuyer. (Voir au mot **MARQUAIS**).

LEZEAUX (Fouquet de), écuyer. (Voir au mot **LE MESLE**).

LIGNIÈRES (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

LONFORT (Thomas), écuyer, donne quittance pour lui et dix-sept écuyers de sa compagnie, servant contre les Anglais partout où il plaira au roi, sous le duc de Berry ; Rouen, le 30 septembre 1415². (Sceau : écu à 3 aigles au vol abaissé, 2 et 1).

LOUVEL (Huet), écuyer. (Voir au mot **MAUNY**).

MACFOU (Jean de), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

MAILLY (Ferry de), chevalier, seigneur de Talmas, Buire-au-Bois, Saint-Ouen, et Conty³.

MALET DE GRAVILLE (Guy), chevalier, fait montre à Rouen, le 22 septembre 1415, en qualité de banneret, de deux chevaliers bannerets, deux bacheliers et huit écuyers :

(Bannerets) : Louis de Bourbon — Jean de Ferrières —
(bacheliers) : Jacques de Montenay — Charles de Ferrières —
Georges de Gravelle — Jean de Garencières, seigneur de Croisy —
(écuyers) : Guillaume de Bailleul — Pierre Dachie — Thomas Prieux —
Guillaume de Bracquemont — Pierre Le Roy — Jean Derville — Jean de La Gastine — Huet Davoise.

MALET (Charles), chevalier, donne quittance pour lui et sept écuyers servant contre les Anglais, partout où il plaira au roi, sous le

¹ Titres scell. de Clairambault, t. LXV.

² Ibidem, t. LXVI.

³ Chron. de Monstrelet et de Saint-Rémy. — P. Anselme, t. VIII, p. 654.

comte de Vendôme ; Rouen, le 23 septembre 1415. (Sceau : écu de vair à l'écu de Malet en cœur ; supports : deux harpies ; cimier : un lion assis entre deux fanons de baleine) ¹.

MALLESSEY (Guyonnet de), écuyer, donne quittance pour dix-neuf écuyers et douze archers à cheval de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon, le 22 octobre 1415 ².

MANIGUE (Jean de), écuyer. (Voir au mot ARGOUGES).

MARAI (Jean du), écuyer. (Voir au mot FREZEAU).

MARCHAI (Richard du), écuyer. (Voir au mot BAILLEUL).

MARCOGNET (Jean de), écuyer. (Voir au mot MARQUAIS).

MARCONVILLE (Robert de), écuyer, fait montre de dix écuyers et de sept archers à cheval « pour servir le roy en ceste présente armée a lencontre des Angloys » sous le duc d'Alençon, le 24 septembre 1415, à Rouen ³ : (sceau : écu à 3 chevrons de vair).

Guillaume de La Buissonne — Andrieu de Chantepie — Laurent de Mellicourt — Jean de Beheury — Jean de Boisbrouart — Godefroy Tisse — Pierre Aubert — Michelet de Tancarville — Jean de Laubecuer — Pierre du Tortis — Jean du Four — Geoffroy de Bouville — Pierre Gery — Jean Gorry — Colin Badoilleau — Jean Le Closier — Jean Dorgeres.

MAREIGNY (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot HEUDEBERT).

MARQUAIS (Guillaume du), écuyer, donne quittance pour lui et onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon ; Rouen, le 13 octobre 1415 ⁴. (Sceau : écu chevronné de 6 pièces) :

¹, Titres scell. de Clairambault, t. LXIX.

² Ibidem, t. LXIX.

³ Ibidem, t. LXX.

⁴ Ibidem, t. LXXIII.

Yvonnet de Garencières — Jean de Marcognet — Guillaume de Lescaune — Jean de Tourville — Colin Jabin — Guillaume de Vault — Quentin du Jardin — Perrin Pillet — Jean Trechel — Denizot Le Vicomte — Guillaume de Tenny.

MARQUER (Thomas), écuyer. (Voir au mot **LE MESLE**).

MARTIGNY (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

MAUBIEZ (Bertrand de), écuyer. (Voir au mot **FREZEAU**).

MAUBUISSON (Jean de), écuyer. (Voir au mot **HÉRISSEON**).

MAUNY (Olivier de), chevalier, fait montre à Rouen, le 24 septembre 1415, d'un chevalier bachelier, et de douze écuyers de sa compagnie :

Olivier de Mauny, seigneur de Thiéville, chevalier bachelier — Guillaume de Percy — Robin de Percy — Olivier de Creully — Gilbert de Creully — Jean de Cambron — Enguerran de Caumont — Colin de Pierrepont — Colin Harel — Huet Louvel — Jean Boutin — Jean du Buret — Thomas de Gauville ¹.

MELLE (Jean du), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

MELLICOURT (Laurent de), écuyer. (Voir au mot **MARCONVILLE**).

MENAU (Jean), écuyer. (Voir au mot **LAMBERT**).

MENOU (Jean de), chevalier bachelier, donne quittance pour lui, un chevalier et onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais partout où il plaira au roi sous le comte de Vendôme, le 14 septembre 1415 ². (Sceau : écu à une bande ; cimier : une tête d'homme, de profil).

MERLE DE COUVRIGNY (Jean du), écuyer de la compagnie de Jean de Tilly, seigneur de Chambois, vue à Rouen, le 22 septembre 1415 ³.

¹ Preuves de l'Hist. de Bretagne, de D. Morice, t. II, p. 911.

² Clairambault, t. LXXIII.

³ Ibidem, t. CVI.

MESNILADELÉE (Guillaume du), écuyer. (Voir au mot **ARGOUGES**).

MICHEL (Jean), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

MIRY (Jean de), écuyer, donne quittance pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme ; Rouen, le 5 octobre 1415 ¹. (Sceau : écu de vair ; supports : deux oiseaux).

MONDREVILLE (Thomas de), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

MONNAY (Jean de), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

MONS (Colin de), écuyer. (Voir au mot **PAYNEL**).

MONTAUBAN (Jean de), premier échanson du duc de Guyenne ².

MONTBOUCHER (Raoul de), écuyer, fait montre à Rouen, le 24 septembre 1415, de dix écuyers de sa compagnie :

Jean Quatrebarbes — Pierre du Cillon — Jean de La Touche
— Philippon Bérart — Macé Le Turc — Jean du Bois — Thibaut
de Chassé — Macé Quatrebarbes — Thomas du Bois-Roue ³.

MONTENAY (Jacques de), chevalier. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

MONTFAUCON (Georges de), écuyer, donne quittance pour treize écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc de Berry ; le 29 septembre 1415 ⁴. (Sceau : écu à un faucon).

MONTPOIGNANT (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

MORICET (Pierre), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

MORTIER (Guichart), écuyer, donne quittance pour lui et treize écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc de Berry ; Rouen, le 27 septembre 1415 ⁵. (Sceau : écu à une fasce

¹ Clairambault, t. LXXI.

² P. Anselme, t. IV, p. 79.

³ Preuves de l'Hist. de Bretagne de D. Morice, t. II, p. 910.

⁴ Clairambault, t. LXXVI.

⁵ Ibidem, t. LXXIX.

accompagnée de 7 lozanges, 3 en chef, et 3 et 1 en pointe ; supports ; deux femmes en costume du temps ; cimier : un chien assis).

MOUSTIERS (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

MULDRAC (Robert), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

NÉDONCHEL (Robert de), chevalier ¹.

NICHERS (Huet du), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

NORE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

NORE (Robert de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

NOUREPEL (Jean), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

ORGESSIN (Louis d'), chevalier bachelier, donne quittance pour lui et six écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais partout où il plaira au roi, sous le comte de Vendôme, le 10 septembre 1415 ². (Sceau : écu échiqueté).

OUVILLE (Simon d'), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

PAPPIN (Binet), écuyer, seigneur de Coquerel. Il sauva la vie, dans la bataille, à Raoul d'Ailly, sire de Raineval, fils du vidame d'Amiens qui, en récompense de ce signalé service, lui donna une maison à Abbeville, par acte du 6 juillet 1417 où sont relatés les motifs de cette donation ³.

PARFOURU (Jean de), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

PAYNEL (Bertrand), chevalier, fait montre de dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon ; Rouen, le 13 octobre 1415 :

Henri de Guihebert — Guillaume de Sillaies — Guillaume de

¹ Preuves de cour de cette famille : au Cab. des titres.

² Clairambault, t. LXXXII.

³ Bibl. de l'auteur. — Orig. en parchemin.

Husson — Colin de Mons — Philippot de Soulle — Philippot de Comon — Guillaume de La Bazouge — Geoffroy Germain — Jean Lamiraut — Guillaume de Haville — Philippot de Haville ¹.

PENELOZE (Pierre de), donne quittance pour lui et douze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc de Bourbon ; Rouen, 17 octobre 1415 ². (Sceau : écu à 3 plumes, 2 et 1).

PERCY (Guillaume et Robin de), écuyers. (Voir au mot **MAUNY**).

PERCY (Gassot de), écuyer. (Voir au mot **SILLANS**).

PERNES (Jean de), écuyer, donne quittance pour lui et quatre écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais partout où il plaira au roi, sous le comte de Vendôme ; 14 septembre 1415 ³. (Sceau : écu à une bande accompagnée de 7 merlettes, 4 en chef et 3 en pointe ; cimier : une tête de chien).

PIERREPONT (Colin de), écuyer. (Voir au mot **MAUNY**).

PIERREPONT (Olivier de), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

PIILLET (Perrin), écuyer. (Voir au mot **MARQUAIS**).

PINS (Jean des), écuyer, donne quittance pour neuf écuyers de sa compagnie servant sous le comte de Vendôme ; Rouen, 23 septembre 1415 ⁴. (Sceau : écu à un chevron accompagné de 3 pommes de pin).

PLACES (Michel des), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

PLAMASSE (Riffart de) ⁵.

PLESSEYS (Jean du), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

¹ Clairambault, t. LXXXIII.

² Ibidem, t. LXXXIV.

³ Ibidem, t. LXXXV.

⁴ Ibidem, t. LXXXVI.

⁵ Cité par Monstrelet et Saint-Rémy.

PONT (Louis du), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

PRÉFIQUE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

PRIEUX (Thomas), écuyer. (Voir au mot **MALET DE GRAVILLE**).

PUIS (Pierre du), écuyer, donne quittance pour lui, vingt écuyers et six archers à cheval de sa compagnie servant contre les Anglais, sous le duc d'Alençon ; Rouen, 12 octobre 1415¹. (Sceau : écu à un croissant accompagné de 2 étoiles en chef).

PUISAYE (Guiot de), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

PYOT (Jean), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).

QUATREBARBES (Jean), écuyer. (Voir au mot **MONTBOURCHER**).

QUESNEBARIN (Jean), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

QUIÉRET (Jean), dit Riffart, écuyer, donne quittance pour lui et onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais, « ou il plaira au Roy nous envoyer, » sous le connétable d'Albret, le 19 octobre 1415². (Sceau : écu à 3 fleurs de lys au pied nourri ; cimier : une tête de griffon dans un vol ; supports : deux griffons).

Voir à ce nom aux listes des tués et des prisonniers.

RAVETON (Jean de), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

RICHARD (Philippot), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

RONNAY (Robert de), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

ROUAULT (Louis et Colin), écuyers. (Voir au mot **CARBONNEL**).

ROUGIER (Jean), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

ROULAY (Raoul du), écuyer. (Voir au mot **COURTEILLES**).

ROUSSELLES (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

SAINTE-GERMAIN (Sanson de), écuyer, donne quittance pour lui et

¹ Clairambault, t. XC.

² Ibidem, t. XCII.

onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon : Rouen, 13 octobre 1415 ¹. (Sceau : écu à un chevron accompagné de 3 besants ; supports : deux lions ; cimier : une cigogne les ailes éployées). .

SAINT-GILLES (Jean de), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

SAINT-JEAN (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BEAUXAY**).

SAINT-LÉGER (Guyot de), écuyer, donne quittance pour lui et treize écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon ; Rouen, 13 octobre 1415 ². (Sceau : écartelé au 1 et 4 plein, au 2 et 3 d'hermines).

SAINT-LÉGER (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **BAILLEUL**).

SAINT-NECTAIRE (Armand de), chevalier ³.

SAINT-RÉMY (Baudonnet de), écuyer, donne quittance pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme ; Rouen, 3 octobre 1415 ⁴. (Sceau : écu à un trescheur et une bande brochante ; cimier : un perroquet).

SAINTE-MARIE (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

SABRA (Guillaume de), écuyer, donne quittance pour lui et dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais partout où il plaira au roi, sous le duc de Berry ; 29 septembre 1415 ⁵. (Sceau : écu à 3 montagnes, de 3 copeaux chacune).

SAFFRETOT (Jean de), écuyer. (Voir au mot **BOLENAIN**).

SASAC (Randon de), écuyer, donne quittance pour lui et onze

¹ Clairambault, t. LIII.

² Ibidem, t. LXV.

³ P. Anselme, t. IV, p. 887. — Moreri. — La Chesnaye-des-Bois. — Généal. de Sennecterre, par F. Fayon.

⁴ Clairambault, t. XCIV.

⁵ Ibidem, t. C.

écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc de Berry ; 29 septembre 1415 ¹. (Sceau : écu à un lion et un lambel de 3 pièces en chef).

SASSE (Mathelin de), écuyer. (Voir au mot LAMBERT).

SEVEDAVY (Jean de), écuyer. (Voir au mot LE MESLE).

SEVILLE (Jean de), capitaine d'arbalétriers, donne quittance pour lui et vingt et un arbalétriers à cheval de sa compagnie, servant contre les Anglais partout où il plaira au roi, sous le connétable ; Rouen, 25 septembre 1415 ². (Sceau : écu à un léopard couronné).

SIGUE (Pierre de), écuyer. (Voir au mot FREZEAU).

SILLAIES (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot PAYNEL).

SILLANS (Jean de), écuyer, fait montre à Rouen, le 13 octobre 1415, de dix écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais, sous le duc d'Alençon ³ : (sceau ; écu écartelé au 1 et 4 un sautoir engrélé, au 2 et 3 deux fasces et un lambel en chef ; supports : deux lions ; cimier : une tête d'aigle dans un vol banneret) :

Henri Le Monnoyer — Henri Grosparmy — Gassot de Percy
— Jean Gaffez — Robin Le Divotre — Fralin Le Pulier —
Jean Taurin — Jean des Granges — Jeannin Jean — Jean de
Haville.

SONNERE (Jean de), écuyer. (Voir au mot VILLEREAU).

SOULERC (Louis de), écuyer, donne quittance à Rouen, le 6 octobre 1415, pour lui et onze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme ⁴. (Sceau : écu à 7 besants, 3, 3 et 1, et un chef).

¹ Clairambault, t. C.

² Ibidem, t. CIII.

³ Ibidem, t. CIII.

⁴ Ibidem, t. CIV.

- SOULLE** (Philippot de), écuyer. (Voir au mot **PAYNEL**).
- SOY** (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **HÉRISSON**).
- SUHART** (Roger), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).
- SUHART** (Colin), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).
- TAILLEYS** (Jean), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).
- TANCARVILLE** (Michelet de), écuyer. (Voir au mot **MARCONVILLE**).
- TAURIN** (Jean), écuyer. (Voir au mot **SILLANS**).
- TENNY** (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **MARQUAIS**).
- THERE** (Thomas et Raoul de), écuyers: (Voir au mot **LA LUZERNE**).
- TILLY** (Jean de), dit le Jeune, chevalier dans la compagnie de Jean de Tilly, seigneur de Chambois, revue à Rouen, le 22 septembre 1415¹.
- TINÈRES** (Pierre de), écuyer, donne quittance pour lui et quinze écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc de Berry; Rouen, 30 septembre 1415². (Sceau: écu à une croix ancrée).
- TISSE** (Godefroy), écuyer. (Voir au mot **MARCONVILLE**).
- TOLLEND** (Jean, dit l'Ainé, et Jean, dit le Jeune), écuyers. (Voir au mot **HÉRISSON**).
- TORTIS** (Pierre du), écuyer. (Voir au mot **MARCONVILLE**).
- TOURVILLE** (Jean de), écuyer. (Voir au mot **MARQUAIS**).
- TRECHEL** (Jean), écuyer. (Voir au mot **MARQUAIS**).
- TREHAN** (Jean), écuyer. (Voir au mot **HOMMET**).
- TREMOUS** (Andrieu de), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).
- TRENCHANT** (Henri), écuyer. (Voir au mot **HEUDEBERT**).

¹ Clairambault, t. CVI.

² Ibidem.

TRIE (Robert de), écuyer. (Voir au mot **LA LUZERNE**).

TROU (Louis de), écuyer, donne quittance pour lui et neuf écuyers servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme ; Rouen, 23 septembre 1415 ¹. (Sceau : écu à une croix ancrée et un lambel en chef ; supports et cimier : 3 aigles).

VALENTIN (Jean), chevalier, blessé en voulant porter secours au duc d'Orléans ².

VAULX (Guillaume de), écuyer. (Voir au mot **MARQUAIS**).

VENDÔME (Pierre de), chevalier banneret, seigneur de Charroux, donne quittance pour lui, un chevalier banneret et six écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le comte de Vendôme, le 14 septembre 1415 ³. (Sceau : écu à un lion chargé d'un petit écusson sur l'épaule).

VERDUN (Colin de), écuyer. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

VIERVILLE (Philippe de), chevalier, donne quittance pour lui et huit écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon ; Rouen, 13 octobre 1415 ⁴. (Sceau : écu à 3 fascés et une cotice brochante).

VIEUPONT (Robin de), écuyer. (Voir au mot **HARENC**).

VILETTE (Renaud de), écuyer, donne quittance pour lui et neuf écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais dans la compagnie de Jean de Beaumont et sous les ordres du duc de Berry ; Rouen, 25 septembre 1415 ⁵.

VILLENEUVE (Jean de), écuyer. (Voir au mot **VILLEREAU**).

¹ Clairambault, t. CVIII.

² La Chesnaye-des-Bois.

³ Clairambault, t. CXI.

⁴ Ibidem, t. CXII.

⁵ Ibidem, t. CXIII.

VILLEREAU (Pierre de), écuyer, fait montre à Rouen, le 25 septembre 1415, de huit écuyers de sa compagnie servant contre les Anglais sous le duc d'Alençon : (sceau : écu semé de fleurs de lys à un lion brochant ¹).

Jean de Villeneuve — Jourdain de Laire — Guillaume de Grandval — Robin Le Comte — Jean Aubrec — Robert de Fosses — Jean de Sonnere — Jean de Chauvigny.

VINET (Huet et Robert), écuyers. (Voir au mot **LANDE**).

VITRY (Guillaume et Fouquet de), écuyers. (Voir au mot **CHAMPAGNE**).

VIVIER (Colin du), écuyer. (Voir au mot **L'ABBÉ**).

WAVRIN (Jean de), bâtard de Wavrin, écuyer, seigneur du Forestel. C'est le chroniqueur : sa présence à Azincourt est prouvée par sa chronique dans laquelle il se dit témoin oculaire des faits qu'il raconte.

¹ Clairambault, t. CXIII.



LISTE

DES DUCS, COMTES, BARONS, CHEVALIERS ET ÉCUYERS ANGLAIS

QUI ASSISTÈRENT

SOUS LES ORDRES ET A LA SUITE DU ROI HENRI V

A LA BATAILLE D'AZINCOURT.

Ce document, emprunté au manuscrit 782 de la Bibliothèque harléienne, British Museum, a été publié par Nicholas Harris-Nicholas, esq., dans son livre intitulé : *The history of the battle of Agincourt and of the expedition of Henri the Fifth in to France* ; Londres, 1827.

Compagnie du duc de GLOCESTER, composée de 142 hommes d'armes ou lances, dont les noms suivent, et de 406 archers ou arbalétriers.

Le duc.	Richard Baumont.
Messire Henri Husee ¹ .	Geffrey Lowther.
Messire Robert Roos.	Thomas Burgh.
Messire William Trussell.	Conand Aske.
William Harrington.	John Smythes.

¹ Afin de ne rien enlever à ce précieux document de l'importance qu'il possède, on a jugé à propos de conserver scrupuleusement l'orthographe des prénoms et des noms de familles, quelque vicieuse qu'elle fut.

William Hyde.
William Cressener.
Nicholas Torley.
Robert Dacre.
Richard Skelton.
James P'drich.
Rauf Branspath.
James Fenes.
James Crofte.
John Oke.
John Reynes.
Walter Stryckland.
John Aston.
Peter Mordon.
John Clynton.
Robert Salkeld.
William Rokhill.
Thomas Malgrane.
John Ward.
George Lampet.
John Enyas.
Richard Colfox.
Waulter Shyryngton.
Guy Wytyngton.
Thomas Glouc.
Adam Adrya.
Nicholas Gryffen.
John Bredfeld.
Nichasin Scot.
Roger Clyderow.
Richard Bytterley.
Richard Wytun.
Richard Hakett.
Nicholas Fitz-Hugh.
William Bright.
John Werkerton.

Charles Middelton.
William Bary.
Richard Asshewell.
Roger Smythewyke.
Thomas Wayte.
William Standon.
Gyles Burton.
William Curteys.
Richard Colerne.
John de La Lande.
Andrew de Rolf.
John Holme.
John Bekwyth.
Nicholas Coule.
Richard Estnay.
Thomas Hokley.
John Coveley.
Thomas Coveley.
Nicholas Gayte.
Laurence Bucke.
Thomas Wynge.
William Lovell.
Thomas Wellys.
John Pympe.
William Stalvorthe.
John Counseill.
Henry Veell.
Richard Moynen.
William Clopton.
Thomas Weston.
Thomas Wytteney.
John Banester.
Edward Stradlyng.
Richard Kickley.
Robert Crophull.
Robert Sydman.

Owaine Hornby.
Edward Hawkan.
Robert Hillary.
John Wissington.
Thomas Roos.
Mayew Matlow.
Richard Whithed.
John Kyrkham.
William Bolleroh.
Thomas Twayte.
Henry Kelkenny.
Thomas Sewell.
William Paternoster.
Roger Ekyth.
Richard Layland.
Thomas Capper.
Richard Louthier.
William Haute.
Hugh Louthier.
William Terell.
John Stamford.
John Felde.
John Yonge.
John Kinge.
John Aleyn.
George Counsell.
John Cole.
William Holdelyne.
William Cressewell.

Thomas Sewalle.
Thomas Claypole.
William Hyde.
Hugh Smyth.
John Rygelyn.
William Darset.
Robert Philip.
John Rede.
John Cannidische.
Griffen Førdet.
Gerard Johnson.
John Salmon.
Bernard Singleton.
Edmond Dacre.
John de Erlesch.
Gawayn Salcok.
Thomas Boston.
Robert Benote.
Yon Hamond.
John Savgrond.
John de Ware.
Thomas Hakerle.
Thomas Halnton.
John Huet.
John Sutton.
Robert Milborn.
Thomas Nele.
William Ogan.
Richard Wyche.

Compagnie du comte de March, composée de 19 lances, dont les noms suivent, et de 102 archers.

Le comte.
Leonard Hastings.
William Cotesmore.

Richard Maydeston.
Thomas Cusak.
Morys Pountayne.

Lewys Corenwayle.
John Clifford.
Richard Fulshull.
Degare Hamell.
William Halsast.
Thomas Lowell.
Richard Baron.

Robert Moresby.
William Cornewayle.
John Daumselle.
John Someners.
Richard Kemton.
Stemham Cornysshé.
John Mydelton.

Compagnie du comte de HUNTINGTON, composée de 16 lances, dont les noms suivent, et de 35 archers.

Le comte.
Laurence Dulton.
Thomas Deell.
William Junnyng.
John Loyrn.
John Quyteley.
William Gyrdeley.
Hugh Corton.

Yon Elys.
Thomas Talbot.
William Kylleryen.
John Rotyng.
John Cosyn.
John Hard.
Nicholas Lovell.
William Wymundeswold.

Compagnie du comte MARSHALL, composée de 33 lances, dont les noms suivent, et de 80 archers.

Le comte.
Messire Thomas Rokesby,
Messire Thomas Lyndeley,
Messire John Hoton,
Messire John Geryne,
Messire John Hevenyngham,
Edmond Rodsam.
Robert Holme.
Nicholl Lodewyke.
Robert Bassett.
Robert Barde.
Piers Capell.
Nicholas Dawne.
Roger Jonderell.

} chevaliers.

Roger Radclyfe.
Miles de Beston.
Robert Leventhrop.
Thomas Wynter.
Robert Counstable.
John Haytefelde.
John Swynborne.
Richard Dulle.
Edward Wyner.
George Wyn.
Arthur Wyn.
Thomas Newson.
Thomas Rokeby.
John Perers.

John Lyndeley.	John Wardale.
Nicholas Lyndeley.	John Holgrane.
William Hagthrop.	John Wyton.

Compagnie du comte de **SUFFOLK**, le père, composée de 16 lances, dont les noms suivent, et de 71 archers.

Le comte.	John Broke.
Messire William Spayne.	John Catecombe.
Messire Thomas Charles.	Richard Brycere.
Olyver Groos.	William Edward.
William Argington.	John Wylby.
Nicholas Wiseman.	Roger Boton.
John Gennay.	Thomas Spicer.
William Wynfield.	John Castell.
John Kendall.	

Compagnie du comte de **CAMBRIDGE**, composée de 3 lances, dont les noms suivent, et de 6 archers.

Le comte.	Thomas Ward.
Robert Rokley.	William Ward.

Compagnie du comte d'**OXFORD**, composée de 29 lances, dont les noms suivent, et de 79 archers.

Le comte.	John Wolf.
Thomas Beston.	Ranlyn Wardale.
John Herny.	John Somerton.
John Taverner.	William Petybon.
Edmond Folstolf.	William Steryn.
Geffrey Denys.	John Remys.
Robert Wellyng.	Robert Wock.
William Preston.	John Bendyshe.
John Edmund.	Thomas Tyringham.
Richard Arderne.	Edmund Preston.
Thomas Balinburgh.	Georges Laughton.
Richard Worcester.	William Sencler.

John Balinburgh.	Edmund Taylor.
Roger Eston.	John Blackleys.
Thomas Stonynges.	

Compagnie du comte de **SUFFOLK**, le jeune, composée de 14 lances, dont les noms suivent, et de 46 archers.

Le comte.	John de Chambr.
Messire John Calf, chevalier.	William Bromley.
William Calf.	Pires Watforde.
John Colston.	John Edward.
John Stafford.	Walter Calf.
William Portter.	John Montagu.
John Doke.	William Cathorn.

Compagnie du sire de **HARINGTON**, composée de 26 lances, dont les noms suivent, et de 83 archers.

Ledit seigneur.	Richard Hudelston.
Messire Thomas Fitzpayn.	Richard Skelton.
Messire Aleyn fyt de Penyngton.	John Salkell.
John Botreux.	John Payntour.
John Palton.	John Penyngton.
Rauf Arundell.	William Preston.
Robert Corun.	Richard Preston.
John Chichester.	William Laurence.
Nicholas Rudney.	Gilbert Nowell.
John Lucombe.	Thomas Nevyle.
Henry Leddred.	Nichola's Lamplough.
Thomas Cole.	Thomas Broghton.
John Folbroke.	Richard Harington.

Compagnie de sire Gérard **UFFLETT**, composée de 9 lances, dont les noms suivent, et de 33 archers.

Ledit seigneur.	John Scoles.
Thomas Sampson.	Roger Dokwre.

Thomas Dawner.

Thomas Bolton.

Richard Lytell.

Robert Browne.

Thomas Magsou.

Mayhew Horneby.

Compagnie de Lord MATREVES, composée de 10 lances, dont les noms suivent, èt de 34 archers.

Ledit seigneur.

Messire Wauter Barkeley.

Henry Tylmayn.

John Frompton.

William Moore.

Robert Banent.

Thomas Poynt.

John Bavent.

Robert Pokeswelle.

John Winford.

Compagnie de Lord CAMOYS, composée de 24 lances, dont les noms suivent, et de 69 archers.

Ledit Lord.

Thomas Hoo.

Thomas Leget.

William Canvyle.

John Belstede.

John Symbsy.

John Bolde.

John Ayleward.

John More.

Robert Kynston.

Thomas Gylspyn.

Symond Codington.

Dany Boydon.

John Bredon.

John Colmere.

John Palmer.

John Trussell.

John Oderne.

William Merlot.

Lewys Mewys.

Thomas Trysbekett.

John Gode.

Nicholl Ramsell.

Thomas Fitzhenry (mort al bataile).

Compagnie de Lord Roos, composée de 9 lances, dont les noms suivent, et de 22 archers.

Ledit Lord.

Robert Harington.

Godefryd Leeke.

Henry Normanvyle.

Thomas Bolton.

Nicholas Clyf.

William Colston.

John Plumton.

Thomas Rotherham.

Compagnie de Lord FERRIS, composée de 5 lances, dont les noms suivent, et de 9 archers.

Ledit Lord.	Waut Yon.
William Handsacre.	John Broneshelf.
William Draycote.	John Walkker. •

Compagnie de Lord SCROPE, composée de 6 lances, dont les noms suivent, et de 14 archers.

Ledit Lord.	Robert Merkynefeild.
Robert Hopton.	William Entwessell.
Edmond Assheton.	William de Smeton.
Robert Rokeby.	

Compagnie de sir Rouland LENTHALL, composée de 8 lances, dont les noms suivent, et de 33 archers.

Messire Rouland Leyntale.	Henry Gerard.
Bartholowmew Sayer.	John Melyo.
Bradston.	Edmond Tyldesle.
John Bitterlee.	Rys ap Rother.
Richard Fythian.	

Compagnie de Lord TALBOT, composée de 20 lances, dont les noms suivent, et de 55 archers.

Ledit Lord.	Nicholas Gryffyth.
Edward Sprecheux.	Henry Samon.
William Arthur.	Gilbert Mulborne.
Nicholas Landelle.	John Mandevyle.
Robert Balle.	William Flecher.
Robert Sutton.	Thomas Wanghall.
John Dodde.	Thomas Spaldinge.
Roger Frodesham.	John Portingaler.
John Stanle.	Robert Erdeswike.
John Glene.	John Elys.
Richard Maule.	

Compagnie de Lord FITZ-HUGH, chambellan du roi, composée de 24 lances, dont les noms suivent, et de 92 archers.

Mons ^r . William Fitz-Hugh,	} ch̄rs.	Richard Hamby.
Mons ^r . Geffrey Fitz-Hugh,		John Barbour.
Mons ^r . William de Evers,		Thomas Aberswyke.
Mons ^r . Thomas de Routhe,		Richard Baleston.
William de Rednesse.		Roger Boleston.
John de Thorp.		John Scrastowe.
William de Bony.		Cok Trump.
John de Bland.		Robert Trumper.
William de Grandorge.		Roger Boleston.
Richard Haldenby.	John Kertyngton.	

Compagnie de sir Thomas ERPYNGHAM, grand-maitre de la maison du roi, composée de 16 lances, dont les noms suivent, et de 47 archers.

Ledit sir Thomas.	Léonard Strange.
Mons ^r . Hamond Strange.	John Aungers, mort à Caloys.
Mons ^r . Waut ^r . Goldyngham.	John Assheman.
John Sterlyng.	William Hart.
Denston Stratton.	Piers Thorley.
John Brayston.	Brysingham.
John Leneng.	Nicholas Gunvyle.
John Gegge.	

Compagnie de sir John GREY, composée de 35 lances, dont les noms suivent, et de 96 archers.

Ledit sir John.	Richard Habraham.
Thomas Salveyn.	Richard Acherton.
Edmond Heron.	Henry Writlington.
Robert Lyske.	Triston Leylond.
John Horton.	Adam Egworth.
Thomas Judde.	William Kelde.
Edward Heron.	Robert Sampson.
John de Eryngton.	John at Wode.

John Mareford.

Richard Peryson.

Thomas Fitz Henry.

Georges Gray.

William Eworthe.

John de Cramlyngton.

Rouland de Rode.

Thomas Ragge.

Robert Corbet.

John Yorke.

John Reskell.

John Wilson.

Rouland Armestränge.

William de Charleton.

John de Woller.

Davy Gray.

Thomas Gray de Banburgh.

John de Chester.

Lyell de Chester.

Compagnie de sir **Robert BATHORP**, controleur de la maison du roi, composée de 6 lances, dont les noms suivent, et de 18 archers.

Ledit sir Robert.

Thomas Bathorp.

Thomas Wisse.

Thomas Hardewyna.

John Wardale.

William Mason.

Compagnie de **William KYNWALMARCHE**, trésorier de l'épargne, composée de 2 lances.

Ledit William.

Robert Myrfyn.

Richard Andelaby.

Compagnie de **John CHENY**, écuyer du corps du roi, composée de 4 lances.

Ledit John.

John Cheny, junior.

Thomas Poons.

John Evingham.

Compagnie de **John STYWARD**, écuyer du corps du roi, composée de 4 lances.

Ledit John.

Edmund Hardys.

William Manston.

Thomas Baker.

Nicolas Perche, écuyer, avec sa compagnie.

Lewis Robesart, écuyer, avec sa compagnie.

Compagnie des sergents des requêtes de l'hôtel du roi.

John Fereby, greffier des requêtes de l'hôtel du roi.	John Butler.
Walter Burton, idem.	Rauf Pope.
Thomas Morton, idem.	Henry Bromley.
William Balne, contrôleur de la cuisine du roi.	William Courteney.
Robert Alderton, sous - contrôleur de la cuisine du roi.	Ebull Strannge.
	John Elmain.
	James Hoget.
	Thomas Bolde.

Compagnie de Thomas STRYKLAND, porte-étendard de la bannière de St.-George.

Edmund Banstede.

John Rider, écuyer, sergent de la chambre du roi, avec sa compagnie.

Compagnie de John BUGH, composée de 62 lances.

Ledit John.	William Bank.
Thomas Water.	Nicholas Holand.
John Bryggez.	Thomas Apulton.
Rys Robyn.	Gerard Huyn.
Robin Dyeby.	William Casteleyn.
Stephain Ferro.	Andrew Gray.
John Clement.	John Asto.
Robert Hunto.	Henry Londe.
Robert Helyon.	Nicholas Reresby.
Thomas Eston.	William Burgoyne.
Robert Lacok.	John Selby.
Richard Parker.	Richard Elton.
William Whitteman.	Bertram de France.
John Holton.	William Holt.
John Phelipe.	John Hardgrove.
Thomas Scarlet.	Laurence Everard.
Robert Quiseley.	Thomas Corbet.
Thomas Lychebarrow.	Thomas Stanton.

William Fitz Henry.
William Bradwardyn.
Nicholas Lary.

Gyles Thordon.
Thomas Mapurley.

Les valets de chambre du roi qui étaient à la bataille d'Azincourt.

Dany Cawardyn.
Oweyn Cawardyn.
William Mynour.
William Malbon.
Robert Soubache.
William Custance.

John Bromley.
Rohn Rys.
William Somercotes.
William Sadeler.
John Burnam.

Les officiers de la maison du roi.

Compagnie de sir William TALBOT, chevalier, composée de 4 lances, dont les noms suivent, et de 6 archers.

Ledit sir William.
Thomas Talbot.

William Sampson.
Thomas Drynok.

Compagnie de sir Walter HUNGERFORD, composée de 17 lances, dont les noms suivent, et de 55 archers.

Elis Delamare.
William Chesterton.
Nicholas Poyntz.
Henry Croke.
Waut Charleton.
John Rous.
Richard Lye.
John Floureyne.

William Arthur.
Nicholas Hampton.
John Tyrell.
John Trystram.
John Halle.
John Hall.
Thomas Roley.
Thomas Bernard.

Compagnie de sir Thomas WEST, composée de 14 lances, dont les noms suivent, et de 40 archers.

Mons^r. John Trebell, ch^lr.
Roger Clyfton.
Henry Wareyn.

John Radwell.
John Medmengham.
John Englychs.

William Morys.
William Cordray.
Robert Marnyhill.
John Abryford.

John Lucas.
William Marmyllé.
John Byngham.
John Wassyngton.

Compagnie de sir Henry HUSE, composée de 23 lances, dont les noms suivent, et de 25 archers.

Ledit sir Henry.
Richard Bytterley.
Richard Wytton.
William Bryght.
Richard Haket.
Nicholas Fitz Hugh.
John Werkyngton.
Charles Medulton.
William Barry.
Richard Asshehull.
Roger Smetheweke.
Thomas Wayte.

William Standen.
William Curteys.
Gyles Burton.
Richard Colerne.
John de Lelond.
Andrew del Rolf.
John Holme.
Christopher Bosvyle.
John Bekwith.
Nicholas Coule.
William Coule.

Compagnie de sir Richard HASTINGES, composée de 3 lances, dont les noms suivent, et de 8 archers.

Radus Alan.
William de Pytton.

John Leventhorp.

Mons^r. William Buteler,
Griffen de Hesketh,
John de Syngleton,
Thomas de Asheton,
Robert de Heton,

Mons^r. Richard Kyghley,
John de Deniton, mort a bataill,
Gybon de Southeworke,
William de Walton,

archers.

Mons^r. Thomas Beawmond.
Robert Breton.
Bertran Moucher.
James Clyfton.

Mons^r. Thomas Perey, on sa retenu.
William Fowler.
William Fayrchild.

Mons^r. John Osbaldesten, chlr.
John de Malpas.
Richard de Malpas.

Mons^r. Henry de Skaresbroke, chlr.
Edward Banester.
Henry Gray.
John Gylle.

Mons^r. Edmund de La Pole, chlr.
Richard Doo.
Alan Dalby.

Mons^r. William Stanely, chlr.
Henry Hoton.
John Barbour.

Mons^r. Piers de Legh, on sa retenu.
Robert Orell.
Hugh de Orell.
Thomas Sutton.
John Pygott.
George de Asheley.

Mons^r. Rauf de Bostock.
Chrestopher de Hogh.

Mons^r. John Everingham.
Thomas Everingham.
John Repase.
Thomas Baker.

Compagnie de sir Raulfe Shirley, composée de 3 lances :

Ledit sir Raulfe.
Rauf Fowne.

Mons^r. John Savage, chlr.
Randolf de Legh.
Thomas de More.
John Le Warde.
John Le Heche.

Mons^r. Thomas Rampston, chlr.
Henry Wichard.
John Barre.
John Bassowell.
William Sheffield.
Thomas Glover.

114 archers.

Mons^r. Richard Radclyf.
Peter de Singleton.
Olyver de Ancotes.

John Waryn.
John Gloucestre.

Mons^r. William Hudelston, chlr.
Richard Skypton.
William Grene.

Mons^r. William Cromwell.
Thomas Haliday.

Mons^r. William de Ligh, chlr.
William Agglyonby.
William Marnam.
Richard Townley.

William de Holeyns, lance de Mons^r.
Thomas Gresele.
Thomas Ferrour de Blythe.
John Massy de Preston.
Robert Sherard.
Gregory Ballard.

John Clynke.	John de Morley.
Henry Bromley.	William de Kyghley.
George Haseley.	Rauf de Hayton.
John Massy.	Stremu Sharp.
Roger de Molington.	Thomas Warde.
Thomas Rugmayn.	
William Warde.	92 archers.

Compagnie de sir William BOTELEK, qui mourut à Harfleur.

Geoffrey de Hesketh.	Thomas de Asheton.
John de Singleton.	Robert de Hoton.

Compagnie de sir Nicholas LONGFORD, que Dieu absolve.

Robert Redyche.	Henry Walker.
Rauf Byrches.	

Compagnie de HERTANKE.

Frédéric Scoffe.	William Massy.
Richard Wellys.	Nicholas Haywode.
James de Shaterton.	Adam de Whytingham.
William Massy.	George Benet.
John de Leche.	Thomas de Wombwell.
Christopher de Preston.	Edmund de Normanville.
Nicolas de Beresby.	William de Wombwelle.
Rauf de Pole.	
Richard Hamys.	William Not, capitaine des 93
John Standisse.	maçons.
Robert Radclif.	
Robert Qwyley.	209 archers sous les ordres du comte
John de Massy.	de Lancastre.
John Done.	
Cent lances.	190 archers sous les ordres du comte
	de Chester.

Compagnie de Thomas CHACER, composée de 9 lances, dont les noms suivent, et de 37 archers.

Simon Havle.	John Byngley.
Robert Hanle.	John Dirikson.
Thomas Bulthorp.	Thomas Cowle.
William Herny.	John Gronevyle.
Thomas Hardy.	

Compagnie de Nicholas MERBY.

Waryn Waldegrave.	John de Asheton.
William Hudleston.	John Longshaw, malade à Harfleur.
William Ducworth.	

Compagnie de sir John ASHETON, chevalier.

John Asheton.	Maitre Thomas de Conynghoplane.
Roger de Mylvehows.	Huit sergents du roi.

Compagnie de William Meryng.

Compagnie de sir John PILKINGTON, composée de 3 lances, dont les noms suivent, et de 45 archers.

John Kay.	William Lee.
Roger Kay.	

Compagnie de sir Thomas PHELIPPE, composée de 8 lances, dont les noms suivent, et de 29 archers.

Ledit sir Thomas.	Thomas Poley.
Thomas Holwyscont.	Robert Hemnale.
William Gode.	Jacob Denys.
John Barnard.	William Kenston.

Compagnie de sir William BOURCHIER, composée de 25 lances, dont les noms suivent, et de 84 archers.

Ledit sir William.	Mons ^r . Roger Aston.
--------------------	----------------------------------

Monsr. Richard Walgrave.
Monsr. John Suert.
Thomas Arblastier.
Walter Verney.
John Hampton.
Richard Halys.
William Franceys.
John Newland.
William Gwyn.
Guy Duke.
Edward Mackwilliam.
Richard Kempe.
Rauf Boteler.
William Gulby.
William Mareys.
Waulter Haket.
Thomas Spencer.
John Griffeth.
William Tendrynge.
John Gaywode.
John Saxton.
John a Thomas.
Nicholas Gomond.

Alexander Sheffe, inspecteur d'Har-
fleur.
William Bramshulf, pris à Fécamp.
Geffrey Blake, tué devant Mon-
tivilliers.
Lewis Cadowen, tué avant la bataille.
Monsr. John Cornewayle.
Monsr. John Harpeden.
Henry Yevelton.
Richard Drayton.
Thomas Wenlock.
William Lowdsop.

Roger White.
Gerard Askyn, on deux archers.
John Plome.
John Corwayle.
John Garrew, pris à bataill.
John Hyngton.
John Gryffyth.
Thomas Cramford.
Robert Wyfeld.
Walter Colepeper, } on V archers.
Edward Colepeper, }
John Codington.
John Sampson.
Henry Sparke.
Thomas Eustace.
John Burton.
Thomas Southerne.
Edward Tyberay.
Laurence Chipendene.
Robert Blosme.
William Chippenham.
Heugh Tangley.
Henry Myles.
John a Wode.
John Kynner.
Thomas Brugge.
John Kelly.
Thomas Gifford, reparti malade
d'Harfleur pour l'Angleterre.
Nicholas Bromford, avec 4 archers,
reparti malade d'Harfleur pour
l'Angleterre.
Roger Wisse.
Thomas Crusak.
Hugh Tangley.
119 archers.

Compagnie de sir William HARRINGTON, composée de 13 lances,
dont les noms suivent, et de 28 archers :

William Harrington.	Thomas Fitz Henry.
John Pykeringe.	John Mawsore.
John Staynton.	Rauf Westby.
Robert Gawnfield.	John Fitz Henry.
Maykn Crofte.	Robert Thornour.
John Bradshawe.	Jacob Bery.

Compagnie de John de WATERTON.

John Wastnys, malade à Harfleur.	Robert Longesby.
Monsr. John Bowchier.	John Tournay.
James Wychington.	William Sutell.
Bernard Seyvill.	



THE RETENUE OF HENRI V

IN HIS FIRST VOYAGE.

(Cette liste, publiée dans le livre de Nicholas Harris-Nicholas, p. 83-101, est extraite, dit-il, « From unpublished collections for Rymer's *Fœdera*, Sloane Mss. 6400. » — On y retrouve des noms déjà cités dans la liste qui précède mais ce document est trop curieux à tous égards pour que sa place ne soit pas marquée dans le présent travail.)

	HOMMES D'ARMES.	ARCHERS à cheval.	ARCHERS à pied.
Thomas, duc de Clarence ¹ .	240 { 1 comte, 9 bannerets, 14 chevaliers, 222 écuyers.	720	»
Humphrey, duc de Gloucestre.	200 (8 chevaliers, 192 écuyers.)	600	»
Edward, duc d'Yorck ² .	100 { 1 baron, 4 chevaliers et 94 écuyers.	300	»
Thomas, comte de Dorset.	100 { 1 banneret, 6 chevaliers et 92 écuyers.	300	»
Richard, comte de Cambridge ³ .	60 (2 chevaliers, 57 écuyers.)	160	»
Thomas, comte de Salisbury ⁴ .	40 (3 chevaliers, 36 écuyers.)	80	»
John, comte Mareshal.	50 (4 chevaliers, 45 écuyers.)	150	»
Esmond, comte de March.	60 { 1 banneret, 3 chevaliers et 55 écuyers.	160	»
Thomas, comte d'Arundell.	100 { 7 bannerets, 3 chevaliers et 90 écuyers.	300	»
Michael, comte de Suffok.	40 (3 chevaliers, 37 écuyers.)	120	»
Le comte d'Oxford.	40 »	»	100
Le comte de Huntingdon.	20 »	»	40
Sir John Mantravers.	20 (1 chevalier, 18 écuyers.)	»	40
Sir John de Cammoys.	30 (2 chevaliers, 27 écuyers.)	60	»
Sir William La Zouche.	20 (2 chevaliers, 17 écuyers.)	»	»
Sir William Willoughby.	30 (2 chevaliers, 27 écuyers.)	60	»
Sir Henry Lescrop ⁵ .	30 (2 chevaliers, 26 écuyers.)	90	»
Sir John de Harington.	30 (2 chevaliers, 26 écuyers.)	90	»
Sir Henry Fitz-Hugh.	30 (2 chevaliers, 26 écuyers.)	90	»
Sir Gilbert Talbot.	30 (2 chevaliers, 26 écuyers.)	90	»

¹ Son engagement est en date du 29 avril 1415. (Rymer, t. IV, part. II).

^{2 3 4 5} Ibidem.

	HOMMES d'armes.	ARCHERS à cheval.	ARCHERS à pied.
Sir John de Clifford.	30	90	»
Sir John de Roos.	20	»	40
Sir Hugh de Bourchier.	20	»	40
Sir William de Clynton.	20	»	40
Sir Esmon de Ferrers.	12	»	36
Thomas, baron Carew, chevalier.	12	»	24
John Grey de Ruthyn, chevalier.	15	»	45
Edward Courtenay, chevalier.	30	»	90
Thomas West, chevalier.	20	»	60
John, sire de Saint-Pee.	20	20	80
John Agarston, écuyer.	»	»	3
Nicholas Alderwich, écuyer.	3	»	9
Nicholas Alderworth, écuyer.	3	»	9
Trustan Anderton, écuyer.	»	»	2
Thomas Apurton, écuyer.	»	»	3
Richard Arundell, chevalier ¹ .	1	30	»
John Alsoo, écuyer.	»	»	3
John Asenhull, écuyer.	2	»	6
John Ask, écuyer.	»	»	»
Robert Ashfield, écuyer.	»	»	»
John Ashton, chevalier.	3	»	3
Nicholas Ashton, écuyer.	»	»	3
William Athirton, écuyer.	»	»	2
Nicolas Athirton, écuyer.	»	2	»
William Atte Lee, écuyer ² .	»	»	2
John Attilbrigge.	»	3	»
John Bagot.	3	»	9
Gregory Ballard.	»	»	3
William Balne, écuyer de cuisine.	»	»	3
Roger Banastre, écuyer.	»	»	2
John Banystre, écuyer.	»	»	»
John Bauk, écuyer ³ .	»	»	2
Robert Babthorpe, écuyer.	5	»	15
Randulphe de Barton, écuyer.	»	»	2
Oliver de Barton, écuyer.	»	»	2

¹ Dans son engagement il est qualifié cousin du Roi. (Rymer, t. IV, part. II).
² Il s'était engagé, en mai 1415, pour une année. (Ibidem).
³ Ibidem.

	HOMMES d'armes.	ARCHERS à cheval.	ARCHERS à pied.
Gilb. Barton, écuyer.	»	2	»
John Baskervill, chevalier ¹ .	2	»	6
Walter Beauchamp, écuyer.	4	12	»
Charles de Beaumont, chevalier.	4	12	»
William Bedik, écuyer.	»	»	2
John Bell, écuyer.	»	»	3
John Blacket, écuyer.	2	»	6
William Blakebourne, écuyer.	»	»	3
John Blount, chevalier.	20	»	3
James Blount, écuyer.	»	»	3
Adam de Blundell, écuyer.	»	»	3
Henry Blundell, écuyer.	»	»	3
Thomas Bold, écuyer.	»	»	3
Robert Bolron, écuyer.	»	»	2
William Bourghier, chevalier.	30	90	»
Nicholas Bowet, écuyer.	»	»	3
Thomas Bowet, écuyer.	»	»	3
William Bradshaw, écuyer.	»	»	3
William Brancepath, écuyer.	»	»	2
William Brokesby, écuyer.	2	»	6
Henry Bromley, écuyer.	»	»	3
Robert Bruce, écuyer.	»	»	2
Bawdewyn Brugge, écuyer.	1	3	»
Thomas Burcestre, écuyer.	»	»	3
John Burg, écuyer.	3	»	9
William Burgoyne, écuyer.	»	»	3
Marice Brune.	»	»	»
Wautr. Burton.	»	»	3
Will ^m . Burton, écuyer.	»	»	3
William Butill, chevalier.	10	»	30
John Butiller, écuyer.	»	»	3
Robert Castle, cleric de la maré- chaussée.	»	»	»
William Castellaine, écuyer.	»	»	3
Robert Chalons, chevalier.	3	9	»
Thomas Chaucer, écuyer.	12	»	30

¹ Dans son traité avec le roi, par lequel il s'engage pour une année, il est appelé John Baskervill de Hereford, chevalier. (Rymer, t. IV, part. II).

	HOMMES d'armes.	ARCHERS à cheval.	ARCHERS à pied.
Thomas Chaucer, écuyer.	2	36	»
Thomas Chauworth, chevalier.	8	»	24
John Chenduit, écuyer.	»	»	2
John Chetewode, écuyer.	»	»	12
John Chetewynd, écuyer.	»	»	3
John Cheyne, écuyer.	4	»	12
John Clement, écuyer.	»	»	3
John Clyfford, écuyer.	»	»	3
John Clink, écuyer.	»	»	2
John Colvyl, chevalier.	»	»	»
John Coneway, écuyer.	»	»	2
Thomas Corbet, écuyer.	»	»	3
John Cornwall, chevalier.	30	»	90
John Covyn, écuyer.	»	»	2
Edward Courtenay, chevalier.	30	»	90
William Courtenay, écuyer.	2	»	6
John Dartas, écuyer.	10	»	30
John Devereux, chevalier.	250	»	250
John Durwart, écuyer.	»	»	»
Thomas Dulton, chevalier.	10	30	»
John Elmham, écuyer.	»	»	3
Thomas Erpyngham, chevalier.	20	60	»
Thomas Eston, écuyer.	»	»	3
John Esmond, écuyer.	2	»	6
Richard Etton, écuyer.	»	»	3
Laurence Everard, écuyer.	»	»	3
John Everdon.	»	»	4
John Fastolfe, écuyer.	10	»	30
Simon Felbrigge, chevalier.	12	»	36
John Feriby, clerc de la garde- robe.	»	»	3
Stephen Ferrour, écuyer.	»	»	3
Henry Filongley.	»	2	»
William Fitz-Henry.	»	»	3
John Fitz-James de Radcliffe.	6	»	18
William Fitz-John de Radclyffe.	»	»	2
John Folville.	»	»	3
Henry Fowler.	»	»	2
Bertram de France.	»	2	»

	HOMMES d'armes.	ARCHERS à cheval.	ARCHERS à pied.
Roger Fyenes, chevalier.	8	»	24
David Game, écuyer.	»	»	3
Richard Gardemewe, écuyer.	»	»	2
Robert Gloucestre, écuyer.	1	»	3
John Graa, écuyer.	2	»	3
Richard Granson, chevalier.	2	»	6
Thomas Gray, chevalier.	24	»	48
Thomas Greseley, chevalier.	3	»	9
John Greseley, chevalier.	2	»	6
Andrew Grey, écuyer.	»	»	3
John Greyndor, chevalier.	10	»	30
John Griseley, chevalier.	2	»	6
Richard Halsham, écuyer.	»	»	3
William Hardgrave, écuyer.	»	3	»
John Hardgrove, écuyer.	»	3	»
William Hardgrove, écuyer.	»	»	12
James Harington, chevalier.	6	»	18
William Harington, chevalier.	10	»	30
Richard Hastings, chevalier.	8	»	28
Stephen Hatfeld, écuyer.	2	»	6
Thomas Hauley, chevalier.	2	»	6
Richard Hay, écuyer.	»	»	2
Nich. Haywode, écuyer.	»	»	3
Robert Helyon, écuyer.	»	»	6
John Ap Henry, écuyer.	2	»	6
Thomas Ap Henry, écuyer.	2	»	6
Robert Heton, écuyer.	»	»	3
John Hobildod, écuyer.	»	»	2
William Hodilston, écuyer.	»	»	3
Jacob Hoget, écuyer.	»	»	3
John Haland, écuyer.	»	»	3
William Holt, écuyer.	»	»	3
John Holton, écuyer.	»	»	3
John Horsey, écuyer.	»	»	3
Nich. Horton, écuyer.	»	»	3
William de Hudelston, écuyer.	»	»	2
Wauter Hungerford, chevalier.	20	60	»
Robert Hunt, écuyer.	»	»	3
Gerard Huyn, écuyer.	»	»	2

	HOMMES d'armes.	ARCHERS à cheval.	ARCHERS à pied.
Lewis Johan, écuyer.	2	»	6
John Irby, écuyer.	1	»	2
John Ireby, écuyer.	»	»	2
Richard Kighley, chevalier.	6	»	18
John Kilner, écuyer.	»	»	3
William Kynwolmersh, trésorier de l'épargne.	3	»	9
Robert Lacock, écuyer.	»	»	3
John Langville.	»	»	3
John Lardener, écuyer.	»	»	»
Nich. Lary, écuyer.	»	»	3
Robert Laurence, écuyer.	2	»	6
Robert Leche, chevalier.	3	»	9
William de Legh, chevalier.	3	»	9
Rowland Leynthale, chevalier.	12	»	36
Henry Lound, écuyer.	»	»	3
Alisaundre Lound, chevalier.	2	»	6
Robert Lovell, écuyer.	2	»	6
John Louch, écuyer.	»	»	1
Peter Lowart, écuyer.	»	6	18 arbalétriers.
Thomas Mapurley, écuyer.	»	»	3
William Marshall, écuyer.	»	»	3
Nich. Merbury, écuyer.	»	»	18
William Meryng, écuyer.	»	»	3
John Morley, écuyer.	»	»	2
Thomas Morstede, sergent d'armes.	»	»	3
Thomas Moreton, clerc de la garde- robe.	»	»	3
W ^m . Mounteney, écuyer.	»	»	3
Nich. Mountgomery, le filz, che- valier.	3	»	9
John Moutgomery, écuyer.	»	»	3
Hugh de Mourton, écuyer.	»	»	3
John Noreys, écuyer, capitaine de Cournay.	1	»	9
Nich. Norton, écuyer.	»	»	3
John Nowell, écuyer.	»	»	2
William Olton, écuyer.	»	»	2
William Orell, écuyer.	»	»	2

	HOMMES d'armes.	ARCHERS à cheval.	ARCHERS à pied.
John Osbaldeston, écuyer.	»	2	»
Richard Parker, écuyer.	»	»	3
Robert Passemere, écuyer.	»	2	»
Stephen Payne, aumonier.	»	»	3
Henry Pemberton, écuyer.	»	»	2
Thomas Percy, chevalier.	2	»	6
Henry de Percy, chevalier.	6	18	»
John Peryent, écuyer.	3	»	9
John Phelipp, chevalier.	30	»	90
John Pilkington, écuyer.	»	»	3
William Pole, le filz.	20	»	60
Martin Pole, écuyer.	»	»	3
Rauf de Pole, écuyer.	»	»	3
William Pope, écuyer.	»	»	3
William Porter, chevalier.	»	»	»
John Pudsey, écuyer.	»	»	»
Robert Quikkesley, écuyer.	»	»	3
John Radclyff, chevalier.	»	»	»
Richard Radclyff, chevalier.	3	»	9
Robert Radclyff de Osbalton, écuyer.	»	»	2
Thomas Radclyffe, écuyer.	»	»	3
Rauf Ramsey, écuyer.	»	»	2
John Rash, écuyer.	»	»	3
Thomas Rempton, chevalier.	8	»	24
Nich. Rerisby, écuyer.	»	»	2
John Rider, écuyer.	»	»	3
Thomas Rigmaiden, écuyer.	»	2	»
Lowys Robessards, écuyer.	»	»	3
John Robessart, chevalier.	»	18	6
Robt. Rothington, écuyer.	»	»	3
John Roundell, écuyer.	»	»	2
John Rydere, écuyer.	»	»	3
Wauter Sandes, chevalier.	3	»	»
John Saundish.	»	»	»
Thomas Scarlet, écuyer.	»	3	»
Richard Scroop.	16	»	45
John Selby, écuyer.	»	2	»

	HOMMES d'armes.	ARCHERS à cheval.	ARCHERS à pied.
Henry Sharsbrock, écuyer.	»	2	»
Robert Sheraud, écuyer.	»	2	2
Rauf Shirley, chevalier.	6	»	18
Rauf Shotesbroke, écuyer.	2	»	6
John Skipton, écuyer.	»	»	2
John Skidmore, chevalier.	4	»	12
John Southwork, chevalier.	2	»	6
Gerard Sprong, écuyer.	»	»	4
Hugh Standish, chevalier.	3	»	9
Rauf Staneley, chevalier.	4	»	12
Robert Staneley, écuyer.	»	»	2
Hugh Stanley, écuyer.	»	»	3
John Stanley, écuyer.	8	»	24
Thomas Staunton, écuyer.	»	»	3
John Steward, écuyer.	4	»	12
Thomas Strikeland.	2	»	6
William Stokeley, écuyer.	»	»	2
William Strange.	»	»	3
John Sugerias.	»	»	3
John Swillington.	4	»	12
William Talbot, chevalier.	4	»	»
Richard Tempest, chevalier.	6	»	»
Giles Thorneton, écuyer.	»	3	»
John Tiptoft, chevalier.	30	60	30
William Tirwhyte, écuyer.	»	»	3
John Topclyffe, écuyer.	»	»	2
Richard Tounley, écuyer.	»	»	2
William Troutbeck, chambellan de Chester.	50	»	650
Roger Trumpyngton, chevalier.	3	»	9
Thomas Tunstall, chevalier.	6	18	»
John Vale, écuyer.	»	»	2
Florys Van Askemade.	5	»	15
Hertank Van Clux, chevalier.	3	»	9
William Van Jander, chevalier.	5	»	5
Gerard Ufflete, chevalier.	20	6	60
Gilbert Umfreville, chevalier.	20	90	»
Robert de Umfreville, écuyer.	20	40	»

	HOMMES d'armes.	ARCHERS à cheval.	ARCHERS à pied.
Robert Urcewyk, shérif de Lancastre.	»	»	500
Thomas Warde, écuyer.	»	»	2
Thomas Waterton, écuyer.	8	»	24
William Weld, écuyer.	»	»	2
Adam Whitingham, écuyer.	»	»	3
William Wightman, écuyer.	»	»	3
Thomas Wilcokes, écuyer.	2	»	6
John Yedelish, chevalier.	2	»	6
Henry English.	»	»	»
TOTAL.....	}	2,536 hommes d'armes.	4,128 archers à cheval.
		3,772 archers à pied.	
		98 arbalétriers.	

John Greydon, chevalier, avec 120 mineurs.

Gerard Van Willighen, {

Hayns Joye,

Walter Stotmaker,

Drovankesell Coykin,

} maitres canonniers, avec 25 autres, et chacun d'eux
avec deux aides canonniers, soit 50.

Nicholas Brampton, garnisseur de bacinets.

Albright Mailmaker, armurier, avec 12 compagnons.

Leicester, {

Guyenne,

Irlande,

} rois d'armes.

Hereford, maréchal d'armes.

4 valets peintres.

John Covyn, sergent des tentes et pavillons du roi, avec 28 autres gardiens des pavillons.

M^r. Nicholas Colnet, médecin, avec 3 archers.

Thomas Morestede, }
William Bradwardyn, } sergents, avec 18 autres sergents.
John Waterton, écuyer, maître de l'écurie du roi, avec 60 palefreniers.
John Othvin, officier surveillant de l'écurie.
Nichol Harewode, officier de l'écurie.
Ranulph Apulton, contrôleur de l'écurie.
William Grene, }
William Medewey, } avec 12 autres officiers pourvoyeurs.
Gerard de La Strade, palefrenier.
Guy Midelton, }
John Melton, } guides du roi pendant la nuit.
Richard Berre, et 9 autres selliers.
William Kynwolmersh, trésorier de l'épargne.
Mr. William Smith, écuyer, avec 41 gardes.
Thomas Harvy, et 8 autres serviteurs du roi.
Griffith Percival, et 8 autres gardes du roi.
Thomas Tunbrigge, et 86 gardes de la maison du roi.
William Heryot, page-messager de la chambre du roi, et 3 autres.
Norman Swynford, et 3 autres gardiens des volailles du roi.
Nicholas Burcestre, et 8 autres employés de la boulangerie du roi.
William Balne, écuyer de cuisine.
Robert Allerston, }
Richard Reston, } sous-officiers de cuisine, de paneterie et d'échansonnerie.
Jacob Meyndy, écuyer, gardien de la lingerie.
Wauter Burton, }
John Langayle, } clerks de l'épicerie.
William Pek, sous-clerc de l'épicerie.
John Hanham, gardien des volailles.
William Sharpeton, clerk du lavoir.
Thomas Westerdale, avec 15 hommes pour le lavoir.
John Desye, clerk de la boulangerie.
John Breton, clerk du palais.
William, avec 6 charpentiers du palais.
Thomas Fysh, avec 19 employés du palais.
John Feriby, }
Thomas Morton, } clerks de la garde-robe.
William Topnel, maître tailleur, avec 2 archers.

George Benet, cordonnier, avec 26 autres.

Thomas Matthew, }
W^m. Temple, } maitres charpentiers, avec 124 ouvriers.

Robert Mitchell, faiseur de flèches, avec 6 autres.

Nicholas Frost, fabricant d'arcs, avec 6 autres.

John Flete.

Estepbin Payn, aumonier.

Thomas Bridde, sous-aumonier.

Master John de Bordin, clerc, docteur-ès-lois, avec 1 clerc et 2 archers.

Richard Hals, clerc, avec 1 clerc et 2 archers.

Mr. Esmon Lacy, doyen de la chapelle du roi.

John Burnell, }
John Mildenhale, } chapelains de la chapelle du roi.

Mr. Stephen Morpath, et 13 autres chapelains.

Frère Alain Hert, }
Frère John Brotherton, } avec 14 autres gardiens des ornements sacrés.

MÉNESTRELS

aux gages de 12 deniers par jour pour chacun :

John Cliff.

Thomas Norys.

William Baldewyn.

John Michel.

Panel Trumper.

Peut Trumper.

Richard Pyper.

Thomas Haliday.

Wauter Haliday.

Meisham Pyper.

Snaith Fydler.

William Langton.

Thomas Hardiberd.

William Halliday.



POÈME

SUR LA

BATAILLE D'AZINCOURT

ET SUR

L'EXPÉDITION D'HENRI V EN FRANCE

EN 1415,

ATTRIBUÉ A LYDGATE.

(BIBLIOTHÈQUE HARLÉENNE, Mss. 565.)

PREMIER CHANT.

God that all this world gan make
And dyed for us on a tre,
Save Ingelond for Mary sake,
Sothfast God in Trinyte ;
And kepe our kyng that is so free,
That is gracious and good with all,
And graunt hym evermore the gree,
Curteys Crist oure kyng ryall.

Oure kyng sente in to France ful rathe
Hys bassatours bothe faire and free,
His owne right for to have,
That is, Gyan and Normande ;
He had delyvre that his schulde be
All that oughte kyng Edward,
Or eilys tell hym certeynte,

He itt gette with dynt of swerd.
*Wo ye right well that thus it was,
Gloria tibi trinitas.*

And than answerde the dolfyn bold
To oure bassatours sone ageyn :
« Me thinke youre kyng he is nought
[old, »]

« No werrys for to maynteyn ; »
« Grete well youre kyng, — he seyde,
[— so yonge »]

« That is bothe gentill and small.
« A tonne of tenys ballys it shall hym
[sende »]

« For to pleye him with all. »
Wot ye right well, etc., etc...

« A dieu sire n-seide oure lordis alle,
For there they wolde no longer lende;
They token there leve, bothe grete and

[smalle,]

And hom to Ingelond they gum wende;
And thanne they selte the tale on ende,
All that the dolfyn to them gon say;

« Ischal hym thanke thanne — seyde
[our kyng]

« Be the grace of God if that y may. »

Wot ye right well, etc...

The kyng of Fraunce that is so old,
Onto oure kyng he sente on hy,
On prayde trews that he wolde hold
For the love of seynt Mary.

« Our Cherlys of Fraunce gret well,
[or ye wende, »]

« The dolfyn prowed withinne his
[wall, »]

« Swyche tenys ballys Ischall hym
[sende »]

« As schall tere the roof all of his all. »

Wot ye right well, etc...

Our kyng ordeyned with all his myght,
For to amende that is amys,
And that is all for Engelond right,
To geten agen that scholde ben his;
That is, al Normandie fersothe y wys,
Be right of eritage he scolde it have,
Thersf he seith he wyll nought mys.
Crist kepe his body sounde and save ¹.
Wot ye right well, etc...

Oure kyng at Westmenster he lay,
And his bretheren everych one,
And other many lordes that is no nay;
The kyng tothem seyde anon :

« To Fraunce y thenke to take the
[way, »]

« Sires, — he seyde, — he swete seynt
[John ², »]

« Of good counseill y will yow pray, »

« What is youre will what y shall
[don ? »]

Wot ye right well, etc...

The duk of Clarence, thanne seyde he,

« My lord it is right full will, »

« And other lordys right manye ³, »

¹ R. H. Evans a reproduit, dans ses « Old ballads, historical and narrative, » t. II, p. 334 et suivantes, ce poème sur la bataille d'Azincourt; mais avec quelques variantes que nous signalerons au fur et à mesure qu'elles se présenteront. C'est ainsi que, par exemple, il omet les six strophes qui précèdent, et fait commencer le poème par la septième strophe,

² Variante :

« To France i think to take the way »
« To wreak me there upon my fone »

« And get my land, if that y may »

³ Variante de l'édition de Evans :

« And other lordes answered thereto
« And said : We hold it for the best

» With you we be ready for to go,
» While the breast will we lest. »

« We hold it right reson and skylly, »
 « To Fraunce we wolde yow redy
 [bryng, »]
 « Withgladder will than we kon say. »
 « Gramercy Sires, — seide our kyng,
 « I schall yow qwyte if that y may. »
Wot ye right well, etc...

« I warne yow he seyde bothe olde
 [and yonge, »]
 « Make yow redy withoughte delay; »
 « At Southampton to mete youre
 [kynge ¹, »]
 « At Lammas on seynt Petrys day, »
 « Beth the grace of God and swete Mary, »
 « Over the see y thenke to passe; »
 The kyng let ordeyn sone in hy,
 What y mene ye knowe the casse.
Wot ye right well, etc...

After anon, with right good chere,
 Hyse gret gonnys and engynes stronge,
 At London he schipped them alle in
 [fere,]
 And sone fro Westmenster then spron-
 [ge,]
 With alle hyse lordys, sothe to saye,
 The mair was redy and mette hym
 [there,]
 With all the craftes in good araye,
 It is ful soth what nede to swere.
Wot ye right well, etc...

« Heyl, comely kyng, — the mair
 [gan say,]

¹ « Ath Southampton to take your day. »

« The grace of God now be with the, »
 « And speed the well in thy jorney, »
 « Almyghti God in Trinite, »
 « And graunt the evermore the degre, »
 « To felle thin enemys bothe nyght
 [and day; »]
 « Amen, — seyde all the comunalte,
 « Graunt mercy sires » oure kyng
 [gan say.]
Wot ye right well, etc...

To seynt Poulys he held the way,
 He offred there full worthyly;
 Fro thens to the queen that same day,
 And tok his leve ful hendely;
 And thorough out London thanne gan
 [he ryde,]
 To seynt George he com in hye,
 And there he offred that iche tyde,
 And other lordys that weren hym bye.
Wot ye right well, etc...

And fro thens to Suthampton, unto
 [that strond,]
 For sothe he wold no longer there
 [dwell;]
 XV hundryd shippys redy there he
 [fond,]
 With riche sayles and heye topcas-
 [tell.]
 Lordys of this lend, oure kyng gan
 [there sell,]
 For a milien of gold as y herd say;
 Therefore there truayle was quyte them
 [full well,]

For they woldea mad a queynte aray¹.
Wot ye right well, etc...

Therefore song it was wailaway,
 There lyvys they lost anon right in
 [hast,]

And oure kyng with riall aray,
 To the se he past.
 And landyd in Normandye, at the
 [water of Sayn,]

At the pyle of Ketecaus, the sothe y
 [yow say,]

On oure Lady even, the assumpcion,
 [the thirdder yer of hys rayn,]

And boldely hys baner there he gan
 [display.]

Wot ye right well, etc...

And to the town of Harflew there he
 [tok the way,]

And mustred his meyne faire before
 [the town,]

And many other Lordys I dar well say,
 With baners brighte and many penoun;
 And there they pyght there tentys a
 [down,]

That were embroudyd with armys gay;
 First the kynges tente with the crown,
 And all othere lordes ingood aray.

Wot ye right well, etc...

« My brother Clarence, — our kyng
 [gan say,]

» The tother syde shall ye kepe,

» With my doughter and hire may-
 [dyns gay,]

» To wake the Frennshmen of there
 [slepe.]

» London, he seyde, shall with here
 [mete,]

» My gonnys shall lyn upon this grene,

» For they shall play with Harflete

» A game at tynes, as y wene. »

Wot ye right well, etc...

« Mine engynes that bethe so kene,

» They shall be sett be syde this hill,

» Over all Harflewe that the maysene,
 » For to loke if they play well.

» Go we to game be Godys grace,

» Myne children ben redy everich. »

Every greet gone that there was,
 In his mouth he hadde a stone.

Wot ye right well, etc...

The capteyn of Harflewe sone anon
 To oure kyng he sente on hy,

To wyte what was his wille to don
 That he was come with his navy;

« Delivere me this tounne, » — oure
 [kyng gan say,]

¹ L'édition de M. Evans ajoute après ce vers .

« The earl of March, the sooth to say
 That is gracious il all degree,
 He warned the king, that is no nay,
 How he wastold certainly.

Sir, he said, there is such a man
 This dayth think you to betray.
 Gramercy, cousin, said our king so free,
 Mine own true knight by God very. »

« Nay, sire » — he seyde, — « be
[seynt Denys »]
« Thanpe shall y it gete, if y may,
» Be the grace of God and myn devys. »
Wot ye right well, etc...

« Myne pleyers that y have hedyr
[brought,]
» Ther ballys beth of stonys round,
» Be the helpe of hym that me dere
[bought,]
» The shall youre wall have to
[ground. »]

The Frensshmen cried « Amound !
[Amound ! »]

« This toun,— they seyde,— ut moste
[kepe ; »]

The kyng, seith he, will nought fro
[this ground]
Or he have yolde this toun Harflete ¹.
Wot ye right well, etc...

Tenys seyde the grete gonne,
How felawes go we to game,
Among the houses of Harflewe rounne,
It dide the Frensshmen right grete
[game ;]

Fyftene before, seyde London, tho
His ball woll faire he gan it throwe,

That the stepyll of Harflete and bellys
[also.]
With his breth he dide down blowe.
Wot ye right well, etc...

XXX^d is myn, seyde Messagere,
And smartly went his way ;
Ther wallys that were mad right sure,
He brast them down the sothe to say.
The kynges doughter, seyde here,
[how thei play,]
Herkeyth myne maydenys in this
[tyde,]

Fyve and forty that is no nay,
The wallys wente down on every syde.
Wot ye right well, etc...

The engynes seide, to longe we abyde,
Let us gon to ben on assent ;
Wherever that the ball gan glyde,
The houses of Harflew they all to rent ;
An Englyssh man the bulwerk brant.
Women cryed alas ! that they were
[bore,]

The Frensshmen seide now be we shent,
From us this toun now it is lore.
Wot ye right well, etc...

It is best now that we therefore,

¹ Entre cette strophe et celle qui suit, on trouve dans Evans :

• Trial many our king did make,
And thorow the dyke they gan pass.
The Frenchmen spied their walls gan shake,
And countermined again in that place.
Together therein the they gan race.
It is great frad to see them fight.

Prisoners our men they did take,
And out of the mind they had them dight.
The Frenchmen then flew at a styght,
To see our men so strong and stout.
They feared the many with main and might
With smolder and stench they drave themout.

That we beseche the kyng of grace,
 That he asayle us now no more,
 For to dystroye us in this place ;
 For but the Dolfyn us reskewe,
 This toun to delivere wyl we sikerly,
 Messagers thei let make newe,
 And to the kyng they come in hy.
Wot ye right well, etc...

The lord Gaucourt certeynly,
 For he was capteyn in that place,
 And Gilliam Bocher com hym by ¹,
 And othere also bothe more and lasse,
 To fore the kyng whan they com was ;
 I wot they sette them on there kne,
 « Heil comely kyng, thei seyde, in
 [this plas ², »]
 « The grace of God now is with the. »
Wot ye right well, etc...

« Of trews we wolde beseche the »
 « Unto it be Sounday atte non, »
 « And but it thanne reskewyd be »
 « We shall to yow delyvere this toun. »
 The kyng thanne seyde to then ful son :
 « I graunte you grace al this tyde, »
 « Somme of yow go forth anon, »
 « Theremenaunt with meshallabyde. »
Wot ye right well, etc...

The capteyn hied hym with al his
 [myght,]

Unto Roon ³ for to ryde,
 He wende the Dolfyn have founde there
 [right,]
 But he was goon, durst he nought
 [abyde,]
 Of helpe the capteyn besowte that tyde,
 « Harflew from us is lost for ay, »
 « The wallys bendoun on every syde, »
 « We may no longere it kepe, be God
 [verray. »]

Wot ye right well, etc...

« Of good counsaill I wolde yow pray, »
 « What is youre will what shall y don, »
 « Bataill us moste thene be Soneday, »
 « Or ellys delivere hym the toun. »
 The lordys of Roon togydere gon roun,
 And bad he sholde the town up yelde,
 « The kyng of Ingelond is fersas lyon, »
 « We will noughte mete hym in the
 [felde. »]

Wot ye right well, etc...

The capteyn went agen withoute
 [lettyng,]
 Before the kyng on kneys gan fall,
 « Heyl, he seyde, comely kyng, »
 « Most worthy prynce in this world
 [riall, »]
 « Here y have brought yow the keyes
 [alle, »]

¹ La version de M. Evans remplace ce vers par le suivant :

And the Lord Vike come they,

² Hail, comely Prince, said that maym-bras,

³ Rouen.

« Of Harflew that faire toun, »
« All is youre owne both towr and
[halle, »]
« At your will Lord and at your croun. »
Wot ye right well, etc...

« I thanke God, — thanne seydeoure
[kyng,]
« And Mary his modir that is so free ; »
« Myn uncle Dorset withoute lettynge, »
« Capteyn of Harflewe schall ye be. »
« And al that is in that toun, »
« Wot stille shall abyde, »
« To maken up that is adoun,
« That hath ben fellyd on every syde. »
Wot ye right well, etc...

« Meyne I now shall with yow ride, »
« To se the toun there overall, »
« Wyff no child lett non abyde, »
« But have them ought bone grete
[and small ; »]

And let stuffe the toun overall,
With Englysshmen thereinne to be ;
They left no Frenssh blod withinne
[the wall.]
But hadde all oute the comunalte.
Wot ye right well, etc...

Four hundred women and children
[men myght se,]
Whanne they wenten out sore yon
[they wepe ;]
The grete gones, engynes, to the
[trewle,]
They were brought in to Harflete,
Oure kyng unto the castell yede,
And restyd hym there as his will was.
« Sirs, — he seyde, — so God me
[spede »]
« To Caleys warde I thanke to pass. »
Wot ye right well that thus it was
Gloria tibi trinitas.

DEUXIÈME CHANT.

Whanne Harflete was getyn, that
[ryall toun,]
Through the grace of God omnipotent,
Oure kyng he made hym redy boun,
And to Caleys ward full faire he went ;
My brother Clarence verament ;
Ye shall ryde al be my syde,
My cosyn Yorck ye take entent,

For ye shall also this tyde.
Wot ye right well, etc...

« My cosyn Huntynge don shall with
[me ryde,]
» The erl of Suffolk that is so fre,
» The erl of Oxenford shall not abyde,
» He shall comen forth with his meyne,

» Sire Thomas Erpyngham that never
[dide faille ¹,]
» And y it another so mote y thee,
» Sire John, the knyght of Cor-
[newaille ²,]
» He dar abyde and that know yee. »
Wot ye right well, etc...

« Sire Gilbert Umfreville wil us
[avayle,]
» The lord Clyfford so God me spede,
» Sire William Boucer that will not
[faille,]
» They will us helpe when we hav
[nede.]
» Toward Caleys full faire they yede,
» In the cuntrey of Picardie,
» And out of Normandie they gan ryde :
» Now Christ save all the cumpanye. »
Wot ye right well, etc...

Our kyng rood forth, blessed he be,
He spared neither dale ne down,

Be townes grete, and castell hyghe,
Til he come to the water of Som ;
The brigge the Frensshemen adde
[drawe a doun,]
That over the water he myght nought
[ryde ;]
Oure kyng made hym redy bown,
And to the water of Turwyn he com
[that tyde.]
Wot ye right well, etc...

Oure kyng rood forth thanne full good
[sped.]
Into the countrey of Turvyle,
To Agyncourt now as he is ride,
There as oure kyng dyd his bataile ;
Be the water of Swerdys withoute
[faile,]
The Frensshemen oure kyng thei did
[aspye,]
And there they thought him to asail e
All in that felde certeynlye ³.
Wot ye right well, etc...

¹ Variante de M. Evans :

- The young earl of Devonshire certainly,
- The lord of Clifford that never would fail,
- The lord Cawse that is doughty,
- And also sir John Cornwall,

- Sir Gilbert Umfervil will ons avail.
- The lord Whylle, so God me speed,
- Sir Thomas Erpyngham will not fail.
- Ne sir William Boucer, when we have need.

² On pourrait croire qu'il est question d'un chevalier de la Cornouaille : il s'agit tout simplement de sir John Cornwall, chevalier.

³ On trouve ici dans la version de M. Evans les vers suivant qui manquent dans la nôtre : ils sont relatifs à l'épisode du sire de Heilly : (voir le présent volume, page 98) :

The lord Haly, a true knyght,
Unto our kyng he come in hie
And said : « Sire, yeld you without fight »

« And save your self and your meyny »
And our kyng bad him go his way in hie
And bide no longer in my sight.

The Frensshemen hadde oure kyng
[umbast,]

With bataill strong on every syde ;
The duke of Orlions seyde . « in hast, »
« The kyng of Ingelond with us shall
[byde, »]

« He gaf hym leve this way to ryde, »
« Be God, me thenke, he was not wys, »
« Therefore shall y now be hys gyd, »
« Or that he come to strong Caleys. »
Wot ye right well, etc...

The duke of Braban answerd then,
And seyde : « be God in Trinite, »
« Ther besofewe of thise Inglysshmen, »
« I have no deynthe them to se ; »
« Alas ! hese yde, what nedith us alle, »
« To day so many for to comen here, »
« XX^{ti} of us it will befall, »
« Of them on prisonere. »
Wot ye right well, etc...

« The duk of Burbon sware : « be
[seynt Denys, »]
« And other lordes many on, »
« We will goo pleye them at dys, »
« The lordys of Ingelond everych on, »
« Ther gentilmen seide, be swete seynt
[John ; »]

« Ther archers besold full fayr plente, »
« And alle the beste bowemen ich on, »
« All for a blank of oure mone ¹. »
Wot ye right well, etc...

And thanne the duk of Barrye,
With wordes that were full mochell of
[pryde,]
« Be God, he seyde, y will not sparye, »
« Over the Englysshmen y thenke to
[ryde ;] »

« And if that they dar us abyde, »
« We shall overthrowe them alle in
[fere ; »]
« Goo we and slee them in this tyde, »
« And come hom agen to oure dynere. »
Wot ye right well, etc...

Oure gracious kyng, that is so good,
He batailyd hym ful rially ;
Stakes he hewe down in a wood,
Befoin our archers pyght them on hy,
Oure ordynaunce the Frensshmen gan
[aspy,]
They that were ordey nyd for to ryde,
They lighted down with sorwe and cry,
And on their feet their gon abyde.
Wot ye right well, etc...

The duke of York thanne full son

¹ Notre version oublie de faire parler à son tour le duc d'Alençon : Voici le langage que lui prête le manuscrit reproduit par M. Evans :

The duke of Alençon said, with astrene chee
• A vow to God shall I make, »
• To take the king of England to me prisoner, »
• Or else be slain forhis sake. »

« His banner, — he said, — I shall down shake »
« In field this day, if I may stand. »
« This other many I shall gar make »
« And strike of every archer his right hand. »

Before oure kyng he fell on kne,
« My liege lord, graunt me a bon, »
« For his love that on croys gan die, »
« The fore ward this day that ye graunt
[me, »]
« To be before yow in this feld ; »
« Be myn baner slayn wil y be, »
« Or y will turne my backe or me
[yelde. »]
Wot ye right well, etc...

« Gramercy cosyn, — seyde oure
[kyng, »]
« Think on the right of mery In-
[gelond. »]
And thanne he gaff hym his blessing,
And bad the duke he sholde up stond :
« Crist, — he seyde, — that shop
[bothe sone and sonde, »]
« And art lord and kyng of myght, »
« This day hold over me thin holy
[hond,]
« And spede me well in al my right. »
Wot ye right well, etc...

Help seynt George oure lady knyght,
Seynt Edward that is so fre,
Oure lady that art Godys modyr bright,
And seynt Thomas of Caunterbure ;
He bad alle men blithe to be,
And seyde : « Felows well shall we
[spede, »]
« Every man in his degre, »
« I shall yow quyte full well youre
[mede. »]
Wot ye right well, etc...

Oure kyng seyde : « Felas, what tyme
[of day ? »]
« Sire, thei seyde, it is ner pryme ; »
« Go we anon to this jorney, »
« Be the grace of God it is good tyme, »
« For alle the seyntes that lyn in
[shryne, »]
« To God for us they be praieng, »
The religious of Ingelond all benyng ;
« ‘Ora pro nobis’ » for us they syng.
Wot ye right well, etc...

The kyng knelyd down in that stounde,
And Englysshmen on every syde,
And thries there kyssyd the grounde,
And on there feet gon glyde ;
« Crist, — seyde the kyng, — as y
[am thi knyght, »]
« This day me save for Ingelond sake, »
« And lat nevere that good Reme for
[me be fright, »]
« Ne me on lyve this day be take. »
Wot ye right well, etc...

Avaunt baner, withoute lettyng,
Seynt George before avowe we hyme,
The baner of the Trynyte forth ye
[bryng,]
And seynte Edward baner at this tyme ;
« Over — he seyde — Lady Hevene
[Quene, »]
« Myn own baner with hire shall be. »
The Frensshman seyde al be dene,
Seynt George all over oure kyng
[they se.]
Wot ye right well, etc...

They triumphyd up full meryly,
The grete bataille togyder yede ;
Oure archiers shotte full hertyly,
And made Frensshmen faste to blede ;
There arwes wente full good sped,
Oure enemyes therwith doun gon falle,
Thorough bresplate, habirion, and
[bassonet yede,]
Slayn there were xj thousand on a
[rowe alle †.]
Wot ye right well, etc...

Oure gracious kyng men myghte
[knowe,]
That day he faught withe his owne
[hond,]
He sparyd nother heigh no lowe,
There was no man his dynt myght
[stond ;]

† Denters of death men might well deem
So fiercely in field they gan fight.
They heve up on their helmets scheen,
With axes and swords bright,

‡ La fin de ce chant diffère totalement dans les deux versions de MM. Harris-Nicholas et Evans ; celle de M. Evans est beaucoup plus complète et plus étendue :

Our Englishmen they were full sekerdo
And fierce to fight as any lion.
Basnets bright they crazed in two
And beat the French banners adoun,
As thunder strokes there was a sound
Of axes and spears they gan glyde.
The lords of France lost their renown,
With grisly wounds they gan abide.
The Frenchmen for all their pride,
They fell down all at a flight :
« Je me rends ! » they cried on every side ;
Our Englishmen they understood nough aright,
Their poll — axes out of their hands they wyght,
And laid them along straight upon the grass,

There was nevere no kyng yit in this
[lond,]
That evere dyd better in a day,
Therefore all Ingelond may synge oo
[song,]
‘Laus Deo’ we may well say.
Wot ye right well, etc...

The duk of Gloucestre, that is no nay,
That day full worthyly he wroughte,
On every syde he mad good way,
The Frensshemen faste to grounde he
[brought.]
The erl of Huntyngdon sparyd nought ;
The erl of Oxenford layd on all soo ;
The yonge erl of Devenshire he ne
[rought ;]
The Frensshmen faste to grounde gan
Wot ye right well, etc... [goo ‡.]

When our arrows were at a flight,
A mongthe Frenchmen was a well sorry cheer,
There wasto bring of gold buckled so bright
That a man might hold a strong armour.

They spared neither duke, earl, nor knight,
Therefore say we, deo gratias.
And when that battle scomfit was
On the friday af after-noon,
Our king to his longing his way he took,
There as he lay the night before,
Till it was saturday by the morn,
Throught the field he rode again.
Now shall ye hear of the Lords that were forlorn.
The earl of Mereke that there was slain,
The earl of Rossey, the sooth to say,
And also the earl of Bourbon,
The earl of Drewis went never away,
The earl of Danmartyne died that gay,

The duk of Orlens thanne was woo,
That day was taken prisonere ;
The erl of Ewe he was also ;
The duke of Braband slayn was there;
The duke of Barre fast hym by ;
The duke of Lannson wente nevere
[away ;]
Ne the erle Nerverse certeynly,
Ne many other lordes that y cannot
[say.]
Wot ye right well, etc...

The erl of Rychemond certeynly,
That day was taken in the feld ;
The erl of Vendue was right sory ;
And Sir Bursegaut he gan hym yeld ;
And thusoure kyng conqueryd the feld,
Through the grace of God omnipotent ;
He toke his prisoners yonge and olde,
And faire to Caleys ward thanne he
[went ;]
The yere of his regne the thridde this
Gloria tibi Trinitas. [was.]

TROISIÈME CHANT.

And there he restyd verrament,
At his owne will whilys that it was
And shipped thanne in good entent,
And at Dovorr landyd y ges ;
To Caunterbury full fair he past,
And offered at seynt Thomas shryne ;
Fro thens sone he rod in hast,

To Eltham he cam in good tyme.
Wot ye right well, etc...

The mayr of London was redy bown,
With alle the craftes of that cite,
Alle clothyd in red thorough out the
[town,]

The earl of Saynys with all his gent,
The earl of Grawnte that without delay,
And also the archbishop of Sens,
The lord Raufermont was nought absent,
The lord Daufy, so God me speed,
The lord Philip Daufy of Amiens,
And the lord Amerey to ground is yeld,
The lord Robart ffret all in that tide,
The lord Warren was slain in that battle,
The lord Gremeron in that retaylle,
The lord Valen hewed that was so stout,
The lord Mantance laid down the selle
And they lord Gonsay for all his rought
The lord Gonderet Gantionyd lout,
The lord Donggardin that was so gay,
The lord Wremys that was so stout,

The lord Mount-Goyl, the sooth to say,
The lord Quenys, as I you tell,
With the lord Dampoth was slain that day
And the lord Gengeret of Dalfour,
The duke of Orleans that was full wo,
That day he was taken prisoner
The duke of Braband slain was there,
The duke of Bar fast him lie,
The duke of Alenson went never far,
Ne the earl of Nevers certainly.
Sir Bursygand began yeld.
And thus our king conquered the field,
Through the grace of God omnipotent,
He took his prisoners, y oung and old,
And to Calais full fair he went.

A semely sight it was to se :
To the Black heth thanne rood he,
And spredde the way on every syde ;
XXⁱⁱ Mⁱ men myght well se,
Our comely kyng for to abyde.
Wot ye right well, etc...

The kyng from Eltham sone he cam,
Hyse presenors with hym dede bryng
And to the Black heth ful sone he cam,
He saw London withoute lesyng ;
Heill, ryall London, seyde oure kyng,
Crist the kepe evere from care ;
And thanne gaf it his blessing,
And praied to Crist that it well fare.

The Mair hym mette with moche
[honour,]
With all the aldermen without lesyng ;
Heil, seyde the Mair, the conquerour,
The grace of God with the doth spryng ;
Heil duk, heil Prynce, heil comely
[kyng,]
Most worthiest Lord undir Crist ryall,
Heil rulere of Remes withoute lettyng,
Heil flour of knyghts now over all.

Here is come your citee all,
Yow to worchepe and to magnyfye,
To welcome yow, bothe gret and small,
With yow everemore to lyve and dye.
Graunt mercy Sires, oure kyng gan
say ;
And toward London he gan ride ;
This was upon seynt Clementys day,
They welcomed hym on every syde.

The lordes of Fraunce, thei gan say
[then,]
Ingelond is nought as we wen,
It farith be these Englishmen,
As it doth be a swarm of bea ;
Ingland is like an hive withinne,
There fleeres makith us full evell to
[wryng,]

The bea there arrowes sharpe and kece,
Thoroughoure harneys they do us styng.

To London brigge, thanne rood oure
[kyng,]
The processions there they mette hym
[ryght,]

'Ave Rex Anglor' thei gan syng
'Flosmundi' theiseyde, Goddys knyght
To London brigge whan he com ryght,
Upon the gate ther stode on hy,
A gyaunt that was full grym of syght,
To teche the Frenashmen curtesye.

And at the drawe brigge, that is faste by,
To toures there were upright ;
An antelope and a lyon stondyng hym
[by,]

Above them seynt George oure lady
[knyght,]
Besyde hym many an angell bright,
'Benedictus' thei gan syng,
'Qui venit in nomine domin' goddes
[knyght,]
'Gracia Dei' with yow doth spryng.

Into London thanne rood oure kyng,
Full goodly there thei gonnen hym
[grete ;]

Thorough out the town thanne gonne
[they syng,]
For joy and merthe y yow behete ;
Men and women for joye they alle,
Of his comyng thei weren so fayn.
That the Condyd bothe grete and smalle,
Ran wyn ich on as y herbe sayn.

The tour of Cornhill that is so shene,
I may well say now as y knowe,
It was full of Patriarkes alle be dene,
'Cantate' thei songe upon a rowe ;
There bryddes thei gon down throwe,
An hundred there flewe aboute oure
[kyng,]
'Laus ejus' bothe hyghe and lowe
'In ecclesia sanctorum' thei dyd syng.

Unto the Chepe thanne rood oure kyng ;
To the Condyt whanne he com tho,
The xij apostelys thei gon syng,
'Benedict anima domino.'
XII kynges there were on a rowe,
They knelyd doun be on asent,
And obles aboute oure kyng gan
[throwe,]
And wolcomyd hym with good entent.

The cros in Chepe verrament,
It was gret joy it for to beholde ;
It was araied full reverent,
With a castell right as God wolde,
With baners brighte beten with gold.

And angelys senssyd hym that tyde,
With besaunts riche many a fold,
They strowed oure kyng onevery syde.

Virgynes out of the castell gon glyde,
For joye of hym they were daunsyng,
They knelyd a doun alle in that tyde,
'Nowell' 'Nowell' alle thei gon syng,
Unto Poules thanne rood oure kyng,
XIIII bysshopes hym mette there right,
The grete bellys thanne did they ryng,
Upon his feet full faire he light.

And to the heighe auter he went right,
Te deum for joye thanne thei gon syng ;
And there he offred to God almyght,
And thanne to Westminster he wente
[withoute dwellyng.]

In XV wokes forsothe, he wrought al
[this,]
Conquered Harfleu and Agincourt ;
Crist brynge there soules all to blys,
That in that day were mort.

Christ that is oure hevene kyng,
His body and soule save and se ;
Now all Ingelond may say and syng,
'Blyssyd mote be the Trinite. »
This jorney have ye herd now alle be
[dene,]

The date of Crist I wot is was,
A thousand foure hundred and fyftene.
Gloria tibi Trinitas !



CHANT

Composé pour l'Entrée triomphale d'Henri V à Londres

APRÈS LA BATAILLE D'AZINCOURT

LE 24 NOVEMBRE 1415.



Deo gratias Anglia redde pro victoria!
Owre kyng went forth to Normandy,
With grace and might of chivalry ;
The God for hym wrought marvelaisly,
Wherefore Englonde may calle, and cry
Deo gratias :
Deo gratias Anglia redde pro victoria !

He sette a sege, the sothe for to say,
To Harflue toun with ryal aray ;
That toun he wan, and made a fray,
That Fraunce shall rywe tyl domes day.
Deo gratias, etc...

Then went owre kyng, with alle his
[hoste,]
Thorowe Fraunce for alle French hoste;
He spared for drede of lest, ne moste,

Tyl he come to Agincourt coste.
Deo gratias, etc...

Than for sothe that knyght comely,
In Agincourt feld he faught manly,
Thorow grace of God most myghty,
He had bothe the felde, and the victory :
Deo gratias, etc...

Ther dukys, and erlys, lorde, and
[barone,]
Were take, and slayne, and that wel
[sone,]

And some were ledde in to Lundone
With joye, and merthe and grete
[renone.]
Deo gratias, etc...

Now gracious God, he save ourekyng,
His peple, and all his well wyllyng,
Gef him gode lyfe, and gode endyng,
That we with merth mowe savely
[syng,]
Deo gratias :
Deo gratias Anglia redde pro victoria.

(*Mss. of Pepy's collection. — Percy's ancient reliques. — Nicholas Harris-Nicholas, the battle of Agincourt, p. 382-383.*)



COMPLAINTE FRANÇAISE

FAITE APRÈS LA BATAILLE D'AZINCOURT.

(Cette petite pièce , composée « par aucuns clercs du royaume de France, moult émerveillés, » se trouve reproduite toute entière dans la chronique de Mons-trelet, n° 2684, fonds français, Bibl. imp., ch. 150. — M. Douët-d'Arcq, qui a pu-blié ce manuscrit, a trouvé une autre et « meilleure leçon », dit-il, de la com-plainte dans un registre du Parlement, Archiv. de l'Empire, reg. du Cons. XIII, n° 33. — Nous la publions également sous le titre de : SECONDE VERSION.

PREMIÈRE VERSION.

Cy voit-on que par piteuse aventure,	Mais trop souffrir induit nécessité.
Prince regnant plein de sa volenté,	Dont advendra, ce que ja veoir nequier
Sang si divers que de l'autre n'a cure,	Qu'a ung chalcun fauldra faire mestier.
Conseil suspect de parcialité,	
Peuple destruit par prodigalité	Feble ennemi en grant desconfiture
Feront encore tant de gens mendier,	Victorien, et peu débilité.
Qu'a ung chacun fauldra faire mestier.	Provision verbal qui petit dure
	Dont nulle rien n'en est exécuté :
Noblesse fait encontre sa nature,	Le roy des cieulx mesme est persécuté.
Le clergié craint et cèle vérité,	La fin viendra et nostre estat derrenier
Humble commun obeit et endure,	Qu'à ung chacun fauldra faire mestier.
Faulx protecteurs lui font adversité.	

SECONDE VERSION.

Chief essoigné de piteuse aventure,	Peuple destruit par prodigalité,
Jeune régent plein de sa volenté,	Feront encor tant de gens mendier,
Sang si divis l'un de l'autre n'a cure,	Qu'à un chascun fauldra faire mestier.
Conseil suspect de parcialité,	

Noblesse fait encontre sa nature,
Le clergé craint et cèle vérité,
L'umble commun obeit et endure
Fains protecteurs lui faire adversité.
Mais trop souffrir induit nécessité,
Dont avendra, que ja veir ne queir,
Qu'à un chascun fauldra faire mestier.

Faible ennemi en grant desconfiture
Victorien, et peu débilité.
Provision verbal qui petit dure,
Dont nulle riens n'en est exécuté ;
Regne, des tiens mesmes persécuté,
Ta fin sera et nostre estat dernier,
Qu'à un chascun fauldra faire mestier.



THE VICTORY OF AGINCOURT.



A council grave our king did hold,
With many a lord and knight ;
That they might truly understand,
That France did hold his right.

Unto the king of France therefore
Ambassadors were sent,
That he might fully understand
His mind and his intent :

Desiring him in friendly wise,
His lawful right to yield ;
Or else he vow'd, by dint of sword
To win the same in field.

The king of France with all his lords,
Which heard his message plain,
Unto our brave ambassadors
Did answer in disdain ;

And feign'd our king was yet too young,
And of too tender age ;
Therefore we weigh not of his war
Nor fear we his courage.

His knowledge is in feats of arms
As yet but very small :
His tender joints much fitter were
To toss a tennis ball.

A tun of tennis balls therefore,
In pride and great disdain,
He sent unto noble king,
To recompense his pain.

Which answer when our king did hear,
He waxed wroth in hearth ;
And said he would such balls provide,
Should make all France to smart.

An army then our king did raise,
Which was both good and strong ;
And from Southampton is our king
With all his navy gone.

In France he landed safe and sound,
With all his warlike train ;
And to the town of Harfleur straight
He marched up a-main :

But when he had besieg'd the same
Against their fenced walls,
To batter down their stately towers,
He sent his English balls.

This done, our noble English king
March'd up and down the land ;
And not a Frenchman for his life
Durst once his force withstand,

Until he came to Agincourt ;
Where as it was his chance
To find the king in readiness
With all his power of France.

A mighty host he had prepar'd
Of armed soldiers then ;
Which were no less, by just account,
Than forty thousand men.

Which sight did much amaze our king ;
For he and all his host
Not passing fifteen thousand had,
Accounted at the most.

The king of France, which well did know
The number of our men,
In vaunting pride unto our prince
Did send a herald then ;

To understand what he would give
For ransom of his life,
When he in field should taken be
Amidst their bloody strife.

And then our king, with cheerful heart,
This answer soon did make ;
And said, before this comes to pass,
Some of their hearts shall quake.

And to their proud presumptuous prince
Declare this thing, quoth he,
Mine own heart's blood shall pay the
[price ;]
None else he gets of me.

With that bespoke the duke of York ;
O noble king, quoth he,
The bading of this battle brave
Vouchsafe to give to me.

God a mercy, cousin York, quoth he,
I grant thee thy request ;
Then march thou on courageously,
And I will bad the rest.

Then came the bragging Frenchmen
[down]
With greater force and might ;
With whom our noble king began
A hard and cruel fight.

The archers they discharg'd their shafte,
As thick as hail from sky ;
That many a Frenchman in the field
That happy day did die.

Ten thousand men that day were slain
Of enemies in the field
And as many prisoners
That day were forc'd to yield.

Thus had our king a happy day,
And victory over France ;
And brought them quickly under foot,
That late in pride did France.

The Lord préserve our noble king,
And grant to him likewise
The upper hand and victory
Of all his enemies.

(Old ballads historical and narrative, by Thomas
Evans, tome II, pages 351-355.)

BALLADE

SUR LA BATAILLE D'AZINCOURT.



And there lay owre king til the fyrste day of octobre, the which day owre kyng remewyd and toke his way thorow Normandy and thorow Pykardy towarde Calys. And these bethe the townes that owre kyng rood by thorow Frawnce. First is Harflew, the secunde is Houndefle; the thirde is Barflete; the ferthe is Monsterevelers; the fift is Fescoonpe with the abbey; the sixt is Arkes; the seventhe is Depe; the eyghte is Depe; the IX^o is the ceté of Delewe; the X^o is the ceté de Tewe; the XI^o is ceté de Neelle; the XII^o is the ceté de Amyas; the XIII^o is the ceté of Aras; the XIII^o the water of Somme; the XV^o the ceté of Pyronne, the XVI^o the water of Swerdys; and than the batel of Tyrwyne. And in Agyncorte felde owre kyng faught with the Frenchmen, the fryday to fore the day of Symond and Jude; and ther all the ryall powere of Frensshemen come agenst owre kyng and his litill meyne, save the Frensshe kyng and the Dolfyne, and the duke of Borgogn, and the duke of Barre, elles all the lordys of Frawnce lay to fore the kyng in his hy way as he schuld passe towarde Calys, enbateyld in III^o batayles, as the Frensshemen sayde hem silfe, the nownbre of LX Mⁱ men of armes, and the were the faireste men of armys that ever any man saw in any please: And owre kyng with his litille mayne say well he must nedys fygte, or he myght not come to Calys by the hy way. And than he sayde to his lordys and to his mayné: « Syres and felowes, the gondere mayné thenke to lett us of owre way, and thei wil not come to us, lete every man preve hym silfe a good man this day, and avant baneres, in the best tyme of the yere, for as I am trew kyng and knyght, for me this day schalle never Inglond rawnsome pay; erste many a wyght man schall leve is weddes, for here erste to deth I wil be dyght, and ther fore, lordynges, for the lowe of swete Jhesu, helpe mayntene Inglondes ryght this

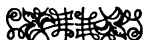
Sire William Bowsere, as foule in
 [fright,]
Preste he ther was upon his pray,
Erpyngham he come hym with,
Her manhode help as welle that day.
Off Frensshe folk in that afray
Thre dukes were dede with doleful
 [dent,]
And fyve erles, this is no nay ;
Ther helpe us God omnipotent.

Lordes of name an hunderde and mo
Bitterly that bargayn bowght ;
Two thousand cot-armers also,
After her sorow thedere thei sowght.
Ten thowsand Frensshemen to deth
 [wer browght,]
Off whom never none anay went ;
All her names sothly know y nowght,
Have mersy on hem Cryst omnipotent.

Two dukes were take in that stoure,
He of Orliawnce and of Borboun,
The Ewe and Arthowre,
The erle of Vandoum, and many one.
The Erchebisshope of Sens come with
 [oure foon.]
.
Hym failed the Wynnyng of hisschone,
Thorow myght of God omnipotent.

The fals Flemyngys, God gefhem cure,
Thei loved us never yit, by the roode,
For alle here fals flatering fare,
Agenst owre kyng that day thai stode.
Bot many of hem her hert-blode
Unblythely bledden upon that bent ;
Yit shalle thai never wayt Ingland good
I swere by God omnipotent.

(*Ms. Cotton; Cleop. C. IV, f. 24.* — Political poems and songs, relating to the English history, composed during the period from the accession of Edw. III, to that of Ric. III, edited by Thomas Wright. — London, 1861, — vol. 2, page 123.)



ÉPIGRAMME

SUR LA BATAILLE D'AZINCOURT.



Mortua cara cruce caro Christi victor [ut unus]	Dant sua firma fides, bona vita, preces [et amores,]
Crispini luce fecit Francis fore funus. Henricus Quintus rus agens curtum [fuit intus,]	Per silvas virides, quod perdit Francia [flores.] Ante lepus fugit, quæ nunc est Anglica
Jure juvante Jesu rex est victor sine [lœsu,]	[villa,] Quum leo rugit per Francos redditur [illa ¹ .]

(*Mss. Harl. n° 869, f° 282.* — Political poems and songs relating to English History, composed during the period from the accession of Edw. III, to that of Ric. III, edited by Thomas Wright. — Vol. 2, page 127.)

¹ Il faut remarquer que cette pièce a de nombreuses allitérations, dans le genre des poésies du x^e et du xi^e siècles.



LES FRANÇAIS AUX ANGLAIS

A PROPOS DE LA BATAILLE D'AZINCOURT.



O gens Anglorum, morum flos, gesta [tuorum,]	Scindas annosam caudam quam fers [venenosam,]
Cur tu Francorum procuras damna [bonorum ?].	Sed cantas prosam fidelibus Christi [morosam.]
Servorum Christi quos tractas crimine [tristi,]	Exaudi præsto tu, præsul, et memor [esto,]
Etservant isti fidem quam bis renuisti. Sub specie casti, fraudem tu semper [amasti.]	Qui te caudavit deus ipsum sancti- [ficavit.]

RÉPONSE DES ANGLAIS.

Anglorum gentem cur false percutis [ore ?]	Prævalet in lingua qui non est fortior [armis,]
Et pro responso do tibi metra duo.	Nullus in hac pugna plus meretrice [valet.]

(Mss. Harl. n° 2406, f°-9. — Political poems and songs relating to English History, etc... edited by Thomas Wright, vol. 2, page 127.)



TABLE

Azincourt	1 à	124
Princes, seigneurs et chevaliers français tués à la bataille d'Azincourt.		125
Princes, seigneurs et chevaliers français faits prisonniers à la bataille d'Azincourt		271
Princes, seigneurs et chevaliers français qui assistèrent à la bataille d'Azincourt		299
Ducs, comtes, barons, chevaliers et écuyers anglais qui assistèrent à la bataille d'Azincourt.		337
The retenue of Henri V in his First voyage		355
Poème sur la bataille d'Azincourt et sur l'expédition d'Henri V en France.		367
Chant composé pour l'entrée triomphale d'Henri V à Londres, après la bataille d'Azincourt.		381
Complainte française faite après la bataille d'Azincourt.		383
The Victory of Agincourt		385
Ballade sur la bataille d'Azincourt		387
Epigramme sur la bataille d'Azincourt		390
Les Français aux Anglais, à propos de la bataille d'Azincourt.		391

FIN DE LA TABLE.

Amiens — LEMER aîné, Imprimeur-Libraire, place Périgord, 3.

